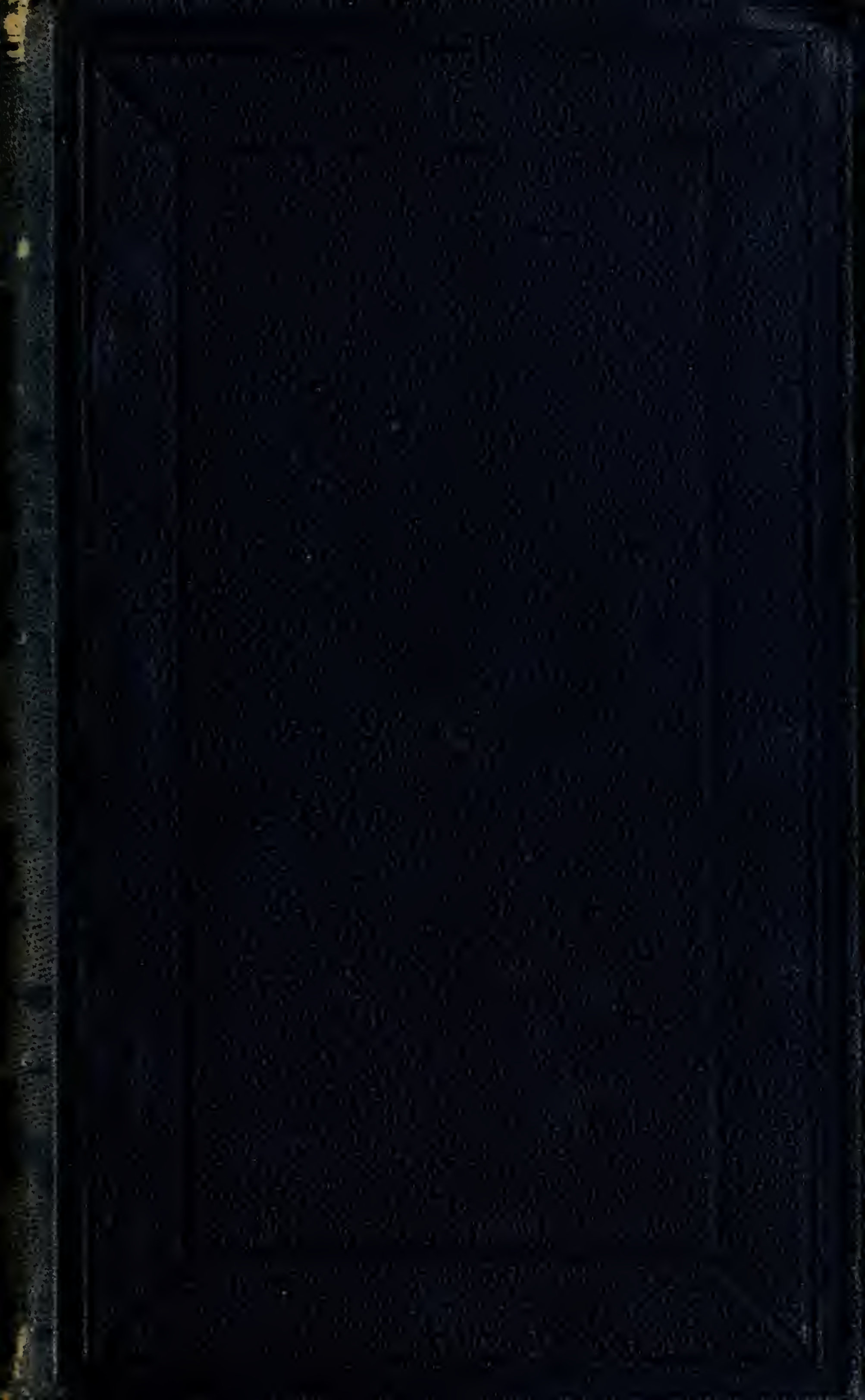
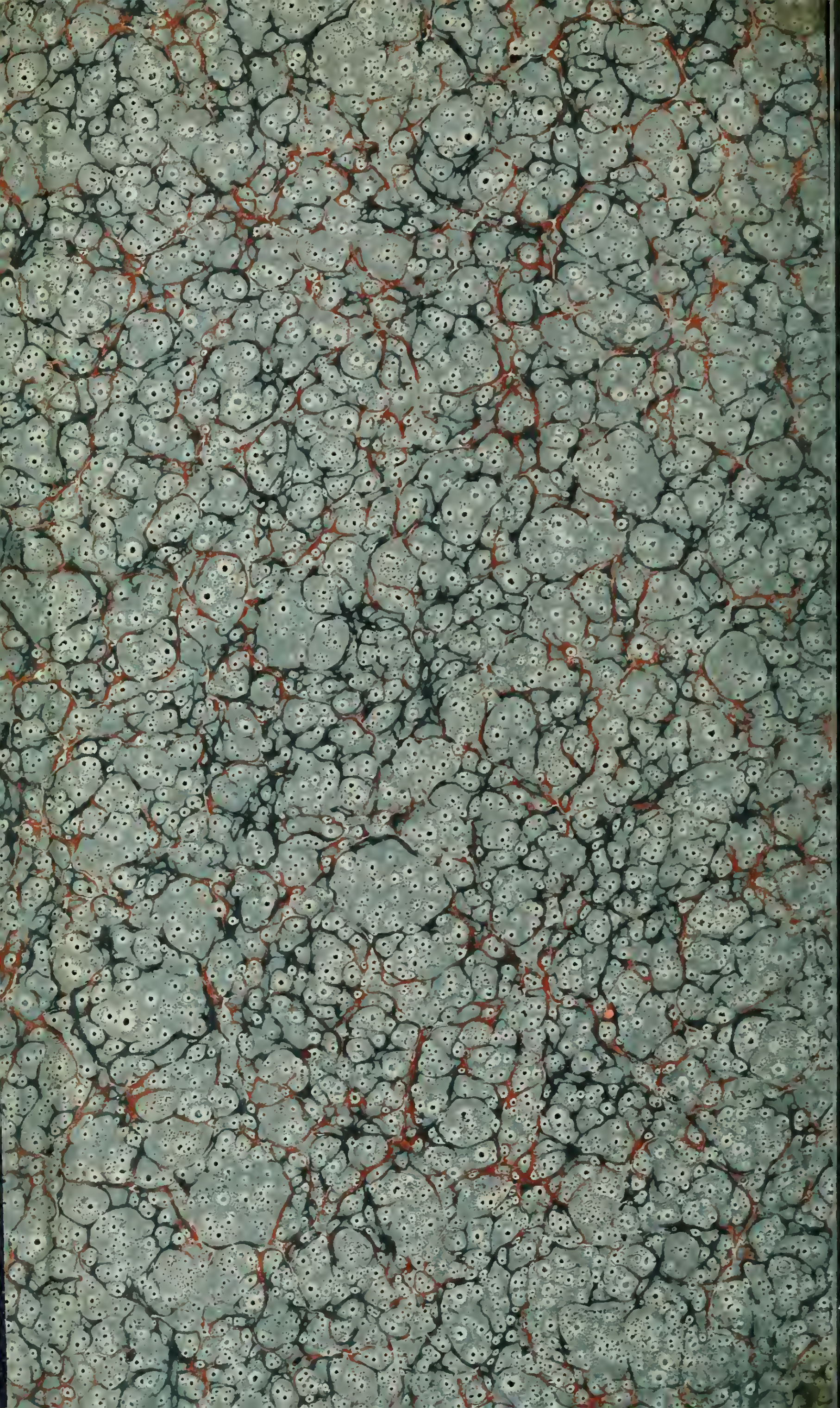






HISTOIRE

DES

DEUX

RESTAURATIONS

L'auteur et l'éditeur de cet ouvrage se réservent le droit de le traduire ou de le faire traduire en toutes les langues. Ils poursuivront, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes contrefaçons ou toutes traductions faites au mépris de leurs droits.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

HF
V3741h

HISTOIRE

DES

DEUX
RESTAURATIONS

JUSQU'A L'AVÈNEMENT DE LOUIS-PHILIPPE

(DE JANVIER 1813 A OCTOBRE 1830)

PAR

ACH. DE VAULABELLE

CINQUIÈME ÉDITION

REVUE AVEC LE PLUS GRAND SOIN PAR L'AUTEUR

TOME TROISIÈME



443675
6·3·46

PARIS
PERROTIN, EDITEUR DE BERANGER
41, RUE FONTAINE-MOLIÈRE, 41
1860

L'auteur et l'éditeur se réservent le droit de traduction et de reproduction à l'étranger.

HISTOIRE

DES DEUX

RESTAURATIONS

JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE LOUIS-PHILIPPE

CHAPITRE PREMIER

1815. — Insurrection royaliste en Vendée : M. Louis de la Rochejaquelein; premier débarquement d'armes et de munitions anglaises; envoi de trois pacificateurs. Affaire d'Aizenay. Rupture entre les chefs insurgés. Deuxième débarquement d'armes et de munitions anglaises; affaire des Mattes; mort de M. L. de la Rochejaquelein. Combat de la Roche-Servière. Pacification. — Les Chambres pendant la campagne de Belgique : séances de la Chambre des représentants des 13, 14 et 15 juin; séance du 16, rapport du duc de Vicence, propositions de MM. Jay et Roy; séance du 17 rapport de Fouché. — Premières nouvelles de l'armée; Paris les 19 et 20 juin. — L'Empereur après la bataille du 18; il revient à Genape; son passage à Charleroi à Philippeville et à Rocroi; ordres expédiés au maréchal Grouchy, aux généraux Rapp, Lecourbe et Lamarque. Lettre de Napoléon à son frère Joseph. L'Empereur arrive à Laon et délibère avec ses généraux; il veut rester et rallier lui-même l'armée; on décide son départ pour Paris; son arrivée au palais de l'Élysée, le 20, à onze heures du soir. — *Journée du 21 juin* : conseil des ministres le 21 au matin; exposé de la situation par l'Empereur; mesures arrêtées en conseil; Napoléon s'apprête à se rendre au sein des Chambres. — Réunion de la Chambre des représentants; proposition de M. de la Fayette pour résister aux décrets de l'Empereur et déclarer la permanence des séances; la proposition est adoptée. — Suspension des mesures arrêtées en conseil impérial; Fouché; l'Empereur et Lucien. — Message de Napoléon aux deux Chambres; comité secret de la Chambre des représentants; séance de la Chambre des pairs. — Entrevue de Napoléon et de Benjamin Constant dans le jardin de l'Élysée. La classe moyenne et les classes ouvrières; démonstrations populaires. — Réunion aux Tuileries des ministres et des membres composant les bureaux des deux Chambres dans la nuit du 21 au 22; résolutions adoptées.

1815. — Le 13 juin, le même jour où le *Moniteur* publiait la nouvelle du départ de l'Empereur pour l'armée, la feuille officielle annonçait la mort de M. Louis de la Rochejaquelein, chef principal d'une insurrection royaliste qui venait d'éclater dans l'ancienne Vendée.

Nous avons dit l'immobilité des départements de l'Ouest lors la mission confiée par le gouvernement royal au duc de urbon dans le mois de mars précédent. Cinq semaines plus rd. le 1er mai, plusieurs chefs vendéens étaient cependant parvenus à provoquer quelques manifestations royalistes dans le Bocage, au centre du vieux foyer insurrectionnel de ces provinces. Au premier bruit de cette agitation, le général Travot accourut : sa seule présence comprima le mouvement. Mais ce calme fut bientôt troublé par l'apparition, sur la côte vendéenne, d'une escadre anglaise commandée par l'amiral sir Henri Hotham, dont le pavillon flottait sur le *Superbe*, vaisseau de 74, qui portait, en outre, à son bord M. Louis de la Rochejaquelein.

Créé, aux premiers jours de la Restauration, colonel d'un régiment de grenadiers à cheval, auquel les Bourbons donnèrent son nom, M. de la Rochejaquelein avait suivi la famille royale en Belgique, et s'était presque immédiatement embarqué pour l'Angleterre avec mission de solliciter du gouvernement britannique, au nom de Louis XVIII, les moyens de rallumer dans les départements de l'Ouest le feu de la guerre civile. Ses démarches, appuyées par la duchesse d'Angoulême, alors à Londres, furent couronnées de succès. On mit à sa disposition des vaisseaux et des armes. Il avertit de son arrivée prochaine un de ses frères, M. Auguste de la Rochejaquelein, qui s'était retiré en Vendée. Ce dernier réunit, le 11 mai, à la Chapelle-Basse Mer, MM. de Suzannet et d'Autichamp, et convint avec eux d'un soulèvement général pour le 15.

Au jour indiqué, des proclamations énergiques et le son du tocsin appelèrent aux armes les royalistes de l'Anjou, de la Vendée et du Poitou. Ces provocations ne donnèrent pas aux chefs insurgés l'armée sur laquelle ils comptaient. La Vendée n'existait plus. Des bandes de paysans, attroupements tumultueux, dont le chiffre s'élevait de 7 à 8 000 individus, furent

la seule force qui se présenta. La première attaque de ces insurgés eut lieu contre Sainte-Croix-de-Vic, village situé sur la côte, au large de laquelle croisait la flotte anglaise attendue par les chefs. Quelques douaniers, postés sur ce point, essayèrent de résister; on les chassa. Les chaloupes de lord Hotham abordèrent, et M. Louis de la Rochejaquelein put livrer aux insurgés 2,400 fusils et 800,000 cartouches.

La nouvelle de ce soulèvement arriva aux Tuileries dans la nuit du 17 au 18 mai. L'Empereur résolut d'étouffer dans son germe cette tentative de guerre civile : il fit partir en poste, pour Angers, le général Brayer, avec deux régiments de la jeune garde. Le ministre de la guerre dirigea sur le même point des détachements nombreux de gendarmerie; ces forces, ainsi que tous les corps de troupes disséminés dans les villes et dans les ports de cette zone, furent placées sous le commandement en chef du général Lamarque.

Le général Travot n'avait pas attendu les ordres du gouvernement pour se porter contre les insurgés. Instruit du débarquement opéré à Sainte-Croix-de-Vic, il se mit à la tête d'un faible détachement, et suivit la trace du convoi, qu'il atteignit à Saint-Gilles. L'escorte, attaquée par lui, se dispersa, après une perte de 300 hommes, et en laissant sur le terrain la plus grande partie des munitions et des fusils débarqués.

En annonçant ce résultat à l'Empereur, Travot ajoutait que le pays serait facilement pacifié, si le gouvernement consentait à employer la voie de la conciliation en même temps que celle des armes. Humain autant que brave, officier du plus haut mérite, le général Travot connaissait parfaitement la Vendée. De tous les chefs militaires employés dans l'Ouest sous la République et sous le Consulat, il était, en outre, un de ceux qui avaient le plus efficacement contribué à la pacification de ces malheureuses contrées. Son plan fut adopté. MM. de Malartic, de la Béraudière et de Flavigny, anciens chefs ven-

déens, reçurent du ministre de la police l'invitation de se rendre, en qualité de *pacificateurs*, auprès de leurs anciens compagnons d'armes, et de leur faire observer que le rétablissement ou l'expulsion définitive de Louis XVIII ne pouvait dépendre de leurs succès ou de leurs revers, mais uniquement de la lutte qui allait s'engager entre l'Empereur et les souverains coalisés; que le seul résultat de leurs efforts serait la désolation et la ruine de leurs concitoyens, de leurs amis, et beaucoup de sang généreux inutilement répandu. La mission fut acceptée; le général Lamarque reçut l'ordre de la favoriser de tout son pouvoir.

Pour rendre la négociation plus facile, Travot ne donnait pas un instant de relâche aux insurgés; il les fatiguait par des marches rapides, les démoralisait par des attaques imprévues. Les hasards de cette active poursuite le firent tomber une nuit, à Aizenay, au milieu des bandes réunies de MM. Louis et Auguste de la Rochejaquelein, de Suzannet et de Sapinaud. Les insurgés, surpris, n'essayèrent pas même de résister. Dès les premiers coups de fusil, tous s'enfuirent en désordre dans les directions les plus opposées. La débandade fut si complète, que, pendant plusieurs jours, MM. de Sapinaud et de Suzannet se trouvèrent sans un seul homme; leurs gens, selon les habitudes qu'ils avaient contractées dans les anciennes guerres, étaient rentrés chez eux. M. d'Autichamp, bien que placé à une grande distance du lieu du combat, se vit lui-même complétement abandonné par les insurgés qui l'entouraient.

Ce fut dans ce moment de désarroi qu'arrivèrent les trois pacificateurs. Leur mission ne pouvait se produire dans des circonstances plus favorables; car, si la tiédeur ou l'effroi dispersait les soldats de l'insurrection, les chefs étaient mécontents et divisés; les rivalités et la jalousie les partageaient en deux camps.

De tous les noms mêlés au souvenir des guerres de la Ven-

dée, le nom de la Rochejaquelein avait été le mieux accueilli par la Restauration. La faveur accordée par la cour aux membres de cette famille avait excité le mécontentement et l'envie des anciens chefs insurgés. Toutefois, lorsque, chargé d'une mission officielle et conduit par une escadre anglaise, M. de la Rochejaquelein débarqua pour armer l'insurrection, aucun des vieux généraux vendéens ne lui disputa le premier rang; tous lui laissèrent prendre le commandement suprême. Mais, s'ils faisaient bon marché du titre, l'exercice de la fonction les trouvait moins dociles : chacun entendait conserver la direction exclusive de sa troupe.

Les ordres du généralissime rencontrèrent donc une obéissance incomplète d'abord, nulle plus tard. Ce défaut d'unité aurait ruiné l'insurrection, lors même qu'elle aurait eu les éléments de force qu'elle ne possédait pas : c'étaient, avec les mêmes hommes, les mêmes passions qui avaient précipité la chute de l'ancien parti insurrectionnel de l'Ouest. La déroute d'Aizenay fut une nouvelle cause de discorde; tous s'en renvoyaient la responsabilité. M. Louis de la Rochejaquelein accusait la vanité et l'insoumission de ses rivaux; ceux-ci attribuaient tout le mal à l'inexpérience et à l'orgueil du jeune général en chef. Abordés en ce moment par les trois pacificateurs, les vieux généraux devaient, dès lors, se montrer faciles aux propositions de M. de Malartic et de ses deux collègues; ils consentirent à les écouter. Des conférences eurent lieu. MM. Louis et Auguste de la Rochejaquelein, invités à y intervenir, repoussèrent toute pensée d'accommodement comme une inspiration de trahison.

Sur ces entrefaites, on reçut au quartier général l'annonce d'un second envoi d'armes et de munitions anglaises. Le général en chef transmit immédiatement à MM. de Suzannet, de Sapinaud et d'Autichamp l'ordre de marcher, accompagnés de toutes leurs forces, vers le lieu annoncé du débarquement;

lui-même s'y porta sur-le-champ, suivi de la division de son frère Auguste. Arrivé, le 1er juin, en vue des bâtiments britanniques, il se rendit à bord du *Superbe*, où l'amiral Hotham le reçut avec tous les honneurs en usage pour les chefs d'armée, et ses gens, aidés par les matelots de l'escadre, se mirent en devoir de descendre à terre la poudre, les balles, les sabres et les fusils dont les navires étaient chargés.

Les insurgés composant la division de M. Auguste de la Rochejaquelein étaient peu nombreux ; à chaque instant le généralissime espérait voir leurs rangs grossis par les hommes que devaient lui amener les autres chefs. Mais, le 2 juin au matin, il reçut, au lieu des renforts qu'il attendait, un arrêté daté de Falleron, l'avant-veille 31 mai, et dans lequel MM. de Sapinaud, d'Autichamp et de Suzannet déclaraient : « Que, s'étant réunis pour délibérer sur les moyens de soutenir M. de la Rochejaquelein dans le débarquement annoncé, ils avaient été unanimement d'avis qu'ils ne pouvaient quitter leurs cantonnements, attendu que leurs soldats refusaient de marcher ; que les rassemblements placés sous leurs ordres diminuaient à vue d'œil, et qu'il y avait peu d'espoir d'en former de nouveaux, la division de Légé et celle des Sables, entre autres, n'ayant pu être levées. En conséquence, ils invitaient M. de la Rochejaquelein à revenir au centre du pays, et à attendre que le commencement des hostilités entre le chef du gouvernement impérial et les souverains alliés, ou l'arrivée d'un prince de la maison de Bourbon avec un corps de troupes, permissent à la Vendée de déployer ses forces paralysées par les événements. »

Cet arrêté, revêtu de la signature des trois chefs que nous venons de nommer, augmenta le mécontentement de M. Louis de la Rochejaquelein ; emporté par la colère, il répondit sur-le-champ à cette communication par un *ordre* où, qualifiant de lâcheté et de trahison le refus de concours de MM. d'Auti-

champ, de Sapinaud et de Suzannet, il prononçait leur destitution et leur nommait des successeurs [1].

Cependant le débarquement avait continué; il fut terminé dans l'après-midi de cette journée, et les insurgés achevaient de charger les chariots destinés à transporter les munitions dans l'intérieur des terres, lorsque les détachements qu'ils avaient postés à Saint-Gilles pour défendre les approches du rivage furent attaqués par un petit corps de troupes impériales.

Le matin même, le général Travot, averti de l'apparition de l'escadre anglaise sur la côte vendéenne, était arrivé de Nantes à Bourbon-Vendée avec 2,000 hommes. Il avait immédiatement fait partir le général Grosbon pour Saint-Gilles. La colonne de ce général, forte d'environ 1,200 soldats, ne rencontra qu'une assez faible résistance. Les insurgés, après une courte fusillade où le général Grosbon succomba, frappé d'une balle au front, abandonnèrent le village. La petite colonne impériale, privée de son chef, resta sur la position. Le

[1] Cet ordre, daté du 2 juin 1815, était ainsi conçu :

« Le général en chef a vu avec la plus grande indignation que, loin d'exécuter ses ordres, MM. le comte d'Autichamp, commandant l'armée d'Anjou, le comte de Suzannet, commandant l'armée dite de Charrette, et de Sapinaud, celle du centre, se sont lâchement retirés au moment où il fallait protéger une expédition d'où dépend le salut de l'armée du roi. La teneur de leur arrêté ajoute à l'infamie de la désobéissance celle de la plus noire de toutes les trahisons. Ces hommes, qui se disent les soutiens du trône, les zélés serviteurs du roi, ont la bassesse de prêter l'oreille à un accommodement avec le tyran dévastateur de la France et du monde. Cette seule pensée révolte les hommes de bien, qui jurent de ne déposer les armes que quand l'homme de malheur contre lequel ils combattent ne sera plus en France ou sera mort.

« En conséquence, il est ordonné aux généraux ci-dessus désignés de quitter le commandement de leurs armées respectives. Ordonnons, en outre, à tous les officiers et soldats de la *grande armée* de les arrêter et conduire devant nous.

« Nous nommons pour les remplacer :

« A la place de M. d'Autichamp, M. le marquis de Civrac; à la place de M. de Suzannet, M. Duchaffaut; à celle de M. de Sapinaud, M. Dupérat. »

lendemain 3, Travot, parti de Bourbon-Vendée à deux heures du matin, rejoignit les soldats du général Grosbon ; il amenait quelques renforts et était accompagné du général Estève. Informé que les insurgés avaient profité de la nuit pour s'éloigner de la côte et s'enfoncer dans les terres avec le convoi, il se mit à leur poursuite. Sa troupe était divisée en deux colonnes : il commandait l'une; le général Estève conduisait l'autre. Celle-ci se porta sur Saint-Jean-de-Mont. Elle ne tarda pas à rencontrer un nombreux détachement d'insurgés escortant vingt cinq barils remplis d'effets d'équipement ainsi que des caisses où étaient enfermés cinq cents fusils et une grande quantité de pistolets. Une attaque vigoureuse dispersa l'escorte. Une fois maître du convoi, le général Estève continua sa poursuite. Il était arrivé à peu de distance de Saint-Jean-de-Mont, au lieu dit les *Mattes*, quand 3,000 insurgés, embusqués derrière plusieurs lignes de fossés que protégeaient des haies épaisses, l'arrêtèrent. On pouvait difficilement les forcer dans cette position sans sacrifier beaucoup de monde. Le général Estève feignit de battre en retraite; les Vendéens sortirent de leurs retranchements, croyant précipiter la fuite de leurs adversaires. Estève, après les avoir laissés s'avancer, se retourna, les fit charger à la baïonnette et les rejeta en désordre sur leurs premières positions; quelques-uns s'y arrêtèrent en essayant de résister; le plus grand nombre, refusant de combattre, s'enfuit dans toutes les directions. Les hasards de cette lutte amenèrent un détachement de la gendarmerie municipale de Paris, commandé par le lieutenant Lupin, en face d'un gros d'insurgés, dont le chef, revêtu d'un habit bourgeois et monté sur un cheval de prix, semblait s'épuiser en vains efforts pour obliger sa troupe à ne pas se débander. Un large fossé séparait les deux partis; les gendarmes s'approchent. En ce moment, le chef vendéen paraissait en proie à une violente colère, et, pour forcer ses sol-

dats à demeurer réunis, à tenir ferme, il leur distribuait force coups de plat de sabre : les gendarmes font feu sur lui ; le cheval s'abat en entraînant son cavalier. Ce dernier se relève bientôt en agitant son épée. Une seconde décharge l'étend roide. Tout ce qui l'entourait prend immédiatement la fuite. Un des gendarmes, franchissant aussitôt le fossé, court au mort et lui enlève ses papiers; la suscription de plusieurs lettres écrites par le commandant de l'escadre anglaise et par le général Canuel, chef d'état-major des insurgés, fit connaître son nom : les gendarmes du lieutenant Lupin venaient de tuer M. Louis de la Rochejaquelein.

« Tout sera prochainement terminé dans la Vendée, dit l'Empereur après avoir lu les dépêches qui lui annonçaient le résultat de la rencontre du 5 juin ; les Vendéens *n'en veulent plus ;* ils se retirent un à un ; le combat finira faute de combattants. »

La prédiction s'accomplit. La mort de M. Louis de la Rochejaquelein eut, il est vrai, pour résultat de rétablir la concorde parmi les chefs insurgés et de porter, par voie d'élection, M. de Sapinaud au commandement suprême. Mais la bonne intelligence entre ces chefs ne pouvait rendre à la cause royale, pour la guerre civile, les forces matérielles et morales que cette cause avait décidément perdues. Toutefois, en se voyant à la tête de toutes les bandes qui restaient encore armées, M. de Sapinaud voulut inaugurer son commandement par une expédition qui pût relever le courage du parti. Un troisième envoi d'armes et de munitions anglaises venait d'être annoncé; tous les chefs reçurent l'ordre d'aller en favoriser le débarquement. Le point de concentration indiqué aux différentes divisions était la Roche-Servière. MM. de Sapinaud, de Suzannet et d'Autichamp, y arrivèrent successivement le 19 et le 20 juin. Une forte reconnaissance de troupes impériales, venant de Légé, les y rencontra; l'officier qui la

commandait, ne tenant aucun compte de la force de la position et du nombre des insurgés, ordonna l'attaque ; il fut repoussé. Mais, le 21, le général Lamarque parut lui-même au pied de la Roche-Servière, à la tête des divisions Brayer et Travot, qu'il partagea en trois colonnes : la colonne du centre se porta sur le front des insurgés, tandis que celles de droite et de gauche, traversant la petite rivière de la *Boulogne*, au-dessus et au-dessous du bourg, et tournant la position, allaient se placer sur les derrières des royalistes. Électrisées par la victoire de Ligny, dont le télégraphe venait d'apporter la nouvelle, les troupes impériales abordèrent les insurgés avec la plus grande vigueur. Chassée successivement de tous ses retranchements, l'armée royale fut mise en pleine déroute. Les deux colonnes de gauche et de droite lui coupaient la retraite; la majeure partie des volontaires qui la composaient seraient demeurés prisonniers ou auraient été tués, si, moins avares du sang français, les généraux Lamarque et Travot, arrêtant la marche et maîtrisant la colère de leurs soldats, n'avaient facilité la fuite et la dispersion des vaincus.

Cette défaite coûta la vie à M. de Suzannet et décida le sort de l'insurrection. Le général Lamarque, fidèle aux instructions de l'Empereur, reprit la négociation entamée par MM. de Malartic, de Flavigny et de la Béraudière. La cause royale, ainsi que l'avait annoncé Napoléon, n'avait plus de soldats; les chefs, obligés de renoncer à combattre, posèrent les armes. Une convention signée le 24 juin à la Tessoualle, près de Cholet, mit officiellement fin à cette échauffourée, souvenir impuissant des anciennes guerres civiles, et qui servit à constater la complète décomposition des éléments dont se formait, dans l'ouest de la France, le parti politique et religieux contre lequel la République avait si longtemps lutté. L'immense majorité de la classe moyenne et des classes laborieuses de ces provinces, le peuple du parti, en un mot, las ou

déshabitué des luttes intestines, réconcilié avec le principe et les résultats généraux de la Révolution, commençait, en 1815, à se fondre dans la grande masse nationale.

La nouvelle de cette pacification parvint à Paris le 26 juin; les pouvoirs officiels de cette époque ne lui accordèrent aucune attention; le public ne l'entendit pas; elle se perdit au milieu du désordre et du tumulte causés par la catastrophe de Waterloo et par les événements qui suivirent. Avant de raconter ces événements, nous dirons les débats et l'attitude des représentants, ainsi que ce qui se passait à Paris durant la lutte engagée entre l'Empereur et les deux armées d'invasion les plus rapprochées de la capitale.

La Chambre des représentants, après le départ de Napoléon, avait continué ses séances. Celle du 13 juin fut remplie, en presque totalité, par la communication d'un rapport que Carnot adressait à l'Empereur, sur les besoins et sur les ressources de la France, et dont Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) donna lecture à la Chambre. Tableau fidèle de notre situation intérieure, exposé lucide et vrai de nos forces et de nos ressources, ce rapport était rassurant de tous points; Carnot disait : « Les actes insensés du congrès de Vienne, les déclarations des ministres anglais au parlement, les subsides votés, les hostilités déjà commises sur terre et sur mer sans aucune provocation, les descentes opérées sur nos côtes de l'Ouest, les manœuvres ourdies dans l'intérieur pour ranimer le feu de la guerre civile, prouvent que les projets de l'ennemi sont encore les mêmes que ceux consignés en 1792 dans le fameux manifeste de Brunswick. Mais il ne faut à la France que de la volonté et de l'union pour triompher de tous les obstacles, pour sortir de cette nouvelle crise avec une gloire d'autant plus éclatante, d'autant plus pure, que ses efforts n'ont pour objet que la défense la plus légitime, la plus sacrée, contre l'agression la plus injuste et la plus odieuse qui fut jamais. »

La séance du 14 fut très-courte et n'offrit aucun intérêt; celle du 15, jour où l'Empereur franchissait la frontière de Belgique, serait restée tout aussi insignifiante sans un projet de loi sur la liberté de la presse, proposé par M. Malleville, et dont les dispositions sont un curieux témoignage de l'esprit de tolérance et de liberté qui dominait dans les pouvoirs publics et dans l'opinion, sous le gouvernement impérial des Cent-Jours. Ce projet reconnaissait à tout individu la liberté de manifester, par la voie de la presse, sa pensée sur les lois et les actes du gouvernement. Les provocations au renversement du chef de l'Etat et au changement du gouvernement, les cris de *Vive Louis XVIII! Vivent les Bourbons!* étaient punis de la réclusion, mais dans le cas seulement où ces provocations à la révolte seraient *suivies d'effet*. Dans le cas contraire, les coupables n'étaient passibles que d'un emprisonnement de six jours à un an. Les imputations calomnieuses et les injures dirigées contre l'Empereur ou les membres de la famille impériale étaient punies des mêmes peines que les injures et les calomnies dirigées contre les simples citoyens; le projet de loi ne faisait aucune différence entre celles-ci et les premières. Enfin, tout journal avait le droit de publier les actes et de reproduire les publications des puissances étrangères ou ennemies de la France, à la seule condition d'insérer les explications ou réfutations fournies par le gouvernement impérial.

La Chambre, après avoir entendu la lecture de ce projet de loi, en autorisa le développement à la presque unanimité.

Si ces trois séances n'avaient présenté aucune physionomie, celle du 16 juin, en revanche, fut assez animée. Dès l'ouververture, M. Boulay, député de la Meurthe et ministre d'État, parut à la tribune et dit :

« L'Empereur, par une lettre datée de Beaumont, hier 15, à trois heures du matin, a instruit son frère, le prince Joseph,

président du conseil des ministres, que, l'ennemi faisant des mouvements pour attaquer l'armée française, Sa Majesté marchait à sa rencontre et que les hostilités allaient commencer.

« L'Empereur, ajouta M. Boulay, a ordonné à son ministre des relations extérieures et à ses ministres d'État de communiquer, le premier à la Chambre des pairs, les seconds à la Chambre des représentants, le rapport fait à Sa Majesté sur tout ce qui s'est passé, depuis le 13 mars, relativement aux efforts de son gouvernement pour maintenir la paix, et aux actes des puissances étrangères qui ont nécessité la guerre. Je vais donner lecture de ce rapport, qui demeurera déposé sur le bureau, ainsi que toutes les pièces à l'appui. »

Ce rapport, daté du 7 juin, était fort étendu [1]; il renfermait les déclarations de guerre faites contre la France par les puissances coalisées et que nous avons reproduites dans le volume précédent; il contenait la nomenclature des actes nombreux d'hostilité commis par ces puissances depuis deux mois et demi, et donnait la liste des vaisseaux de guerre français attaqués et pris par la marine militaire britannique, ainsi que les noms des navires de commerce capturés par elle et emmenés dans les ports d'Angleterre depuis le mois d'avril. Les derniers paragraphes, conclusion de tous les faits soumis par Caulaincourt à l'Empereur, étaient ainsi conçus :

« Les quatre grandes puissances entraînent avec elles (contre la France) tous les États qui touchent leur territoire ou qui se trouvent sur leur passage... La guerre nous entoure de toutes parts, Sire, et ce n'est plus que sur le champ de bataille que la France peut reconquérir la paix. Lorsque l'étranger n'a suspendu ses coups que pour nous frapper plus sûrement, l'intérêt national ordonne de les prévenir au lieu de les attendre. Les Anglais, les Prussiens, les Autrichiens, sont en ligne, les Russes sont en pleine marche; les souverains sont maintenant à la

[1] Ce rapport, inséré dans le *Moniteur* du lendemain 17 juin, ne remplit pas moins de vingt-sept colonnes, en y comprenant dix-huit pièces justificatives et vingt pièces annexes.

tête de leurs armées..... Sire, toute hésitation peut désormais compromettre les intérêts de la patrie.

« La France veut être indépendante, la France restera indépendante; et l'union sincère du peuple avec le monarque formera autour de la patrie un mur d'airain contre lequel viendront se briser tous les efforts des ennemis de son bonheur et de sa liberté, de son honneur et de son indépendance. »

M. Boulay (de la Meurthe) achevait de prononcer ces patriotiques paroles, et n'avait pas encore descendu les degrés de la tribune, quand un député, M. Jay, se leva et réclama la parole pour une motion d'ordre. « Je demanderai, dit-il, à notre collègue Boulay, s'il est autorisé par le ministre des relations extérieures à répondre aux questions qui pourraient lui être faites par les membres de la Chambre. Je lui demanderai encore pourquoi le rapport que nous venons d'entendre est adressé à l'Empereur et non à la Chambre. » M. Boulay répondit qu'il ne comprenait pas le sens de cette question; que l'Empereur, comme chef de l'État, avait le droit de demander à chacun de ses ministres des rapports sur la situation de leur département, et que le devoir de ceux-ci était de les présenter. « C'est ce qui s'est passé, ajouta-t-il, pour le département des relations extérieures. L'Empereur a jugé le rapport de son ministre assez important pour être communiqué aux deux Chambres. En ce moment, le duc de Vicence, pair de France, le communique à la Chambre des pairs, et nous, ministres d'État, et membres de la Chambre des représentants, nous en donnons connaissance à l'Assemblée dont nous faisons partie. Nous le communiquons revêtu de la signature du ministre; je ne vois dans tout cela rien d'inconvenant ni d'irrégulier. »

Cette réponse laissait difficilement place aux objections. Un grand nombre de voix demandèrent l'ordre du jour. Cependant deux avocats, MM. Tripier et Manuel, exigèrent la continuation du débat dans deux discours, où l'un et l'autre plaidèrent longuement la question, mais sans conclure. Ils n'avaient

point d'opinion faite, disaient-ils. « Êtes-vous responsable ? » s'écria un autre député en s'adressant au ministre d'État. M. Boulay répondit que, le rapport étant signé par un ministre, ce dernier en prenait naturellement la responsabilité ; puis, revenant sur l'interpellation de M. Jay, il ajouta que, si la Chambre désirait des renseignements plus particuliers sur les faits avancés par le ministre des relations extérieures, l'Assemblée comptait dans son sein quatre ministres d'État, lui compris, qui étaient chargés, comme membres du gouvernement, de donner toutes les explications demandées ; qu'en admettant même que certains détails fussent imparfaitement connus de lui ou de ses trois collègues, leur devoir était de s'en enquérir sur-le-champ, et de donner immédiatement satisfaction à la Chambre.

La discussion devait sembler épuisée ; cinq ou six membres n'en persistèrent pas moins à demander pourquoi le rapport de Caulaincourt était adressé à l'Empereur et non à la Chambre. Le débat ne sortait pas de l'ornière tracée par M. Jay. Enfin, un avocat de Paris, M. Roy [1], celui-là même qui, la veille de la séance impériale, s'était réuni à M. Dupin pour proposer à la Chambre de refuser le serment de fidélité à l'Empereur [2], prit la parole, et, d'un ton résolu, s'appuyant sur l'article 50 de la Constitution de l'an VIII, qui portait que toute déclaration de guerre serait proposée, discutée et promulguée comme les lois, il développa une proposition dont le but était de faire déclarer illégale, inconstitutionnelle, en présence de l'invasion, la marche de l'Empereur contre les Anglais et les Prussiens, et de provoquer, par suite, la *mise en accusation* du gouvernement. Les quelques mots prononcés par M. Boulay (de la Meurthe), au début de la séance, faisaient ressortir encore mieux l'audace du langage de M. Roy, puis-

[1] Depuis ministre des finances, comte et pair de France.
[2] Voir t. II, pages 393 et 394.

qu'ils annonçaient que nos soldats devaient déjà se trouver aux prises avec l'ennemi. On sait, en effet, que le même jour, à la même heure où cet avocat occupait la tribune, quatre cents pièces de canon françaises et prussiennes échangeaient leur feu entre les villages de Saint-Amand et de Ligny.

M. Roy résumait en lui les passions de cette portion nombreuse de la bourgeoisie qui ne connaît, en politique, d'autre opinion que les inspirations de l'intérêt personnel. Intendant de grands seigneurs sous l'ancien régime, tout ce qu'il possédait, tout ce qu'il était, il le devait à la Révolution, dont on avait pu le voir, au reste, un très-fervent apôtre. Mais, devenu propriétaire d'une fortune immense, résultat de grandes opérations sur les biens nationaux et sur les fonds publics, M. Roy, comme tous les gens repus, aspirait au repos. La guerre et ses soudaines péripéties, par cela seul qu'elles pouvaient inquiéter ses capitaux et troubler son calme, excitaient sa colère et le trouvaient inexorable. Les hommes de cette classe ne voyaient point leurs adversaires dans les souverains coalisés ; leur irritation était exclusivement dirigée contre l'Empereur, dont ils déploraient le retour, dont ils accusaient la turbulence, la soif de sang et de batailles, et contre les gens de cœur, gardes nationaux ou soldats, qui venaient de se lever pour défendre la France contre l'invasion. Défense impossible ! disaient-ils, rêve insensé ! effort impie ! Toutefois M. Roy avait trop présumé du courage de la majorité de la Chambre : la fortune n'avait pas encore prononcé ; sa motion ne fut pas appuyée : le président déclara qu'il n'y avait pas lieu de la mettre aux voix.

En abordant, de la manière que nous venons de dire, le fond même de la question soumise à la Chambre, M. Roy entendait amener l'Assemblée à décider un principe politique; M. Jay, en soulevant le débat, se faisait l'instrument volontaire d'une intrigue que nous devons expliquer.

Les ministres du gouvernement des Cent-Jours se partageaient en *ministres à département* et en *ministres d'État;* les premiers, hommes d'administration, non de tribune[1]; les seconds, hommes de discussion autant qu'hommes d'affaires[2]. La Chambre des pairs, peu nombreuse, composée en majorité de généraux et d'anciens administrateurs, ne devait présenter ni débats étendus, ni luttes difficiles à soutenir; d'ailleurs, tous les ministres à portefeuille en faisaient partie; l'Empereur les avait chargés d'y représenter le gouvernement. La Chambre des représentants, au contraire, imposante par le nombre, renfermant beaucoup de membres encore jeunes, annonçait des habitudes moins calmes, présageait des discussions plus passionnées; les avocats, en outre, y étaient fort nombreux : les quatre ministres d'État, anciens avocats eux-mêmes, orateurs habituels du gouvernement sous l'Empire, et rompus depuis longues années aux joutes de la tribune, étaient membres de cette Assemblée; ils reçurent naturellement la mission d'y parler au nom du pouvoir exécutif. Le gouvernement constitutionnel était à son début; aucune disposition de loi ne réglementait les rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif; les précédents n'existaient pas : en partageant ses ministres entre les deux Assemblées, ainsi que nous venons de le dire, Napoléon, pour nous servir des expressions de M. Boulay (de la Meurthe), n'avait donc rien fait d'inconvenant ni d'irrégulier; il avait obéi aux inspirations du simple bon sens.

Mais ce partage contrariait les projets du duc d'Otrante: Fouché avait facilement entrevu quelle était celle des deux Assemblées à qui viendraient l'influence et la force. Ses rela-

[1] Cambacérès, Caulaincourt, Carnot, Davoust, Decrès, Fouché, Gaudin (duc de Gaëte) et Mollien.

[2] Boulay (de la Meurthe), Defermont, Merlin (de Douai) et Regnault (de Saint-Jean-d'Angély).

tions parmi les représentants étaient déjà nombreuses; il désirait les étendre, les fortifier, et arriver, à l'aide des membres les plus remuants de l'Assemblée, à en diriger les délibérations et à dominer, par elle, le gouvernement lui-même. Mais le ministre de la police ne pouvait obtenir ces résultats qu'à la condition d'avoir le droit d'entrer dans la Chambre et de se mêler à ses discussions : M. Jay, ancien précepteur des enfants de Fouché et son familier, venait d'essayer de lui en ouvrir les portes; son interpellation à M. Boulay (de la Meurthe) n'avait pas d'autre motif. « Dans un pays voisin du nôtre, avait-il dit en invoquant l'exemple de l'Angleterre, les ministres paraissent dans la Chambre des communes, ils y siégent, ils y répondent aux interpellations qui leur sont faites. » M. Jay n'obtint qu'un demi-succès; sa demande fut renvoyée à une commission, et Fouché, qui jusqu'alors avait retardé la communication d'un rapport *sur la situation intérieure de l'Empire*, uniquement dans l'espérance de le présenter lui-même et d'avoir occasion de parler à l'Assemblée, dut se résoudre, le lendemain, à abandonner la lecture de ce document au ministre d'État Regnault (de Saint-Jean-d'Angély).

Ce rapport, analogue à ceux de Caulaincourt et de Carnot, et adressé également à l'Empereur, fit tout l'intérêt de la séance du 17. Le ministre de la police, dans sa rédaction, semblait avoir poursuivi un double but : effrayer la Chambre et produire sa propre apologie. On sait l'insignifiance du soulèvement royaliste en Vendée. Cependant Fouché ne se bornait pas à donner à cette échauffourée les proportions d'une insurrection formidable, il étendait cette tentative de guerre civile à toute la Normandie; Toulon, Marseille, Bordeaux, en outre, fermentaient; le Midi tout entier se disposait à prendre les armes. En même temps qu'il s'efforçait de jeter la peur au sein de la Chambre à l'aide de ces mensonges, qui soulevèrent, à peu de jours de là, une foule de réclamations et de démentis

énergiques, Fouché prenait soin d'ajouter qu'il ne désespérait pourtant pas d'arriver à pacifier prochainement le pays. Par quels moyens? le duc d'Otrante ne le disait pas. En exagérant ainsi, au delà de toute mesure, les périls de notre situation intérieure, et en promettant que bientôt il pourrait les dominer, Fouché n'avait qu'un but : attirer sur lui l'attention et les espérances de cette multitude craintive, irrésolue, que l'on voit dans tous les moments d'orage se serrer autour de l'audacieux qui se proclame hautement le plus expérimenté et le plus habile. Craignant, toutefois, que son vote dans le procès de Louis XVI et le souvenir de son proconsulat de Lyon n'éloignassent de sa personne bon nombre de représentants qui, tout en acceptant le principe et les résultats de la Révolution, repoussaient avec une sorte d'épouvante les Conventionnels dont le nom se mêlait, comme le sien, aux actes les plus furieux de la Terreur, il disait à ceux-là, dans son rapport :

« La Révolution française n'a point son origine dans l'excès de la tyrannie; le gouvernement qui l'a provoquée n'a point su en tirer avantage; il n'avait que de l'orgueil et de la faiblesse. Elle n'est point le résultat du fanatisme de quelques sectes religieuses, de l'ambition de quelques grands seigneurs, ou des complots de quelques conspirateurs obscurs; elle fut le fruit lent et préparé des lumières; elle fut entreprise dans des vues de justice et d'ordre, jusqu'à l'instant où les fureurs d'une opposition insensée obligèrent ses fondateurs à mettre leur ouvrage sous la garde de la multitude; alors le but fut manqué; la Révolution dévia de ses principes; aucune force humaine n'était capable d'arrêter le torrent. Il fut de la sagesse d'en suivre et d'en modérer la marche; et, quelque sévère que soit le jugement que les contemporains ont porté sur cette époque de notre histoire, la postérité pensera peut-être que les hommes qui contribuèrent alors à soutenir l'honneur français, à défendre l'indépendance nationale, à sauver la liberté publique de l'abîme où la fureur des partis et la tyrannie des factions allaient l'entraîner; la postérité, dis-je, pensera que ces hommes ne manquaient ni de courage ni des vertus qu'exige l'amour de la patrie. »

La postérité est aujourd'hui venue; elle a prononcé : on

doit regretter seulement que cette remarquable appréciation de la plus grande et de l'une des plus glorieuses époques de notre histoire ait pu servir d'apologie à un tel homme [1].

Il n'y eut point de séance le dimanche 18. Celle du 19 aurait passé inaperçue, sans un incident soulevé par Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) à l'occasion d'une nouvelle insérée dans un journal qui affectait un amour ardent, exclusif, pour la liberté. Ce journal annonçait que le général Travot, complétement battu et fait prisonnier par les Vendéens, venait d'obtenir son échange contre un des chefs insurgés. Regnault, après avoir démenti ces faits, ajoutait :

« Savez-vous, messieurs, où vont ces nouvelles, où elles arrivent, et dans quel moment on les a concertées? Elles arrivent dans le moment même où, par la force de nos armes et par les soins d'une sage et prudente administration, une pacification se prépare; elles arrivent à Portsmouth, au moment où l'on délibère peut-être si l'on risquera de nouveaux armements et l'envoi de nouveaux transports d'armes et de munitions; elles arrivent dans le Poitou, au moment où six bataillons de gardes nationaux marchent pour se rendre à la Rochelle et vont être frappés dans leur route du bruit que leurs frères ont succombé! »

Le premier mouvement de la Chambre fut un mouvement d'indignation. Un membre proposa de faire demander, par le président, au ministre de la police, si une poursuite était ordonnée contre l'auteur de cette fausse nouvelle; mais quel-

[1] Ce rapport, dans le *Moniteur*, ne porte point de date. Lu à la Chambre cinq jours après le départ de l'Empereur pour l'armée, avait-il été communiqué à Napoléon? On peut en douter. Lors même, au reste, que l'Empereur en aurait pris connaissance, il est facile de comprendre son indifférence profonde pour les coupables exagérations et pour les préoccupations personnelles de son ministre. On l'a vu dans le volume précédent, le conseil de guerre chargé de prononcer sur Fouché comme *traître à la patrie* n'attendait qu'une dépêche de l'Empereur pour juger le duc d'Otrante.

ques mots prononcés par M. Dupin, et dans lesquels il réclama l'ordre du jour, au nom de la raison, de la sagesse et de la Constitution, calmèrent soudainement l'Assemblée, qui reprit l'insignifiante discussion de son règlement intérieur. C'est le surlendemain même de ce débat, comme on l'a vu, que l'insurrection recevait le coup de mort à la Roche-Servière.

La séance du 20 fut sans intérêt. Elle était terminée depuis plusieurs heures, lorsque la vague rumeur d'un immense désastre essuyé par nos armes à quelques lieues en avant de Bruxelles circula d'abord sur le boulevard, parmi quelques groupes de joueurs à la Bourse, et ensuite dans plusieurs salons politiques.

La première nouvelle de la campagne remontait à l'avant-veille, 18. Ce jour-là, le *Moniteur* publiait un rapport daté de Charleroi, le 15 au soir; l'Empereur y rendait compte du combat de Gilly, dans lequel le général Letort avait été mortellement blessé; de la marche de Ney sur les Quatre-Bras, où ce maréchal, disait le rapport, *avait eu*, *le soir même*, son quartier général; puis, en dernier lieu, de la désertion de M. de Bourmont [1]. Une dépêche télégraphique, datée de Montmeillan, le même jour, suivait immédiatement ce rapport et annonçait que le maréchal Suchet, à l'autre extrémité de la France, avait, à son tour, attaqué et battu les Autrichiens après leur avoir fait éprouver une perte de 300 hommes tués et de 600 prisonniers. Enfin, dans une dernière note de cinq lignes, espèce de *post-scriptum* inséré sous le titre de *Nouvelles de l'armée* à la fin de ce numéro, et daté de Ligny 16 juin, huit heures et demie du soir, on lisait que l'Empereur venait de remporter une victoire complète sur les armées anglaise et prussienne réunies. L'annonce de ce succès causa une émotion univer-

[1] Ce rapport présentait la blessure du général Letort comme très-grave; le *Moniteur* ajoutait en note : « Une lettre de l'Empereur, du 16, se termine par ces mots, écrits de sa main : « *Letort va mieux.* »

selle; le canon se fit entendre, et, par un de ces jeux familiers au hasard, les décharges d'artillerie annonçant à la capitale française le triomphe de l'Empereur éclataient à la même heure où les quatre cents pièces de l'armée impériale et de l'armée anglaise tonnaient sur les hauteurs de la Belle-Alliance et de Mont-Saint-Jean. Pendant toute cette journée du 18, une foule de citoyens, avides de détails, se portèrent aux Tuileries, au Palais-Royal et à l'état-major de la place. La joie était sur toutes les figures; le soir, on fêta, dans un très-grand nombre de réunions, ce début heureux de la campagne.

Le *Moniteur* du 19 ne donna qu'une imparfaite satisfaction à l'impatience publique. Il ne publiait que deux rapports très-courts du major général au prince Joseph et au ministre de la guerre, et dans lesquels le duc de Dalmatie se bornait à annoncer les résultats généraux de la journée du 16. Le 20, la feuille officielle ne contenait qu'une lettre écrite de Fleurus, le matin du 17, par un officier de l'état-major général. Cette lettre, dont tous les détails se rapportaient à la bataille de Ligny, se terminait ainsi : « La garde a tout culbuté devant elle ; le feu n'a cessé qu'à dix heures du soir. Tout marche aux cris mille fois répétés de *Vive l'Empereur!* Ce sont aussi les dernières paroles prononcées par les braves qui ont succombé. Jamais on n'a vu un semblable enthousiasme... J'espère que nous n'entendrons plus parler de sitôt des Prussiens, si toutefois ils peuvent se rallier. Quant aux Anglais, on verra aujourd'hui ce qu'ils deviendront. L'Empereur est là. » Le *Moniteur* du 21, interrogé avidement par toutes les classes de la population, ne renfermait aucune lettre, aucune dépêche. En revanche, une nouvelle affreuse ne tarda pas à courir tout Paris. La vague rumeur de la veille au soir se trouvait confirmée : nos troupes, battues le 18, avaient repassé la frontière en pleine déroute; tous les corps, ajoutait-on, étaient détruits ou désorganisés, et l'Empereur lui-même, impuissant à rallier les dé-

ris de l'armée, venait d'arriver à Paris. Dans le premier moment on refusa de croire; ce fut ensuite une anxiété cruelle, puis une morne stupeur. La nouvelle de la présence de Napoléon dans les murs de la capitale était fondée : il était descendu au palais de l'Élysée vers le milieu de la nuit.

Nous avons laissé l'Empereur sur les hauteurs de la Belle-Alliance au moment où, poussant son cheval pour entrer dans le carré de Cambronne, il fut entraîné sur la route de Charleroi par les généraux restés autour de lui. Les Prussiens de Bulow, revenus sur Planchenoit, barrèrent presque immédiatement la route; ce mouvement, exécuté quelques minutes plus tôt, aurait contraint les amis de Napoléon de le laisser accomplir la résolution qu'il avait d'abord formée, celle de se faire tuer sur le champ de bataille, au milieu des grenadiers de sa garde.

Parvenu à Genape, l'Empereur essaya de rétablir un peu d'ordre parmi les fuyards; ses efforts furent sans succès. Les soldats de tous les corps et de toutes les armes, soldats d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, marchant sans ordre et confondus, se heurtaient, s'écrasaient dans les rues de cette petite ville, fuyant devant la cavalerie prussienne, dont ils entendaient les *hurrahs* derrière eux. C'était à qui arriverait le plus vite de l'autre côté du pont jeté sur la Dyle, et qu'embarrassaient un grand nombre de chariots et de caissons renversés. Il était près de minuit; aucune voix, au milieu de ce tumulte et de ce désordre, ne pouvait se faire entendre. L'Empereur, convaincu de son impuissance, prit le parti de laisser écouler le torrent, certain qu'il s'arrêterait de lui-même quand viendrait le jour et lorsque le flot atteindrait la frontière française. Après avoir expédié au maréchal Grouchy plusieurs officiers chargés de lui annoncer la perte de la bataille et de lui transmettre l'ordre de se replier sur la Sambre, de passer cette rivière à Namur, et de se porter par Charlemont sur Laon, où

se réunirait l'armée, lui-même quitta Genape et se dirigea sur Charleroi, où il arriva entre quatre et cinq heures du matin. Les équipages de pont, ceux des vivres, restés en arrière de cette ville, reçurent immédiatement l'injonction de se retirer également sur Laon, les uns par Avesnes, les autres par Philippeville; puis, ces soins pris, Napoléon partit pour cette dernière place, où il entra vers les dix heures. Des officiers furent encore envoyés de cette ville au maréchal Grouchy, pour lui réitérer les recommandations transmises de Genape. L'ordre fut en même temps expédié à tous les commandants des places de la Meuse de se tenir prêts à être attaqués et de se défendre à outrance; au général Rapp, commandant le cinquième corps d'armée en Alsace, au général Lecourbe, commandant les troupes réunies à Béfort, et au général Lamarque, commandant l'armée de la Vendée, de se porter à marches forcées sur Paris, et, s'il en était besoin, d'accélérer leur mouvement en faisant transporter l'infanterie sur des charrettes, et traîner l'artillerie par des chevaux de réquisition. Il dicta ensuite à son secrétaire, Fleury de Chaboulon, qui venait de le rejoindre, deux lettres pour Joseph. Dans la première, destinée à être communiquée au conseil des ministres, il annonçait en quelques mots l'issue fatale de la bataille; la seconde, écrite pour le prince seul, renfermait un tableau fidèle du désastre, et se terminait ainsi :

« Cependant tout n'est pas perdu; je suppose qu'il me restera, en réunissant mes forces, cent cinquante mille hommes. Les fédérés et les gardes nationaux qui ont du cœur me fourniront, en outre, cent mille hommes; les bataillons de dépôt, cinquante mille hommes; j'aurai donc trois cent mille soldats à opposer de suite à l'ennemi. J'attellerai l'artillerie avec les chevaux de luxe; je lèverai cent mille conscrits; je les armerai avec les fusils des royalistes et des mauvais gardes nationaux. Je ferai lever en masse le Dauphiné, le Lyonnais, la Bour-

gogne, la Champagne, la Lorraine; j'accablerai l'ennemi : mais il faut qu'on m'aide et qu'on ne m'étourdisse point. Je vais à Laon; j'y trouverai sans doute du monde. Je n'ai point entendu parler de Grouchy; s'il n'est point pris, comme je le crains, je peux avoir, dans trois jours, cinquante mille hommes; avec cela, j'occuperai l'ennemi et je donnerai à Paris et à la France le temps de faire leur devoir. Les Anglais marchent lentement; les Prussiens craignent les paysans et n'oseront pas trop s'avancer : tout peut se réparer encore. Écrivez-moi l'effet que cette horrible échauffourée aura produit dans la Chambre. Je crois que les députés se pénétreront que leur devoir, dans cette grande circonstance, est de se réunir à moi pour sauver la France : préparez-les à me seconder dignement. »

Napoléon ajouta de sa main : *Du courage et de la fermeté!* Les espérances qu'il confiait à son frère n'étaient pas exagérées; elles pouvaient se réaliser avec le concours des Chambres, concours possible si Napoléon ne quittait pas l'armée. Or la lettre dont nous venons de reproduire une partie, les ordres transmis au maréchal Grouchy et aux chefs des autres corps, prouvent que l'Empereur se dirigeait sur Laon dans le but précisément d'y rallier les troupes et de rester à leur tête.

Une mauvaise chaise de poste à moitié brisée et quelques charrettes remplies de paille venaient d'être préparées, faute de mieux, pour transporter Napoléon à Rocroi, lorsqu'on annonça l'arrivée du maréchal Soult avec quelques voitures de suite. Le maréchal reçut l'ordre de rester à Philippeville pour y rallier le grand quartier général, ainsi que les détachements qui pourraient se diriger sur ce point : on s'empara de ses équipages; trois ou quatre cents fuyards de toutes armes furent réunis et formés en escorte; et, à deux heures de l'après-midi, l'Empereur quitta Philippeville dans une calèche où prit place également le général Bertrand; une se-

conde voiture renfermait le duc de Bassano, les généraux Drouot et Dejean, ainsi que MM. de Canisy, premier écuyer, et Fleury de Chaboulon; une troisième emmenait les généraux Gourgaud, de Flahaut et Labédoyère, et le colonel de Bussy, aides de camp. On fit halte à Rocroi. Là, une discussion eut lieu, entre plusieurs des compagnons de route de l'Empereur, sur le parti qu'il devait adopter. Labédoyère, cœur chaud, caractère chevaleresque, voulait que l'Empereur ne s'arrêtât pas jusqu'à Paris; qu'il se présentât immédiatement devant les Chambres; qu'il confessât toute l'étendue du désastre, et, comme Philippe-Auguste, qu'il offrît de mourir en soldat et de remettre la couronne au plus digne. Un de ses collègues, qui avait une pratique plus grande des choses et des hommes, M. de Flahaut, ne partageait pas cette opinion, et soutenait que l'Empereur se perdrait s'il entrait dans Paris. Les Chambres, disait-il, croiront se sauver en le sacrifiant. « Dieu nous préserve d'un tel malheur! s'écria Labédoyère. Si les Chambres s'isolent de l'Empereur, la France sera positivement perdue. Les ennemis seront à Paris sous huit jours, et, le neuvième, nous reverrons les Bourbons. Que deviendront alors la liberté et tous ceux qui ont embrassé la cause nationale? Pour moi, mon sort ne sera point douteux : *je serai fusillé le premier.* »

On se remit en route pour Laon. L'Empereur descendit au pied de cette ville; la nouvelle du désastre l'y avait déjà devancé; il fut reçu par la garde nationale. « Sire, lui dit l'officier commandant, nos frères et nos enfants sont dans les places fortes; disposez de nous qui restons; nous sommes prêts à mourir pour la patrie et pour Votre Majesté. » Ces nobles paroles n'étaient point l'expression d'un sentiment isolé; tous les gardes nationaux présents, une foule d'habitants de la campagne accourus au bruit de l'approche de l'Empereur, les couvrirent d'acclamations : cédant au plus patrio-

tique enthousiasme, brandissant, ceux-ci leurs fusils, d'autres des faux, ces braves gens reconduisirent Napoléon, aux cris de *Vive l'Empereur!* jusqu'au logement destiné à le recevoir. Il y entrait à peine, quand on le prévint qu'un nombreux détachement de troupes se montrait au loin et semblait se diriger sur la ville. Un aide de camp partit aussitôt en reconnaissance : c'étaient environ trois mille soldats de la garde impériale, infanterie et cavalerie, que les généraux Morand, Pelet, Colbert et Petit étaient parvenus à rallier. « En ce cas, dit l'Empereur quand on lui annonça cette nouvelle, je demeurerai décidément à Laon jusqu'à ce que le reste de l'armée soit réuni. J'ai donné l'ordre de diriger ici et sur Reims tous les militaires isolés. La gendarmerie et la garde nationale vont battre la campagne et ramasser tous les traîneurs; les bons soldats se rallieront d'eux-mêmes : nous aurons dans vingt-quatre heures un noyau de dix à douze mille hommes; avec cette petite armée je contiendrai l'ennemi, je donnerai le temps à Grouchy d'arriver et à la nation de se retourner. » Cette résolution fut vivement combattue autour de lui; comme à Rocroi, il y avait dissidence : quelques généraux, à l'exemple de M. de Flahaut, étaient d'avis que l'Empereur devait rester à l'armée; d'autres, en plus grand nombre, disaient à Napoléon : « Votre Majesté a vu le désastre de ses propres yeux; elle sait que tous les régiments étaient confondus, et que ce n'est point en quelques heures qu'on pourra les reformer. En supposant même qu'elle puisse réunir dix à douze mille hommes, que pourra faire Votre Majesté avec cette poignée de soldats? Pendant qu'elle arrêtera l'ennemi sur un point, il pénétrera par un autre : toutes les routes lui sont ouvertes. Le corps de Grouchy, qu'il ait ou non repassé la Dyle, est probablement perdu. La France ne peut plus être sauvée que par elle-même. Il faut que tous les citoyens prennent les armes; et la présence de Votre Majesté est néces-

saire pour comprimer ses ennemis, pour enflammer et dirige le mouvement des patriotes. Les Parisiens, quand ils verron Votre Majesté, n'hésiteront pas à se battre. Si vous restez loin d'eux, on fera courir mille bruits, on dira que vous avez été tué, que vous êtes prisonnier ou cerné. La garde nationale et les fédérés, découragés par la crainte d'être abandonnés ou trahis comme l'année dernière, ne se battront qu'à contre-cœur, si même ils se battent. »

Ces dernières considérations firent une certaine impression sur l'Empereur; elles étaient appuyées par la grande majorité des généraux qui l'entouraient; Napoléon ne sut pas résister. « Eh bien, dit-il, puisque vous le croyez nécessaire, j'irai à Paris; mais je suis convaincu que vous me faites faire une sottise. Ma vraie place est ici : je pourrais y diriger ce qui se passerait à Paris; mes frères feraient le reste. » Il se retira immédiatement dans une autre pièce avec le duc de Bassano et M. de Chaboulon, et mit la dernière main au bulletin de la bataille de Waterloo, bulletin déjà ébauché durant sa halte à Philippeville. Quand la rédaction fut terminée, il fit appeler les généraux Bertrand, Drouot, Gourgaud et ses autres aides de camp. « Voici, leur dit-il, la relation de la bataille; je veux que vous en entendiez la lecture. Si j'ai omis quelques faits essentiels, vous me les rappellerez; mon intention est de ne rien dissimuler. Il faut, comme après Moscou, révéler à la France la vérité tout entière. » M. de Chaboulon lut le bulletin : les généraux Drouot et de Flahaut proposèrent quelques changements qui furent agréés par l'Empereur. Ces corrections faites, une seconde lecture eut lieu ; aucune réclamation ne s'éleva, et la relation ainsi rectifiée fut expédiée au prince Joseph par courrier extraordinaire. A quelques heures de là, Napoléon envoyait le général de Flahaut à Avesnes pour obtenir des renseignements précis sur ce qui se passait de ce côté, et le général Dejean à Guise, pour examiner l'état de cette

place et y rallier les détachements qui auraient pris cette direction ; puis, laissant le colonel de Bussy à Laon, avec l'ordre de tout disposer pour l'armée qui allait se réunir sous cette place, il partit pour Paris. Son projet était de ne rester dans la capitale de l'Empire que le temps nécessaire pour prévenir la commotion politique, résultat probable de la première nouvelle du désastre ; pour disposer les esprits à triompher de la crise dans laquelle la France allait entrer ; hâter les préparatifs de défense de Paris; faire diriger sur Laon toutes les troupes, tous les renforts que l'on pourrait tirer des dépôts et des places de guerre ; en un mot, pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du PLAN DE DÉFENSE discuté avant son départ pour l'armée et auquel il se voyait maintenant contraint de recourir [1]. Un séjour de *quarante-huit heures* lui semblait devoir suffire à tous ces soins, et immédiatement après il comptait rejoindre l'armée sous Laon [2].

Il était onze heures du soir lorsque, le 20, l'Empereur descendit à l'Élysée. Ce fut le duc de Vicence qui le reçut. Napoléon paraissait succomber à la fatigue, à la douleur ; sa poitrine était souffrante, sa respiration oppressée. « L'armée avait fait des prodiges, dit-il au duc d'une voix pénible ; une terreur panique l'a saisie, tout a été perdu... Je n'en puis plus... Il me faut quelques heures de repos pour être à mes affaires. » Il ajouta en portant la main sur son cœur : « J'étouffe là. » Après quelques instants de silence, il reprit : « Mon intention est de réunir les deux Chambres en séance impériale. Je leur peindrai les malheurs de l'armée ; je leur demanderai les moyens de sauver la patrie; ensuite je repartirai. — Sire, lui répondit Caulaincourt, la nouvelle de vos malheurs a déjà

[1] Voir pour les détails de ce plan de défense nationale, tome II, pages 363, 364 et 365.

[2] *Campagne de* 1815, écrite à Sainte-Hélène par le général Gourgaud, sous la dictée de Napoléon.

transpiré; il règne une grande agitation dans les esprits; les dispositions des députés paraissent plus hostiles que jamais. Je regrette, Sire, de vous voir à Paris; il eût été préférable que vous ne vous fussiez pas séparé de l'armée. — J'espère pourtant que les Chambres me seconderont et qu'elles sentiront la responsabilité qui va peser sur elles. La majorité est bonne, elle est française. Je n'ai contre moi que la Fayette, Lanjuinais, Flaugergues et quelques autres : je les gêne; ils voudraient travailler pour eux; je ne les laisserai point faire; ma présence ici les contiendra [1]. »

Lucien et Joseph ne tardèrent pas à arriver. Ils furent bientôt suivis des ministres, de la plupart des hauts dignitaires et d'une foule de généraux impatients de connaître l'étendue et les détails du désastre. La plupart des officiers revenus avec l'Empereur étaient encore sous l'impression de l'événement. Quelques-uns firent de la déroute un tableau si lamentable, que leurs auditeurs, frappés d'épouvante, quittèrent l'Élysée avec la conviction que la France n'avait plus un soldat, et que, dépourvue de ses dernières ressources, il ne lui restait plus qu'à implorer la merci des Alliés.

Napoléon, avant de reprendre du repos, avait indiqué pour les premières heures de la matinée un conseil où devaient se réunir ses deux frères Lucien et Joseph, les huit ministres à portefeuille, les quatre ministres d'État et le duc de Bassano. Quand ce conseil fut assemblé, l'Empereur invita M. de Bassano à donner lecture du bulletin de la bataille du 18; puis il dit : « Nos malheurs sont grands! Je suis venu pour les réparer, pour imprimer à la nation, à l'armée, un grand et noble mouvement. Si la nation se lève, l'ennemi sera écrasé; si, au lieu de levées, de mesures extraordinaires, on dispute, tout est perdu! L'ennemi va entrer en France. J'ai besoin, pour sauver la patrie, d'être revêtu d'un grand pouvoir, d'une dictature

[1] *Mémoires* de M. Fleury de Chaboulon.

temporaire. Dans l'intérêt de la patrie, je pourrais me saisir de ce pouvoir ; mais il serait utile et plus national qu'il me fût donné par les Chambres. » Ces paroles, écoutées dans le plus profond silence, restèrent sans réponse. La plupart des ministres baissaient les yeux. L'Empereur interpella Carnot.

En ce moment Carnot, inspiré par le sentiment patriotique qui l'animait lors de la grande lutte de la France révolutionnaire contre la première coalition, ouvrit immédiatement l'avis de déclarer la patrie en danger, d'appeler aux armes tous les fédérés, tous les gardes nationaux de l'Empire, de mettre Paris en état de siége et de se défendre à outrance. Il ajoutait qu'à la dernière extrémité il faudrait se retirer de l'autre côté de la Loire, s'y retrancher, et y tenir l'ennemi en arrêt jusqu'au moment où l'on aurait réuni et organisé, à l'aide de l'armée de la Vendée et des différents corps d'observation de l'Est et du Midi, des forces assez nombreuses pour reprendre l'offensive, et purger le sol national de la présence des Alliés.

Le duc de Vicence fut interrogé à son tour. Organisation fatiguée, esprit découragé et abattu, ce ministre répugnait à tout parti violent, à toute mesure extrême ; il se contenta de répondre en termes généraux que la nation devait faire un grand effort pour sauver son indépendance, et que le succès dépendrait, non des mesures adoptées par l'Empereur, mais d'une parfaite union entre les Chambres et le souverain.

Fouché, aux derniers mots de Caulaincourt, s'empressa d'intervenir ; il dit qu'il ne croyait pas, en effet, que l'Empereur pût sauver la France sans le concours des Chambres ; que ce concours, au reste, serait facile à obtenir en leur montrant de la confiance et de la *bonne foi*, et qu'il était convaincu qu'un appel à leur patriotisme les trouverait prêtes à tous les sacrifices.

Le duc Decrès n'était pas encore dans la confidence des pratiques secrètes déjà entamées par Fouché avec les principaux

meneurs de la Chambre élective ; il déclara nettement qu'il n'y avait pas à compter sur les représentants, qu'ils étaient mal disposés et paraissaient décidés à se porter aux derniers excès.

Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), un de ces hommes de tribune qui dépensent les principales forces de leur intelligence et toute leur énergie dans les luttes de la parole, appuya l'opinion du ministre de la marine en ajoutant qu'il craignait qu'un grand sacrifice ne fût nécessaire.

« Parlez nettement, lui dit l'Empereur ; c'est mon abdication qu'ils veulent, n'est-ce pas?

— Je le crois, Sire, répondit Regnault ; quelque pénible que ce devoir soit pour moi, je dois éclairer Votre Majesté sur sa véritable situation. J'ajouterai même qu'il serait possible, si Votre Majesté n'abdiquait pas de son propre mouvement, que la Chambre osât lui demander ce sacrifice.

— Je me suis déjà trouvé dans des circonstances bien difficiles, répliqua Lucien avec vivacité, et j'ai toujours vu que, plus les crises sont fortes, plus on doit déployer d'énergie. Si la Chambre, mise en demeure de seconder l'Empereur, refuse son concours, il faut que l'Empereur sauve la France à lui seul. Pour lui, comme pour nous tous, le salut de la patrie doit être la suprême loi. Le refus de la Chambre une fois exprimé, l'Empereur doit se déclarer dictateur ; il doit mettre le pays en état de siége et appeler à la défense du sol national tous les patriotes, tout ce qui a du cœur. »

Intelligence nette, caractère décidé, Lucien avait encouru la juste disgrâce de son frère, au moment où Napoléon échangeait son titre de Consul contre celui d'Empereur. Demeuré dans la retraite aussi longtemps qu'avait duré l'Empire, il était accouru à Paris, après le retour de l'île d'Elbe, avec la pensée d'aider au maintien de la fortune politique de sa famille. L'opinion que nous venons de reproduire montre qu'il n'avait rien perdu de cette hardiesse et de cette résolution auxquelles

Napoléon était surtout redevable de n'avoir pas vu sa carrière se briser, lors des journées de brumaire, contre la résistance des Cinq-Cents. Son avis fut appuyé par Carnot : « Tant que durera la crise, dit le ministre de l'intérieur, il me semble indispensable, en effet, que l'Empereur soit revêtu d'une grande et imposante autorité. »

Napoléon prit immédiatement la parole : « J'espère que la présence de l'ennemi sur le sol national, dit-il, rendra aux députés le sentiment de leurs devoirs. La nation ne les a pas envoyés pour me renverser, mais pour me soutenir. Je ne crains rien pour moi, mais je crains tout pour la France. Si nous nous querellons entre nous au lieu de nous entendre, nous aurons le sort du Bas-Empire ; tout sera perdu. Le patriotisme de la nation, sa haine pour les Bourbons, nous offrent encore d'immenses ressources ; notre cause n'est point désespérée. »

L'Empereur passa alors en revue tous les moyens qui restaient pour réparer les désastres du 18. Les troupes présentes sur le champ de bataille s'élevaient à 65,000 hommes. On estimait les pertes de cette journée à 24 ou 25,000 hommes tués, blessés ou prisonniers ; 40,000 hommes environ avaient donc dû rentrer en France. Sur ce chiffre, 25 à 30,000 hommes, d'après les nouvelles arrivées de la frontière du Nord pendant la nuit qui venait de s'écouler et le matin, étaient déjà ralliés sur différents points et se portaient sur Laon [1]. Ces forces, ajoutées aux 35,000 hommes de Grouchy, dont on avait enfin des nouvelles par le gouverneur de Givet, et que l'on savait avoir passé à Namur, se retirant sur Dinan, formaient 60 à 65,000 hommes, qui, dans quatre jours, seraient réunis sous

[1] L'armée qui avait combattu à Waterloo se composait des 1er, 2e et 6e corps et des troupes de la garde impériale. Les fuyards de ces corps s'étaient divisés en arrivant aux Quatre-Bras. Ceux des 1er et 2e corps, entrés en Belgique par le pont de Marchiennes, s'étaient retirés par cette route; les soldats du 6e corps et ceux de la garde impériale, entrés par Charleroi, avaient repris le même chemin.

le chef-lieu du département de l'Aisne. Un certain nombre de dépôts de régiments, les plus rapproches de Paris, à qui l'ordre de marcher sur cette capitale venait d'être transmis, présentaient assez de soldats pour remplacer les pertes de la campagne. Les seuls dépôts de la garde impériale pouvaient fournir 6,000 hommes disponibles. On avait, à la vérité, perdu un matériel assez considérable d'artillerie; mais les soldats du train, pour la plupart, s'étaient sauvés avec leurs chevaux ; on les réunissait à la Fère et à Vincennes. Quant au matériel, on comptait dans ce dernier dépôt et à Paris cinq cents pièces de campagne; d'autres parcs considérables existaient, en outre, sur la Loire. Il était donc facile d'organiser immédiatement deux cents bouches à feu, ce qui remettait notre matériel dans le même état où il était avant la journée de Waterloo. L'Empereur calculait ensuite qu'en dirigeant sur Laon les soldats de dépôt appelés à Paris, au fur et à mesure de leur arrivée, ces renforts porteraient les 65,000 hommes de l'armée du Nord, dans les premiers jours de juillet, à 150,000 combattants. D'un autre côté, si nos pertes dans les journées du 16 et du 18 avaient été grandes, celles de l'ennemi étaient encore plus considérables. Obligés, en outre, de laisser des corps d'observation devant Maubeuge, Valenciennes, Condé, Lille Dunkerque et les autres places de la frontière belge, qui toutes avaient des garnisons nombreuses; de masquer ensuite les places de la Somme, Wellington et Blücher pouvaient difficile ment arriver sur la ligne de l'Aisne avec plus de 80 à 90,000 hommes; ils ne pouvaient, d'ailleurs, s'y présenter avant le 26 ou le 27, date à laquelle l'armée impériale réunie à Laon aurait un chiffre de soldats supérieur à celui de l'ennemi. Dans cette position, les deux généraux alliés se verraient forcés de combiner leurs mouvements avec les armées de la Russie et de l'Autriche. Or celles-ci, à la date des dernières nouvelles, n'avaient pas encore passé le Rhin; en admettant même

qu'elles pussent le franchir le 25 juin, ce n'était pas avant le 15 ou le 20 juillet qu'il leur serait possible de se trouver en force sur la Marne. On avait dès lors un mois pour achever la fortification et l'armement de toute l'enceinte de Paris, pour compléter l'organisation de la garde nationale et des fédérés de la capitale, et pour y faire arriver 60,000 gardes nationaux de la Bretagne, de la Normandie et de la rive gauche de la Loire, ainsi que les 30,000 soldats de marine composant les vingt régiments de matelots organisés avant l'ouverture de la campagne.

Ce n'était pas tout : la combinaison d'opérations actives entre l'armée anglo-prussienne venant de Belgique et les corps alliés débouchant par le Rhin devait nécessairement donner lieu à des mouvements militaires, où tout l'avantage appartiendrait à l'adversaire occupant la position centrale, surtout lorsque cet adversaire pourrait manœuvrer avec 150,000 hommes de troupes de ligne autour d'un point d'appui comme Paris, point qui se trouverait alors complétement fortifié, muni de 5 à 600 bouches à feu, et défendu par près de 100,000 gardes nationaux bien organisés et bien armés. La France était donc en mesure de résister victorieusement à l'invasion des troupes alliées arrivant par la Belgique et par le Rhin. Restaient les corps auxquels les différentes gorges des Alpes pouvaient donner passage. A ceux-là l'Empereur comptait opposer Suchet et ses troupes déjà victorieuses; il devait les rappeler sur Lyon, où elles se concentreraient et rallieraient toutes les gardes nationales du pays, ainsi que celles d'une partie de la Bourgogne et du Dauphiné. Suchet, ainsi appuyé et soutenu, suffirait pour arrêter l'armée autrichienne d'Italie [1].

Ces considérations, développées avec une grande force de langage et une remarquable lucidité, ramenèrent la confiance

[1] *Campagne de* 1815, écrite à Sainte-Hélène par le général Gourgaud sous la dictée de Napoléon.

parmi la majorité du conseil. L'opinion de Lucien et de Carnot sur la nécessité d'une résistance à outrance dirigée par l'Empereur, revêtu à cet effet de pouvoirs extraordinaires, fut adoptée. On décida que Paris serait déclaré en état de siége ; que le centre du gouvernement et les Chambres, s'il en était besoin, seraient tranférés à Tours ; que le commandement de Paris serait donné au maréchal Davoust, et le ministère de la guerre au général Clausel ; que le nombre des tirailleurs de la garde nationale parisienne (fédérés) serait immédiatement doublé, et qu'on leur distribuerait des armes dans la journée. Les actes et les ordres nécessaires à l'exécution de ces différentes mesures se rédigeaient déjà à la secrétairerie d'État ; on discutait s'il convenait que l'Empereur portât lui-même, en habit de voyage et sans appareil, ces décisions aux Chambres ; enfin, on minutait le discours que Napoléon s'apprêtait à y aller prononcer, lorsque des nouvelles arrivées de la Chambre des représentants apprirent que cette Assemblée venait de se déclarer *en permanence*, et de proclamer crime de haute trahison toute tentative d'ajournement et de dissolution. Les délibérations du conseil, la rédaction des actes et des ordres qu'il venait d'arrêter, furent immédiatement suspendues.

C'était la veille, vers midi, que les ministres avaient reçu communication des dépêches expédiées, le 19 au matin, de Philippeville, à Joseph. Convaincu que le succès inespéré de l'armée anglaise réservait à son chef un rôle influent, Fouché, dans la journée, dépêcha au duc de Wellington un émissaire chargé d'ouvrir les communications actives qui, depuis ce moment, ne cessèrent d'exister entre ce lord et lui ; la lettre remise par le duc d'Otrante à cet agent en fut le début. Ce soin pris, Fouché fit avertir du désastre les principaux membres de la Chambre, et envoya ses affidés sonner partout l'alarme « *Tout est perdu ! la France n'a plus d'armée !* » répétaient-ils après le duc d'Otrante. Dans les dernières heures de la soirée

et le lendemain matin, un certain nombre de représentants, parmi les plus hostiles à l'Empereur, se réunirent chez le ministre de la police. On a cité, à cette occasion, les noms de MM. Jay, Manuel, Flaugergues, d'Argenson, Dupin et de la Fayette. Ce fut dans ces conciliabules, ont dit plusieurs écrivains, que les événements qui devaient marquer la séance du 21 furent discutés et convenus. Les amis de M. de la Fayette ont nié qu'il eût assisté à aucune réunion chez le duc d'Otrante, le soir du 20 et dans la matinée du lendemain; ils ont affirmé que pas un membre de la Chambre, au début de la séance qui allait s'ouvrir, n'était dans la confidence du rôle que l'ancien commandant de la garde nationale de Paris s'apprêtait à jouer. Il paraît certain que M. de la Fayette, en effet, ne prit conseil que de la passion aveugle qui, le 30 mars 1814, pendant la bataille de Paris, le portait à vouloir soulever la garde nationale, non pour la conduire au secours de nos soldats, se battant un contre dix, mais pour renverser l'Empereur, et qui, trois semaines auparavant, lors de l'Assemblée du Champ de Mai, le poussait à engager Carnot et Fouché à profiter de la confusion et du trouble inséparables d'une pareille cérémonie pour précipiter Napoléon du trône [1]. Quoi qu'il en soit, la Chambre, à l'heure fixée pour l'ouverture de sa séance, à midi, se trouva au grand complet. « *Tout est perdu!* avait dit Fouché la veille. *Il est furieux et va chasser les pairs et les députés! Il va saisir la dictature!* » écrivait-il à quelques représentants ses affidés, de la salle même de l'Élysée, où il discutait, avec les autres ministres de Napoléon, les moyens de

[1] « M. de la Fayette... trouva Carnot sincèrement persuadé de la conversion de Napoléon et déterminé à le servir de tout son pouvoir. Fouché déclara que cette idée hardie était inexécutable. » (*Esquisse historique et fragments inédits sur les Cent-Jours.*) Cette brochure, sans nom d'auteur, et que nous aurons encore occasion de citer, est un in-8° de cinq feuilles un quart, imprimé en 1819 chez Baudoin, et dont la rédaction appartient en commun à MM. de la Fayette et Lanjuinais.

tenir tête aux événements. Colportées sur tous les bancs, confirmées par deux ou trois ministres, par Regnault (de Saint-Jean d'Angély) entre autres, qui, courant de l'Élysée au Palais législatif et du Palais législatif à l'Élysée, semaient autour d'eux le trouble et la peur dont ils étaient saisis, ces confidences, sorties du sein même du conseil des ministres, qu'on savait alors assemblé, jetaient dans la Chambre l'agitation la plus vive; on n'entendait que des paroles de colère parmi les adversaires si multiples du gouvernement impérial; chez les membres les plus timides, c'était de la stupeur. Enfin, à midi un quart, le président déclara la séance ouverte. Immédiatement après la lecture du procès-verbal, M. Lanjuinais annonça que MM. de la Fayette et Henri Lacoste avaient des propositions à soumettre à la Chambre. M. de la Fayette fut appelé le premier. Une sorte de frémissement courut dans toute l'Assemblée quand il parut à la tribune; chacun semblait pressentir quelque événement inattendu. M. de la Fayette parla en ces termes :

« Messieurs, lorsque pour la première fois, depuis bien des années, j'élève une voix que les vieux amis de la liberté reconnaîtront encore, je me sens appelé à vous parler des dangers de la patrie, que vous seuls à présent avez le pouvoir de sauver.

« Des bruits sinistres s'étaient répandus; ils sont malheureusement confirmés. Voici l'instant de nous rallier autour du vieux étendard tricolore, celui de 89, celui de la liberté, de l'égalité et de l'ordre public; c'est celui-là seul que nous avons à défendre contre les prétentions étrangères et contre les tentatives intérieures. Permettez, messieurs, à un vétéran de cette cause sacrée, qui fut toujours étranger à l'esprit de faction, de vous soumettre quelques résolutions préalables dont vous apprécierez, j'espère, la nécessité.

« Art. 1er. La Chambre des représentants déclare que l'indépendance de la nation est menacée.

« 2. La Chambre se déclare en permanence. Toute tentative pour la dissoudre est un crime de haute trahison; quiconque se rendrait coupable de cette tentative sera traître à la patrie et sur-le-champ jugé comme tel.

« 3. L'armée de ligne et les gardes nationales qui ont combattu et combattent encore pour défendre la liberté, l'indépendance et le territoire de la France, ont bien mérité de la patrie.

« 4. Le ministre de l'intérieur est invité à réunir à l'état-major général les commandants et majors de légion de la garde nationale parisienne, afin d'aviser au moyen de lui donner des armes et de porter au plus grand complet cette garde citoyenne, dont le patriotisme et le zèle éprouvé depuis vingt-six ans offrent une sûre garantie à la liberté, aux propriétés, à la tranquillité de la capitale et à l'inviolabilité des représentants de la nation.

« 5. Les ministres de la guerre, des relations extérieures, de la police et de l'intérieur sont invités à se rendre sur-le-champ dans le sein de l'Assemblée. »

Non-seulement ces propositions violaient deux des dispositions les plus essentielles de la constitution jurée par la Chambre quatorze jours auparavant, mais elles entraînaient, si cette Assemblée les adoptait, la désorganisation et la chute du gouvernement impérial. Quels motifs portaient M. de la Fayette à vouloir cette révolution nouvelle après une défaite, et lorsque l'Europe s'avançait en armes contre nous? A quelles mesures entendait-il recourir pour sauver l'indépendance nationale? Quelle différence y avait-il à ses yeux entre le vieil étendard tricolore, qu'il invoquait, et le drapeau sous lequel nos soldats venaient de lutter si héroïquement à Waterloo? M. de la Fayette ne s'expliquait pas [1]. Par une déplorable fatalité, c'était pour la troisième fois, depuis 1792, que la France

[1] Voici en quels termes M. de la Fayette a raconté les faits qui lui sont personnels dans la journée du 21 juin : « Le 21 au matin on vint successivement m'avertir que l'Empereur était arrivé à l'Élysée, qu'il s'apprêtait à se faire nommer dictateur et à dissoudre les Chambres, sans doute pour remuer tous les moyens de l'anarchie... Déjà ses voitures de parade se préparaient (pour aller à la Chambre)... J'allai chez Fouché pour m'assurer de la vérité des faits; ils me furent confirmés par Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), venant de l'Élysée. Je leur déclarai que j'allais gagner l'Empereur de vitesse. Je pressai Lanjuinais d'ouvrir la séance, et, ne prenant pas même le temps de m'informer, comme pour les motions ordinaires, si je serais appuyé, je prononçai mon discours. » (*Mémoires* de M. de la Fayette, t. V, pag. 451, 522 et 523).

allait se trouver envahie, et, pour la troisième fois, emporté par des passions ou préoccupé d'intérêts étrangers à la défense du territoire, le général de la Fayette avait le malheur de se laisser aller à des tentatives dont le seul résultat possible était de paralyser toute résistance à l'invasion [1].

Trop souvent les grandes catastrophes, par cela seul qu'elles ôtent le sang-froid, paralysent toute intelligence. Échapper au désastre et survivre est alors la première, la seule pensée qui vient aux corps politiques comme aux individus. Les représentants, une fois réunis en séance, furent dominés par une préoccupation unique : maintenir l'Assemblée et leur propre pouvoir. L'Empereur, disait-on, voulait les dissoudre, les annuler ; M. de la Fayette, au contraire, demandait qu'ils décrétassent la conservation de leur titre et de leur influence, ainsi que leur inviolabilité ; sa proposition fut aussitôt couverte d'applaudissements et accueillie par des cris nombreux et retentissants de : *Aux voix ! appuyé !* Il y avait, dans le sentiment qui dominait alors la Chambre, l'apparence d'une volonté si unanime et si irrésistible, que pas un membre n'eut la pensée de demander la parole pour combattre la motion. Les trois premiers articles furent adoptés sans débat ; le quatrième, sur l'avis de M. Merlin, fut ajourné jusqu'après la comparution des ministres ; le cinquième, qui ordonnait cette comparution, fut ensuite admis. Après le vote sur l'ensemble de la proposition ainsi modifiée, M. Dubois (de la Seine) demanda qu'elle fût imprimée, affichée dans Paris et transmise à tous les départements. M. Dupin insista vivement pour cet envoi. Un autre membre proposa de la notifier à la Chambre des pairs et à l'Empereur. Toutes ces motions furent adoptées à mesure qu'on les mettait aux voix, tant la majorité avait hâte de se faire un titre pour résister à une dissolution, tant

[1] Voyez, pour le rôle de M. de la Fayette lors des invasions de 1792 et de 1814, le IIe volume de cet ouvrage, pages 274 à 277.

elle redoutait de voir les portes s'ouvrir et les ministres paraître un décret d'ajournement à la main. Peu de temps après le dernier vote, cette crainte put sembler fondée. Un des ministres, Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), entra dans la salle, et, se dirigeant vers la tribune, réclama la parole pour une communication du gouvernement.

Le but de l'Empereur, quand il avait fait suspendre l'exécution des résolutions adoptées en conseil, était d'attendre de nouvelles informations sur ce qui se passait à la Chambre et de connaître les termes précis de la proposition de M. de la Fayette. On ne tarda pas à lui en transmettre une copie. Il la lut et en mesura promptement la portée : « J'aurais dû ajourner cette Chambre avant mon départ, dit-il, elle va perdre la France. » Puis il ajouta en se levant : « Regnault ne m'avait pas trompé... *J'abdiquerai s'il le faut.* » Cette parole irréfléchie, qui devait faire tous les frais des discussions de la nuit et du lendemain, était à peine échappée à Napoléon, qu'il la regretta; il se reprit en disant « qu'avant de prendre un parti il fallait cependant savoir ce que tout cela deviendrait. » Se tournant aussitôt vers Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), il lui ordonna d'aller sur-le-champ à la Chambre pour essayer de la calmer et sonder le terrain. « Vous annoncerez mon retour, lui dit-il, vous ajouterez que je viens de convoquer le conseil des ministres et que je n'ai quitté l'armée que pour concerter avec eux et avec les Chambres les mesures de salut public exigées par les circonstances. » La même mission fut donnée à Carnot pour la Chambre des pairs. Quand l'un et l'autre furent sortis, Fouché fit observer que la communication dont Regnault était chargé ne satisferait probablement pas la Chambre des représentants, puisque cette Assemblée entendait mander devant elle ses collègues de la guerre, des relations extérieures, de l'intérieur et lui-même. « Elle n'a pas le droit de s'arroger un tel pouvoir, répliqua Napoléon; je vous

défends de bouger! » A quelques moments de là, Fouché quittait un instant la salle du conseil et faisait transmettre à M. Jay quelques lignes où, annonçant l'intention de l'Empereur de ne pas laisser comparaître les ministres devant la Chambre, il lui disait « qu'il y allait de la dignité et du salut de cette Assemblée d'insister et de se faire obéir. »

Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), comme on l'a vu, s'était empressé de remplir sa mission. Quand l'agitation causée par sa présence inattendue à la tribune fut apaisée, il annonça, au nom du gouvernement, l'arrivée de l'Empereur, la veille, à onze heures du soir, les résultats généraux de la bataille du 18, et le ralliement d'une partie des troupes sous les murs d'Avesnes, de Philippeville et de Laon. « Sa Majesté est venue à Paris, dit-il en terminant, pour conférer avec ses ministres sur les moyens de rétablir le matériel de l'armée; son intention est de conférer également avec les Chambres sur les mesures législatives exigées par les circonstances. Sa Majesté s'occupe en ce moment des propositions qu'elle doit leur soumettre. » Un silence glacial accueillit cette communication; pas un membre ne réclama la parole; Regnault quitta la salle. Dès qu'il fut sorti, M. Félix Desportes proposa la nomination d'une *commission administrative* de cinq membres « qui seraient chargés de pourvoir aux moyens de *protéger* l'Assemblée. » M. Desportes, en sollicitant la formation de ce comité de protection ou de défense, ne désignait pas le pouvoir ou la force dont il s'agissait de repousser les attaques; il n'en était pas besoin; sa pensée fut comprise par toute la Chambre; la commission fut instituée sur-le-champ. Une discussion s'éleva ensuite sur la nature et la forme des interpellations à adresser aux quatre ministres que la Chambre avait mandés. Plusieurs orateurs s'étaient déjà succédé à la tribune, lorsque M. Jay, à qui venait d'arriver le mot de Fouché, prit la parole et dit :

« Il n'est aucun de nous qui n'ait juré dans son cœur de

mourir à son poste plutôt que d'abandonner les grands intérêts qui lui sont confiés. Vous avez appelé les ministres; vous les avez invités à paraître devant vous; ils ne paraissent pas : nous avons le droit de connaître la cause de ces retards, que l'on ne peut s'empêcher de redouter. Je demande donc que la Chambre adresse un second message qui leur fasse connaître qu'elle les attend, et qu'elle met l'exécution de cet *ordre* sous leur responsabilité *personnelle*.

— Procédons avec vigueur, mais avec sagesse, dit aussitôt un des membres de la nouvelle commission administrative; la garde nationale est une armée de citoyens; c'est pour les citoyens que nous allons délibérer; je demande donc que les chefs de cette garde soient convoqués et qu'elle s'arme. Périr n'est assurément pas un mal que redoute un cœur français; mais la gloire de périr en aveugle est commune, et les hommes qui, comme nous, ont la patrie à sauver, seraient impardonnables s'ils ambitionnaient un pareil sacrifice; la patrie ne l'exige pas; loin de là, elle réclame impérieusement notre conservation, puisque c'est sur ses intérêts les plus chers que nous avons à délibérer. Appelons les ministres, rien de mieux, mais assurons, avant tout, les moyens de délibérer sans avoir à craindre pour notre sûreté [1].

— La commission d'administration vous demande d'assurer la sûreté de vos délibérations, ajouta M. Penières; mais vous savez que l'Empereur s'est réservé le commandement en chef de la garde nationale, et que le commandant en second, le général Durosnel, est sous ses ordres. Il faut que la Chambre elle-même nomme le commandant supérieur de cette garde : nous venons de faire demander un certain nombre de bataillons; le commandant en second peut se refuser à cette réquisition. »

[1] Le *Moniteur* ne donne pas le nom de ce représentant; il le désigne seulement par ces mots : *un membre*.

Cette proposition, dictée par la pensée de porter M. de la Fayette à ce commandement en chef, n'allait à rien de moins qu'à placer toute la garde nationale de Paris sous les ordres immédiats de la Chambre. Un grand nombre de membres désiraient cette mesure comme un moyen d'opposer une force considérable à la force dont Napoléon pourrait se servir pour appuyer un décret d'ajournement ou de dissolution. Toutefois, la majorité ne songeait pas encore à quitter l'attitude défensive; elle recula devant une attaque aussi personnelle, aussi directe contre Napoléon. La proposition de M. Penières ne fut pas accueillie; le second message aux ministres fut seul ordonné.

Pendant que ce message s'expédiait dans les bureaux de la présidence, les préoccupations de l'Assemblée continuaient à se révéler dans les motions isolées de quelques membres. M. Pouilly-Lévêque, sans être découragé par les votes précédents, demanda que les chefs et les majors de chaque légion de la garde nationale fussent invités à se rendre sur-le-champ dans le sein de l'Assemblée. Sa parole se perdit au milieu de l'espèce de désordre qui régnait alors sur tous les bancs. La Chambre, depuis le dernier vote, restait réunie, mais sans délibérer. Les députés, divisés par groupes, s'entretenaient avec chaleur. La proposition faite par M. de la Fayette n'avait pas obtenu l'assentiment unanime. Plusieurs de ses amis, qui en apercevaient tout le danger, lui témoignaient leur surprise. M. Dupont (de l'Eure), entre autres, lui disait : « Je comprendrais ce que vous venez de faire si vous aviez personnellement les bras assez forts, d'une part, pour comprimer les contre-révolutionnaires de l'intérieur, et, de l'autre, pour arrêter l'ennemi. Mais, oubliez-vous que, dans la position où nous sommes, le maintien de Napoléon est le gage de notre indépendance, et que sa chute rend inévitable le triomphe de l'étranger ainsi que le retour des Bourbons? Que voulez-vous donc? Qu'espé-

rez-vous ! — Ne craignez rien, lui répondait M. de la Fayette en souriant avec confiance, quand nous serons débarrassés de lui, tout s'arrangera. »

A quatre heures un quart, le président interrompit les conversations particulières établies dans toute la salle, pour annoncer que les lettres ordonnant la comparution des ministres venaient de leur être envoyées. Peu d'instants après, une de ces médiocrités que la faveur souvent aveugle de Napoléon avait le plus grandies, un officier général que poursuivait sans doute à cette heure le souvenir de certains actes de mécontentement impérial publiquement exprimé, le comte Horace Sébastiani, parut à la tribune [1]. Il renouvela la proposition de mander devant la Chambre tous les chefs de légion de la garde nationale, et de leur ordonner de mettre chacun un bataillon sous les armes, afin de veiller à la *sûreté* de la représentation nationale. — « La commission administrative vient de faire cette invitation au général Durosnel, cria une voix ; il faut attendre la réponse de ce général. » M. Sébastiani ne se tint pas pour satisfait. « J'insiste sur la mesure que j'ai l'honneur de proposer à la Chambre, reprit-il, et je la réduis à ces termes : L*e président mandera le chef de chaque légion*, etc. — Rien

[1] M. Sébastiani avait fourni à Napoléon l'occasion de l'unique jeu de mots peut-être que l'Empereur se soit permis. Ce général se laissait souvent surprendre par l'ennemi : « En vérité, s'écria Napoléon après avoir lu une dépêche d'Espagne annonçant un nouvel événement de cette nature, Sébastiani me fait marcher de surprise en surprise. » En revanche, et pour venger sans doute ces surprises, le général Sébastiani, dans de pompeux bulletins dont il était fort prodigue, gagnait des victoires et prenait force canons. L'Empereur, étonné de ces triomphes toujours sans résultats et que les rapports des généraux ennemis transformaient en de simples escarmouches ou en échecs, voulut connaître la vérité. Enquête faite et informations prises, il adressa au major général de l'armée d'Espagne, maréchal Jourdan, la lettre suivante :

« Mon cousin, vous ferez savoir au général Sébastiani qu'il résulte de toutes les victoires qu'il remporte en Espagne et dont il vous transmet les emphatiques récits, qu'il a perdu deux pièces de canon au lieu d'en avoir pris par trentaines. La valeur de ces deux bouches à feu sera retenue sur ses appointements. Il me sera adressé pièces justificatives du payement effectué. »

n'annonce que la tranquillité publique soit troublée, dit aussitôt le général Grenier; je demande que M. Sébastiani s'explique clairement sur le but de sa proposition. — Rien n'annonce en effet le moindre trouble, ajouta le président, j'en reçois l'assurance officielle. Il n'y a pas l'ombre de mouvement. » Le repos de la cité et la tranquillité publique n'étaient pour rien dans les craintes des membres de la majorité; ils ne s'en préoccupaient pas plus que de la position et de la marche des armées alliées. La venue d'un décret d'ajournement ou de dissolution, voilà ce qu'ils redoutaient. Au moindre bruit, ils croyaient entendre le pas d'un peloton de grenadiers accourant pour renouveler les scènes de la galerie de Saint-Cloud [1].

Cependant Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) et Carnot étaient revenus à l'Élysée. Ils dirent qu'ils n'avaient rencontré dans les deux Chambres que silence et froideur. Bientôt arrivèrent successivement au palais la nouvelle du second message ordonnant aux ministres de se rendre à la Chambre des représentants; l'annonce des différentes motions faites pour la mise sous les armes d'une partie de la garde nationale, et de la proposition de nommer un commandant en chef autre que l'Empereur. Napoléon écoutait tous ces rapports avec une sorte d'insensibilité. A la vérité, il n'avait pas attendu jusqu'au lendemain de Waterloo pour voir la lâcheté et la bassesse humaines se déployer devant lui dans toute leur nudité. Puissant, on l'avait salué le front dans la poussière, on lui avait demandé des chaînes; et, quelque impatient d'asservir qu'il se fût montré, la servitude l'avait devancé toujours. Déchu, les plus odieuses calomnies, les insultes les plus grossières, l'avaient poursuivi jusque dans son exil. Ces nouveaux coups, portés par des gens qui se croyaient intrépides en attaquant un

[1] Voir le Ier volume de cet ouvrage, chap. I, *journées de brumaire*.

homme que l'Europe entière assaillait, le trouvaient sans colère. Ce qui dominait chez lui était une grande fatigue morale et un profond dégoût. Sa pensée ne s'arrêtait sur aucun parti. Le moment de se présenter devant les Chambres était peut-être passé. Après la déclaration votée par les représentants et que les pairs eux-mêmes venaient d'adopter, Napoléon croyait ne pouvoir plus paraître devant ces deux Assemblées qu'à titre de dictateur ou dans l'attitude de suppliant. Il n'était plus assez sûr de sa fortune pour s'emparer du premier de ces deux rôles; le second répugnait à sa fierté. Las de tout ce qu'il entendait, de tout ce qu'il apprenait, il se leva, quitta la salle du conseil, où il était jusqu'alors resté, et descendit dans le jardin du palais. Lucien l'y suivit. Des cris éclatants, prolongés, de *Vive l'Empereur!* se firent aussitôt entendre.

La nouvelle du désastre du 18 et le bruit du retour de l'Empereur n'étaient arrivés aux habitants des quartiers populeux que dans les dernières heures de la matinée. Un nombre considérable de citoyens appartenant à la classe moyenne et aux classes ouvrières se rendirent immédiatement à l'Élysée pour solliciter des armes et demander à marcher contre l'ennemi. Les préoccupations de M. de la Fayette et de ses collègues les plus fougueux étaient bien étroites, bien petites, auprès du sentiment qui inspirait cette foule; le patriotique instinct de ces braves gens ne les trompait pas : la France, après Waterloo, n'avait qu'un péril à conjurer, l'invasion; qu'un but à poursuivre, le maintien de son indépendance. Or un seul homme, dans la pensée du peuple et des soldats, pouvait arrêter l'une et sauver l'autre. Aussi des acclamations frénétiques venaient-elles saluer Napoléon chaque fois que, dans sa promenade avec son frère, il paraissait à l'extrémité d'une des principales allées du jardin. Il avait longtemps marché en silence. Enfin Lucien lui dit : « Eh bien, vous entendez ces cris; on vous demande des armes; on veut que vous dirigiez toutes

les forces nationales. Il en est ainsi par tout l'Empire [1]; abandonnerez-vous la France aux factions? — Suis-je plus qu'un homme? lui répondit Napoléon en s'arrêtant et en répondant par un salut de la main aux cris enthousiastes de cette foule à qui un seul geste, un seul mot de lui, auraient suffi pour emporter les deux Chambres; suis-je plus qu'un homme pour ramener à l'union, qui seule peut sauver la France, cinq cents députés égarés? ou suis-je un misérable chef de parti pour allumer inutilement la guerre civile? Non, jamais! Que l'on essaye de ramener les Chambres, je ne demande pas mieux. Je puis tout avec elles; je pourrais beaucoup sans elles pour mon intérêt, mais je ne saurais peut-être sauver la patrie. Allez vous-même les trouver; j'y consens; je vous défends, toutefois, de haranguer, en sortant, ce peuple qui me demande des armes : je suis prêt à tout tenter pour la France; je ne veux rien tenter pour moi. » Les deux frères rentrèrent dans le palais. Napoléon annonça aux quatre ministres mandés par la Chambre qu'il se décidait à adresser à cette Assemblée un message pour l'inviter à l'union et lui proposer de concerter avec son gouvernement les mesures nécessaires de salut public; qu'ils allaient lui porter ce message, et que Lucien, nommé pour cette occasion son commissaire extraordinaire, les accompagnerait. Lorsque le décret contenant cette nomination fut prêt et le message rédigé, Napoléon dit à son frère et aux quatre ministres : « Allez, et parlez de l'intérêt de la France, qui doit être cher à tous ses représentants. A votre retour, je prendrai le parti que me dictera mon devoir [2]. »

[1] Lucien ne se trompait pas. Dans plusieurs villes importantes des départements, à Grenoble entre autres, bon nombre de citoyens qui avaient refusé de se rallier au gouvernement des Cent-Jours, par défiance de l'ancien despotisme de Napoléon, arborèrent la cocarde tricolore dès qu'ils connurent le désastre de Waterloo, et mirent leur personne et leur fortune à la disposition des autorités impériales.

[2] *La Vérité sur les Cent-Jours*, par Lucien Bonaparte.

Pendant ce temps la Chambre continuait à siéger, mais sans délibérer : divisés en groupes tumultueux sur tous les points de l'enceinte, ses membres s'exaltaient au contact des passions qui fermentaient dans l'Assemblée. Vers les cinq heures, les plus fougueux, impatients de l'inaction à laquelle le silence du gouvernement les condamnait, enivrés de leur propre colère, prononçaient à haute voix les mots de *déchéance* et même d'ARRESTATION. MM. de la Fayette, Manuel, Roy, Dupin, Henri Lacoste, Duchesnes, Vesin, entre autres, annonçaient l'intention de monter à la tribune et de convertir ces menaces en proposition formelle; plus on s'efforçait de les retenir, plus ils se montraient intraitables. Enfin, à cinq heures et demie, Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) entre et va parler à M. Lanjuinais. Ce dernier annonce que les ministres ne tarderont pas à paraître. A six heures, en effet, Lucien, les ministres des affaires étrangères, de l'intérieur, de la guerre et de la police, paraissent; chaque député court immédiatement à son banc; Lucien monte à la tribune, et dit :

« Messieurs les représentants, nommé commissaire extraordinaire de Sa Majesté Impériale pour me rendre dans votre sein afin de concerter avec vous des mesures de prudence, je dépose sur le bureau le message de Sa Majesté, et je demande que vous vouliez bien vous former en comité secret pour entendre les ministres. »

Les huissiers reçurent aussitôt du président l'ordre de faire évacuer les tribunes. Lorsque le public se fut retiré, l'aspect de la salle prit un caractère presque solennel. Le plus profond silence régnait; la nuit, qui commençait à venir, laissait l'enceinte dans une sorte de demi-ténèbres; deux flambeaux placés sur le bureau du président éclairaient seuls la tribune. Lucien ne l'avait pas quittée; il lut le message de l'Empereur. Dans ce message, Napoléon, après un exposé succinct des derniers événements militaires, « invitait les représentants à

s'unir avec le chef de l'État pour préserver la patrie de retourner sous le joug des Bourbons ou de devenir, comme la Pologne, la proie de l'étranger. » Il terminait en proposant « la nomination respective par les deux Chambres de cinq commissaires chargés de se concerter avec les ministres su. les mesures de salut public et sur les moyens de traiter de la paix avec les coalisés. »

En voyant entrer Lucien, dont le rôle dans les journées de brumaire était encore présent à tous les esprits [1], la majorité n'avait pu se défendre d'un sentiment d'inquiétude d'autant plus vif, qu'elle n'ignorait pas que, dans ce moment-là même, une foule immense, réunie autour de l'Élysée, saluait l'Empereur de cris enthousiastes, et l'invitait par ses acclamations à tenir tête aux événements. On put donc voir les membres les plus ardents de la Chambre garder d'abord un silence presque morne. Mais, à mesure que le frère de Napoléon avançait dans la lecture du message, l'assurance revenait même aux plus effrayés : en effet, au lieu de résister, de protester contre la résolution doublement inconstitutionnelle adoptée sur la motion de M. de la Fayette, l'Empereur, contre toute attente, se résignait. Chacun, aussitôt, se sentit le courage de sa haine ou de ses peurs; et, lorsque Lucien cessa de parler, une véritable tempête éclata dans la salle. Des interpellations véhémentes, parties de tous les côtés, se heurtent, se confondent, puis se perdent au milieu du plus effroyable tumulte. Cinquante députés parlent ou crient à la fois. Longtemps les efforts de M. Lanjuinais sont impuissants pour ramener le calme; la lassitude des plus fougueux lui arrive enfin en aide; le désordre s'apaise à demi, et M. Jay, qui occupait depuis quelque temps la tribune, prend la parole et dit :

« Je ne me dissimule pas le danger auquel m'expose la

[1] Voir le récit de ces journées, vol. Ier, chap. I.

proposition que je vais faire, si elle n'est pas soutenue par assentiment unanime de la Chambre. Mais nulle considération personnelle ne peut me retenir dans un moment où le alut de la patrie dépend d'une simple résolution, d'une seule parole peut-être. Dussé-je éprouver le sort réservé à ces anciens députés de la Gironde, si célèbres par leurs talents et par leur infortune[1], je ne reculerai pas devant mon devoir. Cependant, avant de faire ma proposition, je prierai M. le président d'interroger les ministres sur la situation des choses, au dedans et au dehors, et de leur demander si, dans l'état actuel, la France peut résister aux armées de l'Europe, et si la présence de Napoléon n'est pas un obstacle invincible aux négociations et à la paix. »

M. Jay s'arrêta; les ministres gardèrent le silence; Fouché, avec qui cette interpellation et la proposition qui devait suivre étaient concertées, se décida pourtant à monter à la tribune; il déclara que lui et ses collègues n'avaient rien à ajouter aux deux rapports que le ministre des relations extérieures et lui-même avaient récemment adressés à la Chambre[2].

« Dans ce cas, reprit M. Jay, qui n'avait pas quitté la tribune, je prendrai ces rapports pour base de mes observations. » Faisant alors le tableau de la situation intérieure de la France, tel que Fouché l'avait présenté quatre jours auparavant, M. Jay conclut, sur ce point, « qu'il était désormais prouvé que la liberté publique ne s'établirait jamais en France sous un chef militaire. » Passant ensuite aux affaires de l'extérieur, il rappela les déclarations des puissances, qui s'étaient armées, disaient-elles, non contre la France, mais contre Napoléon seul; il ajouta que, l'armée ayant été vaincue, il devenait évident qu'elle ne pourrait plus opposer une résistance efficace à l'ennemi; qu'elle succomberait avec gloire

[1] M. Jay était envoyé à la Chambre par le département de la Gironde.
[2] Voyez, plus haut, ces deux rapports, pages 13 et 14, 18 et 19.

sans doute, mais que la France, épuisée par d'aussi longues guerres, déchirée par les factions, serait perdue et deviendrait la proie de l'étranger. Alors, se tournant vers le banc où siégeait Lucien, et s'adressant à ce prince :

« Et vous, qui avez montré un noble caractère dans l'une et dans l'autre fortune, retournez vers votre frère; dites-lui que l'Assemblée des représentants du peuple attend de lui une résolution qui lui fera plus d'honneur dans l'avenir que toutes ses victoires; dites-lui qu'en abdiquant le pouvoir il peut sauver la France; dites-lui, enfin, que sa destinée le presse; que, dans un jour, dans une heure peut-être, il ne sera plus temps! — Je demande, ajouta-t-il en terminant et en s'adressant à la Chambre, la nomination d'une commission qui serait chargée d'aller demander à Napoléon son abdication, et de lui annoncer qu'en cas de refus l'Assemblée prononcerait sa déchéance. »

Plusieurs salves d'applaudissements accueillent cette proposition; sept ou huit députés se précipitent à la tribune pour l'appuyer; Lucien se lève, demande la parole, l'obtient, et commence son discours en faisant justice des exagérations de Fouché et de M. Jay sur les divisions qui pouvaient agiter l'intérieur; il dit que si une minorité factieuse essayait de troubler quelques départements, la majorité de la nation était unie de cœur et de volonté à l'Empereur; il cita en exemple le soulèvement tenté en Vendée, et que venait de comprimer le général Lamarque. Examinant ensuite la question militaire, il ajouta que l'armée, malgré sa défaite, n'était point découragée; qu'on avait exagéré ses pertes; qu'elle se ralliait; que la marche de l'ennemi, d'ailleurs, ne pouvait pas être aussi rapide que l'affirmait la malveillance; que d'immenses ressources nous restaient encore, et que les bataillons de garde nationale, récemment mobilisés, réunis aux troupes de ligne disponibles, suffiraient seuls pour rejeter l'étranger hors du

territoire. Arrivant alors à ces déclarations des souverains, sur lesquelles M. Jay appuyait surtout sa proposition, il s'écrie :

« Eh quoi ! aurions-nous la faiblesse de croire encore au langage de nos ennemis? Lorsqu'une première fois la victoire nous fut infidèle, ne nous juraient-ils pas en présence de Dieu et des hommes qu'ils respecteraient nos lois et notre indépendance? Ne donnons pas une seconde fois dans le piége qu'ils tendent à notre confiance, à notre crédulité! Leur but, en cherchant à isoler la nation de l'Empereur, est de nous désunir pour mieux nous vaincre, et de nous plonger plus facilement dans l'abaissement et l'esclavage. Je vous en conjure, citoyens, au nom sacré de la patrie, ralliez-vous autour du chef que la nation vient de replacer si solennellement à sa tête! Songez que notre salut dépend de notre union, et que vous ne pouvez vous séparer de l'Empereur et l'abandonner à ses ennemis sans perdre l'État, sans manquer à vos serments, sans flétrir à jamais l'honneur national! »

Les souvenirs invoqués par Lucien étaient encore présents à tous les esprits; ils frappèrent la Chambre; quelques-uns des députés les plus hostiles devinrent hésitants; la majorité était manifestement ébranlée. M. de la Fayette s'empressa de prendre la parole.

« Vous nous accusez de manquer à nos devoirs envers l'honneur, envers Napoléon! s'écria-t-il en s'adressant à Lucien. Avez-vous oublié tout ce que nous avons fait pour lui? Avez-vous oublié que les ossements de nos enfants, de nos frères, attestent partout notre fidélité, dans les sables de l'Afrique, sur les bords du Guadalquivir et du Tage, sur les rives de la Vistule et dans les déserts glacés de la Moscovie? Depuis plus de dix ans, trois millions de Français ont péri pour un homme qui veut lutter encore aujourd'hui contre l'Europe! Nous avons assez fait pour lui; maintenant notre devoir est de sauver la patrie. »

La véhémence de cette apostrophe, qui confondait dans un même anathème deux époques et deux situations complétement différentes, ramena le tumulte et le désordre dans l'Assemblée; un grand nombre de représentants, emportés par le souvenir de l'ancien despotisme impérial, par leur juste haine contre l'intraitable orgueil et l'ambition insatiable de Napoléon vainqueur de l'Europe, accablèrent de leurs malédictions et de leur colère le vaincu de Waterloo. MM. Manuel, Henri Lacoste, Dupin et Girod (de l'Ain) appuyèrent, chacun à leur tour, la proposition de M. Jay; mais leurs efforts n'obtinrent pas tout le succès qu'ils espéraient : soit crainte de l'agitation qu'une résolution aussi violente pouvait causer parmi le peuple et parmi les soldats présents à Paris, soit un dernier reste de respect, la Chambre refusa de laisser mettre aux voix la motion. et se contenta de décider, conformément à l'invitation contenue dans le message impérial, qu'une commission serait nommée pour s'entendre immédiatement avec les ministres. Plusieurs membres, mécontents de ce résultat, s'approchèrent des ministres et de Lucien après le vote, et leur déclarèrent que, si Napoléon n'abdiquait pas, sa déchéance serait ouvertement proposée dans la séance publique du lendemain.

Il était huit heures du soir; on leva le comité secret; les portes de la salle furent rouvertes. Le ministre de la guerre, demeuré dans la salle et entouré depuis quelques instants par un groupe assez nombreux de députés, demanda presque immédiatement la parole : « J'apprends, messieurs, dit-il, que des malveillants font courir le bruit que j'ai fait avancer des troupes pour cerner l'Assemblée. Ce bruit est injurieux pour l'Empereur et pour son ministre, qui est un bon Français; il vient de la même source que celui qu'on a fait circuler, il y a quelques jours, sur la défaite du général Travot. » On trompait Davoust; ce bruit n'existait que dans la Chambre; il était répandu par plusieurs représentants qui donnaient

comme des nouvelles venant du dehors les craintes de dissolution dont ils étaient poursuivis. Sa déclaration n'en fut pas moins accueillie par des applaudissements, et l'Assemblée s'occupa de nommer la commission chargée de s'entendre avec le gouvernement. Un membre demanda qu'elle fût composée du président et des quatre vice-présidents. MM. Sauzet et Dupin s'y opposèrent. « Qui vous présiderait, disaient-ils, si vous étiez obligés de tenir séance durant cette nuit? » La majorité était impatiente de repos; sept heures de lutte et de discussions avaient épuisé ses forces; la nomination des membres du bureau, à l'aide d'un simple vote par assis et levé, épargnait les longueurs d'un appel et d'un scrutin; le président et les quatre vice-présidents furent désignés.

Nous avons dit que la proposition faite par M. de la Fayette avait dû être notifiée à la Chambre des pairs. Cette Chambre, peu nombreuse et composée en majorité de généraux, avait un grand nombre de ses membres soit à l'armée du Nord, soit à la tête des divisions territoriales de l'intérieur ou des corps détachés sur la Loire et sur nos deux frontières du Rhin et des Alpes; ils formaient précisément la portion énergique de l'Assemblée, dont les décisions devaient se ressentir de cette absence. Les pairs restés à Paris étaient arrivés dans la salle des délibérations, à l'heure ordinaire des séances, sans avoir de résolution prise; ils entraient lentement, un à un; la plupart semblaient accablés. Tous écoutèrent sans l'interrompre et sans hasarder la moindre observation la communication officielle, faite par Carnot, du désastre du 18 et du retour de l'Empereur; puis, lorsque, peu d'instants après, un messager d'État vint remettre aux mains du président la *Déclaration* de la Chambre des représentants, la lecture de cette pièce eut également lieu au milieu du plus absolu silence. Toutefois la sensation qu'elle causa fut profonde. D'abord, ce fut de l'étonnement, puis une morne stupeur. Pendant un temps assez

long, pas une voix ne se fit entendre. L'Assemblée tout entière semblait frappée d'immobilité. Enfin, le comte Thibaudeau se leva et dit « que les représentants venaient de donner à la Chambre des pairs un bel exemple que celle-ci devait s'empresser d'imiter. » La discussion se trouvait engagée. M. de Pontécoulant, sans aborder le fond même de la question, s'éleva avec force contre l'article qui ordonnait la comparution des ministres, et en demanda le renvoi à une commission. Cette proposition de renvoi, vivement appuyée par les comtes de Valence et de Montesquiou, qui argumentaient des dispositions de l'*Acte additionnel* et de leur violation flagrante, fut combattue avec chaleur par MM. Boissy-d'Anglas et Quinette. « Le moment est venu pour la Chambre, disait le premier, de déployer un grand caractère et de montrer toute son énergie. — Évitons les dangers d'une lenteur qui exposerait la représentation nationale à se diviser en deux parties, ajoutait le second; la Chambre des pairs ne saurait rester oisive quand la Chambre des représentants déploie une si noble activité! » La Chambre repoussa le renvoi demandé. Le débat s'établit alors sur l'adoption ou le rejet de la *Déclaration* elle-même. Déjà certaines opinions avaient eu le temps de se modifier. Ainsi M. de Pontécoulant, après avoir proposé de renvoyer à une commission l'article le moins hostile de la résolution soumise à la Chambre, combattit avec une sorte de véhémence MM. de Valence et de Montesquiou, qui renouvelaient cette demande pour tous les articles de la *Déclaration*. Les comtes Thibaudeau et Boissy-d'Anglas, de leur côté, en exigeaient l'adoption pure et simple. Ils cédèrent cependant devant un étrange scrupule, manifesté par bon nombre de pairs : ces membres ne faisaient aucune difficulté de décréter la permanence de leurs séances, de déclarer Napoléon traître à la patrie s'il osait user de son droit constitutionnel d'ajournement ou de dissolution ; mais ils re-

gardaient comme une monstrueuse usurpation de pouvoir le fait d'appeler les ministres au milieu d'eux. Le comte Thibaudeau transigea : il consentit à ne pas exiger la comparution des ministres, et la *Déclaration* des représentants, ainsi modifiée, fut mise aux voix et adoptée. Quelques instants après ce vote, Lucien et les ministres parurent, apportant le message impérial qu'ils venaient de soumettre à l'autre Chambre. Cette communication ne souleva aucun débat, et les pairs, quand Lucien fut descendu de la tribune, s'empressèrent de nommer les membres chargés de s'entendre avec les commissaires de la Chambre des représentants et les ministres.

Napoléon comptait sur la Chambre des pairs. Cette Chambre, dès sa première délibération, venait d'abdiquer toute vie propre, toute initiative, et de se placer à la remorque de la Chambre des représentants; son rôle, à dater de ce moment, devait se borner, comme on le verra, à enregistrer les actes et les votes de la Chambre élective.

Quand Lucien revint à l'Élysée, il ne dissimula pas à l'Empereur les dispositions hostiles de la Chambre des représentants. Lucien ajouta qu'il croyait impossible de la ramener, et qu'il fallait ou *abdiquer* ou la *dissoudre*. Il conseilla la dissolution. Le duc de Vicence et le duc de Bassano étaient présents. Ces deux ministres, toujours timides, combattirent l'opinion du frère de l'Empereur. La Chambre avait acquis trop de force dans l'opinion, disaient-ils, pour qu'on pût tenter impunément sur elle un coup d'autorité. Le parti le plus sage était de se soumettre, et de ne pas laisser cette Assemblée rendre un décret de déchéance qui ôterait à l'Empereur la faculté de faire passer sa couronne sur la tête de son fils.

Napoléon répondit qu'il réfléchirait, et, quittant ses conseillers, il se rendit dans les jardins du palais, où l'attendait Benjamin Constant, qu'il avait fait demander.

La veille au soir, au commencement de la nuit, lorsque le

bruit du désastre du 18 était déjà connu d'une partie du public officiel, Benjamin Constant avait vu entrer chez lui plusieurs personnages qu'il devait croire particulièrement dévoués à la personne et à la fortune de Napoléon. Leur premier mot fut que l'Empereur devait abdiquer. Pour eux, cette nécessité résultait de la défaite. La confiance et l'abandon de leur langage surprirent d'abord Benjamin Constant; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que, témoins de son ardente opposition au retour de l'île d'Elbe, ils le supposaient tout prêt à revenir aux sentiments qu'il avait alors manifestés. Il les détrompa. La position, leur disait-il, était fort différente : Napoléon, en débarquant à Cannes, venait troubler un ordre constitutionnel établi; cet ordre, quelque imparfait qu'il fût, portait en lui-même des germes nombreux d'amélioration, et les amis de la liberté avaient alors pu se lever contre l'exilé de l'île d'Elbe, parce qu'ils avaient bien plus à craindre qu'à espérer d'un tel auxiliaire. Puis il ajoutait : « Aujourd'hui l'Europe armée nous environne et s'avance; une révolution intérieure, faite en face d'un ennemi en marche et déjà vainqueur, ne tarderait pas à nous enlever nos dernières ressources; les troupes ont besoin de l'Empereur pour se rallier; il faut qu'elles le retrouvent pour combattre et pour vaincre. »

Les visiteurs n'étaient point persuadés; ils insistaient sur la nécessité d'une abdication; mais, pendant qu'ils s'efforçaient de prouver au rédacteur de l'*Acte additionnel* que le vaincu de Waterloo ne pouvait plus gouverner la France, quelqu'un survint et annonça le retour de Napoléon à l'Élysée. A cette nouvelle, une indicible épouvante s'empara des discoureurs; tous s'enfuirent, mais après avoir supplié leur hôte de garder le silence le plus absolu sur leur visite et sur leurs confidences.

Le lendemain Benjamin Constant trouva la pensée de cet abandon dans tous les esprits : pairs, ministres, députés, gé-

néraux, fonctionnaires, gens d'affaires ou spéculateurs, tous proclamaient qu'il était absurde et coupable de soutenir la guerre contre l'Europe dans l'intérêt d'un seul homme. Singulier effet de cet entraînement irréfléchi, où, dans les circonstances les plus graves, se laissent entraîner même les classes les plus éclairées de notre mobile nation : il ne venait à la pensée de personne que l'abdication n'arrêterait pas la marche de l'ennemi, ne donnerait pas la paix, et que, ce sacrifice obtenu, la France serait toujours obligée, soit de continuer la lutte sans le seul chef capable de la soutenir, soit de subir, sans combattre, toutes les hontes de la défaite et de l'invasion. Et ce n'étaient pas seulement les adversaires du 20 mars qui se montraient ainsi tourmentés du besoin de déposer Napoléon ; ceux-là mêmes qui avaient applaudi à son retour parce qu'il dissipait leurs craintes, vengeait leurs injures, apaisait leur vanité ou flattait leurs calculs d'ambition et de fortune, ceux-là n'étaient ni les moins empressés ni les moins convaincus. Les mieux intentionnés pour l'Empereur aimaient à se faire les plus commodes illusions. Impatients d'atteindre leur but présent, ils arrangeaient l'avenir de leur victime de manière à tranquilliser leur délicatesse, tous se résignant à l'avance, si cet avenir ne devait pas être celui qu'ils annonçaient, à la plus facile des expiations, *à regretter de s'être trompés.*

Cet universel entraînement du monde où il vivait avait modifié la propre opinion de Benjamin Constant lui-même. Si, dans la nuit précédente, il avait combattu l'abdication comme une mesure funeste, comme le projet pusillanime de quelques serviteurs empressés d'éloigner d'eux l'importune solidarité d'un malheur qui leur paraissait sans espoir, — le soir du 21, lorsqu'il se présentait à l'Élysée, cette mesure, proposée déjà publiquement, offerte comme une ressource sûre à la classe riche ou influente, et ayant déjà divisé le public, lui semblait une impérieuse nécessité. Cette conviction rendait sa position

vis-à-vis de l'Empereur fort délicate. De tous les hommes politiques mêlés au gouvernement des Cent-Jours, Benjamin Constant était celui qui avait le plus insisté pour la convocation des Chambres avant l'ouverture des hostilités; en plaidant la cause de l'abdication, il se donnait donc l'apparence de pousser Napoléon au dernier pas qui restait à faire pour consommer le sacrifice que ces Chambres semblaient vouloir exiger. L'Empereur, heureusement, le tira d'embarras. Aux premiers mots de Benjamin Constant sur la bataille de Waterloo, Napoléon lui dit :

« Il ne s'agit plus de moi, à présent, il s'agit de la France. On veut que j'abdique! A-t-on calculé les suites inévitables de cette abdication? C'est autour de moi, autour de mon nom, que se groupe l'armée; m'enlever à elle, c'est la dissoudre. Si j'abdique aujourd'hui, vous n'aurez plus d'armée dans deux jours... Cette armée n'entend pas toutes vos subtilités. Croit-on que des axiomes métaphysiques, des déclarations de droits, des discours de tribune, empêcheront une débandade?... Me repousser quand je débarquais à Cannes, je l'aurais conçu; m'abandonner aujourd'hui, je ne le comprends pas... Ce n'est pas quand l'ennemi est à quelques lieues qu'on renverse un gouvernement avec impunité. Pense-t-on que des phrases donneront le change aux étrangers? Si l'on m'eût renversé il y a quinze jours, c'eût été du courage... Mais je fais partie maintenant de ce que l'Europe attaque, je fais donc partie de ce que la France doit défendre... En me livrant, elle se livre elle même, elle avoue sa faiblesse, elle se reconnaît vaincue, elle encourage l'audace du vainqueur... Ce n'est pas la liberté qui me dépose, c'est Waterloo, c'est la peur, une peur dont vos ennemis profiteront.

« Et quel est donc le titre de la Chambre pour me demander mon abdication? Elle sort de sa sphère légale, elle n'a plus de mission. Mon droit, mon devoir, c'est de la dissoudre. »

Alors il parcourut rapidement les conséquences possibles de cette dernière mesure. Séparé des Chambres, il n'était plus, il est vrai, qu'un chef militaire ; et, pour les gens avides du repos et de la paix n'importe à quel prix, il cessait d'être un pouvoir constitutionnel ; mais l'armée lui restait, l'armée que l'aspect de l'ennemi rallie toujours autour du chef qui veut abattre l'étendard étranger. En supposant même que cette armée, maintenant éparse, pût se diviser, la portion qui lui demeurerait fidèle se grossirait, disait-il, de cette classe véhémente et nombreuse, facile aux patriotiques émotions, toujours prête aux grands sacrifices, qui vit des travaux des champs et peuple les ateliers des villes.

Et, comme si le hasard eût voulu fortifier Napoléon dans le sentiment des ressources que lui promettait cette résolution énergique, des cris frénétiques, prolongés, de *Vive l'Empereur!* retentirent dans toute la longueur de l'avenue de Marigny, au moment même où il comparait ses forces avec celles de ses adversaires. La foule, bien qu'il fût nuit close, n'avait pas quitté les abords de l'Élysée. A la vue de Napoléon, qui, dans sa promenade avec Benjamin Constant, s'était rapproché du mur de clôture, la masse d'hommes alors réunie autour du jardin, et qui, à cette heure de la soirée, appartenait en grande majorité à la classe ouvrière, avait été saisie d'un indicible enthousiasme. Eux aussi, pourtant, connaissaient la défaite de Waterloo! Mais ce revers, au lieu d'abattre leur courage, exaltait leur patriotisme, et, debout sur les parties les plus élevées de l'avenue, montés sur les murs du jardin, même sur les arbres extérieurs, afin de mieux voir le glorieux vaincu, tous le saluaient de leurs acclamations, tous s'offraient à mourir pour soutenir sa cause et sauver l'indépendance nationale.

Ces cris d'enthousiasme, poussés jadis au milieu des fêtes, au sein des triomphes, et se mêlant tout à coup à cet entre

tien sur l'abdication, formaient un contraste qui pénétra Benjamin Constant d'une émotion profonde. Napoléon promena pendant quelque temps ses regards sur cette multitude passionnée. « Vous le voyez, dit-il à son ancien adversaire, ce ne sont pas ceux-là que j'ai comblés d'honneurs et de richesses! Que me doivent-ils? Je les ai trouvés pauvres, et je les ai laissés pauvres. Mais l'instinct de la nationalité les éclaire, la voix du pays parle par leur bouche, et, si je le veux, si je le permets, dans une heure la Chambre rebelle n'existera plus... Mais non, ajouta-t-il après un moment de silence, la vie d'un homme ne vaut pas ce prix; je ne suis pas revenu de l'île d'Elbe pour que Paris soit inondé de sang [1]. »

Tandis que Napoléon, dans cet entretien intime, livrait la pensée à laquelle il devait céder le lendemain, les commissaires nommés par les deux Chambres pour aviser aux moyens de salut nécessités par les circonstances se réunissaient avec les ministres, non à l'Élysée, mais aux Tuileries, dans la salle consacrée aux séances du conseil d'État. Ce fut à onze heures du soir que Cambacérès ouvrit la séance. La réunion se composait de Lucien, en qualité de commissaire de l'Empereur, des huit ministres à département, des quatre ministres d'État, du bureau de la Chambre des représentants formé par MM. Lanjuinais, président, la Fayette, Dupont (de l'Eure), Flaugergues, le général Grenier, vice-présidents, et des comtes Andréossy, Boissy-d'Anglas, Dejean et Thibaudeau, désignés par la Chambre des pairs.

Cette grande salle du conseil d'État, témoin de tant de vicissitudes, ce palais désert, le silence de la nuit, la gravité des événements, inspiraient la tristesse et une sorte d'effroi, a dit un des membres de cette réunion [2]. Ce furent les ministres qui parlèrent les premiers; ils proposèrent une levée d'hommes, une loi de haute police et des mesures de finance, évi-

[1] Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours.*

[2] Comte Thibaudeau, *Histoire de Napoléon.*

tant de rappeler le désastre de Waterloo, de prononcer même le nom de l'Empereur, dont l'ancienne toute-puissance, en cet instant, semblait planer sur la réunion plus pour la contenir que pour l'inspirer. M. de la Fayette fit immédiatement observer que ces propositions ne répondaient nullement à ce qu'on devait espérer du gouvernement, d'après les débats qui avaient eu lieu dans le comité secret. La Chambre, disait-il, avait entendu qu'on ferait marcher de front les mesures de défense et les négociations. Il ajouta qu'il croyait exprimer l'opinion de l'immense majorité des représentants en demandant au Conseil de poser comme principe de ses délibérations la nécessité de faire à la patrie *tous les sacrifices*, hormis ceux de la liberté constitutionnelle et de l'intégrité du territoire. Cette base, qui emportait le sacrifice de la personne du souverain, c'est-à-dire l'abdication ou la déchéance de l'Empereur, fut successivement admise et soutenue par le comte Thibeaudeau, par M. Lanjuinais et par Fouché; les autres ministres la repoussèrent. M. de la Fayette, prenant de nouveau la parole, témoigna son étonnement de cette résistance. Le vœu de la Chambre, disait-il, était manifeste, et les ministres avaient pu voir l'Assemblée applaudir, plusieurs fois, à la proposition d'abdication. « Si les amis de Napoléon, répliqua Lucien, avaient cru son abdication nécessaire au salut de la France, ils auraient été les premiers à la lui demander. — C'est parler en vrai Français! s'écria M. de la Fayette; j'adopte cette idée et je la convertis en motion. Je demande que nous allions tous chez l'Empereur lui dire que, d'après tout ce qui s'est passé, son abdication est devenue nécessaire aux intérêts de la patrie. » Cambacérès coupa court au débat en déclarant « qu'il ne pouvait pas mettre aux voix une proposition de cette espèce[1]. »

[1] *Histoire de Napoléon*, par le comte Thibaudeau. — *Fragments inédits sur les Cent-Jours*, par MM. Lanjuinais et de la Fayette.

La délibération se prolongea fort avant dans la nuit sans produire de résultat. Enfin, de guerre lasse, et le besoin de sommeil aidant, le Conseil arrêta une rédaction, il décida :

« Que le salut de la patrie exigeait que l'Empereur consentît à ce que les deux Chambres nommassent une commission qui serait chargée *de négocier directement avec les puissances coalisées,* aux conditions de respecter l'indépendance nationale et le droit qu'a tout peuple de se donner les constitutions qu'il juge à propos ;

« Qu'il convenait d'appuyer ces négociations par l'entier développement des forces nationales ;

« Que les ministres proposeraient les mesures propres à fournir des hommes, des chevaux, de l'argent, ainsi que les mesures nécessaires pour contenir et réprimer les ennemis de l'intérieur. »

Cette résolution, où le nom de l'Empereur était à peine prononcé, dans laquelle on ne tenait, pour ainsi dire, aucun compte de ses droits ni de son titre, ne satisfaisait pas encore les passions de quelques membres du Conseil ; quand on passa au vote, cinq voix protestèrent contre l'absence d'un vœu formel pour l'*abdication ;* ces voix étaient celles de Fouché, de MM. Lanjuinais, Flaugergues, de la Fayette, et d'un pair dont le nom n'a pas été révélé.

Il était trois heures du matin lorsque la commission se sépara. Avant de quitter la salle de séance, les représentants prièrent le général Grenier de rendre compte à la Chambre du résultat de cette conférence. Le général d'abord refusa. Il avait voté en faveur de la résolution, disait-il, et il n'ignorait point que, par cela seul que l'abdication n'était pas une des mesures adoptées, la majorité de la Chambre se montrerait mécontente. « N'est-ce que cela qui vous fait hésiter? lui dit M. Flaugergues, eh bien, déclarez dans votre rapport que le Conseil, bien qu'il ne se soit pas formellement prononcé, a cependant reconnu la nécessité de l'abdication. » M. Dupont (de l'Eure) ne laissa pas au général Grenier le temps de

repousser cette triste suggestion. « Le général, répliqua-t-il avec vivacité à M. Flaugergues, n'est pas homme à trahir la vérité; et, si un autre l'osait, il ferait une tentative inutile, car je monterais à la tribune et je le démentirais sur-le-champ. » Le général Grenier finit par céder aux instances de ses collègues et se chargea du rapport.

Tous les faits survenus depuis le retour de l'Empereur à l'Élysée, et que nous venons de raconter, avaient rempli la seule journée du 21 juin. Nous allons dire la journée du 22.

CHAPITRE II

Journée du 22 juin. — Menées de Fouché. — Ouverture de la séance des représentants; dispositions de cette Assemblée. — Nouvelle réunion des ministres à l'Élysée; proposition de Lucien pour dissoudre les Chambres; opposition des ministres; leur insistance pour une nouvelle abdication; résistance passive de Napoléon. — Menaces de la Chambre des représentants; elle exige l'abdication immédiate, et consent sur la proposition du général Solignac, à donner à l'Empereur un délai d'une heure pour signer cet acte. — Napoléon, ses frères et ses ministres à l'Élysée; l'Empereur signe sa *troisième abdication*; lecture de cet acte à la Chambre des représentants; applaudissements; discours de Fouché; propositions de MM. Dupin, Mourgues et Regnault (de Saint-Jean-d'Angély). La Chambre décide la formation d'une commission de gouvernement composée de cinq membres, et nomme Fouché, Carnot et le général Grenier. — Chambre des pairs, séance de jour: alarme jetée dans la Chambre par le maréchal Ney; adoption des résolutions votées par les représentants. Séance de nuit: Lucien demande la proclamation de Napoléon II; débats; discours de Labédoyère, tumulte; les pairs passent à l'ordre du jour sur la proposition de Lucien, et complètent la commission de gouvernement par la nomination du duc de Vicence et du baron Quinette. — Abandon et solitude de Napoléon à l'Élysée; il y reçoit les députations des deux Chambres; ses réponses à MM. Lanjuinais et de Lacépède.

En adoptant, la veille, la proposition de M. de la Fayette, la majorité de la Chambre des représentants avait obéi à une inspiration d'égoïsme et de peur plutôt qu'à une pensée de renversement; son attitude, au début de la séance, avait été purement défensive; mais, entraînée par la pente naturelle du terrain où elle venait de se placer, elle n'avait pas tardé à se laisser aller jusqu'à l'attaque, et on avait pu la voir accueillir par des applaudissements les propositions d'abdication faites dans le comité secret. Toutefois, s'arrêtant à ces démonstrations et se bornant à la menace, elle avait laissé à une commission composée de membres des deux Chambres et de

ministres, le soin de décider les mesures de salut public nécessaires, ainsi que les moyens de traiter de la paix avec les coalisés. Ce moyen terme ne suffisait plus le lendemain, tous les ennemis de l'Empereur devaient se réunir et redoubler d'efforts pour emporter l'abdication ou la déchéance immédiate. Les partisans eux-mêmes du gouvernement impérial, entraînés par le duc d'Otrante, allaient aider à ce résultat. Fouché savait donner satisfaction à toutes les espérances. « Si Napoléon abdique en faveur de son fils, l'Autriche acceptera une régence au nom du roi de Rome et soutiendra cette combinaison ; M. de Metternich s'y est formellement engagé, » disait-il aux membres qui désiraient maintenir l'établissement impérial ; et, en même temps, il laissait échapper des demi-confidences sur ses rapports déjà ébruités avec le premier ministre autrichien. — « L'Angleterre s'est formellement expliquée en ratifiant le traité du 25 mars ; les autres puissances ont adhéré à ses déclarations ; on laissera la France libre de choisir le gouvernement qui lui conviendra, » ajoutait-il en s'adressant ensuite aux nombreux partisans du duc d'Orléans et en leur faisant entendre qu'il avait sur les dispositions des Alliés, à l'égard de ce prince, des assurances positives et personnelles. — D'un autre côté, MM. de la Fayette, Lanjuinais et plusieurs autres représentants auxquels un long passé politique semblait donner une expérience consommée des révolutions, disaient aux membres incertains ou timides : « Hier la Chambre, en temporisant, a commis une faute ; Bonaparte, abattu par les revers, n'a pas osé en profiter ; il pouvait, pendant la nuit, dissoudre la Chambre et ressaisir la dictature ; il a manqué de résolution ; ne l'imitons pas ! si la Chambre hésite, demain, ce soir peut-être, un nouveau coup d'État plongera la France sous le despotisme le plus intolérable et dans la plus effroyable anarchie. » — La Chambre dissoute ou Napoléon renversé, voilà, en effet, l'alterna-

tive que, le matin du 22, se posaient la plupart des députés en se rendant au Palais législatif.

L'ouverture de la séance avait été fixée à huit heures du matin. Toutes les tribunes publiques, lorsque les représentants arrivèrent, étaient déjà envahies, et les curieux qui n'avaient pu y trouver place stationnaient en groupes assez nombreux aux portes extérieures du palais; douze à quinze cents gardes nationaux, amenés par le major Billing, sur la réquisition de la *commission administrative*[1], et dont la moitié avait passé la nuit sous les armes, occupaient toutes les avenues de la salle; des officiers de cette milice encombraient les portes et les couloirs intérieurs. A huit heures et demie, la Chambre se trouva au grand complet; en revanche, le fauteuil de la présidence demeurait vide : des voix, parties de tous les bancs, demandèrent qu'un des vice-présidents y montât, mais aucun d'eux ne se trouvait dans la salle. Des exclamations et des cris confus signalèrent longtemps l'impatience de l'Assemblée. Enfin, à neuf heures et demie, les réclamations bruyantes de la majorité obligèrent un des secrétaires, M. Bedoch, de s'installer au fauteuil et de déclarer la séance ouverte. M. Bedoch annonça que, la rédaction du procès-verbal de la dernière séance n'étant pas encore terminée, et le rapport de la commission extraordinaire nommée pour s'entendre avec les ministres *n'étant pas encore prêt*, il accorderait immédiatement la parole à ceux des membres qui auraient quelque proposition à soumettre à la Chambre. M. Leyraud (de la Creuse) parut aussitôt à la tribune; mais il essaya vainement de par-

[1] La *commission administrative* se composait des représentants Lefeuvre, Pénières, Garnon et Labbey de Pompières. Les gardes nationaux amenés par M. Billing appartenaient, pour la plus grande partie, à la 3e légion. On lit, à cette occasion, dans un rapport adressé cinq semaines plus tard (9 août 1815) au comte d'Artois, par le général Dessoles, alors commandant de la garde nationale de Paris : « C'est M. Billing qui, en marchant avec sa légion pour entourer et défendre la Chambre des représentants, prête à prononcer la déchéance de Buonaparte, a puissamment contribué à déterminer l'abdication. »

ler; des cris nombreux, persistants, de : *La commission! le rapport de la commission!* couvrirent constamment sa voix. « Il paraît, dit M. Bedoch en profitant d'un intervalle de demi-silence, que la Chambre ne veut s'occuper d'aucune espèce de travail avant le rapport de la commission extraordinaire? — De toutes parts : *Oui! oui!* — En ce cas, toute délibération, jusque-là, restera suspendue. » Après une heure de nouvelle et vaine attente, les réclamations et le tumulte recommencèrent. « Nous sommes responsables envers la patrie de tout le temps qu'on nous fait perdre! s'écrie un membre. — On ajourne le moment de satisfaire le vœu de la Chambre, ajoute M. Henri Lacoste; je demande que la commission soit invitée à venir faire son rapport; il doit être prêt. »

Ce rapport, simple énoncé des résolutions arrêtées dans le conseil de la nuit, était prêt, en effet, depuis longtemps. Les trois vice-présidents, collègues du général Grenier, et M. Lanjuinais, réunis à l'hôtel de la Présidence, en avaient entendu la lecture de bonne heure et se disposaient à le porter tous ensemble à la Chambre, lorsque Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), accourant de l'Élysée, vint leur annoncer que, sur les instances de son conseil, Napoléon semblait décidé à prévenir le vœu des représentants, et qu'il allait abdiquer. « Consentez à retarder la présentation de votre rapport, ajoutait Regnault, et vous pourrez communiquer à l'Assemblée, non plus l'opinion des ministres et des deux commissions législatives, mais une positive détermination de l'Empereur. » Le général Grenier et ses quatre collègues promirent d'attendre.

Les frères de Napoléon, ses ministres, et quelques-uns de ses conseillers d'État, réunis en conseil impérial sous sa présidence, s'efforçaient, en effet, depuis le matin, de lui faire prendre un parti décisif. Les avis étaient fort opposés.

Lucien voulait que, bravant les menaces des représentants, l'Empereur se rendît aux Tuileries, qu'il y réunît toutes les

troupes de ligne présentes à Paris, les 6,000 hommes de dépôt de la garde impériale, les fédérés de la garde nationale, et qu'après y avoir convoqué le conseil d'État et les ministres, il prononçât l'*ajournement* des deux Chambres. « Les représentants, disait-il, pourront protester, mais ils ne résisteront pas. » Ce conseil énergique resta sans écho; au lieu d'enhardir, il effrayait. Plusieurs ministres d'État, Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), entre autres, se hâtèrent de repousser toute tentative d'ajournement ou de dissolution de l'Assemblée, comme le signal d'une affreuse guerre civile[1]. Carnot lui-même, si résolu la veille au matin, tenait le même langage; toute son énergie était tombée devant l'hostile démonstration des deux Chambres.

La majorité des ministres, invoquant les résolutions arrêtées dans la nuit avec les commissions des deux Chambres, opinaient pour laisser celles-ci négocier directement avec les puissances coalisées. Cet expédient, par cela même qu'il ne terminait rien, plaisait à ces esprits timides. En gagnant quelques heures, ils croyaient tout sauver.

Enfin, Fouché proposa hardiment l'abdication en faveur du jeune prince impérial. Il fit valoir à l'appui de cette combinaison les mêmes motifs qu'il donnait, hors du conseil, aux partisans d'une régence : « L'abdication, disait-il, conciliait à la fois les intérêts de l'Empereur, comme père, comme chef de dynastie, et les nécessités de la situation faite à la France par la bataille de Waterloo. La guerre devenait sans prétexte, et, dans le cas où les Alliés, mentant à toutes leurs déclarations, continueraient les hostilités, les Chambres, averties, n'hésiteraient plus à employer toutes les forces nationales et à se dé-

[1] « Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) et Thibaudeau furent les premiers à s'opposer au projet de dissolution et à *prévenir* ceux (des représentants et des pairs) auxquels il était réservé de le combattre. » (*Mémoires* de M. de la Fayette, t. V, page 455.)

vouer elles-mêmes pour la cause du roi de Rome et pour le salut de l'Empire. »

Ces considérations, présentées avec l'apparence de la plus entière bonne foi, amenèrent successivement à l'opinion du duc d'Otrante Caulaincourt, le duc de Bassano, et Joseph, qu'entraînait, assure-t-on, l'espérance du titre et des honneurs de régent. L'Empereur, tântôt assis, tantôt se promenant dans la salle, écoutait d'un air distrait chaque opinion, faisait parfois entendre une critique, sans cependant se prononcer; assistant ainsi aux conversations de ses conseillers en spectateur mécontent, fatigué, plutôt qu'en souverain dont on discutait le maintien ou la chute. « On pouvait remarquer en lui, a dit Benjamin Constant, je ne sais quelle insouciance sur son avenir, quel détachement de sa propre cause, qui contrastaient singulièrement avec sa gigantesque entreprise. Il ne domptait plus comme autrefois les distractions, la fatigue et le sommeil. Sa puissance d'attention semblait à son terme. »

Pendant que Napoléon, à l'Élysée, ne pouvait trouver en lui-même ni la volonté de remettre le pouvoir, ni la force de le retenir, la commission de la Chambre des représentants, à l'hôtel de la Présidence, attendait toujours la décision promise par Regnault (de Saint-Jean-d'Angély). Les heures s'écoulaient. M. Lanjuinais, après plusieurs messages inutiles aux ministres, leur fit dire que l'impatience de la Chambre ne permettait plus de différer la présentation du rapport. On lui fit répondre que la commission pouvait annoncer aux députés le prochain envoi d'un message où l'Empereur déclarerait approuver la nomination d'une ambassade chargée de traiter de la paix et où il offrirait de faire à la patrie tous les sacrifices qui lui seraient demandés. La commission quitta le palais de la Présidence.

Il était près de midi quand le président et les quatre vice-présidents entrèrent dans la salle des séances. Leur présence

apaisa soudainement le tumulte qui, depuis le matin, n'avait cessé d'y régner ; chacun courut à son banc ; le plus profond silence s'établit, et le général Grenier donna lecture des résolutions arrêtées dans le conseil tenu aux Tuileries [1]. L'annonce du message promis par les ministres terminait son rapport.

Cette communication ne répondait pas aux passions emportées de la majorité ; des murmures violents l'accueillirent, et un grand nombre de membres s'empressèrent de demander la parole. M. Leyraud (de la Creuse) parut de nouveau à la tribune : « Et nous aussi, s'écria ce député en parlant de lui-même, nous avons réfléchi sur les circonstances difficiles où se trouve la France ; nous nous sommes demandé par quels moyens nous parviendrons à sauver la patrie. Pour répondre à cette question, interrogeons les forces qui nous restent. Certes, si nous calculons les forces des armées ennemies, l'imagination s'en effraye... » A ces mots, des cris *A l'ordre! à bas!* interrompent l'orateur ; vainement il s'épuise en efforts pour continuer ; les cris *A bas! à l'ordre!* couvrent constamment sa voix ; il est obligé de quitter la tribune. M. Crochon l'y remplace ; ce représentant déclare que, décidé également à sauver la patrie, il propose, dans ce but, le projet de déclaration suivant :

« La nation française *renonce à jamais* à toute conquête, *à toute* « *guerre* d'offensive ou d'ambition.

« Elle ne prendra *jamais* les armes que pour défendre son territoire « ou pour défendre un allié *injustement* attaqué.

« Elle veut conserver la monarchie constitutionnelle comme garantie « de sa tranquillité.

« On nommera cinq plénipotentiaires, trois de la Chambre des re- « présentants et deux de la Chambre des pairs, pour porter cette décla- « ration au quartier général des souverains alliés. »

Ce manifeste de paix à tout prix, expression brutale de la

[1] Voyez le texte de ces résolutions dans le précédent chapitre, page 64.

lassitude causée dans le public officiel et dans les classes bourgeoises par vingt-quatre années de guerre, révélait dans toute leur nudité les sentiments de la majorité de la Chambre : aucune voix, cependant, n'osa l'appuyer, et M. Duchesne put prendre la parole pour déclarer, à son tour, que les résolutions communiquées par le général Grenier lui semblaient impuissantes à conjurer les désastres de la patrie, désastres imminents, disait-il, et attestés par la présence même du chef de l'armée dans la capitale. « Nous ne sommes plus en 1792, ajoute l'orateur. On nous parle d'imiter les Espagnols; notre situation est bien différente de la leur. On nous propose de négocier avec les puissances alliées; mais les pièces mêmes qui nous ont été communiquées donnent la preuve que ces puissances ont constamment repoussé les ouvertures du gouvernement et déclaré qu'elles ne traiteraient pas avec nous, tant que nous aurions l'Empereur à notre tête. » L'orateur allait évidemment arriver à une proposition d'abdication; Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) venait d'entrer dans la salle; il monte au fauteuil de M. Lanjuinais et lui dit quelques mots. « Je dois annoncer à la Chambre, dit aussitôt le président en interrompant M. Duchesne, que je reçois l'assurance qu'elle recevra de Sa Majesté, avant trois heures, un message qui pourra remplir ses vues.

— Comment, avant trois heures! s'écrie un membre. Pourquoi aussi tard? Il est à peine une heure. — On veut nous faire perdre le temps! » ajoutèrent plusieurs voix. L'annonce du président, au lieu de calmer la Chambre, ainsi qu'il l'espérait sans doute, venait au contraire de jeter la colère sur un grand nombre de bancs. Bientôt des cris s'élèvent; des interpellations se croisent; les propositions les plus opposées se succèdent. M. Duchesne était toujours en possession de la tribune, attendant la fin du tumulte. Il profite d'un moment de demi-silence pour s'écrier : « Nous n'avons qu'un parti à

prendre; c'est d'engager l'Empereur, au nom du salut de l'État, au nom sacré de la patrie qui souffre, de déclarer son *abdication.* »

Enfin, le mot que toute la Chambre attendait était prononcé. Les cris de *Oui! oui! C'est cela! Appuyé!* partent aussitôt de tous les côtés de la salle; des exclamations confuses sortent de toutes les bouches; le tumulte recommence. C'est vainement que M. Lanjuinais essaye de le calmer; sa voix, dominée par le bruit, ne peut se faire entendre. « Il est impossible, dit-il enfin après de longs efforts, d'arriver à un résultat, si je ne parviens à contenir l'agitation de l'Assemblée. Le salut de la patrie est dans le rapport de la commission. Je prie la Chambre d'attendre le message de l'Empereur.

« Le salut de la patrie n'est que dans l'abdication! s'écrie un membre de toutes les forces de sa voix.

— Il n'est que là, et, si l'abdication tarde encore à venir, je proposerai la déchéance! » ajoute M. de la Fayette.

Cette menace, jetée au milieu du tumulte, accueillie par des cris nombreux de *Bravo! Appuyé!* fit monter le général Solignac à la tribune; un demi-silence s'établit; le général demanda « qu'une députation de cinq membres fût nommée pour se rendre auprès de l'Empereur et lui exprimer l'*urgence* de sa décision. » *Appuyé! Aux voix!* crie-t-on de toutes parts. De plusieurs côtés on demande la parole : cinq ou six députés se dirigent vers la tribune; le général Solignac, qui l'avait quittée, les y devance : « Je viens, dit-il, amender ma proposition; plusieurs de mes honorables collègues m'ont fait observer qu'il était hors de doute que la Chambre ne soit bientôt informée de la détermination de Sa Majesté. Je pense donc qu'il est convenable que nous attendions *une heure* le message qui paraît devoir nous être adressé. »

Cette proposition inattendue jeta encore une fois le désordre dans la Chambre. L'Assemblée se divisa : une moitié semblait

consentir au délai demandé; l'autre moitié le refusait avec emportement. MM. de la Fayette, Sébastiani, Roy, Manuel, Flaugergues, Dupin, Duchesne, Girod (de l'Ain) et Henri Lacoste, entre autres, debout à leurs places et gesticulant avec véhémence, s'indignaient d'un retard aussi long et réclamaient l'abdication immédiate. Des cris furieux partaient, au reste, de tous les bancs; d'une extrémité de la salle à l'autre, des interpellations étaient échangées au milieu du plus effroyable tumulte.

Le général Solignac, nous ignorons dans quel intérêt, voulait l'abdication. Cependant, étonné de l'acharnement de certains membres à exiger ce sacrifice, confus de l'impudeur de certaines impatiences, il se présenta une troisième fois à la tribune et dit :

« Messieurs, nous voulons tous sauver la patrie; mais ne pouvons-nous concilier ce sentiment unanime avec le désir honorable pour la Chambre de conserver l'*honneur* du chef de l'État? Si je demandais d'attendre à ce soir, à demain, on pourrait m'opposer quelques considérations, mais *une heure*[1] *!!* »

Alors M. Lanjuinais consulta l'Assemblée; une double épreuve par assis et levé eut lieu; le président proclama le résultat du vote : cette Chambre, que composaient en immense majorité des fonctionnaires de tous les ordres et des légistes ayant tous juré, trois semaines auparavant, fidélité à la constitution impériale et à l'Empereur, ne s'en tenait plus à la menace; emportée par un incroyable délire, elle venait d'accorder à Napoléon un délai d'une heure pour abdiquer sa couronne[2]!

[1] *Moniteur* du 23 juin 1815, page 716, troisième colonne. Cette séance du 22 juin, ouverte à huit heures du matin et qui ne devait finir qu'à huit heures du soir, est très-écourtée dans le *Moniteur*, qui indique les principaux incidents plutôt qu'il ne les reproduit. Grand nombre de détails sont plus complétement rendus dans les autres journaux de l'époque.

[2] On comptait dans la Chambre au delà de 120 avocats et près de 300 fonc-

La séance fut immédiatement suspendue. La plupart des députés quittèrent leurs bancs, sans pourtant sortir de la salle. Divisés par groupes nombreux au pied de la tribune, à l'entrée des couloirs de sortie et sur plusieurs autres points de l'enceinte, tous se livraient aux discussions les plus animées. Quelques-uns semblaient en proie à une agitation presque fébrile; on les voyait courir d'un groupe à l'autre, quitter précipitamment la salle, puis y rentrer avec non moins de hâte. Une demi-heure s'écoula au milieu de ce tumultueux désordre. L'arrivée du prince d'Eckmühl vint alors faire diversion. Il apportait des nouvelles de l'armée; quelques députés l'invitèrent à les donner à la tribune; il y monta, et lut un rapport dont nous citerons les passages essentiels :

« Messieurs, nous avons reçu hier des nouvelles de l'armée. Les renseignements qui nous étaient donnés, sans être officiels, nous portaient à croire que nos désastres n'étaient pas aussi considérables qu'on avait pu le croire. Aujourd'hui ces renseignements ont acquis le caractère officiel le plus certain, et je les garantis à la Chambre sur mon honneur.

« Un officier du prince Jérôme, parti d'Avesnes hier 21, a trouvé la route couverte de soldats. Il doit y avoir au moins 20,000 hommes ralliés.

« La garde s'est ralliée à Avesnes.

« Le maréchal Grouchy annonce que le 18 il a battu les Prussiens. Les communications sont libres entre lui et le maréchal Soult, à Philippeville. On n'a vu aucun ennemi entre le maréchal Grouchy et la frontière.

« Ainsi nous avons encore une armée de 60,000 hommes à la frontière du Nord. On peut, en outre, y envoyer 10,000 hommes avec de

tionnaires appartenant à l'ordre judiciaire, à l'armée et à l'administration. Les avocats y étaient tout-puissants; ils dominaient. L'influence de cette classe dans l'Assemblée tenait à une circonstance assez singulière. Benjamin Constant avait introduit dans l'*Acte additionnel* un article (26) ainsi conçu : « Aucun discours écrit, excepté les rapports des commissions et les comptes qui sont rendus, *ne peut être lu* dans l'une ou l'autre des Chambres. » La France, pendant douze ans, était restée sans Assemblées délibérantes. Il n'y avait, dès lors, que les hommes habitués aux luttes journalières du barreau qui osassent aborder la tribune et improviser.

la cavalerie et 200 pièces de canon. J'ajoute que si la Chambre prend de fortes mesures, si elle déclare traître à la patrie tout garde national ou tout militaire qui abandonnera ses drapeaux, une barrière assez forte peut être opposée à l'invasion, et vous aurez une armée assez respectable pour appuyer vos négociations avec un ennemi qui a prouvé qu'il ne tenait pas toujours fidèlement ses promesses. »

Si l'arrivée du ministre de la guerre dans la salle et sa présence à la tribune avaient excité l'étonnement, puis un certain intérêt de curiosité, en revanche, son rapport n'était pas achevé, que déjà la Chambre se montrait inattentive et impatiente ; elle n'écoutait plus. Qu'importait à cette Assemblée l'énumération des ressources et des forces que la France pouvait encore opposer à la marche des Anglais et des Prussiens? Ses préoccupations n'étaient point là : l'ennemi, pour elle, était au palais de l'Élysée et non à la frontière. Quelques minutes après le départ de Davoust, la Chambre avait déjà oublié les communications de ce ministre, et les groupes étaient redevenus aussi bruyants qu'auparavant. Bientôt plusieurs membres, dont les regards interrogeaient incessamment les cadrans d'horloge placés dans l'enceinte, s'écrièrent qu'il fallait reprendre la séance. « Non! non! répliquèrent quelques voix; attendons encore! » Ces mots éveillèrent la colère de plusieurs représentants; leur emportement devint extrême; deux ou trois d'entre eux se précipitent à la tribune; ils tirent leurs montres, et, les plaçant sous les yeux de ceux de leurs collègues qui sont debout dans l'hémicycle, ils les interpellent avec violence en leur disant que l'*heure* était passée depuis plusieurs minutes, qu'il fallait en finir, et que la Chambre ne devait pas tolérer qu'on la fît ainsi attendre. Le tumulte recommence; les cris, les motions, se croisent; dans les groupes les plus animés on entend ces exclamations : *C'est différer trop longtemps! Il faut le décréter d'accusation! Il faut le faire* ARRÊTER! Dans ce moment, un des huissiers remet à Manuel

un billet que ce député, après l'avoir lu, s'empresse de communiquer aux représentants qui l'entourent. Fouché annonçait à Manuel que l'Empereur dictait son abdication, et que, sous peu d'instants, cet acte serait communiqué à la Chambre. Trois ou quatre représentants, accourus en toute hâte du palais de l'Élysée, confirment cette nouvelle. A peu d'instants de là, les ministres des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et de la police entraient dans la salle.

Lorsque, le matin, les ministres avaient fait dire à M. Lanjuinais et aux vice-présidents, ses collègues, qu'ils pouvaient annoncer à la Chambre le prochain envoi d'un message impérial, Napoléon n'avait encore aucune détermination arrêtée: il cherchait sans doute à gagner du temps, à voir venir un de ces hasards qui, dans plusieurs circonstances critiques de sa carrière, avaient changé le destin d'une journée. Cette attente inerte, au lieu de le servir, précipitait sa chute.

On l'a dit avec raison [1] : si l'Empereur avait suivi jusqu'à son entier accomplissement le projet qui l'avait amené à Paris; si, au lieu de se renfermer à l'Élysée, au milieu de conseillers timides ou abattus, il s'était hardiment présenté devant les Chambres, cet acte de résolution, la grandeur des souvenirs qui s'attachaient à sa personne, le sentiment d'un immense péril, auraient contre-balancé l'influence des représentants décidés à le renverser même au prix d'une invasion. Mais, affaibli par la grandeur même de ses efforts pendant les trois derniers mois, il s'arrêtait en chemin; la force semblait lui manquer pour se relever de la défaveur jetée sur lui par l'abandon apparent de son armée; et des députés, comme M. Duchesne, s'apercevant qu'ils n'avaient plus rien à redouter de sa présence, pouvaient se faire de son inutile retour une arme contre sa personne. Son accablement physique et moral faisait toute l'audace de ses adversaires.

[1] Benjamin Constant.

Bien plus, lorsque, autour de sa demeure, les milliers de voix d'une foule toujours compacte, toujours enthousiaste, appelaient sa présence et demandaient qu'il ressaisît son épée; lorsque, dans les faubourgs du nord de la capitale, les blessés, qui commençaient à revenir de Ligny et de Waterloo, poussaient sur leur passage les cris de : *Vive l'Empereur! Mort aux Anglais et aux Prussiens!* et que, couchés sur la paille de leurs charrettes, ils jetaient une patriotique émotion dans ces quartiers populeux, Napoléon restait sourd à ces appels, à ces acclamations, et, comme à Fontainebleau, il demeurait confiné dans son palais. On eût dit que, par une faiblesse indigne d'un tel homme, il y cachait sa défaite, et que, vaincu, il n'osait se montrer à ce peuple qui avait salué si longtemps en lui le vainqueur de l'Europe. Oui, sans doute, cette défaite était son crime aux yeux des deux Chambres, et l'une et l'autre avaient surtout hâte de rompre toute communication entre elles et le malheur; mais, par cela même que la défaite du 18 juin menaçait la grandeur militaire de la France ainsi que ses conquêtes politiques des vingt dernières années, cette journée, pour le peuple comme pour les soldats, était un lien de plus entre la nation et l'Empereur; car, pour les classes laborieuses, Napoléon était le représentant de la Révolution, et, pour l'armée, le symbole vivant de notre indépendance.

Quelques contemporains ont attribué son immobilité à la faiblesse et à l'épouvante de ses conseillers. Ce n'est pas en s'abandonnant soi-même au découragement, en paraissant désespérer de sa propre cause, qu'on inspire aux siens la décision et l'énergie. Moins que personne, Napoléon pouvait ignorer que, dans les gouvernements comme dans les cours, on ne conserve des défenseurs intrépides qu'à la condition de les convaincre que la défense est sans péril. Or, dans le même moment où M. Duchesne prononçait à la Chambre le mot d'*abdication*, où M. de la Fayette faisait entendre celui de *dé-*

chéance, l'Empereur, toujours indécis, toujours absorbé, ne retrouvait, pour ainsi dire, la parole que lorsque lui arrivaient des nouvelles de l'armée. Ces nouvelles se succédaient assez rapidement; toutes étaient favorables; Grouchy n'était point perdu, ainsi qu'on le craignait l'avant-veille, à Laon; ses 35,000 hommes rentraient en France en bon ordre et intacts. « Vous le voyez, disait Napoléon à ses ministres, tout n'est pas désespéré; il nous reste des troupes encore nombreuses. » Puis il s'arrêtait; mais ses auditeurs restaient silencieux. Un instant on put croire qu'il allait enfin recouvrer son énergie. Mécontent de l'attitude de ses conseillers, dont la pensée restait constamment tendue vers les Chambres, l'Empereur voulut encore essayer une démarche pour ramener celles-ci; il fit réunir toutes les nouvelles reçues de l'armée dans un *rapport* que Davoust fut chargé d'aller lire à la Chambre des représentants. On a vu l'accueil fait à ce ministre : « On ne m'a point écouté, » dit-il, au retour, à l'Empereur. Au milieu de tous ces incidents, Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), à qui son titre de représentant donnait une libre entrée dans le Palais législatif, tenait l'Empereur au courant des délibérations; il accourait, à chaque manifestation nouvelle. Napoléon recevait ses rapports sans laisser paraître la moindre émotion. Ce calme pourtant l'abandonna lorsqu'il apprit la proposition du général Solignac et le vote qui l'avait suivie; sa fierté fut blessée, il s'indigna « Comment, s'écria-t-il, de la violence! Puisque c'est ainsi, je n'abdiquerai pas. La Chambre n'est composée que de jacobins, d'ambitieux, que j'aurais dû dénoncer à la nation et chasser! Mais le temps perdu peut se réparer... »

Étrange aveuglement! Voir des jacobins dans MM. de la Fayette, Lanjuinais, Sébastiani, Roy, Flaugergues, Henri Lacoste et Dupin!

Les hommes que Napoléon avait si longtemps poursuivis du nom de *jacobins*, parce que, demeurés fidèles aux principes de

la République, ils avaient protesté contre son despotisme au nom de la Révolution méconnue, de la liberté violée, ces hommes étaient les seuls, dans les classes élevées, qui, après l'avoir accueilli au 20 mars, se ralliaient encore autour de lui au jour de sa défaite, et, oubliant ses injures, ses persécutions, en présence de l'indépendance nationale menacée, lui avaient proposé, la veille, par l'organe de Carnot, et lui offraient en ce moment, par la voix du peuple et des soldats, une dictature qu'il n'osait accepter!

« Sire, répondit Regnault quand l'agitation de l'Empereur fut à demi calmée, ne cherchez point, je vous en conjure, à lutter plus longtemps contre la force des choses. Ne laissez pas à la Chambre le moyen de vous accuser d'avoir empêché d'obtenir la paix. En 1814, vous vous êtes sacrifié au salut de tous; renouvelez aujourd'hui ce grand, ce généreux sacrifice.

— Mon intention n'a jamais été de refuser d'abdiquer, répliqua l'Empereur avec un reste d'irritation; mais je veux qu'on me laisse y songer en paix, dans l'intérêt de la France et de mon fils... Quand j'aurai abdiqué, ajouta-t-il en promenant ses regards sur ses ministres, vous n'aurez plus d'armée... dans huit jours l'étranger sera sous Paris. »

Mais il s'adressait à des sourds, a dit un témoin de ces tristes débats; il parlait dans le désert. — De quelque côté, en effet, que Napoléon jetât les yeux, il n'apercevait que des visages effarés; et ses dernières paroles, qui sollicitaient une opinion ou un conseil énergiques, furent accueillies par le plus morne silence. A quelques instants de là, plusieurs membres de la Chambre des représentants furent introduits : ils venaient engager l'Empereur à ne pas différer son abdication. La Chambre, disaient-ils, était décidée à prononcer la déchéance. Le général Solignac et M. Durbach ne tardèrent pas à confirmer ces nouvelles. Bientôt M. Léon d'Alméida, commandant militaire du Palais législatif, parut à son tour. Il était

chargé, de la part de M. Lanjuinais, d'engager également l'Empereur à hâter l'envoi de son abdication, et de lui dire « que la Chambre ne voulait plus attendre et menaçait de prononcer sa mise *hors la loi.* »

Échos des motions qui se produisaient au milieu des groupes répandus dans l'enceinte de la Chambre, ces menaces, arrivant ainsi coup sur coup, jetèrent une véritable épouvante parmi les conseillers de Napoléon. Aveuglés par la plus étrange des illusions, tous voyaient dans l'abdication l'avénement de Napoléon II et le salut de l'établissement impérial. Ils se réunirent dans un dernier effort. Le seul homme qui jusqu'alors persistât à vouloir que l'Empereur tînt tête à l'orage, Lucien lui-même, cessa d'insister. Joseph et les ministres purent vaincre enfin la résistance passive de Napoléon : il se rendit. « Écrivez à ces messieurs de se tenir tranquilles, dit l'Empereur à Fouché : ils vont être satisfaits. » Le duc d'Otrante fit immédiatement transmettre à Manuel le billet dont nous avons parlé, et l'Empereur, d'une voix lente, mais ferme, dicta à Lucien sa troisième abdication [1].

Cet acte, empreint d'un remarquable sentiment de tristesse et dans lequel perçait la conviction d'un inutile sacrifice, fut remis à M. Fleury de Chaboulon pour en faire deux expéditions destinées, l'une à la Chambre des pairs, l'autre à la Chambre des représentants. Pendant que M. de Chaboulon

[1] Il y eut deux abdications à Fontainebleau. Voyez I[er] volume, chap. VIII. — La duchesse d'Abrantès, dans ses *Mémoires sur la Restauration,* raconte, à l'occasion de l'abdication de l'Élysée, l'anecdote suivante :

« Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) et Merlin (de Douai) avaient amené avec eux, de la Chambre, un député dont l'attachement ne pouvait être suspect à l'Empereur : c'était le chevalier Suchet, frère du duc d'Albuféra. Les deux ministres entrèrent dans le cabinet de l'Empereur après avoir laissé le chevalier Suchet dans la galerie où ils devaient venir le chercher, s'il était nécessaire. Le beau, le bon et brave Labédoyère était de service ce jour-là. Le chevalier Suchet demeura avec lui pendant l'absence des deux ministres; elle fut longue; enfin la porte de l'appartement s'ouvrit, et un homme de

écrivait, le duc de Bassano s'approcha de l'Empereur et lui dit qu'il faisait sans doute un immense sacrifice à la paix, mais que les Alliés ne regarderaient peut-être pas le sacrifice comme assez complet. « Que voulez-vous dire? répondit l'Empereur. — Qu'il serait possible qu'on exigeât la renonciation des frères de Votre Majesté à la couronne. — Comment! de mes frères? s'écria l'Empereur : ah! Maret, vous voulez donc que nous nous déshonorions tous! »

Les ducs d'Otrante, de Vicence et Decrès furent désignés pour porter la déclaration d'abdication aux représentants; le duc de Gaëte, le comte Mollien et Carnot furent chargés d'en donner lecture à la Chambre des pairs. Ils étaient partis depuis quelques instants, lorsque le comte de Laborde, adjudant général de la garde nationale, accourut annoncer à l'Empereur qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour satisfaire la Chambre, et que la déchéance allait être prononcée. « Ces messieurs sont bien pressés, lui dit l'Empereur en le frappant sur l'épaule; dites-leur de se tranquilliser, il y a un quart d'heure que j'ai signé mon abdication. » M. de Laborde s'était croisé en route avec les ministres. On sait à quel moment ces derniers étaient arrivés. Ils remirent l'abdication à M. Lanjuinais. Le président se leva, réclama le silence, et, voulant prévenir un fâcheux éclat des passions qui emportaient une partie de la Chambre, il dit : « Je vais donner lecture d'un

grosse et courte taille, à la physionomie vulgairement brutale, entra dans la galerie : c'était le ministre de la marine, duc Decrès. « Eh bien, dit-il aux « deux amis de l'Empereur qui l'interrogeaient du regard, c'est une affaire « faite.... Ah! ah! il a fallu batailler.... mais ce diable de Regnault a si bien « parlé, que son éloquence a été entendue. — L'Empereur sait-il que je suis « venu? demanda M. Suchet. — Oui, oui, sans doute; mais, comme mainte- « nant la chose est résolue, on a jugé inutile de vous appeler. N'étiez-vous « pas venu pour lui mettre les *poucettes* s'il ne voulait pas en finir?... » Dans ce moment, M. Suchet n'eut que le temps de s'élancer sur la main de Labédoyère, qui la levait sur cet homme. Decrès passa dans le jardin et s'y promena en sifflant. »

acte important. Je rappelle à tous les membres les termes du règlement qui défend aucun signe d'*approbation* ni d'*improbation.* » Puis il lut :

DÉCLARATION AU PEUPLE FRANÇAIS.

« Français !

« En commençant la guerre pour soutenir l'indépendance nationale, je comptais sur la réunion de tous les efforts, de toutes les volontés et sur le concours de toutes les autorités nationales ; j'étais fondé à en espérer le succès, et j'aurais bravé toutes les déclarations des puissances contre moi.

« Les circonstances me paraissent changées. Je m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la France..... Puissent-ils être sincères dans leurs déclarations et n'en avoir réellement voulu qu'à ma personne. Ma vie politique est terminée, et je proclame mon fils, sous le titre de *Napoléon II, empereur des Français.*

« Les ministres actuels formeront provisoirement le conseil de gouvernement. L'intérêt que je porte à mon fils m'engage à inviter les Chambres à organiser, sans délai, la régence par une loi.

« Unissez-vous tous pour le salut public et pour rester une nation indépendante !

« Napoléon

« Au palais de l'Elysée, ce 22 juin 1815. »

Malgré l'avertissement du président, de lâches applaudissements se firent entendre.

Impatient de se montrer et d'établir son influence, Fouché parut immédiatement à la tribune. La honteuse manifestation qui venait d'avoir lieu avait été mal accueillie par une partie de l'Assemblée. Le duc d'Otrante saisit avec habileté cette occasion pour masquer aux yeux du public, derrière quelques semblants de respect, le rôle qu'il jouait depuis deux jours. Il dit que ce n'était pas à une assemblée de Français qu'il croyait nécessaire de recommander les égards dus à Napoléon et de rappeler les sentiments que son malheur devait inspirer. « Les représentants de la nation, ajouta-t-il, n'oublieront pas, dans les négociations qui devront s'ouvrir, de

stipuler les intérêts de celui qui, pendant de longues années, a présidé aux destinées de la patrie. Je propose donc à la Chambre de nommer, séance tenante, une commission de cinq membres qui sera chargée de se rendre auprès des puissances alliées pour y traiter des intérêts de la France. Je demande que cette commission, nommée aujourd'hui, puisse partir demain. »

Cette dernière proposition contenait la véritable pensée de Fouché; il avait hâte d'entrer en communication officielle avec l'ennemi. Mais M. Dupin ne laissa pas à la Chambre le temps de se prononcer; il parut à la tribune lorsque le ministre de la police n'en avait pas encore descendu les dernières marches, et dit : « Messieurs, l'abdication de l'empereur Napoléon était nécessaire; mais elle est grande, généreuse; elle mérite l'expression de la reconnaissance nationale; votre premier devoir est de l'accepter au nom de la nation que vous représentez. Je propose donc la délibération suivante :

« La Chambre des représentants, considérant que le salut du peuple est la première loi, déclare :

« Art. 1er. Au nom du peuple français, la Chambre des représentants accepte l'abdication de Napoléon. — (Et de cette manière, ajoute l'orateur, on ne pourra pas, comme on l'a fait une fois, prétendre que l'abdication est nulle, n'ayant pas été acceptée.)

« Art. 2. La Chambre des représentants se déclare Assemblée nationale. Des députés partiront tout de suite pour le quartier général des Alliés, pour y stipuler les droits de l'indépendance nationale, et particulièrement l'inviolabilité de la personne de Napoléon.

« Art. 3. Il sera nommé une commission exécutive de cinq membres, dont trois seront nommés par la Chambre des représentants et deux par celle des pairs.

« Art. 4. Cette commission nommera de suite un généralissime; les ministres continueront leurs fonctions.

« Art. 5. Une commission spéciale sera chargée de préparer le travail de la nouvelle constitution qui devra garantir nos institutions nationales. Elle formera les bases du pacte et des conditions auxquelles le trône pourra être occupé par le *prince* que le peuple *aura choisi.* »

Ces derniers mots causèrent de l'agitation dans une partie de la Chambre. Napoléon n'avait abdiqué qu'en proclamant son fils empereur. Quel pouvait donc être le *prince* que le peuple, malgré les termes de l'abdication, *aurait à choisir?* Le nom du duc d'Orléans circula sur tous les bancs. Lorsque M. Dupin eut achevé le développement de sa proposition, M. Mourgues prit la parole à son tour; il dit : « Hier était le jour de la prudence; aujourd'hui c'est le jour de l'action. L'ennemi s'avance; les discours usent la patience; ils arrêtent le mouvement : plus de discours. Voici ma proposition :

« Art. 1er. La Chambre des représentants accepte l'abdication de Napoléon Bonaparte et déclare le trône VACANT jusqu'à l'émission du vœu du peuple.

« Art. 2. La nation place sa personne sous la sauvegarde de l'honneur national.

« Art. 3. La Chambre des représentants se déclare ASSEMBLÉE CONSTITUANTE, pour faire sans délai et réunir dans un seul Code les lois constitutives de l'État.

« Art. 4. Elle nommera cinq membres, pris dans son sein, pour aller sur-le-champ négocier avec les puissances alliées pour la garantie de l'indépendance nationale.

« Art. 5. Elle confie le gouvernement provisoire de l'État aux ministres actuels, qui travailleront avec une commission de cinq membres, prise dans son sein, et sous la présidence du président de la Chambre.

« Art. 6. Le maréchal Macdonald est nommé provisoirement généralissime des troupes de terre et de mer.

« Art. 7. Elle nomme le général la Fayette général en chef provisoire des gardes nationales de France, et le maréchal Oudinot, général en second de ces forces.

« Art. 8. Elle ordonne que les ministres feront connaître, par les télégraphes et par des courriers extraordinaires, les présentes dispositions aux généraux en chef des armées de terre et de mer, et aux préfets. »

L'agitation qui avait accueilli la proposition de M. Dupin devint plus vive après la proposition de M. Mourgues. La motion du premier emportait implicitement la déclaration de la vacance du trône; mais, bien que tel fût le fond de sa pensée,

sa parole était restée dans le vague, il avait reculé devant le mot. Le second se montrait plus résolu ; il demandait cette *vacance* en termes formels, et foulait hardiment aux pieds la condition mise par l'Empereur à son abdication, quelques minutes à peine après la lecture de cet acte, alors que Napoléon restait debout à l'Élysée, et que le gouvernement qui devait recueillir le pouvoir des mains de ce souverain n'existait pas encore. La majorité comprit le péril d'une mesure aussi hâtive ; la minorité trouva la proposition impudente. Des voix nombreuses demandèrent l'ordre du jour, et plusieurs députés, au nombre desquels étaient l'ancien conventionnel Garrau et Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), se disputèrent immédiatement la tribune. M. Garrau obtint d'être entendu le premier, pour une motion d'ordre. « Au milieu des grands objets qui nous occupent, dit-il, je n'en ai qu'un à soumettre à vos méditations, c'est l'article 67 de l'*Acte additionnel.* » Il en commença la lecture. Cet article excluait à perpétuité du trône *tous* les membres de la famille de Bourbon. Mais, dès les premiers mots, M. Lanjuinais arrêta brusquement M. Garrau : « La Chambre reconnaît votre intention, lui dit-il, cela suffit ; l'article est bien connu. » — *Oui ! oui !* s'écrient un grand nombre de membres ; *pas de lecture ! — Lisez ! lisez !* crient d'autres voix. M. Garrau achève de lire l'article. MM. Dupin et Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) courent en même temps à la tribune, qui reste pourtant au dernier. « Je viens appuyer, dit-il, l'ordre du jour sur les propositions qui viennent de vous être faites. » Un assez grand nombre de représentants s'attendaient à voir Regnault rappeler à la Chambre l'exclusion prononcée par l'article 67 contre le duc d'Orléans et tous les autres membres de sa maison, et soutenir M. Garrau dans sa protestation indirecte en faveur des droits de Napoléon II ; il n'en fut rien. Après avoir longuement démontré les inconvénients des propositions

faites par MM. Mourgues et Dupin, après avoir parlé de l'abdication et raconté à la Chambre « que, la veille et le matin, il avait, comme ministre de Napoléon, déclaré à ce souverain qu'il ne pouvait plus défendre l'indépendance ni les droits de la nation, » l'orateur termina ainsi :

« Il m'appartient donc, messieurs, après avoir rempli mon devoir d'*homme d'État*, de remplir celui que mon titre de représentant du peuple et mon cœur m'imposent.

« Je demande l'ordre du jour sur les propositions qui vous sont faites ; je demande que la journée ne se passe pas sans que le Conseil exécutif soit nommé ; je demande enfin que le bureau soit chargé de se rendre auprès de l'Empereur, pour lui exprimer la reconnaissance du peuple français pour le sacrifice qu'il a jugé nécessaire de faire à l'indépendance nationale. »

L'insuffisance politique de quelques-uns des hommes dont l'Empereur composait son Conseil est un fait remarquable. On comprendrait cette faiblesse dans un esprit vulgaire. Mais Napoléon était de ceux qui, pour se grandir, n'ont pas besoin d'un entourage de médiocrités. Rhéteur habile, Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) excellait dans cet art déplorable qui consiste à trouver de captieux arguments pour toutes les causes, et à dissimuler, sous la pompe des mots et l'abondance du langage, de petites choses ou des choses mauvaises. Son talent d'orateur lui avait valu une haute fortune et le titre de ministre ; il n'avait pu faire de lui un *homme d'État*. Toutefois, son émotion en traçant à la Chambre le tableau de Napoléon salué jadis du nom de GRAND, et, aujourd'hui, abdiquant le souverain pouvoir, sans rien stipuler pour son avenir ou sa sûreté, cette émotion n'avait rien de factice ; elle gagna la majorité de l'Assemblée. Pas une voix n'osa s'élever contre la triple proposition qui terminait son discours, et sa motion fut adoptée en ces termes :

« La Chambre des représentants :

« Considérant que le premier intérêt du peuple français est le maintien des lois qui assurent l'organisation de tous les pouvoirs ;

« Passe à l'ordre du jour sur les propositions qui ont été faites de la former en *Assemblée nationale* ou en *Assemblée constituante.*

« La Chambre arrête que le président et son bureau se retireront vers Napoléon pour lui exprimer, au nom de la nation, la reconnaissance et le respect avec lesquels *elle accepte* le noble sacrifice qu'il a fait à l'indépendance et au bonheur du peuple français.

« La Chambre arrête qu'il sera nommé, sans délai, une Commission de cinq membres, dont trois seront choisis *dans* la Chambre des représentants et deux *dans* la Chambre des pairs, pour exercer provisoirement les fonctions du gouvernement, et que les ministres continueront leurs fonctions sous l'autorité de cette Commission. »

Un grand nombre de membres, après ce vote, demandèrent la nomination de la Commission de gouvernement. M. Durbach prit la parole : « Si les étrangers qui menacent notre territoire, dit-il, sont de bonne foi, comme je me plais à le croire, dès que l'acceptation de l'abdication de Napoléon leur sera connue, la guerre *doit cesser*. Nous avons éprouvé des pertes considérables; mais, messieurs, la perte d'une bataille n'est pas l'anéantissement de la France et ne peut la faire passer sous le joug de l'étranger. Malgré les efforts de notre éternelle ennemie, l'Angleterre... » A ces mots, des cris violents interrompent l'orateur; bientôt un effroyable tumulte éclate dans la salle; on entend partir ces cris de tous les bancs : *A l'ordre! à bas!* Huit ou dix députés qui se sont élancés en même temps vers la tribune s'en disputent la possession; M. Girod (de l'Ain), l'un d'eux, obligé de rester sur les premières marches, s'y tient debout, gesticulant avec véhémence, et adresse à M. Durbach quelques mots qui se perdent au milieu du bruit. Vainement ce dernier essaye de reprendre la parole : sa voix est constamment étouffée sous les cris de *A bas! à l'ordre!* Il est enfin obligé de quitter la place.

Cette tempête révèle l'impression sous laquelle délibérait et

votait l'Assemblée; pour sa majorité, les puissances alliées n'étaient pas des puissances ennemies; elles avaient armé, non contre la France, mais contre Napoléon seul : une fois l'Empereur abattu, elles devaient arrêter leurs soldats, accepter la paix et laisser la nation s'organiser comme il lui conviendrait. Suspecter la bonne foi d'une de ces puissances, la déclarer notre éternelle adversaire, c'était les calomnier toutes et leur faire une intolérable insulte. Cette conviction, factice chez quelques-uns, était sérieuse chez le plus grand nombre: elle avait inspiré M. Durbach lui-même, patriote sincère, mais esprit court, quand il avait sollicité et voté l'abdication. Quelque incroyable que puisse sembler un pareil aveuglement le lendemain des événements de 1814, cet aveuglement existait, et l'on connaîtrait mal les faits des derniers jours de juin 1815, si, dans les motifs qui décidèrent alors les votes des deux Chambres, on ne faisait pas une part fort large à cette prodigieuse crédulité.

Après cet incident, la nomination de la Commission de gouvernement fut de nouveau demandée. « Avant de nous occuper de cet objet, dit le président, je dois annoncer à la Chambre que plusieurs membres réclament avec instance la mise aux voix de l'*acceptation* de l'abdication. » La résolution précédemment adoptée sur la motion de Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) prononçait, en termes exprès, cette acceptation: mais il fallait un vote séparé, spécial, pour tranquilliser quelques légistes formalistes; le vote eut lieu.

M. Sibuet (de Seine-et-Oise) appela ensuite l'attention de l'Assemblée sur la formation de la Commission exécutive; il demanda que ses membres fussent choisis en dehors des deux Chambres. M. Henri Lacoste prit la parole après lui; mais, au lieu de traiter cette question, il annonça que lui et plusieurs de ses collègues venaient de recevoir des lettres contenant les révélations les plus importantes. « Voici, ajouta-t-il, ce

que je lis dans l'une d'elles : « Il est urgent que la Chambre « prenne des mesures. Des ordres secrets sont donnés; « 10,000 hommes arrivent en poste à Paris. On se plaint que « la garde nationale soit commandée par un général dévoué. « On provoque un 13 vendémiaire, un 18 brumaire... » Un grand nombre de voix, interrompant l'orateur, lui demandent quelles sont ces lettres, d'où elles viennent, si elles sont signées. Le prince d'Eckmühl, présent dans la salle, ne laisse pas à M. Lacoste le temps de répondre ; il s'empresse de protester contre ces dénonciations. « Tant que j'aurai un commandement, s'écria-t-il, aucun Français n'aura à craindre la moindre trahison! » La Chambre applaudit et entend ensuite MM. Flaugergues et Cambon sur le mode de nomination de la Commission de gouvernement; elle décide enfin « que trois membres seront choisis *par* la Chambre des représentants, et deux *par* celle des pairs ; que les membres des deux Chambres qui en feront partie ne pourront, pendant la durée de leurs fonctions, exercer aucune fonction législative; que la nomination des commissaires chargés de se rendre auprès des souverains alliés appartiendra à la Commission de gouvernement; et que ces différentes résolutions, ainsi que la déclaration précédemment adoptée sur la motion de Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), seront notifiées à la Chambre des pairs. »

Après ce vote, le général Mouton-Duvernet parut à la tribune et annonça que, envoyé en mission dans le Midi, il avait quitté Lyon l'avant-veille au matin, et que, peu d'heures avant son départ de cette ville, il y avait vu entrer trente-sept officiers et huit cents soldats piémontais faits prisonniers par le maréchal Suchet. « A cette date, ajouta-t-il, les Autrichiens ne s'étaient pas encore montrés sur les Alpes ; tout était tranquille à Lyon et en très-bon état de défense. Deux lignes d'ouvrages étaient établies et complétement armées sur le Rhône; la garnison était suffisante, les canonniers nombreux, et la

garde nationale occupait tous les postes qu'on lui avait assignés. Douze bataillons de cette garde étaient complétement armés et équipés; quinze autres prêts à l'être; les gardes nationales mobiles s'organisaient; enfin l'esprit était excellent et l'enthousiasme général. Il en est de même, dit le général en terminant, dans toute la vallée du Rhône et dans les parties du Midi que je viens de parcourir. »

Le président, lorsque cette communication fut terminée, déclara que la séance resterait suspendue jusqu'au moment où la Chambre des pairs ferait connaître sa réponse aux différents messages qui venaient de lui être adressés.

A cinq heures, la séance fut reprise; mais la Chambre ne se trouvait pas en nombre. A six heures et demie, on put enfin ouvrir le scrutin pour la nomination des trois membres de la Commission exécutive. L'appel nominal constata 511 votants: majorité absolue, 256 voix : Carnot en réunit 324, Fouché 293, le général Grenier 204, M. de la Fayette 142, le maréchal Macdonald 137, M. Flaugergues 46, et M. Lambrecht 42. Carnot et Fouché, ayant obtenu la majorité, furent proclamés membres de la Commission. Un second scrutin eut lieu pour la nomination du troisième membre. Le nombre des votants était de 504; majorité absolue, 252 voix : le général Grenier en obtint 350; il fut nommé. Lui seul appartenait à la Chambre des représentants; Fouché et Carnot faisaient partie de la Chambre des pairs.

Il était alors plus de huit heures du soir; les représentants, après avoir décidé que les choix qu'ils venaient de faire seraient notifiés à l'autre Chambre, s'ajournèrent au lendemain.

La Chambre des pairs s'était condamnée la veille, 21, au rôle de simple Chambre d'enregistrement; le 22, son attitude politique devait rester au même niveau; aussi pourrait-on se contenter de dire qu'elle *adhéra* à toutes les résolutions de la Chambre des représentants, si les deux séances qu'elle tint, ce

jour-là, n'avaient pas été marquées par plusieurs incidents dont le retentissement au dehors fut considérable.

Par cela même qu'elle repoussait toute initiative, cette Assemblée avait besoin, pour délibérer, de se trouver saisie d'une question politique quelconque, soit par le gouvernement, soit par la Chambre élective. Aucun message de ces pouvoirs ne lui vint durant la première moitié de la journée. Ce ne fut donc que vers les deux heures et demie qu'elle se réunit pour entendre la lecture de l'abdication. Cette communication la laissa silencieuse; elle se contenta de renvoyer ce document à la commission formée l'avant-veille, et chargea son bureau de porter à l'Empereur l'expression de la reconnaissance de l'Assemblée pour ce grand sacrifice. Carnot parut ensuite à la tribune, et lut le rapport fait à l'autre Chambre par le prince d'Eckmühl sur les nouvelles que, dans la nuit et le matin, on avait reçues de la frontière du Nord[1]. Dès que le ministre de l'intérieur eut achevé de lire ce document, le maréchal Ney, qui, pendant cette lecture, s'était écrié à plusieurs reprises *Cela n'est pas vrai!* se leva, et, emporté par un inconcevable vertige, il dit : « Les nouvelles que vient de vous lire M. le ministre de l'intérieur sont fausses, fausses sous tous les rapports. L'ennemi est vainqueur sur tous les points. J'ai vu le désordre, puisque je commandais sous les ordres de l'Empereur. Après les résultats des désastreuses journées des 16 et 18, on ose nous dire qu'il reste encore sur la frontière 60,000 hommes! le fait est faux; c'est tout au plus si le maréchal Grouchy a pu rallier 10 à 15,000 hommes, et l'on a été battu trop à plat pour qu'ils soient en état de résister à l'ennemi. Tous les généraux qui sont ici et qui commandaient avec moi peuvent l'attester. Au surplus, il suffit d'être un peu homme de guerre pour apercevoir que le

[1] Voir plus haut, pages 76 et 77.

rapport que vient de nous lire M. le ministre de l'intérieur se contredit sur tous les points : il est certain que le maréchal Grouchy a été battu le 16 aussi bien que nous; si sa division eût été intacte, il eût pu couvrir la retraite de l'armée, il eût pu aider l'Empereur à rallier les débris, et l'Empereur *serait resté sur la frontière* au lieu de se diriger sur Paris. Ce que je vous dis là est la vérité la plus positive, la vérité claire comme le jour.

« Ce que M. le ministre de l'intérieur nous a lu concernant la position du duc de Dalmatie est faux : il n'a pas été possible de rallier un seul homme de la garde.

« Voici notre véritable position : l'ennemi est à Nivelles avec 80,000 hommes. La plus grande partie de l'armée prussienne ne s'est pas battue. Dans six ou sept jours l'ennemi peut être dans le sein de la capitale. Il n'y a plus d'autre moyen de salut public que de faire des propositions à l'ennemi. »

Ces paroles, jetées par un maréchal de haut renom et si fatalement lié à la cause impériale, au milieu d'hommes déjà découragés et tremblants, portèrent l'épouvante dans tous les cœurs; elles furent pour la Chambre des pairs, comme pour le public officiel, le signal d'un véritable *sauve qui peut* politique dont Ney devait payer le résultat de sa vie; elles planèrent sur l'Assemblée pendant tout le reste de la séance et dictèrent la plus grande partie des votes qui suivirent.

Cependant aucun message de l'autre Chambre n'arrivait; après quelques mots échangés d'abord, entre Carnot, M. de Pontécoulant et le maréchal Ney, qui persistait à soutenir que le maréchal Grouchy ne pouvait ramener plus de 12 à 15,000 hommes, puis entre Ney et le général Flahaut, revenu d'Avesnes, et qui maintenait contre le prince de la Moskowa l'exactitude positive, matérielle, du rapport, la séance fut suspendue. Les résolutions adoptées par les représentants sur la motion

de Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) et la proposition de M. Flaugergues parvinrent vers les quatre heures à la Chambre, qui reprit alors sa séance; un secrétaire donna lecture des communications adressées par les représentants. M. de Valence proposa d'adopter ces résolutions dans les mêmes termes, mais par un acte séparé et qui en ferait des décisions propres à la Chambre. « Point de délibération isolée! s'écria M. Boissy-d'Anglas. Il ne faut pas que chaque Chambre délibère séparément. » M. de Pontécoulant demanda, comme une transaction entre ces deux avis, que la Chambre, au lieu d'*adopter, adhérât*. Cette proposition allait être admise sans débat, et une partie de l'Assemblée se disposait à la voter, quand le comte Labédoyère se leva : « Je demande, dit-il, que nous déclarions si c'est Napoléon II que nous proclamons, ou bien si c'est un nouveau gouvernement que nous voulons adopter. C'est pour son fils que Napoléon a abdiqué. Quant à un gouvernement nouveau, souvenons-nous, messieurs, du gouvernement provisoire de 1814 et de ses résultats désastreux. Faudra-t-il donc que le sang français n'ait encore coulé que pour nous replacer sous le joug odieux des étrangers, ou pour nous faire courber la tête sous un gouvernement avili? L'Empereur s'est expliqué : son abdication est indivisible; elle est nulle, si on ne reconnaît pas son fils.

— La proposition est impolitique et intempestive, répondit M. Boissy-d'Anglas. Il ne s'agit en ce moment que de nous occuper des résolutions soumises à la délibération de la Chambre. Je demande l'ordre du jour. »

M. de Ségur appuya les observations de Labédoyère; le comte Thibaudeau insista, au contraire, pour l'ordre du jour, qui laissait, disait-il, toutes choses entières, et la Chambre sur sa demande, adopta la rédaction proposée par M. de Pontécoulant : elle *adhéra*. La séance, après ce vote, fut une seconde fois suspendue et renvoyée à neuf heures du soir.

Il était neuf heures et demie quand l'Assemblée, à qui venait de parvenir le dernier message des représentants, se réunit une troisième fois pour statuer sur la formation définitive du nouveau gouvernement et pour compléter la nomination des membres qui devraient le composer. Les pairs se trouvaient en plus grand nombre que dans le cours de la journée. Les deux frères de l'Empereur, le cardinal Fesch, les ministres, les grands dignitaires et les généraux que leur titre attachait à la personne ou à la maison de Napoléon, y arrivèrent en un seul groupe, au nombre de dix-huit. Leur présence annonçait quelque effort inattendu. Les représentants, dont la séance était terminée, avaient gardé sur Napoléon II et sur la régence un silence de funeste augure ; c'était une *commission de gouvernement*, non un *conseil de régence* qu'ils avaient établi. Or les conseillers de l'Empereur n'avaient précisément insisté aussi fort pour qu'il abdiquât sa couronne que dans l'espoir de sauver, par l'avénement de son fils, leurs positions, leurs honneurs et leurs traitements. Le concours de la Chambre des pairs était nécessaire pour consacrer et rendre légal le rejet implicite, prononcé par la Chambre élective, de la condition que Napoléon avait mise à sa renonciation au trône : en refusant de nommer une commission de gouvernement à la place d'un conseil de régence, la Chambre des pairs pouvait donc maintenir l'établissement impérial et donner encore raison aux illusions et aux calculs qui, peu d'heures auparavant, à l'Élysée, avaient créé des partisans si ardents et si nombreux à l'abdication : les deux frères de l'Empereur, son oncle, les ministres et les autres pairs, entrés avec eux, venaient pour y décider l'Assemblée.

Dès que le président eut annoncé la reprise de la séance, Lucien parut à la tribune et dit : « Il s'agit d'éviter la guerre civile, et de savoir si la France est une nation indépendante une nation libre. *L'Empereur es mort, vive l'Empereur.*

l'Empereur a abdiqué, vive l'Empereur! Il ne peut y avoir d'intervalle entre l'empereur qui meurt ou qui abdique et son successeur. Toute interruption est une anarchie. Je demande qu'en conformité de l'acte constitutionnel la Chambre des pairs, qui a juré fidélité à l'Empereur et aux constitutions; qui naguère, dans le Champ de Mai, à la face de la France et de l'Europe entière, a de nouveau proclamé ces constitutions; que la Chambre des pairs, par un mouvement unanime et spontané, déclare, devant le peuple français et les étrangers, qu'elle reconnaît Napoléon II comme empereur des Français. (Quelques murmures s'élèvent.)

« J'en donne le premier l'exemple : je lui jure fidélité. » (Nouveaux murmures.)

Le comte de Pontécoulant : « Ce que je n'aurais pas dit dans la prospérité de l'Empereur, je le dis aujourd'hui que l'adversité l'a frappé. Napoléon est mon bienfaiteur; je lui dois tout. Je lui suis resté fidèle jusqu'au moment où il me *délie* de mes serments. Mais on nous propose le contraire de ce qui est l'usage d'une Assemblée délibérante. Si j'ai bien entendu, on veut nous faire adopter une proposition sans délibération.

« Je le demande au prince : à quel titre parle-t-il dans cette Chambre? Est-il Français? Je ne le reconnais pas comme tel. Sans doute je le trouve Français par ses sentiments, ses talents, par les services qu'il a rendus à la liberté, à l'indépendance nationale : je veux bien l'adopter pour Français; mais lui, qui invoque la Constitution, n'a pas de titre constitutionnel; il est prince romain, et Rome ne fait plus partie du territoire français [1]... Que veut le préopinant? Qu'on proclame Napoléon II. Je suis loin de me déclarer contre ce parti; mais je déclare fermement, quels que soient mon respect et mon dé-

[1] Lucien, retiré dans les États romains après sa rupture avec Napoléon, lors de l'élévation de ce dernier à l'Empire, avait été créé, par le pape, prince de Canino.

vouement pour l'Empereur, que je ne reconnaîtrai jamais pour roi un enfant, pour souverain celui qui ne résiderait pas en France. On irait bientôt retrouver je ne sais quel sénatus-consulte; on nous dirait que l'Empereur doit être considéré comme étranger ou captif; que la régence est étrangère ou captive; et l'on nous donnerait une autre régence qui nous amènerait la guerre civile. Je demande la discussion ou l'ordre du jour. »

Le comte Boissy-d'Anglas appuya la proposition. Continuer l'Empire sans l'Empereur, après le retour de l'île d'Elbe, le lendemain surtout de Waterloo, était, en effet, un non-sens. Quels résultats attendre de la proclamation de Napoléon II et de l'établissement d'une régence en son nom, quand ce jeune prince se trouvait aux mains de l'ennemi et résidait en Autriche? L'Empereur lui-même, à l'époque du Champ de Mai, avait repoussé cette combinaison comme chimérique, comme un véritable rêve. En descendant du trône, Napoléon entraînait l'Empire avec lui. Voilà ce que sentaient sans doute les esprits réfléchis de la Chambre des pairs; mais l'impuissance profonde de ces mesures échappait à quelques membres de cette Assemblée, organisations généreuses qui puisaient leurs inspirations, non dans la tête, mais dans le cœur, et pour lesquels la proclamation du prince impérial était, avant toutes choses, une garantie contre le retour des Bourbons, et l'assurance d'une résistance énergique à l'ennemi. Le comte de Labédoyère était de ce nombre. Les murmures de la Chambre pendant le discours de Lucien, l'attaque portée contre ce prince par M. de Pontécoulant, et l'approbation qui avait accueilli le discours de ce dernier, avaient d'abord irrité ce jeune et infortuné général. Bientôt le spectacle de ces hommes, si humbles, si prodigues de protestations quelques jours auparavant, et, aujourd'hui, si impatients de se séparer de l'Empereur, souleva tout ce qu'il y avait en lui de nobles passions.

Son indignation, longtemps contenue, éclata quand M. Boissy-d'Anglas eut quitté la tribune. « Je répéterai, s'écria-t-il, ce que j'ai dit ce matin : Napoléon a abdiqué en faveur de son fils; son abdication est nulle, de toute nullité, si on ne proclame pas à l'instant Napoléon II.

« Eh! qui s'oppose à cette résolution? ajouta-t-il en s'animant par degrés. Ce sont ces individus, constants adorateurs du pouvoir, qui savent se détacher d'un monarque avec autant d'habileté qu'ils en montrèrent à le flatter. Je les ai vus autour du trône, aux pieds du souverain heureux; ils s'en éloignent quand il est dans le malheur! Ils repoussent aussi Napoléon II, parce qu'ils sont pressés de recevoir la loi des étrangers, à qui déjà ils donnent le nom d'*alliés*, d'*amis* peut-être... (Murmures.)

« Oui! l'abdication de Napoléon est indivisible; et, si l'on refuse de proclamer le prince impérial, je le déclare, Napoléon doit tirer l'épée! Il se verra à la tête d'une armée de cent mille hommes; tous les cœurs généreux viendront à lui; il sera entouré de ces braves guerriers couverts de blessures et prêts encore à sacrifier pour sa cause, pour la France, la dernière goutte de leur sang! Malheur à ces généraux vils qui l'ont déjà abandonné, et qui, peut-être en ce moment, méditent de nouvelles trahisons! (Les murmures augmentent.)

« Napoléon, en abdiquant sa puissance pour sauver la patrie, a fait ce qu'il devait au pays, à lui-même. Mais la nation serait-elle digne de lui, si, pour la seconde fois, elle l'abandonnait dans les revers? (Vive agitation sur tous les bancs.) Ne l'avons-nous pas déjà abandonné une fois? l'abandonnerons-nous encore? Quoi! il y a quelques jours à peine, à la face de l'Europe, devant la France assemblée, vous juriez de le défendre! (L'agitation devient plus violente.) Où sont donc ces serments, cette ivresse, ces milliers d'électeurs, organes de la volonté du peuple? Napoléon les retrouvera si, comme je le

demande, on déclare que tout Français qui désertera ses drapeaux sera jugé selon la rigueur des lois; que son nom sera déclaré infâme, sa maison rasée, sa famille proscrite... (Violentes exclamations.) Alors, plus de traîtres, plus de ces manœuvres qui ont occasionné les dernières catastrophes et dont peut-être quelques auteurs siégent ici... »

A ces mots, que Labédoyère venait de prononcer en arrêtant ses yeux sur un maréchal présent à la séance (Ney), la Chambre entière se lève et semble demander une réparation; les cris : *A l'ordre!* éclatent dans toute la salle. « Écoutez-moi, répète plusieurs fois l'orateur. — Je n'écoute rien, répond le comte de Valence; désavouez ce que vous avez dit! — Jeune homme, dit à son tour le vieux maréchal Masséna, vous venez de vous oublier. — Il se croit sans doute encore au corps de garde, » ajouta le comte de Lameth.

Labédoyère ne pouvait garder plus longtemps la tribune. Avant de la quitter, il promène lentement ses regards sur l'Assemblée, puis il s'écrie : « Il est donc décidé, grand Dieu! qu'on n'entendra jamais dans cette enceinte que des voix basses! » Les cris *A l'ordre!* retentissent avec une nouvelle force; sur tous les bancs la colère est au comble. « Oui! s'écrie Labédoyère avec un geste indigné et en quittant la tribune, depuis dix ans, il ne s'est fait entendre dans cette salle que des voix basses [1]! » Le tumulte devient effroyable. Pendant longtemps la voix du président ne peut se faire entendre. Lorsque le bruit, grâce à la lassitude de l'Assemblée, est enfin un peu calmé, le président prononce le rappel à l'ordre de Labédoyère, et la discussion continue.

« Nous disputons sur les mots, dit M. Cornudet. Le procès-

[1] La salle où siégeaient les pairs des Cent-Jours était la salle de l'ancien Sénat. C'est là que la pairie de la Restauration et celle de la Révolution de juillet ont continué de siéger. Depuis le récent agrandissement du palais du Luxembourg, les pairs ont fait de cette salle une salle du conseil. (Note imprimée en 1846, date de la première publication de ce volume.)

verbal a constaté l'abdication de Napoléon ; il constatera la réclamation du prince Lucien. Cette précaution suffira pour consacrer les droits de Napoléon II. Mais il est hors de France, il est captif; dans cette circonstance, qu'exigent la sûreté publique et l'indépendance nationale? L'établissement d'un gouvernement provisoire, capable de prendre les moyens de sauver la patrie.

— Que deviendrons - nous si nous sortons de la Constitution? répond le comte de Ségur. Au nom de qui le gouvernement parlera-t-il? Napoléon est mort politiquement, quand il pouvait encore défendre son trône ; il ne faut pas que son sacrifice soit inutile : son successeur est Napoléon II. Le gouvernement provisoire traitera en son nom. Je demande que ce gouvernement prenne le titre de *régence.* »

M. Cornudet insiste sur la nomination d'un *gouvernement provisoire* au lieu d'une *régence;* il est combattu par le duc de Bassano, qui appuie et développe la proposition du comte de Ségur.

« Ce serait nous ôter tout moyen de négociation avec les Alliés, réplique aussitôt le comte Alexandre de Lameth, que de vouloir traiter au nom de la dynastie de Napoléon, et d'adopter pour chef un enfant placé sous la main de l'étranger. tandis que le père, précipitamment éloigné du trône, pouvait donner encore quelque espoir de salut[1]. Le gouvernement provisoire est proclamé. La Chambre des représentants a déjà nommé trois membres; nous devons en nommer deux : ne nous désunissons pas ! Nous jugerons la question plus tard.

[1] A la suite de ces mots : *Tandis que le père, précipitamment éloigné du trône, pouvait encore donner quelque espoir de salut,* un des comptes rendus de cette séance ajoute entre parenthèses : « Plusieurs pairs placés près du prince Lucien donnent des signes de mécontentement et d'improbation. » C'est là que se trouvaient assis Joseph, les ministres, les dignitaires, la plupart enfin des conseillers de l'Empereur qui avaient le plus insisté auprès de lui pour obtenir l'abdication.

Il s'agit maintenant d'aller au scrutin. Quel que soit le titre que doive prendre le gouvernement, il faut le nommer. »

Joseph et le duc de Bassano plaident de nouveau en faveur de la *régence*. Le baron Quinette appuie avec force la proposition de M. de Lameth, et termine par ces mots, qui caractérisent le rôle accepté par la majorité de la Chambre dans cette crise politique : « Complétez la nomination du gouvernement provisoire ; ensuite la Chambre des représentants, à qui appartient l'initiative des mesures de sûreté générale, sera consultée; le gouvernement provisoire *lui demandera pour qui il gouverne*. »

La discussion fut encore longue; elle ne sortit pas du cercle que M. Cornudet et le comte de Ségur lui avaient tracé. Les comtes Thibaudeau et Pontécoulant se prononcèrent pour l'opinion du premier; le comte Rœderer soutint l'avis du second.

« Si l'Empereur avait été tué, s'écrie le comte de Flahaut, dont ces longs et stériles débats semblaient lasser la patience, n'est-ce pas son fils qui lui succéderait? Il a abdiqué, il est mort politiquement : pourquoi son fils ne lui succéderait-il pas?

— Est-ce donc le moment de s'occuper des personnes? réplique le duc Decrès avec un extrême emportement. Avant tout la patrie! Ne perdons pas un moment pour la sauver. Je demande que la discussion soit fermée. »

Les cris *Appuyé!* partent immédiatement de tous les côtés de la salle. La clôture des débats, mise aux voix, est prononcée à une grande majorité. L'ajournement de la proposition de Lucien est ensuite adopté. Enfin, l'Assemblée décide qu'elle procédera sur-le-champ à la nomination des deux membres qui doivent compléter la Commission de gouvernement. Le nombre des votants était de 70 ; majorité, 36; les voix se trouvèrent ainsi réparties : le duc de Vicence, 52 ; le baron Quinette, 48 ; le prince Lucien, 18, nombre égal à celui des mem-

bres qui accompagnaient les deux frères de l'Empereur à leur entrée dans la salle. Le duc de Vicence et le baron Quinette furent proclamés membres de la Commission de gouvernement.

Cette opération terminée, la Chambre se sépara. Il était trois heures du matin.

Les deux Chambres, on l'a vu, avaient l'une et l'autre chargé leurs bureaux de se rendre auprès de l'Empereur pour le remercier de l'abdication et lui déclarer qu'elles acceptaient ce sacrifice. Cette double démarche avait été accomplie dans la soirée, pendant une des suspensions de séance de chaque Chambre. Le bureau de la Chambre des représentants s'était présenté le premier. M. Lanjuinais et ses collègues, pour arriver à l'Élysée, avaient dû traverser les flots pressés d'une multitude toujours ardente, toujours enthousiaste, qui continuait à demander à grands cris l'Empereur et des armes. Une fois entrés dans le palais, la scène changea. Les cours, les salons, si pleins encore la veille et le matin, étaient déserts et silencieux. Un petit nombre de serviteurs, quelques officiers, voilà tout ce qui restait auprès de l'homme qui s'était vu longtemps le maître du monde. Comme à Fontainebleau, les hauts fonctionnaires, les hauts généraux, tout le peuple des courtisans étaient sortis de la demeure impériale en même temps que l'abdication. Les représentants furent introduits près de Napoléon. Il était seul, debout, sans appareil. M. Lanjuinais lui lut la résolution de la Chambre.

« Je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez, répondit l'Empereur avec un accent empreint d'une involontaire émotion ; je désire que mon abdication puisse faire le bonheur de la France ; mais je ne l'espère point ; elle laisse l'État sans chef, sans direction politique. Le temps perdu à me renverser aurait pu être employé à mettre la France en état d'écraser l'ennemi. Je recommande à la Chambre de renforcer promptement les armées : qui veut la paix doit se

préparer à la guerre. Ne mettez pas cette grande nation à la merci des étrangers; craignez d'être déçus de vos espérances; c'est là qu'est le danger! Dans quelque position que je me trouve, je serai toujours bien si la France est heureuse. Je recommande mon fils à la France. J'espère qu'elle n'oubliera pas que je n'ai abdiqué que pour lui. »

Ces paroles si calmes et pourtant si tristes, la complète abnégation que Napoléon, en un pareil moment, faisait de sa personne, émurent profondément le président et quelques-uns de ses collègues. Ils se disposaient à se retirer, lorsque le bureau de la Chambre des pairs entra; M. de Lacépède le conduisait. L'Empereur avait compté sur la pairie; il avait composé cette Assemblée en vue surtout d'assurer un appui, à lui et aux siens, contre l'hostilité possible de la Chambre élective. Tous les pairs, d'ailleurs, n'avaient pas seulement contracté envers lui des devoirs de gratitude personnelle; il n'en était pas un qui n'eût sollicité cette dignité comme un moyen d'acquitter, par des preuves de zèle et de dévouement, la dette de la reconnaissance. Or, à cette heure de la soirée, la première tentative de Labédoyère en faveur du jeune prince impérial avait déjà eu lieu [1], et Napoléon en connaissait le résultat. La vue des membres de la nouvelle députation parut donc affecter désagréablement l'Empereur. Sa réponse se ressentit de cette impression. Elle n'eut rien d'affectueux; le reproche, au contraire, perçait sous chacune des phrases rapides, heurtées, qu'il adressa aux membres du bureau de la Chambre des pairs.

« Je n'ai abdiqué que pour mon fils, leur dit-il; si les Chambres ne le proclamaient pas, mon abdication serait nulle... Je rentrerais dans tous mes droits... D'après la marche que l'on prend, on ramènera les Bourbons... Vous verserez bientôt des larmes de sang... On se flatte d'obtenir d'Orléans; mais

[1] Voir plus haut, page 95.

les Anglais ne le veulent pas. D'Orléans lui-même ne voudrait pas monter sur le trône sans que la branche régnante eût abdiqué. Aux yeux des rois de droit divin, ce serait aussi un usurpateur[1]. »

Les deux présidents ne se sentirent pas le courage de rapporter aux Chambres les réponses de Napoléon. La frappante vérité de quelques-unes de ses paroles, leur expression tristement prophétique, auraient blessé trop de passions. Ils convinrent d'une rédaction commune qui fut insérée en ces termes dans les journaux du lendemain :

« Je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez. Je recommande aux Chambres de renforcer les armées et de les mettre dans le meilleur état de défense. Qui veut la paix doit se préparer à la guerre. Ne mettez pas cette grande nation à la merci des étrangers, de peur d'être déçus dans vos espérances. Dans quelque position que je me trouve, je serai heureux si la France est libre et indépendante. Si j'ai remis les droits qu'elle m'a donnés à mon fils, de mon vivant, ce grand sacrifice je ne l'ai fait que pour le bien de la nation et l'intérêt de mon fils, que j'ai, en conséquence, proclamé Empereur. »

Les deux présidents, comme on le voit, avaient eu soin de passer sous silence tout ce qui pouvait troubler la confiance de cette foule de membres qui regardaient l'abdication comme un moyen infaillible d'assurer au pays le double bienfait de l'indépendance et de la paix.

Telle fut la journée du 22 juin.

En 1814, Napoléon était, pour ainsi dire, tombé sur le champ de bataille, et l'Europe en armes l'avait seule déposé. En 1815, ce furent deux Chambres françaises qui, dans l'espérance de conjurer les colères de la même coalition, le précipitèrent du trône et lui arrachèrent des mains sa puissante

[1] *Histoire de Napoléon*, par M. le comte Thibaudeau. L'auteur faisait partie de la députation de la Chambre des pairs

et patriotique épée, alors que les armées de cette coalition s'apprêtaient à envahir, pour la seconde fois, le sol national Nous ne devons pas, disaient ces Chambres, sacrifier la patrie à un homme. Maxime vraie dans son principe, mensongère presque toujours dans son application. La patrie! Où donc se trouve-t-elle en présence de l'invasion? Est-ce sur le sol occupé par les envahisseurs, est-ce avec les lâches ou les traîtres qui se précipitent au-devant de la soumission? La patrie, en face de l'ennemi, est où l'on résiste, où l'on se bat; elle est avec les gens de cœur qui veulent la défendre, avec le chef qui veut et peut la sauver; et, lorsque l'on sacrifie ce dernier, c'est trop souvent dans le but de sacrifier la patrie elle-même.

Étranges contradictions! c'était au nom de la Constitution menacée que les représentants avaient adopté les mesures proposées par M. de la Fayette, et ces mesures violaient en deux points cette même Constitution! C'était dans la crainte d'une dictature que la Chambre élective avait contraint l'Empereur d'abdiquer, et le premier acte de cette Chambre, après cette violence, était la nomination de cinq gouvernants revêtus par elle de pouvoirs illimités, et qui, déclarés le lendemain irresponsables, devenaient eux-mêmes dictateurs! Est-ce tout? Non. Au moment où l'Europe armée s'avançait pour franchir nos frontières, cette Assemblée de fonctionnaires, de rhéteurs et de légistes, laissait tomber la fortune, l'honneur de la France, aux mains souillées de l'homme qui portait le nom de Fouché! Un ancien moine oratorien succédait, dans le gouvernement, à Napoléon, l'expression la plus éclatante de la gloire et de la grandeur nationales; un homme de police remplaçait l'homme de guerre! — L'histoire des tristes jours qui suivirent l'abdication, jours encore si ignorés, est tout entière dans ce rapprochement.

CHAPITRE III

Installation de la Commission de gouvernement aux Tuileries, le 23 juin; Fouché président. — Nouvelles de l'armée : arrivée du maréchal Grouchy et ralliement de toutes les troupes sous les murs de Laon. — Instances auprès de l'Empereur pour le retrait de l'abdication; craintes de Fouché; proposition de MM. Defermon et Boulay (de la Meurthe) à la Chambre des représentants pour la proclamation de Napoléon II; débats; la Chambre, sur la motion de Manuel, adopte l'ordre du jour motivé. — Position et vues de Fouché. M. de Vitrolles sort de la prison de l'Abbaye; son entrevue avec le duc d'Otrante. Installation d'un centre royaliste rue Saint-Florentin.— Envoi de M. de la Fayette et de quatre autres plénipotentiaires aux souverains alliés pour demander la *paix*. Position de M. de la Fayette; son entrevue avec Fouché; Benjamin Constant à l'Élysée. L'Empereur quitte ce palais et se rend à la Malmaison. — Les Prussiens et les Anglais franchissent la frontière et s'avancent à marches forcées sur Paris. Marche parallèle de l'armée française. Nos troupes arrivent les premières sous Saint-Denis. — Efforts royalistes de M. de Vitrolles : les maréchaux Gouvion-Saint-Cyr et Oudinot, MM. Royer-Collard, Pasquier et Molé, le maréchal Grouchy et le général Tromelin. — Les maréchaux de l'Empire; Davoust; entrevue entre ce maréchal et M. de Vitrolles. — Conseil de gouvernement aux Tuileries, le 27; proposition de Davoust pour le rappel des Bourbons; débats; incidents. Arrivée d'une dépêche de M. de la Fayette et des autres plénipotentiaires au gouvernement provisoire; suspension des mesures ordonnées par Fouché pour le rappel de Louis XVIII; nomination de cinq commissaires chargés de traiter d'un armistice avec Blücher et Wellington.

La Commission de gouvernement, complétée par les nominations faites au Luxembourg dans le cours de la nuit précédente, se réunit aux Tuileries, le matin du 23 juin. Son premier soin fut de se constituer. On alla aux voix pour la présidence. Caulaincourt et le général Grenier nommèrent Carnot; ce dernier et le baron Quinette portèrent leurs voix sur le duc d'Otrante, qui se donna effrontément la sienne. Fouché, ayant réuni trois suffrages, fut déclaré président. La commission fit ensuite choix du conseiller d'État Berlier pour

son secrétaire. Une fois constituée, elle pourvut aux ministères de l'intérieur, des affaires étrangères, de la police et de la justice, que laissait vacants la nouvelle position de trois de ses membres, ainsi que la démission envoyée par Cambacérès peu d'instants après l'abdication. Carnot fut remplacé par le général Carnot-Feulins, son frère, dans le ministère de l'intérieur; Caulaincourt, par le baron Bignon, dans celui des affaires étrangères; Fouché, par le comte Pelet (de la Lozère), dans le ministère de la police; et Cambacérès par le comte Boulay (de la Meurthe). L'abdication de l'Empereur laissait, en outre, la garde nationale de Paris sans commandant en chef; la Commission donna ce commandement au maréchal Masséna. Le général Andréossy remplaça le général Hullin dans le commandement de la première division militaire, et le général Drouot fut nommé général en chef de la garde impériale.

Pendant qu'aux Tuileries la Commission de gouvernement prenait ainsi possession du souverain pouvoir, les frères et les serviteurs intimes de l'Empereur, réunis autour de lui à l'Élysée, regrettaient déjà l'abdication. Les illusions de la veille sur une *régence* sauvant du naufrage de Waterloo la dynastie napoléonienne et l'établissement impérial commençaient à s'évanouir. L'effort inutile tenté deux fois à la Chambre des pairs avait dissipé bien des rêves, ruiné bien des calculs. D'un autre côté, les dépêches expédiées par le maréchal Soult et par les généraux envoyés ou demeurés à Avesnes, à Guise, à Laon, confirmaient toutes les nouvelles arrivées précédemment, nouvelles que, depuis deux jours, les moins prévenus taxaient d'exagération, et que, dans les Chambres, on regardait comme des fables destinées à tromper l'opinion sur les chances d'une résistance sérieuse à l'ennemi. Le ralliement des troupes s'opérait positivement sur tous les points. L'armée de Grouchy, que le maréchal Ney présentait, la veille, à la Chambre des pairs, comme réduite à quelques milliers d'hommes

hors d'état de combattre, était intacte. Un rapport du chef qui la commandait annonçait qu'après avoir chassé l'ennemi de Wavres le 18 au soir, et couronné toutes les hauteurs qui couvrent la route de Bruxelles, il avait quitté ses positions le 19 au matin, après avoir reçu les officiers chargés par l'Empereur de lui annoncer la perte de la bataille de Waterloo, et de lui transmettre l'ordre de se retirer par Namur; qu'il avait été faiblement poursuivi jusqu'à cette ville; que sa division d'arrière-garde, commandée par le général Teste, y avait arrêté, puis battu un corps assez nombreux de troupes prussiennes qui s'efforçait d'occuper les défilés de la Meuse; et que, le 20, il était arrivé à Dinan, à quelques pas de la frontière française, ramenant tout son matériel, tous ses équipages, et sans autre perte que quelques soldats tués ou blessés.

L'abdication, on le reconnaissait, avait été trop précipitée; on s'était trop hâté d'un jour. Mais un moyen existait pour l'annuler. La Chambre des représentants avait jusqu'alors évité de prononcer le nom de Napoléon II. Les amis de l'Empereur résolurent de la mettre en demeure de se déclarer. Si, à l'exemple de la Chambre des pairs, elle repoussait la proclamation des droits du prince impérial, condition absolue de l'abdication, cette abdication dès lors devenait nulle ; Napoléon rentrait dans tous ses droits, il ressaisissait sa couronne et son épée. M. Defermon eut mission d'engager le débat; deux de ses collègues, M. Boulay (de la Meurthe), cœur honnête et ferme, et Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), qui, à l'exemple de presque tous les hommes emportés par cette crise, devait regretter chaque soir ses opinions du matin, et se repentir chaque lendemain de ses fautes de la veille, se chargèrent d'appuyer la proposition.

La Chambre se réunit à midi. Après une courte discussion sur la nomination d'un secrétaire en remplacement du général Carnot-Feulins, nommé ministre de l'intérieur, et une

réclamation de M. Dupin, qui obtint de faire consigner sur le procès-verbal que l'abdication de l'Empereur avait été acceptée « sur sa proposition spéciale, » M. Bérenger eut la parole pour une motion d'ordre. Il demanda que les membres du gouvernement provisoire fussent déclarés collectivement responsables. M. Dupin, appuyant la demande, proposa d'exiger de Fouché et de ses collègues serment *d'obéissance aux lois et de fidélité à la nation.*

« Mais qui de nous a caractère pour recevoir ce serment? dit aussitôt M. Defermon. A qui la Commission le prêtera-t-elle si nous ne déterminons pas au nom de qui nous voulons faire marcher notre système constitutionnel? Que feront également, dans cet état de choses, nos autorités administratives et judiciaires? Je le demande, messieurs, avons-nous ou n'avons-nous pas un empereur des Français? Il n'est personne, parmi nous, qui ne se dise à lui-même : Nous avons un Empereur dans la personne de Napoléon II. (De toutes parts : *Oui! oui!*)

— Je demande, s'écria un membre de sa place, que la Chambre suspende cette discussion jusqu'à ce qu'elle soit instruite du résultat des négociations avec les souverains alliés. »

Des cris de *Non! non! à l'ordre!* s'élèvent de toutes les parties de l'Assemblée. M. Defermon continue : « Napoléon Ier a régné en vertu de nos lois fondamentales; Napoléon II est donc notre souverain. (Les cris de : *Oui! oui!* se renouvellent.) Lorsqu'on verra que nous nous prononçons en faveur du chef que nos constitutions nous ont désigné, on ne pourra plus dire à la garde nationale que c'est parce que vous attendez Louis XVIII que vous ne délibérez pas (*Non! non!*); nous rassurerons l'armée, et il n'y aura plus de doute sur le maintien constitutionnel de la dynastie de Napoléon... »

A ces mots, un sentiment subit d'enthousiasme saisit cette

étrange Assemblée; des cris prolongés de *Vive l'Empereur!* partent de tous les bancs; un grand nombre de membres, debout, et agitant leurs chapeaux au-dessus de leurs têtes, répètent ces acclamations avec une remarquable énergie. Plusieurs voix demandent que ce mouvement spontané de la Chambre soit consigné au procès-verbal. La proposition est adoptée.

M. Bérenger paraît une seconde fois à la tribune. « Ce n'est ni par des acclamations, ni par de l'enthousiasme, dit-il, que cette importante question doit être décidée; non que je sois étranger au sentiment qui vient d'éclater dans cette enceinte; mais c'est précisément parce que je reconnais Napoléon II comme successeur de son auguste père que je n'ai pu attribuer à votre Commission exécutive la haute prérogative de l'inviolabilité. » L'orateur examine de nouveau la question; il entre dans de longs développements, et, craignant sans doute de voir la Chambre voter sous l'impression de l'enthousiasme qu'elle venait de manifester, il conclut en demandant « au moins la réflexion de la nuit. »

L'appréhension de M. Bérenger n'avait rien de fondé; la Chambre, pendant son discours, s'était singulièrement calmée; en voyant son inattention et sa froideur, on eût dit qu'elle avait dépensé, dans les cris qu'elle venait de faire entendre, tout ce qui lui restait d'attachement ou de souvenirs pour Napoléon et sa dynastie. Frappé de ce changement, M. Boulay (de la Meurthe) prit la parole. « Je remarque avec surprise, dit-il, du silence et de l'hésitation. Cependant je crois qu'il n'est aucun de nous qui ne professe que Napoléon II est notre Empereur; mais, hors de cette enceinte, il en est qui parlent d'une autre manière. Des journalistes affectent de considérer le trône comme vacant. Je le déclare, l'Assemblée serait perdue, la France périrait, si le fait pouvait être mis en doute. Il ne peut pas y avoir de question à cet égard. N'avons-

nous pas une monarchie constitutionnelle? L'Empereur mort, l'Empereur vit. Napoléon Ier a déclaré son abdication; par cela seul, Napoléon II est empereur des Français. Vous ne pouvez pas même délibérer; la loi a décidé la question. L'abdication de l'Empereur est indivisible; on ne peut pas seulement l'admettre pour une partie.

« J'irai plus loin, car je n'ai point de porte de derrière, point d'arrière-pensée. Je me plais à rendre hommage à chacun de mes collègues; mais enfin j'ai les yeux ouverts sur le dehors. Je vois que nous sommes entourés de beaucoup d'intrigants, de factieux qui voudraient faire déclarer le trône vacant, afin de réussir à y replacer les Bourbons. (*Non! non!*) Messieurs, si le trône était censé vacant, vous pourriez compter sur la perte absolue de la France; elle ne tarderait pas à éprouver le misérable sort de la Pologne. (*Une voix :* Et de l'Espagne!) Les puissances alliées se partageraient nos plus belles provinces; et, si elles assignaient aux Bourbons un coin de l'empire, ce serait dans l'espoir de s'emparer de cette dernière portion.

« J'en appelle aux sentiments de tous les bons Français. (Marques d'impatience...) Rien ne pourra m'empêcher de dire la vérité. (Murmures...) Je ne crains rien. Depuis longtemps j'ai fait le sacrifice de ma vie. Je vais *mettre le doigt sur la plaie!* Il existe une faction d'Orléans. (Nouveaux murmures...) Oui! je sais... (Interruption...) On a beau m'interrompre... je parle d'après des renseignements certains... Je sais que cette faction est purement royaliste. Je sais que son but secret est d'entretenir des intelligences même parmi les patriotes. Au reste, il est douteux que le duc d'Orléans voulût accepter la couronne, ou, s'il l'acceptait, ce ne serait que pour la restituer à Louis XVIII. (*Un membre :* Je puis l'assurer positivement!) Je demande que l'Assemblée déclare et proclame qu'elle reconnaît Napoléon II pour empereur des Français. »

Une moitié de l'Assemblée applaudit, l'autre moitié proteste; une sorte de désordre tumultueux règne sur tous les bancs. Plusieurs membres se présentent en même temps à la tribune. Le président donne la parole à M. Penières. Ce député commence son discours en proposant d'imposer aux commissaires chargés de traiter avec les souverains alliés la condition de demander à l'empereur d'Autriche, comme un gage de paix, le jeune Napoléon et sa mère; puis il termine en invitant la Chambre à renvoyer à ses bureaux l'examen de la question.

« Voulez-vous donc ajourner la délibération jusqu'à ce que Wellington soit à nos portes? s'écrie Regnault (de Saint-Jean-d'Angély).

— Messieurs, dit à son tour le général Mouton-Duvernet, je ne suis pas orateur, je suis soldat. L'ennemi marche sur Paris; il faut que vous ayez des armées à lui opposer. Proclamez Napoléon II; à ce nom, il n'y aura pas de Français qui ne s'arme pour défendre l'indépendance nationale, et les armées seront à la disposition de la nation pour le service du jeune prince.— Tous les militaires, l'Empereur et vous, vous êtes au service de la nation! s'écrie M. Flaugergues en interrompant l'orateur. — Je me suis mal expliqué, répond le général; je reprends... L'armée de la nation se rappelle que, sous Louis XVIII, elle a été profondément humiliée, et qu'on a traité de brigandage les services qu'elle a rendus pendant vingt-cinq ans. Voulez-vous lui rendre tout son courage. proclamez Napoléon II. »

M. Malleville demande l'ordre du jour. Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) combat cette dernière proposition dans un long discours où il ne fait que reproduire les arguments déjà présentés par MM. Defermon et Boulay (de la Meurthe); puis, parlant de l'armée : « Il faut, dit-il, qu'elle sache à qui elle obéit, sous quels drapeaux elle combat, pour qui elle verse son sang... (De violents murmures éclatent.)

Plusieurs voix : Pour la nation. »

Regnault explique sa pensée, et, continuant son argumentation, il s'écrie, à l'occasion des négociations qui doivent s'ouvrir avec les Alliés : « Au nom de qui les négociateurs parleront-ils?

Les mêmes voix : Au nom de la nation. »

L'orateur se résume enfin, et demande que la Chambre proclame immédiatement Napoléon II, et que tous les actes publics et privés soient rédigés en son nom. (Un assez grand nombre de voix : *Appuyé!*)

M. Dupin prend immédiatement la parole. « Hier, dit-il, les dangers paraissaient plus grands qu'ils ne le sont. La renommée les avait exagérés. La discussion étant plus calme, plus régulière, et la liberté d'opinion plus grande, je réclame toute la latitude qui convient à un représentant du peuple.

« Pourquoi Napoléon a-t-il abdiqué? c'est que, malgré le vœu du peuple et de l'armée, malgré tous ses talents militaires, il a reconnu qu'après l'événement qui vient d'arriver il ne pouvait plus espérer d'être utile à son pays. S'il avait cru pouvoir l'être, aurait-il *abandonné l'honneur de le sauver?* Non, messieurs; et nous serions insensés d'abandonner ce que nous pourrions encore espérer d'un héros, pour l'attendre d'un enfant. Dans une telle circonstance, il faut autre chose, pour délibérer, qu'une acclamation et un mouvement d'enthousiasme.

« Il faut sauver la patrie, la sauver par des moyens dignes de nous. Le prince s'est rendu digne de cette patrie par son abdication; il l'a donnée *librement*, par honneur, par dignité pour nous, pour lui... (Des murmures s'élèvent.) Voulez-vous, sans murmurer, écouter mon opinion? car, si vous murmurez, ce n'est pas mon opinion qui sera mauvaise, mais c'est vous qui n'aurez pas voulu l'entendre... Je demande si Napoléon II pourra faire ce que son père reconnaît, par son abdication,

n'avoir pu faire lui-même? Ce prince a parlé de la nécessité de l'union. Elle est, en effet, nécessaire au salut public. Il faut unanimité dans les volontés, ensemble dans les moyens, et c'est pour cela que je vous ai dit : Gardons-nous *d'interpréter* le vœu de la nation et de lui *dicter* un choix.

« On demande ce que nous aurons à opposer à l'ennemi. Je répondrai : La nation! c'est au nom de la nation qu'on se battra, qu'on négociera : c'est de la nation qu'on doit attendre le *choix* du souverain; c'est la nation qui précède tout gouvernement et qui lui survit. »

M. Dupin, après ces généralités, quitta la tribune sans conclure. Ses aveux sur l'exagération des rumeurs qui avaient dicté une partie des votes de la Chambre pendant les deux derniers jours, l'étrange contradiction existant entre quelques-unes de ses affirmations et les faits auxquels lui-même s'était mêlé la veille; ses demi-mots sur un *choix* qui était dans la pensée d'un très-grand nombre de membres comme dans la sienne, et que, cependant, il n'osait indiquer, tous ces détails échappèrent à la Chambre; elle fut uniquement frappée par la vive et pressante argumentation de l'orateur sur l'impuissance profonde du remède politique qu'on lui proposait. Après le discours de M. Defermon, la Chambre, immédiatement consultée, aurait proclamé le prince impérial tout d'une voix et avec le plus grand enthousiasme; après celui de M. Dupin, sa majorité repoussait cette proclamation.

C'étaient les hommes ralliés autour du nom du duc d'Orléans qui avaient exigé avec le plus d'emportement l'abdication de l'Empereur, et insisté le plus obstinément, dans la séance précédente, pour l'acceptation pure et simple de cet acte. Attendant toujours, pour proclamer leur candidat, une occasion qu'ils n'osaient faire naître, ils étaient les adversaires les plus énergiques que rencontrât la déclaration des droits du prince impérial; et, en cela, tous obéissaient à l'impulsion

des amis de Fouché, et croyaient agir d'accord avec le duc d'Otrante. La veille, en effet, lorsqu'il n'avait encore que le portefeuille de la police, lorsque la Commission de gouvernement n'était encore ni décidée ni formée, et pouvait se changer en une *régence* confiée à un des frères de l'Empereur, Fouché repoussait toute déclaration, même indirecte, en faveur de Napoléon II. Mais, une fois la régence écartée, les membres du gouvernement nommés, et le pouvoir remis entre ses mains, que lui importait la vaine proclamation des droits d'un enfant captif à Vienne? Il y a plus, cette proclamation était maintenant nécessaire. Fouché, depuis le matin, recevait toutes les nouvelles militaires. Il savait qu'une armée, encore nombreuse, était réunie sur la frontière. La marche des Alliés devait amener cette armée sous Paris. Si l'on ne jetait point à l'enthousiasme crédule des soldats le nom de Napoléon II, n'était-il pas à craindre de les voir se rallier autour de Napoléon I[er] et le replacer à leur tête? D'un autre côté, l'Empereur ne pouvait-il pas aller lui-même au-devant des vœux de l'armée, si l'avénement de son fils, condition absolue de son abdication, était repoussé par la Chambre? Tous les rapports venus de l'Élysée étaient précisément unanimes pour présenter Napoléon comme décidé à prendre ce parti; il laissait échapper, disait-on, des regrets, des plaintes, des menaces; et Lucien, ainsi que tous les officiers encore réunis à l'Élysée, le pressaient de ne pas attendre. Il devenait donc urgent d'enlever à l'Empereur tout prétexte de ressaisir son épée. Non-seulement la *déclaration* des droits du prince impérial atteignait ce but; mais, dans le cas même où, emporté par un mouvement du peuple ou des troupes, Napoléon oserait revenir sur sa décision, cette *déclaration* donnait à la Commission de gouvernement et aux Chambres une arme pour se défendre; elles pourraient opposer aux prétentions du père le nom et les droits du fils.

La proposition de M. Defermon remplissait dès lors les vues de Fouché, qui, aussitôt qu'on lui en apporta la nouvelle, n'hésita pas à en recommander l'adoption à tous les représentants dont il inspirait les votes. Sa recommandation n'avait pas été sans influence sur l'accueil que cette motion avait d'abord trouvé dans la Chambre. On sait l'hésitation et la tiédeur qui succédèrent à ce premier mouvement. Fouché, averti, fit aussitôt mouvoir tous les ressorts dont il pouvait disposer. La déclaration des droits de Napoléon II eut soudainement dans le duc d'Otrante un partisan intrépide. Il écrivit et fit écrire à quelques députés influents « que le salut du gouvernement provisoire et des deux Chambres était attaché à cette déclaration, qui offrait le double avantage, disait-il, de laisser le champ libre à toutes les autres combinaisons, et de débarrasser la situation politique de la personne de Napoléon et des prétentions de ses frères. » Il s'efforça surtout de convaincre Manuel, qui promit d'amener la Chambre à se prononcer dans le sens indiqué par le duc d'Otrante.

Plusieurs députés avaient succédé à M. Dupin, les uns demandant l'ajournement, ceux-ci voulant que la guerre ainsi que les négociations se poursuivissent au nom de la nation, ceux-là proposant de repousser toutes les motions par l'ordre du jour et de s'occuper, sans désemparer, du travail de la Constitution. Enfin Manuel parut à la tribune. Il fit d'abord un résumé clair, rapide, de toutes les propositions soumises à la Chambre depuis l'ouverture de la séance; puis, les examinant dans leur ordre successif, il démontra que la plupart, au fond comme dans la forme, étaient inconstitutionnelles. « Nous ne sommes pas en révolution, disait-il; aucun événement hors la marche ordinaire des choses n'a eu lieu; et, sans entrer dans l'examen du motif et des circonstances qui ont amené l'abdication, cette abdication existe et les constitutions ont parlé. » Ce fut la base de sa discussion. Passant alors en revue les partis qui

divisaient l'opinion, il s'étendit assez longuement sur les impérialistes, les républicains, les royalistes; quant aux Orléanistes, il sembla craindre de s'appesantir sur eux et ne dit que ce peu de mots : « Penserait-on que le parti d'Orléans réunît beaucoup d'opinions, parce qu'il paraîtrait admettre plus de chances pour la liberté et le bonheur du peuple par la garantie qu'il offrirait aux principes et aux hommes de la Révolution? Je crois au moins inutile de discuter cette question. » Puis il ajouta : « Quoi qu'il en soit de l'existence de ces partis et du nombre de ceux qui les embrassent, toujours est-il qu'il y a divergence d'opinion. Tout le monde veut se sauver et sauver l'État, mais par des moyens contraires, par des routes diverses menant à un but opposé. Dans un tel moment, pouvez-vous avoir un gouvernement provisoire, un trône vacant? Laisserez-vous chacun s'agiter, les alarmes se répandre, les prétentions s'élever? Voulez-vous qu'on arbore, ici le drapeau des lis, là le drapeau tricolore? Voulez-vous laisser dire à chaque parti : Il n'y a pas de gouvernement, on hésite, il faut agir; l'Assemblée paraît incertaine, il faut l'aider; il faut se déclarer enfin et donner un coup de collier?... Voilà, messieurs, les calamités dont nous sommes menacés si nous laissons l'opinion publique flottante et sans un point fixe pour se rallier... Par cela seul qu'on l'a mis en question, Napoléon II doit être reconnu. S'il y a, dans cette reconnaissance, des inconvénients du côté de l'étranger, il existe des avantages qui les balancent... »

Manuel termina en proposant l'*ordre du jour motivé* suivant, dont la rédaction appartenait, assure-t-on, à Fouché, et que la Chambre adopta tout d'une voix :

« La Chambre des représentants, délibérant sur les diverses propositions faites dans sa séance et mentionnées dans son procès-verbal, passe à l'ordre du jour, motivé :

« 1° Sur ce que Napoléon II est devenu empereur des Français, par

le fait de l'abdication de Napoléon Ier et par la force des constitutions de l'Empire;

« 2° Sur ce que les deux Chambres ont voulu et entendu, par leur arrêté, à la date d'hier, portant nomination d'une commission de gouvernement provisoire, assurer à la nation les garanties dont elle a besoin dans les circonstances extraordinaires où elle se trouve, pour sa liberté et son repos, au moyen d'une administration qui ait toute la confiance du peuple.

« Le présent acte sera transmis à la Chambre des pairs par un message. »

C'est à cet *ordre du jour motivé* que les contemporains ont improprement donné la qualification de *proclamation de Napoléon II*. En le faisant adopter, Manuel croyait, de bonne foi, servir la cause de l'indépendance et de la liberté; il venait uniquement en aide aux adversaires de Napoléon. « Il fit un tour de force oratoire, ont dit MM. Lanjuinais et de la Fayette, et inspira une reconnaissance générale à l'Assemblée en la tirant le moins mal possible d'un très-mauvais pas[1]. » C'est un art souvent déplorable que l'art oratoire; les succès qu'il donne ne couronnent pas toujours une cause honnête et juste : bien que Manuel, avant cette séance, eût déployé, en plus d'une occasion, de l'habileté et un remarquable talent de parole, il demeurait cependant presque ignoré; le discours qu'il venait de prononcer le plaça immédiatement au premier rang. Une motion destinée à tromper le peuple et l'armée, un acte où Fouché le dupait et dont l'ennemi devait seul profiter, firent sa réputation d'orateur et d'homme politique.

Lorsque la délibération des représentants fut notifiée à la Chambre des pairs, dans sa séance du soir, cette Chambre ne sut d'abord quel parti adopter. Pendant toute la nuit précédente, elle avait obstinément repoussé la proclamation des droits du prince impérial; sa majorité hésitait à prendre une décision qui la mît en contradiction flagrante avec un vote qui datait à peine de quelques heures. Cependant les représen-

[1] *Fragments inédits sur les Cent-Jours*, déjà cités, page 58.

tants avaient parlé; il fallait se prononcer comme eux. Une observation de M. Latour-Maubourg tira l'Assemblée d'embarras. « Ce matin, dit-il, avons-nous prononcé un *rejet* ou un simple *ajournement?* » Pas un membre ne put répondre; l'Assemblée ne se rappelait plus ce qu'elle avait voté; on consulta le procès-verbal de la séance : la Chambre avait prononcé l'ajournement : « Dans ce cas, dit le comte Thibaudeau, la Chambre n'est point liée; je pense qu'elle doit, non pas adhérer à la délibération des représentants, mais en prendre une semblable. » Cette proposition, mise aux voix, fut adoptée sans discussion et à l'unanimité.

Les menaces qui s'étaient fait entendre durant tout le jour à l'Élysée, et les calculs que l'on y pouvait fonder sur le retrait de l'abdication, tombaient devant ces deux votes; ils ne changeaient rien, en revanche, à la position de Fouché, qui, maître de la Commission de gouvernement, tout-puissant dans les deux Chambres, restait libre d'imprimer aux événements la direction qui conviendrait le mieux à ses intérêts de fortune et d'ambition, ou aux caprices de son esprit et de sa vanité[1].

Fouché, à quinze jours de là, devait livrer la France aux Bourbons. De ce fait, la plupart des écrivains ont conclu que le projet d'une seconde Restauration était arrêté, dès le 20 mars, dans la pensée du duc d'Otrante. Conséquents avec cette opinion, ils ont ramené toutes les intrigues, tous les actes de

[1] Au moment du départ de l'Empereur pour la campagne de Waterloo, Fouché disait au duc de Rovigo, qui lui exprimait ses craintes sur l'esprit d'hostilité qui s'était déjà manifesté dans la Chambre des représentants : « Les Assemblées ne sont jamais dangereuses, parce que leurs opinions politiques, ainsi que leurs résolutions, dépendent d'une douzaine de bavards au plus, qu'il faut savoir acquérir et dominer. » Fouché, en tenant ce langage, avait sans doute les regards tournés vers la Chambre des représentants; car, s'il avait interrogé ses souvenirs personnels, il se serait rappelé que la *Gironde*, bien qu'elle comprît dans ses rangs les orateurs les plus éminents et les plus infatigables de la Convention nationale, fut cependant impuissante pour dominer cette Assemblée.

ce personnage vers ce but unique; ils ont supposé entre Louis XVIII et lui, avant Waterloo, des rapports qui n'existèrent pas. Cette appréciation systématique de la conduite de certains hommes, toujours accueillie parce qu'elle affecte l'apparence d'une vérité logique, serait probablement plus rare si, moins commode pour le travail de l'historien, elle ne le dispensait pas de rechercher attentivement les faits et de les étudier dans tous leurs détails. D'un autre côté, bon nombre de contemporains mêlés aux événements ont affirmé, ceux-ci que Fouché, sous la première Restauration, pendant les Cent-Jours, comme après Waterloo, ne songeait qu'à l'établissement d'une régence en faveur du roi de Rome; ceux-là, qu'il travaillait exclusivement dans l'intérêt du duc d'Orléans. Les uns et les autres ont cité des faits à l'appui de leur opinion : nous ne nierons pas l'exactitude de ces faits; ce qui est inexact, en revanche, c'est que le duc d'Otrante ait jamais poursuivi un but exclusif. Fouché recherchait toutes les intrigues, entrait dans toutes les combinaisons, promettait ou prêtait son concours à toutes, sans se donner jamais à aucune ni à personne. Les gens sans conviction et sans moralité, comme le duc d'Otrante, ne se mêlent pas aux tempêtes politiques avec une opinion arrêtée; ils s'y jettent avec une résolution très-ferme, sans doute, mais c'est la résolution de sacrifier tous les intérêts à leur intérêt propre, de n'être les martyrs d'aucun principe, d'utiliser à leur profit toutes les forces qu'ils rencontrent, de *s'aider*, en un mot, *des épaules de tout le monde* pour arriver au port, sauf à repousser et à laisser dans l'abîme les dupes dont les efforts ont le plus activement contribué à leur salut et à leur fortune.

Fouché, lors du retour de l'île d'Elbe, se trouvait, en effet, avec les partisans du duc d'Orléans. La journée du 20 mars ayant prononcé en faveur de Napoléon, il se tourna aussitôt de ce côté, et sollicita du nouveau souverain un portefeuille

que ce dernier eut la faiblesse de lui donner. Lorsque, à six semaines de là, les déclarations du congrès de Vienne devinrent publiques, et qu'il connut la nouvelle croisade de l'Europe contre la France, Fouché se détacha de la cause de son ancien maître et lia des rapports avec M. de Metternich, qu'il regardait comme le ministre dirigeant de la coalition. La bataille de Waterloo semblait destiner un rôle influent au duc de Wellington; dès le 19, le duc d'Otrante s'était empressé d'ouvrir une correspondance avec ce général. Témoin de l'impression produite au sein des pouvoirs officiels par la nouvelle de la défaite, éclairé par l'attitude des autres conseillers de l'Empereur et par celle de Napoléon lui-même, il n'avait précipité la chute de ce souverain qu'en vue de créer des complications au milieu desquelles il pourrait assurer sa position personnelle. Le soir du 23, ce but se trouvait atteint; il était devenu le chef du gouvernement. Mais, à ce moment, et lorsque les deux Chambres venaient de reconnaître les droits de Napoléon II; lorsque les nouvelles de la frontière annonçaient que la France avait encore une armée et que l'ennemi n'était pas encore entré sur le territoire; que le mouvement royaliste de la Vendée, le seul qui se fût produit, venait d'être comprimé; que nulle part, ni dans les Chambres, ni dans le public, le nom des Bourbons n'était prononcé, à ce moment, disons-nous, le duc d'Otrante ne voyait encore rien au delà d'un choix entre le prince impérial et le duc d'Orléans [1]. A la vérité, la première combinaison, bien qu'elle fût de nature à rallier le peuple et l'armée, ne lui semblait offrir politiquement aucune chance de succès; car, en supposant que l'Autriche pût y prêter les mains, les autres puissances ne l'admettraient pas; elles

[1] M. de la Fayette dit, à l'occasion des journées des 21, 22 et 23 juin : « Dans toute cette affaire (le soulèvement des Chambres et l'abdication de l'Empereur), ainsi qu'à la première Restauration, le parti royaliste ne se montra point. » (*Mémoires*, t. V, page 455.)

l'écarteraient comme elles l'avaient fait en 1814, et par des motifs encore mieux fondés. Le duc d'Orléans, avec son titre de *Bourbon*, rencontrerait-il les mêmes répugnances? Fouché devait-il renouer, en faveur de ce prince, resté l'objet des espérances de la bourgeoisie, les fils de la trame ourdie avant le 20 mars et que le retour de l'île d'Elbe avait seul rompus? Voilà les pensées qui occupaient son esprit le 24 au matin, lorsque, vers les sept heures, l'huissier de service, entr'ouvrant la porte de son cabinet, prononça le nom d'un homme dont l'intervention avait été fort influente en 1814, et qui, la veille encore, était enfermé dans la prison où l'Empereur le détenait depuis trois mois. Fouché ordonna d'introduire le visiteur; le baron de Vitrolles parut.

Un écrivain célèbre a dit du baron de Vitrolles qu'il était l'*homme le plus homme du parti légitimiste* : on sait, en effet, ses efforts pour maintenir la cause royale dans le Midi, alors que Louis XVIII, son frère, leurs courtisans et les ministres s'étaient déjà enfuis en Belgique; nous avons également raconté l'arrestation de cet homme politique à Toulouse après qu'il eut fait de cette ville la capitale d'une sorte de gouvernement ayant son *Moniteur* et sa force publique commandée par un maréchal de France [1]; conduit à Paris par le général Chartran, il demeura enfermé, pendant près d'un mois, au donjon de Vincennes, d'où il fut ensuite transféré à la prison militaire de l'Abbaye. La sollicitude de madame de Vitrolles ne l'avait pas quitté un seul jour. Dès que cette dame eut appris, le 23, la nomination de Fouché et de Caulaincourt comme membres du gouvernement provisoire, elle se présenta chez ce dernier, qu'elle connaissait, et sollicita l'élargissement de son mari. Sa demande fut soumise à Fouché, qui dînait précisément ce jour-là chez le duc de Vicence. « C'est trop juste, »

[1] Voir t. II, pages 300 et 301.

avait répondu le président du nouveau gouvernement en signant un ordre de mise en liberté immédiate. M. de Vitrolles était sorti de prison le soir même; il venait remercier le duc d'Otrante.

Après les premiers compliments, Fouché lui dit : « Eh bien, que comptez-vous faire? — Je vais me rendre à Gand; ma chaise de poste est à la porte. — C'est ce que vous pouvez faire de mieux. Vous ne seriez pas en sûreté ici. — N'avez-vous rien à me donner pour le roi? — Oh! mon Dieu, non; rien. Dites seulement à Sa Majesté qu'elle peut compter sur mon dévouement, et qu'il ne dépendra pas de moi qu'elle ne revienne promptement aux Tuileries. — Mais il dépend de vous, ce me semble, que ce soit bientôt. — Moins que vous ne pensez. Les embarras sont grands. Cependant la Chambre a simplifié la situation. Vous savez, ajouta-t-il en souriant, qu'elle a proclamé Napoléon II? — Comment, Napoléon II! — Mais sans doute; il fallait d'abord passer par là. — Cela, je présume, n'a rien de sérieux. — Vous ne dites pas assez. Plus je réfléchis, et plus je suis persuadé que cela n'a pas le sens commun. Mais vous ne sauriez croire combien il existe de gens qui tiennent à ce nom-là. Plusieurs de mes collègues, Carnot surtout, sont convaincus qu'avec Napoléon II tout est sauvé. — Et combien durera cette plaisanterie? — Probablement le temps nécessaire pour nous débarrasser de Napoléon Ier. — Que ferez-vous ensuite? — Je ne sais trop... Dans des moments comme ceux-ci, il est difficile de prévoir le lendemain. — Mais, si M. Carnot, votre collègue, tient si fort à Napoléon II, il vous sera peut-être moins facile que vous ne le supposez d'échapper à cette combinaison? — Bah! vous ne connaissez pas Carnot! il suffira, pour le faire changer d'opinion, de proclamer le *peuple français*. Le peuple français! songez donc!... »

Tous deux se mirent à rire. « Voilà qui est bien, reprit M. de Vitrolles; mais j'espère qu'après Napoléon II et le peuple

français, vous songerez enfin aux Bourbons? — Sans doute, répondit Fouché; ce sera alors le tour du duc d'Orléans. — Comment, le duc d'Orléans! s'écria M. de Vitrolles au comble de la surprise. Le duc d'Orléans! Mais croyez-vous donc que le roi consente jamais à accepter une couronne ainsi promenée, ainsi descendue! » Fouché l'interrompit pour lui dire que le parti du premier prince du sang était plus considérable qu'il ne paraissait le penser, et que ses chances étaient trop sérieuses pour qu'on pût compter sans lui. « Le duc d'Orléans! » répétait M. de Vitrolles vivement préoccupé[1].

[1] Dans une lettre écrite à trois mois de là au duc de Wellington, et qu'il rendit publique, Fouché traçait en ces termes le tableau de l'opinion générale, à Paris et dans les départements, telle, du moins, qu'il la voyait lors de sa nomination à la présidence du gouvernement provisoire : « On se partageait sur le choix d'un souverain : *les uns* se déclaraient pour la régence de Marie-Louise; *quelques-uns* réclamaient la *légitimité;* UNE PARTIE DE LA FRANCE nommait le duc d'Orléans : les qualités personnelles de ce prince, les souvenirs de Jemmapes et de quelques autres victoires sous la République, auxquelles il n'avait pas été étranger; la possibilité de faire un traité qui concilierait tous les intérêts; ce nom de BOURBON, qui pouvait servir *au dehors sans qu'on le prononçât au dedans :* tous ces motifs et d'autres encore offraient, dans ce dernier choix, une perspective de repos et de sécurité à ceux mêmes qui ne pouvaient y voir le présage du bonheur. »

Fouché n'ignorait pas, d'ailleurs, l'ouverture faite par Alexandre au sein du congrès de Vienne, en faveur du duc d'Orléans; cette démarche, dont la nouvelle avait été transmise à Gand, ainsi qu'on l'a vu, par M. de Talleyrand, était arrivée aux généraux mêmes de la coalition, comme le prouvent les passages suivants d'une lettre adressée de Bruxelles par le duc de Wellington au prince de Metternich, le 20 mai 1815, moins d'un mois avant Waterloo : « Je ne doute pas de notre succès dans cette guerre, disait Wellington au premier ministre autrichien; mais je crois que nos embarras commenceront du jour où nous aurons complétement réussi. Il y a certainement des choses à regretter dans la conduite du gouvernement royal et des princes dans la dernière quinzaine du mois de mars; mais j'ai dit souvent à Votre Altesse, et l'expérience de chaque jour me démontre que j'ai eu raison, que la seule chance de paix pour l'Europe est dans le rétablissement, en France, des Bourbons *légitimes*. L'établissement de tout autre gouvernement, soit dans la personne du duc d'Orléans, soit d'une régence au nom du jeune Napoléon ou de tout autre personnage, ou bien d'une République, doit conduire au maintien d'un grand état militaire qui serait la ruine de tous les gouvernements de l'Europe. » (N° 940, *Recueil* déjà cité.)

Il y eut alors un moment de silence. M. de Vitrolles reprit : « Toute réflexion faite, je crois que ma présence ici sera plus utile au roi que mon voyage à Gand. Aussi me déciderai-je à rester si vous consentez à m'accorder trois choses. — Lesquelles? — D'abord, vous garantirez ma tête. — Votre tête! comment pourrais-je la garantir, puisque je ne suis pas sûr de garder la mienne? Tout ce que je puis faire, c'est de vous assurer que ma tête et la vôtre seront *aux mêmes crochets*. Cela vous suffit-il? — Je ne saurais exiger plus. En second lieu, vous me donnerez vingt-cinq passe-ports pour correspondre avec Gand. — Vous en aurez cinquante, cent, autant que vous voudrez. — Enfin, je veux vous voir une fois par jour. — Une fois, ce n'est pas assez; deux fois, le matin et le soir. » M. de Vitrolles renvoya sa chaise de poste et alla s'installer rue Saint-Florentin, sous le nom qu'il avait déjà pris, l'année précédente, lors de son voyage à Châtillon et à Troyes, le nom de *Saint-Vincent*. A quelques instants de là, deux maréchaux et quelques-uns des principaux partisans des Bourbons, restés à Paris, accouraient près de lui; et dès le jour même, 24 juin, lorsque, la veille, les deux Chambres avaient reconnu les droits de Napoléon II, et que l'Empereur était encore à l'Élysée, un centre royaliste, dont l'action allait s'exercer parallèlement à celle du gouvernement provisoire et d'accord avec le chef de ce gouvernement, se trouvait installé en face du Palais législatif, à quelques pas seulement de la demeure de Napoléon.

Fouché, en acceptant le concours de M. de Vitrolles, avait surtout songé à se créer un nouveau moyen d'influence, et, au besoin, un nouvel appui. Si la cause des princes exilés ne réunissait pas de grands éléments de puissance à l'intérieur, elle empruntait, en revanche, une force considérable aux traités invoqués par l'Europe monarchique et aux exigences probables des souverains coalisés. Le succès d'une seconde

Restauration, toutefois, appartenait encore aux chances de l'avenir, et le duc d'Otrante, en attendant, devait songer à donner satisfaction aux illusions que lui-même avait fait naître, aux passions des pouvoirs qui venaient de l'élever au gouvernement et qui étaient tout son appui. L'envoi de plénipotentiaires chargés d'arrêter la marche des Alliés et d'en obtenir un traité de paix constituait, pour le gouvernement nouveau, la principale condition de son avénement; le duc d'Otrante s'empressa de la remplir. La Chambre avait abandonné la nomination de cette commission au duc d'Otrante et à ses collègues; Fouché désigna MM. de la Fayette, d'Argenson, Sébastiani, membres de la Chambre des députés, de Pontécoulant, membre de la Chambre des pairs, de Laforêt, ancien diplomate, et leur adjoignit Benjamin Constant en qualité de secrétaire.

Lorsque M. de la Fayette proposait la déchéance de l'Empereur, il espérait que le commandement en chef de la garde nationale serait le prix de cette initiative. Dans le cours de la séance du 21, plusieurs représentants essayèrent de le lui faire donner; leurs propositions, on l'a vu, ne furent pas entendues; l'Empereur était encore debout. Le lendemain 22, lorsque l'abdication fut obtenue, M. de la Fayette était convaincu que la Chambre, du moins, l'élirait au nombre des nouveaux gouvernants. Il ne s'était pas borné à désirer cette position : ses amis, de son aveu, avaient ouvertement proposé sa candidature. Son attente fut encore trompée. Un espoir lui restait : la chute de Napoléon laissait la garde nationale de Paris sans général en chef; ce poste ne pouvait demeurer vacant. En effet, le gouvernement nouveau s'était empressé d'y pourvoir; mais, à la place de l'ancien commandant de 89, c'était le maréchal Masséna que Fouché et ses collègues y avaient nommé. Irrité de ces déceptions successives, mécontent, d'ailleurs, de l'*ordre du jour motivé* dans lequel la Chambre

avait reconnu les droits de Napoléon II, et craignant que son absence ne facilitât une tentative plus sérieuse en faveur de ce jeune prince, M. de la Fayette eut d'abord l'intention de refuser la mission de plénipotentiaire. Ses hésitations cédèrent toutefois devant la pensée d'une négociation directe avec Alexandre, qu'il avait rencontré, un an auparavant, dans les salons de madame de Staël, et dont il rappelait avec complaisance les déclarations libérales et les compliments[1]. Il accepta, et, le 24, dans la journée, il se rendit chez Fouché pour lui annoncer sa résolution et prendre congé. M. de Vitrolles n'était sorti que depuis quelques heures du cabinet du duc d'Otrante lorsque M. de la Fayette y entra. Fouché, à ce moment, écrivait; il quitta négligemment son travail, et vint s'asseoir auprès du plénipotentiaire.

Les instructions officielles remises à M. de la Fayette et à ses collègues posaient, comme principes de la future négociation, le maintien de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire. La reconnaissance des droits du jeune prince impérial, ainsi que l'exclusion absolue des Bourbons, étaient présentées, en outre, comme inséparables de la question d'indépendance. « Toutefois, ajoutaient les instructions, s'il était fait par les puissances alliées des propositions qui pussent se concilier avec nos plus chers intérêts et qui nous fussent offertes comme dernier moyen de salut, MM. les plénipotentiaires, en s'abstenant d'émettre une opinion prématurée, s'empresseront d'en rendre compte et de demander les ordres du gouvernement. — Quelles que soient, au reste, les dispositions des puissances étrangères, soit qu'elles reconnaissent les deux principes qui sont indiqués à MM. les plénipotentiaires comme base de leur mission, soit que les négociations amènent d'autres explications de nature à entraîner quelques délais, il est

[1] *Mémoires* du général la Fayette, t. V, pages 461, 462 et 463.

très-important, dans l'une ou l'autre hypothèse, qu'un armistice général soit promptement établi : le premier soin de MM. les plénipotentiaires devra être, en conséquence, d'en faire la demande et d'insister sur sa prompte conclusion. »

Ces instructions imposaient aux plénipotentiaires un rôle qui ne pouvait leur appartenir[1]. L'Europe était victorieuse; en sollicitant la paix de ses souverains, le lendemain d'une défaite, le gouvernement provisoire se mettait à la discrétion du vainqueur; les Alliés pouvaient accorder à ce gouvernement la faveur de discuter leurs conditions, mais non consentir à accepter les siennes. Aussi les instructions verbales données par Fouché étaient-elles fort différentes des prescriptions écrites, prescriptions uniquement destinées à tromper quelques membres du gouvernement, l'opinion publique et l'Empereur. Ainsi les mots de régence impériale et le nom de Napoléon II ne devaient pas être prononcés, et ce n'était qu'à cette condition que M. de la Fayette avait consenti à partir. On devait insister, il est vrai, sur l'exclusion des Bourbons, mais en offrant d'accepter le duc d'Orléans comme transaction entre le principe de la légitimité et les intérêts créés par la Révolution. M. de la Fayette et le duc d'Otrante discutèrent assez longuement ces questions : si le premier ne tarissait pas en plaisanteries sur le ridicule et l'impuissance d'une régence impériale, fût-elle même proposée par l'Autriche, Fouché, à son tour, se montrait inflexible à l'encontre des Bourbons de la branche aînée, et poursuivait de ses moqueries, presque de ses insultes, le roi, son frère et ses neveux. Tous deux, enfin, se séparèrent en échangeant des marques d'une mutuelle satisfaction. Le duc d'Otrante, quand M. de la Fayette fut sorti, reprit le travail que la venue de ce dernier avait interrompu ; il écrivait à Louis XVIII[2].

[1] Ces instructions, longues, diffuses, et que M. Bignon, alors ministre des affaires étrangères, avait rédigées, portent la date du 25 juin.

[2] L'Empereur ne fut point trompé sur la portée réelle des instructions pa-

Pendant que M. de la Fayette prenait ainsi congé du chef du gouvernement provisoire, le secrétaire de la députation, Benjamin Constant, allait visiter une dernière fois le souverain découronné qui, du fond de sa solitude de l'Élysée, assistait, impassible, à la chute de l'édifice qu'il avait cru rétablir. Benjamin Constant ne rencontra pas une seule voiture dans les cours; les salles qu'il traversa étaient désertes; admis auprès de Napoléon, il lui demanda quelle retraite il comptait choisir. « Je ne suis pas encore fixé, lui répondit l'Empereur; la fuite me répugne. Pourquoi, d'ailleurs, ne resterais-je pas ici? que voulez-vous que fassent les étrangers à un homme désarmé? J'irai à la Malmaison, j'y vivrai dans la retraite avec quelques amis qui ne viendront certainement que pour moi. » Et alors, a dit Benjamin Constant, il décrivait avec complaisance et même avec une sorte de gaieté son genre de vie nouveau... Puis, rejetant une idée qui ressemblait effectivement à une bizarre plaisanterie, il ajoutait : « Si l'on ne veut pas me laisser en France, où veut-on que j'aille? en Angleterre? Mon séjour y sera ridicule ou inquiétant. J'y serais tranquille, qu'on ne le croirait pas. Chaque brouillard serait

tentes données aux plénipotentiaires. On lit dans les *Mémoires* de M. Fleury de Chaboulon : « Le jour où les plénipotentiaires partirent, M. S... vint féliciter Napoléon. — « Les Alliés, lui répondit l'Empereur, ont trop d'intérêt à vous « imposer les Bourbons pour vous donner mon fils. Les instructions des plé- « nipotentiaires, m'a-t-on assuré, sont dans le sens de ma dynastie. Si cela « est vrai, il fallait choisir d'autres hommes pour la défendre. La Fayette, « Sébastiani, Pontécoulant, ont conspiré contre moi; ils sont mes ennemis. Les « ennemis du père ne seront jamais les amis du fils. Les Chambres, d'ailleurs, « n'ont pas assez d'énergie pour avoir une volonté indépendante : elles obéis- « sent à Fouché. Si elles m'eussent donné tout ce qu'elles lui jettent à la tête, « j'aurais sauvé la France; ma présence seule, à la tête de l'armée, aurait plus « fait que toutes vos négociations; j'aurais obtenu mon fils pour prix de mon « abdication. Vous ne l'obtiendrez pas; Fouché n'est pas de bonne foi; il est « vendu au duc d'Orléans : il jouera les Chambres, les Alliés le joueront, et « vous aurez Louis XVIII. Moi seul je pourrais tout réparer; mais vos me- « neurs n'y consentiront jamais : ils aimeront mieux s'engloutir dans l'abime « que de s'unir à moi pour le fermer. » (T. II, pages 261 et 262.)

soupçonné de m'amener sur la côte. Au premier aspect d'un habit vert débarquant d'une chaloupe, les uns s'enfuiraient hors de France, les autres mettraient la France hors la loi. Je compromettrais tout le monde, et, à force de dire : Voilà qu'il arrive, on me donnerait la tentation d'arriver... L'Amérique serait plus convenable ; j'y pourrais vivre avec dignité... Mais encore une fois qu'ai-je à craindre en restant? quel souverain pourrait, sans se nuire, me persécuter? j'ai rendu à l'un la moitié de ses États; que de fois l'autre m'a serré la main en m'appelant *grand homme!*...

« Au reste, je verrai. Je ne veux point lutter par la force ouverte. J'arrivais de l'armée pour combiner nos dernières ressources: on m'abandonne... on m'abandonne avec la même facilité avec laquelle on m'avait reçu... Eh bien, qu'on efface, s'il est possible, cette double tache de faiblesse et de légèreté! qu'on la couvre au moins de quelque lutte, de quelque gloire! qu'on fasse pour la patrie ce qu'on ne veut plus faire pour moi... je ne l'espère point. Aujourd'hui ceux qui livrent Bonaparte disent que c'est pour sauver la France; demain, en livrant la France, ils prouveront qu'ils n'ont voulu sauver que leurs têtes [1]. »

On m'abandonne! disait Napoléon, dominé par les illusions qui lui montraient la France dans ses hauts généraux, dans ses courtisans de la veille et dans les deux Chambres, alors que, dans ce moment-là même, au dehors de son palais, des voix encore plus nombreuses que celles qu'il avait entendues les jours précédents appelaient sa présence, et faisaient arriver jusqu'à lui les plus ardentes acclamations.

Pendant la matinée, le bruit s'était répandu dans les quartiers populeux que le gouvernement voulait livrer l'Empereur à l'ennemi. Cette rumeur, qui devançait seulement de

[1] *Mémoires sur les Cent-Jours*, pages 143 et 144.

quelques jours des ouvertures faites aux généraux alliés, avait immédiatement fait accourir à l'Élysée une foule si considérable, que la circulation, dans cette partie du faubourg Saint-Honoré, se trouvait interrompue. Les cris formidables qui s'élevaient du sein de ces masses obligèrent Napoléon de se montrer. Mais sa vue, en calmant les inquiétudes, éveillait en même temps, dans tous les cœurs, des espérances qui empêchaient les groupes de se disperser. Fouché fut averti de ces manifestations. Craignant que Napoléon ne pût résister ou fût contraint de céder à l'appel enthousiaste et à l'exaltation de cette foule, il le fit prier de se retirer à la Malmaison. Non-seulement la présence de l'Empereur à Paris, disait-il, entretenait une agitation fâcheuse dans les esprits et mécontentait les Chambres, mais son séjour prolongé dans un palais impérial pouvait, en outre, inspirer aux Alliés des doutes sur la sincérité de son abdication et nuire aux négociations que le gouvernement allait ouvrir. L'Empereur répondit qu'il ne demandait pas mieux que de quitter Paris, même la France, et fixa son départ au lendemain. Toute la soirée du 24 et la matinée du lendemain 25, furent employées en préparatifs. Napoléon se fit remettre sa correspondance personnelle avec les souverains, prescrivit aux employés de son cabinet de brûler les Adresses, les pétitions et les lettres reçues depuis le 20 mars[1];

[1] On lit à ce sujet dans les *Mémoires* de M. de Chaboulon : « J'étais occupé de ce soin, lorsque Napoléon vint à traverser le cabinet. Il s'approcha de moi et me prit une lettre que je tenais à la main; elle était du duc de... Il la parcourut et me dit en souriant : « Ne brûlez pas celle-là; gardez-la pour vous : ce sera, « si l'on vous tourmente, une excellente recommandation. X... ne manquera « pas de jurer *aux autres* qu'il leur a conservé une chaste fidélité, et, quand « il saura que vous avez en main la preuve matérielle qu'il s'était mis à mes « pieds et que je n'ai voulu ni de lui, ni de ses services, il se mettra en quatre « pour vous servir, dans la crainte que vous ne jasiez. » Je crus que l'Empereur plaisantait; il s'en aperçut et reprit : « Non, vous dis-je, ne brûlez point « cette lettre, ni celles de tous les gens de la même volée ; je vous les donne « pour votre sauvegarde.—Mais, Sire, ils m'accuseront de les avoir soustraites. « —Vous les menacerez, s'ils raisonnent, de les faire imprimer tout vifs, et

puis, vers midi, il annonça qu'il était prêt. Le peuple n'avait pas discontinué de se porter en foule à l'Élysée ; des masses compactes, agitées, entouraient toujours le palais. Il importait de leur dérober le départ de Napoléon ; ce départ n'aurait pu s'effectuer ; vingt mille bras auraient immédiatement enlevé le souverain déchu et l'auraient porté, non dans les appartements qu'il quittait, mais aux Tuileries. On fit entrer la voiture du général Bertrand dans le jardin ; Napoléon y monta sans être aperçu, et sortit par les Champs-Élysées pendant que sa voiture d'apparat, attelée de six chevaux, et dans laquelle se trouvait le général Gourgaud, sortait par la porte donnant sur la grande rue du faubourg. C'était la Commission de gouvernement qui avait indiqué toutes ces précautions : l'Empereur s'y était soumis avec la résignation passive qu'il apportait, depuis Waterloo, à tous les sacrifices exigés de lui.

A peu d'instants de là, Fouché faisait arborer un immense drapeau tricolore sur le pavillon central des Tuileries, devenues le siége du nouveau gouvernement, et accueillait l'offre empressée des chefs de la milice parisienne pour une nombreuse garde d'honneur. Ces respects avaient manqué à son ancien maître : la garde de Napoléon, durant les deux derniers jours, se réduisait à un seul factionnaire, à peine en uniforme, et que relevaient quelques vieux grenadiers installés volontairement à la porte de sa demeure déserte.

La bataille de Waterloo avait été livrée le 18 ; l'Empereur était arrivé à Paris le 20 au soir ; le 21, les deux Chambres

« ils se tairont, je les connais. — Puisque Votre Majesté le veut, je les conserverai. » Je mis, en effet, de côté, un certain nombre de lettres. Après le retour du roi, j'en rendis complaisamment quelques-unes ; et ce n'est point ici une allégation gratuite : à peine leurs auteurs, que je pourrais nommer, les eurent-ils en leur possession, qu'ils élevèrent jusqu'aux nues leur prétendue fidélité et devinrent, dans leurs discours et dans leurs écrits, les détracteurs les plus acharnés de tous ceux qui avaient embrassé ou servi la cause du 20 mars. »

avaient adopté la motion de M. de la Fayette; le 22, Napoléon avait abdiqué; le 23, les Chambres avaient voté l'*ordre du jour motivé* qui proclamait les droits de Napoléon II; la nomination d'une députation aux souverains alliés avait eu lieu le 24; le 25, l'Empereur avait quitté Paris; et, dès le lendemain 26, Fouché, réalisant une pensée qu'il avait laissé entrevoir à M. de Vitrolles, faisait publier l'arrêté suivant, imposé par lui à la Commission dont il était président :

« La Commission de gouvernement,

« Sur le rapport du ministre secrétaire d'État chargé provisoirement du portefeuille de la justice,

« Arrête ce qui suit :

« Les arrêts et jugements des cours et tribunaux, les actes des notaires, seront provisoirement intitulés AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS [1]. »

Caulaincourt et le général Grenier avaient d'abord repoussé ce décret, que Carnot appuyait, au contraire, avec la plus grande chaleur. « Aucun membre de la Commission, avait dit Fouché, ne saurait avoir l'intention de méconnaître Napoléon II; mais pas une seule puissance n'a encore reconnu ce prince pour notre souverain, on ne peut donc traiter en son nom avec les étrangers. La Commission manquerait à tous ses devoirs si, en refusant d'agir provisoirement *au nom du peuple français*, elle laissait ainsi aux Alliés un prétexte pour ne pas admettre nos négociateurs. » Il ne vint à la pensée, ni du général Grenier, ni du duc de Vicence, de faire observer que la reconnaissance du prince impérial était précisément une des conditions imposées aux plénipotentiaires comme base de toute négociation; l'argumentation de Fouché, fortifiée par l'approbation de Carnot, les entraîna sans les convaincre : ils cédèrent. La pro-

[1] Nous ignorons s'il faut attribuer à un oubli calculé ou involontaire de rédaction les termes du dernier paragraphe de cet arrêté ; mais ils offrent une lacune positive; non-seulement les arrêts et jugements furent immédiatement rendus AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS, mais *tous* les *actes du gouvernement*, sans exception, portèrent, dès ce jour-là, le même *intitulé*.

clamation des droits de Napoléon II par les Chambres avait créé un provisoire, expédient de quelques heures, qui ne s'était pas prolongé au delà du séjour de Napoléon Ier à l'Élysée; le provisoire établi *au nom du peuple français* ne devait durer, à son tour, que le temps nécessaire pour livrer Paris aux deux armées ennemies qui s'avançaient alors à marches forcées sur cette capitale.

On a vu que l'Empereur, au retour de Waterloo, ne croyait pas à l'invasion immédiate de la France par les troupes de Blücher et de Wellington. Ces généraux, en effet, étaient d'abord convenus de ne pas s'avancer dans l'intérieur avant l'arrivée des armées russe et autrichienne sur la Moselle et sur le Rhin; de se borner, en attendant, à faire le siége d'Avesnes, de Maubeuge et des autres places de cette frontière; à couvrir de troupes légères tout le pays compris entre la Belgique et la Somme, et à s'efforcer de le faire insurger. Ce plan leur semblait préférable à une pointe faite sur Paris avec des troupes fatiguées, que les journées des 16 et 18 juin avaient réduites de près d'un tiers, et que devaient encore amoindrir les nombreux détachements nécessaires au siége ou au blocus des places formant les trois lignes de forteresses qu'ils avaient à traverser; pointe qui les exposait, d'ailleurs, à se voir pris en flanc et battus, comme à Champaubert et à Montmirail, par les troupes françaises, dont le ralliement s'opérait alors à moins de quinze lieues de la frontière, entre Mézières et Laon. Cette dernière opération, confiée par l'Empereur au maréchal Soult, avait été conduite, en effet, avec tant de zèle et une si grande activité, que, le 24 juin, le général Solignac avait pu lire à la Chambre des représentants un rapport daté de la veille, 23, cinq jours après la bataille, et dans lequel le duc de Dalmatie annonçait que, « en comprenant le corps ramené par Grouchy, l'armée du Nord présentait déjà un effectif de plus de 60,000 hommes, dont 6,000 hommes de garde

impériale et 12,000 chevaux. L'artillerie comptait, en outre, 150 bouches à feu pourvues de tous leurs équipages de guerre. » Il était donc difficile que, placé en présence de forces aussi considérables et que chaque heure, pour ainsi dire, venait encore augmenter, l'ennemi eût l'audace de porter un corps de troupes même en Picardie. Mais, lorsque le 23 au matin l'émissaire expédié par Fouché au duc de Wellington eut fait connaître aux deux généraux alliés l'abdication de l'Empereur ; lorsqu'ils apprirent que le génie de Napoléon ne devait plus inspirer les chefs militaires chargés de la défense nationale, Blücher déclara qu'il fallait immédiatement s'avancer sur Paris. Wellington, toujours temporiseur, avait d'abord refusé de rien changer au plan primitivement adopté. Vainement Blücher faisait observer que l'abdication de l'Empereur devait nécessairement jeter dans le gouvernement, dans les Chambres, dans la population et dans l'armée, une désorganisation et un découragement dont il fallait profiter pour aller droit au cœur de la France et frapper; son collègue résistait. « Eh bien, j'arriverai seul à Paris! » s'écria Blücher, qui m.. sur-le-champ ses soldats en marche. Wellington n'osa rester en arrière; il suivit le mouvement des Prussiens, et, le 23 au soir, il vint établir son quartier général à deux lieues au delà de la frontière, à Câteau-Cambrésis. Le 25, les têtes de colonnes de Blücher, dont l'armée précédait de plus de deux journées de marche l'armée anglaise, avaient déjà dépassé nos deux premières lignes de places fortes; le 26, ses corps avancés se trouvaient entre Péronne et Saint-Quentin.

Si l'abdication avait enhardi les chefs alliés au point de les décider à marcher sur Paris, sans tenir le moindre compte des 60 à 70,000 hommes réunis en arrière de leur flanc gauche, et qui, en se déployant derrière eux, pouvaient couper leurs communications avec la Belgique, et les séparer de tous leurs magasins, de tous leurs dépôts, cet événement, comme ils

le prévoyaient avec raison, avait jeté l'abattement et la stupeur au sein de notre armée. Le maréchal Soult, à cette nouvelle, se démit de ses fonctions de major général; il ne voulait pas se compromettre davantage pour une cause que, dès ce moment, il regardait comme perdue [1]. Le maréchal Grouchy, à qui le commandement en chef se trouvait dévolu par cette démission, ne s'inquiéta, de son côté, que de ramener les troupes à Paris. Arrêter les Alliés, les attaquer au milieu de leur marche, leur disputer chaque passage, n'était pas seulement une tâche au-dessus des forces de ce général, mais il avait encore hâte de se dégager, à son tour, de toute responsabilité dans les événements qui allaient se produire et dont il prévoyait facilement l'issue. Nos soldats se replièrent par Laon, Soissons et Villers-Cotterets, tandis que les Alliés s'avançaient par Noyon, Compiègne, Pont-Sainte-Maxence et Senlis. Les deux armées marchaient en se côtoyant, et suivaien deux routes parallèles, séparées seulement par quelques lieues, chacune d'elles s'efforçant de devancer l'autre sous les murs de Paris. Nos têtes de colonnes purent arriver à Saint-Denis dans la matinée du 28; l'ennemi n'avait pas encore paru. Cette avance de quelques heures, prix d'une course plus ra-

[1] Le *Mémoire au roi*, publié par le maréchal Soult dans les derniers mois de 1815, contient, à cette occasion, le passage suivant : « C'est mon empressement et ma franchise à soutenir que le bonheur de la France dépendait de la prompte soumission au roi qui me rendirent suspect au gouvernement et me firent rappeler de l'armée, dont le commandement fut confié au comte de Grouchy. » Le maréchal, dans ce passage, avance un fait inexact et se calomnie : d'abord, il ne fut point rappelé, il se démit; en second lieu, pendant les quelques jours qui séparèrent la bataille de Waterloo de la prise du commandement en chef par le maréchal Grouchy, loin de plaider la cause des Bourbons, qui était alors la cause de l'ennemi, le maréchal Soult fit, au contraire, les plus patriotiques efforts pour rallier l'armée et arrêter les progrès de l'invasion. Ce fut seulement plus tard, après son retour à Paris, ainsi qu'on le verra, que, dans le sein de la Chambre des pairs et dans les conseils de défense, on l'entendit proposer avec chaleur la soumission aux Alliés et le rappel de Louis XVIII.

pide, fut alors signalée comme un notable succès; on en parla comme d'une victoire. Telle était la vitesse avec laquelle nos généraux avaient marché, que l'avant-veille, 26, l'arrière-garde n'avait pas encore quitté Laon lorsqu'y arriva la députation envoyée aux souverains alliés par le gouvernement et par les deux Chambres. M. de la Fayette et ses collègues profitèrent de la présence de nos troupes dans cette ville pour s'y arrêter et attendre les passe-ports que Fouché avait fait demander pour eux à Blücher et à Wellington. Ces passe-ports leur furent remis dans la soirée. Les plénipotentiaires transmirent aussitôt au gouvernement une dépêche qui parvint aux Tuileries le lendemain 27, au moment où les présidents des deux Chambres, à la suite d'un grand conseil de gouvernement tenu dans les circonstances que nous allons raconter, venaient d'être invités par Fouché à préparer les pairs et les représentants au rappel de Louis XVIII.

On n'a pas oublié que, lorsque, trois jours auparavant, alarmé par les paroles de Fouché sur l'avénement possible du duc d'Orléans, M. de Vitrolles, dans le but de combattre et de faire échouer cette combinaison, avait pris le parti de rester à Paris et de s'installer rue Saint-Florentin, il y reçut presque immédiatement la visite de deux maréchaux de France. Ces dignitaires étaient le duc de Reggio et le comte Gouvion Saint-Cyr. Le duc de Reggio s'était présenté le premier. Convaincu que la chute de Napoléon aurait le retour des Bourbons pour résultat inévitable, et désireux dès lors de se faire pardonner par ces princes ses visites aux Tuileries après le 20 mars, ainsi que sa présence au Champ de Mai, Oudinot s'était mis à l'absolue disposition de M. de Vitrolles, en lui offrant de consacrer toute son activité et toute son influence au triomphe de la cause royale. Les généraux Villate, Lamothe et Dessoles n'avaient pas tardé à venir également proposer leurs services. Ce groupe royaliste fut bientôt grossi par MM. le

bailli de Crussol, Dubouchage, Royer-Collard, Becquey, et par quelques autres personnages que leur naissance, leur position ou de vieilles sympathies politiques attachaient aux princes exilés. Un plus grand nombre de fonctionnaires de la Restauration ou des deux périodes impériales, M. Pasquier entre autres, pressentant, eux aussi, le prochain rétablissement de Louis XVIII, et voulant se donner des titres aux faveurs ou à l'indulgence de son gouvernement, accoururent également prendre date chez le seul homme qui, dans ces premiers jours, osât représenter la royauté. M. de Vitrolles ne repoussait aucune offre de service; il accueillait tous les dévouements, espérant les utiliser pour un mouvement intérieur qui déciderait le rappel des Bourbons sans le concours des armées alliées. L'intervention de l'étranger était le principal grief d'une partie de la population contre la Restauration de 1814; ce grief, M. de Vitrolles désirait, cette fois, l'écarter; mais il s'abusait sur les forces réelles de son parti. Si, à Paris, comme dans les départements du centre et de l'est, l'opinion royaliste, concentrée dans la classe riche ou élevée, comptait un grand nombre de chefs, elle y était, en revanche, sans soldats. Aucune des tentatives du représentant de Louis XVIII pour une manifestation politique sérieuse ne présentait donc la moindre chance de succès. D'abord il avait songé à faire agir le conseil municipal de Paris, dont plusieurs membres étaient en liaison intime avec un personnage qui, bien que revêtu, en ce moment, de la dignité de pair ainsi que des fonctions de directeur des ponts et chaussées et de conseiller d'État, avait fait faire à M. de Vitrolles, par M. Pasquier, les offres de services les plus empressées. Ce personnage était le comte Molé. Le conseil municipal, en 1814, avait pris, il est vrai, l'initiative du rappel des princes exilés [1]; mais les circonstances n'étaient plus les

[1] Voir le tome Ier, page 368.

mêmes. Lorsque, quinze mois auparavant, M. Bellart publiait sa fameuse proclamation *aux Parisiens*, l'ennemi se trouvait maître de la capitale, et les souverains alliés protégeaient avec deux cent mille baïonnettes, le courage de ce fougueux avocat, ainsi que la hardiesse de ses collègues. Aussi, quand le représentant des Bourbons voulut, en cette occasion, mettre à l'épreuve le zèle de M. Molé, ce dernier fut-il obligé de déclarer qu'il ne fallait pas compter sur les conseillers municipaux. Repoussé de ce côté, M. de Vitrolles se tourna vers l'armée, et crut trouver l'appui qu'il cherchait dans un chef alors devenu l'objet des accusations les plus violentes. Bon nombre de généraux attribuaient à la trahison l'immobilité du comte de Grouchy dans la journée du 18 juin. M. de Vitrolles, donnant créance à ces rumeurs, chargea le général Tromelin de se rendre auprès de ce maréchal, et de le décider à faire arborer la cocarde blanche aux troupes qu'il ramenait de Laon. Ce fut à Soissons que M. de Tromelin rencontra le comte de Grouchy, qui lui répondit que, personnellement, il était disposé à faire arborer le drapeau blanc et à proclamer Louis XVIII, mais que son armée, malgré l'abdication de l'Empereur, n'y consentirait pas : « Elle tient à sa cocarde, disait-il, et ne veut pas entendre prononcer le nom des Bourbons. En revanche, la proclamation du duc d'Orléans, avec le maintien des trois couleurs, serait adoptée sans difficulté. »

Cependant les moments pressaient. L'ennemi s'approchait rapidement de Paris. Impatient de faire décider le rappel des Bourbons par une autorité nationale et sans que cet acte parût dicté par la volonté des Alliés, M. de Vitrolles, dans les fréquentes entrevues que lui accordait Fouché, s'efforçait d'amener le duc d'Otrante à produire lui-même cet événement. Fouché promettait, mais ne tenait rien ; il attendait des nouvelles du duc d'Orléans et du duc de Wellington. Ces nouvelles arrivèrent : le duc d'Orléans, enfermé dans sa retraite

auprès de Londres, repoussait toute initiative; il refusait même d'écrire; d'un autre côté, Wellington annonçait que Louis XVIII quittait la Belgique pour rentrer en France, et que la formelle intention des souverains était d'exiger son rétablissement. La pensée du duc d'Otrante se trouva aussitôt fixée : il sacrifierait en faveur d'une seconde Restauration les intérêts de tous les partis qui se confiaient à ses promesses. Toutefois, placé en face d'une armée et d'une population dont toute la partie jeune et énergique, adversaire intraitable des Bourbons et de l'étranger, voulait combattre, et invoquait encore le nom de l'Empereur; obligé d'agir avec le concours de collègues et de deux Chambres dont la majorité, hostile à la Restauration, se partageait entre le duc d'Orléans et une régence au nom de Napoléon II, et croyait à l'infaillible succès des négociations que M. de la Fayette et ses collègues étaient allés solliciter des souverains, Fouché n'avait garde de brusquer une démarche qui pût compromettre sa position ou exposer sa personne. Passionné pour l'intrigue, mais cœur lâche, nature pusillanime, toute son audace était dans son esprit; et, quelque prêt qu'il fût à entrer dans tous les complots, quelque facile qu'il se montrât à toutes les ouvertures et à toutes les confidences, simulant la confiance, presque la bonhomie, avec tout ce qui l'approchait, Fouché avait pour système de ne laisser jamais aucune trace matérielle de son intervention, de n'agir que par intermédiaire, et d'être toujours en mesure soit, en cas de péril, de se retirer, soit, en cas de réussite, de se montrer et de réclamer le bénéfice du succès. Un soir donc où M. de Vitrolles renouvelait ses instances, il lui dit : « Je ne peux rien faire seul ; je suis, en outre, en minorité dans la Commission de gouvernement, dans la Chambre des représentants et dans la Chambre des pairs ; je n'en suis pas plus effrayé pour cela, ajouta-t-il avec un sourire empreint de satisfaction ; mais on se défie de moi En revanche, il existe un

homme qui pourrait nous tirer d'embarras; c'est le prince d'Eckmühl. Il est ministre de la guerre, l'armée est dans sa main, il n'excite les méfiances de personne; sa parole aurait un grand poids. Tâchez d'obtenir de lui une lettre où il dira que toute résistance est impossible; faites, en outre, que je reçoive des généraux alliés la promesse qu'ils suspendront les hostilités si Louis XVIII est proclamé, et j'adresserai immédiatement aux Chambres un message où je leur proposerai le rappel des Bourbons. »

Le prince d'Eckmühl, resté dans la plus complète disgrâce pendant la première Restauration, n'était pas connu de M. de Vitrolles, qui eut la pensée d'utiliser en cette occasion le dévouement du maréchal Oudinot. Le hasard le servit mieux qu'il ne pouvait l'espérer. Rentrant chez lui, après sa conversation avec Fouché, il y trouva le duc de Reggio qui l'attendait. « Je crois avoir une bonne nouvelle à vous annoncer, s'écria le maréchal en apercevant le représentant de Louis XVIII; je quitte le ministre de la guerre, et il n'est pas éloigné de consentir à servir le roi. » Alors Oudinot raconta que le prince d'Eckmühl venait de le faire mander pour lui annoncer qu'ayant partagé la direction des troupes destinées à se réunir sous Paris en trois commandements principaux, il lui réservait l'un d'eux. Le duc de Reggio, d'après son récit, aurait déclaré qu'il n'accepterait pas. Menacé d'être arrêté s'il refusait d'obéir, il aurait expliqué son refus à son collègue en disant qu'il ne voulait pas se compromettre pour une cause perdue; que rien de ce qui existait ne pouvait durer, et que la France sans chef, sans gouvernement sérieux, menacée par toutes les armées de l'Europe, ne possédait qu'une seule chance de salut, le rappel des Bourbons. Davoust se serait récrié au seul nom de ces princes. Mais Oudinot, combattant les répugnances du ministre de la guerre, lui aurait assuré qu'il méconnaissait Louis XVIII, et que ce

prince avait les intentions les plus libérales et les plus patriotiques. Enfin, pour mieux convaincre Davoust, il lui aurait offert de le mettre en relations directes avec M. de Vitrolles; la proposition n'avait pas été refusée.

Caractère dépourvu de vigueur hors du champ de bataille, intelligence sans élévation et sans étendue, le prince d'Eckmühl fléchissait sous le poids de la responsabilité et des devoirs que lui imposait son titre de général en chef des forces françaises. Il appartenait à cette classe nombreuse d'hommes de guerre qui, accoutumés à obéir, veulent toujours être conduits, que trouble et affaiblit le souffle des révolutions, et chez lesquels la longue habitude d'une discipline inflexible, le respect absolu de la règle, la crainte de compromettre leur carrière, ses bénéfices et ses honneurs, ont éteint toute énergie morale et politique. L'abdication de l'Empereur venait de faire le vide autour de Davoust; il flottait sans direction et sans but; son collègue Oudinot lui présentait les Bourbons comme point d'appui; il se tourna vers ces princes.

L'attitude des autres maréchaux contribua sans doute à cette détermination. Le plus grand nombre, depuis le départ des Bourbons, s'étaient tenus à l'écart; quelques-uns même avaient ouvertement refusé de servir la cause impériale. Berthier et Marmont étaient sortis de France avec Louis XVIII[1]; le maréchal Victor n'avait pas tardé à les suivre. Gouvion-Saint-

[1] Le duc de Rovigo dit à l'occasion de Berthier : « J'ai vu, trois ou quatre jours après le 20 mars, entre les mains d'un général fort connu, une lettre que Berthier lui avait écrite de Lille, et dans laquelle il répétait ce qu'il avait dit, moins d'un an auparavant, à Fontainebleau, c'est-à-dire « qu'il n'était pas « l'homme du roi, mais l'homme de l'armée et de la France avant tout; qu'il « voulait servir son pays et ne pas émigrer. Enfin, il se recommandait déjà à « la générosité de l'Empereur. » Il écrivit à l'Empereur quelques jours après. Napoléon lui répondit, mais il était trop tard; Berthier avait déjà franchi la frontière quand la lettre lui parvint. Il se retira à Bamberg et essaya de repasser en France; mais, arrêté par les Alliés, il fut obligé de retourner sur ses pas et périt misérablement à quelque temps de là. » (*Mémoires*, t. VII.)

Cyr et Macdonald, restés en France, n'avaient point paru aux Tuileries; le dernier avait même refusé obstinément l'offre de la nouvelle pairie. Oudinot, le premier entraînement passé, avait gardé la plus grande réserve[1]. Mortier avait accepté de faire la campagne; mais une soudaine attaque de goutte sciatique l'avait empêché, on se le rappelle, de franchir la frontière. Jourdan, Kellermann, Lefebvre, Masséna et Moncey avaient abrité leur tiédeur derrière l'âge et les fatigues[2]. Augereau avait été repoussé. Seuls, Brune, Davoust, Ney, Soult et Suchet s'étaient trouvés mêlés activement à l'effort des Cent-Jours; encore le maréchal Soult venait-il d'envoyer sa démission; on sait l'attitude de Ney à la Chambre des pairs, trois jours auparavant[3]. La plupart des hauts chefs des ar-

[1] « La garde impériale était à Metz sous ses ordres. Elle sut ce qui s'était passé à Lyon et à Lons-le-Saulnier (lors du retour de l'île d'Elbe) et n'hésita pas sur ce qu'elle avait à faire. Le maréchal, de son côté, eut bientôt pris son parti; il se ménagea entre la fidélité qu'il devait au roi et les reproches qu'il craignait de la part de l'Empereur. Une sorte d'insurrection éclata à point nommé parmi les troupes; il y avait eu violence, on ne pouvait lui imputer la défection du corps. Il resta cependant, de sa personne, à Metz; mais un aide de camp discret alla prendre les ordres de l'Empereur. En même temps il expédia son fils à Gand et le chargea de protester au roi de sa fidélité. Après avoir pris ces mesures, il se rendit à Paris, où le ministre l'avait mandé. La cause des Bourbons semblait perdue; les espérances dont on l'avait flatté ne lui paraissaient plus que des chimères; il livra tous les détails qu'il avait sur Gand. » (*Mémoires* du duc de Rovigo, t. VII.)

C'est au maréchal Oudinot que nous avons entendu attribuer cette réponse à l'un de ses camarades revenu de Gand, et qui lui disait à l'occasion de la cérémonie du Champ de Mai : « Tu te trouvais donc là? — Je ne crois pas. — Mais on t'y a vu; ton nom est dans le *Moniteur*. — Attends donc; ah! c'est possible. Oui, je me rappelle qu'on m'a forcé d'y paraître; mais j'ai protesté, je n'y suis allé qu'en *petite tenue*. »

[2] « Le maréchal Moncey montra peu d'empressement à conserver le commandement de la gendarmerie. Il écrivit à cette occasion à l'Empereur une lettre pleine de nobles sentiments, et dans laquelle il le priait de reverser sur son fils les bontés qu'il avait eues autrefois pour lui. Il était difficile de concilier mieux la reconnaissance due à Napoléon avec la fidélité promise au roi. Il eut le bonheur d'y réussir. » (*Mémoires* de M. de Chaboulon, t. Ier.)

[3] Voir plus haut, pages 93 et 94. — Il existait encore deux maréchaux que

mées républicaines et impériales, dans les jours qui précédèrent ou suivirent Waterloo, n'avaient vu ou ne devaient voir qu'un choix à faire entre deux maîtres, Napoléon ou Louis XVIII. De tous les maréchaux présents à Paris après la journée du 18 juin, Lefebvre fut le seul chez qui devait apparaître la pensée qu'en dehors et au-dessus de ces questions de personnes souveraines il y avait une invasion à combattre, la patrie à défendre, l'indépendance nationale à sauver. Masséna, lui-même, le plus illustre d'entre eux, ne devait donner que des conseils de faiblesse. Disons-le : les chefs d'empire, comme les peuples, ne tiennent jamais assez compte des modifications profondes et souvent fort brusques que la position, l'âge ou les fatigues apportent dans les gens de guerre comme dans les personnes politiques. Par cela seul qu'un homme, à une époque ou à un court moment donné de son existence, a déployé une certaine intelligence ou une grande énergie, on le suppose toujours énergique et toujours intelligent. La brièveté de la vie humaine et notre vanité sont le principe de cette constante illusion ; on refuse d'admettre, pour soi-même et pour les autres, qu'une simple transformation de fortune, ou un très-petit nombre d'années, puissent amener dans nos idées ou dans nos facultés physiques et morales un absolu changement : de là ces déceptions et ces lourds mécomptes, source de tant de fautes et de malheurs pour les chefs de gouvernements, comme pour les nations. Tous les anciens lieutenants de Napoléon, à cette époque de notre histoire, devaient tromper l'attente publique. Napoléon, il est vrai, était si grand, que, même en 1815, les hommes dont on l'avait vu habituellement entouré apparaissaient encore aux yeux de la France et de l'Europe avec des proportions presque colossales; on les mesurait à la taille du géant. Le géant tombé,

n'illustrait aucun grand fait d'armes, les comtes Serrurier et Pérignon; l'un et l'autre restèrent dans leur obscurité.

tous ceux qui n'étaient point déjà brisés par les ans devaient descendre au niveau commun, et se montrer inférieurs à leur réputation.

M. de Vitrolles s'était empressé d'accueillir l'ouverture que venait de lui faire le maréchal Oudinot; une négociation, dont ce dernier devint l'intermédiaire, fut immédiatement entamée entre le ministre de la guerre et le représentant de la royauté. Davoust consentait à faciliter le rappel des Bourbons par les Chambres, en adressant à Fouché la *lettre* que ce dernier demandait, mais aux conditions suivantes : « Les Alliés n'entreraient pas dans Paris et s'arrêteraient sur leurs positions actuelles; Louis XVIII ne rechercherait personne pour son opinion ou pour ses actes, depuis le 20 mars; il conserverait à l'armée ses honneurs, ses grades et ses pensions; enfin, il gouvernerait *nationalement*, et avec un ministère *national.* » A la suite de ces conditions, qui étaient écrites de sa main, le maréchal avait ajouté : « Pour moi, je ne demande rien; je désirerais seulement un commandement de mon grade dans l'armée, si la guerre *doit continuer.* »

Davoust, dans son incroyable aveuglement, était convaincu que le rappel des Bourbons suffirait pour replacer la France dans l'état où elle était avant le 20 mars, et que Louis XVIII, dès le lendemain de sa rentrée, pourrait dire aux Alliés : « Me voilà rétabli; retournez sur vos pas; si vous persistez à avancer, la guerre continuera entre vous et moi. »

On suppose trop généralement que les hommes dont le nom appelle l'anathème de l'histoire ont tous passé, sans transition, de l'accomplissement du devoir à la déloyauté : les Talleyrand et les Fouché sont, dans l'ordre moral, des monstruosités moins communes qu'on ne le pense, et bon nombre de ceux qui les ont aidés ou suivis sont entrés avec des intentions droites dans la voie qui les a perdus; mais, une fois sur la pente, ils n'ont pu s'arrêter. Ainsi Davoust, qui, au début,

se bornait à promettre son concours en faveur du rappel des Bourbons, si Louis XVIII maintenait saufs l'honneur et l'indépendance nationale, devait finir, au bout de quelques jours, par livrer Paris et la France, sans conditions, non plus aux Bourbons, mais à l'ennemi.

M. de Vitrolles n'avait pas une autorité suffisante pour garantir, par écrit, au prince d'Eckmühl les conditions que nous venons de reproduire; il ne pouvait donner que des assurances verbales. On convint d'une entrevue qui eut lieu chez le ministre de la guerre, dans la nuit du 26, vers minuit. Le duc de Reggio servit d'introducteur à M. de Vitrolles, et resta présent. La discussion fut assez longue. Davoust semblait en proie à une incertitude qui se décelait dans tous ses mouvements et dans chacun de ses mots; on eût dit qu'il hésitait à s'engager. Ajoutant de nouvelles conditions à celles qu'il avait posées, il les abandonnait, les reproduisait, puis insistait pour de formelles garanties. « La seule assurance que je peux vous donner, lui disait M. de Vitrolles, c'est que les intentions du roi sont conformes à ce que vous m'avez demandé, et que Sa Majesté, très-certainement, ne veut et ne peut gouverner que *nationalement* et avec un ministère *national*. » Davoust, enfin, se rendit et dicta à un de ses secrétaires, pour Fouché, un projet de lettre que M. de Vitrolles trouva insuffisant. Un second fut rédigé; le représentant de Louis XVIII l'approuva, et Davoust promit de le faire remettre sur-le-champ au duc d'Otrante. M. de Vitrolles sortit du ministère de la guerre, convaincu que les Chambres, à l'ouverture de leur plus prochaine séance, recevraient le message promis par le chef du gouvernement.

Fouché venait de s'assurer, par M. de Vitrolles, du concours actif de Davoust; ce dernier devait, à son tour, servir d'instrument au duc d'Otrante pour faire mouvoir également, et sans qu'il parût les diriger, ses propres collègues, les mi-

nistres et les membres les plus influents des deux Chambres.

Le lendemain 27, un grand conseil de gouvernement, composé des cinq membres de la Commission exécutive, de tous les ministres à portefeuille et des ministres d'État, du président et des vice-présidents de la Chambre des représentants, du président et des secrétaires de la Chambre des pairs, fut convoqué aux Tuileries. L'objet indiqué de la réunion était la proposition et l'examen des mesures les plus propres à assurer le salut de la patrie. Lorsque tout le monde fut assemblé, Fouché exprima la satisfaction que lui causait la présence d'hommes politiques aussi patriotes, aussi éclairés; et, passant en revue les faits des derniers jours, les déclarations des puissances et les opinions qui divisaient le pays, il traça de la situation un tableau si sombre, si désolé, que chacun des membres qui l'écoutaient dut conclure que le moindre essai de résistance serait une tentative insensée. Fouché ne faisait aucune proposition; il termina son discours en invitant ses auditeurs à donner leur avis sur les moyens de sauver la patrie.

Les pairs et les représentants, étrangers pour la plupart aux affaires du gouvernement, pouvaient difficilement émettre une opinion : les plus hardis demandèrent au duc d'Otrante et à ses collègues des éclaircissements que ces derniers ne donnaient que d'une manière incomplète et quelquefois contradictoire; d'autres se défendaient de délibérer sur des questions hors de leur compétence; plusieurs refusaient de rien proposer, disant qu'ils n'avaient aucun mandat de leur Assemblée. Chacun semblait craindre d'assumer sur soi une responsabilité dont le poids et l'étendue échappaient à toute prévision. La discussion ne tarda pas à faiblir. Fouché, se tournant alors vers Davoust, l'interpella, et lui dit : que personne mieux que le ministre de la guerre ne pouvait éclairer le conseil; que, dans la position où se trouvait la France, toute réserve devenait une faiblesse coupable; qu'il l'engageait donc

à communiquer à l'assemblée l'opinion ainsi que les faits consignés dans la lettre qu'il avait reçue de lui. Le duc d'Otrante tenait cette lettre à la main. Tout le monde se tut, et Davoust, après avoir surmonté un premier sentiment d'embarras, dit avec un accent pénétré « que, d'après la connaissance qu'il avait des ressources disponibles, et d'après les rapports qu'il recevait sur la situation et l'esprit de l'armée, il ne croyait pas qu'il fût possible de résister à l'ennemi; que le seul moyen d'éviter des malheurs irréparables, de prévenir la ruine de la France, était de rappeler les Bourbons et d'envoyer proposer au roi : 1° d'entrer dans Paris sans garde étrangère; 2° de prendre la cocarde tricolore; 3° de garantir les propriétés et les personnes, quels qu'eussent été leurs fonctions, leurs votes, leurs actes et leurs opinions; 4° de maintenir les deux Chambres; 5° d'assurer à tous les fonctionnaires la conservation de leurs places et à l'armée celle de ses grades, pensions, honneurs et prérogatives; 6° de maintenir la Légion d'honneur[1]. »

L'exposé de Fouché, à l'ouverture de la séance, bien que fort alarmant, n'avait cependant pu préparer le Conseil à la proposition du ministre de la guerre; elle arrivait, d'ailleurs, d'une façon si inattendue, elle faisait si brusquement tomber les illusions de la plupart des membres de la réunion, que, plusieurs minutes après que Davoust eut cessé de parler, le plus morne silence régnait encore dans la salle. La consternation était sur tous les visages. Le premier moment de stupeur passé, M. Dupont (de l'Eure) et le comte Thibaudeau repoussèrent avec force le rappel des Bourbons, et demandèrent que le gouvernement réorganisât fortement l'armée et disposât toutes les ressources, toutes les forces de la nation pour la résistance la plus énergique. Mais leur voix resta sans écho;

[1] Comte Thibaudeau, *Histoire de Napoléon*. — Le comte Thibaudeau assistait à cette réunion comme membre du bureau de la Chambre des pairs

leur opinion ne fut pas même discutée; leurs collègues, les membres du gouvernement et les ministres, toujours silencieux et abattus, semblaient résignés à subir toutes les conséquences de la situation telle que Fouché et le ministre de la guerre venaient de la présenter. Enhardi par l'attitude accablée de tout ce qui l'entourait, Fouché décida lui-même la question, et, sans attendre l'avis de ses collègues de la Commission de gouvernement, il invita les présidents des deux Chambres, MM. Lanjuinais et Cambacérès, qui ne s'en défendirent pas, à disposer les représentants et les pairs au retour immédiat des Bourbons.

Il était midi; la séance fut levée. Chacun se retirait, et Fouché lui-même était déjà hors de la salle, lorsque M. Bignon, ministre des relations extérieures, parut, en annonçant qu'il apportait une nouvelle importante. Tout le monde rentra avec lui. M. Bignon avait à la main la dépêche écrite de Laon, la veille au soir, par les plénipotentiaires, et dont nous avons parlé; il en donna lecture. Cette dépêche était ainsi conçue :

« Laon, 26 juin, 10 heures du soir.

« Nous venons enfin de recevoir nos passe-ports pour nous rendre au quartier général des souverains alliés, qui doit se trouver à Heidelberg ou à Manheim. Le prince de Schœnburg, aide de camp du maréchal Blücher, nous accompagnera. La route de Metz est celle que nous allons suivre. Notre départ aura lieu dans une heure.

« Le maréchal Blücher nous a fait déclarer, par le prince de Schœnburg et par le comte de Noslitz, plus particulièrement chargé de ses pouvoirs, que la France ne serait, en aucune manière, gênée dans le choix de son gouvernement. Mais, dans l'armistice qu'il proposait, il demandait, pour sûreté de son armée, les places de Metz, de Thionville, de Mézières, de Maubeuge, de Sarrelouis et autres. Il part du principe qu'il doit être nanti contre les efforts qui pourraient être tentés par le parti qu'il suppose rester à l'Empereur. Nous avons combattu par des raisons *victorieuses* toute cette argumentation sans pouvoir parvenir à gagner du terrain... Nous avons offert une suspension d'armes au moins pour cinq jours. Le refus a été positif. Le comte de Noslitz a

offert, au nom du prince Blücher, de recevoir à son quartier général et à celui de Wellington les commissaires que vous leur enverrez et qui seraient exclusivement occupés des négociations nécessaires pour arrêter la marche des ennemis et arrêter l'effusion du sang. Il est urgent que ces commissaires partent demain même et qu'ils prennent la route de Noyon, où des ordres seront donnés pour les recevoir. Noyon va devenir son quartier général. Ils ne peuvent trop redire que l'Empereur n'a pas un grand parti en France; qu'il a profité des fautes des Bourbons plutôt que des dispositions en sa faveur.

« Nous avons l'espérance de voir prendre un *cours heureux* à nos négociations. Le seul moyen d'empêcher que les événements de la guerre ne les fassent échouer, est de parvenir absolument à une trêve de quelques jours. Le choix des négociateurs pourra y influer; et, nous le répétons, il n'y a pas un moment à perdre pour les diriger sur les armées anglaise et prussienne.

« Les deux aides de camp de Blücher ont itérativement déclaré que les Alliés ne tenaient en aucune manière au rétablissement des Bourbons... Des conversations que nous avons eues avec eux il résulte, en définitive, qu'une des grandes difficultés sera la personne de l'Empereur. Ils pensent que les puissances exigeront des garanties et des précautions afin qu'il ne puisse jamais reparaître sur la scène du monde. Ils prétendent que leurs peuples mêmes demandent sûreté contre ses entreprises. Il est de notre devoir d'observer que *son évasion avant l'issue des négociations* serait regardée comme une mauvaise foi de notre part et pourrait compromettre essentiellement le *salut de la France.*

« Il n'a été question, dans aucune conversation, du prince impérial.

« *Signé :* LA FAYETTE, SÉBASTIANI, PONTÉCOULANT, D'ARGENSON, LAFORÊT et BENJAMIN CONSTANT. »

Si de tels documents n'existaient pas, on croirait difficilement que, quatorze mois après les mensonges de 1814, des hommes politiques sérieux aient pu avoir une confiance assez aveugle dans les vagues promesses de proclamations antérieures aux hostilités, pour espérer un *cours heureux* à des négociations qui n'étaient pas encore entamées et qu'ils allaient essayer d'ouvrir au loin, en Allemagne; surtout alors que, au début de leur route, ils se heurtaient contre deux

armées ennemies en pleine marche, qui, pénétrant sans résistance jusqu'au cœur du territoire, devaient arriver le surlendemain sous les murs de Paris! Encore si les plénipotentiaires avaient su où trouver les souverains! « Où sont-ils? avaient-ils fait demander aux deux généraux alliés. — Nous l'ignorons; à Manheim, à Heidelberg, peut-être, » leur avait-on répondu.

Ce n'est pas tout; la dépêche ne renfermait que des assertions inexactes ou mensongères : l'envoi de commissaires spéciaux pour un armistice, l'indifférence des Alliés pour la cause des Bourbons, l'importance que l'on mettait à empêcher l'*évasion* de l'Empereur *avant* la conclusion des négociations, ce qui impliquait la nécessité d'une détention dont le résultat probable serait le dépôt de sa personne entre les mains des souverains; tous ces détails étaient uniquement empruntés à des conversations privées entre M. de la Fayette, ses collègues et les deux officiers chargés de la réponse verbale de Blücher. Interrogés, pressés de questions, ces officiers avaient donné leur opinion, et c'était la pensée personnelle de ces deux subalternes que les plénipotentiaires présentaient comme les positives propositions des deux généraux ennemis Loin de montrer la moindre disposition à entrer en négociation pour arrêter leur marche et l'effusion du sang, ainsi que l'affirmaient les plénipotentiaires, ces deux généraux avaient opposé les refus les plus formels, même à de simples pourparlers : Wellington avait repoussé, *par écrit*, toute espèce d'entrevue; Blücher avait fait répondre qu'il ne traiterait que lorsqu'il serait *arrivé à Paris* [1].

[1] La réponse de Wellington était ainsi conçue : « *Aux commissaires français.* — Le feld-maréchal duc de Wellington regarde son souverain et les puissances dont il commande les armées comme en guerre avec le gouvernement de France, et il ne considère pas l'abdication qu'a faite Napoléon Bonaparte de son pouvoir usurpé comme remplissant complétement le but désigné dans les négociations et les traités des Alliés. Le feld-maréchal ne peut donc

Les ministres, les pairs et les représentants, alors réunis aux Tuileries, ne pouvaient suspecter la sincérité des affirmations de M. de la Fayette et de ses collègues; aussi la dépêche que nous venons de reproduire changea-t-elle soudainement les dispositions de la majorité du Conseil. « Blücher et Wellington consentent à négocier un armistice; les Alliés ne tiennent en aucune manière au rétablissement des Bourbons, dirent, avec un accent de reproche, au duc d'Otrante, plusieurs membres de la réunion; il est donc inutile de se précipiter aussi vite au-devant de Louis XVIII. » Fouché ressentait un visible embarras. Le langage prêté par les plénipotentiaires aux généraux alliés était en contradiction formelle avec les assurances qu'il avait personnellement reçues de Wellington. Les plénipotentiaires, évidemment, trompaient la Commission ou étaient trompés; mais sa position ne lui permettait pas de rien démentir; il se contenta de répondre : « Sans doute, cela change bien la face des choses. Aussi est-il inutile que les présidents des deux Chambres communiquent à ces Assemblées ce qui s'est passé au commencement de la séance; tout ce que le prince d'Eckmühl et moi avons dit doit être oublié. Ce qu'il y a de plus urgent maintenant, c'est d'empêcher l'Empereur de *s'échapper*, et d'envoyer aux généraux alliés des commissaires chargés de discuter l'armistice. »

Ces deux propositions ayant pour but, non de préparer la

consentir à aucune suspension d'armes, quel que soit son désir d'éviter une nouvelle effusion de sang. Comme le seul objet sur lequel les commissaires désiraient s'entretenir avec le feld-maréchal était la suspension d'armes proposée, ils regarderont sans doute une entrevue avec lui, après cette connaissance de ses sentiments et de ses intentions, comme une perte de temps inutile. *Quartier général*, le 26 juin 1815. » (*Recueil des dépêches*, déjà cité, n° 963.) — Lord Wellington, en outre, rapporte en ces termes la réponse de Blücher : « Le maréchal Blücher a répondu qu'il suspendrait les hostilités *quand il arriverait à Paris* et si on lui livrait Bonaparte, le château de Vincennes et diverses possessions et places fortes sur la frontière, et si je consentais à ce qu'on lui proposait. » (Dépêche au comte Bathurst, n° 966 du *Recueil* cité.)

résistance et de combattre, mais de poursuivre des négociations impossibles, furent adoptées. On convint de placer immédiatement l'Empereur sous la surveillance la plus sévère; puis Fouché désigna lui-même, séance tenante, comme membre de la Commission d'armistice, le comte de Valence et M. Flaugergues, présents à la réunion; le général Andréossy, le comte Boissy-d'Anglas et M. de la Besnardière. A ce dernier nom, Caulaincourt, prenant la parole pour la première fois, fit consciencieusement observer que M. de la Besnardière était un royaliste récemment arrivé de Vienne, où M. de Talleyrand l'avait appelé lors de l'ouverture du Congrès. « Dans toute mission il faut un homme instruit des formes diplomatiques, répliqua Fouché; je persiste dans ce choix. » La nomination de M. de la Besnardière fut maintenue. On se sépara.

Les deux Chambres et le public ne connurent de cette séance que les détails relatifs à la lettre des plénipotentiaires et à la nomination de la Commission d'armistice. Malgré l'insuccès de la proposition de Davoust, Fouché pouvait s'applaudir d'un double résultat : d'une part, le nom des Bourbons, officiellement prononcé par lui au sein d'une réunion nombreuse, composée de tous les membres du gouvernement et des hommes les plus considérables des deux Chambres, n'avait soulevé qu'une assez faible opposition; en second lieu, le silence absolu gardé dans cette séance sur les droits du fils de Napoléon démontrait que l'Empereur, quitté par la fortune, et s'abandonnant lui-même, se trouvait délaissé sans retour, ainsi que les siens, par tous les hommes du pays légal, par ceux-là mêmes qui l'avaient le plus approché. Sa présence à deux lieues de Paris était un dernier embarras; mais, si les craintes inspirées au gouvernement provisoire par l'approche des troupes françaises ralliées à Laon avaient obligé l'Empereur de sortir de l'Élysée et de se retirer à la Malmaison, l'arrivée de ces troupes sous les murs de la capitale, dans la

journée du 28, devait contraindre Fouché et ses collègues d'oublier les recommandations de M. de la Fayette et des autres plénipotentiaires, pour ordonner à Napoléon de quitter sa retraite nouvelle et de se rendre à son éternel exil.

CHAPITRE IV

L'Empereur à la Malmaison; il adresse une proclamation à l'armée. Ses hésitations sur le choix d'un exil. Conseil de Caulaincourt. Napoléon veut se rendre aux États-Unis; il est mis sous la garde du général Becker. — La Commission de gouvernement refuse de laisser embarquer immédiatement Napoléon; incidents; passe-port délivré à l'Empereur; il refuse de partir; la Commission de gouvernement lève les obstacles mis à son embarquement immédiat. — La Malmaison depuis le 25 juin jusqu'au 29. — L'Empereur s'apprête à quitter cette résidence. Les Prussiens attaquent Aubervilliers; une de leurs colonnes cherche à tourner la Malmaison. Position critique des deux armées alliées. L'Empereur envoie demander, par le général Becker, le commandement de l'armée; entrevue de ce général avec les cinq membres de la Commission de gouvernement; la demande est refusée. — Le général Flahaut et le maréchal Davoust. — Danger de la position de l'Empereur; il se décide à partir; ses adieux. Départ pour Rochefort.

Lorsque, le 25 juin, succombant sous la fatigue physique de ses travaux durant les trois derniers mois, les plus laborieux, les plus pénibles de toute sa vie, Napoléon avait quitté l'Élysée pour se rendre à la Malmaison, il était parti sans avoir pu secouer l'espèce d'insensibilité qu'il opposait aux violences du sort et des hommes. Ce n'était pas sous un lâche abattement que fléchissait sa fière et vigoureuse nature; son âme blessée sommeillait. Son voyage à la Malmaison fut une secousse qui le réveilla. A peine arrivé dans cette résidence, sa demeure favorite aux premiers temps de sa fortune, et où vinrent l'accueillir les soins pieux et la touchante affection de sa belle-fille Hortense, Napoléon sembla retrouver son énergie; il voulut parler à ses soldats[1]. Emporté par le souvenir de sa grandeur

[1] La Malmaison, achetée par Napoléon après son retour d'Égypte, avait été

CARTE POUR L'INTELLIGENCE
de la Seconde Capitulation de Paris
en 1815.

GONNESSE
Ch. d'Arnouville
Sannois
Villetaneuse
Pierrefitte
Stains
Epinay
Argenteuil
Villeneuve la Garenne
St. DENIS
Le Bourget
Satrouville
Maisons
Forêt de St. Germain
St. GERMAIN
Le Pecq
B. du Vesinet
Chatou
Besons
Nanterre
Rueil.
La Malmaison
Marly
St. Ouen
Asnieres
Clichy
Aubervilliers.
Chaussée de St. Ouen
Canal St. Denis
Canal de l'Ourcq
Courbevoie
Neuilly
Montmartre
La Villette
Belleville
Romainville
Butte Chaumont
Lepuy
Br. de l'Etoile
Chaillot
P. d'Iena
Boulevards
Bar. du Trône
Cim. de Père la Chaise
Chaus. de Vincennes
VINCENNES
Bois de Vincennes
Champ de Mars
Place de la Bastille
Pt. d'Austerlitz
Passy
Bois de Boulogne
Suresnes
B. de Marly
B. de Roquencourt
Roquencourt
B. de Celle
B. de Garches
St. Cloud
B. de St. Cloud
B. des Hubies
SÈVRES
B. de l'Ecole Militaire
Plaine de Grenelle
Bercy
Parc de Bercy
Charenton
Villedavray
Bois de Villedavray
Meudon
Montrouge
Gentilly
VERSAILLES
B. de Meudon
B. de Fleury
Fontenay aux Roses
Velisy
B. de Satory
B. des Gonards
Bois de Verriere

Imp. Lender r. Coquilliere 22 et 24.

1 2 3 4 5 6 7 8,000 metres.

perdue, et dominé par un secret espoir qu'il devait nourrir jusqu'au dernier instant de sa présence sur le sol national, il dicta une première proclamation, dont chaque passage rappelait à l'armée les jours de son ancienne gloire, et où respirait sous chaque mot la passion de venger, à sa tête, la dernière défaite. Ce langage ne convenait plus à sa nouvelle position; il oubliait que lui-même, par l'abdication, venait de briser son sceptre et son épée : on le lui fit observer; il le comprit, et substitua à cette proclamation l'Adresse suivante :

A L'ARMÉE

« La Malmaison, le 25 juin 1815.

« Soldats!

« Quand je cède à la nécessité qui me force de m'éloigner de la brave armée française, j'emporte avec moi l'heureuse certitude qu'elle justifiera, par les services éminents que la patrie attend d'elle, les éloges que nos ennemis eux-mêmes ne peuvent lui refuser.

« Soldats! je suivrai vos pas, quoique absent. Je connais tous les corps, et aucun d'eux ne remportera un avantage signalé sur l'ennemi, que je ne rende justice au courage qu'il aura déployé.

« Vous et moi, nous avons été calomniés. Des hommes indignes d'apprécier vos travaux ont vu dans les marques d'attachement que vous m'avez données un zèle dont j'étais le seul l'objet. Que vos succès futurs leur apprennent que c'était la patrie par-dessus tout que vous serviez en m'obéissant, et que, si j'ai quelque part à votre affection, je la dois à mon ardent amour pour la France, notre mère commune!

« Soldats! encore quelques efforts, et la coalition est dissoute; Napoléon vous reconnaîtra aux coups que vous allez porter.

« Sauvez l'honneur, l'indépendance des Français; soyez, jusqu'à la fin, tels que je vous ai connus depuis vingt ans, et vous serez invincibles.

« NAPOLÉON. »

L'Empereur transmit cette Adresse au gouvernement pro-

cédée par lui à l'impératrice Joséphine, lors de leur divorce. Joséphine y était morte le 15 avril 1814; ses enfants, Eugène et Hortense de Beauharnais, en étaient propriétaires en 1815.

visoire, avec prière de la faire insérer dans le *Moniteur*, et attendit avec une sorte d'anxiété le lendemain, impatient de connaître l'effet qu'elle aurait produit. Ce fut la première chose dont il s'informa aux personnes qui vinrent le visiter le 26. On lui répondit que le *Moniteur* ne contenait rien. En effet, Fouché avait retenu la proclamation, qui ne fut pas publiée. Étouffant sous le calme et la froideur de son attitude habituelle la surprise et le déplaisir que lui faisait éprouver cette preuve de la résolution où était le nouveau gouvernement de l'empêcher de faire entendre désormais sa voix à l'armée, Napoléon chargea le duc de Rovigo d'aller activer à Paris l'envoi des passe-ports et des ordres nécessaires à son départ.

On a dit que le gouvernement provisoire avait créé des retards volontaires à ce départ, et qu'il n'avait rien épargné pour faire tomber l'Empereur entre les mains des Anglais et des Prussiens; cette assertion n'est pas exacte.

Quand Napoléon, à l'Élysée, causait de son avenir, on l'avait vu flotter entre les résolutions les plus opposées. Tantôt il démontrait la nécessité, pour la France et pour lui, de retirer son abdication, de ressaisir son épée; puis, à quelques instants de là, on l'entendait faire des plans de retraite, et s'arranger une existence de profonde solitude et de repos. Sa pensée variait à chaque moment. La force semblait lui manquer pour prendre un parti; on eût dit qu'il désirait qu'on lui fît violence, et sa parole même, lorsqu'elle paraissait le plus résignée, sollicitait des conseils de résistance et d'énergie. Cette fluctuation d'idées se manifestait jusque dans le choix de son exil. Il hésitait entre l'Angleterre et les États-Unis. Les ducs de Vicence et de Bassano furent consultés par lui sur la convenance d'un asile demandé à l'Angleterre. Maret repoussa énergiquement ce parti. Caulaincourt, sans l'approuver ni le combattre, donna le conseil à l'Empereur, s'il y persistait, de

se jeter sur un simple *smuggler*[1], de se présenter, en abordant la côte anglaise, devant le magistrat du lieu le plus voisin, et de déclarer qu'il venait se placer sous la protection des lois britanniques. Napoléon parut goûter cet avis. Mais bientôt sa résolution changea; il voulut aller en Amérique, et fit demander au ministre de la marine la liste de tous les bâtiments américains qui se trouvaient dans nos ports. Decrès la lui transmit sur-le-champ. « Remarquez, Sire, lui écrivait-il, le bâtiment qui se trouve au Havre; son capitaine est dans mon antichambre; sa chaise de poste est à ma porte; il va partir. Je réponds de lui. Demain, si vous le voulez, vous serez hors de l'atteinte de vos ennemis. » Caulaincourt se trouvait présent lorsque arriva cette lettre; il pressa l'Empereur de profiter de l'occasion. « Je sais bien, lui dit Napoléon, que l'on voudrait me voir déjà parti; qu'on voudrait se débarrasser de moi et me faire prendre. » Le duc fit un mouvement de surprise et de reproche. « Ah! Caulaincourt, s'écria Napoléon, ce n'est point de vous que je veux parler! » Le duc de Vicence lui répondit qu'en lui donnant ce conseil il n'avait d'autre but que de le voir à l'abri des dangers dont le menaçait l'approche de l'ennemi. « Qu'ai-je à craindre? répliqua Napoléon en interrompant son ancien ministre. J'ai abdiqué; c'est à la France à me protéger. » Plusieurs Américains qui se trouvaient à Paris lui écrivirent pour lui offrir leurs services. Il les refusa. Sa pensée venait encore de changer. « Son intention n'était pas de se soustraire aux effets de son abdication, a dit un des secrétaires de son cabinet auquel nous avons emprunté les détails qu'on vient de lire; mais il avait reconnu qu'il était de son devoir de ne quitter le sol de la patrie, à moins qu'on ne l'exigeât, que lorsqu'elle ne serait plus en danger[2]. » Tout le secret des

[1] Bâtiment de petite dimension dont se servent habituellement les contrebandiers.

[2] *Mémoires* de M. Fleury de Chaboulon.

hésitations de Napoléon est là. Mieux que personne il comprenait que, dans la situation faite à la France par le retour de l'île d'Elbe et par la défaite de Waterloo, l'indépendance nationale pouvait difficilement être sauvée autrement que par lui et avec lui. La même conviction avait profondément pénétré dans le peuple et dans les soldats. Napoléon ne l'ignorait point. Espérant toujours que l'heure viendrait où le gouvernement et les Chambres, entraînés par le sentiment des masses et par la nécessité, le replaceraient à la tête de la nation et de l'armée, il hésitait à s'éloigner, il s'efforçait d'attendre. Obligé cependant, lors de son départ de l'Elysée, de donner satisfaction aux instances du gouvernement provisoire pour le choix d'une retraite, il revint sur sa dernière détermination, et déclara qu'il s'embarquerait pour les États-Unis dès que l'on aurait mis à sa disposition deux frégates et les passe-ports nécessaires. Cette déclaration avait fait prendre à Fouché et à ses collègues l'arrêté suivant :

« Art. 1er. Le ministre de la marine donnera des ordres pour que deux frégates du port de Rochefort soient armées pour le transport de Napoléon Bonaparte aux États-Unis.

« Art. 2. Il lui sera fourni jusqu'au point de l'embarquement, s'il le désire, une escorte suffisante sous les ordres du général Becker, qui est chargé de pourvoir à sa sûreté.

« Art. 3. Le directeur général des postes donnera, de son côté, des ordres relatifs au service des relais.

« Art. 4. Le ministre de la marine donnera les ordres nécessaires pour assurer le retour immédiat des frégates aussitôt après le débarquement.

« Art. 5. Les frégates *ne quitteront point* la rade de Rochefort *avant* que les SAUF-CONDUITS demandés *soient arrivés*.

« *Signé :* duc d'OTRANTE, comte GRENIER, comte CARNOT, baron QUINETTE, duc de VICENCE.

« Paris, le 26 juin 1815. »

La guerre constituait, pour ainsi dire, toutes nos côtes en état de blocus. Les frégates, à la sortie du port, pouvaient se

trouver capturées. Chargés par les Chambres, au nom de la nation, de veiller à la sûreté de l'Empereur, et craignant d'être accusés de l'avoir livré s'il tombait entre les mains de l'ennemi, les membres du gouvernement provisoire venaient de solliciter de Wellington, et d'envoyer demander à Londres, par M. Otto, les autorisations nécessaires pour le libre passage des deux frégates : c'était de ces sauf-conduits que parlait l'article 5.

Bien que daté du 26, jour où, selon toute apparence, il fut soumis à la signature de Fouché et de ses collègues, l'arrêté que nous venons de reproduire avait reçu, dès la veille, un commencement d'exécution. Peu d'heures après l'arrivée de l'Empereur à la Malmaison, on lui avait annoncé la venue du général Becker en qualité de commandant de sa résidence et de sa garde. « Voilà quelque chose d'inattendu et qui sonne mal, dit l'Empereur au duc de Rovigo ; comment le ministre de la guerre ne m'a-t-il rien fait dire? » Le général Becker, après s'être fait reconnaître par les détachements réunis au château, et qui se composaient d'environ 300 soldats d'infanterie et d'une quarantaine de dragons de la garde, fut annoncé, par l'officier de service, à l'Empereur, qui le reçut immédiatement dans son cabinet[1]. Napoléon lui demanda le motif de sa présence. « Sire, répondit le général en tendant à l'Empereur la lettre du ministre de la guerre, voici un ordre qui me

[1] Beau-frère du général Desaix, le général Becker était membre de la Chambre des représentants. Il se trouvait dans la salle des séances, lorsqu'un aide de camp du ministre de la guerre vint lui remettre l'ordre de sa nomination au commandement de la garde de l'Empereur et l'inviter à se rendre au ministère de la guerre pour y recevoir les instructions de Davoust. Ces premières instructions, datées du 25 juin, quatre heures après midi, portaient en substance « que la Commission de gouvernement l'avait nommé à la garde de l'Empereur à la Malmaison : qu'il devait s'y rendre sur-le-champ, se faire reconnaître par la garde, veiller à la conservation de la personne de Napoléon et au respect qui lui était dû, et empêcher que des malveillants ne se servissent de son nom pour exciter des troubles. »

charge du commandement de votre garde et du soin de veiller à la sûreté de votre personne. — On aurait dû, répliqua Napoléon, m'informer officiellement d'un acte que je regarde comme une affaire de forme, et non comme une mesure de surveillance à laquelle il était inutile de m'assujettir, puisque je n'ai pas l'intention d'enfreindre mes engagements. »

La mission du général Becker n'était point volontaire; il n'avait cédé qu'à l'ordre formel de Davoust. Aussi son émotion était-elle profonde en paraissant devant son ancien souverain; aux derniers mots prononcés par l'Empereur, des larmes coulaient sur ses joues. Napoléon, à cette vue, s'empressa de lui adresser quelques paroles pleines de bienveillance et de douceur, et l'engagea à le suivre dans le parc. A peine hors du vestibule, il lui demanda « ce qu'on faisait et ce qu'on disait à Paris. » Le général lui répondit « que les partis qui s'étaient formés raisonnaient diversement de son abdication et de la proclamation de son fils; qu'une partie de la haute société se disposait à recevoir une seconde fois les étrangers; mais que les débris de l'armée étaient restés fidèles, et qu'une portion de la bourgeoisie, ainsi que tout le peuple de Paris, paraissaient déterminés à se défendre; que si une main puissante pouvait rallier tous ces éléments et faire un dernier effort pour maintenir la dynastie de l'Empereur à la tête de la nation, rien n'était désespéré[1]. »

Ce bulletin de l'état moral de Paris semblait vivement intéresser l'Empereur. La conversation continua longtemps sur ce sujet; elle dura deux heures. Napoléon vint à parler de Waterloo. Cette bataille, disait-il, avait été perdue, parce que personne n'avait fait son devoir[2]. « Si, dans cette journée,

[1] *Relation de la mission du lieutenant général Becker auprès de l'empereur Napoléon, depuis sa seconde abdication jusqu'à son passage à bord du* Bellérophon. — Clermont-Ferrand, 1841.

[2] « Ce sont ses propres expressions. » (Général Becker, *Relation* déjà citée.)

ajouta-t-il, les manœuvres avaient été exécutées comme à Marengo, la bataille était gagnée, et la France était encore une fois sauvée par les effets que cette victoire aurait produits sur l'esprit de la coalition, et notamment en Angleterre. » Le général lui fit alors observer que les conséquences de cette bataille n'auraient peut-être pas été aussi fâcheuses si l'Empereur n'avait pas quitté l'armée, s'il était resté à sa tête pour la rallier dans la direction de Laon ou de Soissons, et y appeler tout ce qui était resté de disponible à Paris et dans les environs. A la vérité, on ne pouvait pas espérer, disait-il, de rester maître des événements de la guerre, à cause de la disproportion des forces engagées; mais, du moins, on pouvait proposer de traiter, et l'on négocie toujours avec plus d'avantage lorsque l'on est debout et que l'on reste les armes à la main.

Le retour précipité de Napoléon à Paris était une question souvent abordée et débattue; l'Empereur cherchait à le justifier en disant qu'il n'était venu que pour *quelques heures* et dans le but de relever, par sa présence, le courage de la nation. « J'attendais plus d'énergie de la part des deux Chambres, ajoutait-il; mais je me suis aperçu que tout était usé, démoralisé. » Napoléon parla ensuite de son retour de l'île l'Elbe: il avait été contrarié, trompé lors de son arrivée, disait-il, et, s'il n'avait pas alors profité de l'enthousiasme qui l'avait accueilli pour nationaliser la guerre, c'est parce qu'il avait toujours eu les guerres civiles en aversion. « Cette considération, répliqua le général Becker, justifie sans doute la marche générale du gouvernement de Votre Majesté, mais elle n'explique pas son retour à Paris il y a quelques jours. Le souverain à la tête de son armée garde un prestige qui doit nécessairement disparaître quand il se présente seul, sans soldats, devant une Assemblée disposée à voir en lui l'auteur des désastres qui menacent d'amener une seconde fois l'ennemi dans la capi-

tale. Si la campagne n'était plus tenable, Votre Majesté pouvait se retirer à Metz ou à Strasbourg avec l'élite de sa garde. Ces deux places pouvaient se défendre durant plusieurs mois; dans l'intervalle on aurait pu négocier avec les empereurs de Russie et d'Autriche, et trouver dans l'attitude des Français, dans les efforts de l'armée et dans de nouveaux incidents, des chances qui auraient probablement changé la face des affaires. Dans tous les cas, Votre Majesté aurait singulièrement embarrassé son beau-père si, abdiquant en faveur du prince impérial et se sacrifiant au salut de nos institutions, elle se fût mise à sa discrétion. » L'Empereur, à ce dernier mot, effleura familièrement de la main la joue du général et lui dit en souriant : *Vous ne connaissez pas ces gens-là.*

Le lendemain matin 26, l'Empereur aborda de nouveau le général Becker dans le parc, en lui disant : « Vous croyez donc, général, que j'aurais dû me retirer à Metz ou à Strasbourg plutôt que de revenir à Paris? » Le général répondit qu'il persistait dans cette opinion. Il s'attendait à voir reprendre l'entretien de la veille; mais, changeant brusquement de sujet, Napoléon parla exclusivement de son départ. Son langage était celui de la résignation, et il semblait moins affecté de sa position que son interlocuteur; toutes ses pensées paraissaient dirigées vers les moyens de passer en Amérique. A cette occasion, il apprit au général qu'il venait d'envoyer le duc de Rovigo à Paris pour activer l'expédition des passe-ports et des papiers nécessaires pour son embarquement. Nous avons déjà parlé de cette mission. Savary s'était empressé de la remplir.

Les membres de la Commission étaient en conseil lorsque le duc de Rovigo entra aux Tuileries[1]; il attendit la levée de la séance. Fouché ne tarda pas à paraître. Le duc de Rovigo

[1] Le gouvernement provisoire tenait deux séances par jour aux Tuileries; l'une le matin, l'autre le soir.

se plaignit des retards mis à l'envoi des ordres pour les deux frégates et pour les passe-ports. « Je ne peux pas prendre sur moi de le laisser partir sans précaution pour sa sûreté, répondit Fouché ; je veux que ma responsabilité soit à couvert ; on ne me pardonnerait pas d'avoir agi sans prévoyance. »

Savary, qui n'était pas dans le secret des hésitations de l'Empereur, fit observer que toutes ces précautions prendraient beaucoup de temps ; il ajouta que Napoléon dégageait le gouvernement provisoire de toute espèce de responsabilité, et qu'en pressant son départ comme il lui avait donné l'ordre de le faire, l'Empereur assumait nécessairement sur lui-même tous les accidents qui pourraient survenir.

Carnot et Caulaincourt étaient sortis de la salle du Conseil en même temps que Fouché. Le premier intervint alors dans la conversation : « On ne veut pas mettre d'obstacles au départ de l'Empereur, dit-il à Savary d'un air mécontent ; loin de là, on veut prendre des mesures pour ne plus le revoir [1]. » Il sortit presque aussitôt avec le duc d'Otrante. Caulaincourt était resté. Il engagea Savary à presser l'Empereur de partir au plus vite. Le duc de Rovigo répondit que Napoléon ne pouvait pas s'éloigner sans avoir les moyens de transport et d'embarquement nécessaires ; qu'il n'attendait que des passe-ports et des ordres pour les deux frégates. « Dites-lui qu'il parte, répliqua Caulaincourt, à qui n'échappaient point les hésitations de son ancien maître ; ajoutez que je l'en conjure et qu'il ne saurait le faire trop tôt. »

Le duc de Vicence, lors du retour de l'île d'Elbe, avait eu le projet de se retirer en Suisse. Les événements de 1814, dans sa conviction, avaient irrévocablement prononcé entre Napoléon et l'Europe ; et l'arrêt, quels que fussent les efforts de l'Empereur, serait positivement maintenu. Caulaincourt n'é-

[1] *Mémoires* du duc de Rovigo.

tait resté à Paris que sur les vives sollicitations de la duchesse sa femme. Nous avons dit avec quelle persistance il avait refusé pendant deux jours le portefeuille du ministère des relations extérieures; on sait quels efforts il fit, au début de la campagne, pour se démettre de ses fonctions et pour suivre l'Empereur à Waterloo. Après la bataille, il n'avait accepté une position dans le nouveau gouvernement que pour assurer mieux la sécurité personnelle et le départ de son ancien souverain; il bornait là ses devoirs et sa mission. Attentif aux mouvements et à la marche rapide des Alliés, chaque jour lui semblait rétrécir l'espace qui restait libre à Napoléon sur le continent, et chaque heure resserrer les voies encore ouvertes sur la mer. De là ses instances pour un prompt éloignement; il le lui faisait recommander par tout ce qui l'approchait.

La démarche du duc de Rovigo eut cependant un résultat; la Commission s'en occupa dans sa séance du soir; et, le jour suivant, 27, quelques heures avant la réunion dont nous avons reproduit les étranges débats, Fouché transmit au ministre de la marine cette dépêche :

« Paris, 27 juin, au matin.

« Monsieur le duc,

« Il est urgent que l'Empereur parte. L'ennemi s'avance et est peut-être déjà à Compiègne. La Commission désire que vous vous rendiez sur-le-champ à la Malmaison pour engager l'Empereur à partir, parce que nous ne pouvons pas répondre d'un mouvement qui pourrait avoir lieu. Quant à la disposition de l'article 5 du décret d'hier, relatif aux *sauf-conduits*, la Commission vous autorise à le regarder comme *non avenu*. Toutes les autres dispositions sont maintenues.

« *Signé :* le duc d'Otrante.

« *P. S.* Il serait important que l'Empereur partît *incognito.* »

Le duc Decrès se rendit immédiatement à la Malmaison. Mais, tandis qu'il communiquait la lettre de Fouché à l'Empe-

reur et qu'il le félicitait sur la disparition des obstacles qui pouvaient arrêter son départ, la dépêche écrite de Laon par M. de la Fayette et les autres plénipotentiaires arrivait aux Tuileries et dictait, comme on l'a vu, à la Commission de gouvernement, des dispositions qui n'allaient à rien de moins qu'à constituer Napoléon prisonnier dans la rade de l'île d'Aix ou à la Malmaison. En rentrant à son hôtel, Decrès trouva la dépêche suivante :

« Paris, 27 juin, à midi.

« Monsieur le duc,

« D'après les dépêches que nous avons reçues *ce matin*, l'Empereur ne peut partir de nos ports SANS *sauf-conduit*. Il doit attendre ce sauf-conduit en rade. En conséquence, l'arrêté d'hier reste dans toute son *intégrité*, et la lettre que nous vous avons écrite ce matin pour annuler l'article 5, est *nulle*. Tenez-vous à notre arrêté d'hier.

« *Signé :* le duc d'OTRANTE. »

En même temps, Fouché écrivait officiellement à Davoust :

« Monsieur le maréchal,

« Les circonstances sont telles qu'il est indispensable que Napoléon se décide à partir pour l'île d'Aix. S'il ne s'y résout pas, vous le ferez *surveiller* à la Malmaison de manière à ce qu'il ne puisse *s'en évader*. En conséquence, vous mettrez à la disposition du général Becker la *gendarmerie* et les troupes nécessaires pour *garder* les avenues qui aboutissent de toutes parts à la Malmaison. Vous donnerez, à cet effet, des ordres au premier inspecteur général de la gendarmerie. Ces mesures doivent rester *secrètes* autant qu'il sera possible.

« ..... Le général Becker recevra de vous des instructions particulières, et il fera sentir à Napoléon que cette mesure a été prise dans l'intérêt de l'État et pour la sûreté de sa personne.....

« *Signé :* le duc d'OTRANTE. »

Davoust s'empressa de transmettre au général Becker les instructions particulières prescrites par Fouché. Ces instructions, auxquelles se trouvait jointe une copie de l'arrêté de la Commission de gouvernement du 26, et qui ne faisaient que

reproduire les précautions indiquées dans la lettre du duc d'Otrante, étaient datées également du 27, et parvinrent au général Becker dans l'après-midi de cette journée; elles lui imposaient, soit pour le voyage de l'Empereur à Rochefort, soit pour sa garde à la Malmaison, des devoirs dont la rigueur répugnait à son caractère et à sa fierté; bon nombre de détails essentiels, d'ailleurs, n'étaient point prévus. Bien qu'il fût tard, il se rendit immédiatement à Paris pour s'expliquer avec la Commission de gouvernement et connaître ses véritables intentions. Cette Commission venait de terminer sa séance du soir lorsqu'il arriva aux Tuileries : ses membres avaient déjà quitté le palais; il ne trouva que le secrétaire, le conseiller d'État Berlier. Ce dernier lui apprit que la Commission entendait qu'il partît le soir même *incognito* avec l'Empereur pour Rochefort, et qu'elle l'avait chargé de lui écrire pour lui en intimer l'ordre. « Mais je n'ai pas même de passe-port, » répondit le général. M. Berlier lui remit immédiatement un laisser passer dont le libellé, entièrement écrit à la main, était ainsi conçu :

« La Commission de gouvernement ordonne à tous les officiers civils et militaires de laisser passer librement M. le comte Becker, lieutenant général et député à la Chambre des représentants, se rendant à Rochefort accompagné de son *secrétaire* et d'un domestique;

« Leur enjoint expressément de ne pas souffrir qu'il soit apporté aucun retard, ni mis aucun obstacle à la marche de M. le comte Becker, et de lui prêter, au contraire, en cas de besoin, aide et assistance.

« Fait à Paris, le 26 juin 1815.

« *Le secrétaire-adjoint au ministre secrétaire d'État,*

« T. BERLIER. »

Le *secrétaire* que devait emmener le comte Becker était Napoléon. Voilà sous quel titre et sous quelle sauvegarde l'homme, naguère le maître de tant de rois, le souverain que la France, il y avait quelques mois à peine, saluait du nom de

Grand, devait traverser une partie des provinces de l'Empire pour se rendre à son éternel exil. La Commission de gouvernement, en imposant ce déguisement à l'Empereur, croyait uniquement l'obliger à un acte de prudence; elle le condamnait à un rôle indigne de la France et blessant pour lui. Aussi, lorsque, de retour à la Malmaison, le général Becker, qui communiquait fidèlement à Napoléon toutes ses démarches, toutes les dépêches qu'il envoyait à Paris ou qu'il pouvait recevoir, lui eut remis le passe-port de la Commission entre les mains, l'Empereur, dès les premières lignes, s'arrêta étonné : « Me voici donc votre secrétaire? dit-il au général Becker avec un sourire plein de tristesse. — Non, Sire, répondit le général d'une voix émue, vous êtes et vous serez toujours mon souverain. »

Tous ces faits avaient rempli la journée du 27. Dans la nuit, plusieurs officiers, des colonels, de simples capitaines, vinrent offrir leurs services à l'Empereur, et protester de la fidélité des soldats sous leurs ordres. Le colonel Sencier, entre autres, premier aide de camp du général Excelmans, alors en marche sur Paris, accourut près de l'Empereur, et le pressa vivement, au nom de son général, de se remettre à la tête des troupes. L'armée du Nord, lui faisait dire Excelmans, est encore forte et bien disposée; il serait facile de rallier autour de ce noyau toutes les ressources de la France; on pourrait encore tout sauver. « Dites au général, répondit Napoléon, que je le remercie de sa proposition, mais je ne peux l'accueillir. Il faudrait que la France me soutienne; or *tout est détraqué; personne n'en veut plus*. Je ne saurais lutter seul avec quelques soldats contre toute l'Europe. » Puis il ajouta : « Excelmans n'a pas de fortune; je vais me rendre aux États-Unis; proposez-lui de ma part de venir avec moi. Il partagera du moins ce qui me reste. » Cette offre de le replacer à la tête de l'armée, ces témoignages de dévouement rapprochés des mesures de sur-

veillance ordonnées contre sa personne par la Commission de gouvernement, rendaient celles-ci encore plus offensantes aux yeux de l'Empereur. L'incertitude dans laquelle le tenaient Fouché et ses collègues sur le moment où il pourrait s'embarquer excitait surtout son mécontentement. La Commission lui ordonnait de partir, et cependant elle ne lui permettrait de quitter Rochefort qu'après la réception de *sauf-conduits* dont les termes et l'octroi restaient à la discrétion des Alliés. Le lendemain 28, de bonne heure, il fit appeler le général Becker, et lui dicta pour le prince d'Eckmühl la dépêche suivante :

« La Malmaison, 28 juin 1815.

« Monseigneur,

« Après avoir communiqué à l'Empereur l'arrêté du gouvernement relatif à son départ pour Rochefort, Sa Majesté m'a chargé d'annoncer à Votre Altesse qu'elle renonce à ce voyage, attendu que, les communications n'étant pas libres, elle ne trouve pas une garantie suffisante pour sa personne. D'ailleurs, en arrivant à cette destination, l'Empereur se considère comme prisonnier, puisque son départ de l'île d'Aix est subordonné à l'arrivée de passe-ports qui lui seront sans doute refusés pour se rendre en Amérique.

« En conséquence de cette interprétation, l'Empereur est déterminé à recevoir son arrêt à la Malmaison, et, en attendant qu'il soit statué sur son sort par le duc de Wellington, auquel le gouvernement peut annoncer cette résignation, Napoléon restera à la Malmaison, persuadé qu'on n'entreprendra rien contre lui qui ne soit digne de la nation et de son gouvernement.

« Telle est, monseigneur, la notification que je suis chargé de vous adresser et sur laquelle j'attends de nouveaux ordres.

« Le lieutenant général, comte Becker. »

Ces ordres allaient venir; mais ils ne devaient pas être le résultat de cette notification.

Le séjour prolongé de l'Empereur à la Malmaison tenait Fouché et ses collègues dans une inquiétude continuelle; sa répugnance à partir était évidente; à chaque instant ils redoutaient d'apprendre l'apparition de Napoléon au milieu

d'une des casernes de Paris, ou au centre des quartiers populeux. Employer la force pour le contraindre de se rendre à Rochefort était un expédient impossible; pas un bras n'eût prêté secours à leurs ordres; toute tentative de violence précipitait, au contraire, l'événement qu'ils voulaient conjurer. Un moyen existait, à la vérité, pour sortir d'embarras, c'était de laisser à l'Empereur pleine liberté de s'embarquer en arrivant à Rochefort: mais que devenaient alors les instantes recommandations de M. de la Fayette et des autres plénipotentiaires pour empêcher *son évasion?* D'un autre côté, si Napoléon, embarqué sans *sauf-conduits*, était capturé en mer alors que les passe-ports demandés au gouvernement anglais et à Wellington auraient été délivrés et se trouveraient aux mains de la Commission, quelle responsabilité celle-ci n'encourrait-elle pas? Les incertitudes de ses membres furent fixées dans la journée du 28; les événements forcèrent leur résolution.

Ce fut ce jour-là, on ne l'a pas oublié, que l'armée du Nord arriva sous les murs de Paris. Le dévouement des officiers inférieurs et des soldats pour Napoléon n'était pas ébranlé; *Vive l'Empereur!* était le seul cri qu'ils fissent encore entendre. D'un autre côté, les Prussiens, dans leur course rapide sur la capitale française, étaient arrivés en vue de Saint-Denis peu d'heures après nos troupes. Blücher, se voyant prévenu, s'arrêta au Bourget. Pendant toute sa marche, ce général avait retenu à leur passage et interrogé les émissaires que Fouché envoyait à Wellington, et les courriers que M. de Vitrolles adressait à Louis XVIII ou au comte d'Artois. Instruit par ces communications du séjour de l'Empereur à la Malmaison, il détacha vers Sannois et Argenteuil une colonne volante composée d'un régiment de hussards (le 8e) et de deux bataillons d'infanterie légère, qu'il chargea de contourner la Seine par la rive droite et de passer sur la rive gau-

che par les ponts de Bezons, de Chatou ou de Saint-Germain. Cette colonne volante, commandée par le major Columb, devait enlever Napoléon. Le gouvernement provisoire courait donc un double danger : d'une part, les troupes de l'armée du Nord, en apprenant la présence de l'Empereur à quelques pas de leurs cantonnements, pouvaient l'arracher à sa retraite et le replacer à leur tête ; lui-même, devançant les vœux des soldats, pouvait se jeter au milieu d'eux ; d'un autre côté, la pointe audacieuse du major Columb sur la Malmaison, dont on était averti aux Tuileries, pouvait faire tomber Napoléon aux mains du détachement prussien. Dans le premier cas, l'Empereur ressaisissait le pouvoir ; dans le second, la Commission de gouvernement et les deux Chambres, accusées d'avoir livré Napoléon à l'ennemi, pouvaient se trouver emportées dans une tempête populaire. Enfin, la question des sauf-conduits venait d'être résolue : le gouvernement anglais n'avait point permis à M. Otto de dépasser Calais ; et le baron Bignon, qui faisait les fonctions de ministre des relations extérieures, et avait adressé au duc de Wellington la demande des passe-ports, avait reçu de ce général la réponse suivante :

« Au quartier général, le 28 juin 1815.

« J'ai en l'honneur de recevoir la lettre de Votre Excellence en date du 25.

« ..... Pour ce qui regarde un passe-port et sauf-conduit pour Napoléon Bonaparte, pour passer aux États-Unis d'Amérique, je dois prévenir Votre Excellence que je n'ai aucune autorité de mon gouvernement pour donner une réponse quelconque à cette demande.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* Wellington. »

Aucun motif plausible, dès lors, n'existait plus pour retarder le départ immédiat des deux frégates. Après avoir enjoint au ministre de la guerre de faire détruire sur-le-champ les ponts de Bezons, de Chatou et de Saint-Germain, seuls passa-

ges encore ouverts à la colonne du major Columb pour arriver à la Malmaison, la Commission de gouvernement transmit au ministre de la marine ce nouvel arrêté :

« Paris, le 28 juin 1815.

« Monsieur le duc,

« De longs retards ayant eu lieu depuis la demande de sauf-conduits pour Napoléon, et les circonstances actuelles faisant craindre pour sa sûreté personnelle, nous nous sommes déterminés à regarder comme *non avenu* l'article 5 de notre arrêté du 26 de ce mois. En conséquence, les frégates sont mises à la disposition de Napoléon. Rien, maintenant, ne met obstacle à son départ. L'intérêt de l'État et le sien exigent qu'il parte aussitôt après la notification que vous allez lui faire de notre dernière détermination. M. le comte Merlin doit se réunir à vous pour cette mission.

« Agréez, monsieur le duc, etc.

« *Signé :* duc d'OTRANTE, comte CARNOT, comte GRENIER, baron QUINETTE, duc de VICENCE.

« *P. S.* Il est très-important que vous partiez pour la Malmaison avec M. Merlin, au reçu de cet ordre. Le comte Merlin va venir vous trouver. »

La soirée était assez avancée lorsque cet arrêté parvint à Decrès ; il se tint prêt à partir ; mais le comte Merlin, qu'il croyait voir paraître à chaque instant, n'arrivait pas ; le temps s'écoulait. Enfin, à deux heures du matin, Decrès, las d'attendre, écrivit à Fouché une lettre où il disait : « Il est deux heures du matin ; M. Merlin ne vient pas ; je ne sais même s'il viendra, car *on n'a pu le trouver*. Le temps presse ; je vous prie de me faire savoir si je dois ou non attendre M. Merlin. » Fouché, informé que l'on n'avait effectivement pu rencontrer M. Merlin, le remplaça par le ministre intérimaire de la justice, comte Boulay (de la Meurthe) ; et, le 29, vers l'aube du jour, ce dernier, ainsi que le ministre de la marine, allèrent notifier à l'Empereur l'ordre de son départ immédiat [1]. Decrès remit

[1] Le ministre d'État Merlin, que le comte Boulay (de la Meurthe) venait de

lui-même entre les mains de Napoléon les ordres pour les deux frégates. Napoléon reçut les différentes communications de ses anciens ministres sans paraître ému, et déclara qu'il partirait dans la matinée. Avant de raconter l'incident qui devait retarder encore de plusieurs heures son départ pour Rochefort, nous dirons les principaux faits de son séjour à la Malmaison pendant les deux journées précédentes.

remplacer, était M. Merlin (de Douai), ancien avocat et procureur général à la cour de cassation. Il se trouvait chez lui lorsque deux employés du gouvernement lui avaient apporté l'ordre d'accompagner Decrès, mais il avait refusé de les recevoir. La démarche de ces employés devint même le lendemain, dans la séance des représentants, le sujet d'un incident que nous devons reproduire, car il caractérise fidèlement l'époque dont nous racontons l'histoire, ainsi que quelques-uns des hommes qui exerçaient alors une certaine influence dans les conseils de l'Empereur et sur l'opinion. Nous copions le *Moniteur :*

« *Chambre des représentants. — Séance du* 29 *juin.* — La séance est ouverte à deux heures moins un quart de l'après-midi. M. Merlin paraît à la tribune.

« Messieurs, dit-il, j'ai à vous communiquer un fait que vous jugerez sans doute important, et, pour n'en point altérer les détails, j'ai cru devoir le fixer dans l'*écrit* dont je vais vous donner lecture.

« Cette nuit, à une heure, deux hommes, se disant envoyés par le président de la Commission de gouvernement, se sont présentés à ma porte avec une voiture pour me conduire au palais des Tuileries. Mon portier avait l'ordre formel de n'ouvrir, la nuit, à qui que ce fût et de se borner à prendre par la fenêtre de sa loge les lettres de convocation qui pourraient m'arriver de la part du gouvernement, et il s'y est strictement conformé cette nuit. En conséquence, j'ai été éveillé sur-le-champ et averti que le gouvernement me demandait.

« Pendant que je faisais mes dispositions pour m'habiller, ma femme, informée qu'on m'avait envoyé une voiture, soupçonna qu'un mode de convocation aussi insolite cachait quelque piége. Frappée de ces idées, elle descendit, et fut fort étonnée, en ouvrant la fenêtre du portier, de voir deux hommes dans la voiture, tandis que les lettres de convocation pour le conseil d'État et le conseil des ministres sont constamment apportées par un simple facteur de la poste du gouvernement. Elle demanda à ces deux hommes s'ils avaient pour moi une lettre de convocation. Ils répondirent qu'ils étaient porteurs d'une lettre du duc d'Otrante, et l'un d'eux montra un papier plié en forme de lettre, mais sans vouloir s'en dessaisir ni même en laisser prendre lecture. Ma femme, voyant alors à quelles gens elle avait affaire, leur dit que je n'étais pas rentré hier soir à l'issue de la séance de la Chambre des représentants, et qu'elle ignorait où j'étais allé passer la nuit. Ils insistèrent quelques moments,

Lors de sa première abdication à Fontainebleau, Napoléon avait un entourage encore nombreux; sa garde et plusieurs corps d'armée se tenaient rangés près de sa personne; il conservait tous les dehors de la souveraineté, et pouvait, en se montrant dans les cours, dans les jardins, rencontrer une foule toujours enthousiaste et fidèle. En un mot, sa solitude au milieu des appartements de cette vaste demeure impé-

et partirent enfin en annonçant qu'ils reviendraient; ce qu'ils n'ont point fait.

« Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que tout cela porte évidemment le cachet d'une *tentative d'enlèvement* sur ma personne, et probablement d'un *attentat encore plus grave*.

« Je ne vous en aurais pas entretenus, messieurs, si je n'y avais été fortement invité par un *grand nombre* de mes collègues, qui ont vu dans ce fait, qui en soi m'est personnel, le commencement de l'exécution d'un *complot beaucoup plus vaste*.

« Plusieurs membres demandent le renvoi de l'exposé de M. Merlin à la Commission de gouvernement.

« *Un membre :* Ne faudrait-il pas s'assurer si la Commission de gouvernement avait donné des ordres?

« *M. Boulay* (de la Meurthe) engage l'Assemblée à ne pas prendre de décision précipitée : Il est possible, dit-il, que la circonstance dont on vous a fait part soit tout à fait innocente. Ce qui me le ferait présumer, c'est que, cette nuit même, j'ai été convoqué par la Commission de gouvernement et absolument de la même manière. Deux personnes sont venues chez moi, elles ont été introduites et m'ont remis une lettre qui m'avait été adressée, parce qu'elle n'avait pas été reçue chez M. Merlin. J'invite donc la Chambre à suspendre son jugement.

« *M. Merlin :* J'ignorais le fait dont M. Boulay vient de rendre compte à l'Assemblée. Je ne l'aurais pas entretenue de ce qui me concerne, si plusieurs de mes collègues, M. Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) entre autres, n'avaient pas jugé que je devais en faire la déclaration à la Chambre. D'après l'observation de M. Boulay, je crois inutile de donner suite à cet incident. »

L'incident, en effet, n'alla pas plus loin. Voilà les ridicules communications qui occupaient la Chambre des représentants, lorsque deux armées ennemies étaient devant Paris; voilà les terreurs qui assiégeaient MM. Merlin (de Douai) et Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), deux ministres de l'Empereur, à l'occasion de l'envoi d'une simple lettre! Regnault, quand il parlait de lui-même, se qualifiait, on l'a vu, d'*homme d'État;* M. Merlin prétendait sans doute au même titre : on conçoit que de tels hommes, appelés à donner leur opinion dans les conseils tenus le 21 et le 22 au palais de l'Élysée, aient repoussé toute pensée de résistance à l'ennemi ou aux Chambres, et insisté pour l'abdication.

riale était toute volontaire, et l'isolement dans lequel il s'enfermait n'avait pour but que de dérober aux regards des officiers et des soldats, qui le voyaient si puissant et si absolu la veille, le triste spectacle d'une grandeur si vite et si complétement déchue.

A la Malmaison, simple demeure de campagne, où il venait d'arriver sans escorte et se trouvait presque sans garde, son attitude était différente. Sa première chute et son exil à l'île d'Elbe étaient, à la vérité, une transition entre les anciennes grandeurs de son existence impériale et sa situation actuelle. Visité déjà par le malheur, il pouvait mieux en supporter la présence. Le premier effet des coups que lui avaient portés le désastre de Waterloo et les violences des Chambres s'était, d'ailleurs, amorti pendant les quelques jours qu'il venait de passer à l'Élysée. A Fontainebleau, d'un autre côté, il apercevait déjà la possibilité du retour, et son stoïcisme était le calme de l'homme qui se résigne à attendre. A la Malmaison, au contraire, ses regards, en cherchant à percer l'avenir, s'efforçaient vainement d'y entrevoir la chance d'un second 20 mars. Aussi, loin de s'isoler et de fuir une attention importune, essayait-il, comme on l'a vu, de provoquer le souvenir de ses soldats; il s'inquiétait des événements, envoyait aux nouvelles, était accessible à tous, et accueillait avec une sorte d'empressement toutes les visites. Ces visites étaient rares. Plus son malheur semblait irréparable à lui-même et aux autres, plus on mettait de soin à s'éloigner de lui. Ministres, généraux, pairs, députés, courtisans, les personnages mêmes qui tenaient le plus près à sa personne, le délaissaient; il ne voyait auprès de lui que le petit nombre d'amis et de serviteurs décidés à partager son exil, quel qu'il fût, dans quelque lieu qu'il le portât; et, si l'on excepte M. Fleury de Chaboulon, les généraux de Flahaut et Bernard, qui ne le quittèrent qu'au moment de son départ pour Rochefort, on ne cite guère,

comme les visiteurs pieux de la Malmaison, que MM. de Bassano, Lavalette, la duchesse de Vicence, les comtesses Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), Caffarelli et Walewska. La journée du 27 vit cependant arriver à la Malmaison les généraux Chartran et Piré. Le premier venait moins pour saluer une dernière fois son ancien souverain que pour en solliciter un secours pécuniaire. Le second était amené par un autre motif : entré en relations avec le comité royaliste de la rue de Saint-Florentin, il se proposait de connaître ce qui se passait à la Malmaison, de pénétrer les intentions de l'Empereur et d'en informer le comité. Le général Chartran, après avoir exposé ses besoins et fait valoir la probabilité pour lui d'un long et coûteux exil, obtint de l'Empereur 5,000 francs; le général Piré, témoin de cette largesse, réclama la même faveur, mais en déclarant qu'il ne pouvait se contenter au même prix que son camarade : ce dernier avait demandé, le général Piré exigea; ses réclamations, adressées au général Bertrand, prirent même un tel caractère de vivacité, qu'il y eut un moment de tumulte dans le château, et que les officiers de service durent accourir au bruit. M. Piré emporta 12,000 francs.

Le silence de cette demeure que, d'ordinaire, interrompaient seuls le départ ou l'arrivée des officiers et des serviteurs que Napoléon envoyait à Paris pour y régler ses derniers intérêts, ou qui s'y rendaient pour leurs affaires privées, fut plus sérieusement troublé le lendemain 28. Le canon des têtes de colonnes prussiennes arrivant près de Saint-Denis se fit entendre vers le milieu de la journée. Au premier bruit de ces décharges d'artillerie, le général Gourgaud établit un service actif de surveillance autour de la Malmaison. Les quarante dragons de la garde furent divisés par ce général en pelotons de deux ou trois hommes, qui poussèrent immédiatement des reconnaissances dans toutes les directions. A quelques instants

de là, le général Becker recevait du ministre de la guerre l'ordre de faire détruire le pont en bois de Chatou. Ce général et le baron Gourgaud s'y portèrent sur-le-champ. Non-seulement la suppression de ce passage laissait les habitants de Chatou sans communication avec Paris, mais elle les exposait encore à toute la colère de l'ennemi. Cependant en apprenant que ce sacrifice était nécessaire à la sûreté de Napoléon, ces braves gens n'hésitèrent pas, et ce fut aux cris de *Vive l'Empereur!* qu'eux-mêmes mirent le feu au pont. Au reste, ce dévouement pour Napoléon était général dans les villages des environs de Paris. Pour ces courageux paysans comme pour le peuple des villes et pour les soldats, le désastre de Waterloo formait un lien de plus entre eux et l'Empereur; c'était une défaite commune à venger; et ce retentissement du canon qui leur annonçait le voisinage de la guerre, ainsi que les maux qui en sont l'ordinaire résultat, exaltait leur patriotisme au lieu de le glacer[1].

Dans la soirée du 28, et pendant la nuit du 29, l'Empereur reçut encore quelques visites, celle de la duchesse de Vicence, entre autres, qui venait cette fois, au nom de son mari, prier Napoléon de ne pas différer son départ d'un instant. « Mais je ne peux point partir sans passe-port et sans vaisseaux, lui

[1] La destruction du pont de Chatou avait été ordonnée directement par Davoust au général Becker, dans une dépêche du 28, où le ministre disait : « J'enverrai demain des troupes à Saint-Germain; mais, en attendant, gardez-vous sur cette route. » La responsabilité faite au général par l'approche de l'ennemi lui parut assez grande pour aller annoncer lui-même au ministre l'exécution de son ordre, et pour s'entendre avec lui sur les mesures de sécurité qu'il conviendrait, en outre, d'adopter. Il se rendit à Paris dans la soirée. Arrivé à l'hôtel du ministre de la guerre, il se croisa dans le vestibule avec un personnage qui sortait des appartements intérieurs. L'huissier de service, après l'avoir annoncé, lui dit que Davoust le recevrait dans le jardin ; le général y descendit et aborda le chef de l'armée en lui rendant compte de ce qu'il avait fait. Lorsqu'il eut cessé de parler, Davoust lui dit : « Connaissez-vous la personne que vous avez rencontrée sous le vestibule ?—Non, répondit le général. — Eh bien, c'est M. le baron de Vitrolles, agent du roi, qui est venu de la

disait Napoléon; autrement le maire du premier village venu m'arrêtera. Il suffira de lui dire que j'emporte des *trésors*. Il écrira à Paris; Fouché ne répondra pas; les événements se passeront, et voilà comme l'on arrive à sa perte. — Je n'ai rien de mieux à faire pour vous tous, pour mon fils et pour moi, que de me jeter entre les bras de mes soldats, disait-il ensuite au duc de Bassano, qui le pressait, à son tour, de céder aux injonctions de Fouché et de ses collègues. Mon apparition électrisera l'armée; elle foudroiera les étrangers. Quand ils sauront que je suis revenu sur le terrain pour leur marcher sur le corps ou pour me faire tuer, ils vous accorderont, pour se débarrasser de moi, tout ce que vous leur demanderez. Si, au contraire, vous me laissez ici ronger mon épée. ils se moqueront de vous, et vous serez forcés de recevoir Louis XVIII chapeau bas. Il faut en finir, » ajoutait-il en paraissant solliciter, pour une résolution énergique, un conseil ou une approbation qui, peut-être, l'auraient décidé. Mais, dominé, comme la plupart des hommes politiques mêlés à ces événements, par la conviction de l'impuissance d'une nouvelle lutte, le duc de Bassano opposait aux réflexions de l'Empereur l'hostilité des pouvoirs publics, ainsi que l'insuccès probable d'une longue résistance armée. « Allons, je le vois

part de Sa Majesté me soumettre des propositions que j'ai trouvées acceptables pour le pays. Si les miennes sont agréées, je monterai demain à la tribune de la Chambre des représentants pour exposer le tableau de notre situation et pour faire sentir la nécessité d'adopter les projets que je crois utiles à la cause nationale. »

La surprise du général Becker fut extrême à cette confidence inattendue; il répliqua : « Je ne puis vous dissimuler mon étonnement, monsieur le maréchal, de vous voir prendre une détermination qui doit disposer du sort de l'Empire en faveur d'une seconde Restauration. Prenez garde de vous charger d'une aussi grande responsabilité. Il reste encore de grandes ressources pour repousser l'ennemi, et l'opinion de la Chambre des représentants, après son vote pour Napoléon II, ne me paraît pas favorable au retour des Bourbons. » Davoust, s'apercevant qu'il était allé trop loin, rompit brusquement l'entretien sur ce sujet. (*Relation* déjà citée.)

bien, répliquait Napoléon, il me faut toujours céder. D'ailleurs, comme vous le dites, je ne dois pas prendre sur moi la responsabilité d'un pareil événement. Je dois attendre que la voix du peuple, des soldats et des Chambres me rappelle. Mais comment Paris ne me demande-t-il pas? On ne s'aperçoit donc pas que les Alliés ne tiennent aucun compte de mon abdication? »

A quelques instants de là, M. Fleury de Chaboulon rentrait d'une course qu'il venait de faire sur la route suivie par nos troupes et par l'ennemi. Il apprit à l'Empereur qu'ayant rencontré au Bourget le corps du général Reille, ce dernier, après lui avoir annoncé que les Prussiens marchaient sur ses pas, avait ajouté : « Je ne sais ce qui se passe; mais on vient de conduire devant moi, à l'instant, le frère de M. de Talleyrand; il était porteur d'un faux passe-port, sous le nom de *Petit*. J'avais envie de le faire conduire à la Commission de gouvernement. Mais il a déclaré qu'il était précisément chargé par elle d'une mission aussi importante que pressée. Comme, à tout hasard, un ennemi de plus ne nous peut rien faire, j'ai mieux aimé le laisser passer que de risquer à faire manquer sa mission par des retards inutiles. » M. de Chaboulon donna ensuite à l'Empereur quelques détails sur les positions prises par l'ennemi dans la dernière moitié de la journée; les Alliés étaient déjà maîtres des avenues de Paris, sur les routes de Belgique et d'Angleterre. « Votre Majesté, dit ensuite à Napoléon son secrétaire de cabinet, est donc décidée à partir? — Que voulez-vous que je fasse ici maintenant? Voudriez-vous que je restasse? — Sire, j'avouerai à Votre Majesté que je ne la vois pas partir sans effroi. — Au fait, le chemin est difficile; mais avec un bon vent et la fortune... — La fortune! ah! Sire, elle n'est plus pour nous. D'ailleurs, où Votre Majesté ira-t-elle? — J'irai aux États-Unis; on me donnera des terres ou j'en achèterai, et nous les cultiverons. Je finirai par où

l'homme a commencé; je vivrai du produit de mes champs et de mes troupeaux. — C'est très-bien, Sire; mais croyez-vous que les Anglais vous laisseront cultiver vos champs en paix? — Pourquoi non? Quel mal pourrais-je leur faire? — Quel mal, Sire? Votre Majesté a-t-elle donc oublié qu'elle a fait trembler l'Angleterre? Tant que vous serez libre, ou que vous vivrez, Sire, elle redoutera votre inimitié et votre génie. Les Américains vous aiment et vous admirent; vous exerceriez sur eux une grande influence, et vous les porteriez peut-être à des entreprises fatales à l'Angleterre. — Quelles entreprises? Les Anglais savent bien que les Américains se feraient tous tuer pour la défense du sol national, mais qu'ils n'aiment pas à faire la guerre hors de chez eux. Ils ne sont pas encore arrivés au point d'inquiéter sérieusement les Anglais : un jour, peut-être, ils seront les vengeurs des mers; mais cette époque, que j'aurais pu rapprocher, est encore éloignée; les Américains ne grandissent que lentement. — En admettant que les Américains ne puissent, en ce moment, donner des inquiétudes sérieuses à l'Angleterre, votre présence aux États-Unis lui fournirait du moins l'occasion d'ameuter l'Europe contre eux. Les coalisés regarderont leur ouvrage comme imparfait, tant que vous ne serez pas en leur possession, et ils forceront les Américains, sinon à vous livrer, du moins à vous éloigner de leur territoire. — Eh bien, j'irai au Mexique, j'irai de mer en mer jusqu'à ce que je trouve un asile contre la malfaisance et la persécution des hommes. — En supposant que Votre Majesté parle sérieusement, peut-elle raisonnablement espérer d'échapper aux embûches et aux flottes des Anglais? — Si je ne peux leur échapper, ils me prendront le gouvernement ne vaut rien, mais la nation est grande, noble, généreuse; ils me traiteront comme je dois l'être. Au fond, que voudriez-vous que je fisse? Voulez-vous que je me laisse prendre ici par Wellington, et que je lui donne le plaisir

de me promener en triomphe, comme le roi Jean, dans les rues de Londres? Je n'ai qu'un parti à prendre; puisqu'on ne veut plus de moi ni de mes services, c'est de partir. Les destins feront le reste. — Il en est encore un, Sire, et j'oserai vous le soumettre... Je me rendrais, Sire, à l'empereur Alexandre. — Alexandre! vous ne connaissez pas les Russes. Cela nous coûterait la vie à tous les deux. Cependant votre idée mérite d'être méditée : j'y réfléchirai. Avant de prendre un parti sans remède, il faut y regarder à deux fois : le sacrifice de ma personne ne serait rien pour moi; mais peut-être serait-il perdu pour la France. Voyez si Maret (le duc de Bassano) et Lavalette sont là, et faites-les entrer. »

En sortant du cabinet de Napoléon, son secrétaire fut arrêté par le duc de Rovigo, qui lui dit : « Vous avez causé bien longtemps avec l'Empereur; y aurait-il quelque chose de nouveau? —Non, lui répondit M. Fleury de Chaboulon; nous avons causé de son départ. » Puis il rapporta la conversation. « Vous lui avez donné le conseil d'un homme de cœur, répliqua Savary; mais il en est un que je lui ai soumis et que je crois encore meilleur : c'est de se faire tuer avec nous sous les murs de Paris. Il ne le fera point, parce que Fouché ne lui en laissera pas les moyens, et qu'une peur inconcevable de tout compromettre s'est emparée de lui. Il doit partir : Dieu sait où nous irons! Mais n'importe, je le suivrai. Avant tout, je veux le savoir hors de danger; il vaut mieux courir les aventures avec lui que de rester ici. Fouché croit qu'il s'en tirera; il se trompe, et il sera pendu comme les autres, et il l'aura mieux mérité. La France est abîmée; elle est perdue! Je voudrais être mort! »

Pendant cet entretien, Napoléon discutait la proposition que son secrétaire de cabinet venait de lui soumettre. Plusieurs fois, a dit M. Fleury de Chaboulon, auquel nous avons emprunté les détails qui précèdent, il parut sur le point de l'adopter; mais chaque fois il revenait à cette pensée qu'un tel sacrifice

serait une atteinte à la dignité de la France, et qu'elle n'en recueillerait probablement pas plus de fruit que de son abdication. Il termina la conférence en déclarant qu'il confierait son sort « aux vents et à la fortune [1]. »

Ce fut peu d'instants après ces discussions, le 29, vers les cinq heures du matin, que le duc Decrès et le comte Boulay (de la Meurthe) étaient venus lui notifier l'ordre définitif de son départ et lui remettre les papiers nécessaires à l'appareillage immédiat des deux frégates. La mission de ces ministres était accomplie depuis plusieurs heures, et l'Empereur, prêt à partir, n'attendait plus que le retour du général Flahaut, qu'il venait d'envoyer à Paris pour concerter quelques derniers détails, lorsqu'une forte canonnade, plus rapprochée que celle entendue la veille, vint jeter l'émotion la plus vive parmi tous les hôtes de la Malmaison. C'étaient les Prussiens, qui, sans attendre la jonction de Wellington, alors éloigné de près de deux journées de marche, attaquaient Aubervilliers, village situé à mi-chemin entre Saint-Denis et Paris. Dans le même moment, des cris de *Vive l'Empereur! à bas les Bourbons! à bas les traîtres!* poussés par plusieurs milliers de voix, retentissent avec force : c'était la division Brayer, qui, revenant de la Vendée, se tenait arrêtée devant les grilles du château. Les soldats déclaraient ne pas vouloir aller plus loin; ils demandaient à voir Napoléon, décidés, disaient-ils, à l'enlever et à

[1] Il est difficile de dire ce qui serait advenu de Napoléon s'il avait suivi le conseil de M. Fleury de Chaboulon; dans tous les cas son sort n'aurait pu se trouver pire. On lit, à ce sujet, dans un ouvrage attribué au baron de Stein : « Alexandre, lors du congrès d'Aix-la-Chapelle, étant allé visiter la filature de M. Ludwig, vit une estampe représentant son entrevue avec Napoléon sur le Niémen, et s'exprima ainsi : « Pourquoi n'en a-t-il pas fait autant en 1815, « au lieu d'aller se livrer aux Anglais? Il le pouvait, et, s'il l'avait fait, peut-« être serait-il encore empereur des Français. — Mais la maison de Bourbon? « dit aussitôt M. Ludwig. — La maison de Bourbon! répliqua vivement le « czar; oui, vous avez raison, c'était alors un obstacle; mais il l'aurait pu en « 1814, quand les Bourbons n'étaient pour rien dans la guerre. »

le placer à leur tête, si leurs chefs ne consentaient pas à se rendre auprès de lui pour l'y décider. Le général céda au vœu de ses soldats, ordonna la halte, entra dans le château et demanda à être introduit auprès de l'Empereur. Le comte de Montholon était de service; il trouva Napoléon dans la Bibliothèque, assis devant la fenêtre, les pieds sur l'appui de la croisée, et lisant Montaigne. « Qu'est-ce? dit-il au comte en se retournant. — Sire, c'est le général Brayer qui revient de la Vendée avec sa division. — Eh bien, que me veut-il? — Il demande à voir Votre Majesté au nom de ses soldats, qui, en apprenant votre présence à la Malmaison, demandent à grands cris que Votre Majesté se mette à leur tête. » Le général Brayer fut introduit; et, après un quart d'heure d'entretien avec Napoléon, il rejoignit sa troupe, qui se remit en marche aux cris de *Vive l'Empereur!* avec la conviction, d'après quelques mots du général, qu'elle ne tarderait pas à revoir Napoléon sur le champ de bataille.

L'enthousiasme que venaient de montrer ces régiments et le bruit de l'artillerie ennemie battant les approches de la capitale de la France, triomphèrent des hésitations de Napoléon. Ne prenant enfin conseil que de lui-même, et s'inspirant du sentiment de ses devoirs envers ce peuple dont il était venu exalter, trois mois auparavant, le patriotisme, et qui, levé, à sa voix contre toute l'Europe, pouvait lui reprocher l'oubli trop prompt d'une cause commune, un trop facile abandon de la défense nationale, l'Empereur fit appeler le général Becker. « Général, lui dit il, l'ennemi est aux portes de Paris. Il faut être insensé ou traître à la patrie pour révoquer en doute sa mauvaise foi. Les Alliés disent qu'ils font la guerre, non à la France, mais à moi seul. J'ai abdiqué, je ne suis plus rien, et cependant ils attaquent Paris. Qu'on me fasse général, je commanderai l'armée. Général, vous allez en faire la demande en mon nom. Partez tout de suite. Expliquez aux

membres du gouvernement que mon intention n'est pas de ressaisir le pouvoir; dites-leur que tout ce que je veux, c'est de battre l'ennemi, de l'écraser, de le forcer, par la victoire, à donner un cours favorable aux négociations, et que, ce point obtenu, je m'éloignerai, je poursuivrai tranquillement ma route. » L'Empereur, a dit le comte Becker, avait, en ce moment, l'épée au côté; il était debout et semblait prêt à monter à cheval. Sa mère, le cardinal Fesch, récemment arrivés, le duc de Bassano, et d'autres personnages, se tenaient rangés derrière lui. Il termina par ces mots : « J'ai confiance en votre loyauté; remplissez cette mission, vous me rendrez un nouveau service. — Sire, répondit le général, je suis fier d'une confiance aussi haute; et, puisque mon dévouement peut être utile à Votre Majesté, je ne peux hésiter à lui obéir. » Le général partit immédiatement pour Paris. Dès qu'il eut quitté le palais, l'ordre fut donné de seller les chevaux de l'Empereur, et tous les officiers qui l'entouraient encore durent se tenir prêts à l'accompagner.

La destruction de l'armée prussienne, en cas d'attaque immédiate, était certaine. Aventuré à plus de soixante lieues de sa base d'opérations, Blücher venait d'arriver devant Paris avec 55,000 hommes à peine, tandis que l'armée française réunie sous cette capitale, pourvue d'approvisionnements de guerre considérables et d'une immense artillerie, comptait plus de 100,000 soldats, dont 25,000 hommes de cavalerie excellente [1]. D'un autre côté, Wellington, arrêté au village de

[1] Six mois plus tard, le 5 décembre, déposant dans le procès du maréchal Ney, Davoust disait : « J'avais 75,000 hommes d'infanterie, 25,000 hommes de cavalerie, 500 pièces de canon attelées et toutes les chances de la victoire. » Nous donnerons plus loin (chap. VI) le détail des troupes françaises réunies sous Paris le 29 juin; elles s'élevaient en réalité à 111,000 hommes environ, en comptant la division Brayer, 12,000 fédérés parisiens enrégimentés, et non compris les douze légions de la garde nationale de Paris. Cette force fut augmentée, trois jours plus tard, par 15,000 gardes nationaux mobilisés de la Bourgogne et de la Champagne, que l'on fit bivaquer au Champ de Mars;

Saint-Martin-Longueau, à plus de deux journées de marche de Paris[1], se trouvait dans l'impossibilité, non-seulement de porter le moindre secours à son allié, mais de résister lui-même à nos troupes; aussi était-il probable qu'avec une armée encore moins nombreuse que celle de Blücher, armée dépourvue de munitions, épuisée, et dont bon nombre de régiments ne présentaient plus que des cadres, le général anglais n'attendrait pas le choc de Napoléon victorieux des Prussiens, et se retirerait en toute hâte sur les places de la Belgique. « Nous sommes en bien mauvaise position, écrivait-il *quatre* jours auparavant, le 25 juin, au comte Bathurst. Nous n'avons pas le quart des munitions que nous devrions avoir; et je crois vraiment que, à l'exception de ma vieille infanterie d'Espagne, j'ai non-seulement la plus mauvaise armée, mais encore la plus mal équipée et le plus mauvais état-major qu'on ait jamais réuni. *** ne sait pas plus son affaire qu'un enfant; je suis obligé de la faire pour lui, et, après tout, je ne peux obtenir qu'il fasse ce que je lui ordonne. Quelques régiments sont réduits à rien; mais il faut que je les maintienne comme régiments, au grand préjudice du service et à grands frais, ou il faut que je les renvoie chez eux, et une partie avec le peu de soldats anglais que j'ai. Je n'ai jamais été si mécontent des affaires que de celles-ci[2]. »

Quant aux troupes prussiennes, un officier de l'état-major de Blücher en 1815, le colonel A. Wagner, dans une *Histoire de la campagne de Belgique* qu'il a publiée en 1825, à Berlin, avec *approbation supérieure*, porte la force de ces troupes, devant Paris, à 57,799 hommes. Ce chiffre paraîtra encore considérable si l'on songe que Blücher, ainsi que Wellington, après une perte d'environ 60,000 hommes, les 15, 16 et 18 juin, avaient, en outre, dû laisser des forces assez considérables devant les places fortes du Nord et des lignes de la Somme et de l'Aisne.

[1] Le petit village de Saint-Martin-Longueau, situé au delà de Pont-Sainte-Maxence, est à dix-huit lieues de Paris.

[2] Dépêche datée du quartier général de Raucourt, le 25 juin 1815, n° 961 du *Recueil* déjà cité. Le quartier général de Wellington, le matin du 29, était encore à Orvillé, près de Doullens, à trente-huit lieues de Paris.

L'offre de l'Empereur, si elle était acceptée, devait donc changer la face des événements; la France prenait une revanche complète, éclatante; la coalition reculait à demi brisée; Waterloo était vengé. Nous laisserons le général Becker raconter les détails de son entrevue avec les cinq membres du gouvernement provisoire. Il est des faits qui demandent le récit des acteurs eux-mêmes. Après avoir rapporté quelques incidents de sa route, ainsi que son arrivée aux Tuileries, le général poursuit en ces termes :

« L'huissier de service l'ayant annoncé à la Commission de gouvernement, le général fut aussitôt introduit dans la salle du Conseil, où l'on fut étonné de le voir, lorsque l'on croyait déjà que, conformément aux dernières et pressantes dépêches notifiées par le ministre de la marine lui-même, il avait pris avec Napoléon la route de Rochefort. Le général[1], pour expliquer à la Commission le motif de son retour, s'exprima ainsi :

« L'Empereur m'envoie vous dire que la situation de la
« France et les vœux des patriotes et des soldats réclament
« sa présence pour sauver la patrie. Ce n'est pas comme Em-
« pereur qu'il demande le commandement de l'armée, mais
« comme général dont le nom peut encore exercer une grande
« influence sur le sort de l'Empire. Après avoir repoussé
« l'ennemi, il s'engage à se rendre aux États-Unis pour y ac-
« complir sa destinée. »

« La proposition était séduisante dans l'état où se trouvait le pays; la Commission restait néanmoins silencieuse. Le président (Fouché) interpella le général en l'invitant à s'asseoir à son côté, et engagea avec lui un dialogue que les autres membres de la Commission se bornèrent à écouter sans y prendre aucune part. « Pourquoi, lui dit le duc d'Otrante, vous êtes-

[1] Le général Becker, dans tout le cours de sa *Relation*, ne parle jamais de lui-même qu'à la troisième personne.

« vous chargé d'une pareille mission lorsque vous deviez, au « contraire, presser l'Empereur de hâter son départ dans l'in- « térêt de sa sûreté personnelle, que nous ne pouvons plus « garantir? car l'ennemi marche rapidement sur Paris, et les « rapports de nos généraux, arrivés ce matin, nous annoncent « une grande désertion dans l'armée [1]. Tenez, ajouta-t-il en « jetant cette correspondance devant lui, lisez les lettres des « généraux Grouchy, Vandamme et autres; vous verrez si un « plus long retard n'expose pas Sa Majesté à tomber entre « les mains de l'ennemi. Dites-moi donc, continua le duc, qui « était avec l'Empereur lorsqu'il vous a chargé de ce mes- « sage? » Le général désigna les notabilités; et, en entendant nommer le duc de Bassano, Fouché s'écria : « Je vois d'où « est parti ce conseil; mais dites à l'Empereur que ses « offres ne peuvent être acceptées, et qu'il est de la plus « grande urgence qu'il parte immédiatement pour Rochefort, « où il se trouvera plus en sûreté que dans les environs de « Paris.

« — Puisque vous avez pénétré le motif qui a décidé Napo- « léon à essayer une nouvelle instance, répond le général « Becker, je voudrais au moins être porteur d'un avis du gou- « vernement sur le résultat de ma mission, car, si je n'arrive à « la Malmaison qu'avec une réponse verbale, Sa Majesté pourra « douter de mon zèle et de l'empressement que j'aurai mis à « exécuter son mandat. » Le duc d'Otrante traça précipitam-

[1] M. Fleury de Chaboulon, dans ses *Mémoires*, raconte ainsi le début de cet entretien : « Est-ce qu'il se moque de nous? dit Fouché en parlant de Napoléon. Le replacer à la tête de l'armée! Il a probablement épargné ce soin à la Commission, il aura *filé* aussitôt après votre départ, et dans ce moment peut-être il est occupé à haranguer ses soldats et à les passer en revue. » Ce détail, que le général Becker aura probablement raconté à son retour à la Malmaison, doit être exact. Fouché affectait souvent une grande trivialité dans ses termes, et sa dernière observation exprime une peur dont il était constamment obsédé. Fouché croyait à chaque instant voir l'Empereur reparaître, ressaisissant le pouvoir et le faisant arrêter.

ment un billet conçu à peu près en ces termes, à l'adresse du duc de Bassano :

« Le gouvernement provisoire ne pouvant accepter les propositions que le général Becker vient de lui faire de la part de Sa Majesté, par des considérations que vous saurez apprécier vous-même, je vous prie monsieur le duc, d'user de l'influence que vous avez constamment exercée sur son esprit, pour lui conseiller de partir sans délai, attendu que les Prussiens marchent sur Versailles.

« Duc d'Otrante. »

« Pendant que le président parlait, agissait, écrivait, au nom du Conseil, sans consulter ses collègues, le général Carnot se promenait dans les angles de la salle, le duc de Vicence, le général Grenier et le baron Quinette, assis autour de la table, gardaient un profond silence. Le duc d'Otrante, seul, traitait péremptoirement toutes les questions politiques, et, comme un dictateur, paraissait régler le sort de la France.

« La note écrite, le duc d'Otrante engagea vivement le comte Becker à retourner tout de suite à la Malmaison, pour représenter plus fortement que jamais à l'Empereur l'urgence d'une détermination qui pût l'empêcher d'être fait prisonnier par les troupes ennemies dans son propre palais.

« Comme, dans le principe, il n'avait pas été question pour le comte Becker d'accompagner Napoléon à Rochefort, mais simplement de commander sa garde à la Malmaison, il appela sur ce fait l'attention du président, et lui dit que, membre de la Chambre des représentants, il ne devait être soumis à aucun autre devoir qu'à celui de siéger dans l'Assemblée, et qu'il désirait y reprendre ses fonctions, puisqu'on rejetait toutes les propositions que l'Empereur avait cru devoir faire dans l'intérêt de la France. « Croyez-vous, général, que nous soyons sur « un lit de roses? répondit vivement le duc d'Otrante. *Quel-* « *que avantageuses* que puissent être les offres de Sa Majesté,

« nous ne pouvons rien changer à la teneur des arrêtés dont « l'exécution vous est confiée. Partez donc, et transmettez à « l'Empereur l'invariable résolution prise par nous de ne plus « rien changer aux dispositions qu'ils renferment. »

« Pendant cette conversation, les collègues du duc d'Otrante ne rompirent pas une seule fois le silence. Sombres et taciturnes, ils ne semblaient être que simples témoins dans cet entretien. Le général prit congé des membres du gouvernement, et, le cœur navré de douleur, il sortit de la salle[1]. »

Le comte Becker, pour sortir du palais, avait à traverser plusieurs salons d'attente; il s'y heurta contre une foule empressée de généraux et de hauts fonctionnaires, qu'il avait pu voir encombrer les salles de l'Élysée peu de jours auparavant, et qui venaient alors chercher à connaître, auprès de Fouché et de ses collègues, quels seraient les maîtres du lendemain. A la vue du général Becker, tous l'entourèrent. Ils le pressaient de questions sur Napoléon. « Comment! s'écriaient les uns, il n'est pas encore parti! » D'autres ajoutaient : « Mais dites-lui donc qu'il se hâte! tant qu'il sera là, nous ne pourrons rien entreprendre ni pour son avantage personnel, ni dans l'intérêt du pays! » L'intérêt de la France et l'avantage personnel du souverain déchu inquiétaient assez peu cette foule. L'incertitude où le séjour prolongé de l'Empereur aux portes de Paris les laissait sur l'avénement du gouvernement nouveau, leur impatience de déposer aux pieds de ce pouvoir, quel qu'il pût être, de nouveaux serments de dévouement et de fidélité; la gêne que la lenteur du dernier souverain à s'éloigner pouvait apporter à leurs manifestations, voilà ce qui les irritait. Napoléon était tombé; pourquoi ne disparaissait-il pas? Le général Becker pénétra sans peine ces préoccupations honteuses; il traversa les salons sans répondre aux interpellations

[1] *Relation* du général comte Becker, déjà citée.

qui accueillaient son passage, et se mit en devoir de retourner à la Malmaison.

Pendant qu'il était en conférence avec les membres de la Commission de gouvernement, une scène, que nous ne devons point passer sous silence, avait eu lieu dans une des salles voisines.

On sait que M. de Flahaut avait été envoyé par l'Empereur à Paris, peu d'instants après le départ de Decrès et de M. Boulay (de la Meurthe); il était chargé pour Davoust d'une demande dont nous ignorons l'objet. Le prince d'Eckmühl, lorsque l'envoyé de Napoléon vint le chercher au ministère de la guerre, se trouvait aux Tuileries. M. de Flahaut alla l'y joindre et lui dit l'objet de sa mission. Davoust l'écouta à peine. « Il paraît, dit-il au général d'un ton de colère et de mépris, que votre Bonaparte ne veut point partir; mais il faudra bien qu'il nous débarrasse de lui : sa présence ici nous gêne, nous importune, elle nuit au succès de nos négociations. S'il espère que nous le reprendrons, il se trompe; nous ne voulons plus de lui. Dites-lui, de ma part, qu'il faut qu'il s'en aille; et que, s'il ne part pas à l'instant, je le ferai arrêter, que je l'arrêterai moi-même. » M. de Flahaut n'était pas dans le secret des récents engagements du prince d'Eckmühl; il sembla d'abord douter en entendant ce langage; sa surprise devint ensuite de la stupéfaction. Aux derniers mots, pourtant, ce général, caractère fier et âme haute, s'indigna : « Je n'aurais jamais pu croire, monsieur le maréchal, répondit-il en s'efforçant de maîtriser son émotion, qu'un homme qui était, il y a huit jours, aux pieds de Napoléon, pût tenir aujourd'hui un pareil langage. Je me respecte trop, je respecte trop la personne et l'infortune de l'Empereur, pour lui rapporter vos paroles : allez-y vous-même, monsieur le maréchal; cela vous convient mieux qu'à moi. » Le prince d'Eckmühl, irrité, rappela au général qu'il parlait au ministre de la guerre,

au chef de l'armée, et lui prescrivit de se rendre à Fontainebleau, où il recevrait ses ordres. « Non, monsieur, répondit le comte de Flahaut, je n'irai point; je n'abandonnerai point l'Empereur; je lui garderai jusqu'au dernier moment la fidélité que tant d'autres lui ont jurée. — Je vous ferai punir de votre désobéissance. — Vous n'en avez plus le droit. Dès ce moment je donne ma démission. Je ne pourrais plus servir sous vos ordres sans déshonorer mes épaulettes. » Il sortit.

L'Empereur, au retour du général Flahaut à la Malmaison, s'aperçut qu'il avait l'âme blessée; il le pressa de questions et parvint à tirer de lui l'aveu de ce qui s'était passé. Napoléon ne témoigna ni étonnement ni colère des insultes de son ancien ministre : « Qu'il vienne, répondit-il froidement; je suis prêt, s'il le veut, à lui tendre la gorge. Votre conduite me touche, mon cher Flahaut, ajouta-t-il; mais la patrie a besoin d'hommes tels que vous : restez à l'armée, et, comme moi, oubliez le prince d'Eckmühl et ses lâches menaces[1]. »

Lorsque, le 29, le maréchal Davoust menaçait de faire arrêter l'Empereur, de l'arrêter de sa propre main, s'il ne partait pas sur-le-champ, ce jour-là même, au quartier général de Wellington, comme nous aurons à le dire plus loin, cinq commissaires français, membres de la Chambre des représentants et de la Chambre des pairs, proposaient, de leur côté, de livrer Napoléon aux généraux alliés.

Au milieu de tous ces événements, la nouvelle de la mission du général Becker, soit qu'elle fût venue de la Malmaison ou qu'elle fût sortie des Tuileries, n'avait pas tardé à se répandre dans Paris. Accueillie avec stupeur par quelques-uns, elle produisit chez le plus grand nombre, dans les classes ouvrières et parmi la partie énergique de la classe moyenne surtout, un véritable enthousiasme. D'abord, on raconta que

[1] *Mémoires* de M. de Chaboulon.

l'Empereur était décidé à reprendre le commandement de l'armée; puis, la peur ou la joie aidant, on affirma qu'il l'avait ressaisi; il n'était bruit, dans la soirée, que de son arrivée au milieu des troupes. Mais, tandis que la population discutait les chances du retour de Napoléon au milieu de ses soldats, et s'apprêtait pour le lendemain au spectacle d'une grande bataille livrée sous les murs de Paris, l'Empereur voyageait déjà sur la route de Rochefort.

Le général Becker était rentré à la Malmaison à cinq heures moins un quart du soir. Arrivé dans la principale cour, il fut frappé par un mouvement de train d'équipages et d'officiers à cheval, qui contrastait avec le calme où il avait laissé le château. Abordant M. de Montaran, écuyer de service, il lui demanda la cause de ces préparatifs et de cette activité. « L'Empereur va rejoindre l'armée, » lui répondit M. de Montaran. Le général s'empressa de se rendre auprès de Napoléon, qu'il trouva seul dans son cabinet. L'Empereur était debout, en uniforme, dans le costume qu'il revêtait habituellement les jours de bataille ou de grande revue [1]. Après lui avoir raconté son entrevue avec le duc d'Otrante, et dépeint l'attitude dictatoriale de l'ancien ministre de la police, ainsi que la contenance inerte et muette de ses quatre collègues; après lui avoir retracé l'aspect de la foule dont les salles des Tuileries étaient encombrées, et lui avoir dit l'impatience où était tout ce monde d'apprendre son départ, le général remit à l'Empereur les quelques lignes adressées par Fouché au duc de Bassano. Napoléon les lut; son visage resta calme; il ne dit que ces mots : « Ces gens-là ne connaissent ni l'état des choses, ni celui des esprits, en refusant ma proposition : on s'en repentira. Donnez des ordres pour mon départ; lorsqu'ils seront exécutés, vous viendrez me prévenir. »

[1] Il avait la culotte blanche et les bottes à l'écuyère. (Général Becker, *Relation* déjà citée.)

L'Empereur se trouvait, en effet, obligé de prendre un parti sur-le-champ, de choisir entre le départ pour l'armée ou pour Rochefort; un plus long séjour à la Malmaison devenait impossible. Quelques instants avant cinq heures, des dragons et des lanciers rouges, accourus de différents points de la presqu'île où se trouve cette campagne, lui avaient annoncé la présence de forts détachements de cavalerie et d'infanterie prussiennes, le long de la rive droite de la Seine, entre Argenteuil et Chatou [1].

C'était la colonne volante du major Columb, qui s'efforçait d'arriver jusqu'à la demeure de Napoléon. Il jeta les yeux sur une carte : « Ah ! ah ! s'écria-t-il en souriant avec tristesse, je me suis laissé tourner. Si le pont de Saint-Germain n'est pas détruit, je cours risque d'être fait prisonnier. — Il ne l'est point, répondit un des officiers présents. — En ce cas, répliqua l'Empereur, les Prussiens peuvent être ici ce soir. »

L'Empereur ne se trompait pas, et le péril était encore plus grand qu'il ne le croyait. Sa liberté n'était point seule menacée; on en voulait à sa vie. « Si je peux l'attraper, avait dit Blücher dans son grossier langage, je le ferai pendre à la tête de mes colonnes. » Ces odieuses paroles, dans la bouche du feld-maréchal prussien, n'étaient point une vaine menace. « Les Prussiens pensent que les jacobins veulent me le livrer (Napoléon) dans l'espérance que je lui sauverai la vie, écrivait Wellington la *veille*, 28, à sir Charles Stuart. Blücher veut le *tuer*. Mais je lui ai déclaré que je parlerai et que j'insisterai pour qu'on dispose de lui d'un commun accord. J'ai dit aussi à Blücher que, comme son ami particulier, je lui conseillais de ne pas se mêler d'une affaire aussi infâme; que lui

[1] Le détachement de lanciers rouges (lanciers de la garde) qui se trouvait alors à la Malmaison y avait été amené dans la journée par un des officiers supérieurs de ce corps, le commandant de Brack; cet officier et ses cavaliers arrivaient de Waterloo.

et moi nous avions joué un trop noble rôle dans ces événements pour devenir des bourreaux, et que j'étais résolu, si les souverains voulaient le mettre à mort (Napoléon), à faire nommer un exécuteur qui ne fût point moi[1]. » En retardant encore son départ de deux ou trois heures, ainsi qu'on le verra dans la suite, Napoléon tombait aux mains des Prussiens.

On a dit que, en ne se remettant pas à la tête des troupes, malgré le gouvernement provisoire, Napoléon avait manqué à la France et à lui-même. Le conseil d'aller rejoindre l'armée lui fut, en effet, donné dans cette journée. « Je suis sans droits et sans titre pour m'y rendre, répondit-il ; reprendre un commandement, après le refus du gouvernement provisoire et lorsque je n'ai pas même pour moi un appel de la population ou des soldats, c'est me faire rebelle. Je dois à la France, et à la dignité dont elle m'a revêtu, de ne pas jouer le rôle d'aventurier, ni de m'exposer à ce qu'un gendarme soit en droit de porter la main sur moi. » Il n'avait pas à craindre, sans doute, qu'une telle injure lui fût faite par le comte Becker, non plus que par les détachements sous les ordres de ce général ; mais d'autres chefs et une autre troupe armée n'eussent peut-être pas hésité à lui barrer le chemin. Du moins, telle aurait pu être la conséquence d'une dépêche adressée le matin même par Davoust au maréchal de camp Baille de Saint-Pol, commandant supérieur de Montmartre, position intermédiaire entre la Malmaison et le quartier général de l'armée ; cette dépêche était ainsi conçue :

« La Villette, le 29 juin 1815, deux heures du matin.

« Monsieur le général,

« On vient de me faire le rapport que l'Empereur veut aller à Montmartre pour tâcher de faire un mouvement. Quelque invraisemblable

[1] Dépêche datée du quartier général d'Orvillé, le 28 juin, n° 965 du *Recueil* déjà cité.

que soit ce rapport, cependant il est bon de vous mettre en mesure. Prévenez le prince d'Essling, afin qu'il mette sous votre main quelques bataillons de garde nationale, que vous feriez entrer à Montmartre à la première nouvelle que vous auriez d'une pareille tentative. Communiquez cette lettre au prince d'Essling; il demeure rue de Bourgogne, près du ministère de la guerre.

« Recevez, monsieur le général, etc.

« Le maréchal, prince d'Eckmuhl [1]. »

Cependant toutes les personnes qui devaient accompagner l'Empereur étaient alors réunies. Une seule manquait, Labédoyère; un des passe-ports était en son nom; on l'attendit vainement. Tandis que les voitures se rangeaient pour le départ, l'Empereur échangeait avec la reine Hortense et deux ou trois amis, qui seuls ne l'avaient pas abandonné, des conseils et de tendres recommandations; il déplorait les maux que leur dévouement à sa personne et à sa cause pouvait appeler sur eux; il les remerciait. A cinq heures et demie, le général Becker se présenta. « Sire, tout est prêt, » dit-il à Napoléon. L'Empereur venait de revêtir un costume de ville [2]; il prit un chapeau rond posé sur un secrétaire, et, précédé du général, traversa le vestibule pour entrer dans le jardin. Son attitude semblait calme; en revanche, les soldats placés sur son passage pleuraient. Arrivé dans le parc, il s'arrêta, pressa dans ses bras la reine Hortense, et embrassa chacune des personnes présentes. Toutes éclataient en sanglots; lui-même, en ce moment, était profondément ému, et ce n'était qu'au prix de visibles efforts que sa contenance et sa voix restaient fermes.

[1] La marche de la colonne prussienne chargée d'enlever Napoléon; la menace faite par Davoust de l'arrêter de sa propre main; l'offre de le *livrer*, faite à Wellington par une commission dite d'*armistice*, composée de trois représentants et deux pairs, dans une conférence dont nous rapporterons plus loin les détails; le refus du gouvernement provisoire et l'envoi de la dépêche que nous venons de reproduire, tous ces faits appartiennent à la seule et même journée du 29.

[2] L'Empereur était en habit marron.

Après avoir fait quelques pas pour s'éloigner, il s'arrêta encore, et recommanda de nouveau, à tous, le courage et l'union. Puis, attachant un long regard sur cette demeure qu'il quittait pour jamais, sur cette fille d'adoption, sur ces quelques soldats, humbles et fidèles compagnons qu'il ne devait plus revoir, il adressa de la tête et de la main, à ceux-ci, un silencieux et dernier adieu, et s'enfonça à pas rapides dans une des allées du parc où l'attendait sa voiture.

Nous interromprons le récit des événements politiques et militaires dont Paris ou ses environs furent le théâtre le lendemain et les jours suivants, pour suivre Napoléon jusqu'au moment où, *prisonnier de l'Europe*, il fut transporté à Sainte-Hélène.

CHAPITRE V

Voyage de l'Empereur; il s'arrête à Rambouillet; ses espérances; projet du général Excelmans pour replacer Napoléon à la tête de l'armée. — L'Empereur continue sa route par Chartres, Châteaudun, Tours et Poitiers; incident à Saint-Maixent; arrivée à Niort; séjour dans cette ville; instances pour retenir Napoléon; son arrivée à Rochefort, le 3 juillet. — Conseils d'officiers généraux de marine; propositions; incertitudes de l'Empereur. — Dépêches du gouvernement provisoire; Napoléon s'embarque le 8 juillet sur la Charente et s'installe sur la frégate la *Saale*. — Visite à l'île d'Aix — La croisière anglaise; le duc de Rovigo et M. de Las-Cases se rendent à bord du *Bellérophon;* leur entrevue avec le capitaine Maitland. Proposition du capitaine Poné pour franchir la croisière anglaise. Nouvelles de Paris; Napoléon s'embarque et s'installe à l'île d'Aix; envoi du général Lallemand dans la rivière de Bordeaux; proposition du capitaine Baudin. — Les officiers du 14e régiment de marine offrent à l'Empereur les moyens de passer en Amérique; il accepte; préparatifs; Napoléon va s'embarquer; plaintes et opposition de son entourage; l'Empereur renonce à se rendre aux États-Unis; nouvelle entrevue du général Lallemand et de M. de Las-Cases avec le capitaine Maitland; leur retour; l'Empereur tient conseil; son embarquement à bord du *Bellérophon* est décidé; lettre au prince régent; elle est confiée au général Gourgaud, qui s'embarque; ses instructions. — Napoléon à bord de l'*Epervier;* ses adieux au général Becker; il se rend sur le *Bellérophon;* arrivée de ce vaisseau en rade de Torbay, ensuite à Plymouth; incidents. Napoléon revient à Torbay; il est déclaré prisonnier de guerre; on veut lui ôter son épée; il passe sur le *Northumberland.* Protestation de l'Empereur; son départ pour Sainte-Hélène.

Les équipages de l'Empereur, partagés en deux convois, devaient prendre deux routes différentes : trois voitures, renfermant Napoléon ainsi que les généraux Bertrand, Becker, Gourgaud, le duc de Rovigo et quelques gens de service, gagneraient Rochefort, par Rambouillet, Chartres, Châteaudun, Vendôme, Tours, Poitiers et Niort. La comtesse Bertrand et ses enfants, le comte et la comtesse de Montholon, M. de Las-

Cases et son fils, et le reste de la suite, devaient aller par Orléans, Châteauroux et Saintes

La voiture où l'Empereur avait pris place partit la première; elle marchait seule; c'était une calèche d'été, sans apparence, dépourvue de tout bagage, et dont rien n'annonçait la destination pour un long voyage. Napoléon l'occupait avec le grand maréchal Bertrand, le duc de Rovigo et le général Becker; tous quatre, revêtus d'habits de ville, ne portaient aucun signe distinctif. Les deux autres voitures, de forme plus élégante et plus riche, pouvaient seules attirer l'attention; elles marchaient réunies, mais à quelque distance de la première. La plus apparente était exclusivement occupée par le général Gourgaud, revêtu de son uniforme, et qui avait sollicité et obtenu le périlleux honneur d'attirer ainsi sur lui seul les dangers que le fanatisme politique, la haine ou la cupidité pouvaient semer sur le chemin de l'Empereur; la voiture qui accompagnait renfermait le premier valet de chambre Marchand et trois autres personnes du service. Ces dispositions, dont le but était d'empêcher qu'on ne soupçonnât la présence de l'Empereur dans la calèche d'été, et qui furent maintenues jusqu'à Rochefort, avaient été inspirées aux amis de Napoléon par le souvenir des fâcheux incidents de son voyage après l'abdication de Fontainebleau, mais surtout par des bruits de projets d'assassinat propagés à cette époque et lors de son retour au 20 mars, bruits que l'affaire Maubreuil avait singulièrement accrédités. Napoléon, à la vérité, ne se rendait pas cette fois au milieu des ardentes populations du Midi; mais il avait à traverser dans sa route des cantons où le sentiment des passions politiques n'était pas moins développé : il se dirigeait vers les provinces de l'Ouest.

La première halte de la route fut Rambouillet. Les généraux qui partageaient la voiture de l'Empereur ne croyaient pas s'arrêter longtemps dans cette ville, on ne marchait que

depuis quelques heures; mais Napoléon déclara vouloir y séjourner jusqu'au lendemain. Poursuivi par ce bruit d'artillerie qui l'avait si vivement ému la veille et dans la journée, espérant toujours que la présence des Alliés et le sentiment du péril obligeraient le gouvernement provisoire d'accepter la proposition qu'il lui avait fait porter le matin par le général Becker, il voulait laisser à une détermination, même tardive, le temps de lui parvenir. Ses fidèles soldats, quelques-uns de ses généraux, à défaut de Fouché et de ses collègues, ne pouvaient-ils pas, d'ailleurs, le rappeler, le contraindre de se replacer à leur tête et d'écraser l'ennemi? Dominé par ce secret espoir, trois fois dans le cours de la nuit il envoya le général Gourgaud sur la route de la Malmaison, dans le but d'interroger les courriers qui viendraient à passer, et d'épier les pas précipités des officiers qui pourraient courir après lui; mais, après avoir attentivement interrogé la solitude et le silence des chemins, trois fois Gourgaud revint sans avoir rien entendu, rien appris.

Ces préoccupations n'étaient pas, autant qu'on pourrait le croire, le rêve d'une imagination abusée. Les premières troupes de l'armée du Nord, on se le rappelle, s'étaient montrées en vue de Saint-Denis l'avant-veille, 28. Le 29, le général Excelmans, que son aide de camp, le colonel Sencier, avait rejoint à mi-chemin, entre Meaux et Paris, était arrivé près de Vincennes, vers le milieu de la journée, avec ses deux divisions de dragons. Il se rendit immédiatement chez le général Daumesnil, commandant du château, et, le priant de laisser ignorer sa présence dans la forteresse, il lui annonça qu'il voulait y attendre que le soir fût venu, afin de se porter à la Malmaison avec une cinquantaine d'officiers de son corps, d'enlever l'Empereur et de le forcer à se remettre à la tête de ses troupes. « Il est trop tard, lui répondit Daumesnil, un de mes aides de camp arrive des Tuileries; l'Empereur est parti

ce matin à neuf heures. » A cette heure-là, en effet, le ministre de la marine et M. Boulay (de la Meurthe) étaient revenus depuis longtemps de la Malmaison, et Fouché, ainsi que tous les membres du gouvernement, croyaient le départ effectué. Le général Becker n'arriva que bien plus tard aux Tuileries. On sait l'étonnement que sa présence y causa. Si Excelmans avait connu ce retard, si même il avait eu le moindre avis sur la halte de Rambouillet, il aurait probablement empêché l'Empereur de dépasser cette ville, que Napoléon, toujours dominé par l'espérance de recevoir quelque message, quitta seulement le lendemain 30, à onze heures du matin, pour se rendre à Chartres, qu'il traversa sans avoir été reconnu. Arrivé à Châteaudun, il s'y arrêta pour changer de chevaux ; la maîtresse de poste, s'approchant de la portière avec tous les signes de la plus vive inquiétude, demanda aux voyageurs s'ils venaient de Paris et s'il était vrai, ainsi qu'on venait de le lui dire, qu'il fût arrivé un nouveau malheur à l'Empereur. Ses regards, en faisant cette question, s'étaient involontairement dirigés vers l'intérieur de la calèche. Tout à coup elle pâlit, lève les yeux au ciel, s'éloigne sans mot dire et rentre dans sa maison en éclatant en sanglots. Elle venait de reconnaître Napoléon.

L'Empereur traversa ensuite Vendôme, puis Tours, où il arriva dans la nuit ; il ne s'y arrêta pas. Le lendemain, 1er juillet, la chaleur l'obligea de faire une assez longue halte à la maison de poste de Poitiers, située en dehors de la ville. A deux heures de l'après-midi il poursuivit son voyage, et arriva vers le soir à Saint-Maixent, où la calèche s'arrêta pour relayer. A la vue de cette voiture changeant de chevaux, quelques désœuvrés s'amassèrent ; d'autres curieux ne tardèrent pas à venir grossir ce premier groupe ; au bout de quelques instants, une partie des habitants de cette petite ville accourait sur la place. Inquiets de cette rumeur, des gardes nationaux, en assez grand nombre, prirent les armes, vinrent visiter la calè-

che, et obligèrent le général Becker d'exhiber son passe-port. Non-seulement cette pièce, que nous avons reproduite, différait des passe-ports ordinaires par ses termes autant que par sa forme, mais elle ne faisait mention que du général, de son *secrétaire* et d'un domestique. Les gardes nationaux, en voyant quatre personnes, déclarèrent vouloir en référer à l'autorité municipale. Pendant ce temps la foule continuait à s'amasser autour de la voiture, et une certaine inquiétude s'emparait déjà des voyageurs, lorsque le général Becker, apercevant au milieu des curieux un officier de gendarmerie dont il était connu, lui fit signe d'approcher et le pria d'aller à la mairie terminer ce conflit. L'officier promit ses bons offices. Il ne tarda pas à revenir avec le passe-port et un laisser passer. La calèche reprit sa route. Après cet incident, le seul qui se fût encore produit, et que doit expliquer le voisinage de la Vendée et de ses troubles, l'Empereur arriva enfin à Niort, à la nuit close, sans que son *incognito* eût été trahi une seule fois, et descendit à la maison de poste de cette ville.

Niort était un des points de l'Ouest où le gouvernement impérial avait concentré quelques-unes des troupes destinées à réprimer le mouvement insurrectionnel de la Vendée. L'Empereur résolut de s'y arrêter pendant un jour. A peine installé à la maison de poste, il envoya le duc de Rovigo prévenir le préfet, M. Busche, de son arrivée, et lui annoncer qu'il le recevrait à quatre heures du matin. Le lendemain, 2 juillet, au soleil levant, Napoléon était debout à une croisée, regardant avec intérêt quelques hussards qui donnaient les premiers soins à leurs chevaux; un de ces cavaliers le reconnut. Au cri de *Vive l'Empereur!* poussé immédiatement par le soldat, ses camarades accoururent; une partie des habitants et toute la garnison furent bientôt sur pied. Le préfet, à son tour, arriva. Les instances de ce fonctionnaire décidèrent Napoléon à se rendre à l'hôtel de la préfecture dans les appartements qui,

pendant la nuit, avaient été disposés pour le recevoir. L'Empereur y était à peine entré, qu'une foule considérable, composée de citoyens et de soldats, qui le demandaient à grands cris, encombrait toutes les avenues de la préfecture. Il refusa de se montrer. Vainement M. Busche et d'autres fonctionnaires parcouraient les rassemblements en annonçant que Napoléon ne paraîtrait pas, et engageaient la foule à se disperser, on ne put obtenir qu'elle se séparât, et, tant que dura le jour, elle fit retentir les abords de l'hôtel de ses acclamations.

L'Empereur consentit pourtant à recevoir les notabilités de la ville ainsi que les officiers de la garnison. Les salons de la préfecture se trouvèrent bientôt pleins. Affable et bienveillant pour tous, se mêlant même à chaque groupe, l'Empereur laissait discuter devant lui et discutait lui-même toutes les questions soulevées par l'invasion du territoire et par la présence des Alliés aux portes de Paris. Il n'y avait qu'une voix pour la résistance à outrance; mais chacun, en même temps, n'admettait de défense possible que par lui et avec lui. On le conjurait de ne pas aller plus loin, de retourner sur ses pas, de revenir à Tours, à Orléans, de rallier toutes les forces nationales derrière la Loire. Les officiers du 2e régiment de hussards, entre autres, se jetèrent, pour ainsi dire, à ses genoux, le suppliant de ne pas abandonner la France aux envahisseurs, et de se remettre encore une fois à la tête de l'armée. « Je ne suis plus rien, je ne peux plus rien, » leur répondait Napoléon; et, passant dans une pièce voisine pour se soustraire à ces instances qui lui coûtaient à repousser plus qu'il n'osait le laisser voir, il invita le général Becker à faire connaître ces manifestations au gouvernement provisoire, et à instruire en même temps Fouché et ses collègues des obstacles que son embarquement semblait devoir rencontrer.

Pendant sa halte à la maison de poste de Poitiers, l'Empereur avait fait expédier au préfet maritime de Rochefort un

courrier chargé d'engager ce fonctionnaire à venir à sa rencontre ; il voulait l'interroger sur l'état des frégates mises à sa disposition, et aviser avec lui aux mesures à prendre pour assurer son embarquement et sa traversée. Le préfet maritime, qui était malade, fit partir à sa place M. de Kérangal, chef des mouvements du port. Cet officier trouva l'Empereur à Niort ; il lui apprit que, depuis la veille, 1er juillet, les pertuis Breton et d'Antioche, les deux seules passes de la rade praticables aux navires de guerre, étaient observés par une croisière anglaise. C'est de cet incident que le général Becker devait faire part à la Commission de gouvernement. Sa dépêche était ainsi conçue :

« Niort, le 2 juillet 1815.

« J'ai l'honneur d'informer le gouvernement provisoire que l'Empereur est arrivé la nuit dernière à Niort, bien fatigué et très-inquiet du sort de la France.

« Sans être reconnu, Napoléon a été très-sensible à la curieuse inquiétude avec laquelle on demandait de ses nouvelles sur son passage. Ces démonstrations d'intérêt lui ont fait dire à plusieurs reprises : « Le « gouvernement connaît mal l'esprit de la France; il s'est trop pressé « de m'éloigner de Paris, et, s'il avait accepté ma dernière proposition, « les affaires auraient changé de face. Je pouvais encore exercer, au « nom de la nation, une grande influence dans les affaires politiques, en « appuyant les négociations du gouvernement par une armée à laquelle « mon nom aurait servi de point de ralliement, » etc.

« Arrivée à Niort, Sa Majesté a été informée par le préfet maritime de Rochefort que, depuis le 29 juin, l'escadre anglaise, en doublant sa croisière et sa vigilance, rendait la sortie des bâtiments impossible. Dans cet état de choses, l'Empereur désire que le ministre de la marine *autorise* le capitaine de la frégate qu'il montera *à communiquer avec le commandant de l'escadre anglaise*, si des circonstances extraordinaires rendent cette démarche indispensable, tant pour la sûreté personnelle de Sa Majesté que pour épargner à la France la douleur et la honte de voir Sa Majesté enlevée de son dernier asile pour être livrée à ses ennemis. »

Cette dépêche, ainsi qu'il est facile de s'en apercevoir, était

écrite, en grande partie, sous la dictée de l'Empereur. Au moment où le général Becker terminait le dernier paragraphe, M. Busche entra pour annoncer que des lettres de Paris, du 30 juin, venaient d'arriver et faisaient mention d'un fort engagement d'artillerie qui avait eu lieu le jour même au nord de cette capitale. L'Empereur fit aussitôt ajouter au général Becker les lignes suivantes :

« Nous attendons avec anxiété des nouvelles de Paris. Nous avons l'espoir que la capitale se défendra et que l'ennemi vous donnera le temps de voir l'effet des négociations entamées par vos ambassadeurs, et de renforcer l'armée pour couvrir Paris (*cette phrase et la suivante m'ont été dictées par l'Empereur*) [1]. Si, dans cette situation, la croisière anglaise empêche les frégates de sortir, vous pouvez disposer de l'Empereur comme *général* uniquement occupé du désir d'être utile à la patrie.

« Le lieutenant général, comte Becker. »

Le lendemain 3 juillet, à quatre heures du matin, Napoléon descendait le perron de la préfecture, et, serrant affectueusement la main de M. Busche, qu'il remercia de son hospitalité, il s'avança vers sa voiture. Dans ce moment, une foule d'habitants et de militaires, qui s'étaient portés aux abords de la préfecture dès avant l'aube du jour, entourèrent le souverain exilé : ils ne voulaient point le laisser partir. Les cris de *Vive l'Empereur! restez avec nous!* sortaient de toutes les bouches. Cependant Napoléon était parvenu à se placer dans sa calèche; il fit signe de la main aux postillons, et la voiture, après d'assez longs efforts pour percer la foule, finit par s'éloigner. Quatre heures plus tard, à huit heures du matin, l'Empereur franchissait les portes de Rochefort, où l'avait précédé le général Gourgaud, chargé de reconnaître et de concerter à l'avance, avec le préfet maritime, les moyens de tromper la croisière anglaise.

[1] Cette parenthèse était ainsi placée dans l'original de la dépêche.

Le voyage avait duré trois jours; il s'était accompli sans aucun des accidents dont la crainte avait inspiré aux amis de l'Empereur les précautions que nous avons dites[1]. Le visage de Napoléon, durant ce long trajet, ne trahit pas une seule fois les émotions qui devaient déchirer son âme. « Son attitude ne cessa jamais d'être digne et calme, a dit le général Becker; un complet silence régnait dans la voiture; chacun était assoupi ou feignait de l'être; nul d'entre nous n'osait interrompre le cours des réflexions de l'Empereur. Cet état de pénible contrainte n'était suspendu que pendant nos rares stations. Silencieux et courbé sur lui-même, Napoléon n'échangeait que quelques phrases entrecoupées avec ses compagnons de voyage, et l'on pouvait s'apercevoir alors que sa pensée planait toujours sur l'avenir, et que, dans les illusions qui berçaient son imagination, il ne désespérait pas de maîtriser encore les événements. Jamais le nom de l'Impératrice ni celui du roi de Rome ne sortirent de sa bouche[2]. »

[1] On lit toutefois dans les *Mémoires* du duc de Rovigo : « Je me servis du reste de déférence que les officiers de gendarmerie avaient conservé pour moi, qu'ils connaissaient tous depuis longtemps (Savary avait été colonel général de cette arme), pour leur faire quelques questions (à Rochefort). Ce qu'ils m'apprirent me confirma dans l'opinion où j'étais déjà, que quelqu'un — j'ai su depuis qui c'était — avait suivi les traces de l'Empereur depuis la Malmaison, dans le dessein de lui faire un mauvais parti, et certes il n'était pas le seul. Heureusement l'assassin se trompa aux voitures; il prit les plus belles pour celles où était l'Empereur, il s'était attaché à elles. Mais un autre misérable de même espèce ne se méprit pas à notre modeste équipage; il nous suivit avec quelques hommes de main, et ne cessa d'épier une occasion favorable pour nous égorger. Il est aujourd'hui chargé de titres : grand bien lui fasse! » Le duc de Rovigo n'aurait pas dû s'en tenir à cette exclamation : taire le nom de telles gens, c'est encourager leurs pareils par l'espoir de l'impunité. Il y aurait probablement moins d'actes odieux ou infâmes, si les hommes honnêtes avaient tous le courage de livrer le nom des coupables à la justice de l'opinion. Nous n'avons pu savoir, malgré nos recherches, de qui le duc de Rovigo a voulu parler.

[2] *Relation* déjà citée. — Le général Becker ajoute le détail suivant : « Souvent il puisait dans ma tabatière, qu'ornait un remarquable portrait de Marie-Louise, sculpté en ivoire; il prit une fois la boîte entre ses mains, l'examina un instant, puis la rendit sans proférer une parole. » La note sur

Napoléon était descendu à l'hôtel de la préfecture maritime. Le bruit de son arrivée, répandu dans la ville, y causa une vive émotion. La population se porta immédiatement en masse vers sa demeure ; un grand nombre de personnes envahirent le jardin de l'hôtel ; le reste se répandit sur la partie du port que ce jardin domine. Cette foule demandait à voir l'Empereur, qui résista longtemps à ces acclamations ; enfin, vers le soir, vaincu par ces instances que l'insuccès ne fatiguait pas, Napoléon parut sur la terrasse, accompagné du baron Bonnefoux, préfet maritime. Un silence profond accueillit d'abord sa présence ; mais bientôt les groupes éclatèrent en transports, dont le retentissement poursuivait encore l'Empereur longtemps après qu'il fut rentré dans l'intérieur des appartements. Dans le même moment où, à une des extrémités de l'Empire, le peuple de Rochefort saluait surtout dans Napoléon le symbole vivant de l'indépendance et de la grandeur française, ce jour-là, 3 juillet, une capitulation, l'acte le plus honteux qui soit inscrit dans nos annales, livrait Paris aux Anglais et aux Prussiens.

Les deux frégates mises par le gouvernement provisoire à la disposition de l'Empereur mouillaient dans la rade sous la protection des batteries de l'île d'Aix. C'étaient la *Saale* et la *Méduse*, commandées, la première, par le capitaine de vaisseau Philibert, la seconde par le capitaine de frégate Poné. La présence de la croisière anglaise à l'embouchure de la Charente n'était pas le seul empêchement à la sortie des deux navires ; les vents se trouvaient contraires. Dès l'arrivée de l'Empereur, une réunion d'officiers généraux et supérieurs de la marine, parmi lesquels on remarquait le vieil et intrépide amiral Martin, avait été convoquée à l'hôtel de la préfecture. Tous, d'une commune voix, reconnaissaient que le double

Marie-Louise, qui se trouve page 389 du tome II, explique la profonde indifférence de Napoléon pour l'ancienne Impératrice.

obstacle des vents et de la croisière rendait fort hasardeuse la sortie des frégates, et chacun s'efforçait de trouver un autre moyen de salut : les uns proposaient de recourir à des navires neutres, mouillés sur divers points de la côte, entre autres à un brick de commerce danois, alors en chargement à l'île d'Aix et commandé par un capitaine d'origine française, M. Besson ; ceux-ci conseillaient l'emploi de bâtiments assez légers pour défier le peu de profondeur des passes encore libres, ainsi que la surveillance de l'ennemi ; ceux-là appuyaient l'offre de quelques aspirants intrépides qui se faisaient fort de conduire l'Empereur en lieu de sûreté dans de simples chaloupes pontées ; enfin, l'amiral Martin, combattant ces différentes ouvertures, signalait la corvette la *Bayadère*, stationnée dans la rivière de Bordeaux et commandée par le capitaine Baudin, comme le bâtiment qui pouvait le mieux assurer le départ de Napoléon. Ces propositions, émises dans plusieurs conseils successifs, se reproduisaient à chaque séance ; l'Empereur les écoutait et prenait quelquefois part aux discussions, mais sans jamais approuver ni rejeter positivement aucun moyen ; il flottait entre tous les partis ; comme à l'Élysée et à la Malmaison, il s'efforçait d'attendre.

Rochefort renfermait un régiment d'artillerie de marine ; un régiment de matelots campait sur l'île d'Aix, dans la rade ; quinze cents gardes nationaux étaient à la Rochelle ; un corps de cavalerie occupait Niort, et trois mille hommes de gendarmerie se trouvaient cantonnés dans les environs ; enfin, le général Clausel, à Bordeaux, avait sous ses ordres plusieurs régiments d'infanterie. Toutes ces troupes, formant le noyau d'une armée, envoyaient à l'Empereur des députations chargées de lui porter l'expression de leur dévouement et de leurs regrets. Ces manifestations, ajoutées à l'attachement que lui témoignaient toutes les classes de la population de Rochefort, contribuaient à ses hésitations, disons mieux, à ses

illusions. « Ce qui le dirigeait par-dessus tout, à cet instant critique, a dit un des compagnons de son exil, c'est qu'il espérait que les yeux se dessilleraient à la vue du danger, qu'on reviendrait à lui, et qu'il pourrait sauver la patrie. C'est ce qui lui fit allonger le temps, le plus qu'il put, à la Malmaison ; c'est ce qui le fit retarder beaucoup encore à Rochefort; il ne pouvait se séparer de cette pensée[1]. » Cinq jours entiers se passèrent au milieu de l'incertitude et des fluctuations que nous venons de dire; mais, le 8, Napoléon dut prendre un parti; ce jour-là, dans la matinée, le général Becker reçut de Paris des ordres qui ne permettaient plus à l'Empereur de prolonger son séjour à Rochefort. Ces ordres étaient la réponse du gouvernement provisoire à la dépêche écrite de Niort par ce général; en voici les termes :

« Paris, 4 juillet 1815.

« Monsieur le général Becker, le gouvernement a reçu la lettre que vous lui avez écrite de Niort le 2 juillet. Napoléon doit s'embarquer sans délai. Le *succès des négociations* tient principalement à la certitude que les puissances alliées veulent avoir de son embarquement, et vous ne savez pas jusqu'à quel point la sûreté et la tranquillité de l'État sont compromises par tous ces retards. Si Napoléon avait pris son parti tout de suite, nous avons sous les yeux un rapport du préfet maritime de Rochefort où il est dit que le départ n'eût pas été impossible le 29[2].

[1] Comte de Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène.*

[2] Ce rapport, adressé au ministre de la marine, était ainsi conçu :

« (*Tres-secrete.*) Rochefort, 29 juin 1815.

« Monseigneur, j'ai reçu vos deux dépêches, expédiées par estafette extraordinaire.... D'après les dispositions que j'ai prises, les deux frégates seront prêtes la nuit prochaine.... Mais, depuis trois ou quatre jours, une croisière ennemie, composée d'un vaisseau, d'une frégate et de deux corvettes, se tient constamment à l'entrée du pertuis d'Antioche; ce sera *une difficulté, mais je ne la crois pas invincible.*

« Je me suis conformé à tous les ordres de Votre Excellence.

« Je la supplie d'agréer, etc.

« Le préfet maritime, baron Bonnefoux. »

La Commission met donc la personne de Napoléon sous votre responsabilité; vous devez employer *tous les moyens de force* qui seraient nécessaires, en conservant le respect qu'on lui doit. Faites qu'il arrive sans délai à Rochefort, et faites-le embarquer aussitôt. Quant *aux services qu'il offre*, nos devoirs envers la France et nos engagements avec les puissances étrangères ne nous permettent pas de les accepter, et vous ne devez plus nous en entretenir. Enfin la Commission *voit des inconvénients* à ce que Napoléon *communique avec l'escadre anglaise;* elle *ne peut accorder* la permission qui lui est demandée à cet égard.

« Agréez, etc.

« *Signé :* duc d'Otrante, comte Carnot; comte Grenier, baron Quinette et duc de Vicence. »

« Le succès de nos négociations tient surtout à son embarquement, » disaient les membres du gouvernement provisoire. Le duc de Vicence, Carnot, le général Grenier et le baron Quinette, en entendant la lecture de cette phrase, avaient dû baisser les yeux. La lettre était datée du 4, et la capitulation qui livrait Paris et la France aux Alliés avait été signée la veille, 3! Ils n'avaient sans doute autorisé ce mensonge qu'afin de ne pas laisser soupçonner à l'Empereur que le sacrifice de notre indépendance était déjà consommé. Le simple rapprochement de ces deux dates explique toute cette dépêche et fait comprendre l'insistance mise à l'embarquement immédiat de l'Empereur, ainsi que l'ordre donné au général Becker d'employer les *moyens de force* pour contraindre Napoléon à vider le territoire. Davoust avait écrit, de son côté, au général, pour lui annoncer « qu'il venait de prescrire aux commandants des troupes à Rochefort et à la Rochelle de lui donner *main-forte* pour l'accomplissement de ces ordres. »

Dans toutes les questions relatives à l'embarquement et au départ de Napoléon, le général Becker gardait une attitude passive; il s'abstenait. Cette fois encore il se contenta de communiquer à l'Empereur les deux lettres qu'il venait de recevoir; ce dernier, après les avoir lues, lui dit : « Que

pensez-vous de cela, général? Tout le monde, ici, donne son avis, excepté vous. — Je ne suis pas en position de donner des conseils à Votre Majesté, répondit le général; les chances qu'elle peut courir sont trop incertaines; je ne voudrais pas qu'on pût me reprocher la moindre influence sur ses décisions. Le seul avis que je me permettrai de lui donner, c'est de prendre une détermination prompte et d'exécuter ensuite le plus rapidement possible le projet auquel elle aura donné la préférence. Le sort de la France peut malheureusement se trouver consommé; le nouveau gouvernement peut envoyer des agents à la poursuite de Votre Majesté; dès lors mes pouvoirs, que je ne tiens que d'une commission provisoire, cessent, et Votre Majesté court des dangers dont il est impossible de prévoir le résultat. » L'Empereur, à ces derniers mots, garda un moment de silence; puis il dit en souriant au comte Becker : « Mais, général, quoi qu'il arrivât, vous seriez incapable de me livrer? — Votre Majesté sait que je suis prêt à donner ma vie pour protéger son départ, répliqua le général; mais, en me sacrifiant, je ne la sauverais pas; car les commandants des frégates, si la scène venait à changer, recevraient les ordres des ministres de Louis XVIII, et méconnaîtraient les miens. — Eh bien, dit l'Empereur, donnez l'ordre d'équiper les embarcations pour l'île d'Aix[1]. »

Tous les préparatifs furent promptement terminés, et le soir du 8, à cinq heures, l'Empereur, quittant l'hôtel de la préfecture maritime sous l'escorte d'un piquet de chasseurs à cheval, vint descendre sur la rive droite de la Charente, près d'un fort appelé le château de Fourras, où l'attendait le principal canot de la *Saale*.

La population de Rochefort couvrait les quais; son attitude était celle de la tristesse et du respect. Cette foule assistait

[1] *Relation* du général Becker, déjà citée.

avec une émotion contenue à l'immense sacrifice qui s'accomplissait devant elle ; des larmes coulaient lentement des yeux d'un grand nombre de spectateurs. Ce solennel silence ne fut interrompu que lorsque le canot de la *Saale* vint à se mouvoir pour quitter la rive. Alors un long cri de *Vive l'Empereur!* cri de pitié et d'adieu, s'échappa de toutes les bouches, et, pendant quelques minutes, suivit la frêle embarcation sur le flot qui l'emportait. A ce moment, d'autres acclamations éclataient dans la capitale de l'Empire et saluaient un autre souverain. Napoléon quittait pour jamais le rivage de la France, le même jour et à la même heure où Louis XVIII rentrait aux Tuileries.

Le trajet à parcourir sur la Charente pour gagner la rade était assez considérable ; le vent, en outre, se trouvait contraire et repoussait avec violence les chaloupes vers Rochefort ; ce fut seulement à huit heures du soir que l'Empereur arriva près des frégates ; cette traversée l'avait fatigué; au lieu de débarquer à l'île d'Aix, il fit aborder la *Saale*, où il s'installa avec les généraux Bertrand, Rovigo, Becker et Gourgaud, qui l'accompagnaient dans le canot.

Le lendemain 9, à la pointe du jour, Napoléon annonça l'intention de visiter l'île. Deux canots de la *Saale* furent immédiatement disposés pour l'y transporter avec plusieurs officiers de sa suite. Les sentinelles placées sur ceux des ouvrages de l'île qui faisaient face aux frégates, connaissant l'hôte que, depuis la veille, renfermait la *Saale*, ne quittaient pas ce navire des yeux ; témoins des apprêts du départ, puis de la marche des embarcations, elles donnèrent l'éveil ; en quelques instants le rivage se trouva couvert d'une foule considérable qui fit éclater, à la vue de Napoléon, les plus vifs transports. Les acclamations redoublèrent lorsque l'Empereur eut débarqué, et ce fut au milieu des cris répétés de *Vive l'Empereur! ne partez pas! allons à la Loire!* qu'il traversa les premiers ouvrages pour aller passer en revue le régiment de

marins formant la garnison de l'île. L'accueil de ces soldats ne fut ni moins bruyant ni moins exalté. Arrivé devant eux, Napoléon sembla retrouver la plénitude de son ancienne toute-puissance; commandant lui-même les manœuvres et passant ensuite dans chaque rang, il distribua aux officiers et aux soldats les encouragements et les éloges. Cette revue terminée, il parcourut, avec les officiers d'artillerie et du génie de la résidence, les forts, les batteries, tous les travaux que, sur la fin de son règne, il avait fait ériger pour protéger la rade et favoriser le cabotage entre Rochefort, la Rochelle et Bordeaux. La population entière de l'île ne le quitta pas un seul instant pendant cette inspection; elle l'entourait encore, lorsqu'après le défilé du régiment de marine, qui l'attendait rangé en bataille sur la rive, il remonta dans les embarcations; et ce fut aux nouveaux cris de : *A la Loire! ne nous quittez pas!* qu'il s'éloigna. Cette visite, reflet de ses grandeurs passées, l'avait vivement ému; mais, à ce moment de sa vie, il ne devait plus avoir que des joies suivies d'amertume : en posant le pied sur la *Saale*, il trouva le préfet maritime, qui l'attendait avec de nouvelles dépêches. La première était un arrêté de la Commission de gouvernement, conçu en ces termes :

« Vu l'urgence des circonstances et le haut intérêt attaché à ce que Napoléon Bonaparte quitte sur-le-champ le territoire français, tant sous les rapports de sa sûreté personnelle que sous ceux de la raison d'État, la commission de gouvernement arrête :

« Art. 1er. Le ministre de la marine réitérera les ordres qu'il a donnés pour l'embarquement immédiat de Napoléon sur les deux frégates destinées à cette mission.

« Art. 2. Si, par la contrariété des vents, la présence de l'ennemi, ou par toute autre cause, le départ immédiat était empêché et qu'il fût probable qu'on réussirait à effectuer le transport de Napoléon par un *aviso*, le ministre de la marine donnera des ordres pour qu'il en soit mis un sans délai à sa disposition, sous condition que ledit *aviso* partirait dans les vingt-quatre heures au plus tard.

« Art. 3. Mais si, par les contrariétés que le temps peut faire éprouver sur un *aviso*, Napoléon préférait être conduit immédiatement, soit à bord d'une croisière anglaise, soit en Angleterre, le préfet maritime du 5e arrondissement lui en donnera les moyens sur sa demande écrite, et, dans ce cas, il sera mis sur-le-champ à sa disposition un parlementaire.

« Art. 4. Dans tous les cas, le commandant du bâtiment destiné à porter Napoléon ne pourra, sous peine de trahison, le débarquer sur aucun point du territoire français.

« Art. 5. Si le commandant de ce bâtiment était forcé de relâcher sur les côtes de France, il prendrait toutes les mesures nécessaires pour que Napoléon ne pût débarquer; au besoin, il requerrait les autorités civiles et militaires pour lui prêter *main-forte*.

« Art. 6. Le général Becker, sous la responsabilité duquel ont été mises la garde et la personne de Napoléon, ne pourra le quitter qu'en dehors des pertuis, et, si Napoléon demandait à être transporté à bord de la croisière anglaise ou en Angleterre, il ne devra le quitter qu'après qu'il l'aura remis à bord de ladite croisière ou débarqué en Angleterre.

« Paris, 6 juillet 1815.

« *Signé :* duc d'Otrante, comte Carnot, comte Grenier, baron Quinette et duc de Vicence. »

Deux lettres du ministre de la marine au général Becker et au préfet maritime accompagnaient cet arrêté ; l'une et l'autre étaient terminées par le *post-scriptum* suivant :

« *P. S.* Il est bien entendu que, si le départ des deux frégates est possible, il n'est rien changé aux ordres précédemment donnés pour le conduire aux États-Unis par cette voie. »

Le dernier paragraphe de la lettre adressée au général Becker portait en outre : « Les moindres retards peuvent avoir les suites les plus fâcheuses ; car qui peut répondre que les dispositions prises dans l'intérêt de la sûreté de la personne de Napoléon n'éprouveraient pas des contrariétés insurmontables? » Les deux lettres portaient la même date que l'arrêté ; cette date explique ces communications : ce jour-là, 6 juillet, les troupes anglaises et prussiennes, aux termes de la capitu-

lation conclue le 3, devaient prendre possession de Paris ; le lendemain 7, le gouvernement provisoire et ses ministres étaient condamnés à disparaître ; il est dès lors probable que ces deux lettres ainsi que l'arrêté, dernier souvenir jeté à Napoléon par le duc de Vicence et par ses collègues, furent l'acte qui termina leur carrière officielle. Chargés de soustraire leur ancien souverain aux vengeances de l'Europe, et forcés par les événements de l'abandonner à toutes les chances de vents contraires ou d'un rigoureux blocus, ils croyaient sans doute pourvoir complétement à sa sûreté en levant l'interdit mis par eux, dans leur précédente dépêche, aux communications de l'Empereur avec la croisière ennemie, et en lui donnant l'autorisation de demander à l'hospitalité britannique la sécurité et le repos promis à son volontaire sacrifice du 22 juin. Cette confiance de la Commission de gouvernement dans la générosité du cabinet de Londres ne surprendra pas, lorsque nous aurons fait connaître, en son lieu, la honteuse crédulité dont firent preuve ces dépositaires du pouvoir national jusqu'au dernier jour de leur funeste administration.

La teneur des pièces que le préfet maritime venait notifier à Napoléon ne lui permettait plus d'hésiter ni d'attendre ; il fallait prendre un parti. Le général Becker expédia sur-le-champ vers l'île de Ré une péniche chargée de reconnaître, par l'état des signaux, le nombre des bâtiments anglais, ainsi que leurs points de station dans les deux pertuis Breton et d'Antioche. De son côté, l'Empereur, maintenant qu'on lui permettait de communiquer avec la croisière anglaise, voulut connaître l'accueil qu'il pouvait espérer à bord de ces bâtiments, dans le cas où il lui conviendrait de demander à cette Angleterre, dont il avait été l'adversaire le plus persévérant et le plus terrible, l'asile qu'un peuple généreux ne refuse jamais à un ennemi vaincu. La pensée de se confier à la loyauté anglaise s'était déjà présentée à son esprit, depuis son abdi-

cation. Étant encore à la Malmaison, il disait à sa belle-fille Hortense : « Me donner à l'Autriche, jamais; elle a retenu ma femme et mon fils. Me donner à la Russie, ce serait me donner à un homme. Me donner à l'Angleterre, ce serait me donner à un peuple [1]. » Dans la nuit du 9 au 10, peu d'instants après le départ de la péniche pour l'île de Ré, il donna au duc de Rovigo et à M. de Las Cases l'ordre de se rendre à bord de la croisière britannique. Tous deux partirent à la pointe du jour, et, à sept heures du matin, ils abordèrent le *Bellérophon*.

Ce vaisseau et le brick le *Mirmidon* composaient toute la croisière; ils étaient mouillés à la pointe de Chassiron, un des angles de l'île d'Oléron. Les deux envoyés de l'Empereur, vêtus d'habits de ville, ne portaient aucun signe distinctif; l'un d'eux, M. de Las Cases, connaissait parfaitement la langue anglaise; mais on était convenu qu'il n'en ferait rien paraître. Admis l'un et l'autre devant le capitaine Maitland, commandant du *Bellérophon*, et chef de la croisière, M. de Las Cases remit à cet officier une lettre où le général Bertrand, après avoir annoncé que des passe-ports avaient été demandés au gouvernement britannique pour le libre passage de Napoléon aux États-Unis, s'informait si ces passe-ports étaient arrivés.

[1] Peut-être la pensée de se rendre en Angleterre lui avait-elle été suggérée par une démarche qu'un des officiers qui l'ont suivi à Sainte-Hélène a racontée en ces termes : « En 1814, lord Castlereagh avait fait dire à l'Empereur, par l'intermédiaire du duc de Vicence, pendant les négociations du traité de Fontainebleau : « Pourquoi Napoléon, au lieu d'aller à l'île d'Elbe, ne vient-il « pas en Angleterre? Il serait reçu à Londres avec la plus grande considéra- « tion, et il y éprouverait un traitement infiniment préférable à son exil sur « un mauvais rocher de la Méditerranée. Il ne faudrait cependant pas qu'il « fît, de sa retraite en Angleterre, l'objet d'une négociation : cela entraînerait « dans trop de lenteurs et ferait naître des difficultés. Mais qu'il se livre à nous « sans conditions, qu'il nous donne cet éclatant témoignage de son estime pour « un ennemi qui a vaillamment lutté contre lui pendant dix ans; il sera reçu « en Angleterre avec le plus profond respect; et il saura que mieux vaut se « fier à l'honneur anglais qu'à un traité signé dans des circonstances comme « celles d'aujourd'hui. »

La lecture de cette lettre sembla causer un profond étonnement au commandant de la croisière ; après l'avoir achevée, il dit à M. de Las Cases qu'il ne comprenait pas bien la question du général Bertrand. M. de Las Cases et Savary durent alors lui faire connaître les événements qui avaient suivi la bataille de Waterloo ; ils lui racontèrent l'abdication de l'Empereur, son départ de Paris, son arrivée à Rochefort, le projet qu'il avait de passer en Amérique, et la demande de passe-ports faite pour lui au ministère anglais. « Napoléon a terminé sa carrière politique, ajouta M. de Las Cases; il désire quitter la France sans être inquiété et sans se trouver contraint de repousser, par la force, les navires de guerre qu'il pourrait rencontrer; c'est uniquement dans ce but qu'il tient aux passe-ports ; et, plutôt que d'exposer à une lutte les bâtiments de l'État mis à sa disposition, il prendrait passage sur des navires américains ou des bâtiments de commerce. » La conversation avait lieu en français. Le capitaine Maitland répondit : « J'ignorais complétement tous les faits que vous venez de me rapporter ; je ne connaissais que le gain de la bataille de Waterloo ; je n'ai donc pu entendre parler de passe-ports. Mais, si vous voulez attendre, ajouta-t-il en attachant son regard sur la mer, je pourrai sans doute vous donner bientôt une autre réponse ; car j'aperçois une corvette qui manœuvre pour m'aborder ; elle fait signal qu'elle vient d'Angleterre et qu'elle a des lettres pour moi. »

Le capitaine Maitland invita les envoyés de l'Empereur à déjeuner ; ils acceptèrent. Pendant qu'ils étaient à table, la corvette, qui était la *Falmouth*, aborda ; son capitaine parut bientôt; il remit au commandant du *Bellérophon* les dépêches dont il était chargé pour lui, et lui dit qu'avant d'arriver devant l'embouchure de la Charente il s'était arrêté dans la baie de Quiberon, où se tenait l'amiral Hotham, commandant de toutes les forces anglaises stationnées sur cette côte.

Le capitaine Maitland lut ses dépêches. « Lorsque le bâtiment a quitté l'Angleterre, dit-il au duc de Rovigo et à M. de Las Cases, on ne savait encore rien des événements que vous venez de m'apprendre ; mes dépêches n'en disent pas un mot. L'amiral, lui-même, doit les ignorer. » Se tournant alors vers le capitaine de la *Falmouth*, il lui demanda ce que l'on disait de nouveau à bord des bâtiments de l'amiral Hotham, et si l'on y savait où était l'Empereur. La question était faite en anglais ; M. de Las Cases écoutait, mais sans paraître comprendre. « Lorsque j'ai quitté la baie de Quiberon, répondit le capitaine de la *Falmouth*, le bruit courait à bord de l'amiral que Napoléon venait d'arriver à Nantes, et *qu'il y faisait le diable.* » Le capitaine Maitland sourit et se contenta de dire en français à ses deux hôtes : « On n'en sait pas à bord de l'amiral plus qu'ailleurs. »

Le déjeuner terminé, le commandant du *Bellérophon* fit retirer tous ses officiers, et, reprenant la conversation, il pria M. de Las Cases et Savary de lui répéter tout ce qu'ils lui avaient déjà dit sur les derniers événements politiques et sur les projets de l'Empereur. Le capitaine Maitland, après les avoir attentivement écoutés, réfléchit quelques instants, puis leur dit : « Je voudrais pouvoir vous satisfaire ; mais vous voyez que cela ne m'est pas possible. Je vais rendre compte de notre entrevue à l'amiral Hotham, et lui envoyer la lettre du général Bertrand. Je vous ferai connaître sa réponse aussitôt qu'elle arrivera ; mais je crois qu'il jugera la chose assez importante pour venir répondre lui-même. »

Le duc de Rovigo et M. de Las Cases lui firent observer que cette démarche prendrait beaucoup de temps, et que l'Empereur désirait partir sur-le-champ. « Cela ne dépend pas de moi, » leur répondit-il. Les envoyés de Napoléon lui posèrent alors les trois questions suivantes :

« Que ferez-vous si l'Empereur sort à bord des frégates ; s'il

sort sur un bâtiment de commerce français; ou bien à bord d'un neutre, d'un navire américain, par exemple?

— Si Napoléon sort à bord des frégates, répondit le capitaine Maitland, je les attaquerai et les prendrai, si je peux; dans ce cas, il sera mon prisonnier.

S'il sort sur un bâtiment de commerce français, comme nous sommes en guerre, je prendrai le bâtiment, et dès lors Napoléon sera encore mon prisonnier.

Enfin, s'il sort sur un bâtiment neutre et que je le visite, je ne prendrai pas sur moi de le laisser aller. Je retiendrai le bâtiment, et j'en référerai à mon amiral, qui décidera.

— Dans ce dernier cas, dirent le duc de Rovigo et M. de Las Cases, le retiendriez-vous comme prisonnier?

— Non, répliqua vivement le capitaine du *Bellérophon*. Je ne me permettrais pas de décider; ce serait un cas extraordinaire dont je laisserais toute la responsabilité à mon amiral. »

La conversation continua. Le nom des États-Unis fut encore prononcé. « Je ne crois pas que mon gouvernement laisse aller Napoléon en Amérique, dit le capitaine. — Où donc lui permettrait-on de se retirer? répondit le duc de Rovigo. — Je l'ignore, répliqua M. Maitland ; mais je suis presque certain de ce que je vous dis. Quelle répugnance aurait-il donc à venir en Angleterre? ajouta-t-il tout à coup. De cette manière il trancherait toutes les difficultés. »

Cette question inattendue, mais qui entrait précisément dans les informations que les envoyés de l'Empereur étaient venus chercher, devint l'objet de la discussion. M. de Las Cases répondit que, bien que le duc de Rovigo et lui n'eussent pas mission de traiter ce sujet, cependant il croyait pouvoir dire au capitaine que deux motifs avaient surtout empêché l'Empereur de songer à se retirer en Angleterre : d'abord, la pensée des ressentiments que la longue lutte engagée entre le gouvernement britannique et lui avait pu laisser dans l'es-

prit des ministres du prince-régent; en second lieu, le besoin de vivre sous un climat doux, et de ne pas subir les ennuis d'une surveillance ombrageuse et tracassière. Le capitaine répliqua que c'était une erreur de croire que le climat de l'Angleterre fût froid et humide, et qu'il existait des comtés, celui de Kent entre autres, où il était aussi doux qu'en France. « Quant aux ressentiments politiques, ajouta-t-il, la présence de Napoléon en Angleterre serait le moyen le meilleur de les éteindre tous. Il n'aurait, d'ailleurs, rien à craindre des ministres : notre gouvernement n'est pas arbitraire; tout y est soumis à la loi, et la nation ne souffrirait pas qu'on essayât de la violer envers lui. »

M. de Las Cases promit de rapporter cette conversation à l'Empereur. « Je ferai tout ce qui dépendra de moi, ajouta-t-il, pour lui faire adopter l'idée de se rendre en Angleterre; mais peut-il espérer, en ce cas, de trouver dans votre vaisseau un moyen de transport pour lui et pour les personnes qui l'accompagnent? »

Le capitaine Maitland répondit qu'il allait faire de cette demande l'objet d'une dépêche à son amiral, et que, si l'Empereur lui demandait passage à son bord avant qu'il eût obtenu une réponse, il commencerait par le recevoir.

Ce fut vers les deux heures de l'après-midi que le duc de Rovigo et M. de Las Cases, revenus sur la *Saale*, rendirent compte à l'Empereur de cette longue conférence. Napoléon ne regarda point le résultat de cette démarche comme favorable : s'il sortait sur les frégates, il courait le risque d'être fait prisonnier; on le capturait s'il s'aventurait sur un navire de commerce français; essayait-il de partir sur un neutre, ce bâtiment serait visité, puis retenu jusqu'à ce que l'amiral Hotham, ou pour mieux dire le gouvernement anglais, eût décidé; or rien ne garantissait que cette décision ne serait pas encore la captivité. Les projets agités les jours précédents

furent repris. On reparla de tenter la sortie sur un bâtiment assez léger pour que son tirant d'eau lui permît de quitter la rade par des passes interdites aux navires de guerre. Pendant qu'on discutait de nouveau les détails de ce moyen de salut, les marins, placés sur les ponts des frégates, purent apercevoir les bâtiments ennemis qui manœuvraient pour se rapprocher. Averti, par la démarche et par le langage de M. de Las Cases et du duc de Rovigo, de la sortie possible des deux frégates, le capitaine Maitland se mettait en mesure de leur barrer le passage et de capturer le souverain déchu dont, le matin encore, il ignorait la présence près de lui; aux premières heures de la soirée, on put le voir s'embosser en travers de la rade des Basques; toute issue se trouvait fermée à la *Saale* et à la *Méduse*. Le capitaine Poné, commandant de ce dernier navire, avait attentivement suivi la manœuvre du commodore anglais; ce nouvel obstacle exalta son énergie et son patriotisme.

Les vents, on le sait, avaient toujours été contraires; cependant depuis deux jours ils paraissaient vouloir changer, et chaque soir il s'élevait déjà de terre une brise assez forte pour pousser les frégates hors de la rade. Le capitaine Poné offrit de se dévouer avec son équipage pour faciliter la sortie de la *Saale*. Il proposa de se jeter sur le *Bellérophon*, à la nuit close, de le saisir à l'ancre, de se fixer à ses flancs, d'y rester attaché et de combattre tant qu'un seul de ses matelots pourrait se tenir debout. Pendant cette lutte inégale, la *Saale*, favorisée par les ténèbres, franchirait la passe et gagnerait la haute mer. Aucune chasse n'était à craindre; le *Bellérophon*, quelle que fût l'issue de l'attaque de la *Méduse*, aurait éprouvé de trop fortes avaries pour se trouver en état de poursuivre le navire chargé d'emporter Napoléon.

Le capitaine Philibert avait le commandement supérieur des deux frégates; on ne pouvait recourir à ce moyen sans son consentement; il refusa de le donner. Responsable des

deux navires, disait-il, il n'osait prendre sur lui d'autoriser la perte de l'un d'eux. D'un autre côté, l'Empereur déclara que ce sacrifice de tout un équipage pour le salut de sa personne était un acte de dévouement dont la proposition excitait sa reconnaissance, mais qu'il ne pouvait accepter[1].

Cependant le temps s'écoulait; il fallait se décider. Le lendemain, 11, un des compagnons de Napoléon, rappelant l'avis de l'amiral Martin à l'occasion de la *Bayadère* et de son capitaine, conseilla l'envoi, dans la rivière de Bordeaux, d'un officier qui examinerait les moyens d'arriver à cette corvette et s'enquerrait des chances de succès que son concours pourrait présenter. A défaut du général Gourgaud, alors retenu dans son lit par la fièvre, la mission fut confiée au général Lallemand, qui promit d'être de retour le surlendemain. Jusque-là on ne devait prendre aucun parti; on se bornerait à continuer les négociations entamées avec quelques bâtiments de commerce, mais surtout avec le navire danois du capitaine Besson. Ces nouveaux retards, loin de contrarier l'Empereur, semblaient, au contraire, aller à sa situation d'esprit. Ses incertitudes n'avaient point cessé; on eût dit que ce qu'il redoutait le plus, c'était de prendre une résolution[2]. Cependant, le lendemain matin 12, des nouvelles arrivées de Rochefort obligèrent le général Becker d'insister plus que jamais pour une positive détermination : on venait d'apprendre à Rochefort.

[1] Le capitaine Poné existe encore; il est retiré à Granville (Manche). — Note imprimée en 1845, date de la première publication de ce volume.

[2] En parlant, dans sa *Relation* déjà citée, de l'espèce d'indifférence que Napoléon, à ce moment de sa vie, apportait dans les actes relatifs à son départ, le général Becker dit que les souffrances physiques de ce souverain devaient forcément amortir la vigueur de son esprit et de son caractère. Le général occupait dans la salle du conseil de la *Saale*, transformée en chambre à coucher pour Napoléon, un compartiment qui n'était séparé du reste de la pièce que par une simple toile. Il pouvait donc saisir, dit-il dans sa *Relation*, les moindres mouvements de l'Empereur pendant la nuit, et souvent il entendait les plaintes que lui arrachait une infirmité douloureuse qui le tourmentait déjà violemment à Waterloo (une affection hémorroïdale.)

par les journaux de Paris, l'entrée des Alliés dans cette capitale, la dissolution du gouvernement provisoire, la fermeture des deux Chambres, et la réinstallation de Louis XVIII aux Tuileries. De plus longs retards, disait le général, exposeraient la personne de l'Empereur à des dangers sérieux. Napoléon ordonna d'embarquer sur-le-champ une partie de sa suite, ainsi que tous les gros bagages, sur le brick l'*Épervier* et la goëlette la *Sophie*, et manifesta l'intention de se rendre à bord de la croisière anglaise. Mais cette détermination ne devait pas être encore d'une longue durée. A quelques heures de là, craignant que le gouvernement royal ne transmît de nouveaux ordres aux capitaines des deux frégates, et ne voulant pas mettre ces officiers dans la nécessité d'y désobéir, il se ressouvint des acclamations qu'il avait entendues trois jours auparavant dans l'île d'Aix, et donna ordre de l'y débarquer. Dans sa pensée, ses compagnons et lui y trouveraient une sécurité absolue. Ses espérances ne furent point trompées. Les démonstrations qui l'avaient salué à sa première visite l'accueillirent encore. L'attachement de la garnison et des habitants de ce coin de terre semblait même puiser un surcroît d'énergie dans les nouvelles apportées le matin et qui s'étaient répandues. L'Empereur descendit à la maison occupée par la direction du génie militaire.

Le jour suivant, 13 juillet, le général Lallemand, ainsi qu'il l'avait promis, revint de sa mission. Il dit à l'Empereur que la *Bayadère* était toujours à ses ordres; que la rivière de Bordeaux, où mouillait cette corvette, ne semblait pas l'objet d'une surveillance bien sévère, les Anglais ayant concentré tous les efforts de leur croisière à l'embouchure de la Charente; que plusieurs navires de commerce américains, en partance pour les États-Unis, étaient mouillés près de la *Bayadère;* qu'il serait facile de les noliser et de combiner leur sortie avec celle de la corvette, de manière à déjouer la poursuite

des croiseurs ennemis; que la corvette était parfaitement armée, équipée et approvisionnée; et que son commandant, le capitaine Baudin, se faisait fort de *conduire l'Empereur jusqu'au bout du monde.*

On se rappelle que le vieil amiral Martin, dans les conseils tenus à la préfecture maritime de Rochefort, signalait cette combinaison comme celle qui présentait les chances de réussite les plus certaines. Le succès, en effet, était assuré; mais pour gagner le mouillage de la *Bayadère*, et pour éviter de doubler le cap Maumusson, trajet qui allongeait la navigation sans diminuer les périls d'une traversée par mer, il fallait d'abord entrer dans la rivière de la Sentre, prendre ensuite terre à la Tremblade, puis franchir jusqu'à Royan quatre lieues d'un territoire où flottait déjà le drapeau blanc. D'un autre côté, l'Empereur connaissait peu Lallemand, et la part prise par ce général au complot orléaniste du 9 mars n'était pas de nature à lui donner une confiance absolue dans sa parole. Si le capitaine Baudin, quittant son bord, avait pu venir lui-même renseigner Napoléon, il est probable, ont dit depuis les amis de l'Empereur, que la conviction de cet officier dans le succès aurait entraîné son ancien souverain; mais, en n'arrivant à ce dernier que par intermédiaire, cette conviction perdait nécessairement de sa force, et ne suffisait pas pour triompher de la répugnance de Napoléon à subir les ennuis de plusieurs transbordements, à braver les périls possibles d'un trajet de près de vingt lieues, partie en mer, partie dans les terres, et à laisser derrière lui, exposées aux vengeances du gouvernement royal, la plupart des personnes qui l'avaient suivi. Il se trouvait installé, il resta.

Un nouveau plan, proposé le matin, et qui, en ne l'obligeant à aucun déplacement, lui permettait d'emmener toutes les personnes de sa suite, ne contribua pas peu sans doute à lui faire refuser l'offre du capitaine Baudin.

Les moyens d'assurer le départ de l'Empereur occupaient tous les esprits. Plusieurs officiers du 14e régiment de marine formant la garnison de l'île, le lieutenant de vaisseau Genty, les enseignes Doret, Salis, Lepelletier, et les aspirants de première classe, Châteauneuf et Moncousu, offraient, en leur nom et au nom de leurs camarades, d'équiper et de monter deux chasse-marée mouillés dans la rade, d'y embarquer l'Empereur et sa suite, et de profiter de l'obscurité de la nuit pour échapper inaperçus à la croisière anglaise; ils devaient longer ensuite la côte jusqu'à la hauteur de la Rochelle, puis gagner la haute mer. Comme une navigation de long cours était impossible à des embarcations aussi frêles, on devait arrêter le premier bâtiment de commerce qui serait rencontré et le contraindre, à prix d'argent, de prendre à son bord l'Empereur ainsi que tous les siens, et de se diriger ensuite sur les Etats-Unis. Le brick danois concourrait à ce plan; on se réservait de décider, au moment du départ, quels seraient les passagers qu'on lui confierait [1].

La proposition fut agréée. Les deux chasse-marée furent achetés sur-le-champ pour le compte de l'Empereur, et chacun s'employa à les disposer pour le départ. Les capitaines des deux frégates s'empressèrent de fournir tout le gréement nécessaire, et aidèrent à composer un équipage d'élite, que formaient exclusivement des officiers et des sous-officiers du 14e de marine. Tous les apprêts furent terminés dans la journée. On embarqua les effets précieux sur ces deux navires, où devaient, en outre, monter la plus grande partie des personnes de la suite de l'Empereur. Le brick danois devait rece-

[1] Les six officiers du 14e régiment de marine que nous venons de nommer furent rayés des contrôles de la marine six semaines plus tard, par le comte de Jaucourt, ministre de ce département. Cette mesure, rendue publique par un ordre du jour du 4 septembre 1815, signé comte de Gourdon, contre-amiral, était motivée « sur la part prise par eux aux projets d'évasion de l'usurpateur. »

voir Napoléon, ainsi que les généraux Bertrand, Gourgaud, Savary et Lallemand, et le premier valet de chambre Marchand. A onze heures du soir toutes les dispositions étaient terminées; le brick danois et les deux chasse-marée se tenaient sous voile. Le général Becker, prévenu par M. Genty, se rendit près de l'Empereur : *Sire*, lui dit-il, *tout est prêt; le capitaine attend Votre Majesté*. Napoléon répondit qu'il allait descendre.

L'Empereur se mit, en effet, en devoir de gagner le brick danois; mais à peine il s'était avancé de quelques pas hors de la pièce où il habitait, qu'une rumeur, à laquelle il n'était point préparé, l'arrêta : des reproches, des plaintes, des pleurs éclataient dans les salles voisines du couloir qu'il traversait. La dispersion de sa suite sur trois bâtiments était la cause de tout ce bruit. Les femmes ne voulaient pas être séparées de leurs maris, et ceux de ces exilés volontaires qui avaient été désignés pour monter les chasse-marée se plaignaient avec une jalouse amertume de la préférence accordée aux généraux Gourgaud, Savary et Lallemand. « Pourquoi ne partagerions-nous pas comme eux, disaient-ils, le bâtiment où se trouve l'Empereur? » Les apprêts du départ, chez le plus grand nombre des mécontents, avaient souffert de ces discussions, et étaient loin d'être achevés. « Qu'est-il besoin, d'ailleurs, s'écriait-on, d'aller aux États-Unis? Pourquoi marcher ainsi séparés? Qu'arrivera-t-il si l'un des bâtiments est pris? Que deviendront les passagers capturés? Au lieu de courir tous ces hasards, de braver les souffrances et les périls d'une navigation de six semaines à deux mois, ne serait-il pas plus simple de gagner l'Angleterre? En s'y rendant volontairement, qu'aurait-on à craindre? On ne risquerait pas, du moins, d'y être conduits prisonniers. » L'Angleterre! tout le monde l'invoquait, toutes les voix la signalaient comme l'asile le plus facile, le plus proche et le plus sûr. Savary lui-même disait au général Becker : « Conseillez donc à Sa Majesté de renoncer à tous

ces moyens précaires d'évasion, et de s'abandonner à la générosité du régent de la Grande-Bretagne. » Napoléon, sollicité, prié par ses compagnons d'infortune, fut encore une fois sans force contre leurs instances et leurs illusions. « Vous le voulez? leur dit-il après avoir résisté quelque temps; eh bien, nous irons en Angleterre! » Il chargea le général Bertrand de remercier en son nom les officiers et les sous-officiers qui, montés sur les frêles navires mouillés à quelques pas de sa demeure, n'attendaient plus que les passagers pour lever l'ancre et franchir les passes. Le grand maréchal dut leur dire que l'Empereur renonçait à ce moyen de salut, et qu'il passerait le reste de la nuit à l'île d'Aix.

Le lendemain, 14, à quatre heures du matin, M. de Las Cases et le général Lallemand se rendirent à bord du *Bellérophon* en qualité de parlementaires chargés de recueillir la réponse que le capitaine Maitland avait dû demander à l'amiral Hotham, relativement à la réception de l'Empereur à bord de ses bâtiments et à son passage en Angleterre. A midi, les deux envoyés étaient de retour. Ils annoncèrent « que le capitaine Maitland avait été rejoint dans la nuit par la corvette la *Slany*, capitaine Sartorius, et que le commandant du *Bellérophon*, après les avoir attentivement écoutés, leur avait répondu : « qu'il venait de recevoir de son gouvernement des « ordres qui l'autorisaient à accueillir à son bord Napoléon « et sa suite, si la demande lui en était faite, et à le traiter « avec tout le respect, tous les égards dus au rang qu'il avait « occupé; mais qu'il ne garantissait pas à Sa Majesté l'obten- « tion de sauf-conduits pour son passage de l'Angleterre aux « Etats-Unis [1]. »

Cette réponse, qui ne garantissait à l'Empereur que sa réception à bord de la croisière, ne le satisfaisait complétement ni pour lui ni pour les personnes attachées à sa fortune. In-

[1] Général Becker, *Relation* déjà citée.

différent au sort qui l'attendait, il voulut, avant de laisser ses compagnons s'associer irrévocablement à sa destinée, leur faire connaître les chances qu'ils pouvaient courir. Il les réunit. Quand tous furent assemblés, Napoléon prit la parole, et, rappelant à ses auditeurs les détails de la première conférence entre ses parlementaires et le chef de la croisière anglaise, il leur rapporta la dernière déclaration du capitaine Maitland et fit remarquer le vague dont elle était empreinte. « On semble éviter de s'engager, leur dit-il; je ne vois là aucune garantie. » Puis il ajouta : « Le capitaine du brick danois (M. Besson) vient de me soumettre une nouvelle proposition; il répond de ma sûreté si je consens à me confier à sa loyauté avec une seule personne de ma suite. Me cacher et fuir ainsi me répugne. Dites votre avis. »

Toutes les personnes présentes, moins le général Lallemand, furent d'accord pour conseiller à Napoléon de se confier à la loyauté anglaise; le séjour du plus noble ennemi de l'Angleterre sur le sol de ce royaume flatterait, disaient-elles, la fierté du gouvernement et de la nation, et il était impossible que les ministres, ainsi que le peuple, n'accueillissent pas l'Empereur avec le respect et les égards dus à son nom. Cette opinion fut combattue avec chaleur par le général Lallemand. « Acceptez l'offre du capitaine Besson, Sire, disait-il; ne consultez que les intérêts de votre salut personnel; choisissez celui de nous qui vous inspirera le plus de confiance: si Votre Majesté m'honore de son choix, je lui servirai de secrétaire, de valet de chambre. » Napoléon, après avoir promené son regard sur tous les membres de la réunion, voyant la *presque unanimité*[1] décidée pour le passage en Angleterre, mit fin au débat par ces mots : « Mon parti est pris : je vais écrire au prince-régent, et demain, à la pointe du jour, nous nous rendrons à bord de la croisière anglaise. »

[1] *Mémoires* du duc de Rovigo, t. VIII.

Chacun se retira pour achever ses apprêts de départ, et Napoléon, resté seul, écrivit au prince-régent cette lettre si connue :

« Altesse royale,

« En butte aux factions qui divisent mon pays et à l'inimitié des grandes puissances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière politique, et je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer du peuple britannique. Je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de Votre Altesse Royale, comme du plus puissant, du plus constant et du plus généreux de mes ennemis.

« Napoléon. »

Le général Gourgaud fut chargé de porter à Londres cette lettre si digne et si courte. Lors même qu'elle ne serait pas un suffisant témoignage du sentiment de confiance qui dominait l'Empereur dans la démarche à laquelle il venait de s'arrêter, on verra par les instructions données au général Gourgaud, ainsi que par la lettre où le général Bertrand annonçait au commandant de la croisière la détermination de Napoléon, qu'en renonçant, pour monter sur le *Bellérophon*, aux moyens de salut qui lui avaient été proposés et qui lui restaient encore, l'Empereur entendait subir un exil, non la captivité, et se rendre, non pas le prisonnier, mais l'hôte de l'Angleterre. Voici les instructions remises au général Gourgaud :

« Ile d'Aix, 14 juillet 1815.

« Mon aide de camp Gourgaud se rendra à bord de l'escadre anglaise avec le comte de Las Cases. Il partira sur l'avis que le commandant de cette escadre expédiera soit à l'amiral, soit à Londres. Il tâchera d'obtenir une audience du prince-régent et lui remettra ma lettre. Si l'on ne voit pas d'inconvénients pour me délivrer des passe-ports pour les États-Unis d'Amérique, *c'est ce que je désire;* mais je n'en veux pour aller *dans aucune colonie*. Au défaut de l'Amérique, je préfère l'Angleterre à tout autre pays. Je prendrai le titre de colonel Muiron ou Duroc. Si je dois aller en Angleterre, je désirerais être logé dans une maison de campagne, à dix ou douze lieues de Londres, où je souhaite-

rais arriver le plus *incognito* possible. Il faudrait une habitation assez grande pour y loger tout mon monde. Je suis désireux, et cela doit entrer dans les vues du gouvernement, d'éviter Londres. Si le ministère avait envie de mettre un commissaire près de moi, Gourgaud veillera à ce que cela n'ait aucun air de servitude et que ce soit un homme qui, par son caractère et par son rang, ne puisse donner lieu à aucune mauvaise pensée.

« Si Gourgaud doit être envoyé à l'amiral, il serait plus convenable que le capitaine le gardât à son bord pour le faire partir sur une corvette, afin d'être sûr qu'il arrivera à Londres avant nous.

« Napoléon. »

La dépêche adressée par le général Bertrand au capitaine Maitland était conçue en ces termes :

« Ile d'Aix, 14 juillet 1815.

« Monsieur le commandant, M. le comte de Las Cases a rendu compte à l'Empereur de la conversation qu'il a eue ce matin à votre bord. Sa Majesté se rendra, à la marée de demain, vers les quatre ou cinq heures du matin, à bord de votre vaisseau.

« Je vous renvoie M. le comte de Las Cases avec la liste des personnes composant la suite de Sa Majesté.

« Si l'amiral, en conséquence de la demande que vous lui avez adressée, vous envoie les sauf-conduits pour les États-Unis, Sa Majesté *s'y rendra avec plaisir;* mais, à défaut de ces sauf-conduits, elle *se rendra volontiers* en Angleterre comme simple particulier, pour y jouir de la protection des lois de votre pays.

« Sa Majesté expédie M. le maréchal de camp baron Gourgaud auprès du prince-régent avec une lettre dont je vous envoie copie, vous priant de la faire passer au ministre auquel vous croirez nécessaire d'envoyer cet officier général, afin qu'il ait l'honneur de remettre au prince-régent la lettre dont il est chargé.

« J'ai l'honneur, etc.

« Comte Bertrand. »

Le général Gourgaud et M. de Las Cases partirent à quatre heures du soir. Arrivés à bord du *Bellérophon*, ils furent parfaitement accueillis du capitaine Maitland, qui mit aussitôt à la disposition du général la corvette la *Slany*, arrivée la nuit

précédente. La corvette appareilla sur-le-champ pour la côte d'Angleterre [1].

L'Empereur, même à ce moment, avait encore à choisir entre trois moyens de salut : accepter l'offre du capitaine Besson ; en second lieu, laisser à l'île d'Aix une partie de sa suite, et, gagnant avec un ou deux officiers seulement la rivière de Bordeaux, s'embarquer soit sur la *Bayadère*, qui l'y attendait encore, soit sur un des bâtiments de commerce américains mouillés près de la corvette [2] ; enfin, rentrer dans l'intérieur des terres, rejoindre l'armée de la Loire, rallier à cette armée tous les régiments disséminés dans l'Est et dans l'Ouest de la France, et engager, à la tête de ces forces encore considérables, une lutte dont le résultat pouvait devenir fatal aux Alliés. Ces moyens se présentèrent sans doute à son esprit dans la nuit du 14 au 15 ; mais il ne s'y arrêta pas. Douter de la grandeur et de la loyauté anglaise était à ses yeux faire injure à tout un peuple brave et puissant. Le 15, à trois heures du matin, il s'habillait pour se rendre à bord du *Bellérophon*, lorsque le général Becker lui remit une lettre qu'il venait de recevoir du préfet maritime, et dans laquelle le baron Bonnefoux annonçait la prochaine arrivée d'un émissaire parti de Paris avec mission de l'arrêter [3]. L'Empereur acheva de s'ha-

[1] Le général Gourgaud, avant de quitter l'ile d'Aix pour se rendre à bord du *Bellérophon*, avait été chargé par l'Empereur de remercier en son nom les capitaines des deux frégates, et de remettre à chacun d'eux une paire de pistolets. Tous deux, quand ils connurent la résolution de Napoléon de se confier à la foi anglaise, témoignèrent les regrets les plus vifs. « Dites donc à l'Em-« pereur, s'écriait le capitaine Poné, qu'il se trompe sur les Anglais et sur « leur gouvernement. Je les connais, moi ! Il se repentira de ce parti ; c'est le « plus funeste qu'il pût adopter. Faites donc tous vos efforts pour lui faire « abandonner cette résolution ! »

[2] Ce fut sur un de ces navires que Joseph prit passage, à quelques jours de là, et qu'il parvint à gagner les Etats-Unis.

[3] Cet émissaire, que le capitaine Maitland, dans sa relation, nomme *un monsieur Rigny* (a master Rigny), était le capitaine de frégate H. de Rigny qui, devenu vice-amiral sous la seconde Restauration, a été un des ministres

biller et se dirigea vers le brick l'*Épervier*, qui, les voiles déployées en face de l'île, l'attendait. Napoléon, coiffé du petit chapeau devenu historique, était revêtu de l'uniforme vert de colonel des chasseurs à cheval de la garde impériale, et avait l'épée au côté. Il entra dans le canot, suivi du général Becker et de tous ses officiers en grand uniforme. Le canot aborda bientôt l'*Épervier*. Arrivé sur le pont du brick, le général Becker s'approcha de Napoléon, et lui demanda si, pour obéir aux prescriptions du dernier arrêté du gouvernement provisoire, il l'autorisait à l'accompagner jusque sur le *Bellérophon*. « N'en faites rien, général, s'écria l'Empereur; pensons à la France! c'est de mon propre mouvement que je me rends à bord de la croisière. Si vous y veniez avec moi, on ne manquerait pas de dire que vous m'avez livré aux Anglais. Je ne veux pas laisser peser sur la France même le soupçon d'une pareille injure. »

Le général Becker ne put proférer une seule parole, il fondait en larmes; l'Empereur lui tendit la main : « Embrassez-moi, général, lui dit-il; je vous remercie de tous les soins que vous avez pris de moi; je regrette de ne vous avoir pas connu plus tôt d'une manière aussi particulière. Embrassez-moi; adieu! » Le général, au milieu des sanglots qui étouffaient sa voix, ne put laisser échapper que ces paroles : « Adieu, Sire; soyez plus heureux que nous! »

L'*Épervier* se dirigea immédiatement sur le *Bellérophon*, que l'Empereur ne tarda pas à aborder. Le vaisseau anglais était en tenue de propreté recherchée; tous les matelots se tenaient à leur poste. Le capitaine Maitland attendait l'Empereur à la tête de son état-major; l'attitude de ces officiers, quand Napoléon parut sur le pont, était celle de l'étonnement et du respect; l'équipage gardait le plus profond silence.

de la marine du gouvernement établi à la suite de la Révolution de juillet. Il venait d'arriver de Gand, où il était allé rejoindre, après Waterloo, le baron Louis, son oncle.

« Monsieur le capitaine Maitland, dit Napoléon quand cet officier s'avança pour le recevoir, je viens à votre bord me mettre sous la protection des lois d'Angleterre. » Les marins de l'*Épervier* n'avaient pas quitté l'Empereur des yeux ; leurs regards suivaient tous ses mouvements; quand, arrivé sur le pont du vaisseau ennemi, Napoléon fut sur le point de disparaître, un long cri de *Vive l'Empereur!* lui porta leurs adieux. Au même moment où ces acclamations, les dernières que Napoléon devait entendre, signalaient son passage à bord du navire britannique, un changement de pavillon, indice douloureux d'une irrévocable chute, s'opérait sur les bâtiments de guerre français à l'ancre au fond de la rade. Peu d'instants après être arrivé sur le pont du *Bellérophon*, l'Empereur put voir les frégates la *Saale* et la *Méduse* amener le pavillon tricolore et arborer le drapeau blanc. L'Empire disparaissait une seconde fois devant la Restauration.

Une heure à peine s'était écoulée depuis l'arrivée de Napoléon à bord du navire britannique, quand les vigies signalèrent le *Superbe*, monté par l'amiral Hotham. Cet officier général, après avoir lu les dépêches du capitaine Maitland, s'était hâté de quitter la baie de Quiberon et d'accourir à l'embouchure de la Charente. Il ne tarda pas à jeter l'ancre auprès du *Bellérophon ;* le capitaine Maitland se rendit immédiatement à son bord : tous deux, après une conférence assez longue, vinrent sur le navire où se trouvait l'Empereur; l'amiral fit demander à Napoléon la permission de lui être présenté ; il l'obtint ; l'entrevue fut courte ; l'amiral, en se retirant, pria l'Empereur de venir visiter son vaisseau le lendemain, et d'y accepter à déjeuner. Napoléon y consentit, et, le 16 au matin, il se fit conduire à bord du *Superbe*, où l'amiral le reçut avec tous les honneurs en usage pour les têtes couronnées. Tous les officiers du vaisseau lui furent successivement présentés et nommés; il visita les batteries et prit place ensuite à la table de

l'amiral. Ce dernier, lorsque Napoléon se leva pour se retirer, invita l'Empereur à rester à bord de son vaisseau, qui était beaucoup plus spacieux, disait-il, et plus commodément installé que le *Bellérophon*. Napoléon répondit qu'il se trouvait, en effet, un peu à l'étroit sur ce dernier navire ; mais qu'il répugnait, pour une gêne de quelques jours, à mortifier le capitaine Maitland, surtout *si cette circonstance pouvait être avantageuse à sa carrière*[1].

Le lendemain 17, à huit heures du matin, le *Bellérophon* et la corvette le *Mirmidon*, les seuls bâtiments qui avaient jusque-là composé la croisière, firent voile pour la côte anglaise. Le *Bellérophon*, vaisseau vieux, fatigué, naviguait fort mal ; la lenteur de sa marche rendit la traversée assez longue ; ce fut seulement le 24 que les deux navires jetèrent l'ancre dans la baie de Torbay[2]. Durant tout ce voyage, aucune parole, pas le moindre indice, ne purent faire soupçonner à l'Empereur que,

[1] *Mémoires* du duc de Rovigo.

[2] Le *Bellérophon* était un des plus vieux vaisseaux de la marine anglaise, et faisait partie de la flotte commandée par l'amiral Nelson à la bataille d'Aboukir, où il avait été fort maltraité ; il se trouvait en armement depuis vingt-deux ans. Le duc de Rovigo raconte dans ses *Mémoires* que, frappé de la mauvaise marche de ce navire pendant la traversée de l'île d'Aix à Torbay, il fit observer au capitaine Maitland combien il aurait été facile aux deux frégates de lui échapper. Ce dernier répondit qu'il s'était fait si peu illusion sur les chances de l'Empereur pour gagner la haute mer, qu'il avait pris à l'avance ses dispositions pour le cas où les frégates sortiraient pendant qu'on négociait avec lui. Il ajoutait, à l'égard de ces négociations, qu'il avait d'abord pensé qu'on les avait ouvertes dans l'unique but d'endormir sa vigilance. Quant au parti qu'il avait adopté, il consistait à accabler celle des deux frégates qu'il aurait pu joindre la première, à faire taire son feu, à l'aborder de long en long, à y jeter cent de ses marins les plus braves qu'il avait dressés à cette manœuvre, et à se porter ensuite sur la seconde frégate. « Mais, ajoutait-il, les vents pouvaient déjouer mon calcul ; les calmes mêmes vous sauvaient de mes mains. »

Ajoutons que les deux frégates étaient toutes neuves ; qu'elles étaient, en outre, renommées pour leur marche supérieure, et que l'Empereur avait encore à sa disposition le brick l'*Épervier*, ainsi que la corvette la *Bayadère*, qu'il pouvait faire concourir à une tentative sérieuse de sortie.

sur le *Bellérophon*, il fût autre chose qu'un passager de haut rang, que l'on s'empresserait de débarquer aussitôt son arrivée dans un port anglais. La présence du général Gourgaud, que Napoléon trouva devant Torbay, à bord de la *Slany*, sans avoir pu remplir sa mission, fut même impuissante à le détromper.

De son côté, le général Gourgaud, tant qu'il était resté en mer, avait été entretenu par le capitaine de la *Slany* dans la conviction d'une admission prompte et facile auprès du prince-régent. Mais, à l'arrivée de la corvette à Plymouth, le capitaine Sartorius, se glissant furtivement dans un canot, avait gagné la terre et laissé l'envoyé de l'Empereur sous la garde des officiers du bord, avec défense expresse à ceux-ci de permettre au général la moindre communication avec la côte. Lorsque ce dernier voulut débarquer, on lui dit qu'il ne pouvait quitter le navire avant le retour du capitaine, dont on lui apprit alors le départ subit. Soupçonnant une perfidie, le général Gourgaud réclama avec véhémence les moyens d'accomplir sa mission. Le nouveau commandant de la *Slany*, pour toute réponse, remit à la voile, et, malgré les énergiques protestations du général, vint mouiller en rade de Torbay, où Napoléon lui-même ne tarda pas à arriver. En rendant à l'Empereur la lettre qu'il lui avait donnée pour le prince-régent, Gourgaud se plaignit amèrement du manque de foi du capitaine de la *Slany*, et laissa entrevoir quelques doutes sur la loyauté des officiers anglais et de leur gouvernement. Napoléon repoussa les soupçons de son aide de camp; toutefois il redit ses plaintes au capitaine Maitland, qui excusa par l'usage les obstacles apportés au débarquement du général Gourgaud. On agissait de la même manière, disait-il, à l'égard de tous les étrangers; bien plus, la présence de l'Empereur à bord d'un navire anglais, événement extraordinaire et inattendu, et qui trouvait le commandant de la *Slany* sans instructions, suffisait pour justifier des précautions exceptionnelles.

L'ignorance du capitaine Maitland à l'égard des dispositions de son gouvernement était réelle; et lorsque, le surlendemain 26, le *Bellérophon*, après avoir reçu l'ordre de rallier l'amiral Keith à Plymouth, jeta l'ancre devant ce dernier port, nul, parmi les autorités de la côte et les officiers de l'escadre, ne connaissait encore le parti auquel le ministère devait s'arrêter.

L'amiral Keith, aussitôt l'arrivée du *Bellérophon* à son nouveau mouillage, vint rendre visite à l'Empereur; il se montra respectueux, empressé près de Napoléon; lui dit qu'il serait heureux de lui faire agréer ses services, et que personne ne désirait plus vivement de voir arriver de Londres les ordres qui permettraient à l'Empereur d'échanger enfin contre une demeure convenable en Angleterre l'incommode chambre de son vaisseau. Cependant le capitaine Maitland prenait les précautions les plus rigoureuses pour empêcher ses passagers de communiquer avec la terre. Il ne se bornait pas à repousser toutes les demandes qui lui étaient adressées pour visiter son bâtiment ou ses hôtes; les chaloupes de son vaisseau, réunies à celles de plusieurs autres navires de guerre mouillés dans la rade, formaient autour du *Bellérophon* une sorte de cordon qui en interdisait l'approche à des centaines d'embarcations chargées d'Anglais des deux sexes, que l'espérance d'apercevoir les traits de l'homme dont le nom avait si longtemps rempli l'Europe faisait accourir de tous les comtés voisins. L'insuccès ne décourageait pas les curieux; la nuit même était impuissante pour les éloigner. Ces embarcations étaient quelquefois en nombre si considérable, qu'elles couvraient littéralement la mer à une assez grande distance autour du *Bellérophon*, et que les chaloupes de garde, malgré tous leurs efforts, se trouvaient repoussées, par le seul poids de cette masse de canots, jusque sous les bordages du navire.

L'attente des ordres de Londres dura cinq jours. La nou-

velle de l'embarquement de l'Empereur à bord du *Bellérophon* avait été apportée aux ministres du prince-régent par le capitaine de la *Slany*. Ils ne s'attendaient pas à une pareille fortune[1]. Fidèles aux déloyales traditions de leur gouvernement, les ministres anglais répondirent à la confiante démarche de Napoléon par l'application de la loi du plus fort dans son usage le plus odieux. Le 31 juillet, M. Bombray, sous-secrétaire d'Etat, arriva à bord du *Bellérophon*. Introduit auprès de l'Empereur, il lui remit une note écrite en français et qui portait en substance « que Napoléon Bonaparte était prévenu qu'il serait conduit à Sainte-Hélène, et qu'il ne pourrait emmener avec lui que quatre personnes, lesquelles devraient préalablement se reconnaître *prisonnières* du gouvernement anglais. » L'Empereur accueillit cette communication avec le calme qui ne l'avait jamais abandonné depuis son départ de l'Elysée. Il répondit qu'il devait croire, pour l'honneur du gouvernement britannique, que cette détermination n'était pas irrévocable; que, monté à bord du *Bellérophon* sur l'assurance donnée par le capitaine Maitland que son gouvernement lui avait transmis l'ordre de le recevoir à son bord ainsi que sa suite, et de le transporter en Angleterre s'il se présentait dans cette intention, il était l'hôte, non le prisonnier de l'Angleterre; que les ministres étaient probablement mal informés des faits; qu'il allait les leur faire connaître et

[1] La surprise ne fut pas moins grande à Paris qu'à Londres, lorsqu'on y apprit, par le général Becker, le passage de l'Empereur à bord d'un bâtiment de guerre anglais. Les généraux alliés, eux-mêmes, ne pouvaient comprendre comment Napoléon avait pu se confier à la foi britannique. Le général Becker, dans sa *Relation*, raconte qu'arrêté aux portes d'Orléans, à son retour de Rochefort, par un poste prussien, il ne put poursuivre sa route que sous la garde d'un officier qui avait ordre de le conduire directement chez le général Müffling, gouverneur de Paris. « Ce dernier, ajoute le comte Becker, était dans un étonnement extrême; il ne pouvait croire que l'Empereur se fût livré lui-même aux Anglais; il accablait le général de questions et voulait même le faire conduire chez le duc de Wellington, pour informer celui-ci de cette nouvelle extraordinaire. »

réclamer d'eux l'asile qu'il était venu chercher, ainsi que la faculté de vivre libre sous la protection et la surveillance des lois anglaises. Sa lettre, remise à l'amiral Keith pour être envoyée à Londres, resta sans réponse.

Le projet de déporter Napoléon à l'île Sainte-Hélène était un dessein propre au gouvernement anglais : toutefois, voulant diminuer la part de responsabilité morale qui lui appartenait dans cet acte odieux, et faire considérer Napoléon, non comme le prisonnier de leur nation, mais comme le captif de l'Europe, ses ministres venaient de solliciter et d'obtenir des autres puissances coalisées l'espèce de blanc-seing suivant, qui leur fut donné à Paris, le 2 août :

« Art 1er. Napoléon Bonaparte est regardé, par les puissances qui ont signé le traité du 25 mars dernier, comme leur prisonnier.

« Art. 2. Sa garde est confiée spécialement au gouvernement britannique.

« Art. 3. Les cours impériales d'Autriche et de Russie et la cour royale de Prusse nommeront des commissaires qui se rendront et demeureront au lieu que le gouvernement de Sa Majesté britannique *aura assigné* pour le séjour de Napoléon Bonaparte, et qui, sans être chargés de la responsabilité de sa garde, s'assureront de sa présence.

« Art. 4. Sa Majesté Très-Chrétienne sera invitée, au nom des quatre cours ci-dessus mentionnées, à envoyer également un commissaire français au lieu de *détention* de Napoléon Bonaparte.

Art. 5. S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande s'engage à remplir toutes les obligations qui résultent pour elle de la présente convention. »

Cette convention, transmise de Paris le 3 août, arriva, le 5, à Londres. Le lendemain 6, le *Bellérophon* mettait de nouveau à la voile, et, le 7 dans la journée, venait mouiller une seconde fois à Torbay. Il y trouva le *Northumberland*. Ce vaisseau, monté par l'amiral Kockburn, attendait Napoléon. Le soir même cet amiral fit signifier à l'Empereur que, son gouvernement le considérant comme *prisonnier de guerre*, il avait l'ordre de lui enlever son argent, ses armes,

même son épée. Cette dernière prescription, transmise au général Bertrand, fut l'objet d'une réclamation véhémente, que l'amiral Keith, venu à Torbay en même temps que le *Bellérophon*, s'empressa d'appuyer. Il fit observer à l'amiral Kockburn que l'épée était rendue aux officiers capturés même sur le champ de bataille, et que Napoléon avait au moins droit à la même faveur. L'amiral Kockburn prit sur sa responsabilité personnelle de laisser au côté de l'Empereur l'arme qu'il avait si longtemps et si glorieusement portée. En revanche, les généraux Bertrand, Rovigo, Gourgaud, Lallemand et les autres officiers, furent désarmés. Napoléon dut subir un autre outrage : ses caisses, son bagage, furent scrupuleusement visités; on examina pièce par pièce son linge, ses habits, tous ses effets, et l'on s'empara du peu de numéraire et des quelques objets précieux qui pouvaient lui rester. Ce fut seulement après cette minutieuse et indigne visite que le lendemain, 8 août, au matin, on vint lui annoncer que le canot qui devait le transporter sur le *Northumberland* l'attendait. L'Empereur parut bientôt sur le pont du *Bellérophon*, où se tenaient, pour lui faire leurs adieux, le plus grand nombre de ceux qui s'étaient attachés à sa fortune; la haine du gouvernement britannique le poursuivait jusque dans la fidélité de ses derniers compagnons : la plupart n'avaient pu obtenir la permission de le suivre[1].

L'attitude de Napoléon, dans ce moment suprême, fut, comme toujours, digne et calme; il ne fit pas entendre une plainte, pas un regret; sa préoccupation se portait sur ses

[1] L'Empereur, à bord du *Bellérophon*, avait auprès de lui les personnes suivantes : le général Bertrand, la comtesse sa femme et trois enfants; le duc de Rovigo; le général Gourgaud; le général Lallemand; le comte de Montholon-Sémonville, la comtesse sa femme et un enfant; M. de Las Cases et son fils ; MM. de Résigny, Planat et Schultz, chefs d'escadron; MM. Pointkorski et Mercher, capitaines; M. Autric, lieutenant; M. Maingault, chirurgien.

Le comte et la comtesse Bertrand, le général Gourgaud, le comte et la comtesse de Montholon, M. de Las Cases et son fils, obtinrent seuls l'autorisation

compagnons. Cette résignation avait dominé tous ses actes pendant le voyage; une fois, pourtant, sa fermeté l'avait abandonné, ce fut au moment de quitter Rochefort : les journaux venaient d'arriver; il y jeta les yeux. La capitulation qui devait livrer Paris aux Anglais et aux Prussiens s'y trouvait. Repoussant loin de lui le papier fatal, il passa précipitamment dans son cabinet et s'y enferma. Des sons à demi étouffés ne tardèrent pas à se faire entendre. On fit silence, on écouta: Napoléon pleurait.

On peut accuser son immobilité et ses hésitations au moment de son abdication; peut-être aurait-il dû refuser ce sacrifice aux violences de la Chambre des représentants. La France ne résidait pas dans cette déplorable Assemblée; elle n'en avait ni les basses passions, ni l'aveuglement, ni les peurs. La France, en ce moment suprême, n'était et ne devait exister pour lui que dans cette partie énergique des classes moyennes, dans ce peuple des villes, des campagnes et de l'armée, qui, levés à sa voix contre la coalition européenne, le suppliaient, même après la défaite, de conduire, jusqu'à la défense la plus désespérée, les efforts que lui même leur était venu demander. Il ne le fit pas, une crainte exagérée de la guerre civile l'arrêta. Nous n'oserons le blâmer : le peuple, son seul juge sur ce point, ne l'accusa jamais; loin de là, le peuple n'a gardé souvenir que de sa gloire et de ses souffrances. Pour lui, Napoléon est le martyr immortel de la grandeur et de l'indépendance françaises.

Sans doute, le sacrifice de sa couronne une fois décidé, on

de monter avec Napoléon à bord du *Northumberland;* tous les autres durent rester en Angleterre; quelques-uns, le duc de Rovigo notamment, y furent longtemps détenus, malgré la paix, comme prisonniers de guerre. Savary fut enfermé à Malte.

Napoléon reçut encore à Plymouth une preuve de dévouement et de fidélité trop rare pour être passée sous silence. Le comte de Lobau, fait prisonnier, le 18 juin, à Planchenoit, avait été amené à Plymouth; il fit offrir à l'Empereur de le suivre et de partager son exil.

put voir l'Empereur retarder sans cesse le moment de la séparation, et, nourrissant une dernière espérance, attendre toujours, de la population ou de l'armée, un appel qu'il n'osait ni provoquer ni devancer. Nous ne reprocherons pas ces illusions à sa mémoire. Homme, il avait de l'homme les contradictions, les hésitations, les faiblesses, et l'on comprend la lenteur de chacun de ses pas, les regards qu'il jetait incessamment derrière lui, à mesure que, dans sa route vers un éternel exil, il approchait du terme où il lui faudrait quitter, pour toujours, cette terre qui l'avait fait si grand, cette patrie qui lui devait tant de gloire. Il n'y eut également ni vulgaire crédulité ni défaillance dans son appel à l'hospitalité britannique, alors que le dévouement des capitaines Poné et Baudin, du lieutenant de vaisseau Genty, de ses camarades du 14[e] régiment de marine et du capitaine Besson, lui offraient des chances de salut presque certaines. Il faisait à l'Angleterre l'honneur de la regarder comme une généreuse et noble nation; il jugeait ses gouvernants d'après lui, son peuple d'après le nôtre; il se trompa. Son erreur fut de celles qui n'appartiennent qu'aux grandes âmes. Le châtiment, au reste, ne se fit pas attendre. Napoléon, en posant le pied sur le *Northumberland*, retrouva la voix et les forces que, depuis sa défaite et sa chute, il semblait avoir perdues; et, se relevant de toute sa hauteur, il lança sur l'Angleterre cet anathème, qui la poursuivra au delà même de la destruction de son oligarchie.

PROTESTATION.

« Je proteste solennellement ici, à la face du ciel et des hommes, contre la violation de mes droits les plus sacrés, en disposant, par la force, de ma personne et de ma liberté. Je suis venu librement à bord du *Bellérophon* : je ne suis pas prisonnier; je suis l'hôte de l'Angleterre.

« Aussitôt assis à bord du *Bellérophon*, je fus sur le foyer du peuple britannique. Si le gouvernement, en donnant des ordres au capi-

taine du *Bellérophon* de me recevoir ainsi que ma suite, n'a voulu que tendre une embûche, il a forfait à l'honneur, il a flétri son pavillon.

« Si cet acte se consommait, ce serait en vain que les Anglais voudraient parler de leur loyauté, de leurs lois, de leur liberté. La foi britannique se trouverait perdue dans l'hospitalité du *Bellérophon*.

« J'en appelle à l'histoire; elle dira qu'un ennemi, qui fit vingt ans la guerre au peuple anglais, vint librement, dans son infortune, chercher un asile sous ses lois : quelle preuve plus éclatante pouvait-il donner de son estime et de sa confiance? Mais que répondit-on, en Angleterre, à tant de magnanimité? On feignit de tendre une main hospitalière à cet ennemi, et, quand il se fut livré de bonne foi, on l'immola !

« NAPOLÉON. »

Le *Northumberland* mit à la voile dans l'après-midi même du 8 août. Une seule fois, avant sa sortie de la Manche, Napoléon put apercevoir la côte française ; ce fut à la hauteur du cap de la Hogue. On raconte qu'en la reconnaissant il la salua, et que, les mains étendues vers le rivage, il s'écria d'une voix profondément émue : « Adieu, terre des braves ! adieu, chère France ! Quelques traîtres de moins, et tu serais encore la grande nation, la maîtresse du monde ! »

Le 17 octobre, après soixante-dix jours de navigation, il aperçut, à l'extrémité de l'horizon, un point noir que l'œil pouvait à peine distinguer au milieu des immenses solitudes de l'Océan. Ce point grandissait à mesure qu'avançait le navire. Il demanda le nom de cet écueil, l'entendit sans pâlir et le regarda longtemps en silence : c'était le rocher aride choisi par l'Angleterre pour être sa prison et son tombeau.

CHAPITRE VI

Louis XVIII après la bataille de Waterloo. Efforts de la cour et des ministres pour le renvoi de M. de Blacas. — M. de Talleyrand. — Le roi quitte Gand et se rend à Mons; nouvelles attaques centre M. de Blacas; il se retire. — Dépêches du duc de Wellington au roi; ce dernier rentre en France par Bavay; son arrivée au Câteau; première déclaration aux Français. Louis XVIII se rend à Cambrai; seconde déclaration aux Français. Le roi vient à Roye. — Nouveaux efforts royalistes de M. de Vitrolles; M. Ouvrard; mission donnée par Fouché à M. de Vitrolles et au maréchal Grouchy. M. de Vitrolles au quartier général de Davoust, à la Villette; arrivée de deux députations des Chambres; M. de Vitrolles, M. de Laguette-Mornay, les généraux Freyssinet et Dejean; tumulte au quartier général. — Trois membres de la Commission du gouvernement ordonnent l'arrestation de M. de Vitrolles; adresse de dix-sept généraux à la Chambre des représentants; conférence à la Chambre des pairs. — Conférences à Estrées et à Louvres entre les membres de la commission d'armistice et le duc de Wellington; les commissaires offrent de livrer Napoléon; l'armistice est refusé. — Blücher renonce à attaquer au nord de Paris; il passe sur la rive gauche de la Seine par les ponts de Saint-Germain et de Maisons; position critique de l'armée prussienne; forces de l'armée française; Davoust retient nos troupes derrière leurs retranchements. — Attaque du général Excelmans contre les Prussiens; il détruit deux de leurs régiments. — Conseil de gouvernement aux Tuileries; rapport de Carnot. Conseil de guerre à la Villette; Davoust reçoit l'autorisation de rendre Paris; première démarche de Davoust; réponse insolente de Blücher; deuxième démarche de Davoust; réponse du général Ziethen; il exige que l'armée française se rende prisonnière de guerre. — Envoi du général Tromelin à Blücher et du colonel Macirone à Wellington. Conférences à Saint-Cloud pour la reddition de Paris. — Seconde capitulation de cette capitale. La Chambre des représentants et la capitulation; le peuple veut se défendre; résistance de l'armée; embarras de la Commission de gouvernement; l'armée prend la route d'Orléans; exaspération des soldats. — Attitude misérable de la Chambre des représentants; ses trois constitutions. — Entrée triomphale des Prussiens dans Paris; ils chassent des Tuileries la Commission de gouvernement; ils ferment la Chambre des pairs; M. Decazes fait fermer la Chambre des représentants; M. de la Fayette; sa mission auprès des souverains alliés; son retour; occupation de Paris par les Anglais et par les Prussiens.

Le soir du 18 juin, Louis XVIII, son frère et ses ministres, convaincus de la défaite de l'armée anglaise sur le plateau de Mont-Saint-Jean, n'attendaient plus qu'un dernier avis des agents royalistes de Bruxelles pour s'enfuir à Ostende et s'y

embarquer, lorsque arriva enfin la nouvelle du triomphe de Wellington. La joie fut grande, à ce résultat inespéré. Aux yeux du roi, de ses serviteurs et de ses hôtes de toutes les conditions, la victoire inattendue des Anglais et des Prussiens était décisive pour la cause royale et pour les coalisés. « La journée du 18 a terminé de la manière la plus heureuse, pour les Alliés, la lutte sanglante et opiniâtre qui durait depuis le 15, disaient les ministres de la cour exilée, dans le *Journal de Gand* du lendemain. L'audace de l'usurpateur, son plan d'agression, médité avec une longue réflexion, exécuté avec cette activité dévorante qui le caractérise et que redoublait la crainte d'un irréparable revers, la rage féroce de ses complices, le fanatisme de ses soldats, leur bravoure digne d'une meilleure cause, tout a cédé au génie du duc de Wellington, à cet ascendant d'une véritable gloire sur une détestable renommée. L'armée de Bonaparte, cette armée qui n'est plus française que de nom depuis qu'elle est la terreur et le fléau de la patrie, a été vaincue et presque entièrement détruite. »

Le canon de Waterloo venait d'abattre un pan de la frontière française. Louis XVIII résolut de pénétrer par cette brèche à la suite des armées alliées, et de relever dans une des villes du département du Nord le drapeau royal, que, trois mois auparavant, il voulait y maintenir, d'abord sur les remparts de Lille, puis sur les murs de Dunkerque. Ce parti n'était pas seulement indiqué à ce prince par les intérêts généraux de sa cause; les ministres étrangers résidant près de lui étaient unanimes pour le lui conseiller. Toutefois, n'osant quitter Gand avant de connaître la marche des armées de Blücher et de Wellington, il dut attendre, pendant trois jours, des renseignements certains sur la route qu'elles allaient suivre. Ce temps ne fut pas inoccupé. Les querelles d'influence et les intrigues, causes de tant de débats quelques semaines auparavant, venaient de se réveiller avec une acti-

vité et une ardeur que surexcitait la perspective du retour aux Tuileries. Chacun voulait la plus large part possible dans les avantages de cour et dans les bénéfices politiques que la royauté restaurée aurait à distribuer. M. de Blacas et la faveur exclusive que le roi continuait à lui accorder faisaient obstacle à toutes les ambitions; sa personne et son crédit devinrent aussitôt le point de mire de tous les coups. Le comte d'Artois et ses familiers, les ministres, les envoyés étrangers eux-mêmes, s'unirent pour solliciter son renvoi; mais ce fut sans succès; leurs efforts venaient se briser contre l'affection obstinée de Louis XVIII. Et lorsque, dans l'après-midi du 22, apprenant que les troupes alliées se disposaient à entrer en France par Avesnes et par le Câteau, le roi crut pouvoir enfin quitter Gand et partir pour Mons, il emmenait son favori.

M. de Talleyrand jouait le principal rôle dans ces luttes intestines. Il avait quitté Vienne immédiatement après avoir apposé sa signature, le 9 juin, au bas de l'acte final du congrès. Arrivé à Bruxelles, il s'y était arrêté, dans le but de solliciter de Louis XVIII, comme marque de satisfaction, avant de reprendre ses fonctions, une insignifiante faveur de cour que M. de Blacas lui fit refuser. M. de Talleyrand menaça aussitôt de résigner son titre de ministre des affaires étrangères; mais il s'en tint à la menace, et, intéressant à sa querelle les représentants des souverains à Gand, ainsi que lord Wellington, il avait entrepris de renverser M. de Blacas. Dans ce but, une active correspondance existait entre lui et les autres membres du conseil. Averti par ses collègues de leur insuccès et du départ du roi, il se hâta de quitter Bruxelles et de se rendre à Mons. Louis XVIII se dirigeait vers cette ville par Grammont et Ath; il y arriva le matin du 23; M. de Talleyrand, qui l'y avait devancé, le reçut, garda le silence le plus absolu sur la question d'influence, et, se renfermant dans son rôle officiel de président du conseil, parut exclusivement s'inquiéter de la

nécessité et des moyens « de préparer le retour du roi. » En revanche, M. Pozzo di Borgo, M. de Vincent et sir Ch. Stuart, arrivés à la suite de Louis XVIII, renouvelèrent leurs attaques, et firent observer au roi que leurs cours ne le verraient pas sans inquiétude et sans humeur rentrer avec l'homme que toutes les voix, en France comme en Europe, accusaient des erreurs et des fautes qui avaient précipité, trois mois auparavant, la chute de son gouvernement. Le duc de Wellington, de son côté, revenant à la charge, transmit au roi une dépêche où il disait « que, dans la position présente, la royauté avait surtout besoin d'un homme de capacité pratique; que M. de Talleyrand lui paraissait le seul propre, le seul en état de comprendre la situation difficile où l'on allait se trouver; que, sans indiquer les choix à faire, il croyait important de signaler au roi l'utilité d'écarter de son conseil les hommes restés impopulaires aux yeux de la France. » Ces attaques multipliées contre le favori remplirent toute la journée du 23. Louis XVIII était ébranlé; mais il ne cédait pas. « C'est vainement, avait dit, la veille, M. de Blacas au comte de Bruges, que toutes les puissances de l'Europe exigeraient mon renvoi; je resterai auprès du roi, si je le veux. » Cependant, effrayé de l'universelle clameur qui s'élevait autour de lui, le favori jugea que la résistance ne serait pas longtemps possible, et prit le parti d'offrir lui-même au roi sa démission. Peut-être le sacrifice n'aurait-il pas encore été accepté si, interrogeant sur l'état des esprits en France une députation d'habitants de la ville de Lille accourus à Mons pour le saluer, Louis XVIII n'avait reçu de l'un d'eux cette réponse : « Votre Majesté est désirée, elle est attendue; mais nous vous devons la vérité, Sire : M. de Blacas est bien impopulaire, et le sentiment public contre lui est si prononcé, que, si Votre Majesté entrait dans Lille avec lui, elle entendrait les cris *A bas Blacas!* mêlés à ceux de *Vive le roi!* » Cet aveu décida Louis XVIII; il reçut la démission du

ministre de sa maison. L'audience d'adieu eut lieu le soir même. Le roi, assure-t-on, pleura. M. de Blacas profita de cet attendrissement pour faire observer à Louis XVIII qu'il se retirait sans fortune, et pour solliciter « en faveur de ses enfants, non pour lui, une marque de munificence d'autant plus facile à donner, que les fonds que le roi avait en dépôt à Londres lui devenaient maintenant inutiles. — Vous avez raison, je n'en ai plus besoin, répondit Louis XVIII; prenez le tout. » Ce mot venait de donner à M. de Blacas un capital d'environ 7 millions[1].

Le roi, en arrivant à Mons, avait déclaré qu'il rentrerait en France le lendemain. Cette résolution effrayait M. de Talleyrand. Dépourvu de décision en face de toute situation difficile, n'ayant jamais une opinion que lorsque les événements avaient prononcé, le prince de Bénévent, dans ses conversations avec ses collègues et les ministres étrangers, combattait le retour immédiat en France comme une étourderie, comme un coup de tête compromettant. « Rien n'est encore prêt pour une rentrée, répétait-il sans cesse ; il faut voir venir ; il faut attendre. » Trop bon courtisan, toutefois, pour heurter de front la volonté de son maître, M. de Talleyrand, devant la personne royale, tenait un autre langage : il exaltait la résolution du roi et la proclamait digne d'un petit-fils de Henri IV; mais il ne croyait pas, disait-il, que ce fût par les départements du Nord, départements couverts de forteresses occupées par des garnisons impériales, que le roi devait rentrer : la véritable place

[1] Le 19 mars précédent, Louis XVIII, outre les diamants de la couronne, avait emporté, en lettres de change sur Londres, une somme de treize millions fournis par les caisses de la liste civile, du ministère des finances et du ministère de la guerre. Six millions environ avaient été dépensés pendant les trois mois de son séjour à Gand; sept millions restaient. — Les cinquante millions dont nous avons parlé dans le précédent volume, et que l'Empereur trouva après le 20 mars, se composaient des fonds restés dans les caisses des receveurs généraux et des receveurs particuliers des départements.

de la royauté, ajoutait M. de Talleyrand, se trouvait au milieu des provinces du Midi ; la population, dans cette partie de la France, était unanime; une armée royaliste sortirait du sol; le roi y serait fort de sa propre force; il ne s'y verrait, du moins, entouré que de Français. — Et, improvisant, à cette occasion, un itinéraire et des projets impraticables, le prince de Bénévent proposait sérieusement à Louis XVIII de traverser le grand-duché de Luxembourg, de gagner le Rhin, le grand-duché de Bade, puis la Suisse, et d'aller s'installer à Lyon.

Une dépêche, où le duc de Wellington sollicitait le roi de franchir immédiatement la frontière et de venir le rejoindre au Câteau, fut remise sur ces entrefaites à Louis XVIII[1]. La violence faite à ses affections avait irrité ce prince ; il accueillit avidement ce conseil, et, le 24 au matin, malgré l'opposition de son premier ministre, il se hâta de partir, suivi seulement du chancelier et du ministre de la guerre. Les autres membres du conseil et les envoyés étrangers restèrent à Mons auprès de M. de Talleyrand. Le roi avait pris l'ancienne voie romaine, dite chaussée Brunehault, qui le conduisit d'abord au bourg de Bavay, puis le soir au Câteau, alors quartier général de Wellington, qui le reçut à son arrivée. Cette route était non-seulement la plus directe, mais la plus sûre ; Louis XVIII n'avait pas eu à passer sous le canon d'une seule de nos places fortes de première ligne.

Obligé d'attendre à cette halte que le progrès des deux armées alliées lui permît d'aller plus loin, le roi profita de son séjour au Câteau pour annoncer à la France qu'il venait de rentrer dans le royaume. Cette première proclamation, qu'il rédigea de concert avec M. Dambray et le général Clarke, était conçue en ces termes :

[1] Dépêche, n° 959. — *Recueil* déjà cité.

PROCLAMATION ROYALE.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous nos fidèles sujets, salut.

« Dès l'époque où la plus criminelle des entreprises, secondée par la plus inconcevable défection, nous a contraint de quitter momentanément notre royaume, nous vous avons avertis des dangers qui vous menaçaient si vous ne vous hâtiez de secouer le joug du tyran usurpateur.

« Nous n'avons pas voulu unir nos bras ni ceux de notre famille aux instruments dont la Providence s'est servie pour punir la trahison. Mais, aujourd'hui que les puissants efforts de nos alliés ont dissipé les satellites du tyran, nous nous hâtons de rentrer dans nos États pour y rétablir la constitution que nous avons donnée à la France, réparer, par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, les maux de la révolte et de la guerre qui en a été la suite nécessaire; récompenser les bons, *mettre à exécution les lois existantes contre les coupables;* enfin, pour appeler autour de notre trône paternel l'immense majorité des Français, dont la fidélité, le courage et le dévouement ont porté de si douces consolations dans notre cœur.

« Donné au Câteau-Cambrésis, le 25e jour du mois de juin 1815 et de notre règne le 21e.

« *Signé :* Louis.

« *Par le roi*, le ministre secrétaire d'État de la guerre,

« Duc de Feltre. »

C'était une déplorable inspiration qui venait de dicter à Louis XVIII ce manifeste impolitique. Le roi ne posait le pied sur le royaume qui l'avait rejeté trois mois auparavant que pour exalter le triomphe des étrangers, ses alliés, et faire entendre à la partie de la population encore armée contre lui des paroles de colère et de vengeance! Paroles étranges, si l'on considère que le prince dont le langage était si menaçant n'avait, en ce moment, pour sujets, que les habitants d'une bourgade, et pour conseillers que deux ministres sans autorité! Vainement le chancelier avait expédié à Mons des courriers chargés de transmettre aux ministres restés dans cette ville,

M. de Talleyrand excepté, l'invitation de venir au Câteau, et aux représentants étrangers la prière de se rendre auprès du roi : les premiers avaient répondu qu'ils n'abandonneraient pas M. de Talleyrand et ne sépareraient pas leurs intérêts des siens ; les seconds firent déclarer à Louis XVIII que, d'après les ordres formels de leurs cours, ils ne pouvaient communiquer avec lui que par l'intermédiaire de son représentant au congrès de Vienne, de l'homme en qui l'Europe avait mis toute sa confiance, le prince de Bénévent. Toutefois, une lettre écrite à ce dernier par lord Wellington termina la querelle. Dans cette lettre, datée du Câteau, le jour même de l'arrivée de Louis XVIII, le général anglais disait à M. de Talleyrand « qu'il regrettait que tous les membres du conseil n'eussent pas accompagné le roi, et qu'il les priait de le rejoindre sans perdre de temps. — Si je vous eusse vu, ajoutait Wellington, ou si vous aviez connu l'état des affaires quand vous avez conseillé au roi de ne pas entrer en France, vous auriez donné un avis tout différent à Sa Majesté, et vous l'auriez accompagnée[1]. » M. de Talleyrand, les ministres qui étaient demeurés avec lui et les envoyés étrangers n'hésitèrent plus ; ils franchirent la frontière à leur tour, et vinrent attendre Louis XVIII à Cambrai.

Cambrai ne renfermait que quelques soldats. Le 23 au soir, les premiers corps alliés qui se présentèrent devant cette place sommèrent son commandant d'en ouvrir les portes; cet officier refusa. Le lendemain 24, l'ennemi, dont les forces augmentaient, pour ainsi dire, à chaque heure, renouvela ses sommations ; même réponse. L'assaut fut immédiatement donné sur plusieurs points : on put voir alors la partie royaliste de la population faciliter l'escalade des remparts, les hommes en tendant des échelles aux soldats alliés, les

[1] Dépêche, n° 959. — *Recueil* déjà cité.

femmes en donnant la main aux assaillants pour les aider à franchir les parapets; trop peu nombreuse pour contenir ce honteux emportement, la garnison, après une courte résistance, abandonna la ville et se retira dans la citadelle, qu'elle rendit le jour suivant, 25. Louis XVIII, informé de ce succès, quitta le Câteau le 26 au matin. Arrrivé à Cambrai vers le milieu du jour, il y fut reçu par les autorités sous un arc de triomphe, et entra dans la ville, précédé par une troupe nombreuse de jeunes filles, toutes vêtues de blanc, et qui semaient des fleurs sur son passage. M. de Talleyrand, les membres du conseil arrivés avec lui, et les ministres étrangers, attendaient le roi à l'hôtel où le logement de ce prince était préparé.

Une des premières dépêches remises par M. de Talleyrand à Louis XVIII était une nouvelle lettre du duc de Wellington. Après avoir annoncé au roi que lui et Blücher continuaient à avancer sans rencontrer le moindre obstacle, et qu'il espérait sous peu de jours le voir rétabli sur le trône, le général anglais ajoutait : « Il est essentiel que Votre Majesté se fasse précéder par quelque document qui annonce ses intentions de *pardon* et d'*oubli*, et qui promette de marcher dans les voies de la Charte. » Louis XVIII dit à son ministre qu'il avait prévenu le désir du général anglais, et lui remit un exemplaire de sa proclamation de Câteau-Cambrésis. Communiqué par le prince de Bénévent aux autres membres du conseil et aux envoyés étrangers, ce manifeste fut déclaré, tout d'une voix, insuffisant et dangereux. Tout est encore en question, disaient les représentants des cours alliées; la plus vulgaire prudence commande au roi de rassurer tous les intérêts, tous les partis, de faire désirer son retour, non de le faire craindre. Ces considérations, soumises à Louis XVIII dans plusieurs audiences par les ministres alliés, triomphèrent à la fin des rancunes et de l'irritation que lui avaient laissées la violence faite quelques jours auparavant à ses affections privées et les efforts tentés pour lui

imposer l'influence exclusive de M. de Talleyrand. Après deux jours de débats, il consentit enfin à subir la direction politique de ce dernier, et à lui accorder la présidence effective de son conseil. Le manifeste de Câteau-Cambrésis fut annulé et remplacé par une nouvelle déclaration destinée, dans l'esprit de ses auteurs, à rallier à la cause royale l'immense majorité de la partie influente ou timide de la population, et à faire tomber les armes des mains de la plupart des chefs militaires mêlés aux derniers événements. Cette déclaration, où, dans plus d'un passage, les conseillers de Louis XVIII se montraient habiles, était ainsi conçue :

LE ROI AUX FRANÇAIS.

« Les portes de mon royaume s'ouvrent devant moi. J'accours pour ramener mes sujets égarés, pour adoucir les maux que j'avais voulu prévenir, pour me placer une seconde fois entre les Français et les armées alliées, dans l'espoir que les égards dont je peux être l'objet tourneront au salut de mes sujets. C'est la seule manière dont j'ai voulu prendre part à la guerre. Je n'ai point permis qu'aucun prince de ma famille parût dans les rangs des étrangers, et j'ai enchaîné le courage de ceux de mes serviteurs qui avaient pu se ranger autour de moi.

« Revenu sur le sol de la patrie, je me plais à parler de confiance à mes peuples. Lorsque je reparus au milieu d'eux, je trouvai les esprits agités et emportés par des passions contraires; mes regards ne rencontraient de toutes parts que des difficultés et des obstacles. Mon gouvernement *devait faire des fautes;* peut-être *en a-t-il fait.* Il est des temps où les intentions les plus pures ne suffisent pas pour diriger, *où elles égarent.* L'expérience seule pouvait avertir; *elle ne sera pas perdue.* Je veux tout ce qui sauvera la France!

« Mes sujets ont appris, par de cruelles épreuves, que le principe de la légitimité des souverains est une des bases fondamentales de l'ordre social, la seule sur laquelle puisse s'établir, au milieu d'un grand peuple, une liberté sage et bien ordonnée. Cette doctrine vient d'être proclamée comme celle de l'Europe entière. Je l'avais consacrée d'avance par ma Charte, et je prétends ajouter à cette Charte toutes les garanties qui peuvent en assurer le bienfait.

« L'unité du ministère est la plus forte que je puisse offrir; j'entends

qu'elle existe, et que la marche franche et assurée de mon conseil garantisse tous les intérêts et calme toutes les inquiétudes.

« On a parlé, dans les derniers temps, du rétablissement de la dîme et des droits féodaux. Cette fable, inventée par l'ennemi commun, n'a pas besoin d'être réfutée. On ne s'attendra pas que le roi de France s'abaisse jusqu'à repousser des calomnies et des mensonges. Le succès de la trahison en a trop indiqué la source. Si les acquéreurs de domaines nationaux ont conçu des inquiétudes, la Charte aurait dû suffire pour les rassurer. N'ai-je pas moi-même proposé aux Chambres et fait exécuter des ventes de ces biens? Cette preuve de ma sincérité est sans réplique.

« Dans ce dernier temps, mes sujets de toutes les classes m'ont donné des preuves égales d'amour et de fidélité; je veux qu'ils sachent combien j'y ai été sensible, et c'est parmi tous les Français que j'aimerai à choisir ceux qui doivent approcher de ma personne et de ma famille.

« Je ne veux exclure de ma présence que ces hommes dont la renommée est un sujet de douleur pour la France et d'effroi pour l'Europe. Dans la trame qu'ils ont ourdie, j'aperçois beaucoup de mes sujets égarés et quelques coupables.

« Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain (l'Europe entière le sait), de pardonner aux Français égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille au milieu de tant de larmes, jusqu'au jour où je suis entré dans Cambrai au milieu de tant d'acclamations.

« Mais le sang de mes enfants a coulé par une trahison dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple. Cette trahison a appelé l'étranger au cœur de la France. Chaque jour me révèle un désastre nouveau. Je dois donc, pour la dignité de mon trône, pour l'intérêt de mes peuples, pour le repos de l'Europe, exempter du pardon les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible. Ils seront désignés à la vengeance des lois par les deux Chambres que je me propose de rassembler incessamment.

« Français! tels sont les sentiments que rapporte au milieu de vous celui que le temps n'a pu changer, que le malheur n'a pu fatiguer, que l'injustice n'a pu abattre.

« Le roi dont les pères règnent depuis huit siècles sur les vôtres revient pour consacrer ses jours à vous défendre et à vous consoler.

« Donné à Cambrai, le 28e jour du mois de juin de l'an de grâce 1815, et de notre règne le 21e.

« *Signé :* Louis.

« Et plus bas :

« *Par le roi,* le ministre secrétaire d'État des affaires étrangères,

« Prince de Talleyrand. »

Ainsi, amnistie et oubli pour tous les actes postérieurs au jour où Louis XVIII avait quitté Lille (23 mars); désignation par les deux Chambres des instigateurs et auteurs du retour du 20 mars, qui, seuls, devaient être punis; sécurité complète pour les possesseurs de biens nationaux; respect profond pour toutes les libertés inscrites dans la Charte; responsabilité sérieuse des ministres; unité dans le ministère et dans l'administration; réparation des *fautes* commises : voilà les formels engagements proclamés par Louis XVIII dans ce manifeste de rentrée. Malheureusement ces promesses, à l'exemple de tous les programmes des gouvernements qui arrivent, devaient se trouver oubliées, foulées aux pieds dès le lendemain; elles n'excitèrent pas moins l'indignation du comte d'Artois et de ceux des courtisans, impérialistes ralliés ou anciens émigrés, qui prenaient le titre de *vrais royalistes*. Tous, à cette occasion, s'emportaient avec violence contre l'influence des représentants de la coalition auprès du roi. Ce n'étaient pas les malheurs et les hontes de l'invasion qui blessaient leur fierté. La Royauté composait avec la Révolution, elle faisait amende honorable à la révolte, disaient-ils; voilà le crime qu'ils reprochaient aux envoyés des souverains; là, seulement, étaient pour eux la douleur et l'outrage de l'intervention étrangère. Louis XVIII entendait ces cris de colère sans les écouter. Soucieux, avant tout, de recouvrer sa couronne, il avait enfin compris que, pour y parvenir, les conseils de Wellington et des ministres alliés étaient un guide plus sûr que les préjugés aveugles de son frère et de ses courtisans, plus sûr même que ses inspirations personnelles. Le 29, une nouvelle dépêche du généralissime anglais invita le roi à quitter Cambrai et à s'avancer jusqu'à Roye, où ce prince arriva, en effet, le 30 [1]. Ce fut dans cette petite ville que lui parvint la lettre écrite par

[1] Dépêche adressée de Gonesse, le 2 juillet, au comte Bathurst. — N° 974, *Recueil* déjà cité.

Fouché le 24 [1], et que le trouvèrent les premiers personnages politiques accourus de Paris à sa rencontre. Les maréchaux Gouvion Saint-Cyr et Macdonald étaient du nombre ; Louis XVIII connut par eux le départ de Napoléon pour Rochefort.

Condamné par un malheur de sa position à mesurer chacun de ses pas sur la marche des armées alliées, le roi dut attendre, à cette nouvelle halte, que le duc de Wellington lui fît encore dire d'avancer. La question de son rétablissement, depuis l'éloignement de l'Empereur, était tout entière dans la possession de Paris. A la vérité, défendues par une armée nombreuse, impatiente de venger sa défaite, et par une population de 700,000 âmes, dont la partie jeune et énergique repoussait toute soumission et demandait à combattre, les portes de Paris pouvaient rester longtemps fermées. Ce n'étaient pas les partisans du roi qui pouvaient les lui ouvrir ; on ne les voyait nulle part, et tous les efforts du baron de Vitrolles, depuis le 24, avaient été impuissants pour faire éclater la moindre manifestation royaliste. Blücher et Wellington ne s'en croyaient pas moins assurés du succès : « Je crois que nous amènerons les choses à la conclusion que nous désirons tous, *sans tirer un coup de fusil*, écrivait Wellington au comte de Liverpool ; j'espère être à Paris le 1er juillet [2]. » Le général anglais ne se faisait aucune illusion sur l'impuissance du parti des Bourbons ; le désordre jeté dans la défense nationale par le ren-

[1] Voyez plus haut, chapitre III, pages 128 et 129.— Cette lettre, nous nous croyons en mesure de l'affirmer, est la seule que Fouché ait écrite à Louis XVIII lors du retour de Gand ; il l'avait confiée à un de ses anciens confrères de l'Oratoire, M. Gaillard, alors conseiller à la cour impériale (royale) de Paris. M. Gaillard tenait la lettre du duc d'Otrante cachée dans le collet de son habit ; s'il avait voyagé comme tout le monde, il aurait pu la remettre entre les mains de Louis XVIII, soit au Câteau, soit à Cambrai ; mais il prit de si mystérieux détours, il s'entoura de précautions si timides et si multipliées, qu'au bout de cinq jours il s'était à peine avancé de trente lieues. Le transport de cette lettre n'en valut pas moins à M. Gaillard un siége à la cour de cassation.

[2] Dépêche du 28 juin. — N° 967, *Recueil* plus haut cité.

versement de Napoléon, l'ineptie des Chambres, le découragement de l'armée, la torpeur de ses principaux chefs, mais surtout la complicité du chef du gouvernement, voilà les auxiliaires sur lesquels il comptait.

Fouché n'avait eu garde de faire confidence à M. de Vitrolles de la tentative essayée par Davoust et par lui, en faveur du rappel des Bourbons, dans le conseil tenu aux Tuileries le 27; l'insuccès aurait accusé son influence ou son habileté. Pendant les deux jours qui avaient suivi son entrevue avec le prince d'Eckmühl, M. de Vitrolles avait donc vainement attendu le message aux Chambres, si positivement promis par le duc d'Otrante; un de ses amis, chargé de lui en apporter immédiatement la nouvelle, n'avait point quitté, le 27 et le 28, les tribunes du Palais législatif; mais chaque soir il était rentré sans avoir rien entendu, rien appris. Cependant l'approche rapide des troupes alliées diminuait, pour ainsi dire, à chaque heure, les chances d'une restauration par la voie d'une autorité nationale. L'apparition des Prussiens devant Saint-Denis, le 28, augmenta l'impatience de M. de Vitrolles; il se plaignit amèrement de ces retards à Fouché, dans l'entrevue qu'ils eurent le soir de cette journée, et insista pour que la proposition en faveur du rappel des Bourbons ne se fît plus attendre. Fouché renouvela ses assurances d'une prochaine démarche. M. de Vitrolles rentra chez lui. Peu d'instants après, un ancien fournisseur, à qui ses spéculations financières et politiques ont donné une sorte de célébrité contemporaine, M. Ouvrard, se présentait chez le représentant de Louis XVIII. Le duc d'Otrante, disait M. Ouvrard, venait de lui apprendre que, le lendemain, M. de Vitrolles accompagnerait le maréchal Grouchy auprès des généraux alliés, dans le but de solliciter d'eux une suspension d'armes. « Comme il est d'usage, en pareil cas, ajouta M. Ouvrard, d'accorder certains avantages aux généraux et à leurs états-majors, je vous apporterai de-

main, pour ceux-ci, deux millions, qui serviront à faciliter la négociation. — Je suis prêt à toutes les démarches qui peuvent hâter le retour du roi, répondit M. de Vitrolles; mais je refuse de me charger de vos deux millions; il sera toujours temps de les donner, si l'on consent à traiter. Je me sens peu propre, d'ailleurs, aux comptes de cette nature — Vous n'en aurez pas à rendre. — C'est une raison de plus pour ne rien emporter. » L'ancien fournisseur se retira.

Le lendemain matin, de bonne heure, Fouché envoyait son secrétaire expliquer à M. de Vitrolles la démarche de M. Ouvrard. Le secrétaire raconta que le maréchal Grouchy, arrivé la veille sous Paris avec l'armée du Nord, avait consenti à se rendre auprès de Blücher et de Wellington pour obtenir de ces généraux l'engagement de cesser les hostilités, et de *s'arrêter* dès que les Chambres auraient proclamé le rappel des Bourbons; que le concours de M. de Vitrolles avait été jugé indispensable au succès de la négociation; et que ce dernier recevrait du duc d'Otrante, pour Davoust, nommé généralissime des troupes françaises, une lettre à l'aide de laquelle il obtiendrait les ordres et les passe-ports nécessaires à l'accomplissement de sa mission. « Le maréchal Grouchy est prêt, ajoutait le secrétaire de Fouché à M. de Vitrolles; et le maréchal Oudinot, chargé de vous conduire à la Villette, quartier général de l'armée, vous attend. » M. de Vitrolles se rendit immédiatement auprès du duc d'Otrante, qui lui remit la lettre annoncée par son secrétaire. Le maréchal Grouchy était déjà parti pour la Villette; le représentant de Louis XVIII s'y rendit avec le duc de Reggio[1]; tous deux prenaient le chemin de ce faubourg au même moment où le général Becker entrait aux Tuileries, avec mission de l'Empereur de demander à Fouché et à ses

[1] La voiture dans laquelle le maréchal Oudinot et M. de Vitrolles se rendaient à la Villette était un cabriolet appartenant à Fouché, et qu'il leur avait prêté; le maréchal était en habit de ville et conduisait.

collègues l'autorisation de conduire l'armée française contre l'ennemi.

Davoust venait d'arriver à son quartier général lorsque le maréchal Oudinot et son compagnon de route s'y présentèrent M. de Vitrolles remit la lettre de Fouché à Davoust, qui la lut, mais lentement, à différentes reprises, comme s'il ne pouvait en découvrir le sens. Fouché, fidèle à sa réserve systématique quand il écrivait, se bornait, en effet, à présenter au maréchal de vagues considérations sur les difficultés de la situation et sur la possibilité d'utiliser, pour une démarche pacifique, le zèle patriotique du comte de Grouchy[1]. Loin d'émettre une opinion, le duc d'Otrante semblait demander conseil. « Je ne comprends rien à cette lettre, dit enfin Davoust à M. de Vitrolles ; le maréchal Grouchy vient de m'annoncer qu'il était chargé d'une mission auprès des généraux alliés, et le duc d'Otrante m'en parle à peine ; il ne me dit ni ce que je dois faire, ni ce qu'il veut. — M. le marquis de Grouchy a reçu sans doute des instructions verbales du président du gouvernement, répondit M. de Vitrolles ; il ne lui faut plus que des pouvoirs ; remettez-lui la lettre, elle lui en servira. — Vous avez raison, répliqua Davoust ; faites-en tout de suite l'expédition. » Davoust, dont la vue était mauvaise, ne s'était rencontré avec M. de Vitrolles que la nuit ; il ne le reconnaissait pas, et le prenait sans doute pour un des employés de Fouché. L'ancien secrétaire d'État se prêta de bonne grâce à faire la copie de la lettre du duc d'Otrante. Pendant qu'il écrivait, le duc de Reggio, qui ne l'avait quitté que pour s'entretenir soit avec le maréchal Grouchy, soit avec les officiers généraux dont la salle était remplie, s'approche alors du généralissime, et lui dit le nom de son complaisant copiste ; Davoust aussitôt aborde ce dernier, et, s'excusant de ne pas l'avoir reconnu,

[1] Le maréchal Grouchy, marquis sous l'ancien régime, était comte de l'Empire.

le prie de le suivre dans une chambre à l'étage supérieur, où ils pourront causer en liberté. A peine étaient-ils entrés dans cette pièce, complétement nue, dépourvue même de siéges, qu'un aide de camp vint annoncer au maréchal l'arrivée d'une députation des deux Chambres. Davoust descendit. M. de Vitrolles ne resta pas seul longtemps. L'escalier de bois conduisant au rez-de-chaussée ne tarda pas à résonner sous la pression de pas pesants et nombreux; la porte en même temps s'ouvrit, et le maréchal rentra, suivi d'une double députation de la Chambre des pairs et de la Chambre des représentants.

En apprenant, la veille 28, l'arrivée de l'armée du Nord sous Paris, la Chambre des représentants s'était empressée de voter aux soldats une Adresse de félicitations où, leur annonçant l'envoi aux souverains de plénipotentiaires « chargés de traiter au nom du peuple français, » elle les invitait à se rallier à la voix de leurs chefs et du gouvernement, et promettait de se montrer, s'il en était besoin, au milieu d'eux. Cette Adresse, transmise à la Chambre des pairs, avait reçu l'adhésion de cette Assemblée, et chaque Chambre avait nommé une députation pour la porter, le lendemain, au quartier général. Les troupes, disséminées dans leurs bivacs, ne pouvaient en entendre la lecture; on convint que le prince d'Eckmühl la recevrait en leur nom. Quand les deux députations et le généralissime se trouvèrent réunis dans la chambre où le maréchal venait de rentrer, un représentant, homme de cœur et de patriotisme, et qui avait laissé un bras sur le champ de bataille de Wagram, M. de Laguette-Mornay, lut l'Adresse d'une voix haute et chaleureuse; Davoust en écouta la lecture avec la plus solennelle gravité; il essaya d'y répondre : « L'armée, dit-il, est sensible aux éloges des Chambres... On la trouvera toujours sur le chemin de l'honneur... » Le maréchal ne put aller au delà de ces deux membres de phrases : les mots qu'il s'efforçait de trouver le fuyaient. Ses auditeurs ne

semblaient pas moins embarrassés que lui-même. Tout à coup il se retourne, et, cherchant du regard une personne placée derrière lui, il la prend par le bras et la présente aux deux députations en disant : « Au reste, messieurs, nous sommes en ce moment-ci en négociation, et voici M. le baron de Vitrolles qui m'est envoyé par le duc d'Otrante pour faciliter un traité avec les Alliés et les Bourbons. » A cette apparition et à cette annonce inattendues, les assistants demeurent stupéfaits ; tous semblent muets de surprise. M. de Laguette-Mornay rompt le silence le premier : « Comment, traiter avec les Bourbons !... Monsieur, s'écrie-t-il en s'adressant à M. de Vitrolles, je suis noble aussi, moi ; cependant je ne veux pas des Bourbons : je les déteste ! — Il ne s'agit pas ici de nos sentiments particuliers, répond le représentant de la royauté, mais de ce qui peut convenir à la France. » Quelques mots sont encore échangés. Au bruit de cette espèce d'altercation et du mouvement qui se fait au-dessus de leur tête, les officiers généraux demeurés au rez-de-chaussée montent et entrent tumultueusement dans la chambre, qui se trouve bientôt remplie. Quelques-uns des nouveaux venus, entendant nommer M. de Vitrolles, paraissent saisis d'une violente irritation : des exclamations confuses partent de plusieurs points à la fois : le général Dejean, aide de camp de l'Empereur, et le général Freyssinet, se montrent surtout fort animés. « Non, point de Bourbons ! nous n'en voulons pas ! s'écrie le général Freyssinet. — Eh ! qu'importe ce que chacun de nous peut vouloir ! répond M. de Vitrolles ; il s'agit de savoir si Paris, attaqué demain, sera mis à feu et à sang ! — Lors même qu'il s'agirait de traiter, nous voudrions savoir à qui nous donnons notre confiance, nous choisirions nos mandataires ! » disait, à son tour, le général Dejean en marchant avec vivacité autour du groupe où M. de Vitrolles se trouvait enfermé. Cependant toutes les physionomies n'étaient point hostiles ; plusieurs membres des

deux Chambres adressaient à M. de Vitrolles des regards presque caressants. Davoust, qui, depuis le commencement de ces débats, s'épuisait en vains appels au calme et à la conciliation, finit par entraîner le représentant de Louis XVIII dans une pièce voisine, et, lui témoignant ses regrets, le pressa d'achever son *opération*. M. de Vitrolles descendit dans la salle des bureaux de l'état-major général, où le comte Guilleminot, plus retenu ou plus politique que ses camarades, était seul resté. Ce général fit à M. de Vitrolles l'accueil le plus prévenant, le plus empressé, et lui proposa ses bons offices; mais ces offres devenaient inutiles; la publicité donnée à la mission du représentant de Louis XVIII venait de la faire avorter : le maréchal Grouchy, en effet, ne se retrouvait plus, et le maréchal Oudinot, demeuré au rez-de-chaussée pendant le tumulte, avait également disparu. M. de Vitrolles revint seul à Paris.

Ces faits devaient rester ignorés du public; ils eurent pourtant un double résultat.

Un des membres du gouvernement provisoire, général de distinction, caractère honnête, mais timide, le général Grenier, connut, le lendemain matin, les principaux détails de la scène de la Villette; il les raconta à Carnot, et obtint de lui qu'il exigerait de Fouché de positives explications. Déjà, au 18 fructidor, les collègues de Carnot dans le Directoire s'étaient vus forcés de le comprendre, lui, Directeur de la République, parmi les conspirateurs condamnés à la déportation pour le complot royaliste de Pichegru et de la minorité des deux Conseils. Une seconde fois, après dix-huit ans, Carnot, membre encore du gouvernement, se voyait l'instrument et la dupe d'une nouvelle conjuration bourbonienne. Ce général s'irrita, et, dès l'ouverture de la séance de la Commission, il interpella Fouché sur la mise en liberté de M. de Vitrolles, sur sa présence au quartier général de Davoust et la lettre dont le duc

d'Otrante l'avait chargé. Fouché répondit, sans s'émouvoir, que la détention de M. de Vitrolles était une mesure arbitraire qu'en sa qualité de président du gouvernement il avait dû faire cesser; qu'il l'avait, en effet, chargé de porter une dépêche insignifiante au général en chef, mais qu'il cherchait vainement quel pouvait être, dans un fait aussi simple, l'objet de l'étonnement de son collègue. « Remettre cette lettre à M. de Vitrolles ou à tout autre, disait Fouché, était absolument la même chose; l'essentiel était qu'elle parvînt, et Davoust l'avait reçue. — Mais M. de Vitrolles est un royaliste fougueux! s'écria Carnot. — Je le sais mieux que personne, répliqua Fouché, qui fit alors un interminable récit des efforts de M. de Vitrolles pour établir à Toulouse le centre d'un gouvernement royal du Midi. — Tout cela, reprit Carnot en l'interrompant, tend à confirmer mes soupçons; M. de Vitrolles, j'en suis certain, conspire pour Louis XVIII, et il n'est peut-être pas le seul, ajouta-t-il en arrêtant son regard sur Fouché. — Voulez-vous dire que je conspire avec lui? répliqua ce dernier en ne pouvant maîtriser une légère émotion. Eh bien, accusez-moi devant la Chambre! qui vous en empêche? Mais je vous préviens que je me défendrai! — Je ne prétends pas soutenir que vous soyez d'accord avec M. de Vitrolles; mais je ne crois pas qu'il existe un royaliste plus dangereux; il paraît avoir *perverti* jusqu'au brave maréchal Davoust lui-même. — Comment! le maréchal aussi? s'écria Fouché. Mais celui-là serait difficile à arrêter; allez le saisir au milieu de son quartier général! »

Carnot demeura quelques instants sans répondre; c'était la première fois, depuis la formation du gouvernement provisoire, qu'il osait se prononcer contre le duc d'Otrante, et cet effort devait être le dernier; ses collègues restaient, comme toujours, immobiles et silencieux; enfin il proposa l'arrestation du représentant de Louis XVIII : Fouché refusa d'y consentir: le duc de Vicence s'abstint; le général Grenier

et le baron Quinette, joignant leur voix à celle de Carnot, firent décider la mesure. L'ordre d'arrestation, immédiatement libellé, fut transmis au préfet de police pour l'exécution. Mais, averti par Fouché, M. de Vitrolles put se mettre en sûreté, sans cependant interrompre l'envoi des dépêches qu'avec l'aide de MM. Pasquier et Royer-Collard il faisait chaque jour parvenir à Louis XVIII; trois jours plus tard, Davoust et le duc d'Otrante devaient achever sans lui l'œuvre politique qu'il avait conçue et entamée au sortir même de sa prison.

Pendant qu'aux Tuileries on décidait l'arrestation de M. de Vitrolles, le fait qui l'avait motivée amenait un autre résultat au quartier général. L'agitation avait été extrême parmi la plupart des généraux cantonnés à la Villette ou dans les environs, pendant une partie de la nuit du 29 et toute la matinée du 30 : tous se cherchaient et se racontaient les divers incidents de la scène étrange dont le quartier général venait d'être témoin. Ils pouvaient enfin apercevoir le but où devaient fatalement conduire le renversement de Napoléon et l'incroyable inertie dans laquelle se complaisaient, depuis le jour de l'abdication, le gouvernement et le chef de l'armée. La trahison, pour eux, éclatait dans tous les faits. Quels étaient les coupables? Soit conviction de la bonne foi du prince d'Eckmühl, soit respect pour son titre et ses anciens services, nul n'osait accuser ouvertement sa loyauté. Il n'était personne, en revanche, qui ne signalât dans Fouché le principal auteur de la trame. Voilà le traître! criaient toutes les voix. Le général Dejean demanda que deux bataillons fussent envoyés aux Tuileries pour arrêter Fouché et le fusiller sur-le-champ. Cet avis, d'abord accueilli, fut ensuite abandonné. D'autres opinions furent successivement admises, puis rejetées; on semblait craindre d'agir; quelques généraux, pour en finir, proposèrent de publier une protestation éclatante contre le rappel des princes exilés; on y consentit, et le général

Freyssinet se chargea de rédiger, en réponse à l'Adresse de la Chambre des représentants, lue la veille, une *Déclaration* qui, en faisant connaître à la France les véritables sentiments de l'armée, pourrait donner aux collègues du duc d'Otrante et aux Chambres la force nécessaire pour repousser toute transaction avec les Bourbons, et imprimer à la défense nationale l'impulsion la plus énergique. Lorsque le général Freyssinet eut achevé son travail, il se rendit avec plusieurs de ses collègues auprès du général en chef, dont il sollicita l'approbation et la signature. Ce n'était pas une épreuve qu'ils entendaient tenter; leur seul but était d'engager irrévocablement Davoust. Ce maréchal, dans la position qu'il s'était faite, la veille, vis-à-vis de ses subordonnés, pouvait difficilement décliner la proposition. Un refus aurait sinon justifié, du moins éveillé les soupçons; il signa; dix-sept généraux signèrent après lui. Davoust se chargea de faire transmettre l'Adresse, le jour même, à la Chambre des représentants; mais, au lieu de l'envoyer, il la retint; les signataires attendirent donc vainement les journaux du lendemain 1er juillet : l'Adresse n'avait pas été lue à la Chambre; de vives réclamations furent faites au maréchal, qui s'excusa sur l'oubli d'un subalterne, et promit que la Déclaration serait déposée dans la journée. Rien ne vint encore à la Chambre pendant la séance du jour; enfin, au commencement de la nuit, les représentants se réunissaient en séance du soir, et M. Dupont (de l'Eure), un des vice-présidents, prenait place au fauteuil, quand un membre, dont il ignorait le nom, lui remit l'Adresse avec prière d'omettre, en lisant les signatures, celle du maréchal Davoust. M. Dupont (de l'Eure) prit la pièce qu'on lui présentait, et, réclamant le silence, il lut d'une voix forte le manifeste suivant :

« Représentants du peuple !

« Nous sommes en présence de nos ennemis; nous jurons entre vos mains et à la face du monde de défendre jusqu'au dernier soupir la

cause de notre indépendance et l'honneur national. On voudrait nous imposer les Bourbons, et ces princes sont rejetés par l'immense majorité des Français! Si on pouvait souscrire à leur rentrée, rappelez-vous, représentants, qu'on aurait signé le testament de l'armée, qui, pendant vingt ans, a été le *palladium* de l'honneur français. Il est à la guerre, surtout quand on la fait aussi longtemps, des succès et des revers. Dans nos succès, on nous a vus grands et généreux; dans nos revers, si on veut nous humilier, nous saurons mourir.

« Les Bourbons n'offrent aucune garantie à la nation. Nous les avions accueillis avec les sentiments de la plus généreuse confiance; nous avions oublié tous les maux qu'ils nous avaient causés par leur acharnement à vouloir nous priver de nos droits les plus sacrés. Eh bien, comment ont-ils répondu à cette confiance? Ils nous ont traités comme rebelles et vaincus! Représentants, ces réflexions sont terribles parce qu'elles sont vraies. L'inexorable histoire racontera un jour ce qu'ont fait les Bourbons pour se remettre sur le trône de France; elle dira aussi la conduite de l'armée, de cette armée essentiellement nationale, et la postérité jugera qui mérita le mieux l'estime du monde.

« Au camp de la Villette, le 30 juin 1815, à trois heures de l'après-midi.

« *Signé :* le maréchal ministre de la guerre, prince d'Eckmuhl; le lieutenant général commandant en chef le 1er corps de cavalerie, comte Pajol; le lieutenant général, baron Freyssinet; le lieutenant général commandant l'aile droite de l'armée, comte d'Erlon; le lieutenant général commandant les grenadiers de la garde, comte Roguet; le maréchal de camp commandant le 3e régiment des grenadiers de la garde impériale, comte Harlet; le général commandant provisoirement la division des chasseurs, Pelet [1]; le maréchal de camp commandant le 2e

[1] Le *Moniteur*, les autres journaux, et tous les écrivains qui les ont copiés, ont rapporté ainsi cette signature : « Le général commandant *près* la division des chasseurs, *Petit*. » Le général Petit ne put mettre son nom au bas de cette Adresse; il remplissait auprès du général en chef une mission dont ses camarades de la garde l'avaient chargé, lorsque cette pièce fut présentée à la signature de ceux-ci. Ces signatures étaient autographes; le président lut *Petit* au lieu de *Pelet*, et traduisit le mot *provisoirement*, écrit en abrégé, par celui de *près*. Le général Petit n'appartenait pas, d'ailleurs, à la division des chasseurs de la garde; il était major du 1er régiment de grenadiers; le commandement provisoire de cette division avait été donné au général Pelet sur le champ de bataille de Waterloo, en remplacement du général Morand, qui venait de prendre le commandement de toute la garde.

régiment des grenadiers à pied de la garde impériale, baron CHRISTIAN; le maréchal de camp, baron HENRION; le lieutenant général BRUNET; le major GUILLEMAIN; le lieutenant général, baron LORCET[1]; le lieutenant général AMBERT; le maréchal de camp MARIUS CLARY; le maréchal de camp CHARTRAN[2]; le maréchal de camp CAMBRIEL; le maréchal de camp JEANNET; le général en chef, comte VANDAMME. »

De longs et de vifs applaudissements succédèrent à cette lecture. M. Dupont (de l'Eure), en proclamant les noms des signataires, avait appuyé avec une intention marquée sur le nom de Davoust. Peu d'instants après, le membre qui lui avait remis l'Adresse s'approcha de lui et lui dit avec un accent de reproche : « Je vous avais cependant prié, monsieur le président, de ne pas prononcer le nom du maréchal. — Qu'est-ce à dire? Qui êtes-vous? » répliqua M. Dupont (de l'Eure). Le député ne répondit pas et sortit en toute hâte de la salle.

Les applaudissements donnés par la Chambre à l'énergique protestation que nous venons de reproduire formaient un étrange contraste avec une scène dont le palais de la pairie avait été témoin le jour précédent. Ce jour-là, 30 juin, à la même heure où dix-sept généraux, la plupart simples généraux de troupe, « juraient à la face du monde, de défendre jusqu'au dernier soupir la cause de l'indépendance et de l'honneur national, » une partie des maréchaux présents à Paris, et plusieurs autres chefs militaires, assemblés dans la salle des délibérations de la pairie, attendaient l'ouverture de la séance. Cambacérès les invita, ainsi que les autres pairs présents, à se rendre dans un salon voisin. On l'y suivit; quand

[1] Le général Lorcet réclama, trois semaines plus tard, dans le *Moniteur* du 21 juillet : il n'avait pas signé; il était, d'ailleurs, maréchal de camp, et non lieutenant général.

[2] Ce nom, à la lecture et à la copie, fut également changé en celui de *Chartrain;* nous ne croyons pas qu'il existât dans l'armée un général ainsi nommé.

tout le monde fut réuni, Cambacérès annonça que plusieurs pairs avaient désiré cette conférence intime et amicale pour s'entretenir sur la situation politique, et pour s'éclairer mutuellement sur les moyens de sauver le pays. Le maréchal Soult prit immédiatement la parole; il débuta en traçant le tableau le plus alarmant de la démoralisation de notre armée; puis, exagérant les forces de l'ennemi et insistant sur l'occupation du village d'Aubervilliers par les troupes de Blücher, il ajouta que, maîtres de ce point, les Prussiens pouvaient aborder notre ligne de défense; qu'il ne doutait pas, si une attaque avait lieu, que cette ligne ne fût percée et que l'ennemi n'entrât dans Paris pêle-mêle avec les troupes françaises. Après avoir ainsi établi l'impossibilité d'une défense, le maréchal termina en disant qu'il croyait nécessaire de prévenir, par une prompte démarche auprès des généraux alliés, le malheur d'une prise de vive force. Cette opinion, appuyée par plusieurs des généraux présents, fut soutenue, entre autres, par les maréchaux Ney, Grouchy et Mortier.

Le maréchal Lefebvre, les généraux Gazan et de Laborde se montrèrent d'un avis opposé : ils soutinrent que l'on pouvait, que l'on devait se défendre. Le membre le plus âgé de la réunion, un vieillard dont les fatigues et les ans n'avaient glacé ni le cœur ni le patriotisme, le général comte Dejean, alla plus loin : il témoigna sa surprise de voir des hommes qui, par état, devaient montrer de la résolution, donner, au contraire, les premiers, l'exemple de la faiblesse et de la pusillanimité[1]. Une vive rumeur éclata à ces mots; la conférence menaçait de devenir orageuse; le duc Decrès fit observer que

[1] Il existait deux généraux du nom de Dejean : le premier, lieutenant général du génie et ancien ministre de l'administration de la guerre, est celui dont il s'agit; le second, lieutenant général de cavalerie distingué, était cet aide de camp de l'Empereur dont nous avons eu occasion de citer plusieurs fois le nom dans cet ouvrage, lors de la bataille de Paris (en 1814) et de la scène de la Villette. C'étaient le père et le fils.

cette réunion était illégale et demanda à ce que l'on rentrât dans la salle des délibérations. On s'y rendit, et la séance se borna, comme toujours, à la lecture des communications faites par le gouvernement ou par la Chambre élective [1].

Si le plus grand nombre des pairs ne voyaient de salut pour la France que dans une prompte démarche de soumission auprès des généraux alliés, la majorité des représentants était loin de s'abandonner au même découragement. Cette majorité n'avait perdu aucune de ses illusions; et il y avait moins de contradiction qu'on ne pourrait le penser entre les sentiments réels de la plupart de ses membres et l'accueil qu'ils venaient de faire au manifeste antiroyaliste de quelques-uns des chefs de l'armée alors réunie sous Paris, armée qui était celle de Waterloo, et que l'adjonction de la garnison de la capitale et de différents détachements dont nous donnerons le détail plus loin, portait à plus de 100,000 hommes. Un très-grand nombre de députés repoussaient énergiquement les Bourbons; mais, dupes des illusions les plus grossières, confiants dans les assurances de Fouché et dans les déclarations des coalisés, ils étaient fermement convaincus que les souverains, indifférents à la cause des princes exilés, laisseraient la France se donner le gouvernement qui lui conviendrait. Ce gouvernement futur, quel devait-il être? On jugeait inutile de s'en inquiéter, et l'on se préoccupait uniquement de formuler la constitution qui lui serait imposée. La rédaction de cette constitution, confiée à une commission nombreuse, avait demandé plusieurs jours d'un travail sans relâche; elle venait d'être achevée, et le projet des commissaires avait été distribué la veille à l'Assemblée. La discussion de ce projet, composé de 104 articles, était alors toute la pensée de la majorité; là se trouvaient, pour elle, l'intérêt exclusif et le salut du

[1] Comte Thibaudeau, *Histoire de Napoléon*. — Le comte Thibaudeau était présent.

pays; toutes les autres questions lui semblaient secondaires. Vainement les journaux et le gouvernement lui-même annonçaient que, malgré l'abdication, le roi de Prusse, les empereurs de Russie et d'Autriche continuaient leur marche : la Chambre comptait que les *plénipotentiaires*, chargés d'aller demander la paix à ces monarques, sauraient les arrêter et leur faire tomber les armes des mains. A la vérité, on était sans nouvelles de M. de la Fayette et de ses collègues; on ignorait même vers quels lieux ils avaient dirigé leur course; d'un autre côté, Blücher et Wellington, continuant à s'avancer et à s'étendre sous les murs de Paris, malgré le départ de l'Empereur, pouvaient essayer une attaque de vive force contre la capitale avant qu'un ordre de suspendre les hostilités eût le temps de parvenir; mais on ne s'alarmait pas; les cinq *commissaires* chargés, quatre jours auparavant, de conclure un armistice avec les deux généraux alliés, sauraient obtenir le temps nécessaire pour attendre, et l'on venait d'apprendre que, dans ce moment-là même, ils devaient se trouver au quartier général de Wellington.

Ces commissaires, nommés le 27 [1] et partis le 28, étaient, on se le rappelle, les comtes Andréossy, de Valence, Boissy-d'Anglas, MM. Flaugergues et de la Besnardière. Leurs instructions, rédigées par M. Bignon, ministre intérimaire des affaires étrangères, imposaient les bases suivantes à la négociation qu'ils allaient tenter. La ligne de la Somme était la limite qu'ils devaient s'efforcer d'assigner à l'occupation du territoire par les deux armées alliées; cette ligne plaçait les coalisés à près de trente lieues de Paris. Si Blücher et Wellington refusaient d'accepter cette limite, les commissaires étaient autorisés à offrir une ligne tracée entre la Somme et l'Oise, et qui devait éloigner l'ennemi à vingt lieues au moins de la capitale; il leur était expres-

[1] Voir, plus haut, les détails de cette nomination, page 154.

sément interdit d'accorder une plus courte distance. Dans le cas où les généraux alliés exigeraient, en outre, une remise de places fortes, les commissaires avaient pouvoir de leur céder une forteresse, une seule; encore était-il bien entendu que cette cession n'aurait lieu qu'autant que l'armistice durerait jusqu'à la paix et après sa ratification par toutes les puissances intéressées. Enfin, il était dit, relativement aux propositions ou aux insinuations des généraux alliés sur le gouvernement futur de la France, que les commissaires devraient se borner à les entendre et à en instruire la Commission exécutive.

M. Bignon, en écrivant ces instructions, croyait sans doute imposer aux commissaires une démarche sérieuse. Il oubliait qu'un pays envahi ne négocie qu'à la condition de résister; or le gouvernement ne tenait pied nulle part; il laissait les Alliés s'avancer sans leur opposer même un simulacre de défense, sans leur disputer un seul des passages de leur route, sans placer un soldat sur un seul des ponts qu'ils avaient à traverser. Telle était la puissance de prévision de nos déplorables gouvernants et de leurs ministres, que les bases fixées pour l'armistice se trouvaient déjà détruites avant même que les commissaires eussent franchi les barrières de Paris. Les commissaires devaient exiger que l'ennemi s'arrêtât à vingt lieues au moins de la capitale: or ils avaient à peine dépassé Saint-Denis qu'ils se heurtaient contre les têtes de colonnes prussiennes. Blücher, qui, d'après la dépêche de M. de la Fayette et de ses collègues, devait attendre et recevoir ces envoyés à Noyon, marchait avec son avant-garde. Les commissaires tentèrent de l'aborder; non-seulement il refusa de les voir et d'écouter leurs ouvertures, mais il eut un moment la pensée de les retenir prisonniers. Toutefois, après s'être emporté en injures contre la France, son gouvernement et ses agents, il permit au comte Andréossy et à ses collègues de traverser son armée

et de se rendre auprès du duc de Wellington, qu'ils rencontrèrent seulement le lendemain 29, à Estrées, au même moment où Blücher, qui avait continué son mouvement, s'emparait d'Aubervilliers et se logeait au pied de la ligne de défense de Paris.

Wellington, aux premiers mots d'une demande d'armistice, déclara qu'il avait déjà rejeté une proposition semblable faite par M. de la Fayette et par ses collègues, et qu'il s'en tenait à sa première réponse [1]. Il ajouta que toute l'affaire de l'abdication lui semblait un *piége* et qu'il poursuivrait ses opérations. Les commissaires lui répondirent que Napoléon avait positivement abdiqué, qu'il devait avoir quitté la Malmaison, et que, dans le cas où il y serait encore, le gouvernement et les Chambres avaient plusieurs moyens de se débarrasser de lui ; que l'on pourrait, par exemple, le LIVRER, soit *à l'Angleterre*, soit *à l'empereur d'Autriche*. « Je n'ai aucune autorisation pour m'occuper de cette combinaison, répondit le duc ; mais je suis certain que, si on l'envoie en Angleterre, le prince-régent le gardera pour disposer de lui, d'un commun accord avec ses Alliés, et que l'empereur d'Autriche agira de même. Au reste, ajouta-t-il, si vous avez l'intention d'en finir avec Bonaparte de cette manière, envoyez-le-nous tout de suite, au prince Blücher ou à moi ; c'est ce que vous pouvez faire de mieux [2]. »

Les commissaires répliquèrent que l'approche des troupes prussiennes avait probablement obligé Napoléon de quitter sa retraite. « Dans le cas où il serait parti, ajoutèrent-ils, consentiriez-vous à suspendre vos opérations? — Bonaparte n'est pas notre seul adversaire, répondit le duc; il a des adhérents qui ne sont pas moins que lui les ennemis déclarés des Alliés. Avant donc de suspendre mes opérations, il me faudrait voir

[1] Voir, plus haut, cette réponse, pages 152 et 153.

[2] Dépêche adressée de Gonesse, le 2 juillet, par le duc de Wellington au comte Bathurst, n° 974 du *Recueil* déjà cité.

établi en France un gouvernement qui donne à l'Angleterre et à l'Europe de solides garanties de paix. — Quelle serait donc la combinaison qui satisferait les Alliés? dirent les commissaires. — Je ne suis pas autorisé par mon gouvernement, encore moins par les Alliés, à traiter ce sujet, répondit le duc; tout ce que je peux faire est de vous donner mon opinion comme simple particulier. La restauration de Louis XVIII est ce qui donnerait le plus de sécurité à l'Europe; tout autre gouvernement conduirait à des guerres nouvelles et interminables. Ce sont Bonaparte et l'armée qui ont renversé le gouvernement du roi. Bonaparte ayant disparu, et l'armée se trouvant battue, le parti le plus naturel et le plus simple est donc de rappeler le roi, de le rappeler sans condition, et en se confiant à la force de la Constitution pour les réformes à opérer. Ce rappel sans condition sera plus digne, et, si vous m'en croyez, vous le ferez sans perdre de temps. Vous éviterez ainsi l'apparence de céder aux événements de la guerre et à la force. »

Chacun des commissaires s'empressa de protester de son vif désir de voir Louis XVIII rétabli; tous affirmèrent que tel était également le vœu du gouvernement provisoire [1]. « Mais, ajouta l'un d'eux, nous doutons que les Chambres consentent au rappel du roi, sans exiger de Sa Majesté un engagement formel sur ces deux points : responsabilité de l'administration; initiative des lois dévolue au pouvoir législatif, et non plus uniquement à la couronne. — J'ai tout lieu de croire, répondit le duc, que l'intention positive du roi est de composer un ministère dont tous les membres seront responsables; je ne fais également aucun doute qu'il ne laisse aux Chambres la proposition des lois, si le peuple français désire cette garantie; mais, je ne saurais trop vous le répéter, je vous donne

[1] Dépêche du duc de Wellington au comte Bathurst, n° 974, déjà citée.

ici mon opinion personnelle; je ne suis pas autorisé à traiter ce sujet. » Puis il ajouta : « Tout cela, au reste, est secondaire; ce sont de *petites questions*. Si vous désirez réellement rappeler le roi, croyez-moi, faites-le sur-le-champ et sans condition. »

Dans ce moment-là même, un aide de camp remit au duc une dépêche qui venait d'arriver et qu'il s'empressa d'ouvrir. C'était une lettre du représentant anglais près de Louis XVIII, sir Charles Stuart, qui transmettait à Wellington un exemplaire de la proclamation de Cambrai. Le duc, après avoir parcouru ce manifeste, le remit aux commissaires, en leur disant que Louis XVIII, dans cette déclaration, annonçait précisément les changements et les garanties sur lesquels ils venaient d'insister. Les commissaires lurent le document; ils donnèrent leur approbation à plusieurs passages; mais ils se récrièrent avec force contre les paragraphes où Louis XVIII annonçait l'intention d'exclure certaines personnes de sa présence, de punir les auteurs du retour de l'île d'Elbe et de convoquer des Chambres autres que les Chambres existantes. Le duc promit de transmettre sur-le-champ leurs observations et leurs plaintes à M. de Talleyrand, et les quitta pour écrire sa dépêche. Quand elle fut achevée, il la lut au général Andréossy et à ses collègues, et leur annonça que, forcé de suivre le mouvement de ses troupes, il allait se rendre à Louvres, où ils pourraient encore le rencontrer[1].

Depuis le commencement de cette conférence, les commissaires n'avaient prononcé le nom de Napoléon II que pour affirmer au duc que les Chambres, en proclamant les droits de cet enfant, avaient eu pour seul but d'apaiser l'armée[2]. Au moment de se séparer de Wellington, ils lui demandèrent si

[1] Ce fut le courrier chargé de porter à M. de Talleyrand la lettre lue aux commissaires qui transmit également à Louis XVIII la dépêche où lord Wellington invitait le roi à quitter Cambrai pour se rendre à Roye.

[2] Dépêche, n° 974, déjà citée.

la nomination d'une régence, chargée de gouverner au nom de ce jeune prince, satisferait les Alliés, et si, dans ce cas, il suspendrait ses opérations. « Certainement non, répondit le duc. — Et si un Bourbon, autre que le roi, le duc d'Orléans, par exemple, était appelé au trône? ajoutèrent aussitôt les commissaires. — Il m'est impossible de répondre à des questions faites ainsi *en l'air*, leur dit le duc. Je vous ai donné mon opinion comme particulier sur ce que vous avez à faire; c'est à vous maintenant de voir ce qui vous convient. »

On se sépara. Un des commissaires rejoignit Welligton au moment où ce général quittait Estrées. Il lui dit qu'il avait vivement regretté, ainsi que ses collègues, de n'avoir pas obtenu une réponse plus explicite sur la dernière question qu'ils lui avaient posée et à laquelle ils attachaient une grande importance. Le duc promit de s'expliquer plus tard, et partit. Les commissaires eux-mêmes ne tardèrent pas à revenir à Louvres. Wellington les reçut vers le milieu de la nuit; ils l'interrogèrent de nouveau sur l'élévation du duc d'Orléans à la couronne. « J'ai examiné la question depuis que je ne vous ai vus, répondit-il, et je ne vois nul inconvénient à vous dire mon opinion, toujours comme simple particulier. Dans ma conviction, l'Europe ne peut espérer de conserver la paix qu'à la condition de maintenir Louis XVIII sur le trône de France. Toute personne que l'on mettrait à sa place serait un *usurpateur*, quels que fussent d'ailleurs sa qualité et son rang; elle serait forcée d'agir en usurpateur et de chercher à détourner l'attention du pays de l'illégitimité de son titre par la guerre et par des conquêtes à l'étranger. Les puissances ne sauraient donc consentir à la nomination d'un autre roi, et je déclare pour ce qui me concerne, qu'à moins d'ordres contraires de mon gouvernement j'emploierai toute mon influence pour faire rejeter par les souverains la combinaison dont vous parlez. »

Les commissaires avaient attentivement écouté; ils répondirent qu'ils comprenaient les motifs du duc; quelques-uns ajoutèrent même : *Et vous avez raison*[1].

Le lendemain, 20, le duc se rendit auprès de Blücher et lui communiqua tous les détails de cette double entrevue. Les deux généraux convinrent que, tant qu'ils n'auraient pas la preuve officielle que Napoléon avait quitté Paris, ils ne pouvaient suspendre leurs opérations sans exiger préalablement que l'Empereur *leur fût livré.*

Une réponse rédigée dans ce sens fut transmise aux commissaires, qui, restés à Louvres, attendirent durant toute cette journée le retour de Wellington. Ce fut seulement le lendemain matin, 1er juillet, qu'une troisième fois ils purent être admis près de lui. Ils lui remirent deux dépêches : l'une de Davoust, contenant la demande d'une suspension immédiate d'hostilités; l'autre du baron Bignon, annonçant que l'Empereur était parti l'avant-veille, 29, à cinq heures du soir, pour Rochefort. « Le ministre de la guerre vous propose un armistice, lui dirent-ils; le grand obstacle est levé maintenant, puisque Napoléon va s'embarquer pour les États-Unis; quelles conditions exigez-vous? — Le prince Blücher et moi, répondit Wellington, ne pouvons consentir à un armistice qu'autant que *nous garderons nos positions;* que l'armée française *sortira de Paris pour se retirer derrière la Loire,* et que la garde nationale restera seule chargée de la garde de la capitale, jusqu'à ce que le roi en ordonne autrement. »

Les commissaires firent quelques objections sur la retraite de l'armée; le duc leur déclara que toute discussion sur ce point était inutile, et que Blücher et lui poursuivraient leurs opérations *tant qu'il existerait un seul soldat français dans Paris.* Toute réplique devenait impossible; la conférence se trouva terminée. Nos négociateurs prirent congé de Welling-

[1] Dépêche du duc de Wellington au comte Bathurst, n° 974, déjà citée.

ton, et, peu d'instants après, ils rentraient dans Paris, au même moment où Blücher, qui n'avait pas arrêté sa marche, renonçant à attaquer les retranchements élevés au nord de la capitale, venait de la tourner, de passer sur la rive gauche de la Seine, et de prendre, en avant de la forêt de Saint-Germain, une position qui l'exposait à une destruction complète.

Nous avons dit, dans le précédent volume, que l'Empereur, peu de semaines après son retour de l'île d'Elbe, avait ordonné, sur les deux rives de la Seine, des ouvrages de campagne auxquels travaillaient chaque jour de nombreux détachements de la garde nationale, ainsi qu'une foule de volontaires fournis par les lycées, par les écoles et par les autres classes de la population. Ces ouvrages, tracés et dirigés par le général du génie Haxo, se composaient, pour la rive droite, de deux lignes de défense. La première, s'appuyant à droite sur des redoutes élevées dans le parc de Bercy, suivait les hauteurs qui se dressent au nord de la capitale, et allait rejoindre, à gauche, la ville de Saint-Denis, que l'on avait fortifiée et qui se trouvait en outre couverte par des inondations. Les hauteurs de Belleville et de Romainville, centre et points saillants de cette ligne, étaient couronnées par un système d'ouvrages continus qui se reliaient aux deux extrémités savoir : à droite, aux redoutes du parc de Bercy et à la forteresse de Vincennes, par d'autres ouvrages établis sur les hauteurs de l'Épine et en avant du cimetière du Père-Lachaise, ainsi que par une double caponnière pratiquée sur la chaussée qui va de la barrière du Trône à Vincennes, chaussée très-élevée, dominant les environs et soutenue par deux bons murs en maçonnerie; puis, à gauche, à la ville de Saint-Denis, par le canal qui joint cette petite place au faubourg de la Villette, canal alors en construction, que l'on acheva, et dont les déblais, jetés sur les deux berges, formaient, du côté de Paris, un rempart, et. sur le bord opposé, une sorte de

chemin couvert. Des demi-lunes établies sur les différentes chaussées traversant le canal couvraient la tête de chaque pont. — La seconde ligne se composait de redoutes établies sur les hauteurs de Chaillot, de l'Étoile et de Montmartre, et se continuait, par une suite d'ouvrages fermés à la gorge, derrière les retranchements élevés sur les buttes Chaumont et sur les hauteurs de Belleville et de Romainville.

La ligne de défense de la rive gauche de la Seine ne présentait que le tiers de l'étendue de celle de la rive droite; elle devait s'appuyer, à droite, sur des redoutes placées en face de Bercy, et, à gauche, sur des ouvrages établis en avant de la barrière de l'École-Militaire et sur les hauteurs de Passy.

Pour éviter dans l'artillerie la confusion de calibres, si fatale en 1814, l'Empereur ne s'était pas contenté de faire séparer les parcs destinés à la défense des deux rives, il avait, en outre, adopté, pour chaque côté de la Seine, des calibres différents; ainsi le parc destiné au service de la rive droite avait été réuni à Vincennes, et renfermait exclusivement les calibres de 4, de 8, de 16 et de 24; le parc de la rive gauche était placé aux Invalides et se composait de pièces de 6, de 12 et de 18. Des généraux, des colonels et un grand nombre d'officiers d'artillerie étaient spécialement attachés à ce service, ainsi que deux bataillons de canonniers de marine, venus des côtes de l'Océan et formant 1,600 hommes; quatorze compagnies d'artillerie de ligne formant 1,500 hommes, et vingt compagnies d'artillerie fournie par la garde nationale, par des volontaires de l'école Polytechnique, des lycées et de l'école vétérinaire de Charenton; c'étaient 5 à 6,000 canonniers exercés, pouvant servir facilement mille pièces de canon. Le matériel de défense se trouvait réuni dès le mois de mai; il se composait de quatre cents pièces en fer de 24, de 18, de 12 et de 6, fournies par les arsenaux de la marine

et arrivées par la voie du Havre, ainsi que de six cents pièces de campagne en bronze qui avaient la même destination; car, non-seulement chaque ouvrage de défense avait été disposé de manière que l'artillerie de campagne pouvait s'y mettre en batterie, mais vingt batteries attelées, formant quatre réserves de cinq batteries chacune, avaient été organisées et se trouvaient prêtes pour se porter sur tous les points des deux rives de la Seine qui seraient le plus menacés. Le 1er juin, douze jours avant le départ de l'Empereur pour la campagne de Belgique, tous les ouvrages de la rive droite étaient complétement terminés et armés de six cents pièces de canon.

Paris, du côté où arrivaient les troupes de Blücher et de Wellington, n'était pas seulement défendu par des redoutes, par des retranchements dont l'armement et la force pouvaient défier toutes les attaques de corps beaucoup plus considérables que ceux qui s'avançaient par la route de Belgique; une armée française vaillante, redoutable encore par le nombre, se trouvait, en outre, réunie sous les murs de cette capitale; en voici la composition :

1° *Aile droite* de l'armée de Belgique ramenée de Wavres par le maréchal Grouchy (3e et 4e corps d'infanterie, 1er et 2e corps de cavalerie).		33,000 h.
2° Troupes de la garde impériale, des 1er, 2e et 6e corps d'infanterie et des 3e et 4e corps de cavalerie ramenés de Waterloo et ralliés sous Laon.		30,000
3° Soldats revenus isolément dans Paris après la bataille du 18 et rentrés dans leurs corps à l'arrivée des troupes, environ.		5,000
4° Division ramenée de la Vendée par le général Brayer.		5,000
5° Dépôts de Paris : garde impériale (Paris, Rueil, Courbevoie, etc.).	6,000 h.	10,000
Infanterie de ligne.	4,000	
6° Dépôts d'infanterie de ligne, banlieue de Paris. . .		4,000
A REPORTER.		87,000 h.

Report.	87,000 h
7° Dépôts des départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, repliés sur Paris par suite de la marche des Alliés.	3,000
8° Canonniers de la marine, de la ligne et volontaires attachés spécialement à la défense des fortifications de Paris.	5,000
9° Conscrits de la classe de 1815, appelés en vertu d'un décret rendu le 23 juin et rendus à Paris, environ [1]. . .	4,000
10° Tirailleurs de la garde nationale de Paris, enrégimentés (fédérés).	12,000
11° Garde nationale de Paris (12 légions armées et habillées).	Mémoire.
Total.	111,000 h.

Artillerie : ramenée de Laon.		150 canons.
Batteries de campagne attelées et réunies pour la défense de Paris à Vincennes et aux Invalides.	400	
Pièces de position.	600	
Total.	1,150 canons.	

111,000 hommes, dont 25,000 de cavalerie, avec 550 pièces attelées, voilà les forces réunies sous Paris, le 29 au matin, lorsque l'Empereur, encore à la Malmaison, faisait demander

[1] Le nombre des conscrits qui se rendirent à Paris aurait été beaucoup plus considérable, malgré le peu de temps écoulé depuis la date du décret, si tous les préfets avaient déployé la même activité que celui du département de la Meuse. Ce préfet, M. Cochelet (depuis consul général en Égypte), ne perdit pas le temps à libeller des circulaires, à envoyer des ordres par la voie hiérarchique habituelle; dès que le décret lui fut parvenu, des estafettes, expédiées dans toutes les directions, transmirent au maire de chaque commune l'invitation de faire annoncer à son de trompe l'ordre de levée et l'ordre de départ des conscrits. Quelques jours plus tard, obligé, par l'approche d'un corps d'armée bavarois, de quitter Bar-le-Duc et de se replier sur la capitale, M. Cochelet rencontra dans Paris les conscrits de son département, qui, sans contrainte, sur un simple avis verbal, venaient d'y arriver à marche forcée; ces braves gens étaient au nombre de cinq à six cents. Cet élan était général parmi la jeunesse urbaine et rurale des deux tiers de la France; ce qui n'a pas empêché tous les hommes dont le nom se trouve mêlé aux hontes de 1815 d'abriter leurs actes derrière le manque de dévouement et de patriotisme de la masse de la population.

le commandement de l'armée; forces imposantes que Blücher était venu attaquer avec des troupes harassées de fatigue, privées d'approvisionnements, manquant de munitions et dont le chiffre atteignait à peine 50,000 hommes[1].

Quand le feld-maréchal prussien, dans la journée du 29, avait attaqué Aubervilliers, son but, ainsi qu'il l'a dit lui-même, était de reconnaître la contenance de l'armée française et d'éprouver nos troupes; un seul bataillon français défendait le village; sa résistance fut vigoureuse; mais, obligé de céder au nombre, il se retira en bon ordre derrière la ligne de retranchements formée par le canal. Le général prussien, pour compléter l'expérience, s'étendit devant nos lignes et déploya 40,000 hommes; renouvelant une pratique des guerres du moyen âge, *il offrit la bataille.* Cette bravade pouvait lui coûter cher. 70 à 75,000 hommes étaient devant ses régiments, prêts à accepter le défi. Wellington n'aurait pu rétablir l'inégalité des forces; ce jour-là, 29, il n'avait pas encore passé l'Oise. Blücher aurait été écrasé. Heureusement pour ce général, notre armée, retenue derrière ses retranchements par Davoust, demeura immobile. Toutefois, les travaux de défense que Blücher avait pu voir, les rapports de plusieurs reconnaissances détachées vers différents points de la première enceinte, lui prouvèrent que les ouvrages élevés sur la rive droite de la Seine mettaient, de ce côté, les approches de Paris hors de toute atteinte. Informé par les émissaires dépêchés vers Louis XVIII ou vers le duc de Wellington que la rive gauche, en revanche, était restée ouverte, sans que la

[1] Deux jours plus tard, 15,000 gardes nationaux de la Bourgogne et de la Champagne, qui défilèrent par le pont d'Austerlitz, vinrent bivaquer au Champ de Mars. — Quelques relations font arriver ces gardes nationaux à Paris après la signature de la capitulation; mais des documents que nous avons sous les yeux prouvent que cet acte fut lu aux compagnies assemblées, lorsque, depuis deux ou trois jours déjà, ces gardes nationaux campaient au Champ de Mars.

Commission de gouvernement ni le nouveau chef de l'armée se fussent inquiétés d'y ordonner les moindres travaux, il résolut d'y porter ses forces. Un général moins aventureux aurait hésité devant les difficultés et le péril d'une pareille entreprise, même dans les favorables conditions faites par la complicité du duc d'Otrante et par l'impéritie de ses collègues. Il s'agissait, en effet, pour Blücher, d'aller chercher sur la Seine, à plusieurs lieues au-dessous de Paris, un passage qui ne fût pas gardé, un pont que l'on aurait oublié de détruire ou qui fût livré; puis, une fois le fleuve franchi, de traverser quatre ou cinq lieues d'un terrain fort accidenté, couvert de bois, et dont le parcours était, en outre, défendu par une foule de hameaux et de villages semés sur tous les chemins. En un mot, les troupes prussiennes étaient forcées de décrire une courbe de plus de dix lieues d'étendue, coupée par un fleuve, hérissée de passages difficiles, devant une armée qui non-seulement était plus que double en nombre, mais qui occupait une position centrale et pouvait, à chaque heure, tomber en masse sur des corps obligés de marcher à une certaine distance les uns des autres ou isolés. Confiant dans la désorganisation où il savait que le gouvernement et les pouvoirs publics étaient tombés, Blücher n'écouta que son audace[1]. Peu d'heures après sa démonstration contre nos lignes de la rive droite, il se repliait sur Stains, Pierrefitte et Villetaneuse, et, laissant le corps de Bulow devant Saint-Denis pour dérober son mouvement à la garnison ou la contenir si elle voulait l'inquiéter, il fit prendre aux corps de Pirch et de Thielmann la direction d'Argenteuil. Les troupes de Ziethen suivirent le mouvement dans la nuit. Le 30, dans la matinée, Blücher était à Argenteuil de sa personne. Ce village n'avait point de pont sur la Seine; le feld-maréchal était incertain du point

[1] Général Müffling, *Histoire de la campagne des armées anglo-batave et prussienne en* 1815, page 51.

où il devait se porter, lorsque lui vint la nouvelle qu'un de ses détachements était maître du pont de Saint-Germain.

On a vu, dans un des précédents chapitres, que Blücher, en arrivant au Bourget, avait détaché, sur la rive droite du fleuve, une colonne volante chargée d'enlever l'Empereur à la Malmaison. Cette colonne, composée d'un régiment de hussards (8e), de deux bataillons d'infanterie légère, et commandée par le major Columb, tourna Saint-Denis, et, laissant Argenteuil sur la gauche, se présenta successivement devant les ponts de Bezons et de Chatou, lorsque Napoléon, encore à la Malmaison, attendait le résultat de la mission du général Becker auprès du gouvernement provisoire. Ces ponts venaient d'être incendiés. Le major Columb poursuivit ses recherches, et, continuant à descendre la rive droite de la Seine, il arriva devant le pont jeté sur le fleuve, au bas de Saint-Germain, au hameau du Pecq. Ce passage n'était pas gardé; le major s'en empara. Peu d'instants après, un faible détachement d'infanterie française arrivait pour s'établir sur ce point important: les Prussiens étaient trop supérieurs en force pour que nos fantassins essayassent de lutter; ils se retirèrent. Bien qu'il fût alors assez tard, le major Columb, à qui des informations venaient d'apprendre qu'il n'était qu'à cinq quarts de lieue de la Malmaison, se mit sur-le-champ en mesure de s'y rendre; toutefois, de nouveaux avis lui ayant fait connaître que, depuis deux ou trois heures, Napoléon avait positivement quitté cette résidence, le major rappela ses hussards déjà en marche et resta sur la position [1].

Blücher, à la nouvelle de l'occupation du pont de Saint-

[1] L'occupation du pont de Saint-Germain par les Prussiens a été l'occasion d'un bruit trop répandu pour que nous le passions sous silence. On a dit qu'il leur avait été livré par un journaliste, M. Martainville, royaliste fougueux, alors possesseur d'une maison de campagne située au bas de la terrasse de Saint-Germain. Ce bruit était aussi peu fondé que beaucoup d'autres rumeurs passées cependant à l'état de vérités historiques. M. Martainville, dans l'ordre

Germain par ses troupes, dirigea immédiatement sur ce point les corps de Pirch et de Thielmann; et, pour éviter les lenteurs du passage, ainsi que l'encombrement des troupes, il transmit au corps de Ziethen, qui s'avançait par Sannois, l'ordre de gagner Sartrouville et de passer le fleuve à Maisons, dont le pont, également intact, était dépourvu de toute défense. Le soir du 30, ces trois corps avaient en partie franchi la Seine; le mouvement fut achevé dans la nuit; et le lendemain, 1er juillet, Blücher, poussant de nombreuses avant-gardes sur la rive gauche du fleuve, faisait occuper Versailles par deux régiments de cavalerie. Le succès de cette marche hardie n'en diminuait point le péril; loin de là : Blücher, en cas d'attaque, se trouvait acculé à la forêt de Saint-Germain, sans voie de retraite et hors d'état de recevoir le moindre secours de Wellington, encore à Louvres, et que deux journées de marche et deux replis de la Seine séparaient de son allié. Le danger de cette position put se révéler ce jour-là même.

Le mouvement rétrograde des Prussiens, après l'attaque d'Aubervilliers, ainsi que leur marche vers Argenteuil et Sannois, n'avait pas échappé au général qui commandait à Saint-Denis. Quelques reconnaissances poussées pendant la nuit et le lendemain matin vers Stains, Épinay et Pierrefitte, confirmèrent les premiers renseignements. Des officiers, expédiés à la Villette, avertirent immédiatement Davoust; le maréchal ne tint d'abord aucun compte de ces informations. Mais, pendant toute la journée du 30, les avis sur la marche audacieuse des Prussiens dans la direction de Saint-Germain se succédèrent au quartier général; de vingt côtés différents on venait

de ses opinions, aurait assurément regardé comme un acte patriotique le fait de livrer le pont aux Prussiens; aussi, durant près de quinze ans, laissa-t-il dire, sans réclamer. Mais, vers la fin de la Restauration, un journal libéral ayant, à cette occasion, accusé publiquement M. Martainville de trahison, ce dernier fit un procès; on entendit des témoins; il fut prouvé que M. Martainville n'avait pas livré le pont.

signaler leur mouvement à l'ouest de Paris. Une seconde fois l'agitation la plus vive se répandit parmi les généraux de troupe campés au nord de la capitale; tous comprenaient le résultat décisif, infaillible, d'une attaque faite contre les Prussiens dans la position où les plaçait l'incroyable témérité de leur général en chef. 15,000 hommes, disaient-ils, appuyés par les volontaires et par les fédérés, suffisaient pour garder les lignes de Montmartre et de Belleville; en déployant la garde nationale sur les hauteurs on pouvait même porter la troupe de ligne au delà des retranchements, et repousser ou contenir Wellington s'il venait à se montrer. Restaient donc 70 à 75,000 mille hommes, qui, débouchant par les ponts de Neuilly et de Saint-Cloud, encore en nos mains, pouvaient tomber en masse sur les Prussiens, les culbuter et les détruire. Voilà ce que l'on entendait à la tête de tous les régiments, au milieu de tous les groupes d'officiers. Bientôt le mot *trahison* fut dans toutes les bouches; la rumeur, autour du quartier général, s'éleva si forte, que Davoust devint inquiet. La présence de M. de Vitrolles dans ses bureaux, et ses propres ouvertures royalistes, avaient obligé le prince d'Eckmühl de signer, le jour même du 30, une adresse véhémente contre le retour de ces Bourbons qu'il voulait rappeler; le mouvement de Blücher sur la rive gauche de la Seine contraignit le maréchal, quelques heures plus tard, d'ordonner une attaque contre ces mêmes troupes alliées avec lesquelles il s'efforçait de traiter. Davoust promit de culbuter les Prussiens le lendemain; et, dès le soir même, il fit passer sur la rive gauche les régiments composant le 3[e] et le 4[e] corps d'infanterie. Le général Excelmans, campé, depuis la veille, avec son corps de dragons à Montrouge et à Gentilly, reçut en même temps du maréchal l'ordre verbal de commencer le mouvement. Davoust lui faisait, en outre, annoncer que les troupes des 3[e] et 4[e] corps seraient chargées de le soutenir.

Excelmans connut, dans la matinée du 1er juillet, l'occupation de Versailles par les régiments de Brandebourg et de Poméranie, les plus beaux de l'armée prussienne; il résolut de les enlever. La force mise à sa disposition par le généralissime se composait d'environ 1,500 chevaux; il la divisa en deux colonnes : la première, formée par les 5e, 15e, 20e dragons et le 6e hussards, prit avec lui la route de Versailles par Velizy; la seconde, comprenant le 1er et le 6e chasseurs, ainsi qu'un bataillon du 44e de ligne, infanterie, que le général Vichery, commandant par *interim* le 4e corps, consentit à lui prêter, dut se diriger par Ville-d'Avray sur Rocquencourt, à mi-chemin entre Versailles et Saint-Germain; elle avait ordre de s'y embusquer et de recevoir l'ennemi quand il se replierait après avoir été chassé de Versailles.

Les Prussiens n'étaient pas restés dans cette ville; ne voyant nulle part de troupes françaises, ils s'étaient remis en marche pour éclairer les abords de Paris. Excelmans les rencontra à une lieue et demie de ses cantonnements, au delà de Fontenay-aux-Roses, à la hauteur des bois de Verrières : le 5e et le 15e dragons étaient en tête de sa colonne; ces deux régiments s'élancèrent sur l'ennemi; le 20e dragons et le 6e hussards, de leur côté, chargèrent en flanc la colonne alliée. Les Prussiens, sabrés, culbutés sur toutes les faces, tournèrent bride, rentrèrent à Versailles, qu'ils traversèrent sans s'arrêter, et, prenant la route de Saint-Germain, toujours poursuivis l'épée dans les reins par Excelmans, ils vinrent donner à Rocquencourt dans le détachement qui s'y tenait embusqué : accueillis à bout portant par le feu du bataillon du 44e, attaqués en tête par le 1er et le 6e chasseurs, atteints en queue par les dragons et par les hussards d'Excelmans, tous furent pris ou tués; la destruction de ces deux régiments fut complète[1].

[1] Le général Excelmans, dans son rapport au président du gouvernement

Excelmans, poursuivant sa course, arriva vers les neuf heures du soir à une demi-lieue de Saint-Germain, au village de Marly; il croyait y rencontrer un des deux corps d'infanterie chargés de le soutenir, et dont la marche par Sèvres lui avait été annoncée à son passage à Rocquencourt; mais, au lieu de régiments français, ce fut le corps entier de Thielmann qu'il trouva. Son bataillon d'infanterie était un soutien trop faible pour une lutte contre ces nouvelles troupes; il se replia et rentra dans ses cantonnements, où il ne tarda pas à apprendre que les forces dont il ne devait former, pour ainsi dire, que l'avant-garde, avaient, en effet, commencé leur mouvement, mais s'étaient arrêtées après une marche d'une lieue. Cette halte était le résultat d'un contre-ordre donné dans les circonstances suivantes.

Le passage de Blücher sur la rive gauche, en complétant l'investissement de la capitale, obligeait Fouché de précipiter les événements : il suffisait de la désobéissance d'un seul général, de l'élan de quelques soldats, d'un mouvement de la population, pour mettre maintenant aux prises les deux armées, puisque aucun retranchement, aucune ligne de défense, ne les séparaient plus; le moindre incident militaire, en un mot, pouvait briser tout l'échafaudage de trahison si laborieusement construit par le duc d'Otrante. Son travail, d'ailleurs, devenait plus apparent à mesure qu'il approchait du but, et les accusations commençaient à se produire avec une violence inquiétante. Ainsi, non-seulement Fouché avait connu, dans la journée du 30, la proposition du général Dejean pour opérer son arrestation et le faire fusiller; mais ce soir-là même, aux Tuileries, devant ses collègues, un de

provisoire, cite comme s'étant particulièrement distingués : le lieutenant général Stroltz, les maréchaux de camp Burthe et Vincent, les colonels Bricqueville, du 20e dragons (grièvement blessé); Saint-Amand, du 5e; Chaillou, du 15e; Simonet et Faudoas, l'un du 1er, l'autre du 6e chasseurs; Schmith, du 6e hussards, et Paolini, du 44e d'infanterie.

ces hommes au noble cœur, au sens droit, qui furent trop rares dans ces tristes jours, l'ancien ministre d'État Defermon, lui avait reproché à voix haute de trafiquer ténébreusement du sang et de l'honneur de la France. Résolu d'en finir, mais attentif, comme toujours, à laisser à des dupes ineptes ou à d'involontaires complices l'initiative et la responsabilité des actes qu'il entendait consommer, Fouché, le matin du 1er juillet, avait convoqué aux Tuileries un grand conseil de gouvernement. Ce conseil se composait de ses quatre collègues, de tous les ministres, du président et des quatre vice-présidents de la Chambre des représentants du président et des secrétaires de la Chambre des pairs, des maréchaux Soult, Masséna et Lefebvre, des généraux Gazan, Évain et Mouton-Duvernet. Davoust, comme chef de nos forces militaires, devait également en faire partie. Arrivé quelques instants avant l'heure fixée pour l'ouverture de la séance, il apprit à Fouché la démonstration ordonnée contre les Prussiens. Cette nouvelle effraya le duc d'Otrante : « Mais c'est une impardonnable imprudence! s'écria-t-il. Cette faute peut tout perdre. Comment! attaquer les Alliés dans le moment même où nous nous réunissons pour aviser aux moyens de sauver la patrie sans effusion de sang! Il faut sur-le-champ donner contre-ordre, monsieur le maréchal! — Mais il est peut-être bien tard, répondit Davoust; Excelmans et sa cavalerie doivent déjà se trouver engagés. — Eh bien, ils se dégageront! De la cavalerie, d'ailleurs, cela se tire toujours d'affaire. Il n'y a pas, au reste, à hésiter, » ajouta-t-il. Davoust n'hésita pas; le contre-ordre fut immédiatement expédié.

A dix heures, le conseil se réunit. Carnot et le général Grenier, prévenus, la veille, de la réunion et de son objet, avaient parcouru, pendant une partie de la nuit et de la matinée, toute la ligne des fortifications. Cette inspection, suggérée par Fouché à ses deux collègues, lui permit d'ouvrir la

séance sans autre préparation qu'une invitation à Carnot de faire son rapport et de donner son avis. Carnot exposa :

« Que les travaux de campagne élevés sur la rive droite de la Seine étaient suffisants pour mettre Paris, de ce côté, à l'abri de toute insulte ; que la rive gauche, en revanche, entièrement à découvert, laissait un libre champ aux entreprises de l'ennemi ; que les Prussiens, à la suite de leurs mouvements depuis deux jours, avaient réussi à porter la masse de leurs forces sur ce point, et paraissaient disposés à attaquer : que sans doute il serait facile de les repousser, mais qu'ils pourraient ou revenir à la charge après avoir fait leur jonction avec l'armée anglaise, ou se retrancher sur la ligne de hauteurs qui s'étend, à gauche de Sèvres, vers Meudon, à droite, vers Saint-Cloud ; que, dans cette position, ils donneraient aux autres armées de la coalition le temps d'arriver, de compléter l'investissement de Paris, de le réduire par le défaut de subsistances, de couper toute retraite à nos troupes et de les forcer de se rendre à discrétion. »

Cet exposé était une amère critique de l'inertie où étaient demeurés, depuis l'abdication, Carnot lui-même, ses collègues de la Commission de gouvernement et le chef de l'armée. Comment la rive gauche était-elle restée sans le moindre ouvrage de fortification? Les travaux de la rive droite, bien que comprenant une étendue trois fois plus grande, avaient été l'œuvre de six semaines. Les ponts de Saint-Germain et de Maisons, d'un autre côté, auraient-ils été franchis si on les avait gardés? Enfin, était-il donc impossible de disputer les approches de Versailles, puis celles de Meudon et de Saint-Cloud? Ces réflexions ne s'étaient pas présentées à l'esprit de l'auteur du rapport désespérant que l'on venait d'entendre, et ne vinrent pas davantage à la pensée des autres membres de la réunion ; tous se taisaient. Fouché rompit le silence en disant que, d'après l'opinion que venait d'exprimer son collègue Carnot,

il lui semblait imprudent d'attendre, pour traiter, que les Alliés fussent maîtres de nous dicter la loi; qu'il fallait profiter de l'absence des souverains et des forces que ces monarques amenaient avec eux, pour obtenir du prince Blücher et du duc de Wellington des conditions acceptables.

« Mais ne négocie-t-on pas? dit enfin un des représentants présents à la séance. Que deviennent donc les plénipotentiaires envoyés aux souverains, ainsi que les commissaires nommés pour traiter d'un armistice? »

Fouché répondit que le gouvernement était sans nouvelles de M. de la Fayette et de ses collègues; quant à la commission d'armistice, elle poursuivait à la vérité ses négociations auprès de Wellington; mais il n'y avait pas probabilité qu'on parvînt à s'entendre : le général anglais, ajouta-t-il, avait positivement déclaré que les souverains exigeaient le rétablissement de Louis XVIII. « Il est dès lors inutile de traiter! s'écrièrent aussitôt M. Dupont (de l'Eure), le comte Thibaudeau et le maréchal Lefebvre. Nous ne devons songer qu'à combattre. — Vous n'y pensez pas, répliqua Fouché; une résistance prolongée n'aurait d'autre résultat que de retarder notre chute et de nous ôter le mérite d'une soumission volontaire; elle autoriserait les Bourbons à se montrer implacables; car à quoi bon se le dissimuler? l'Europe les veut; elle est d'accord; nous serons forcés de les subir. En traitant avec le prince Blücher et le duc de Wellington, d'ailleurs, nous ne nous engageons pas avec Louis XVIII; il faudra bien qu'il conserve les deux Chambres, qu'il laisse à la tête de l'armée les généraux aujourd'hui en activité; et je sais qu'il y est décidé, trop heureux encore de rentrer à ces conditions. » Quelque étranges que fussent ces déclarations, le plus grand nombre des ministres, des représentants et des pairs qui les entendaient, les accueillaient avec la plus confiante avidité. La réputation d'habileté du duc d'Otrante, ses liaisons avec la plupart des ministres

étrangers, les égards que lui avaient témoignés, en 1814, l'empereur Alexandre et le roi de Prusse, leur paraissaient une garantie suffisante de ses affirmations. Impatients de sortir de la crise au prix d'une soumission qui semblait devoir les laisser en possession de leurs titres, de leurs honneurs, de leurs positions et de leurs traitements, ils s'efforçaient de convaincre ceux des membres de la réunion qui contestaient la réalité des résultats promis par Fouché; ils s'étonnaient de leur résistance. Fouché lui-même, s'adressant à ceux-ci avec l'apparence du plus vif et du plus bienveillant intérêt, leur disait : « Vous m'affligez; je ne vous comprends pas; l'opiniâtreté ne vaut rien dans les situations embarrassées; on n'en sort jamais qu'à force de sagesse et de modération. Laissez-moi faire, tout ira bien. — Il est inutile de prolonger ce débat, dit un membre que sa confiance dans les assurances de Fouché rendait l'énergique partisan d'une soumission immédiate. Nous oublions qu'il s'agit uniquement de décider s'il est ou non possible de défendre Paris. — Vous avez raison, » répliqua Fouché, qui, se tournant alors vers Masséna, lui demanda son opinion.

Masséna, dont l'énergie morale et les facultés d'homme de guerre s'étaient affaissées sous le poids des fatigues et des ans, répondit que, pour rien au monde, il ne se chargerait de la défense de Paris. Le maréchal Soult, interrogé à son tour, renouvela la déclaration qu'il avait faite, l'avant-veille, à la Chambre des pairs : il répéta que si, d'une part, la rive gauche n'était pas tenable, les ouvrages de la rive droite elle-même ne présentaient plus une force suffisante depuis l'occupation d'Aubervilliers par les troupes prussiennes; que, dans le cas d'une attaque, la ligne du canal entre Saint-Denis et la Villette serait probablement forcée, et que l'ennemi entrerait alors dans Paris, pêle-mêle avec nos soldats.

Le maréchal Lefebvre combattit cette opinion comme il l'avait fait à la Chambre des pairs; il soutint que les ouvrages

de la rive droite suffisaient à une longue défense, et demanda, quant à la rive gauche, s'il était possible d'y établir quelques retranchements, et combien de temps il faudrait pour les élever.

Personne ne put répondre à ces deux questions. La plupart des personnages alors réunis étaient fermement décidés à la soumission; toutefois la honte d'un tel acte ne leur échappait pas; plusieurs d'entre eux, voyant dans les demandes du maréchal Lefebvre un moyen de se dégager de la responsabilité que la mesure entraînait, s'empressèrent de déclarer : qu'il leur semblait, en effet, impossible d'émettre un avis sans avoir une réponse catégorique sur les deux questions posées par le duc de Dantzick; que, ces questions étant hors de la compétence du plus grand nombre des membres de la réunion, il convenait d'en laisser la solution à un conseil exclusivement composé d'hommes de guerre.

La pratique des affaires, pendant vingt-cinq ans, avait appris à Fouché la valeur réelle des conseils et des commissions; il savait que, ressource ordinaire des gouvernements ou des chefs résolus à ne rien décider ou animés de desseins mauvais, ces réunions se consument le plus habituellement en débats sans résultat, et que le parti le plus misérable est toujours celui qu'elles adoptent quand leurs membres parviennent à s'accorder. Il ne s'opposa donc pas à la convocation d'un conseil de guerre spécial; cette convocation fut immédiatement décidée, et on abandonna au duc d'Otrante et à ses collègues le soin de poser les demandes sur lesquelles le conseil aurait à prononcer; puis l'assemblée se sépara. Les membres de la Commission de gouvernement, demeurés seuls, prirent l'arrêté suivant :

« 1er *juillet* 1815. La Commission de gouvernement arrête ce qui suit :

« Art. 1er. — Le maréchal prince d'Eckmühl réunira, ce soir, à la Villette, un conseil de guerre auquel il appellera les officiers généraux

commandant les corps d'armée sous ses ordres qu'il croira susceptibles d'éclairer la délibération, ainsi que les officiers généraux commandant en chef l'artillerie et le génie.

« Art. 2. — Tous les maréchaux présents à Paris et le lieutenant général Gazan sont invités à se rendre au conseil et à concourir à la délibération.

« Art. 3. — L'objet de la délibération se composera des questions suivantes :

« 1° Quel est l'état des retranchements et leur armement, tant sur la rive droite que sur la rive gauche?

« 2° L'armée peut-elle défendre toutes les approches de Paris, même sur la rive gauche de la Seine?

« 3° L'armée pourrait-elle recevoir le combat sur tous les points en même temps?

« 4° En cas de revers, le général en chef pourrait-il réserver ou recueillir assez de moyens pour s'opposer à l'entrée de vive force?

« 5° Existe-t-il des munitions suffisantes pour plusieurs combats?

« 6° Enfin, peut-on répondre du sort de la capitale, et pour combien de temps?

« Art. 4 et 5. — Il sera dressé procès-verbal de la délibération; ce procès-verval sera signé par MM. les maréchaux et officiers généraux présents, et expédition en sera adressée, séance tenante, à la Commission de gouvernement. »

Ces questions étaient conçues en des termes tels, que, résolues dans le sens le plus favorable, elles ne décidaient rien pour la possibilité d'une longue et énergique résistance nationale à l'invasion, et que, dans le cas de réponses négatives ou même incomplètes, elles impliquaient la nécessité d'une soumission immédiate et absolue. La seule demande à faire était celle-ci : Les Prussiens sont réunis sur la rive gauche; les Anglais sont encore campés sur la rive droite; plus d'une journée de marche et un double repli du fleuve séparent les deux armées ennemies; l'armée française est-elle assez forte pour attaquer les Prussiens, les culbuter, et pour forcer ensuite les Anglais à s'éloigner de Paris? Dans ce cas, à la vérité, la réponse était forcément affirmative, et la lutte se prolongeait : or l'immense majorité des personnes officielles,

qu'elles appartinssent à l'ordre civil ou à l'armée, n'aspiraient qu'à un résultat, la cessation de toute lutte.

Ce fut à dix heures du soir que le conseil de guerre s'assembla au quartier général de la Villette, sous la présidence de Davoust. La réunion était nombreuse; tous les maréchaux présents à Paris, ceux mêmes qui n'avaient pas assisté le matin à la réunion des Tuileries, s'y étaient rendus. Le plus grand nombre arrivaient avec le projet très-ferme de combattre toute pensée de résistance et de conseiller la capitulation. Bien que la Commission de gouvernement eût circonscrit l'objet du débat dans l'examen des six questions de son arrêté, le maréchal Soult ouvrit la discussion en faisant observer que la question politique devait dominer la question militaire, et que le conseil devait se décider moins par des motifs empruntés aux règles ordinaires de la guerre que par des raisons d'intérêt public, par une saine appréciation des circonstances actuelles et des événements ultérieurs. « En supposant que Paris puisse tenir pendant vingt jours, même un mois, disait-il, et que l'immense développement de son enceinte permette aux approvisionnements d'entrer encore en quantité suffisante, quel sera le résultat de la résistance? On donnera aux armées russe et autrichienne le temps d'arriver, et la France, obligée de subir la loi que les souverains voudront lui dicter, ne pourra plus espérer des Bourbons les garanties qui seraient le prix d'une soumission volontaire. Hâtons-nous donc de nous rallier à Louis XVIII! » Le prince d'Eckmühl, le maréchal Grouchy, Vandamme et plusieurs autres maréchaux ou généraux chefs de corps, appuyèrent vivement cette opinion. « Il n'y a de salut que dans une soumission immédiate au roi! » s'écriaient-ils. Tous étaient entrés au conseil avec la cocarde tricolore au chapeau; tous seraient volontiers sortis de la salle avec la cocarde blanche.

Un petit nombre de membres, la plupart simples généraux

de troupe, répondaient : « Il ne s'agit pas de savoir si nous devons nous rallier ou non à Louis XVIII, ce n'est pas lui qui est devant nous, ce sont les Prussiens et les Anglais. Une fois Paris aux mains de Blücher et de Wellington, qui nous assure que les Bourbons donneront à la France les garanties que vous espérez? Si le roi campait sous les murs de Paris; s'il nous faisait connaître sa pensée, ses intentions; si, après les avoir discutées, on y trouvait des gages suffisants de sécurité privée, de liberté publique, on pourrait lui ouvrir les portes. Mais se soumettre en aveugles, sans conditions! Vous comptez sur les promesses des souverains : qui vous dit qu'ils les tiendront? N'ont-ils pas proclamé qu'ils laisseraient la France libre de choisir son gouvernement et son chef, et le duc d'Otrante n'a-t-il pas annoncé ce matin que, malgré cette assurance, ils exigeaient le rétablissement de Louis XVIII? Pourquoi, d'ailleurs, désespérer du salut de la France? D'immenses ressources nous restent; nous pouvons tenir longtemps à Paris; il sera facile, tandis que nous défendrons cette capitale, d'appeler la France aux armes, et d'organiser la levée en masse des patriotes de tous les départements. Quand les Alliés nous verront déterminés à soutenir notre indépendance, ils aimeront mieux la respecter que de courir, pour des intérêts qui ne sont pas les leurs, les chances d'une guerre nationale. Il faut nous défendre, il faut résister; il n'y a de traité possible qu'à cette condition. »

Combattre! les maréchaux, les généraux déjà anciens dans la carrière, ne le voulaient plus; jugeant la France d'après le monde où ils vivaient et d'après eux-mêmes, ils répliquaient que la levée en masse serait impossible à réaliser; que la population, lasse de la guerre, épuisée, aspirait uniquement au repos, et que, en admettant qu'on réussît à soulever quelques départements, les fusils mêmes manqueraient pour les armer. Enfin, opposant à la lassitude universelle et à la pénurie

d'hommes et de matériel où ils supposaient le pays le million de soldats de l'Europe armée, ils montraient la France dévastée, démembrée ; et, s'obstinant à ne voir devant eux que les Bourbons, non l'ennemi, ils concluaient, comme toujours, à la soumission. « On ne connaît pas le roi! » répétait sans cesse le maréchal Soult, qui, par cela même qu'il se trouvait plus compromis vis-à-vis des Bourbons, ne croyait pas pouvoir déployer un zèle trop ardent pour leur cause. « Louis XVIII saura réparer ses fautes ; tout sera oublié ! » ajoutait Davoust.

Un des opposants fit observer au prince d'Eckmühl que ces affirmations formaient un étrange contraste avec le langage de la protestation qu'il avait signée l'avant-veille. Le maréchal, embarrassé par la présence de quelques témoins, balbutia, puis finit par laisser entendre que sa signature *avait été surprise*. Cependant les heures s'écoulaient, la nuit s'avançait. La discussion, égarée à travers tous ces débats politiques, n'avait encore permis d'aborder qu'incidemment quelques-uns des faits spéciaux formant l'objet des six questions posées par le gouvernement provisoire. Persuadés que la délibération n'aboutirait à aucun résultat, plusieurs des généraux opposants, moitié fatigue, moitié dégoût, se retirèrent ; quelques autres suivirent. Il ne resta bientôt plus autour de Davoust que les partisans les plus opiniâtres d'une capitulation. Le maréchal se hâta de leur soumettre les questions à résoudre. La plupart, bien que décidés pour la reddition, répugnaient pourtant à prendre la responsabilité d'une telle mesure ; les réponses qu'ils consentirent à approuver témoignent de leur contrainte et de leur embarras ; en voici les termes :

« *Première question.* — (État des fortifications.) — *Réponse.* L'état des retranchements et de leur armement sur la rive droite de la Seine, quoique incomplet, est, en général, assez satisfaisant. Sur la rive gauche, les retranchements peuvent être considérés comme nuls.

« 2e. (Si l'armée peut couvrir et défendre Paris?) — *R.* Elle le pour-

rait, mais non pas indéfiniment. Elle ne doit pas s'exposer à manquer de vivres et de retraite.

« 3e. (Si l'armée, attaquée sur tous les points, peut empêcher l'ennemi de pénétrer?) — *R*. Il est difficile que l'armée soit attaquée sur tous les points à la fois; mais, si cela arrivait, il y aurait peu d'espoir de résistance.

« 4e. (Si, en cas de revers, on pouvait s'opposer à une entrée de vive force?) — *R*. Aucun général ne peut répondre des suites d'une bataille.

« 5e. (S'il existe des munitions pour plusieurs combats?) — *R*. Oui.

« 6e. (Si l'on peut répondre de Paris, et pour combien de temps?) — *R*. Il n'y a aucune garantie à cet égard. »

Le procès-verbal contenant ces vagues réponses, daté de la Villette, le 2 juillet, à trois heures du matin, fut immédiatement transmis, en expédition, à la Commission de gouvernement[1]. Fouché, en le communiquant à ses collègues, le commenta dans le sens d'une soumission immédiate et absolue. Caulaincourt, Carnot, le général Grenier et le baron Quinette, toujours faciles à convaincre, ne firent aucune observation, et, sur la proposition du duc d'Otrante, ils autorisèrent Davoust à capituler.

Une première proposition officielle avait été faite, l'avant-veille, par le prince d'Eckmühl dans les circonstances suivantes.

Plusieurs membres de la Chambre des représentants, au nombre desquels se trouvait le colonel Bory de Saint-Vincent, étaient allés visiter, le 30 juin, les différents corps campés au nord de Paris. Le colonel rendit compte de cette inspection à l'Assemblée le lendemain, 1er juillet. Son rapport, tableau

[1] L'expédition transmise à la Commission de gouvernement était revêtue de la seule signature de Davoust; elle ne contenait la mention d'aucun nom et se trouvait uniquement accompagnée d'une lettre d'envoi datée de quatre heures du matin. Le maréchal s'était-il borné à recueillir les avis, sans demander de signatures, ou bien ces signatures avaient-elles été données? L'original, dans ce cas, serait-il resté entre les mains du maréchal? Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que cet original, s'il existe, ne fut pas communiqué à la Commission et qu'il ne se trouve dans aucun dépôt public.

animé, curieux, fidèle surtout, de l'attitude et des sentiments de l'armée, contenait ces passages :

« Nous nous sommes transportés à la Villette, où se trouvait le quartier général du prince d'Eckmühl ; un parti prussien occupe quelques villages que l'on découvre au loin. Nous nous sommes avancés près de leurs vedettes, et nous avons rencontré une foule de gardes nationaux et de fédérés qui venaient tirailler pour leur compte et se familiariser avec les périls qu'ils brûlent d'affronter. Ces intrépides Parisiens se sont plaints à nous qu'on ne leur donnât pas d'armes ni de cartouches, et qu'on enchaînât leur courage. Partout nous avons été accueillis avec transport : les jeunes soldats, comme les vieux, se groupaient autour de nous en criant : *Vive la liberté ! Vive Napoléon II ! Point de Bourbons !* Il serait difficile, messieurs, de vous peindre ce dont nous avons été témoins à Belleville : toute la vieille garde y était ; elle nous a d'abord vus passer en silence ; l'inquiétude était dans tous les regards. Des bruits calomnieux courent sur nous depuis quelques jours dans l'armée. L'alarme et la défiance semées partout par nos ennemis intérieurs, l'incertitude apparente de nos délibérations, font craindre à l'armée que les mots de *salut national* et de *patrie* ne soient dans notre bouche des mots qui cachent un piége. Mais, quand nous avons assuré aux troupes que vous étiez décidés à mourir pour la cause de nos droits, une explosion d'allégresse, gage certain des victoires, a éclaté de toutes parts ; les cris de : *Vive l'indépendance nationale ! Vive la liberté ! Vive Napoléon II !* poussés par les soldats, par les officiers, ravis de revoir dans leurs rangs l'écharpe tricolore, ont dû retentir jusque chez les ennemis. Si l'enthousiasme de l'armée a été à son comble, celui de la population entière des faubourgs n'a pas été moins bruyant ; quand on a été témoin de ce que nous avons vu hier, on peut répondre de la sûreté de Paris.

« Une main invisible, une main parricide, pèse sur nous, sur

les négociations. C'est à elle qu'il faut attribuer ce système de découragement, de mensonges et d'ambiguïté dont vous deviendrez infailliblement les victimes si vous n'ouvrez pas enfin les yeux... Ne vous le dissimulez pas : si on parvenait à vous imposer la branche aînée des Bourbons, le chef de cette branche, voulût-il franchement le bien, ne pourrait le faire ; son entourage lui forcerait nécessairement la main. On nous accorderait quelques promesses, mais en y manquant aussitôt qu'on aurait le pouvoir. Tous ceux qui ont combattu depuis vingt-cinq ans pour la liberté, ceux particulièrement qui ont combattu dans les dernières circonstances, seraient considérés comme des rebelles ; leurs succès comme leur infortune seraient des titres de proscription ; on leur refuserait peut-être, dans nos hôpitaux mêmes, des places qu'on donnerait à ceux qui les auraient blessés[1], et leurs nobles blessures seraient, aux yeux du maître, des stigmates d'ignominie. Nos ennemis supposent donc que les hommes de la Révolution sont bien lâches? Ils ont placé leurs espérances dans des Vendées royales, et ils ne songent pas qu'il y aurait des Vendées patriotiques. »

Efforts inutiles ! Prédictions perdues ! Aucune discussion ne s'engagea ; la Chambre resta silencieuse ; elle attendait le rapport de sa commission de constitution.

Dans ce discours, le plus patriotique, le plus net de tous ceux que la Chambre des représentants ait entendus, M. Bory de Saint-Vincent ne se bornait pas à signaler la *main* de Fouché aux défiances du pays et à faire justice des mensonges répandus par les membres du gouvernement et par les hauts généraux eux-mêmes sur la nullité de nos forces et sur l'impuissance d'une résistance à l'ennemi ; le colonel racontait, en outre, à la Chambre que, se trouvant chez le prince d'Eck-

[1] Six jours plus tard, les blessés français étaient, en effet, enlevés de plusieurs hôpitaux de Paris, de l'Hôtel-Dieu entre autres, pour faire place aux soldats anglais et prussiens.

mühl au moment où y arrivait la nouvelle d'une suspension d'armes entre le maréchal Suchet et les généraux autrichiens qui lui étaient opposés, Davoust s'était empressé d'annoncer cet armistice à Blücher et à Wellington, dans une lettre écrite sous les yeux des représentants et des généraux présents au quartier général, et où il disait aux deux généraux alliés :

« Prince (*ou* Milord), je reçois de M. le duc d'Albuféra une dépêche dont je vous transmets copie. Je garantis sur mon honneur cet armistice. Toutes les raisons que vous aviez de continuer les hostilités sont détruites, puisque Napoléon a abdiqué et que vous ne pouvez pas avoir de votre gouvernement d'autres instructions que celles que les généraux autrichiens tiennent du leur. Je fais donc à Votre Altesse (*ou* à Votre Seigneurie) la demande formelle de cesser immédiatement toute hostilité, et que l'on s'occupe d'un armistice en attendant la décision du congrès. Je ne puis croire, Prince (*ou* Milord), que ma demande restera sans effet; vous prendriez sur vous une trop grande responsabilité aux yeux de vos nobles compatriotes... Agréez, Prince (*ou* Milord), l'assurance de *ma très-haute considération.* »

Nous avons dit à quel moment cette lettre parvint au duc de Wellington et la réponse *verbale* de ce général aux cinq commissaires français qui se trouvaient alors près de lui[1]; Blücher, après avoir reçu le double qui lui était destiné, transmit au prince d'Eckmühl cette réponse écrite :

« A mon quartier général, le 1er juillet 1815.

« Monsieur le maréchal, il n'est pas vrai que tous les motifs de guerre entre les puissances alliées et la France aient cessé parce que Napoléon a abdiqué; il n'a abdiqué que conditionnellement et en faveur de son fils, et les décisions des puissances réunies excluent du trône non-seulement Napoléon, mais tous les membres de sa famille.

« Si le général Frimont s'est cru autorisé à conclure un armistice

[1] Voy. plus haut, page 275.

avec le général *ennemi* qui lui était opposé, ce n'est point un motif pour nous d'en faire autant. Nous poursuivrons notre victoire; Dieu nous en a donné la volonté et les moyens.

« Prenez garde à ce que vous faites, monsieur le maréchal, et ne plongez pas *encore* une ville dans le malheur, car vous savez ce que le soldat irrité se permettrait si votre capitale était prise d'assaut.

« Voulez-vous vous charger des malédictions de Paris comme de celles de Hambourg?

« Nous voulons entrer *dans* Paris pour protéger les honnêtes gens contre le pillage dont ils sont menacés par la canaille. Un armistice satisfaisant ne peut être conclu que *dans* Paris. Vous ne méconnaîtrez sans doute pas, monsieur le maréchal, cette situation où nous nous trouvons envers votre nation.

« J'ai l'honneur d'être, *dans les formes de la politesse convenue*, monsieur le maréchal, votre dévoué serviteur.

« BLUCHER. »

Chaque mot de cette lettre, qui parvint à Davoust après le conseil tenu le matin du 1er juillet aux Tuileries, renfermait une insolence ou une insulte. Le souvenir des *malédictions* de Hambourg, invoqué par Blücher, était, en outre, un sanglant outrage. Blücher, dans cette grossière allusion, se faisait l'écho brutal des haines soulevées en Allemagne par l'énergique et longue défense de cette place, un des plus beaux titres militaires de Davoust. On avait accusé, à cette occasion, sa probité, son honneur. Et c'étaient ces calomnies odieuses que le général prussien jetait audacieusement à la face d'un maréchal de France, placé devant lui à la tête de 100,000 soldats! Davoust dévora l'humiliation; peut-être ne la sentait-il pas : on doit le penser; car, montrant la lettre de Blücher aux généraux qui vinrent le visiter dans la journée, il y voyait uniquement un nouveau motif de soumission immédiate. Un de ses interlocuteurs pourtant, Excelmans, s'écria, après l'avoir lue : « Comment, monsieur le maréchal! Blücher a osé vous écrire cela? Vous allez lui répondre, j'espère, par des coups de canon! » Davoust garda le silence. Cette lettre fut égale-

ment sans influence, on a pu le voir, sur ses opinions dans le conseil qui se tint le soir à la Villette. Elle n'eut qu'un résultat : lorsque la Commission de gouvernement, le 2 juillet au matin, eut donné à Davoust l'autorisation d'offrir aux Alliés la reddition de Paris, ce maréchal, au lieu d'écrire à Blücher, lui adressa le général Revest, avec mission verbale de demander aux généraux prussiens quelques heures d'armistice pour traiter de la capitulation. Le général Revest, arrêté aux avant-postes prussiens, fut conduit devant le général Ziethen, qui, après avoir entendu les propositions dont il était chargé, refusa de le laisser aller plus loin et le renvoya au prince d'Eckmühl avec la lettre suivante :

« Le 2 juillet 1815.

« Monsieur le général, le général Revest m'a communiqué verbalement que vous demandiez un armistice pour traiter de la reddition de la ville de Paris.

« En conséquence, monsieur le général, je dois vous déclarer que je ne suis nullement autorisé à accepter un armistice; je *n'ose même* point annoncer cette demande à Son Altesse le prince Blücher. Mais cependant, si les députés du gouvernement déclarent à mon aide de camp, le comte Westphalen, qu'ils veulent *rendre la ville* et que L'ARMÉE VEUT SE RENDRE AUSSI, j'accorderai une suspension d'armes.

« J'en ferai part alors à Son Altesse le prince Blücher, pour traiter sur les autres articles.

« ZIETHEN. »

Si de tels documents manquaient à l'histoire, les générations futures ne croiraient pas que les chefs d'une armée forte à peine de 45 à 50,000 hommes aient jamais osé mettre à la reddition de Paris et de ses 700,000 habitants la condition insolente que les 100,000 valeureux soldats chargés de la défense de cette capitale consentiraient, non à se retirer, mais à mettre bas les armes.

Seize ans auparavant (mars 1800), 9 à 10,000 Français, jetés par le génie de la France révolutionnaire à dix-huit cents lieues de la mère patrie, sur la route des Indes anglaises, au

point de partage de l'Afrique et de l'Asie, quittaient le Caire et s'apprêtaient à descendre la vallée du Nil pour gagner la côte et s'embarquer à bord des bâtiments destinés à les ramener en Europe. Une capitulation avait garanti leur retour. Leur chef, dans sa confiance, avait déjà livré au commodore anglais et au vizir turc, signataires du traité d'El-Arych, une partie des ports et des places qui faisaient auparavant sa force et sa sûreté. Au moment où ce chef, le général Kléber, se disposait à poursuivre sa marche, un officier de la marine britannique parut, et lui remit une dépêche où le commandant des forces navales anglaises dans la Méditerranée, l'amiral Keith, annonçait que « de nouveaux ordres de son souverain ne lui permettaient pas de consentir à aucune capitulation avec les troupes françaises d'Égypte, à moins que ces troupes ne se rendissent prisonnières de guerre. » Cette violation odieuse de la foi jurée trouva Kléber impassible. Sur son ordre, la petite armée s'arrêta. Devant cette armée étaient 80,000 Turcs qui lui barraient la route de la mer ; derrière elle, une capitale d'un demi-million d'habitants, qui, enhardis par son mouvement de retraite, venaient de prendre les armes et de se mettre en pleine révolte. « Votre réponse? demanda l'envoyé de l'amiral Keith au général français. — Vous la connaîtrez demain, » répondit Kléber. Le lendemain matin, la lettre de l'amiral anglais était lue devant le front de chaque détachement de l'armée ; Kléber y avait ajouté ces seuls mots : « Soldats, à de telles insolences on ne répond que par des victoires : préparez-vous à combattre ! » A quelques heures de là, la bataille d'Héliopolis était gagnée; 9,000 Français avaient battu et dispersé 80,000 Turcs. Peu de jours après, le petit nombre d'Osmanlis échappés au feu et au fer de nos soldats avaient franchi le désert syrien; le Caire rendait les armes, l'Égypte était reconquise [1].

[1] Le maréchal Davoust faisait partie de l'armée d'Orient, comme chef de

Commandés par un autre Kléber et avertis de l'insolence prussienne, les régiments revenus de Waterloo, s'ils n'avaient pu renouveler les prodiges d'Héliopolis, auraient du moins épargné à la France une partie des douleurs et des hontes qu'on s'apprêtait à lui faire subir. A la lecture de la lettre de Ziethen, cent mille voix n'eussent poussé qu'un seul cri, et cent mille soldats, s'ébranlant du même pas, s'élançant comme un seul homme, eussent écrasé les Prussiens, chassé les Anglais, intimidé la coalition, et rendu à la France l'attitude qui convient à un grand peuple lorsqu'il veut traiter. Le duc d'Otrante et le prince d'Eckmühl ressentirent une tout autre impression; la lettre du lieutenant de Blücher les consterna. Le général Tromelin fut immédiatement envoyé au quartier général prussien, pour supplier Blücher de modérer ses exigences; un ancien aide de camp de Murat, le colonel Macirone, fut à son tour chargé, par Fouché, de se rendre auprès de Wellington pour le conjurer de s'entremettre.

M. Macirone était l'agent que Fouché, depuis l'approche de l'armée anglaise, employait le plus habituellement pour ses communications avec Wellington. Cet agent, chaque fois qu'il traversait l'armée prussienne, était conduit devant Blücher ou son chef d'état-major, le général Gneizenau, qui lui témoignaient leur mauvaise humeur de ces fréquents messages au duc de Wellington, et s'en plaignaient comme d'un manque de déférence et de respect envers les Prussiens[1]. La note dont

brigade, et appartenait au corps d'armée qui opéra surtout dans le Saïd (haute Égypte) sous les ordres de Desaix. Il fut un des généraux qui, dans le conseil de guerre tenu au camp de Salahiéh le 1er pluviôse an VIII (20 janvier 1800), déclarèrent, à l'unanimité, la nécessité d'une convention pour le retour de l'armée en Europe. Dans son impatience, il avait déjà quitté l'Égypte lorsque Kléber livra la bataille d'Héliopolis, et s'était embarqué sur un brick ragusais qui ramenait en France Desaix, ainsi que son aide de camp Savary (depuis duc de Rovigo) et les officiers supérieurs Rapp, Colbert, Clément, etc.

[1] M. Macirone publia, deux ans plus tard, en Angleterre, une relation dé-

il était chargé ne contenait que quelques-unes de ces phrases vagues, insignifiantes, qu'affectait le duc d'Otrante dans toutes ses communications écrites. Sa mission verbale, en revanche, était beaucoup plus explicite ; il devait demander au général anglais *ce qu'il désirait ou conseillait que l'on fît*[1]. Mais, arrêté, puis retenu pendant un jour et deux nuits, d'abord par les grand'gardes de notre armée, ensuite par les avant-postes anglais, M. Macirone ne put arriver à Gonesse, quartier général de Wellington, que le 4 juillet seulement au matin, alors que la négociation qu'il venait solliciter se trouvait déjà terminée.

On sait, par le duc de Wellington lui-même, que ce général refusa d'abord d'ajouter foi à la réalité de l'abdication. Jugeant la situation de la France et ses intérêts d'après les règles du bon sens le plus vulgaire, il n'admettait pas que, le lendemain d'une défaite et en présence d'une invasion, les Chambres eussent sérieusement voulu, non pas précipiter Napoléon du trône, mais lui permettre même de laisser, durant quelques jours, son épée dans le fourreau. Dans les premiers moments, l'abdication ne fut, aux yeux du général anglais, qu'un piége tendu par l'Empereur et ses partisans à leurs adversaires du dedans et du dehors. La chute de Napoléon, d'ailleurs, n'entraînait pas celle de la France ; la nation restait avec ses immenses ressources : avec ses quatre cents bataillons de gardes nationaux mobilisés, formant un effectif de 250,000 hommes ; avec ses quatre corps d'observation du *Jura*, du *Var*, des *Pyrénées* et du *Midi*, et ses trois armées du *Rhin*, des *Alpes*, de la *Vendée*, composant un effectif de 100,000 hommes ; enfin, elle restait avec cette armée de Belgique si vaillante, qui, appuyée alors sur Paris, pouvait à chaque moment diriger contre

taillée de son rôle d'intermédiaire; sa brochure intitulée : *Interesting facts*, etc., *by Fr. Macirone*, a été imprimée à Londres en 1817.

[1] Dépêche de Wellington au comte Bathurst, n° 979 du *Recueil* déjà cité.

Blücher et contre Wellington lui-même une attaque désespérée. Aussi le général anglais n'avançait-il, pour ainsi dire, que pas à pas, et en tenant tous ses régiments constamment réunis. Les mouvements aventureux de Blücher l'inquiétaient; dans chaque dépêche, il s'efforçait de le retenir. Son mécontentement devint surtout extrême lorsque, dans la matinée du 2, Blücher lui fit connaître sa réponse à la première proposition de Davoust[1]. Craignant que cette réponse insultante, ainsi que les exigences de son allié, n'eussent pour résultat d'éloigner le moment de la soumission et d'imprimer à la résistance une énergie inattendue, le duc adressa immédiatement au feld-maréchal prussien cette dépêche :

« Gonesse, 2 juillet 1815.

« Avec les forces que vous et moi avons sous nos ordres à présent, attaquer Paris serait risquer beaucoup. Je suis convaincu *qu'il serait impossible de le faire de ce côté* (au nord) *avec quelque espoir de succès*. Il faudrait donc que l'armée que je commande traversât la Seine *deux fois* et gagnât le bois de Boulogne avant de pouvoir faire l'attaque, et même alors, *si* nous réussissions, nos pertes seraient très-sérieuses.

« Il faut nous exposer à des pertes sérieuses quand cela est nécessaire; mais ici ce n'est pas nécessaire. En attendant quelques jours, nous aurons l'armée du maréchal prince de Wrède, et avec elle les souverains alliés qui décideront du parti à prendre; ou, si nous le préférons, nous pouvons arranger toutes nos affaires en consentant à l'armistice proposé.

« Les conditions que je crois pouvoir être mises à cet armistice, et sous lesquelles je consentirais seulement à le conclure, sont celles-ci :

« 1° Que nous *resterons dans les positions que nous occupons maintenant;*

« 2° Que l'armée française se retirera de Paris et ira derrière la Loire;

« 3° Que la garde de Paris sera remise à la garde nationale jusqu'à ce que le roi (Louis XVIII) en ordonne autrement;

[1] Voyez, plus haut, cette réponse de Blücher, pages 299 et 300.

« 4° Qu'un temps sera fixé pour la rupture de cet armistice.

« Il est vrai que *nous n'aurons pas la vaine gloire d'entrer dans Paris à la tête de nos armées victorieuses;* mais, ainsi que je l'ai déjà expliqué à Votre Altesse, *je doute que nous ayons actuellement les moyens de réussir dans une attaque contre Paris;* et, s'il nous faut attendre les troupes du maréchal prince de Wrède pour opérer cette attaque, je crois que nous trouverons les souverains disposés, comme l'année dernière, à épargner la capitale de leur allié, à ne pas entrer du tout dans la ville, ou à y entrer en vertu d'un armistice semblable à celui que nous pouvons signer dès aujourd'hui.

« Je prie instamment Votre Altesse de peser les raisons que je lui soumets et de me faire savoir sa décision.

« WELLINGTON [1]. »

Craintes vaines! Blücher ne présumait pas trop de la pusillanimité des hommes aux mains desquels étaient alors tombées les destinées de la France; et Wellington, à quelques heures de là, apprenait par M. Macirone que, dans le même moment où il considérait l'occupation de Paris comme un résultat hors de son pouvoir et de celui du général prussien, les chefs de notre gouvernement et de notre armée, impatients de cesser toute lutte et de tout livrer, députaient, vers lui et vers son allié, des agents ayant précisément pour mission de leur offrir la reddition de cette capitale, qu'il lui semblait impossible d'attaquer *avec quelque espoir de succès.*

Plus heureux ou plus habile que M. Macirone, le général Tromelin, en effet, avait facilement traversé les avant-postes français et prussiens, et il était depuis longtemps en conférence avec Blücher lorsque ce dernier reçut la lettre que nous venons de reproduire. Soit que M. de Tromelin eût fait comprendre à Blücher l'exagération de ses prétentions et les dangers de sa position; soit qu'il eût triomphé de son opiniâtreté à l'aide d'une partie, sinon de la totalité des deux millions dont M. de Vitrolles, trois jours auparavant, avait refusé de se

[1] Dépêche n° 970, *Recueil* déjà cité.

charger; ou bien encore, que la lettre de Wellington fît impression sur son esprit; — soit un de ces motifs, ou plutôt tous ces motifs ensemble, — le feld-maréchal consentit enfin à ne pas exiger que nos 100,000 soldats lui remissent leurs armes, et daigna se contenter de leur retraite à quarante lieues de Paris ainsi que de la possession de cette capitale. C'était une fois plus que n'osait espérer Wellington. Le général Tromelin quitta le quartier général prussien pour rapporter ces conditions à Fouché et à Davoust; et l'officier anglais envoyé à Blücher avec la dépêche plus haut reproduite fut chargé d'aller annoncer à son général le résultat de cette conférence, et de l'inviter à nommer un commissaire qui le représenterait dans la négociation.

Wellington n'avait pas attendu ce message pour se rapprocher de son allié. Craignant pour l'armée prussienne les périls auxquels l'exposait sa position isolée, ainsi que les emportements aveugles de son chef, il s'était décidé à lier ses communications avec elle, et à porter une partie de ses forces sur la rive gauche de la Seine. Toutefois, fidèle à son système de circonspection, et décidé à tenir ses corps réunis, à ne pas les exposer à une marche de huit à neuf lieues devant un ennemi qui pouvait les attaquer en plein mouvement, il avait fait chercher sur le fleuve un lieu de passage moins éloigné de son quartier général que les ponts où les Prussiens l'avaient franchi. De tous les villages assis sur la rive droite et placés hors de la portée du canon de Saint-Denis, Argenteuil était le plus rapproché de Gonesse; c'est là que le général anglais résolut de jeter un pont. La Seine, en cet endroit, est large et profonde; le moindre effort de nos troupes, la présence du plus faible détachement rendait l'opération impossible. Contre toute attente, les travaux, commencés dans l'après-midi du 2, se trouvèrent achevés dans la nuit, sans qu'un seul des 100,000 soldats chargés de défendre Paris se fût présenté pour trou-

bler les pontonniers anglais. Plusieurs régiments passèrent immédiatement sur la rive gauche; d'autres suivirent dans la matinée (3 juillet); vers midi, les troupes anglaises se trouvaient occuper Villeneuve-la-Garenne, Asnières, Courbevoie et Surênes. Wellington lui-même ne tarda pas à se rendre par cette voie au quartier général prussien. Blücher avait reçu, à dix heures du matin, la réponse du gouvernement provisoire: Fouché, ses collègues et Davoust consentaient à tout; il ne s'agissait plus que de fixer le lieu de la conférence. Blücher et Wellington, quand ils furent réunis, désignèrent le palais de Saint-Cloud. Singulière destinée! Ce palais, où allait se consommer la ruine de l'Empire et de la dynastie de Napoléon, avait été le théâtre, quinze ans auparavant, de ces journées de brumaire qui livrèrent le pouvoir suprême au général Bonaparte; et les lieux où allait se décider le rétablissement de l'ancienne race royale devaient voir expirer, quinze ans plus tard, en juillet 1830, la puissance de la branche aînée de Bourbon. Témoin de l'avénement de deux gouvernements, de deux dynasties, le même palais, dans un laps égal de temps, devait se trouver le témoin de leur double chute.

Ce fut à quatre heures de l'après-midi, le même jour, 3 juillet, que M. Bignon, faisant fonction de ministre des affaires étrangères, M. de Bondy, préfet de la Seine, et le comte Guilleminot, chef de l'état-major général de l'armée, arrivèrent pour traiter, non pas au nom et dans l'intérêt de la France, mais au nom de l'armée et dans le seul intérêt de Paris; ils étaient munis des pleins pouvoirs de Davoust. Blücher et Wellington, bien que présents, nommèrent pour les représenter, le premier, le général-major baron de Müffling, le second, le colonel Hervey. Les conférences commencèrent immédiatement.

Les commissaires français ont gardé le silence le plus absolu sur les détails de cette transaction; on les ignorerait en-

core si le duc de Wellington, dans deux dépêches[1], et le général Müffling, dans un écrit militaire[2], n'eussent raconté les incidents essentiels de la discussion.

Un principe, convenu à l'avance, devait dominer la transaction : il ne s'agissait pas de conclure un *traité*, mais une simple *suspension d'armes*, et cet acte, convention exclusivement *militaire*, ne pouvait renfermer aucune stipulation *politique*. M. Bignon et ses deux collègues étaient arrivés avec un projet rédigé d'après cette base. Le premier article de leur projet, énonçant qu'il y aurait suspension d'hostilités entre les deux armées, fut admis sans discussion. L'article 2 fut l'objet d'un court débat. M. Bignon, à qui la rédaction de ce projet appartenait sans doute, avait stipulé l'évacuation de Paris par l'armée française, mais sans indication du lieu où elle devait se retirer. Blücher et Wellington exigèrent que nos troupes allassent se renfermer derrière la Loire. « Le but des deux maréchaux, a dit le plénipotentiaire prussien Müffling, était : 1° de placer l'armée française dans une position telle, qu'elle ne pût avoir aucune influence sur le gouvernement ; 2° de retenir le gouvernement au pouvoir des Alliés et de ne point permettre qu'il fût déplacé de Paris ; 3° d'ôter à l'armée française *tout moyen d'être militairement dangereuse aux coalisés*: 4° et d'éviter aux souverains alliés la moindre gêne dans les mesures qu'ils voudraient adopter après la capitulation.

« D'après ces principes, il était nécessaire d'insister pour que l'armée française passât la Loire. Les deux maréchaux déclarèrent donc qu'ils ne pouvaient accorder une suspension d'armes que sous cette condition ; qu'il dépendait de l'armée française de prendre position où elle voudrait, mais que, dans ce cas, elle devait s'attendre à être attaquée sur-le-champ[3]. »

[1] Dépêches 983 et 997 du *Recueil* déjà cité.
[2] *Campagne des armées anglo-batave et prussienne en* 1815, par le général-major baron de Müffling.
[3] *Campagne* citée, pages 56 et suivantes.

Cette menace eut le résultat espéré par les chefs alliés : le général Guilleminot, MM. Bignon et de Bondy consentirent sur-le-champ à la retraite derrière la Loire. Les articles suivants, jusques et y compris l'article 9, réglementaient exclusivement les détails relatifs à la sortie de l'armée de Paris, à sa marche, et à la remise de la capitale et de ses ouvrages avancés aux troupes anglaises et prussiennes ; ils furent admis sans observation. L'article 10 stipulait en termes généraux « que les autorités *existantes* seraient protégées par les deux armées alliées. » Cette rédaction semblait impliquer le maintien de ces pouvoirs. « Cet article est politique, dit Blücher ; nous ne pouvons l'admettre. — Avez-vous donc l'intention de renverser les autorités actuelles? répondit M. Bignon. — Non, répliqua Blücher, car cela ne peut nous regarder ; mais nous devons repousser toute stipulation qui n'est pas uniquement militaire. » Le duc de Wellington parla dans le même sens. Toutefois il offrit, comme transaction, de stipuler la protection des autorités actuelles *aussi longtemps qu'elles existeraient*. Loin d'assurer la conservation des pouvoirs existants, cette rédaction laissait entrevoir, au contraire, leur disparition prochaine : nos commissaires ne s'en montrèrent pas moins satisfaits ; la proposition du duc fut adoptée. M. Bignon, dans le même article, avait ajouté que Paris serait exempté, comme en 1814, de logements militaires. Le duc de Wellington ne fit aucune observation ; Blücher, en revanche, se récria. Cette stipulation, à ses yeux, était *politique;* il lui semblait d'ailleurs « indécent » que les habitants de Paris osassent réclamer une pareille exemption, quand les armées françaises, pendant plusieurs années, avaient logé si commodément à Berlin. L'exemption fut effacée.

L'article 11 stipulait le respect des propriétés publiques ; une mention spéciale plaçait le Musée dans cette catégorie. Blücher refusa d'accorder cette exception. « Il reprendrait

dans le Musée, disait-il, tout ce qui était prussien. » Les commissaires consentirent à laisser la Prusse enlever de cet établissement tous les tableaux d'origine prussienne, ou provenant des départements français de la rive gauche du Rhin et des provinces allemandes cédés à cette monarchie par les traités de Paris et par les traités de Vienne; mais ils demandèrent la conservation du reste. Wellington alors intervint: il dit que, si l'Angleterre se trouvait désintéressée dans la question, il en était autrement de la Hollande, de la Belgique et de plusieurs principautés de la Confédération germanique, dont les troupes étaient dans les rangs de son armée. « Les autres souverains, d'ailleurs, ont sans doute aussi quelques répétitions à exercer, ajoutait-il, nous ne pouvons les engager. » Le mot *Musée* fut biffé. Blücher demanda aussitôt après qu'à la suite des mots les *propriétés publiques*, commençant l'article, on ajoutât : *à l'exception de celles qui ont rapport à la guerre*. On donnait Paris aux Alliés; leur abandonner l'artillerie et les munitions formant l'armement de la place était, aux yeux des commissaires, une conséquence obligée de la capitulation; l'addition fut consentie. Mais Blücher n'en voulait pas seulement à notre matériel de guerre : « Les expressions avaient été choisies avec soin, a dit encore le plénipotentiaire Müffling, parce que l'on voulait laisser aux souverains la liberté de détruire, s'ils le jugeaient convenable, les monuments élevés en mémoire des guerres passées. » En effet, cinq jours plus tard, Blücher devait s'efforcer de faire sauter, par la mine, le pont d'Iéna.

L'article 12 garantissait aux habitants de Paris la sûreté de leurs personnes et de leurs propriétés, la jouissance de leurs droits et libertés, quelles qu'eussent été leurs opinions politiques; cet article ne souleva aucune observation; on l'admit sans qu'un seul des personnages présents prît la parole. C'était le moins, assurément, qu'en devenant les maîtres d'une

capitale défendue par une armée plus nombreuse que les troupes assaillantes et qu'on livrait sans permettre à cette armée de tirer un coup de fusil, Blücher et Wellington promissent de ne pas soumettre les habitants de la capitale ainsi livrée aux lois anglaises et prussiennes, de n'arrêter aucun citoyen pour des opinions indifférentes à leurs gouvernements et à eux-mêmes, de ne piller aucune boutique, de n'incendier aucune maison, de n'égorger personne. Ce fut pourtant cette clause essentiellement *militaire*, convenue pour un fait spécial, obligeant uniquement des troupes assiégeantes vis-à-vis d'une ville assiégée, que des légistes, mêlés à ces tristes événements, devaient présenter, six mois plus tard, comme une protection suffisante contre toutes les vengeances de la Restauration, comme une réserve digne de la reconnaissance publique, et dont la stipulation suffisait pour absoudre les chefs de l'armée, le gouvernement provisoire et les deux Chambres, des hontes de cette indigne transaction.

L'article 13, relatif aux arrivages pour l'approvisionnement de Paris; l'article 14, stipulant l'observation de cette convention *jusqu'à la conclusion de la paix*, et l'article 15, réglant l'interprétation des difficultés qui pouvaient naître entre les contractants, furent également adoptés sans débat. L'article 16 du projet déclarait la convention *commune à toutes les puissances coalisées*. Wellington et Blücher repoussèrent cette rédaction; ils ne pouvaient engager *qu'eux seuls*, disaient-ils. Après un court débat, une concession insignifiante, consentie par eux, fut acceptée par nos plénipotentiaires; la convention fut déclarée commune à toutes les armées alliées, « *pourvu qu'elle fût ratifiée* par les puissances dont ces armées pouvaient dépendre. » Les deux derniers articles étaient purement réglementaires; ils furent admis sans discussion : le texte définitif de la convention se trouva ainsi conçu :

CONVENTION MILITAIRE.

« Cejourd'hui, 3 juillet 1815, les commissaires nommés par les commandants en chef des armées respectives, savoir :

« Le baron Bignon, ayant le portefeuille des affaires étrangères; le comte Guilleminot, chef de l'état-major général de l'armée française; le comte de Bondy, préfet du département de la Seine, munis des pleins pouvoirs du prince d'Eckmühl, commandant en chef de l'armée française, *d'une part;*

« Et le major général baron de Müffling, muni des pleins pouvoirs de Son Altesse le feld-maréchal prince de Blücher, commandant en chef de l'armée prussienne; le colonel Hervey, muni des pleins pouvoirs de Son Excellence le duc de Wellington, commandant en chef de l'armée anglaise, *d'autre part;*

« Sont convenus de ce qui suit :

« Art. 1er. Il y aura *suspension d'armes* entre les armées alliées commandées par Son Altesse le prince de Blücher et Son Excellence le duc de Wellington, et l'armée française sous les murs de Paris.

« Art. 2. L'armée française se mettra en marche demain pour prendre sa position *derrière la Loire.* Paris sera entièrement évacué en trois jours, et le mouvement *derrière* la Loire sera effectué sous huit jours.

« Art. 3. L'armée française emportera avec elle tout son matériel, son artillerie de campagne, ses caisses militaires, chevaux et effets de régiments sans exception. Toutes les personnes attachées aux dépôts seront aussi emmenées, ainsi que celles qui appartiennent aux différentes branches de l'administration de l'armée.

« Art. 4. Les malades et les blessés, et les officiers de santé qu'il sera nécessaire de laisser avec eux, seront sous la protection spéciale des commandants en chef des armées anglaise et prussienne.

« Art. 5. Les militaires et employés que l'article précédent concerne auront la liberté, immédiatement après leur guérison, de rejoindre les corps auxquels ils appartiennent.

« Art. 6. Les femmes et enfants de tous les individus appartenant à l'armée française auront la liberté de rester à Paris. Les femmes mariées pourront quitter Paris pour rejoindre l'armée et emporter avec elles leurs propriétés et celles de leurs maris.

« Art. 7. Les officiers de la ligne employés avec les fédérés ou avec les tirailleurs de la garde nationale pourront ou rejoindre l'armée ou retourner chez eux ou dans leur pays natal.

« Art. 8. Demain, 4 juillet, à midi, Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy et Neuilly seront rendus;

« Après-demain, 5, à la même heure, Montmartre sera rendu,

« Le troisième jour, 6, toutes les barrières seront rendues.

« Art. 9. Le service de la ville de Paris continuera d'être fait par la garde nationale et par le corps de la gendarmerie municipale.

« Art. 10. Les commandants en chef des armées anglaise et prussienne s'engagent à respecter et à faire respecter *par leurs subordonnés* les autorités actuelles *aussi longtemps qu'elles existeront.*

« Art. 11. Les propriétés publiques, *à l'exception de celles qui ont rapport à la guerre*, soit qu'elles appartiennent au gouvernement ou qu'elles dépendent des autorités municipales, seront respectées, et les puissances alliées n'interviendront en aucune manière dans leur administration et direction.

« Art. 12. Les personnes et propriétés individuelles seront également respectées. *Les habitants* et en général *tous les individus qui seront dans la ville* continueront de jouir de leurs droits et libertés, sans être recherchés, soit en raison des emplois qu'ils occupent ou ont occupés, ou de leur conduite ou opinions politiques.

« Art. 13. Les troupes étrangères ne mettront aucun obstacle à l'approvisionnement de la capitale; elles protégeront, au contraire, l'arrivée et la libre circulation des articles qui seront destinés pour elle.

« Art. 14. La présente convention sera observée et prise pour règle des relations mutuelles *jusqu'à la conclusion de la paix*. En cas de rupture, elle devra être dénoncée dans les formes usitées, au moins dix jours d'avance.

« Art. 15. S'il survient des difficultés dans l'exécution d'aucun des articles de la présente convention, l'interprétation en sera faite en faveur de l'*armée française* et de la *ville de Paris*.

« Art. 16. La présente convention est déclarée commune à toutes les armées alliées, *pourvu qu'elle soit ratifiée* par les puissances dont ces armées dépendent.

« Art. 17. Les ratifications seront échangées demain, 4 juillet, à six heures du matin, au pont de Neuilly.

« Art. 18. Il sera nommé, de part et d'autre, des commissaires pour surveiller l'exécution de la présente convention.

« Fait et signé à Saint-Cloud, en triplicata, par les commissaires susnommés, les jour et an susdits.

« Baron BIGNON, comte GUILLEMINOT, comte de BONDY, baron de MUFFLING, F.-B. HERVEY.

« *Approuvé* et *ratifié* la présente *suspension d'armes*, à Paris, le 5 juillet 1815.

« BLUCHER, WELLINGTON.

« *Approuvé*, le maréchal prince d'ECKMUHL. »

Voilà la convention militaire, ou, pour parler plus exactement, voilà la *suspension d'armes* qui livra Paris et la France, non pas aux Bourbons, — aucun de ces princes n'était présent, on ne traitait pas avec eux, leur gouvernement n'existait pas encore, — mais aux Anglais et aux Prussiens.

Fouché n'avait eu garde de faire intervenir même son nom dans cet acte indigne. Il en avait laissé la responsabilité entière à Davoust, qui seul avait donné les pouvoirs, et qui seul ratifia. Toutefois, obligé, comme chef du gouvernement, de tromper le public sur la valeur réelle de cette capitulation, le duc d'Otrante, en dictant au chef de l'armée le choix des plénipotentiaires, avait indiqué trois hommes dont les titres officiels offraient une garantie apparente aux intérêts généraux du pays et de l'armée. Il prit un autre soin : le traité, avant la ratification, portait son titre vrai, celui de *capitulation;* Fouché biffa ce mot et le remplaça par celui de *convention*. La foule, quelle que soit la classe à laquelle elle appartienne, ne réfléchit jamais : se prenant toujours aux mots, ne regardant que la surface des choses, dupe infatigable de tous les charlatans politiques, elle accueille avec une incroyable confiance tous les mensonges, même les plus grossiers, que les hommes en crédit jettent à son ignorance et à sa crédulité. Le public officiel, les classes riches ou influentes et les classes moyennes, ne lurent probablement de la convention de Saint-Cloud que le titre et les signatures; car pas une voix dans le gouvernement, dans les deux Chambres ni dans la presse, ne devait protester contre l'absence absolue, nous ne dirons pas de garanties, mais même de simples promesses en faveur des

droits et de l'indépendance du pays. Aujourd'hui même, après trente ans[1], c'est à peine si un ou deux écrivains ont hasardé un blâme timide contre cet acte, que les Bourbons eux-mêmes trouvèrent avilissant et dont ils essayèrent vainement d'atténuer certains résultats; encore ce blâme ne va-t-il pas au delà de quelques critiques de détail; tous, en parlant des différents articles, les qualifient de *conditions*. Des conditions! où donc sont-elles? il n'en existe aucune! Toutes les stipulations, depuis le premier article jusqu'au dernier, ne règlent pas autre chose que la sortie de l'armée française de Paris, ainsi que la remise de cette capitale aux troupes alliées. On ne saurait y trouver, nous ne dirons pas un mot, mais la trace, même la plus fugitive, d'une pensée ayant pour but de garantir les intérêts généraux de la patrie! où donc sont les réserves en faveur des libertés et des droits du pays, de l'honneur et de l'indépendance nationale? Le nom de la France N'EST PAS MÊME PRONONCÉ! Un des articles (15) le dit, au reste, en termes formels : l'*armée* et la *ville de Paris,* voilà les seules parties qui soient en cause. Et l'armée elle-même, principale partie contractante, cette armée qui, par la supériorité de ses forces sur les forces de ses adversaires, pouvait dicter la loi au lieu de la recevoir, quelle garantie obtient-elle? Non-seulement son maintien comme force organisée n'est l'objet d'aucune stipulation; non-seulement on n'assure pas aux officiers la conservation des grades qu'ils ont gagnés sur les derniers champs de bataille, ni aux soldats le prix du sang qu'ils y ont répandu; mais les hommes chargés de traiter en leur nom ne songent même pas à les protéger contre les colères qui devaient les poursuivre à l'occasion de ces services et de ce sang versé! On y laisse dans l'oubli jusqu'aux droits sacrés acquis par les veuves et par les orphelins des braves gens tombés à

[1] 1846, date de la première publication de ce volume.

Ligny, aux Quatre-Bras et à Waterloo! « L'armée française se retire à quarante lieues de Paris, derrière la Loire, elle abandonne cette capitale au prince Blücher et au duc de Wellington : » voilà la capitulation dans toute sa nudité. Si, du moins, un semblant de lutte ou de troubles politiques intérieurs avait couvert tous ces sacrifices, toute cette honte! Mais la lutte n'existait pas; l'opinion royaliste ne se montrait nulle part; c'était volontairement, sans y être entraînés ou contraints par aucun parti, que le chef d'une armée de 100,000 hommes et les membres du gouvernement livraient la capitale de la France et l'Empire à deux généraux ennemis ayant à peine 80,000 combattants, et qui, stipulant *pour eux seuls*, n'engageaient pas même les autres chefs de la coalition! Tels étaient la plénitude de l'abandon, le manque absolu de toute prévoyance, que, dès le lendemain, les souverains alliés avaient le pouvoir et le droit d'exiger la dissolution des 100,000 soldats qui allaient se retirer sans combat; de courber la France sous les plus dures lois de la conquête; de l'abandonner aux longues et sanglantes vengeances du nouveau gouvernement; de l'affaiblir par des traités qui devaient l'enfermer dans des limites encore plus étroites que les limites de 1814; de l'épuiser enfin par une occupation militaire de plusieurs années, et par des réquisitions et des contributions de guerre de près de deux milliards! Quelles conditions pires auraient donc pu nous imposer la résistance la plus énergique, la défense la plus désespérée? En succombant, du moins on aurait sauvé l'honneur!

Ce fut seulement le 4 juillet que la population put connaître, par le *Moniteur*, la convention qui livrait Paris aux Alliés. La nouvelle était inattendue pour la généralité des habitants. Loin de soupçonner l'existence même des négociations entamées depuis le 30 juin, les citoyens comme les soldats étaient tenus en éveil, depuis deux jours, par l'annonce d'une

bataille qui, disait-on, devait chasser loin de la capitale les armées anglaise et prussienne. Cette bataille, promise par tous les hommes qui approchaient Fouché et Davoust et par tous les journaux, attirait la plupart des Parisiens hors de leurs demeures. Un grand nombre de rues, dans les quartiers retirés, semblaient complétement désertes; les portes des maisons et les fenêtres des premiers étages restaient fermées; de temps à autre, seulement, lorsque le pas lourd et cadencé de fortes patrouilles d'infanterie marchant sans tambours, ou le galop d'un cavalier d'ordonnance portant des ordres, venaient interrompre le silence habituel du quartier, on pouvait voir une croisée des étages supérieurs s'ouvrir, et laisser apparaître quelques femmes, interrogeant du regard l'attitude et la direction des soldats. La foule était grande, en revanche, au centre de la ville et dans tous les lieux publics. Les boulevards, entre autres, étaient couverts de curieux appartenant à la partie timide des classes moyennes, et qui se tenaient groupés, pour la plupart, autour d'un grand nombre de cabinets de lecture improvisés, où s'étalaient, aux regards des promeneurs, des journaux de toutes les opinions, des brochures de circonstance et des cartes des environs de Paris, alors théâtre de la guerre. Trente à quarante mille villageois, qui s'étaient retirés devant l'ennemi, augmentaient encore la circulation sur cette ligne : répandus depuis la rue de la Paix jusqu'à la rue du Faubourg-du-Temple et dans les rues voisines, la plupart de ces pauvres gens se tenaient rarement éloignés de petites charrettes chargées de meubles et de matelas sur lesquels étaient assis des vieillards, des enfants et des femmes.

Au midi et à l'ouest de Paris, sur les terrains vagues et dans les jardins qui dominaient le cours de la Seine ainsi que la plaine de Grenelle; sur les terrasses des maisons placées dans cette direction; sur les tours de quelques églises, jusque sur les plates-formes des tours de Notre-Dame, d'autres curieux,

plus hardis, stationnaient en groupes pressés, attendant vainement cette bataille si positivement promise, et qui faisait accourir chaque jour aux avant-postes une foule de fédérés et de jeunes gardes nationaux impatients de combattre à côté de nos soldats. « C'est singulier, disaient les gardes nationaux lorsqu'ils rentraient dans le sein de leurs familles; chaque matin, depuis deux ou trois jours, l'armée doit marcher contre les Prussiens, et pourtant elle ne bouge pas; il arrive constamment des contre-ordres; on nous remet toujours au lendemain. Les soldats sont furieux; tous disent que nous sommes trahis. — Nous ne savons pas s'il y a trahison, répondaient les militaires en retraite et les anciens fonctionnaires attachés aux différents services de l'armée; mais il se passe assurément quelque chose d'étrange. Il faut que Blücher ait la certitude de ne pas être attaqué, pour s'aventurer, comme il vient de le faire, en avant de Saint-Germain. Il suffirait de marcher sur lui pour le détruire, pour lui prendre jusqu'à son dernier homme et son dernier canon. » D'autres ajoutaient : « Je quitte *tel* fonctionnaire; il sortait de l'hôtel du duc d'Otrante; les salons étaient pleins; le duc d'Otrante disait à tout le monde : *Recommandez le calme et la tranquillité; tout s'arrangera; nous traitons.* » D'autres, enfin, rapportaient que le mot *trahison* ne circulait pas uniquement dans l'armée; on l'entendait partout, disaient-ils, il était dans toutes les bouches. Fouché, pour jeter dans les esprits un désordre moral et une méfiance favorables à son travail de dissolution, donnait, en effet, pour mot d'ordre à sa police, de signaler comme autant de traîtres les chefs de l'armée, les membres des deux Chambres, ses collègues de la Commission de gouvernement et lui-même. A chaque heure du jour, pour ainsi dire, une foule d'agents de toutes les conditions, revêtus de tous les costumes, sortaient de ses bureaux, et se répandaient au milieu de Paris, dans l'armée, semant autour d'eux les bruits

les plus odieux et les rumeurs les plus alarmantes. Des individus, qui portaient entre autres costumes celui des sapeurs-pompiers, se mêlaient aux soldats, leur affirmaient que tous les généraux n'étaient occupés qu'à les trahir, à les vendre; et ils les engageaient à déserter[1]. Aux généraux on disait que les Chambres et le gouvernement songeaient uniquement à obtenir, aux dépens de l'armée et de ses chefs, qu'ils sacrifiaient, le pardon et les faveurs des Bourbons. Enfin, on annonçait aux fonctionnaires de toutes les classes et aux membres des deux Chambres que la désorganisation la plus complète régnait parmi les troupes de toutes armes, que les soldats refusaient de se battre et désertaient par compagnies entières. Toutes ces rumeurs et ces calomnies, si elles n'étaient pas acceptées, laissaient, du moins, une partie de la population en proie à une incertitude et à un découragement qui lui faisaient désirer un arrangement, quel qu'il fût.

La partie riche ou influente des habitants, celle où se rencontrait surtout l'opinion royaliste, soit qu'elle fût suffisamment avertie par les faits, soit qu'elle connût les rapports du duc d'Otrante et du prince d'Eckmühl avec M. de Vitrolles, ne voyait dans les communications du gouvernement aux deux Chambres et dans les discussions de ces Assemblées qu'une ridicule comédie politique, jouée par des niais sous l'habile direction de Fouché, une sorte de bouffonnerie dont le dénoûment, facile à prévoir, la laissait en pleine sécurité. Le 3 juillet au matin, lorsque la capitulation n'était pas même encore convenue, on lisait dans un journal, organe de cette classe, sous la date de la veille, dimanche 2 juillet : « Des armées sont en présence dans nos murs, tout autour de nos

[1] Plusieurs généraux, et particulièrement le comte Excelmans, avertis par leurs soldats, firent arrêter plusieurs de ces prétendus sapeurs-pompiers, qu'ils envoyèrent à l'état-major de la place de Paris, où ils ne tardaient pas à recouvrer la liberté.

murs; on se bat en vingt endroits; et, au milieu de ce tintamarre, Paris est tranquille, d'une tranquillité parfaite, n'était le bruit qui se fait de temps en temps dans les deux Chambres. Aujourd'hui, dans les promenades publiques, non-seulement l'affluence des promeneurs était la même que de coutume, mais il n'y avait rien de changé aux toilettes d'usage le dimanche. Aux Tuileries, particulièrement, les femmes remplissaient la belle allée, et les hommes, assis par petits groupes dans le quinconce, s'entretenaient des nouvelles du jour, et se passaient l'un à l'autre les gazettes aussi tranquillement que s'il ne se fût agi que des débats du parlement d'Angleterre ou des affaires de l'Inde [1]. »

Les oisifs de Londres ou de Calcutta, nous le croyons à leur honneur, n'auraient pas affecté cette coupable insouciance si, entourés par deux armées ennemies et protégés dans leurs loisirs par une armée nationale, ils avaient entendu le bruit de l'artillerie qui décimait les rangs de leurs généreux défenseurs; car on se battait, non pas en vingt endroits, mais sur quelques points, dans le but de masquer le travail entamé avec Blücher et avec Wellington et de tromper l'impatience de nos régiments irrités de demeurer l'arme au bras en face des Prussiens. Ces attaques, confiées à de faibles détachements, dirigées sur des points insignifiants, contre un ennemi toujours nombreux, et constamment repoussées, avaient pour seul résultat la mort de quelques braves gens, officiers et soldats, qui, croyant se faire tuer pour la plus noble, la plus sainte des causes, étaient uniquement sacrifiés en vue d'assurer le succès d'une transaction indigne.

La capitulation ne pouvait causer aucune surprise dans la partie de la population qui fournissait aux Tuileries les promeneurs dont nous venons de parler; bien que cette classe l'attendît, elle en reçut cependant la nouvelle avec un certain

[1] *Journal des Débats* du 3 juillet.

empressement, comme la fin d'une plaisanterie qui commençait à durer. La classe moyenne, le petit commerce, l'accueillirent sans murmures ; l'interruption des affaires, la fermeture des boutiques dans plusieurs quartiers, celle de tous les théâtres, motivée sur l'absence des acteurs retenus par le service de la garde nationale, étaient, pour les habitants de cette catégorie, des sacrifices d'intérêts ou d'habitudes qu'ils ne pouvaient longtemps supporter. Cette classe a été calomniée : elle ne sollicitait pas, comme on l'a dit, une lâche transaction ; on l'aurait vue se mêler à nos soldats dans la mesure de ses moyens et de ses forces, si une lutte sérieuse se fût engagée aux portes de Paris, même à l'entrée des faubourgs. La défense la plus énergique ne l'effrayait pas. Mais elle restait sans combattre ; on ne lui donnait de la guerre que l'incertitude et les sacrifices ; il fallait en finir : ce qu'elle voulait, c'était de l'action ou un résultat. Toutefois, on ne le croira pas ! ce fut dans la Chambre des représentants que la capitulation causa la satisfaction la plus vive. La Commission de gouvernement lui transmit cette transaction à l'ouverture de sa séance du 4 juillet ; la lecture en était à peine achevée, que M. Garat parut à la tribune. Ancien sénateur et un de ceux qui, après avoir provoqué la déchéance de Napoléon le 2 avril 1814, donnaient à Alexandre les titres de *restaurateur de la liberté française* et de *héros citoyen*, M. Garat dit : « La Chambre remarquera, dans la pièce dont elle vient d'entendre la lecture, les soins extrêmes que le gouvernement a apportés à conclure une capitulation honorable... — Comment, une *capitulation !* s'écrièrent aussitôt un grand nombre de membres avec un accent indigné ; une capitulation ! La France ne capitule pas ! — L'orateur s'est mépris, sans doute, crie un député ; il aura voulu dire une *convention.* » M. Garat fit un signe d'assentiment. Étrange puissance des mots ! Paris capitulait ; quel que fût le nom donné à l'acte consacrant la red-

dition, cet acte était une capitulation; on lui donnait le titre de convention, et ce changement de mot, aux yeux de cette Chambre imbécile, changeait dès lors le caractère de la mesure; l'indignation aussitôt faisait place au contentement! M. Garat poursuivit : « On ne pouvait, certes, obtenir rien de plus avantageux. Mais, mes collègues, ajouta-t-il en élevant la voix, nous ne sommes pas des individus d'une nation; nous sommes des citoyens d'une nation libre, et, sous ce rapport, les conjonctures actuelles exigent de nous beaucoup de considérations. » Les considérations que fit valoir M. Garat avaient pour but de démontrer la nécessité de mettre la capitulation à profit pour imiter les Anglais, dont il raconta, à cette occasion, l'histoire assez longue, et pour proclamer, à leur exemple, un *bill de droits* qui fût, pour la liberté, « le phare destiné à éclaircir ses incertitudes. — J'ai la plus grande confiance dans les puissances alliées, dit-il ensuite, surtout dans la nation anglaise, à qui nous avons fait un honneur auquel elle doit être bien sensible, celui d'imiter ses institutions sociales. » Fort de cette confiance dans la sensibilité britannique, M. Garat termina son discours en proposant, sous le titre de *Déclaration de droits*, l'adoption d'une sorte de formulaire constitutionnel composé de treize articles.

Le projet de constitution en 104 articles, dont la Chambre avait reçu communication cinq jours auparavant, le 29, remanié plusieurs fois et incessamment renvoyé à la commission, n'attendait plus, pour être soumis à la discussion de l'Assemblée, qu'un dernier travail du rapporteur, le représentant Manuel. Craignant, sans doute, que l'examen et le débat de la déclaration de droits présentée par M. Garat ne devînt un obstacle à la prompte discussion de l'œuvre laborieuse à laquelle il s'était dévoué, Manuel fit observer que la proposition soumise à la Chambre formait un double emploi avec la constitution dont le rapport lui était confié : ce rapport, ajoutait-

il, était prêt, le débat pouvait immédiatement s'ouvrir; il demandait donc le renvoi de la *Déclaration* de M. Garat à la commission de constitution. Plusieurs membres appuyèrent cet avis; d'autres le combattirent; M. Durbach était l'un de ceux-ci; il rappela que l'adoption de la *déclaration des droits de l'homme* par la Constituante n'avait pas empêché cette Assemblée de produire la *constitution* de 91. L'exemple était assez mal choisi : la Constituante avait siégé pendant près de quatre ans; les représentants n'étaient pas certains d'une existence de quatre jours. L'observation de M. Durbach n'en décida pas moins l'Assemblée; le projet de M. Garat fut renvoyé à une commission spéciale. Après ce vote, le général Solignac prit la parole : « Vous venez d'entendre la lecture de la convention conclue hier soir avec les généraux alliés, dit-il; cette convention doit mériter aux défenseurs de la patrie des témoignages éclatants de la reconnaissance nationale et de celle des représentants du peuple. Il faut qu'on sache que c'est à l'attitude imposante de l'armée qu'on a dû cette convention, que, la veille, on n'était pas certain de pouvoir conclure. Je demande donc que vous déclariez que l'armée a bien mérité de la patrie. — *Un membre* : La proposition n'est pas suffisante; au moment où l'armée se sépare de nous... — *Une foule de voix* : Non, non, elle ne s'en sépare pas! » La Chambre, peu d'instants auparavant, avait refusé de reconnaître dans la convention de Saint-Cloud une capitulation; elle n'admettait pas davantage que nos troupes, en se retirant à quarante lieues de Paris, derrière la Loire, se séparaient de l'Assemblée. L'orateur alors à la tribune confessa que la séparation, en effet, n'avait pas lieu, et termina en demandant « qu'une députation se rendît à l'armée pour lui renouveler la déclaration que les représentants demeuraient intimement liés avec elle [1]. » La proposition du général Solignac, ainsi amendée, fut renvoyée

[1] Le *Moniteur* ne nomme pas ce représentant, il dit *un membre*.

sur-le-champ à une commission, qui présenta, séance tenante, un projet d'Adresse que la Chambre adopta. La députation chargée de la porter aux troupes fut ensuite nommée. Cette Adresse portait en substance « que, vu la capitulation conclue avec les généraux alliés, la Chambre votait des remerciments à l'armée. » Lorsque, douze jours auparavant, la Chambre avait obligé Napoléon de descendre du trône, elle avait chargé son bureau d'aller remercier l'Empereur de ce sacrifice, qui privait la France du seul bras qui pût la sauver, conséquente avec elle-même, cette Assemblée envoyait complimenter nos soldats d'une capitulation qui éloignait à quarante lieues du siége de ses séances les troupes qui étaient son unique sûreté, sa seule force, et dont le départ la livrait à l'entière merci des Alliés.

Toute intelligence et tout patriotisme étaient-ils donc éteints dans ces jours de démence et de honte, expiation amère de nos jours de gloire et de grandeur? Non, sans doute: la France était la victime, mais non la complice de ses gouvernants; elle protesta par la voix du peuple et par la voix des soldats; car, en 1815, comme en 1814 et en 1792, le sens et le cœur de la nation se trouvèrent refoulés, pour ainsi dire, au sein des masses et de l'armée. Souvent, en effet, c'est le privilége de la jeunesse et des classes laborieuses, dans les grandes épreuves politiques, de juger mieux les intérêts généraux de la patrie que les classes plus favorisées, et de voir plus loin et plus sûrement que les hommes arrivés à l'âge du repos. Pures de toutes préoccupations personnelles, étrangères à tout calcul d'ambition ou de fortune, les masses, dans ces occasions, ne font pas de leur intérêt et de leur bien-être la mesure à laquelle elles soumettent la politique et ses résultats. L'ennemi, pour elles, est toujours l'ennemi. Avant de songer à traiter, elles pensent à combattre; le cœur, en un mot, est alors leur seul guide. Or les instincts du cœur, les inspirations généreuses, dans les crises suprêmes de la vie

des nations comme de la vie des individus, sont la véritable intelligence; et c'est dans ces circonstances, surtout, que la voix du peuple devient la voix de Dieu. Le peuple avait repoussé l'abdication et demandé que Napoléon se replaçât à la tête de l'armée; il devait également rejeter la capitulation et s'efforcer de la mettre en lambeaux[1].

Aux termes de l'article 8, Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy et Neuilly devaient être remis aux Alliés le 4 au matin. Ces positions étaient déjà aux mains de l'ennemi longtemps avant que la Chambre reçût la communication officielle de la convention de Saint-Cloud. Les Parisiens ne connurent l'existence de cet acte que bien plus tard encore, par le retour des fédérés et des gardes nationaux détachés dans ces directions. L'incrédulité la plus profonde accueillit d'abord la nouvelle. Vainement les curieux descendus des hauteurs placées au nord de Paris affirmaient que, depuis le matin, le clocher de l'abbaye de Saint-Denis était surmonté d'un immense drapeau blanc, indice positif de la remise de cette place aux Alliés, on doutait encore. Des nouvelles apportées de la Chambre, où la capitulation venait d'être lue, forcèrent enfin les plus obstinés de se rendre à l'évidence. La colère alors éclata. Vers les trois heures de l'après-midi, pendant que la Chambre applaudissait à la remise de Paris aux Anglais et aux Prussiens, une violente et rapide commotion agita tous les quartiers situés au nord et à l'est des boulevards. Bientôt de nombreuses décharges de mousqueterie se font entendre. Les cris *Aux armes!* retentissent; des groupes se forment; des citoyens, de simples soldats, mêlés à la foule, proposent de méconnaître

[1] Lord Wellington, après un mois de séjour à Paris, au milieu des ministres, des hauts fonctionnaires et des hommes politiques de toutes les dates qui peuplaient les divers salons où il se rendait chaque soir, disait de ce monde privilégié : « Il se trouve bien peu de véritables patriotes en France, et encore moins de bonnes têtes. » (Lettre du 5 septembre 1815, au général Dumouriez.)

la capitulation, de résister. Montmartre, les buttes Chaumont, les hauteurs de Belleville et de Romainville, encore occupés par nos troupes, ne doivent être remis que le lendemain. On projette de se porter sur ces fortes positions, et d'y établir le siége d'une défense désespérée. Une circonstance exalte encore les esprits. Les coups de feu s'étaient successivement étendus, et, gagnant de proche en proche les rues voisines des barrières, n'avaient pas tardé à éclater jusque sur les hauteurs qui dominent cette partie de Paris. Les soldats postés sur ces collines répondaient, par de nombreuses décharges, aux coups de fusil tirés par les citoyens. Ces détonations multipliées, symptômes d'une protestation commune, semblent annoncer que l'armée est prête à soutenir la résistance des Parisiens; un grand nombre d'habitants des faubourgs se portent alors vers le Palais-Royal et les Tuileries, aux cris de *Vive l'Empereur! Aux armes! A bas les traîtres!* Les boutiques se ferment à leur approche; l'alarme se répand. Le gouvernement, averti, convoque immédiatement la garde nationale. Masséna, commandant en chef de cette garde, publie un ordre où il lui rappelle « qu'instituée uniquement pour veiller à la sûreté des personnes et des propriétés, elle doit empêcher tout rassemblement tumultueux et faire taire toute espèce de cris qui pourraient exciter des dissensions. » Des individus aux gages de la police parcourent en même temps toutes les rues, annonçant que les ouvriers, les fédérés et les soldats se réunissent dans l'intention de mettre le feu aux quartiers opulents et de profiter du désordre pour piller les boutiques et les maisons. Ces calomnies indignes, toujours renouvelées dans les instants d'émotion publique, et toujours accueillies, obtiennent le résultat espéré. En un instant, 15 à 20,000 gardes nationaux sont sur pied, marchent contre les rassemblements, les dissipent, et, se portant vers la ligne des boulevards et vers les faubourgs, occupent par masses

nombreuses les principaux points de communication ; le mouvement se trouva soudainement arrêté.

Il était moins facile de paralyser l'irritation de l'armée. Pris à l'improviste, les détachements qui, dans la nuit du 3 au 4, avaient dû livrer les postes avancés, n'avaient opposé aucune résistance ; en revanche, les corps qui, dans la nuit du 4 au 5, reçurent l'ordre d'évacuer la ligne comprise entre Clichy et la chaussée de Vincennes refusèrent d'obéir ; l'excitation de la veille était devenue de l'exaspération. « Nous ne nous retirerons pas! s'écriaient les soldats. On nous a fait jurer de défendre Paris, nous le défendrons! on nous a vendus! nous ne voulons pas trahir, nous! » La colère, au reste, était aussi forte parmi les officiers de tous les grades que dans les rangs de la troupe. La plupart des généraux se réunirent pour aviser aux moyens de déchirer la transaction impie de Saint-Cloud et d'en effacer la honte dans le sang des Anglais et des Prussiens. La direction du mouvement fut la première question qui s'agita ; tous, d'une commune voix, déclarèrent Davoust déchu du commandement. Quel chef le remplacerait? Un ancien renom de décision aventureuse et d'énergie fixa le choix de la réunion sur Vandamme. Le commandement suprême lui fut proposé. Ce fut le général Excelmans qui porta la parole, au nom de ses collègues; mais Vandamme n'était plus l'homme de son passé : signataire de la délibération qui avait décidé la convention de Saint-Cloud, ce général subissait, dès avant Waterloo, l'influence de vingt ans de lutte et de fatigues, et d'une ambition satisfaite : il répondit qu'il ne croyait pas qu'on pût agir autrement que le faisait Davoust, et « que, d'ailleurs, il avait assez longtemps fait la guerre. » D'autres ouvertures furent également repoussées. Et cependant il suffisait peut-être d'un homme, d'un nom, en ce moment, pour relever la France de la défaite, pour lui sauver du moins l'honneur! L'homme ne se trouva pas. Décidés à ne pas céder. mais

n'osant assumer sur eux une désobéissance qui n'aurait pas l'excuse, soit d'un ordre émané d'une autorité supérieure même usurpée, soit d'une contrainte matérielle, les généraux firent insinuer aux troupes de réclamer leur solde arriérée. Ce prétexte fut avidement saisi. Le trésor était vide, le gouvernement sans crédit et sans ressource; cette réclamation pouvait donc suspendre le départ de l'armée et amener la rupture de la capitulation. La peur fut grande aux Tuileries. Davoust, assure un écrivain contemporain, proposa d'enlever les fonds déposés à la Banque et de les distribuer aux soldats. Les collègues de Fouché repoussèrent cette ouverture comme un attentat. Le gouvernement aux abois invoqua le secours des principales maisons de banque. Il s'agissait de sauver Paris, disait-on aux banquiers. Placé entre deux armées ennemies décidées à une attaque de vive force, et l'armée française que la défaite exaspérait et qui cherchait l'occasion de prendre une sanglante revanche, Paris se trouvait menacé d'incalculables malheurs. Un seul homme, M. Laffitte, ému par ces considérations, osa braver les chances d'un remboursement incertain; il accepta le gage vainement offert à la Banque et aux autres capitalistes [1], et donna 2 millions. L'acquittement de la solde ne calma point les soldats. Fouché tenta un dernier effort : il fit prier les généraux les plus populaires d'employer leur influence pour vaincre cette résistance obstinée. Le général Drouot était un de ces chefs; nul ne jouissait d'une réputation de patriotisme et de loyauté mieux établie et plus méritée; il avait le commandement de la garde; cette garde obéit à son ascendant; elle quitta ses positions la première, et se mit en mouvement dans la direction de la Loire; les autres régiments de l'armée s'ébranlèrent, puis suivirent, mais en frémissant d'indignation. Bon nombre de soldats, en traversant les faubourgs de Paris, déchargeaient leurs fusils

[1] Un dépôt de 200,000 francs de rentes 5 pour 100

en l'air, poussaient les cris de *Vive l'Empereur! A bas les traîtres!* et couvraient le nom de Davoust d'imprécations; quelques-uns brisaient leurs armes, d'autres déchiraient leur uniforme. Dans la nuit du 5 au 6, tous les corps se trouvaient en pleine marche sur la route d'Orléans.

Au milieu de ces incidents, que l'immense majorité de la population parisienne ignora, et dont les habitants de quelques quartiers retirés furent seuls témoins, les Chambres continuaient de siéger. La Chambre des représentants, le 5 au matin, se trouva réunie à l'heure ordinaire de ses séances. Vingt-quatre jours auparavant, le 11 juin, Napoléon disait à une députation de cette Assemblée : « N'imitons pas l'exemple du Bas-Empire, qui, pressé de tous les côtés par les barbares, se rendit la risée de la postérité en s'occupant de discussions abstraites au moment où le bélier brisait les portes de la ville. Aidez-moi à sauver la patrie[1] ! » La Chambre, au lieu d'aider l'Empereur à sauver la patrie, l'avait précipité du trône; quant aux discussions abstraites, la simple analyse de sa séance du 5 dira comment elle savait les éviter.

La *Déclaration* proposée, la veille, par M. Garat, était l'objet indiqué du débat; elle se composait d'une série de définitions métaphysiques ainsi conçues :

« I. Tous les droits émanent du peuple, la souveraineté du peuple se compose de la réunion des droits individuels.

« II. Partout où les pouvoirs sont réunis dans une seule main ou dans un seul corps, il y a despotisme. La division des pouvoirs est donc le principe le plus nécessaire à l'établissement de la liberté et à sa conservation...

« VIII. La liberté de chaque individu n'a d'autres bornes que la liberté des autres individus...

« IX. La liberté des consciences et celle des cultes sont ce qu'il y a de plus sacré dans la liberté individuelle...

« XI. Les éléments de toutes les sciences et ceux de tous les talents, du goût et de l'imagination, seront enseignés dans une université. Une

[1] Voyez tome II, page 397.

instruction primaire, indispensable pour la connaissance des droits et des devoirs de l'homme, sera mise à la portée de toutes les classes du peuple, » etc.

L'article 1er fut adopté après une assez courte discussion, en substituant aux mots *droits individuels* ceux de *droits de tous les citoyens*. Le deuxième devint l'objet d'un très-long et très-vif débat. Un membre demanda que le mot *division* (des pouvoirs) fût remplacé par celui d'*équilibre;* un autre proposa *séparation;* un troisième insista pour *sage combinaison*. Chacune de ces expressions fut chaudement attaquée et chaudement défendue; on invoqua Blakstone, Rousseau, Montesquieu, la constitution anglaise; durant plus d'une heure on disputa. Les moments s'écoulaient. Mécontent sans doute de voir ses collègues perdre les heures en arguties qui ne permettraient pas de discuter en temps utile la constitution aux 104 articles dont il était rapporteur, Manuel se plaignit de ces débats « où l'*idéologie* dominait le *positif.* » Au mot d'*idéologie*, M. Garat se leva et rappela, avec un accent solennel, que Napoléon, en s'emparant de la dictature, avait déclamé, lui aussi, contre les *idéologues*. Des cris nombreux de *Aux voix!* interrompent ce débat personnel. M. Dupin paraît aussitôt à la tribune et prononce quelques mots sur l'ensemble de l'article; les cris *Aux voix!* continuent avec plus de force. « Si personne, s'écrie ce représentant, ne peut combattre le projet, ce n'est pas une déclaration de droits que fait l'Assemblée, c'est une déclaration de violence!... »

Une voix : « Mais les Anglais arrivent!...

— Ils seraient là, répond l'orateur de toutes les forces de sa voix, que je demanderais à émettre mon opinion, et que je la prononcerais! »

Les Anglais, campés dans le bois de Boulogne, avaient, en effet, leurs sentinelles avancées à quelques pas de la barrière de l'Étoile; les Prussiens couronnaient les hauteurs de

Montmartre et de Belleville. Les hommes qui, dans un pareil moment, menaçaient de discourir à la face de l'ennemi sur la *division*, l'*équilibre*, la *séparation* ou la *sage combinaison* des pouvoirs, croyaient sans doute imiter le stoïcisme héroïque des sénateurs de l'ancienne Rome en présence des Gaulois victorieux. Ces hommes, des Romains! ils n'étaient pas même des Grecs du Bas-Empire. Quand les moines de Constantinople, ces discuteurs et ces légistes de l'empire d'Orient à ses derniers moments de décrépitude, s'injuriaient en cherchant à décider si la lumière apparue à Jésus-Christ sur le mont Thabor était *créée* ou *incréée*, Mahomet II, à la vérité, brisait les portes de la ville; mais ces bavards, du moins, ne renversaient pas le chef de l'empire, ils n'applaudissaient pas à la retraite de leurs défenseurs, ils n'ouvraient pas, en un mot, les portes de la ville à l'ennemi; et, renfermés dans leurs disputes ridicules, ils permettaient au dernier des Constantins de se faire tuer, les armes à la main, sur les murailles de sa capitale entr'ouverte. — Cependant tous les députés n'affectaient pas ces prétentions à l'héroïsme antique. Quelques avocats de province, par cela seul qu'ils s'enivraient de métaphysique politique, qu'ils parlaient liberté, droits du citoyen, salut de la patrie, et qu'ils avaient renversé un souverain, croyaient se grandir à la hauteur des conventionnels les plus fameux. Nous ne ferons pas à la Convention l'injure d'un parallèle même indirect avec la législature des Cent-Jours, nous rappellerons seulement que les premiers coalisés étaient à trente lieues de Paris lorsque la Convention proclama la République et prit la dictature, et que, grâce à ses gigantesques efforts, ces mêmes coalisés, chassés du territoire et battus, furent obligés de subir la paix imposée par une armée française campée à trente lieues de Vienne.

Chacun des treize articles de la *Déclaration* de M. Garat fut l'objet d'une discussion non moins longue et non moins con-

fuse. Pendant plusieurs heures, on vit se produire toutes les théories, toutes les définitions laissées par l'antiquité ou données par les publicistes et par le dictionnaire sur la liberté publique, la liberté individuelle, la liberté religieuse, l'inviolabilité royale, etc. Enfin, à cinq heures du soir, le vote final eut lieu : la *Déclaration* de M. Garat fut adoptée par 321 voix contre 42. Le président suspendit alors la séance et la renvoya à sept heures du soir.

Plusieurs représentants, jaloux sans doute de la bonne fortune obtenue par M. Garat, étaient sortis de la salle avec le projet d'attacher leur nom à une *déclaration* quelconque. La Chambre, avant son dîner, avait adopté une *déclaration de droits*; au sortir de table et à la reprise de la séance, deux membres s'empressèrent de proposer une *déclaration de principes*. L'Assemblée entendit la lecture du projet présenté; une commission, nommée sur-le-champ, fut chargée de faire son rapport séance tenante. Au bout d'une demi-heure, M. Romiguières, avocat de Toulouse, parut comme rapporteur à la tribune, et lut son travail; chaque paragraphe, mis immédiatement aux voix, fut successivement adopté. On en vint ensuite au vote sur l'ensemble; le président en proclama le résultat. Tout à coup un indicible enthousiasme saisit l'Assemblée : tous les députés sont debout, étendent les bras, se pressent et s'embrassent; des larmes coulent... Les spectateurs eux-mêmes, emportés par l'émotion commune, s'étreignent dans les tribunes, et pleurent. De toutes les bouches partent ces acclamations : *Vive la nation! vive la liberté! vive l'indépendance! haine au despotisme! — Que l'ennemi vienne! maintenant nous pouvons mourir!* Quel fait inattendu causait ces transports? ces cris étaient-ils des cris de victoire? l'armée, faisant un retour offensif, venait-elle de battre, d'écraser l'ennemi et de rendre à la France sa gloire effacée, son indépendance perdue? Non, un vote inutile, sans résultat pos-

sible, oublié dès le lendemain, voilà ce qui passionnait cette Chambre : le président venait de proclamer que la *déclaration de principes* était adoptée *à l'unanimité!*

Le lendemain, 6 juillet, la Chambre se réunit de nouveau. C'était le jour fixé par la capitulation pour la remise des barrières aux Anglais et aux Prussiens. Les Anglais, campés partie au bois de Boulogne, partie à Saint-Denis et dans les faubourgs de la Chapelle et de la Villette, prirent possession des barrières placées dans ces directions, mais sans les dépasser. Blücher devait entrer dans Paris par les barrières ouvertes sur la rive gauche de la Seine, en face de la plaine de Grenelle. Dès le matin, de forts détachements prussiens s'étaient mis en possession des grilles d'entrée; toutefois, la masse de leurs forces restait en dehors du mur d'octroi. A chaque instant on croyait les voir s'ébranler; mais, pendant toute cette journée, elles demeurèrent immobiles. Rien ne vint donc troubler la réunion des représentants. Aucune proposition n'était à l'ordre du jour : l'Assemblée avait du loisir; Manuel demanda qu'elle en profitât pour entendre enfin le rapport, qu'il tenait prêt depuis l'avant-veille, sans avoir pu le lire, et pour discuter cette constitution en 104 articles dont l'enfantement lui avait été confié après la journée du 22 juin. La *déclaration de droits* et la *déclaration de principes*, votées la veille, formaient, en quelque sorte, deux constitutions : discuter un troisième acte constitutionnel pouvait donc sembler un travail au moins superflu. Dans quel intérêt d'ailleurs, et pour qui ces constitutions ainsi accumulées? Quelle autorité, quels pouvoirs devaient jamais, nous ne dirons pas les consulter, mais même les lire? La Chambre ne s'en inquiéta pas. On lui proposait des discours à prononcer ou à entendre, des principes à émettre, des votes à donner; elle accepta. Manuel lut son rapport ainsi que son projet; le débat s'ouvrit. On pourrait croire que, pressée par le temps, la Chambre préci-

pita la discussion; il n'en fut rien : chaque mot, chaque syllabe, provoquaient une lutte de définitions, de subtiles argumentations qui auraient lassé la patience de toute autre assemblée. La question de savoir si le monarque, les pairs et les députés représentaient *ensemble* ou *séparément* le Peuple, ou, pour dire mieux, la Nation; l'exercice du droit de grâce et ses limites; la faculté d'élever au monarque un monument durant son règne, toutes ces choses furent vivement débattues. Le droit de grâce, entre autres, fit monter à la tribune une vingtaine d'orateurs, qui, tous, discoururent sur ce point avec une abondance et une vivacité singulières. Un membre, dont le *Moniteur* ne cite pas le nom, demanda, à l'occasion du serment imposé au souverain, que la Chambre jurât d'avance fidélité et obéissance à la constitution qu'elle discutait, « parce que l'on ne savait pas, disait-il, ce qui pourrait arriver dans *dix ans.* » La Chambre, dans cette journée du 6, parvint cependant à adopter 52 articles; elle s'arrêta au titre de la *Chambre des pairs*, formant la IIe section du chapitre IV, dont elle renvoya la discussion au lendemain 7. C'était le jour choisi par Blücher pour faire son entrée solennelle dans Paris.

Le retard de vingt-quatre heures apporté à cette entrée par le général en chef prussien tenait à un détail que l'histoire doit signaler. Nous avons évalué les forces de Blücher devant Paris à 55,000 soldats environ. Ce chiffre, emprunté aux écrivains militaires prussiens, était plutôt nominal que réel, car 12 à 15,000 hommes de toutes armes, répandus sur les derrières de l'armée, se livraient, dans les villages et sur tous les chemins, au pillage et à la dévastation. Désireux d'imposer à la population de Paris, et de lui montrer les forces les plus nombreuses possible, Blücher n'avait pas voulu entrer dans la capitale française avec les 40,000 hommes qui lui restaient. Sa position, d'ailleurs, n'était pas, en ce moment, assez forte pour provoquer impunément l'insurrection des

campagnes où ses soldats portaient le vol, le viol, le meurtre et l'incendie. Dans la nuit du 5 au 6, trois régiments de cavalerie furent détachés par lui à Compiègne, à Senlis et à Saint-Germain, avec ordre de ramasser et de faire rejoindre immédiatement toutes les bandes de pillards et de traîneurs. Cette battue eut un plein succès. Le matin du 7, Blücher put réunir 46 à 48,000 hommes, qui, après être entrés par les barrières de Grenelle et de l'École-Militaire, traversèrent le champ de Mars et passèrent sur les quais de la rive droite de la Seine par le pont d'Iéna. Ces troupes marchaient en colonne serrée; les clairons sonnaient, les cavaliers avaient le sabre à la main, les mèches des canons étaient allumées. Un ordre du jour, publié le matin, ordonnait aux soldats de toutes armes *de traiter les Français avec une gravité solennelle et un sérieux imposant.* Blücher fut obéi : toutes les figures respiraient la colère; et, aux sombres regards jetés par les Prussiens sur nos monuments, on eût dit que la splendeur de Paris s'était formée de leurs dépouilles, et qu'ils prenaient possession d'une ville condamnée à périr. La colonne suivit les quais de la rive droite jusqu'à la place de Grève, où la division Steinmeitz s'arrêta pour occuper l'Hôtel de Ville et les quartiers voisins; les autres divisions, poursuivant leur marche, arrivèrent au pont d'Austerlitz. La division Jagow, chargée d'occuper à son tour les 10ᵉ, 11ᵉ et 12ᵉ arrondissements, franchit le pont; le reste de la cavalerie, de l'infanterie et de l'artillerie, faisant un quart de conversion à gauche, longea le canal de la Bastille, traversa la place de ce nom, et parcourut toute la ligne des boulevards intérieurs jusqu'aux Champs Élysées, où la colonne fit halte à cinq heures du soir, après avoir ainsi traversé Paris deux fois dans toute sa longueur. La division Pirch II se porta immédiatement à la mairie du 1ᵉʳ arrondissement, dont elle s'empara. Des cris de : *Vive le roi! vivent les Alliés!* s'étaient fait entendre pendant cette longue marche; mais ils avaient été

rares. Deux causes refoulaient, chez les royalistes, l'enthousiasme et la joie qu'ils auraient voulu montrer : d'abord, la contenance hostile, irritée, des Prussiens, qui repoussaient impitoyablement à coups de crosse les hommes et même les femmes de ce parti, que l'on voyait se précipiter vers eux pour les féliciter et leur presser les mains ; en second lieu, l'attitude menaçante de la foule stationnée sur les principaux points du défilé, et qui assistait, immobile, silencieuse, à ce lamentable spectacle de l'abaissement national et du triomphe de l'étranger.

A la même heure où moins de 50,000 Prussiens promenaient triomphalement leurs canons et leurs étendards à travers les rues d'une capitale de 700,000 âmes, la Chambre des représentants continuait à discuter sa troisième constitution, et interrompait un interminable débat sur la pairie pour entendre le rapport des commissaires qu'elle avait chargés de porter aux 100,000 soldats français qui se retiraient alors derrière la Loire l'Adresse de remercîment votée l'avant-veille. Ce rapport, présenté par M. Paultre de Lavernaye (de l'Yonne), contenait les passages suivants :

« Messieurs, la commission, partie avant-hier à midi, a rencontré une partie de l'armée à Longjumeau. Le général Dandaëls, commandant le quartier général du prince d'Eckmühl, s'est empressé de faire publier dans chaque corps vos déclarations. Vers le soir, nous nous sommes transportés au logement du prince d'Eckmühl, situé à quelque distance de Longjumeau; nous lui avons remis les différentes pièces dont nous étions porteurs. Le général Guilleminot nous a engagés à nous rendre dans la nuit même à Étampes, pour y voir défiler le *centre* de l'armée. Nous avons suivi ce conseil, et nous sommes descendus chez le général Drouot, qui s'est porté avec nous à l'extrémité de la ville, où nous avons joui d'un spectacle aussi intéressant qu'inattendu.

« Quel est, en effet, celui de vous, messieurs, qui, d'après les rapports arrivés au gouvernement et transmis par lui à la Chambre, n'eût pensé que la garde impériale avait presque entièrement succombé? Eh bien, messieurs, nous vous certifions, sur notre honneur, que nous avons vu défiler *quatorze mille hommes* de cette garde intrépide, suivis de *soixante-douze pièces de canon* parfaitement attelées. Témoignant notre étonnement en même temps que notre satisfaction à M. le général Drouot, il a gémi avec nous sur l'exagération qui avait égaré l'opinion publique sur les résultats de la bataille de Mont-Saint-Jean.

« La garde était suivie de plus de *trente mille* autres braves non moins décidés à défendre, au prix de leur sang, les principes que vous avez consacrés. Ces 44,000 hommes composaient le *centre* de l'armée ; nous n'avons pu voir ni les colonnes de *gauche*, ni les colonnes de *droite*, composées des corps des généraux d'Erlon, Reille, Lefebvre-Desnouettes, Excelmans et autres, que le général nous a dit être dans d'excellentes dispositions. »

Ces faits venaient confirmer tous les détails donnés par le colonel Bory de Saint-Vincent dans la séance du 1er juillet, deux jours avant les conférences de Saint-Cloud. Condamnation éclatante de tous les hommes mêlés à ces tristes événements et de la Chambre elle-même, ce rapport fut impuissant à distraire l'Assemblée du débat alors engagé sur la pairie, débat qui devait occuper toute la séance, et qui fut repris immédiatement avec une ardeur nouvelle. Les pairs seraient-ils *héréditaires?* Telle était la question qui passionnait et divisait la Chambre. Manuel était pour l'hérédité. Il prononçait un discours à l'appui de cette opinion, lorsqu'un huissier déposa sur le bureau du président, au nom du gouvernement provisoire, un message, résultat des faits suivants.

Dès le lendemain de la capitulation, Fouché, prétextant la

nécessité de s'entendre avec le duc de Wellington sur les conséquences *politiques* de la capitulation, était allé visiter ce général à Neuilly. Une négociation, dont nous dirons les détails dans le chapitre suivant, avait fait immédiatement entrer le duc d'Otrante dans le conseil de Louis XVIII; le roi lui-même lui avait annoncé sa nomination au ministère de la police dans une audience qu'il lui accorda le 6 au soir. Fouché, depuis la veille, cumulait donc les fonctions de ministre de la police des Bourbons et de chef du gouvernement provisoire. Une pareille position pouvait difficilement se prolonger. Il fallait, d'ailleurs, débarrasser les Tuileries de leurs hôtes transitoires, et faire place nette, pour le lendemain, au nouveau maître. Fouché ne disposait d'aucune force royaliste; les Bourbons ne comptaient pas dans Paris un seul détachement armé pour leur cause; ce fut les Prussiens que le duc d'Otrante chargea de briser le misérable pouvoir dont il était encore le président. Le matin de cette journée, 7, Blücher, en débouchant du pont d'Iéna, avait donc ordonné à la division Henkel d'occuper les Tuileries et d'en chasser la Commission exécutive. Le gros de cette division s'établit dans le jardin; deux bataillons d'infanterie, un escadron de cavalerie et une batterie d'artillerie vinrent se ranger dans la cour du palais. Fouché, en ce moment, était en séance avec ses quatre collègues, Carnot, Caulaincourt, Grenier et Quinette; il leur parlait de Louis XVIII et se répandait en railleries contre ce prince, son frère, ses neveux et leurs partisans, lorsqu'un officier supérieur prussien, ouvrant brusquement les portes de la salle, s'avance, annonce qu'il a l'ordre de faire évacuer les appartements, et dépose sur le bureau de la Commission un papier signé *Blücher*, et contenant la demande d'une contribution de guerre de 100 millions. Les collègues de Fouché et lui-même se récrient; ils font observer que cette démarche et la réquisition de Blücher sont contraires à la lettre et à l'esprit de la

capitulation, qui garantit les propriétés publiques, conséquemment les palais, et confie exclusivement à la garde nationale le service *intérieur* de Paris. L'officier répond que ces réclamations ne le regardent pas; qu'il ne connaît que ses ordres et qu'il est décidé à les faire exécuter. « Nous nous retirerons, dit aussitôt Fouché, mais après avoir consigné dans un message aux Chambres la violence qui nous est faite. » Ce message, rédigé sur-le-champ, et adressé au président de chacune des deux Chambres, était ainsi conçu :

Message de la Commission de gouvernement.

« Monsieur le président, jusqu'ici nous avons dû croire que les souverains alliés n'étaient point unanimes sur le choix du prince qui doit régner en France. Nos plénipotentiaires nous ont donné les mêmes assurances à leur retour.

« Cependant les ministres et les généraux des puissances alliées ont déclaré hier, dans les conférences qu'ils ont eues avec le président de la Commission, que tous les souverains s'étaient engagés à replacer Louis XVIII sur le trône, et qu'il doit faire, ce soir ou demain, son entrée dans la capitale.

« Les troupes étrangères viennent d'occuper les Tuileries, où siége le gouvernement.

« Dans cet état de choses, nous ne pouvons plus que faire des vœux pour la patrie, et, nos délibérations n'étant plus libres, nous croyons devoir nous séparer.

« Paris, le 7 juillet 1815.

« *Signé :* le duc d'OTRANTE, GRENIER, QUINETTE, CARNOT, CAULAINCOURT. »

« Jusqu'ici nous avons dû croire que les souverains alliés n'étaient point unanimes sur le *choix du prince qui doit régner en France*, » disaient aux deux Chambres les membres du gouvernement provisoire. Eh quoi! la France était-elle descendue à ce point, qu'elle attendît un maître de la main de l'étranger? Comment les noms de Carnot, de Caulaincourt, du général Grenier, gens honnêtes, ont-ils pu se trouver au bas

de cet aveu indigne? notre infirme nature est-elle donc ainsi faite, que le sens moral et le sentiment patriotique, chez les hommes mêlés aux affaires publiques, s'affaiblit à mesure que leur position s'élève; et que, arrivés au sommet de l'échelle sociale, ils ont presque toujours perdu les vertus qui étaient leur force avant de la monter? L'histoire de la double chute du gouvernement impérial semblerait en être une preuve : combien, parmi ses maréchaux, ses dignitaires, ses fonctionnaires et ses ministres, sont demeurés fermes et purs jusqu'au dernier jour?

Lorsque les cinq membres du gouvernement, après avoir apposé leurs noms au bas du message, se levèrent pour se retirer, l'officier prussien s'approcha d'eux, la demande de Blücher à la main; Fouché, poursuivant son rôle, prit le papier, et, le posant au milieu de la table du conseil, il dit avec un accent de raillerie presque indignée : « Cette demande de cent millions est un legs que nous laissons au bon roi Louis XVIII. » Ses collègues regagnèrent leurs demeures; pour lui, il alla reprendre possession du ministère de la police, et se rendit, peu d'instants après, à l'hôtel Talleyrand, où tous les membres du nouveau ministère de Louis XVIII, invités à dîner par le président du conseil, devaient terminer les arrangements relatifs à l'entrée du roi pour le jour suivant.

On sait à quel moment le message de la Commission exécutive arriva à la Chambre des représentants; Manuel parlait, il s'arrêta; le plus profond silence s'établit; le président lut ce document qui annonçait la rentrée de Louis XVIII pour le *soir* ou pour le *lendemain*. La Chambre écouta sans donner le moindre signe d'approbation ou d'improbation; puis, la lecture achevée, Manuel continua son discours sur l'hérédité de la pairie. La Chambre, ont dit à cette occasion tous les écrivains, montra un dédain sublime!

Cette pairie, dont les représentants décrétaient le maintien

et dont ils discutaient si opiniâtrément l'organisation, continuait, elle aussi, à siéger, mais discrètement, sans faire le moindre bruit. Ses membres, toujours en très-petit nombre, se réunirent, ce jour-là, comme ils faisaient chaque après-midi, soit pour s'enquérir si une proposition était à l'ordre du jour, soit pour donner leur vote si le gouvernement provisoire ou la Chambre des représentants le demandait, soit pour se retirer si ces deux pouvoirs n'avaient pas besoin de leur concours. Cambacérès présidait. « Y a-t-il quelque chose à l'ordre du jour? demanda un membre. — Non, répondit le président. — En ce cas, reprit le pair, retirons-nous. — Je crois que nous recevrons bientôt un message, dit aussitôt le comte Boissy-d'Anglas, qui arrivait des Tuileries. — Alors, attendons, » répliquèrent les douze à quinze membres composant l'Assemblée. On attendit. Bientôt le maréchal Lefebvre parut : « Il se passe quelque chose d'étrange, dit le maréchal à ses collègues; les Prussiens sont dans le jardin ! — Dites qu'ils sont dans la cour, reprit un de ses voisins. — Comment n'a-t-on pas fermé les grilles? s'écria le comte de Valence. — Il faut au moins fermer les portes de la salle, si on ne veut pas qu'ils entrent ici, ajouta un autre membre. — Je vais donner des ordres, » répondit Cambacérès. Les Prussiens, qui venaient d'envahir le palais avec mission de le faire évacuer, appartenaient à cette division Jagow qui, remontant les quais de la rive droite avec l'armée, avait ensuite passé le pont d'Austerlitz pour occuper les trois arrondissements de la rive gauche. Au bout de quelques instants, le message attendu arriva ; c'était l'annonce de la dissolution du gouvernement provisoire. Cambacérès en fit la lecture. Aucun pair ne demanda la parole; le président déclara la séance levée, et chaque membre, quittant silencieusement la salle, rentra chez lui.

Cependant la Chambre des représentants discutait toujours; le débat sur la pairie continuait avec une extrême chaleur.

Enfin, après cinq heures de la lutte la plus vive, l'Assemblée émit un vote; de longs applaudissements accueillirent le résultat. Manuel l'emportait : cette pairie impériale, dont les Prussiens occupaient le palais, et qu'ils venaient de faire disparaître pour toujours, était déclarée *héréditaire!* Quelques membres demandèrent alors le renvoi de la séance au lendemain; une partie de la Chambre insista avec force pour continuer la discussion des cinquante derniers articles. « Oui, oui, restons! Nous sommes en permanence! Achevons la constitution! Attendons l'ennemi! » criaient une foule de voix. Le président, malgré la violence des réclamations, leva la séance et l'ajourna au lendemain, huit heures du matin.

Quand Manuel, resté à la tribune pendant la lecture du message du gouvernement provisoire, avait continué son discours interrompu par l'arrivée de ce document, il l'avait terminé par quelques mots d'allusion à la dissolution de la Commission exécutive. « Deux choses arriveront, messieurs, s'était-il écrié : ou les armées alliées laisseront à vos séances leurs tranquilles solennités, ou bien la force vous arrachera de ce sanctuaire. Auriez-vous à redouter ce malheur? Eh bien, disons comme cet orateur célèbre dont les paroles ont retenti dans toute l'Europe : « Nous sommes ici par la volonté du peuple; nous « n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes! » Quatre salves d'applaudissements avaient accueilli cette déclaration, qui, faite en pareille circonstance et au nom de telles gens, n'était qu'une triste parodie. Les baïonnettes furent inutiles, en effet, pour mettre fin à l'existence de l'Assemblée; on ne daigna pas employer la force pour la contraindre à se séparer; on ne lui fit pas même l'honneur d'un simulacre de violence. Pendant la nuit du 7 au 8, M. Decazes, qui, dès la veille au soir, avait pris possession de la préfecture de police, au nom du gouvernement royal, chargea un de ses agents de se transporter au palais, d'en faire fermer toutes les portes, de se

faire remettre toutes les clefs, et de placer quelques gardes nationaux de la 10e légion aux abords de l'édifice, avec consigne de ne laisser approcher personne. Ces ordres furent promptement exécutés. Lors donc que le lendemain, 8 juillet, à huit heures du matin, les députés les plus ardents se présentèrent, croyant pouvoir entrer et discuter les cinquante derniers articles de la troisième constitution, ils trouvèrent portes closes : quelques-uns protestèrent tout haut, dans la rue ; d'autres se retirèrent en silence. Les gardes nationaux présents, quelques passants témoins de la scène, riaient ou faisaient entendre des paroles d'insultante moquerie. Un des députés victimes de cette déconvenue, debout contre une des grilles extérieures, semblait ne vouloir pas se retirer, et essayait de parlementer avec des gardes nationaux qui se promenaient dans le jardin ; ce député était M. de la Fayette : « On me dit à travers les grilles, a raconté ce général, qu'il y avait ordre de ne laisser entrer personne [1]. » M. de la Fayette était de retour depuis deux jours. Nous avons dit les étranges débuts de sa mission ; nous en ferons connaître le résultat, résultat misérable, et qui eut pour dernier mot un éclatant et officiel mensonge.

Lorsque ce général et ses quatre collègues avaient quitté Laon, ils croyaient rencontrer les souverains à Heidelberg ou à Manheim [2] ; les aides de camp de Blücher, du moins, leur en avaient donné l'assurance ; mais les souverains ne s'arrêtaient pas dans leur marche sur la France, marche à laquelle la nouvelle de l'abdication avait bientôt imprimé une activité inaccoutumée. Nos plénipotentiaires, arrivés à Kaiserslautern, apprirent, en effet, du maréchal Barclay de Tolly, que le grand quartier général allié avait déjà franchi la frontière, et devait se trouver à Weissembourg. Ils rentrèrent immédiate-

[1] *Mémoires* du général la Fayette, t. V, page 478.
[2] Voyez, plus haut, page 150.

ment en France ; mais les souverains avait déjà dépassé Weissembourg, et ce fut seulement le 30 juin, à Haguenau, que M. de la Fayette et ses collègues parvinrent à les joindre. On sait que la confiance de M. de la Fayette dans le succès de cette mission reposait principalement sur une conversation qu'il avait eue, une année auparavant, dans les salons de madame de Staël, avec l'empereur Alexandre. A peine arrivé, il écrivit au czar pour solliciter une audience ; sa lettre resta sans réponse. Convaincu que la négligence de quelque subalterne avait égaré sa demande, il tenta une démarche personnelle et se présenta à la demeure impériale.

Reçu par le premier aide de camp, prince Serge Troubetskoï, qui lui dit qu'Alexandre ne pouvait l'entendre, M. de la Fayette insista ; le prince Serge, employant alors des formes peu polies, contraignit notre plénipotentiaire de se retirer. Cependant quelques rapports avaient été établis entre les autres membres de la commission et les ministres qui accompagnaient les souverains. Soit par curiosité, soit par un reste d'égards pour la nation au nom de laquelle se présentaient les commissaires, une conférence fut convenue, conférence plutôt militaire que politique, où les ministres étrangers refusèrent de paraître; les quatre cours y étaient représentées, savoir : l'Autriche par le général comte Walmoden, la Russie par le général comte Capo-d'Istria, la Prusse par le général Knessbeck, et l'Angleterre par le général sir Charles Stewart. Une fois les généraux étrangers et nos commissaires réunis, M. de la Fayette prit la parole ; il exposa en quelques mots que la mission dont lui et ses collègues étaient chargés avait pour but principal la conclusion d'un armistice destiné à laisser à la France et aux Alliés le temps nécessaire de s'entendre pour traiter de la paix. M. de Laforêt, confirmant cette déclaration, ajouta « que le maintien de l'indépendance et de la liberté françaises était le seul vœu, le seul but des pouvoirs

qui avaient contraint Napoléon d'abdiquer; qu'aucune question de gouvernement ni de dynastie n'était préjugée par ces pouvoirs; qu'aucun engagement n'était pris par eux, et que la France, dont les souverains alliés avaient promis de respecter le territoire et les droits, les envoyait pour connaître quels moyens s'offraient encore pour faire cesser les maux de la guerre. » Jusqu'à ce moment, les généraux étrangers et les commissaires français étaient restés assis les uns en face des autres sur deux lignes parallèles; mais, lorsque M. de Laforêt eut cessé de parler, sir Charles Stewart, dont l'impatience avait éclaté à plusieurs reprises, avança son siége de quelques pas, et, s'adressant à M. de Laforêt, il lui dit : « Vous venez de nous dire que la Chambre des représentants a contraint Bonaparte d'abdiquer, et qu'elle s'occupe de rédiger une constitution pour le souverain qui pourra être élu; mais quel droit une pareille Assemblée peut-elle avoir de déposer et de choisir des rois? — Je vous demanderai, milord, répondit aussitôt M. de Laforêt, quel droit avait le parlement anglais, en 1688, de déposer Jacques II et d'appeler son gendre Guillaume. » Le général Stewart ne répondit pas, et continua : « Et cette armée dont vous nous parlez, qu'est-ce autre chose qu'une bande de traîtres armés, qui tous ont trahi leurs serments envers leur légitime souverain? — Quel nom donne donc Votre Seigneurie à l'armée anglaise qui, à Hounslow, déserta le camp de Jacques II pour passer, jusqu'au dernier homme, dans celui du prince d'Orange? » répliqua M. de Laforêt. Cette question resta encore sans réponse; le général Stewart termina en disant « qu'il ne comprenait pas comment les Chambres et l'armée, lorsque la France avait de légitimes souverains, pouvaient se permettre de manifester des sentiments de préférence ou d'aversion. — Quoi qu'il en soit, répliqua aussitôt M. Voyer-d'Argenson, l'aversion existe, et, si les souverains imposent à la France le rétablissement de

Louis XVIII, ils devront rester pour le maintenir sur le trône. » Les collègues du général Stewart avaient jusqu'alors gardé le plus profond silence ; demeurés en arrière de lui, ils semblaient de simples témoins de la conférence. L'un d'eux, pourtant, hasarda une observation ; les autres, à son exemple, firent quelques questions ; mais, à mesure qu'ils prenaient la parole, le commissaire anglais les arrêtait court par des phrases telles que celles-ci : « Il vaudrait mieux ne pas demander cela. — Il faut remettre cette demande à un autre moment. — Je vous prie de me permettre de faire moi-même cette question. » Une dernière demande fit perdre toute patience au général Stewart ; il se leva brusquement, et, se tournant vers ses collègues, il s'écria : « Messieurs, si vous voulez traiter avec les Français, je dois vous avertir que ce sera sans l'Angleterre, car je n'en ai pas le pouvoir. » Ces mots mirent fin à la conférence. Le soir même, M. de la Fayette et ses collègues reçurent une *note verbale* portant en substance : « que, d'après le traité d'alliance, *aucune* des puissances contractantes ne pouvant traiter de paix ni d'armistice que d'un *commun accord*, les cours de Russie, de Prusse et d'Autriche déclaraient ne pouvoir entrer présentement dans aucune négociation, et que les cabinets se réuniraient aussitôt qu'il serait possible. » Cette notification, datée de Haguenau, le 1er juillet, était signée par les généraux Capo-d'Istria, Knessbeck et Walmoden. Un de nos plénipotentiaires fit demander si la commission pouvait rester au quartier général et suivre les souverains. On répondit par un refus, et, le lendemain, de bonne heure, une escorte conduisit nos commissaires vers Bâle. Voilà les faits ; il n'y eut rien de plus, rien de moins. Les plénipotentiaires ne firent aucune ouverture en faveur du prince d'Orange [1], ni du roi de Saxe, ainsi qu'on l'a raconté ;

[1] Aujourd'hui roi de Hollande (1846).

.e nom du jeune prince impérial ne fut pas même prononcé: il ne fut ouvertement question que du duc d'Orléans, encore est-ce moins dans l'entrevue officielle dont nous venons de dire les détails essentiels que dans quelques conversations privées qui la précédèrent ou la suivirent. Revenus à Paris dans la soirée du 4 juillet, les plénipotentiaires masquèrent le rôle ridicule qu'ils venaient de jouer, et abritèrent leur amour-propre derrière une note publiée dans le *Moniteur* du lendemain 5, et dont voici les principaux passages : « Les plénipotentiaires sont revenus. Les conférences *commencées* à Haguenau sont ajournées jusqu'à ce que le ministre d'Angleterre ait reçu ses pouvoirs; *elles se reprendront* A PARIS, où les souverains alliés et leurs ministres *ne tarderont pas à arriver*. Les souverains alliés, FIDÈLES A LEURS DÉCLARATIONS, annoncent les *dispositions les plus libérales* et l'*intention la plus prononcée* de n'imposer à la France *aucune forme* de gouvernement, mais de la laisser *parfaitement libre* à cet égard. » Il était difficile de porter plus loin le mépris du bon sens public et de la vérité; chaque assertion de cette note était une impossibilité morale ou un effronté mensonge; quelques doutes s'élevèrent; M. de Pontécoulant, à la Chambre des pairs, MM. de la Fayette et Sebastiani, à la Chambre des représentants, ne craignirent pas d'affirmer la sincérité de ces déclarations [1].

Nous avons laissé M. de la Fayette essayant de se faire ou-

[1] Les assertions de la note du *Moniteur* sur la mission des plénipotentiaires se trouvent mentionnées et reproduites dans le message adressé par le gouvernement provisoire aux Chambres pour leur annoncer sa dissolution. Voici ce qu'on lit, au sujet de ce message et des assertions de la note du *Moniteur*, dans une lettre écrite de Paris, trois jours plus tard, le 8 juillet, par le duc de Wellington au comte Bathurst :

« Quand Fouché vint me voir le 6, il m'informa du retour des commissaires envoyés aux souverains alliés; il me lut leur rapport, qui me parut être un exposé très-faux de ce qui s'était passé, tant avec l'aide de camp du princ Blücher, à Laon, qu'avec les personnes désignées par les souverains pour conférer avec les commissaires. Je le dis au duc d'Otrante, et, pendant que je m'entretenais avec lui sur ce sujet, le prince de Talleyrand, le général Pozzo

vrir, par quelques gardes nationaux, les portes du jardin de la Chambre. Il prit enfin le parti de se retirer. Promoteur de la crise, il en voyait le résultat; il pouvait contempler son ouvrage : Paris était aux mains de l'étranger. Pour arriver au Palais législatif, comme pour revenir à sa demeure, il avait dû traverser plusieurs lignes de soldats alliés; à l'angle de chaque rue était un poste prussien ou des sentinelles prussiennes; à l'entrée des ponts, sur les places, des canons prussiens braqués, mèche allumée. Il y a plus : dans l'après-midi de la même journée, l'auteur de la *déclaration de permanence* put assister, en spectateur oisif, au défilé du cortége de Louis XVIII, qui vint prendre possession, à cinq heures du soir, de ce palais des Tuileries, dont les Prussiens avaient chassé, la veille, les membres du déplorable gouvernement créé dans la nuit du 23 juin.

Les générations futures scruteront sévèrement notre conduite, avait dit Napoléon sept semaines auparavant, dans son discours du Champ de Mai[1]. Trente ans se sont écoulés depuis que cette parole a été prononcée[2], et la sévère justice est en-

di Borgo et sir Charles Stuart entrèrent, et la conversation ne roula pas sur autre chose avant le dîner.

« Après le dîner survint lord Castlereagh, et la conversation reprit sur le même sujet, en présence des mêmes personnes. Je donnai au duc d'Otrante la lettre originale que j'avais reçue de lord Stewart, laquelle contenait le récit de ce qui s'était passé avec les commissaires français et la *note verbale* qu'on leur avait remise. Je lui donnai aussi les lettres originales que j'avais reçues du prince de Metternich et du comte de Nesselrode, afin qu'il pût convaincre ses collègues de la fausseté du rapport des commissaires. Votre Seigneurie jugera quelle fut ma surprise en lisant la lettre adressée par le gouvernement provisoire aux deux Chambres, le 7 courant (le message de dissolution), et du contenu de laquelle on ne peut se rendre compte qu'en se rappelant qu'à toutes les époques de la Révolution française ceux qui ont été acteurs ne se sont pas fait scrupule de recourir à la fourberie, soit pour colorer, soit pour pallier l'adoption ou l'abandon de telle ou telle ligne politique; et qu'ils pensent que, pourvu que la fourberie serve à faire réussir ce qu'on a en vue dans le moment, elle est pleinement justifiée. » N° 979, *Recueil* déjà cité.

[1] Voyez ce discours, t. II, page 350.

[2] 1846, date de la première publication de ce volume.

core à venir pour les faits comme pour les hommes de 1815. Un triple voile a couvert jusqu'à ce jour les malheurs et les hontes de cette époque. Égarée par les passions nées de la lutte; trompée par l'ignorance ou par les mensonges des ora teurs et des écrivains contemporains, la mémoire publique n'a gardé de la double chute de l'Empire et des deux avénements de la Restauration que d'incomplets ou d'inexacts souvenirs; confondant les actes et les dates, elle a fait exclusivement porter sur un ou deux noms le poids qui doit peser sur un très-grand nombre : elle n'a vu qu'un seul événement, pour ainsi dire, dans deux catastrophes dont la similitude n'est qu'apparente, catastrophes distinctes et qui eurent chacune leurs acteurs propres, leurs hommes loyaux et leurs coupables.

Paris subit deux capitulations. La première fois, en 1814, aucun ouvrage de fortification ne couvrait cette capitale; Joseph Bonaparte, les généraux Clarke (duc de Feltre) et Hullin, chargés de sa défense depuis deux mois, avaient laissé tous les abords libres, toutes les issues ouvertes. Amené par les hasards seuls d'une retraite sur les hauteurs de Belleville, au moment où 140,000 soldats alliés en faisaient l'attaque, Marmont, à la tête de 12 à 13,000 hommes, soutint désespérément la lutte durant tout un jour, et ne consentit à se retirer que lorsque Joseph et Clarke s'étaient déjà enfuis, quand les débris qu'il commandait se trouvaient rejetés à l'entrée des faubourgs intérieurs, et après avoir tué à l'ennemi plus d'hommes que lui-même ne comptait de combattants. — En 1815, Paris, sur les deux tiers de son enceinte, était couvert par des fortifications hérissées d'artillerie; une armée de plus de 100,000 hommes défendait, en outre, ses murs. Davoust, chef de cette armée, avait seulement devant lui deux corps alliés, dont la force réunie s'élevait à peine à 80,000 hommes; il rendit la ville sans conditions, sans combat. Et le nom de

Marmont, à l'occasion de la double chute de Paris, est le seul encore qui soulève le public anathème!

Lorsque, le 2 avril 1814, le Sénat proclamait la déchéance de Napoléon, l'ennemi avait franchi la frontière depuis six mois[1], l'invasion victorieuse était maîtresse d'une partie de nos provinces, et 200,000 soldats alliés occupaient depuis trois jours la capitale française. Le 22 juin 1815, au contraire, quand la Chambre des représentants forçait l'Empereur à descendre du trône et livrait le gouvernement à Fouché, pas un soldat ennemi n'avait encore posé le pied sur le sol national; quatorze jours après, Blücher promenait ses canons et ses étendards à travers les rues de Paris. — Le préjugé public n'a pas fait une part égale à ces deux Assemblées : si le Sénat, justement conspué par les contemporains, tomba sous le mépris universel; si sa corruption et sa servilité sont demeurées proverbiales, en revanche, la Chambre des représentants de 1815, qui aurait à jamais déshonoré notre nation si les nations pouvaient se trouver déshonorées par les pouvoirs qui, dans les mauvais jours, pèsent sur elles, cette Chambre, un des malheurs et une des hontes de notre histoire, obtint parmi les contemporains le renom de Chambre héroïque, et aujourd'hui encore, elle reste pour beaucoup d'esprits une Assemblée à qui ne manquèrent ni l'intelligence ni le patriotisme.

Les Bourbons, à ces deux époques, rentrèrent à la suite de l'ennemi : cette intronisation déplorable et ses dures conditions furent le malheur de cette famille; ce fut le signe fatal, ineffaçable, attaché au front de tous ses princes. Mais, par cela même que Louis XVIII et les siens marchaient derrière les Prussiens et les Anglais, ils n'avaient pu livrer la France à Blücher et à Wellington, ni ouvrir à ces deux généraux les chemins de la capitale française et ses portes. D'autres mains,

[1] Wellington avait passé les Pyrénées dès le 7 octobre 1813.

en effet, accomplirent cette œuvre. Cependant, lorsque, quinze ans plus tard, la branche aînée de Bourbon dut, pour la seconde fois, aller expier sur la terre étrangère la faute de son origine, quels hommes politiques vit-on se produire le lendemain? à quelles influences furent livrées les destinées de notre nation si oublieuse et si crédule?

On raconte que, quinze jours après la rentrée de Louis XVIII, le lendemain de l'ordonnance du 24 juillet, un des hommes proscrits par cet acte, et qui n'était coupable, comme la plupart de ses compagnons d'infortune, que de l'impuissance et de la faiblesse qu'ils avaient montrées en face de l'invasion, Carnot, alla demander à Fouché, aux termes de l'article 2, le lieu de surveillance où il devait se rendre : « Où veux-tu que j'aille, *traître?* lui dit-il.—Où tu voudras, *imbécile!* » répondit le ministre de la police de Louis XVIII. Les épithètes échangées entre ces deux membres du gouvernement provisoire caractérisent le rôle joué par la plupart des hommes politiques mêlés aux événements compris entre le retour de Napoléon à l'Élysée, le 20 juin, et la seconde capitulation; ceux qui ne furent pas des traîtres agirent en insensés. Disons-le, toutefois : la trahison calculée et l'improbité ne se rencontrèrent que chez un très-petit nombre, et, de même que dans la plupart des événements humains, ce qui domina fut une incroyable ineptie ou la pusillanimité la plus déshonorante. Malheureusement la pusillanimité et l'ineptie, dans ces tristes jours, eurent les mêmes résultats que la trahison; et, pour l'histoire vengeresse, les imbéciles, les lâches comme les traîtres, les hommes qui exigèrent l'abdication et paralysèrent toute résistance, comme ceux qui sollicitèrent la capitulation ou y applaudirent, tous sont également coupables ou complices de la seconde invasion, et tous doivent porter, avant les Bourbons, la responsabilité politique et morale des hontes, des douleurs et des longs supplices qui suivirent.

CHAPITRE VII

Louis XVIII quitte Roye et vient à Arnouville; il se rend ensuite à Saint-Denis. — Mission de M. Macirone auprès du duc de Wellington; entrevue à Gonesse; *memorandum* du duc pour Fouché; note de M. de Talleyrand. — Entrevue de Wellington et de Fouché à Neuilly; efforts du général anglais pour faire entrer le duc d'Otrante dans le ministère; il est secondé par les royalistes. Fouché est présenté à Louis XVIII par M. de Talleyrand; sa nomination au ministère de la police; composition définitive du ministère; premières ordonnances. Aspect de Paris le 8 juillet; rentrée du roi; discours de M. de Chabrol. Louis XVIII aux Tuileries; danses dans le jardin.— Les Prussiens essayent de faire sauter le pont d'Iéna. Spoliation du Musée et des autres collections publiques, ainsi que des galeries et des bibliothèques de tous les palais impériaux. — Tableau de l'occupation de Paris par les Prussiens et par les autres troupes alliées. Tableau de l'occupation des départements; 1,200,000 soldats étrangers couvrent le territoire; état officiel de ces troupes. Réquisitions; misère des habitants; préfets enlevés et transférés en Prusse.—Résistance de la population rurale de l'Alsace, des Vosges, de la Lorraine et de la Champagne. — Les alliés exigent la dissolution de l'armée; ordonnance pour sa réorganisation. — L'armée de la Loire; proclamation de Davoust; il fait présenter au roi la soumission des troupes; abandon de la cocarde tricolore. —Ordonnance de proscription du 24 juillet; détails : M. Dupont (de l'Eure), M. Durbach et Fouché.— Davoust est remplacé à l'armée de la Loire par le maréchal Macdonald; dislocation des troupes. — Résistance des places fortes; siéges de Longwy, du fort de Rodemack et de Huningue; soulèvement de la garnison de Strasbourg; licenciement définitif de l'armée.

Louis XVIII était parti de Roye immédiatement après avoir reçu la dépêche que lui avait adressée le duc de Wellington, lors de sa première conférence à Estrées avec les membres de la commission d'armistice[1]. Le roi prit la route de Gonesse, devenu le quartier général du général anglais; ce dernier occupait la principale maison du bourg; Louis XVIII alla s'installer à un quart de lieue plus loin, au château d'Arnouville,

[1] Voyez, plus haut, page 275.

où il resta trois jours. Le 5 juillet, l'armée anglaise ayant franchi la Seine et assis son camp dans le bois de Boulogne, Wellington transporta son quartier général au château de Neuilly; le roi quitta en même temps sa nouvelle résidence, et vint à Saint-Denis, que nos soldats avaient remis, la veille au matin, aux mains d'un détachement de troupes britanniques. Louis XVIII, à Roye et à Arnouville, avait déjà pourvu à quelques fonctions; M. Beugnot, entre autres, avait reçu, à Roye, la direction générale des postes; mais c'était à Saint-Denis que devaient se terminer les arrangements ministériels, ainsi qu'une négociation entamée par le duc de Wellington pour faire entrer Fouché dans le nouveau cabinet. Cette négociation nécessite quelques détails préliminaires.

Le quartier général du duc était encore à Gonesse lorsque, le 4, l'agent de Fouché, M. Macirone, retenu, comme nous l'avons dit, pendant un jour et deux nuits, d'abord aux grand'-gardes de notre armée, puis aux avant-postes anglais, avait enfin pu continuer sa route et remettre à Wellington la note dont l'avait chargé le duc d'Otrante. Le général anglais, à ce moment, arrivait de Saint-Cloud, et racontait à M. de Talleyrand, à sir Charles Stuart, au général russe Pozzo di Borgo et au comte de Goltz, ministre de Prusse, les détails de la capitulation. La note de Fouché, écrite le 2 au soir, se trouvait en retard de quarante-huit heures sur les événements; elle disait : « L'armée résiste parce qu'elle est inquiète; qu'on lui donne des garanties, elle se soumettra. Les Chambres sont en opposition par le même motif; donnez des garanties à tout le monde, et chacun sera pour vous. » — « Tout est arrangé, quant à l'armée; voici la capitulation qu'elle vient de conclure, » dit M. de Talleyrand à M. Macirone en lui mettant sous les yeux la convention de Saint-Cloud. Il ne s'agissait plus que de faire la part du gouvernement provisoire et des Chambres; Wellington dicta à M. Macirone la note suivante :

« Je pense que, les Alliés ayant déclaré le gouvernement de Napoléon une usurpation, et non légitime, toute autorité qui émane de lui doit être regardée comme nulle et d'aucun pouvoir ; ainsi ce qui reste à faire aux Chambres et à la Commission provisoire, c'est de donner tout de suite leur démission et de déclarer qu'elles n'ont pris sur elles la responsabilité du gouvernement que pour assurer la tranquillité publique et l'intégrité du royaume de S. M. Louis XVIII. »

Chacun des diplomates présents, M. de Talleyrand compris, fit une copie de cette note, que tous signèrent ; M. Macirone lui-même y apposa son nom.

Lord Wellington, dans ce *memorandum*, parlait en chef d'armée victorieux plutôt qu'en négociateur politique. Craignant sans doute que ces formes absolues n'eussent pour résultat de provoquer la résistance au lieu d'amener la soumission, M. de Talleyrand dicta à M. Macirone une seconde note ainsi conçue :

« Le roi accordera toute l'ancienne Charte, y compris l'abolition de la confiscation ; l'appel immédiat des colléges électoraux pour la formation d'une nouvelle Chambre ; la liberté de la presse ; l'unité du ministère ; l'initiative réciproque des lois, par message du côté du roi et par propositions de la part des Chambres ; l'herédité de la pairie. »

Cette note reçut les mêmes signatures que la note précédente[1]. Tous les personnages qui souscrivaient ces garanties supposaient aux pouvoirs encore debout à Paris une autorité qu'ils n'avaient plus ; la reddition de la capitale et la retraite de l'armée ôtaient toute force à ces pouvoirs; leur existence demeurait purement nominale ; un souffle suffisait pour les renverser. Mais tel était le prestige laissé dans les esprits par l'immense énergie que les Assemblées de la Révolution et le

[1] *Interesting facts, etc., by Fr. Macirone.*

gouvernement impérial avaient su déployer, que, par cela seul qu'il existait encore dans Paris deux Chambres délibérantes et une Commission exécutive composée d'hommes ayant occupé de hautes positions politiques ou militaires sous l'Empire, on se croyait obligé de composer avec cette Commission et ces Chambres.

Après la conférence dont nous venons de dire les détails essentiels, le duc de Wellington renvoya M. Macirone en le chargeant d'annoncer à Fouché qu'il se trouverait, le jour suivant, 5 juillet, à Neuilly, et qu'il l'y recevrait à l'heure qui lui conviendrait; Fouché se rendit le 5, au soir, à cette résidence; MM. de Talleyrand, Pozzo di Borgo, de Goltz et sir Charles Stuart y avaient accompagné le général anglais et se trouvaient près de lui lorsque le duc d'Otrante arriva. Wellington demanda au président du gouvernement provisoire s'il avait pris en considération les mesures indiquées dans son *memorandum* de la veille. Fouché, au lieu de répondre directement, s'étendit en longues considérations sur les difficultés de la situation. La Révolution, disait-il, était encore forte et puissante; les partisans de la royauté, au contraire, étaient faibles, sans influence, antipathiques à la masse de la population, et il avait eu besoin, depuis le 20 mars, de toute son expérience et de la confiance que lui accordaient tous les partis, pour soustraire les royalistes aux colères provoquées par leurs menaces et par leurs forfanteries. Il ajoutait que la capitulation donnait Paris aux Alliés, mais non pas au roi, et que le rétablissement de Louis XVIII ne pouvait s'opérer qu'à la condition d'être aidé par un homme dont le passé offrirait de suffisantes garanties aux passions comme aux intérêts révolutionnaires, et qui dominerait, par sa position, tous les autres partis politiques. — Ces éloges de lui-même et ce tableau défavorable à la cause de la royauté furent tout ce que le duc de Wellington put obtenir du duc d'Otrante. Enfin, à quatre

heures du matin, on se sépara[1]. Cette conférence ne fut cependant pas stérile; elle confirma le général anglais dans un projet qu'il nourrissait depuis son entrée sur le territoire. Deux jours auparavant, à Arnouville, rencontrant M. de Vitrolles, qui venait y saluer Louis XVIII, il lui avait dit : « Tout se résume, pour le roi, en une question de *choses*, la cocarde tricolore, et en une question de *personnes*, Fouché. — J'aurais compris le maintien de la cocarde tricolore en 1814, répondit le baron de Vitrolles; mais, depuis un an, la cocarde blanche est la couleur de la royauté; tous les royalistes la portent; c'est avec elle que combat la Vendée, c'est le drapeau blanc qu'arborent en ce moment les provinces du Midi : enverrez-vous vos *habits rouges* pour la leur faire quitter? Quant à M. Fouché, il n'est point l'homme que vous paraissez croire. J'ai pu le juger. Dans tous les cas, il n'a jamais prétendu s'imposer; jamais il ne m'a témoigné d'autre désir que de rester en France, et d'y vivre honorablement selon son rang. — On peut faire quelque concession sur les choses, répliqua le duc, mais non sur les personnes; Fouché est indispensable dans le nouveau cabinet. » L'importance que le généralissime anglais attachait à l'entrée immédiate de ce personnage dans le conseil de Louis XVIII tenait à une situation qui n'a pas encore été signalée.

Les quatre grandes puissances n'apportaient pas dans la guerre contre la France une somme égale de sacrifices. L'Autriche, la Prusse et la Russie fournissaient leurs soldats; l'Angleterre donnait à la fois ses soldats et son or; c'étaient ses subsides qui défrayaient en grande partie la dépense commune. L'alliance avait pour but la chute de Napoléon et le rétablissement de Louis XVIII. Napoléon était tombé; du moment que Louis XVIII remontait sur le trône, le but poursuivi

[1] Dépêche du duc de Wellington au comte Bathurst, n° 979 du *Recueil* déjà cité.

se trouvait donc atteint, l'*état de guerre* cessait, et l'Angleterre voyait enfin le terme des charges écrasantes qu'elle s'imposait depuis vingt ans, et sous lesquelles sa population fléchissait. Le cabinet de Londres avait d'autant plus hâte d'arriver à ce résultat, qu'aucun dédommagement territorial ne pouvait plus compenser de nouveaux sacrifices; les traités de 1814 lui avaient donné toutes les positions maritimes, toutes les possessions coloniales qu'il pouvait convoiter; l'Angleterre, en un mot, n'avait plus rien à demander ni à recevoir. Cette position n'était pas celle des trois grandes puissances continentales : que leur importait, après la journée du 18 juin et la reddition de Paris, la fin ou la continuation de cette crise? Aussi longtemps qu'elles auraient les armes à la main, leurs troupes se trouvaient assurées de leur solde, et, si les subsides anglais leur faisaient défaut, la France vaincue et envahie les en indemniserait largement. Ce n'était pas l'intérêt que leur inspiraient les Bourbons qui pouvait balancer, aux yeux de ces trois cours, les bénéfices possibles de la prolongation d'un *état de guerre* actuellement sans péril : l'Autriche était profondément indifférente à la cause de ces princes; Alexandre, dont nous avons dit l'irritation à l'occasion de la conduite de M. de Talleyrand au congrès de Vienne, n'avait pas encore pardonné à Louis XVIII le traité secret du 3 janvier; quant à la Prusse, elle se montrait ouvertement hostile: le démembrement de la France, voilà ce qu'elle exigeait comme conséquence de la victoire. Déjà Blücher, comme on l'a vu, procédait par des demandes de contributions de guerre s'élevant à 100 millions. « Je savais que les Alliés n'étaient nullement déterminés en faveur du roi, a dit lui-même lord Wellington; que les Prussiens surtout ne voulaient pas la Restauration[1]. » Dans cette position, l'An-

[1] Lettre du duc de Wellington au général Dumouriez, n° 998 du *Recueil* déjà cité.

gleterre avait donc un puissant intérêt à précipiter le retour de Louis XVIII à Paris, et à voir ce monarque assis sur le trône avant que les souverains fussent en mesure de discuter l'opportunité ou les conditions de son rétablissement ; de là, les nombreuses dépêches de Wellington au roi pour l'inviter à suivre pas à pas son armée, et une préoccupation constante, chez ce général, des moyens les plus propres à faire immédiatement rentrer Louis XVIII aux Tuileries. « Les Chambres et l'armée ne voulaient pas du roi, a dit encore lord Wellington ; plusieurs provinces de la France étaient en rébellion ouverte contre lui, et les autres, Paris compris, se montraient très-froides pour sa cause. Il était très-clair pour moi que si je n'intéressais pas Fouché à la restauration du roi, Sa Majesté aurait été obligée de rester à Saint-Denis jusqu'à l'arrivée des souverains, ce qui aurait, en tous cas, nui à son autorité et à sa dignité, *en supposant qu'elle fût jamais remontée sur le trône.* Je conseillai donc à Sa Majesté de prendre Fouché à son service[1]. » Ce conseil, qui était surtout inspiré au général anglais par la conviction où il était de l'impuissance profonde du parti royaliste, fut donné à Louis XVIII dans la journée du 6, le lendemain de cette conférence de Neuilly dont nous avons raconté les principaux détails. D'abord Louis XVIII résista. Fouché était un de ces hommes que le chef des Bourbons, dans sa proclamation de Cambrai, présentait comme un objet de douleur pour la France, d'effroi pour l'Europe, et qu'il déclarait vouloir exclure à jamais de sa présence. Mais, contre toute prévision, les royalistes, non les plus faciles aux concessions, mais les plus aveugles et les plus opiniâtres dans leur culte pour les préjugés de l'ancienne monarchie, apportèrent au général anglais un secours inattendu. Le plus grand nombre des personnages qui entouraient Louis XVIII à Saint-De-

[1] Lettre du duc de Wellington au général Dumouriez, n° 998 du *Recueil* déjà cité.

nis n'arrivaient pas de Gand à la suite de ce prince ; ils étaient accourus de Paris. Or, par une manœuvre de police assez habile, Fouché, depuis l'avant-veille, avait fait placer aux barrières conduisant à Saint-Denis une foule d'agents ayant pour mission de laisser le champ libre à la colère du peuple des faubourgs contre la capitulation, contre les Bourbons et leurs partisans; d'encourager les voies de fait envers les pèlerins royalistes qui se rendaient près du roi, de faire arracher les cocardes blanches et les rubans blancs qu'ils pourraient porter, de ne mettre aucun obstacle à leur passage, mais de s'opposer à leur retour. Le duc d'Otrante obtint le résultat qu'il espérait. Maltraités à leur sortie de Paris, repoussés quand ils voulaient repasser les barrières; obligés de rester à Saint-Denis alors encombré, et où personne ne pouvait trouver le moindre gîte; impatients d'ailleurs de voir le roi rentré aux Tuileries, les courtisans invoquaient à grands cris, contre l'exaspération populaire et contre ces barrières fermées, l'influence et le secours de Fouché. Comparant la situation, telle que venaient de la faire les événements, avec l'état de choses existant au lendemain même de Waterloo, ils se répandaient en éloges sans mesure sur le talent et la singulière habileté de l'homme qui, en moins de quinze jours, disaient-ils, avait opéré ce prodigieux changement. Ils ajoutaient que, sans son appui, sans son concours, on ne pouvait espérer ni sûreté pour le roi, ni salut pour la France; que lui seul venait d'empêcher une grande bataille qui aurait tout remis en question, et que, après avoir sauvé Paris, il était seul en état d'achever le rétablissement du trône légitime. « Tout s'en mêla, a dit un témoin oculaire, la religion comme l'impiété, la vertu comme le vice, le royaliste comme le révolutionnaire, l'étranger comme le Français [1]. » Le secours du duc d'Otrante était moins nécessaire que ne le pensaient ces royalistes effrayés.

[1] M. de Chateaubriand : *De la monarchie selon la Charte.*

Fouché renouvelait auprès du duc de Wellington et des royalistes le rôle qu'il avait joué avec ses collègues de la Commission de gouvernement et les membres des deux Chambres; la puissance dont il se vantait auprès des premiers était aussi peu sérieuse que ces engagements de Louis XVIII et ces promesses des souverains dont il avait leurré les seconds. Le roi pouvait entrer immédiatement, avec une simple escorte. Vainement M. de Vitrolles l'affirmait : les trembleurs qui peuplaient alors la demeure royale, tout ce peuple de courtisans qui n'apportent aux princes d'autre secours que des protestations vaines et des mains tendues pour recevoir ou demander, accusaient la présomption de l'ancien captif de Vincennes; on ne l'écoutait pas. Louis XVIII céda à toutes ces clameurs, et, dans l'après-midi du 6, alors que le duc de Wellington et M. de Talleyrand se disposaient à revenir à Neuilly, où le duc d'Otrante devait les retrouver, le roi leur dit : « Allez, et faites savoir à M. Fouché que j'accepte ses services. Je le recevrai si vous le jugez nécessaire; mais n'oubliez pas qu'en vous autorisant à traiter avec lui, je vous livre mon pucelage [1]. »

Le duc et M. de Talleyrand, arrivés à Neuilly, trouvèrent Fouché qui les attendait. Le soir, après le dîner [2], ils l'emmenèrent à Saint-Denis. M. de Talleyrand introduisit le duc d'Otrante auprès de Louis XVIII. Ce ne fut pas un des spectacles les moins étranges de cette époque si féconde en contrastes, que de voir cet ancien moine, veuf d'une première femme et père de trois enfants, entrant, appuyé sur le bras d'un ancien évêque également marié, dans le cabinet du roi très-chrétien, fils aîné de l'Eglise, roi que ce moine avait offert

[1] Ces paroles cyniques ont une notoriété historique telle, qu'il ne nous a pas été permis de les passer sous silence.

[2] C'est de ce dîner qu'il est question dans la lettre adressée le surlendemain, 8, par lord Wellington au comte Bathurst, et dont nous avons rapporté quelques fragments dans une note du précédent chapitre, pages 348 et 349.

plusieurs fois de sacrifier, ainsi que tous les siens, au prix d'un million par tête, dont il avait condamné à mort le frère et le prédécesseur, et qui cependant allait le prendre pour conseiller et pour ministre! L'entrevue fut très-courte. Louis XVIII demanda au duc d'Otrante quelques renseignements généraux sur la situation de Paris. Fouché les donna en peu de mots, et promit, pour le lendemain, un mémoire détaillé sur la situation. Alors le roi lui dit : « Je connais, monsieur, les services que vous m'avez rendus; le duc de Wellington ne me les a pas laissé ignorer. Je vous ai désigné pour le ministère de la police; j'espère que vous m'y rendrez de nouveaux services. » L'audience était terminée. Fouché, en se retirant, sembla délivré d'un grand poids; quelle que fût son audace, il n'avait pu maîtriser une certaine agitation en paraissant devant le frère de Louis XVI, devant le prince dont il avait si souvent conseillé la mort; M. de Talleyrand s'en aperçut; ce signe de vulgaire faiblesse flatta sa vanité de grand seigneur : « Duc d'Otrante, dit-il en sortant à son nouveau collègue avec un accent de supériorité railleuse, vous étiez ému, je crois! » Fouché rentra fort tard à Paris. Obligé de tromper ses collègues de gouvernement sur le but réel de ses deux voyages à Neuilly, il avait coloré cette double absence d'un semblant d'utilité politique. La convention de Saint-Cloud était un acte exclusivement *militaire*, disait-il, et il y avait nécessité de régler avec Wellington la question *de gouvernement*. La veille, 5 juillet, avant de partir pour sa première entrevue, il avait fait rédiger en présence de ses collègues, des ministres et d'un grand nombre de personnages politiques, trois projets de *convention supplémentaire*, destinés à être soumis au général anglais; ces projets étaient conçus en des termes différents; tous, en revanche, stipulaient de larges garanties en faveur de la liberté et de l'indépendance nationale; l'un d'eux prononçait même l'exclusion de la branche aînée des Bour-

bons. Une foule de personnes attendaient donc Fouché au retour, et chacun, quand il parut, s'inquiéta du succès de ses négociations : « J'ai obtenu tout ce que j'ai demandé, plus que je n'osais espérer, s'écria-t-il ; le duc de Wellington est un homme admirable ; toutes les garanties sont accordées. » La foule s'écoula. Le secrétaire de Fouché, quand ils se trouvèrent seuls, lui demanda quel était celui des trois projets de transaction que le général anglais avait signé : « Comment ! lui dit Fouché surpris, voilà dix ans que vous travaillez avec moi, et vous me faites une pareille question ! Je ne vous croyais pas aussi borné. Des garanties ! je me suis bien donné de garde d'en ouvrir la bouche à Wellington. Quand on est vainqueur, on fait tout ce que l'on veut. »

Dès que la nomination de Fouché comme ministre de la police fut décidée, M. de Talleyrand s'occupa de compléter la réorganisation du cabinet. Pour obtenir l'*unité* promise par la proclamation de Cambrai, le prince de Bénévent voulut choisir des hommes mêlés, comme Fouché et comme lui-même, aux faits de la Révolution et de l'Empire, mais ayant donné cependant des gages à la royauté. Le baron Louis fut laissé aux finances ; le maréchal Gouvion Saint-Cyr prit, à la guerre, la place du duc de Feltre, dont le court ministère, lors du retour de l'île d'Elbe, avait mis à nu la faiblesse et l'incapacité. Le comte de Jaucourt, chargé de l'*intérim* des affaires étrangères tant que M. de Talleyrand était resté à Vienne, remplaça, à la marine, M. Beugnot, qui, dans le sentiment de son insuffisance, s'était fait pourvoir à l'avance de la direction générale des postes. Jusqu'alors M. Dambray avait réuni le titre de chancelier de France, président de la Chambre des pairs, avec les fonctions de ministre de la justice. Le poids était bien lourd pour cet esprit débile qui ne savait rien, d'ailleurs, ni de l'administration de ce département, ni des affaires générales. M. de Talleyrand ne voulut lui laisser que

la présidence de la Chambre des pairs avec le titre de chancelier. Qui choisir pour son successeur à la justice? La veille, Fouché avait proposé, pour ce poste, M. Molé, qui, dans les derniers mois de l'Empire, avait revêtu la simarre de grand juge. Mais M. Molé, le lendemain même du 20 mars, ne s'était pas borné à accepter les fonctions de conseiller d'État et de directeur des ponts et chaussées; son nom figurait, en outre, sur la liste des pairs des Cent-Jours. Cette active participation au gouvernement déchu faisait hésiter M. de Talleyrand. Le hasard, dans la journée du 7, lui amena l'homme qu'il cherchait: c'était M. Pasquier. Dernier préfet de police sous l'Empire, directeur général des ponts et chaussées sous la première Restauration, et l'un des plus actifs collaborateurs de M. de Vitrolles pendant les quinze jours qui venaient de s'écouler, M. Pasquier, discoureur subtil, infatigable, était un de ces esprits commodes, qui, indifférents à toutes les opinions et à toutes les causes politiques, savent les épouser toutes, et peuvent se montrer d'autant plus faciles aux alliances les plus opposées, qu'ils n'ont jamais besoin de faire violence à leurs convictions. Il venait rappeler à M. de Talleyrand ses récents services, et solliciter sa réintégration dans la direction des ponts et chaussées. On sait les instances de ce personnage, lors du retour de l'île d'Elbe, pour rentrer au conseil d'État impérial; il n'avait eu garde de les faire connaître; n'ayant rien obtenu, il pouvait affirmer qu'il n'avait rien demandé. M. de Talleyrand, après avoir écouté sa requête, lui dit qu'on devait laisser M. Molé aux ponts et chaussées; que, quant à lui, ce qu'il lui fallait, ce n'était pas une simple direction, mais le portefeuille de la justice. L'échange fut accepté avec empressement. « Mais il est indispensable que vous vous chargiez en même temps de l'*intérim* de l'intérieur, » ajouta M. de Talleyrand. M. Pasquier se récria sur la pesanteur du fardeau. « Ce ne sera que pour quelques jours, jus-

qu'à l'arrivée de l'empereur de Russie, à qui je suis obligé de faire quelques concessions, » répliqua le prince de Bénévent.

Si la présence de M. de Talleyrand et de Fouché dans le nouveau cabinet donnait satisfaction aux intérêts et aux vues de l'Angleterre et du duc de Wellington, l'influence des autres puissances alliées, en effet, n'y était pas représentée. Sans doute lord Wellington et sa cour, dont l'action se trouvait remplacer l'ascendant que la Russie avait exercé un an auparavant, pouvaient prétendre à la part la plus décisive dans le second rétablissement de la royauté : 1814 avait été l'œuvre de la Russie ; 1815 était surtout le fait du gouvernement anglais et du chef de son armée. Mais les troupes russes et autrichiennes approchaient, et le czar, ainsi que François II, impatients d'arriver, devançaient leurs soldats. Un général, ayant rencontré ces deux empereurs à Nancy, fit observer au czar qu'il s'exposait en s'avançant au milieu de la France avec une simple avant-garde de cavalerie légère : « Nous avons hâte de nous trouver à Paris et de voir ce qui s'y passe, répondit Alexandre ; car le peu que nous en connaissons nous déplaît. » M. de Talleyrand soupçonnait cette irritation, s'il ne la connaissait pas. Pour regagner les bonnes grâces du czar, il avait résolu de faire entrer dans le conseil deux hommes qui possédaient la confiance et l'affection d'Alexandre : M. de Richelieu, ancien émigré, demeuré longtemps au service de la Russie, et le comte Pozzo di Borgo, aide de camp de l'empereur, qui, né en Corse, pouvait, en renonçant au service russe, recouvrer sa qualité de citoyen français. M. de Richelieu était absent ; M. de Talleyrand, sans prendre même la peine de le consulter, le fit nommer ministre de la maison du roi, titre vacant depuis la démission de M. de Blacas. Le ministère de l'intérieur fut donné au général Pozzo di Borgo, alors à Saint-Denis, et qui devait obtenir en même temps un siége à la Chambre des pairs. Il ne dépendit pas de M. de Talleyrand

que cette dernière nomination, où l'on retrouve toute l'irréflexion et l'inintelligence politique de ce personnage, ne fût immédiatement rendue officielle; mais, avant de consentir à la voir publiée dans le *Moniteur*, M. Pozzo voulut attendre l'arrivée de son souverain. Pour compléter la haute administration politique, il ne restait donc plus à pourvoir qu'aux deux fonctions de préfet de police et de grand chancelier de la Légion d'honneur, celle-ci vacante, depuis le matin seulement, par la démission du titulaire, le comte de Bruges, qui, en apprenant la nomination de Fouché, était venu dire au roi: « Votre Majesté, dans les circonstances présentes, doit avoir besoin de places à donner: je mets la mienne à sa disposition.» Le maréchal Macdonald remplaça M. de Bruges; on remit à quelques heures plus tard la nomination du préfet de police.

Les nouveaux ministres étaient convenus de se trouver tous à Paris dans la soirée du 7, et de se réunir à dîner chez M. de Talleyrand, afin d'arrêter en commun les détails de la rentrée du roi pour le lendemain, ainsi que les dernières mesures à prendre pour faire disparaître tout vestige du gouvernement qui venait de finir. On sait comment, le matin même du 7 et dans la journée, les troupes prussiennes, sur l'invitation de Fouché, opérèrent la dissolution de la Commission exécutive présidée par Fouché lui-même, ainsi que la dispersion de la Chambre des pairs. Le soin de fermer la Chambre des représentants, alors en travail de sa troisième constitution, fut réservé au nouveau préfet de police. Cette fonction, offerte d'abord à MM. Anglès et Mounier, qui la refusèrent, ne voulant pas, disaient-ils, se trouver sous les ordres d'un personnage tel que Fouché, fut ensuite proposée par le baron Louis à un homme alors très avant dans l'intimité d'une dame de sa famille, et qui correspondait avec lui lorsqu'il était encore à Gand. Nous voulons parler de M. Decazes[1]. Jeune, ambitieux,

[1] Voyez, tome II, page 580.

mais sans nom, M. Decazes avait sa fortune politique à faire ; les scrupules de MM. Mounier et Anglès ne l'atteignirent pas : il s'empressa d'accepter, et promit que la Chambre des représentants ne siégerait plus le lendemain. Nous avons dit comment il parvint à l'en empêcher. Deux autres mesures furent arrêtées dans cette réunion du 7 au soir : on décida que tous les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, tous les officiers et commandants des gardes nationales qui étaient en activité de service le 1er mars 1815, reprendraient leurs fonctions, et que le général Dessolle serait rétabli dans le commandement de la garde nationale de Paris. Ces deux résolutions, converties en ordonnances que l'on data de Saint-Denis, et qui furent insérées dans le *Moniteur* du jour suivant, remettaient, pour ainsi dire, toutes les choses officielles dans l'état où elles étaient la veille du 20 mars ; seules, les Tuileries attendaient encore leurs hôtes; Louis XVIII y rentra le lendemain 8.

Paris, le 8 juillet, offrait un spectacle étrange : dans les jardins publics, aux Tuileries comme au Luxembourg, sur toutes les places, jusque sur le parvis de l'église Notre-Dame, des bivacs de fantassins et de cavaliers prussiens, des fourgons, des caissons et d'autres attirails de guerre ; aux extrémités de chaque pont, des canons chargés ; sur les principaux points de concentration, des postes ennemis : partout des sentinelles anglaises ou prussiennes ; puis, dans les principales rues et sur les boulevards, une foule nombreuse, inquiète, parfois agitée, marchant ou s'arrêtant sans but, et que traversaient incessamment de fortes patrouilles de garde nationale, dont tous les hommes portaient la cocarde tricolore encor fixée à leurs bonnets à poil ou à leurs shakos ; aux fenêtres des édifices publics, au-dessus de tous les corps de garde, flottait le drapeau aux trois couleurs ; enfin, aux portes des mairies, au coin de tous les carrefours, le long des murs d'un grand nombre de maisons, jusque sur le tronc des arbres des

boulevards, on voyait affichés, mêlés et confondus, les arrêtés du gouvernement provisoire, la proclamation royale de Cambrai, la *déclaration de droits* et la *déclaration de principes* de la Chambre des représentants, et les ordres du jour de Masséna. L'autorité ne se montrait nulle part; on pouvait croire que tout gouvernement avait disparu. A la vérité, les habitants ignoraient encore qu'un préfet de police, d'institution royale, était en fonctions depuis la veille au soir, et que, par une audace sans exemple, le chef des pouvoirs qui venaient de livrer Paris et la France aux Anglais et aux Prussiens exerçait, depuis deux jours, l'emploi de ministre de la police du gouvernement qui succédait au sien.

Tel était l'aspect de Paris lorsque, vers les trois heures et demie, de soudaines décharges d'artillerie réveillèrent l'attention de la foule. Chacun s'arrête, on se regarde, on s'interroge; bientôt des cavaliers et des officiers d'état-major de la garde nationale, parcourant au galop la ligne des boulevards, annoncent que ces salves sont le signal de l'arrivée du roi. A cette nouvelle, la foule s'ébranle; les drapeaux tricolores encore debout sont amenés et remplacés par des drapeaux blancs; chaque garde national, ôtant de son shako ou de son bonnet la cocarde aux trois couleurs, y substitue la cocarde blanche, et de nombreux détachements de cette garde, ainsi que la masse des promeneurs, s'acheminent vers la rue du Faubourg-Saint-Denis.

Louis XVIII entrait par la barrière de ce nom. Il y était arrivé en voiture fermée, ayant à la portière de droite le comte d'Artois à cheval et en habit de garde national; à la portière de gauche, le duc de Berry. Derrière eux, venait un groupe nombreux de notabilités militaires où l'on remarquait les maréchaux Marmont, Victor, Oudinot, Macdonald et Gouvion Saint-Cyr, les généraux Clarke (duc de Feltre), Maison, Dessolle et Villate. Le cortége se composait de gardes du corps,

de plusieurs autres compagnies de la maison militaire, mousquetaires, chevau-légers et gendarmes, de quelques grenadiers à cheval de la Rochejaquelein, et d'un petit nombre de volontaires royaux. La garde nationale formait la haie. Le roi fut reçu à l'entrée de la barrière par le corps municipal, ayant à sa tête le préfet, M. de Chabrol, rentré en fonctions en vertu de l'ordonnance publiée le matin. M. de Chabrol s'approcha de la portière de la voiture royale, et lut un discours qui débutait ainsi :

« *Cent jours* se sont écoulés depuis le moment fatal où Votre Majesté, forcée de s'arracher aux affections les plus chères, quitta sa capitale au milieu des larmes et de la consternation publique. »

Phrase mensongère comme tous les compliments adressés aux personnes royales, — car Louis XVIII avait quitté les Tuileries seul, au milieu des plus épaisses ténèbres, à l'insu de tout Paris, même de la plupart des habitants du palais, — cette phrase, nous ne l'aurions pas reproduite, si les premiers mots n'avaient donné au gouvernement impérial de 1815 le nom sous lequel il est le plus communément désigné. Le roi, pour écouter le préfet, avait abaissé la glace de la portière; il la releva avec vivacité, après avoir répondu quelques vagues paroles, et se rejeta au fond de sa voiture. On eût dit qu'il cherchait à se dérober au triste spectacle de cette capitale conquise et de ce peuple abaissé. Sur son passage, les acclamations étaient rares, la masse des spectateurs silencieuse, tous les visages inquiets ou mornes. La scène, toutefois, changea quand Louis XVIII se trouva installé aux Tuileries : le jardin, fermé depuis l'avant-veille, et rouvert dans la journée, avait été immédiatement envahi par une multitude de femmes appartenant aux classes riches ou élevées, qui, averties de la rentrée du roi dans ses appartements, se portèrent sous les fenêtres de ce prince et du comte d'Artois, et là, pre-

nant par la main des officiers, même de simples soldats alliés, formèrent des rondes nombreuses accompagnées de chants d'allégresse, de cris de triomphe et de joie, et dont l'abandon désordonné vint rappeler les honteuses manifestations du 31 mars 1814.

Ces danses et ces acclamations pouvaient difficilement tromper le chef des Bourbons sur les déplorables circonstances de son retour : la conquête étendait son impitoyable niveau jusque sur sa royale demeure; dans le jardin et dans les cours étaient des troupes prussiennes; sur la place du Carrousel, un camp prussien; tout autour du château, même sous les fenêtres de l'appartement royal, des canons prussiens braqués, mèche allumée. L'arc de triomphe du Carrousel, abandonné aux fournisseurs du camp, avait été converti par eux en abattoir et en boucherie. Enfin, vers le commencement de la nuit, lorsque les chants et les danses continuaient dans le jardin avec une vivacité nouvelle, on vint annoncer à Louis XVIII que, des Champs-Élysées, on apercevait, dans la direction de la Seine, un grand nombre de feux qui brillaient sous les voûtes du pont d'Iéna. Il demanda quelles étaient ces lumières. Les renseignements ne tardèrent pas à arriver : ces feux éclairaient des mineurs prussiens occupés, depuis l'avant-veille, à creuser dans les piles et sous les voûtes du pont différents conduits de mine destinés à faire sauter ce monument. Blücher, ajoutait-on, avait également condamné à la destruction le pont d'Austerlitz et la colonne de la place Vendôme.

Louis XVIII fit immédiatement prévenir les ministres de ces préparatifs sauvages; le conseil se réunit sur-le-champ, et invoqua, dès le soir même, l'intervention du duc de Wellington. Le général anglais comprit le péril où cet acte de brutale violence pouvait jeter les Alliés : la foule ne s'émeut pas toujours devant l'abus moral ou politique de la conquête; qui

pouvait dire, en revanche, l'émotion et la colère où elle se laisserait emporter au bruit de l'explosion des mines prussiennes, au spectacle de la destruction de ces monuments, symboles d'un passé glorieux, uniques gages restés debout de nos anciennes victoires? Wellington, bien que la nuit fût déjà avancée, écrivit à Blücher pour le prier de *différer la destruction* de quelques heures, et pour lui annoncer qu'il le verrait le lendemain[1]. Sa visite fut sans résultat. Blücher déclara que cette mesure était une mesure de guerre et qui intéressait exclusivement son armée et son souverain. Vers le milieu de la journée, Wellington revint à la charge dans une longue dépêche, où il disait : « Cette destruction n'est pas un acte purement militaire; elle se rattache à l'ensemble de nos opérations; elle a une importance politique; nous avons jusqu'ici marché de concert; toutes les affaires ont été menées d'un commun accord; ne pouvons-nous continuer? Je vous demande seulement de différer d'un jour ou deux; cette demande ne peut être regardée comme déraisonnable. Attendez l'arrivée des souverains; s'ils conviennent que les ponts doivent être détruits, je cesserai mes objections[2]. » Vainement le ministère, de son côté, s'était empressé de rendre, le matin même (9 juillet), une ordonnance qui imposait au pont d'Iéna le nom de *Pont des Invalides*, et au pont d'Austerlitz celui de *Pont du Jardin du Roi*. Cette satisfaction n'arrêta pas les mineurs prussiens : trois piles se trouvaient taraudées; ils y placèrent des fougasses; deux prirent feu; la secousse disloqua deux piles dans leurs parties basses; une seconde tentative devait achever la destruction; les souverains, heureusement pour le gouvernement royal, arrivèrent le lendemain, 10. Alexandre, sollicité par Louis XVIII, intervint auprès du roi de Prusse; les ponts et la colonne de la place Vendôme fu-

[1] Dépêche, n° 978 du *Recueil* déjà cité.
[2] Dépêche, n° 980 du *Recueil* déjà cité.

rent sauvés. Ce débat à peine terminé, le roi et son conseil eurent à lutter contre de nouvelles violences.

Le ministre des Pays-Bas, dès le lendemain de la remise de Paris aux Anglais et aux Prussiens, avait sollicité du duc de Wellington la restitution des tableaux du Musée qui appartenaient à la Hollande et à la Belgique, lors de la conquête ou de la réunion de ces deux Etats à la France. Sur le conseil du duc, ces réclamations devinrent l'objet d'une note officielle adressée à lord Castlereagh, qui la soumit, à son tour, aux ministres alliés réunis en conférence. Cette note, renvoyée par eux à M. de Talleyrand avec prière d'y faire droit, resta sans réponse. Mais, pendant que le ministre néerlandais procédait par voie diplomatique, Blücher, invoquant nous ne savons quelles promesses de Louis XVIII à Gand, et la positive volonté de son souverain, installait deux bataillons prussiens dans les cours et dans les galeries du Musée, et faisait militairement enlever tous les tableaux qui pouvaient provenir des anciens départements français du Rhin ou des petits États allemands que les traités de Vienne avaient donnés à la Prusse. Le ministre des Pays-Bas, excité par l'exemple, sollicita de Wellington, comme commandant des troupes de son souverain, une force armée suffisante pour se faire également justice par ses mains. Wellington, méthodique et formaliste comme toujours, soumit cette réclamation aux ministres des cours alliées, qui approuvèrent la demande de l'envoyé néerlandais. Le duc la remit à M. de Talleyrand, qui lui promit une réponse pour le lendemain. La réponse ne vint pas. Wellington se rendit une seconde fois auprès du président du Conseil, et fit surtout valoir ce qui s'était passé à l'occasion de cette question de restitution, lors des conférences de Saint-Cloud[1]. M. de Talleyrand répondit que le gouvernement provisoire

[1] Voyez, plus haut, pages 310 et 311.

n'avait pu engager la royauté; que, si les agents de ce déplorable gouvernement avaient jugé convenable d'abandonner des objets d'art dont la possession avait été garantie à la France par le traité de paix de 1814, le roi, plus soucieux de la dignité de sa couronne et des intérêts du royaume, ne pouvait ratifier ce sacrifice; que, les souverains ayant armé, non contre la France, mais contre Napoléon, la chute de ce dernier et la dispersion de ses adhérents ne pouvaient avoir d'autre résultat que de replacer toutes les choses comme elles étaient avant le 20 mars, et de laisser conséquemment au Musée les richesses qu'il possédait après la signature du traité de Paris.

Le duc de Wellington répliqua qu'il ne pouvait admettre que le retour du roi dût faire considérer les événements des trois derniers mois comme non avenus ; il lui semblait, d'ailleurs, singulièrement injuste que les souverains consentissent à laisser la France en possession de propriétés publiques dont la violence ou la conquête avaient dépouillé leurs propres sujets ; *enfin*, disait-il, *il était nécessaire de profiter de cette occasion pour donner* UNE GRANDE LEÇON DE MORALE AU PEUPLE FRANÇAIS [1]. M. de Talleyrand mit fin à la discussion en annonçant que le roi ne donnerait point d'ordres, que le duc pouvait agir comme il lui conviendrait, et qu'il eût à s'entendre à ce sujet avec le directeur du Musée, M. Denon. Le jour suivant, le colonel Freemantle, aide de camp du duc, se présenta chez M. Denon, lequel déclara qu'il ne livrerait pas un seul tableau. Wellington fit alors avertir M. de Talleyrand que, le lendemain, à midi, un détachement de troupes anglaises irait enlever les tableaux réclamés par le ministre des Pays-Bas, ajoutant qu'il rendait le ministère français responsable du trouble qui pourrait en résulter. Aucun trouble ne survint, car l'em-

[1] Lettre du duc de Wellington à lord Castlereagh, n° 997 du *Recueil* déjà cité.

ploi de la force fut inutile : les Prussiens n'avaient pas quitté le Musée ; ils en tenaient toutes les portes ouvertes ; les agents du ministre des Pays-Bas n'eurent qu'à se présenter pour accomplir leur mission, et les soldats amenés par eux servirent uniquement à descendre les tableaux et à les emballer. Ce succès enhardit les agents des autres puissances ; tous firent irruption dans les galeries. Vainement M. Denon essaya d'arrêter ce débordement de réclamations : il invoqua l'appui du gouvernement ; M. de Talleyrand lui fit répondre que ce débat l'avait occupé trop longtemps ; qu'il fallait laisser aller les choses, et que, d'ailleurs, toutes ces questions de tableaux à rendre ou à garder *n'étaient pas une affaire.* Irrité de tant d'insouciance et de légèreté, M. Denon donna sa démission ; ce fut un malheur : le Musée, après son départ, se trouva littéralement livré au pillage ; on ne se contenta pas d'enlever les tableaux dont la possession nous était acquise en vertu de traités reconnus par toute l'Europe ; on en prit un assez grand nombre que les pouvoirs de la République et le gouvernement impérial avaient achetés à deniers comptants. D'un autre côté, les mains auxquelles l'absence de toute surveillance et de tout contrôle livra ce travail de spoliation étaient si inhabiles, qu'un nombre considérable de toiles et de marbres du plus grand prix furent, les unes lacérées, les autres brisés. Chose triste à dire : un des étrangers mêlés à ces actes odieux, à titre de commissaire de quelques-unes des puissances, était un artiste éminent qui devait une partie de sa fortune aux encouragements du chef du gouvernement impérial et des membres de la famille de Napoléon, le sculpteur Canova. Natures mobiles, ardentes, souvent avides, les hommes qui parcourent avec le plus d'éclat la carrière des beaux-arts ne possèdent pas toujours à un haut degré le sentiment moral et le respect de leur dignité personnelle : Canova, du moins, était Italien, et pouvait trouver dans son titre d'étranger une excuse

que n'avaient pas les écrivains royalistes qui, dans leurs journaux, opposaient d'indignes railleries aux plaintes soulevées par ces vols. Ces plaintes étaient vives : dans tous les lieux publics comme dans les réunions privées, on s'indignait de cet insolent abus de la victoire qui ne s'étendait pas aux seuls objets précieux renfermés dans le Musée ; les autres collections publiques, collections de livres imprimés, de manuscrits, d'estampes, de médailles ou de pierres gravées; dépôts de cartes et plans; cabinets de physique et d'histoire naturelle, même la ménagerie du Jardin des Plantes, étaient également fouillés et spoliés par des commissaires agissant au nom des différentes puissances et secondés par de forts détachements de soldats; ces commissaires visitèrent jusqu'aux galeries et aux bibliothèques des palais royaux ; et, fait à peine croyable ! les appartements habités aux Tuileries par Louis XVIII et par les membres de sa famille ne furent pas même exemptés de ces indignes recherches [1]. Par un contraste dont l'étude de l'histoire offre un continuel exemple, ce fut parmi les classes les plus désintéressées en apparence dans ces excès, parmi les classes moyennes et les classes ouvrières, que la perte des tableaux et des statues enlevés par l'ennemi jeta surtout l'indignation et la colère. La spoliation du Musée est restée dans la mémoire du peuple de Paris comme un des plus amers souvenirs de la seconde invasion ; ce souvenir, chez lui, a été plus profond que la mémoire de ses souffrances matérielles Et pourtant ces souffrances furent grandes !

L'armée anglaise n'était pas entrée dans Paris ; elle n'y

[1] Toutes les galeries et toutes les bibliothèques des anciens palais impériaux furent spoliées non-seulement par des commissaires alliés, mais par des généraux de toutes les nations. La bibliothèque de Trianon, que l'Empereur avait demandée, et qui lui avait été accordée par la Chambre des représentants, mais trop tard (le 2 juillet) pour qu'il pût même emporter un seul volume, fut réclamée par les ministres prussiens comme étant une *propriété privée* de Napoléon. Le général Thielmann enleva quelques-uns des plus beaux ouvrages

occupait qu'un petit nombre de postes; le gros des régiments qui la composaient campait dans le bois de Boulogne; quelques détachements stationnaient, en outre, dans les faubourgs de la Villette et de la Chapelle-Saint-Denis. Blücher, par un soin contraire, ne s'était pas borné à établir tous ses soldats chez les Parisiens; il mettait une sorte d'orgueil à leur rendre cette charge le plus lourde et le plus coûteuse possible. D'ordinaire, on ne doit aux hommes logés militairement que le coucher, tel que peuvent le donner les habitants, et le feu nécessaire à l'apprêt des vivres fournis par l'administration du corps ou de l'armée; un ordre du jour, daté de Saint-Cloud, le 5 juillet, établit pour le coucher de chaque Prussien et pour sa nourriture des règles qui rendaient cette charge exorbitante : le lit de chaque soldat prussien devait se composer d'un oreiller, d'un matelas, d'une couverture de laine et de deux draps de toile; la ration pour chaque jour et pour chaque homme était de deux livres de pain de froment, une livre de viande, une bouteille de vin; plus, une quantité proportionnée de beurre, de riz, d'eau-de-vie et de tabac à fumer[1]. Si Paris, du moins, n'avait dû nourrir et loger que la seule armée de Blücher! Mais les armées conduites par Alexandre et par l'empereur d'Autriche s'étaient jointes bientôt aux 50,000 Prussiens venus de Belgique. Paris renfermait d'immenses et nombreuses casernes, où il était facile de loger les nouveaux venus; toutes étaient inoccupées; toutes restèrent vides : chaque chef d'armée, chaque souverain, voulut imiter Blücher. Le nombre des hommes imposés à chaque maison n'était jamais moindre de dix; il s'élevait souvent au delà. Quelques

de la bibliothèque de Fontainebleau; le bibliothécaire sollicita une décharge; Thielmann lui remit un papier ainsi conçu : *Reçu de M.....* (suit la liste des ouvrages), *emportés comme un souvenir de la campagne de* 1815.

[1] Les chevaux n'étaient pas moins bien partagés : neuf livres d'avoine, six livres de foin et six livres de paille composaient la ration journalière que devaient leur fournir la ville ou les habitants.

habitations se trouvaient littéralement encombrées : M. de Montalivet, ancien ministre de l'intérieur, pour ne citer qu'un seul exemple, logeait et nourrissait, à lui seul, cinquante hommes et cinquante chevaux[1]. Il est vrai que, dans cette distribution, les anciens fonctionnaires de l'Empire étaient l'objet d'un ruineux privilége.

Quelque soin, pourtant, que l'on apportât dans ces choix, il était difficile que le fardeau n'atteignît pas un grand nombre de royalistes; les hommes de cette opinion élevaient alors les plaintes les plus bruyantes; ils s'emportaient contre une aussi criante injustice; leur amour pour le roi et pour les Alliés devait les exempter, disaient-ils, des charges de l'invasion. Les Prussiens ne l'entendaient pas ainsi : ils ne faisaient aucune distinction entre leurs hôtes des différents partis; les volontaires royaux, comme les fédérés, subissaient leurs emportements. Les chefs donnaient aux soldats l'exemple des exigences les plus brutales : le général Thielmann, logé pendant quelques jours à l'hôtel du maréchal Ney, s'empara des voitures de la maréchale, de ses chevaux, et enleva jusqu'aux harnais placés dans les écuries. Ces excès n'étaient pas toujours supportés patiemment : des représailles eurent lieu, représailles parfois sanglantes, et qui contraignirent les soldats logés dans la même maison d'adopter des mesures de sûreté exceptionnelles : tous se réunissaient la nuit dans une seule pièce, avec un factionnaire à la porte. Les craintes dont ces précautions étaient l'indice décidèrent les généraux alliés, au bout de quelque temps, à retirer leurs soldats des quartiers les plus populeux : vainement la municipalité mit à leur disposition ses casernes désertes, ils refusèrent de les occuper, ne

[1] Un *avis*, inséré dans tous les journaux du 16 juillet, prévenait le public que le grand chancelier de la Légion d'honneur (maréchal Macdonald) ne pourrait donner aucune audience jusqu'à nouvel ordre, parce que le palais de la Légion était *encombré* de soldats prussiens logés militairement.

voulant pas, disaient-ils, enfermer leurs troupes, et la ville fut obligée de leur construire, à grands frais, dans le jardin du Luxembourg, au milieu des principales places et sur les quais les plus larges, de vastes et solides baraques en charpente, véritables casernes, qu'entourait un cordon de sentinelles, et dont tous les abords étaient défendus par des canons chargés à mitraille.

Les autorités constituées de la capitale n'offraient aux citoyens qu'un secours souvent inefficace contre les abus de la conquête; elles-mêmes étaient sans appui et sans force. Un ordre, signé de Blücher et de Wellington, avait placé la garde nationale et la gendarmerie, les seules forces françaises organisées existantes, sous la direction supérieure du général prussien Müffling, nommé gouverneur de Paris. Ce n'était pas sur ce général, l'homme de l'intime confiance de Blücher, que l'on pouvait compter pour arrêter le débordement des réquisitions que, chaque jour, à chaque heure, de nombreux officiers d'état-major venaient faire à l'Hôtel de Ville, ceux-ci pour des hôtels destinés à leurs généraux, ceux-là pour la table des officiers de leur corps d'armée, les uns demandant des meubles, les autres des subsides en argent. Ces réquisitions, formulées en cent dialectes divers, et avec des formes souvent fort brutales, avaient obligé le préfet de créer un bureau où l'on parlait toutes les langues de l'Europe; quelque soin que l'on prît de satisfaire à toutes les réclamations, le zèle ainsi que le pouvoir de M. de Chabrol et de ses employés restait toujours au-dessous de ce que l'on en exigeait. Blücher, personnellement, se montrait intraitable; on se rappelle les 100 millions de contribution de guerre qu'il avait frappés sur Paris, et dont la demande était restée déposée sur le bureau de la Commission de gouvernement au moment de sa dissolution; il en exigea le payement de l'autorité municipale. Vainement le duc de Wellington, dans deux dépêches, essaya-t-il de

modérer l'impatience de son collègue, en lui faisant observer « que, si l'armée prussienne avait le droit de retirer les avantages dus à sa bravoure et à ses services, il ne croyait pas qu'une seule partie, dans une alliance générale, dût avoir tous les profits résultant d'opérations communes[1]. » Blücher menaça de s'emparer de toutes les caisses publiques, de saisir les fonds déposés au Trésor et à la Banque. L'arrivée des souverains empêcha seule ces violences. Toutefois, le principe de la contribution fut maintenu; on réduisit le sacrifice : Paris dut se racheter de la colère des Prussiens au prix de 10 millions, et, dérision amère! ce fut le général Müffling, un des signataires de la capitulation, qui fut chargé, comme gouverneur de la ville, d'en assurer l'acquittement. Quatre millions étaient payables dans les quarante-huit heures; le reste dans la huitaine suivante. Le général Müffling installa immédiatement, comme garnisaires, à l'Hôtel de Ville, un officier et cent soldats, qui, jusqu'au jour du payement final, se présentaient chaque matin dans le cabinet du préfet, et, lui rappelant cette dette, le menaçaient, si elle n'était pas acquittée, de l'enlever, et de le transporter en Prusse. Les cent soldats et leur officier, quand ils étaient sortis du cabinet de M. de Chabrol, envahissaient la salle des délibérations du conseil municipal, et, s'emparant, pour ainsi dire, de chaque membre, renouvelaient leurs avis et leurs menaces, et demeuraient souvent plusieurs heures sans vouloir se retirer. Cette contribution n'empêchait pas les réquisitions en nature : une demande de 10,000 paires de souliers fut faite à la municipalité du 10e arrondissement; on ne répondit pas; des boutiques et quelques maisons furent immédiatement envahies et dépouillées. Un des adjoints, ayant tenté de s'opposer au pillage, se vit aussitôt arrêté et menacé, à son tour, d'être transféré dans une forteresse prussienne; conduit, sur sa demande, auprès de M. de Chabrol,

[1] Dépêches 977 et 980 du *Recueil* déjà cité.

qui le renvoya à M. de Talleyrand, il fut blâmé de sa résistance par le premier ministre, qui lui conseilla de s'enfuir ou de se cacher pour gagner du temps[1]. Si les troupes anglaises, par cela qu'elles campaient en grande partie dans le bois de Boulogne, pesaient moins lourdement sur la population, elles n'en étaient pas plus avares d'excès : la ville de Paris leur fournissait le bois de chauffage en quantités considérables; l'abondance de cet approvisionnement ne put sauver le parc de la dévastation ; on en abattit presque tous les arbres; dans quelques parties il fut complétement rasé. M. de Chabrol se plaignit de cette dilapidation sauvage dans un mémoire que M. de Talleyrand remit à Wellington ; non-seulement ce général nia les faits, mais il s'indigna de l'audace du fonctionnaire qui osait attaquer ainsi la discipline de ses troupes, et demanda sa destitution. M. de Talleyrand était prêt à l'accorder, lorsque M. de Chabrol eut la pensée d'en appeler au conseil des ministres et au roi, qui décidèrent que ce fonctionnaire serait maintenu.

A Paris, du moins, la présence des souverains offrait, contre les excès de leurs généraux et de leurs soldats, un recours parfois accueilli, et les autorités trouvaient dans la protection immédiate du gouvernement une sorte de force morale qui faisait complétement défaut, en revanche, aux fonctionnaires et aux administrations des départements. Là, nul intermédiaire entre la population et les envahisseurs; le droit de

[1] Le général Müffling ne gouvernait pas seulement Paris, il y exerçait encore la haute police; le fait suivant fera connaître sa manière d'opérer. Le 7 octobre (trois mois après la rentrée de Louis XVIII), une rixe eut lieu en face du pont Notre-Dame, au coin de la rue Planche-Mibray, entre quelques soldats alliés et des ouvriers français. Le lendemain 8, à midi et demi, trois bataillons prussiens, appuyés par trois bouches à feu, et commandés par le général Pfüel, cernent le quartier, interdisent toute circulation, et, lorsqu'ils ont pris leurs positions, chargent leurs armes et leurs canons en présence de la foule arrêtée; le général Pfüel fait alors comparaître devant lui les propriétaires et les principaux locataires des maisons les plus apparentes, et, après une instruction sommaire faite dans la rue, il emmène sept ou huit prisonniers. Le blocus du quartier avait duré plus d'une heure.

conquête s'y exerçait dans toute sa violence. La ville de Versailles en fut la première victime : ses habitants n'avaient point résisté; mais nos troupes avaient détruit deux régiments prussiens à quelque distance de ses murs; Blücher, quand il y rentra, livra plusieurs rues au pillage; de nombreux édifices furent dépouillés de fond en comble; il ne resta de la manufacture d'armes, entre autres, que les quatre murailles[1]. Tous les habitants reçurent en même temps l'ordre de livrer leurs armes sous peine de mort; et 2 millions furent exigés de la ville et du département, qui durent fournir, en outre, tous les objets nécessaires à l'habillement, à l'équipement et au harnachement de 1,600 hommes d'infanterie, de 200 artilleurs, de 600 cavaliers et de 600 chevaux. Ces exactions et ces rigueurs s'étendirent avec l'invasion, dont le flot, incessamment grossi, ne tarda pas à envahir jusqu'aux extrémités les plus reculées du royaume; car, si les corps amenés par Alexandre et par l'empereur d'Autriche avaient suivi seuls, d'abord, les troupes de Blücher et de Wellington, des contingents nouveaux, appartenant à tous les États de l'Europe, avaient bientôt franchi, à leur tour, les frontières de la France. Une partie de ces États seraient restés neutres si la lutte commencée le 15 juin avait continué; quelques-uns même auraient probablement accueilli ou sollicité notre alliance; mais, par cela même que la guerre se trouvait terminée, que la France, livrée sans combat par ses chefs militaires et par ses gouvernants, ne résistait nulle part, il n'y eut si petit prince à qui ne vînt l'envie de jouir de la défaite de cette nation si longtemps maîtresse des autres peuples, et qui ne mît une sorte d'orgueil à fouler la terre française en vainqueur, à emporter dans sa capitale ou dans son château son

[1] Tout le matériel de fabrication et toutes les armes fabriquées de cette manufacture furent transportés en Prusse; les nombreux chariots chargés de cette dépouille traversèrent la Meuse à Liége, dans la journée du 31 juillet.

trophée ou son lambeau de dépouilles. Chaque jour, à dater de la reddition de Paris, on apprenait l'arrivée de troupes nouvelles : un matin, c'étaient des divisions anglaises qui débarquaient à Anvers et à Ostende ; le lendemain, des colonnes de landwehr prussienne, bavaroise, saxonne, danoise, hanovrienne, qui franchissaient le Rhin ou la Meuse. L'Europe, en un mot, débordait sur nous. On vit jusqu'aux Espagnols céder à cet entraînement universel, et se présenter pour prendre leur part de cette immense curée ; Ferdinand VII, réunissant ce qui restait de soldats dans son royaume épuisé, en composa deux petites armées qui pénétrèrent sur notre territoire par la Navarre et par le Roussillon. Ces arrivages durèrent près de trois mois ; on en signalait encore au mois d'octobre. Si l'on excepte quelques départements placés derrière l'Allier et la Loire et occupés par nos troupes, la France, à cette date, présentait l'aspect d'un camp immense où stationnaient, groupés par nations, près de 1,200,000 soldats fanatisés, accourus de tous les points de l'Europe [1].

Pour éviter la confusion et l'encombrement, au milieu de cette effroyable masse d'hommes armés, appartenant à vingt peuples divers, et ayant des mœurs, des habitudes de guerre et un langage différents, les souverains et leurs généraux s'é-

[1] Dès les premiers jours de juillet, les principaux ministres des quatre grandes cours alliées s'étaient formés en *conférence* pour décider les questions et les réclamations de détail qui s'élevaient journellement entre le gouvernement de Louis XVIII et les différents chefs des troupes coalisées, à l'occasion de l'envahissement progressif et de l'occupation de notre territoire. Cette *conférence* siégeait chaque jour et tenait registre, sous le titre de *protocoles*, de toutes ses délibérations et des décisions qu'elle pouvait adopter. On lit dans le XLVII[e] protocole, sous la date du 7 septembre :

« § 2. M. le duc de Wellington remet une copie de la lettre qu'il a adressée, d'après l'autorisation des ministres respectifs (les membres de la *conférence*), à M. le baron Louis, ministre des finances du roi, et par laquelle il lui a fait connaitre que les cours sont disposées à traiter de l'indemnité de solde et de l'habillement des troupes alliées sur les bases du mémoire déposé au protocole du 31 août sous le n° 100. Cette lettre de M. le duc de Wel-

taient partagé nos provinces : Wellington, avec ses Anglais, ses Hollandais, ses Belges et ses Hanovriens, occupait le Hainaut, l'Artois, le Cambrésis et la Picardie, c'est-à-dire tous les départements compris entre la frontière belge et Paris; Blücher et le chef anglais avaient maintenu leurs quartiers généraux dans cette capitale; la Seine séparait les deux armées, et les cantonnements des Prussiens s'étendaient entre ce fleuve, le cours de la Loire et l'Océan, c'est-à-dire, en Normandie, dans le Maine, en Anjou et en Bretagne; les Bavarois, les Wurtembergeois, les Hessois et les Autrichiens avaient pour partage les deux Bourgognes, le Nivernais, une portion du Bourbonnais, le Lyonnais et le Dauphiné; un corps d'armée autrichien descendu par les Alpes s'étendait, en outre, en Provence et dans une partie du Languedoc; les Russes s'étaient réservé la Champagne et la Lorraine; enfin, on avait abandonné l'Alsace aux Badois et aux Saxons. Plusieurs de ces provinces n'avaient jamais été humiliées par la conquête étrangère; ainsi c'était la première fois, depuis l'origine de notre histoire, que des Prussiens promenaient leurs étendards victorieux à travers nos vieilles cités normandes et bretonnes,

lington est accompagnée du tableau du nombre de ces troupes, qui s'élève, savoir :

« Autriche, à	320,000
« Prussiens, y compris plusieurs contigents allemands, à	310,000
« Anglais et autres troupes de l'armée du Nord (Hanovriens, Brunswickois, Hollandais et Belges), à.	128,000
« Russes, à.	250,000
« Bavarois, à.	60 000
« Wurtembergeois, à.	20,000
« Badois, à.	16,000
« Hessois, à.	8,000
« Piémontais, à.	15,000
« Saxons, à.	8,000 h.
« Total	1,135,000 »

Ce total de 1,135,000 soldats ne comprend pas, comme on le voit, les deux armées espagnoles, entrées en France par les Pyrénées.

et que des Hongrois foulaient en maîtres le sol de notre littoral de la Méditerranée. Les Prussiens s'avancèrent jusqu'aux extrêmes limites du Morbihan et du Finistère, labourant du pied de leurs chevaux les champs qui recouvraient la dépouille des insurgés vendéens et des chouans, comme ceux où reposaient les soldats patriotes; accablant de la même colère et du même dédain les royalistes comme leurs adversaires; fouillant avec soin les édifices publics de chaque ville, de chaque village, et ramassant, comme autant de trophées, tous les drapeaux tricolores qu'ils pouvaient découvrir, drapeaux surmontant les clochers, drapeaux flottant aux portes des mairies et des corps de garde, drapeaux destinés à figurer en faisceaux dans les cérémonies publiques; enfin, ils emportèrent jusqu'aux bannières des corporations et des églises[1].

Si nos populations, du moins, n'avaient dû supporter que le fardeau habituellement imposé par le passage et par le séjour des gens de guerre! Mais on eût dit qu'épuisée par les vingt-cinq dernières années de lutte l'Europe accourait surtout pour s'enrichir et se ravitailler, et que le but principal de chaque prince, en envahissant la France, était de faire la fortune de ses généraux et de renouveler à nos frais l'habillement, l'équipement et l'armement de ses soldats. Outre les dépenses ordinaires de l'occupation, chaque département et chaque ville subissaient des réquisitions de coiffures, de linge, d'habits, de chaussures, de selles, de galons, même d'éperons[2]; les réquisitions de cette nature s'élevèrent, pour

[1] Ces étranges trophées, pacifiques conquêtes de l'occupation, ont été réunis dans la salle principale de l'arsenal (*zeughaus*) de Berlin; ils sont en nombre considérable; les Prussiens les présentent sérieusement aux étrangers comme autant de dépouilles conquises sur nos troupes; ils ne disent pas, il est vrai, dans quelles batailles.

[2] Les journaux du 3 octobre 1815 publiaient une liste des fournitures exigées par les Bavarois dans le seul département des Vosges. Cette liste comprend une multitude d'articles; nous en citerons quelques-uns : chaque officier devait recevoir 400 fr. en argent pour frais d'équipement; les objets à four-

le département des Ardennes, à plus de 7 millions. Les Prussiens, le matin même de leur arrivée à Orléans, avaient frappé sur la ville une contribution de guerre de 600,000 fr., payables avant la nuit, sous peine d'exécution militaire. Les principaux habitants, avertis par la municipalité, apportent jusqu'à leur argenterie. Ce sacrifice n'ayant produit qu'une faible partie de la somme, destinée, disait-on, à Blücher, une députation composée de MM. Piltet-Grenet, Doyen et Tassin-Baguenault, part pour Paris dans le but de réclamer une réduction; les trois Orléanais se présentent chez le général en chef prussien, qu'ils trouvent à moitié ivre et fumant, accroupi sur le tapis de sa chambre à coucher; ils lui exposent leur demande : Blücher s'emporte, leur adresse des injures, puis finit par consentir à une diminution de 150,000 fr., mais à la condition d'un cadeau de 40,000 fr. pour son secrétaire particulier. Cette contribution de 490,000 fr., que la municipalité solda à l'aide d'un emprunt, fut le début du séjour des Prussiens; le général Steinaecker, commandant la ville, avait demandé que le conseil municipal lui votât une épée d'honneur; l'épée fut votée et offerte à ce général le jour de son départ; mais il la refusa, en exigeant, à la place, un rouleau de napoléons *en or* et un menu cadeau de 124 fr. *en argent*. Les Prussiens étaient entrés dans Orléans le 13 juillet, ils en partirent le 10 août, pour faire place à des Bavarois, puis à des Russes et à des Anglais : les vingt-sept jours de leur occupation avaient coûté à la ville plus de 2 millions, non compris, bien entendu, les dépenses imposées à chaque

nir pour l'équipement des soldats étaient en nature; on demandait : 150,000 aunes de drap, 400 aunes de toile cirée, 200,000 aunes de toile pour chemises et 50,000 aunes de toile pour doublure, 45,000 aunes de divers galons pour hussards et pour tambours, 9,000 aunes de cordon, 500 demi-onces de galons d'or et d'argent, 115,000 douzaines de boutons, en corne, en os et en métal, 10,000 douzaines d'agrafes, des casquettes, des casques, des shakos, des bonnets à poil, des havre-sacs, des peaux de veau et de mouton, des bas, des bottes, des éperons, etc., etc.

habitant pour la nourriture et l'entretien des soldats, logés à raison de dix ou douze hommes par maison ; la municipalité avait été obligée de solder jusqu'à des mémoires de semelles, de clous, de médicaments et de bandages[1].

Ce n'est pas tout : non-seulement les Alliés enlevaient l'artillerie, les armes, les munitions et les approvisionnements des places de guerre dont on leur ouvrait les portes, mais ils obligeaient les villes ouvertes elles-mêmes à leur livrer des armes blanches et des armes à feu ; partout on désarmait la population ; on emportait jusqu'aux fusils de chasse. A Paris, les Alliés ne s'étaient pas contentés de prendre tout le matériel formant l'armement de cette capitale, ils avaient exigé la remise de 18,000 fusils en mauvais état, que le gouvernement fit réparer à ses frais, et qu'il leur livra, le 14 août, à Vincennes, avec 80 bouches à feu déposées dans cette forteresse.

Pour les Alliés, le moindre incident devenait le prétexte d'une contribution de guerre. Dans les derniers jours de juillet, le cardinal Fesch, traversant le département de l'Ain pour se rendre en Italie, s'arrête pendant un jour à Bourg et y dit la messe ; quelques cris de *Vive l'Empereur!* l'accueillent à

[1] Le commissaire prussien qui venait chercher, chaque matin, à la caisse municipale, l'argent nécessaire à la solde journalière des troupes, prenait *chaque fois* pour lui un rouleau de 200 fr. ; c'était pour la peine que lui donnait cette démarche, disait-il au receveur, M. Crignon de Bellevue. Ces vols n'étaient pas le privilége des officiers du commissariat prussien : un des plus fervents royalistes d'Orléans, voulant fêter ces étrangers, invite les principaux officiers à dîner dans un château qu'il possède sur les bords de la Loire. A la fin du repas, l'officier placé à sa droite lui demande l'heure ; il s'empresse, pour la donner, de tirer une magnifique montre à répétition, dont le Prussien s'empare sous prétexte de l'examiner, et qu'il met ensuite dans son gousset en disant qu'il garde le *petit horloge* en souvenir de son hôte. Ce dernier faisait usage d'une très-belle tabatière en or, que, par vanité sans doute, il laissait en évidence sur la table ; un autre officier, son voisin de gauche, voyant disparaître la montre, s'empare de la tabatière, en déclarant qu'il veut faire cadeau du *petit coffre* à sa femme, restée à Berlin. L'exemple devient contagieux, et tous les convives se lèvent, chacun emportant son couvert dans sa poche.

sa sortie de l'église. Le général autrichien, comme punition de ces cris séditieux, inflige immédiatement à la ville une amende de 60,000 fr. que les habitants sont obligés de payer dans les vingt-quatre heures. Le 2e régiment de la garde wurtembergeoise, cantonné depuis cinq semaines à Chéroy, gros bourg du département de l'Yonne, et dans les villages voisins, avait promptement épuisé toutes les ressources de ces communes. Vient un ordre de départ; le colonel, logé chez le maire de Chéroy, fait aussitôt saisir ce fonctionnaire, et lui déclare qu'il restera son prisonnier tant qu'il ne lui aura pas payé une rançon de 2,400 fr. Pendant que deux membres du conseil municipal se rendent à Sens pour réunir cette rançon, le même officier convoque près de lui les maires de toutes les communes où il avait des détachements; ceux-ci se hâtent d'obéir; mais on les arrête à mesure qu'ils arrivent, et on les dépose dans une grange où des soldats leur lient la main droite avec le pied gauche, en leur annonçant qu'ils ne recouvreront le libre usage de leurs membres et de leur personne qu'après versement, entre les mains du colonel, de 400, 500 ou 600 fr., selon l'importance de chaque village. Quelques-uns de ces payements s'étant fait attendre, plusieurs maires restèrent liés et enfermés pendant trois jours et trois nuits. Enfin, toutes les rançons furent acquittées, et le régiment se mit en marche; mais, avant le départ, une dernière réquisition avait dépouillé les villageois, au profit de la troupe, de tous les chevaux, bestiaux, grains et fourrages qui pouvaient leur rester. Le 15 septembre, deux mois et demi après l'indigne convention de Saint-Cloud, un vieillard, voyageur et naturaliste célèbre, qui vivait retiré dans un village, au fond de l'une de nos provinces les plus reculées, Levaillant, écrivait à un de ses amis[1]:

[1] Levaillant est surtout connu par son voyage du cap de Bonne-Espérance, chez les Hottentots, et en Cafrérie.

« ... Nous sommes tous ici ruinés de fond en comble, nos maisons sont dévastées, nos meubles brisés, nos fenêtres cassées, nos jardins déserts, sans fruits et sans légumes, nos basses-cours et nos étables dépeuplées, nos greniers vidés...

« J'ai dans ce moment chez moi à nourrir 6 officiers russes, 12 chevaux, 5 domestiques cosaques, 50 soldats : ils y sont depuis dix jours et ont relevé d'autres troupes en égal nombre, qui sont restées six semaines. Enfin, mon cher, depuis deux mois, mon pauvre village, composé de trente familles (dont moitié sont des ouvriers qui n'ont dans le monde que leurs bras, et qui, depuis six mois, n'ont pas gagné 2 sols, ce qui ne les empêche pas d'avoir deux, quatre ou six soldats à nourrir), a nourri trente mille hommes et vingt mille chevaux...

Je m'attends qu'on nous écorchera incessamment pour, de la peau de nos dos, couvrir les tambours de ces messieurs, comme ils ont coupé la queue et la crinière de tous nos chevaux pour orner leurs casques. Que ces vils et méprisables flagorneurs qui chaque jour vantent dans leurs journaux la conduite et l'humanité de ces troupes viennent ici voir les actes d'humanité qu'exercent continuellement ces *bons soldats;* ils verront chaque jour donner cent coups de bâton à quelques malheureux paysans, parce que les soldats qu'ils sont obligés de nourrir n'ont pas trouvé bon le dîner qu'ils viennent d'arracher à leur famille pour le donner à ces amis si humains ; ils verront une mère éplorée conduite la corde au cou devant l officier humain, qui la condamne à manger avec ses chiens le dîner qu'il n'a pas trouvé assez délicat... »

Devant ces sévices odieux, ces exactions multiples, sans limites, bon nombre d'habitants, dans les campagnes, abandonnaient leurs demeures; les plus pauvres, emmenant avec eux leurs bestiaux, et emportant leurs meubles, se réfugiaient dans les bois; les plus riches se retiraient dans les villes. Troyes, entre autres, vit accourir dans ses murs les autorités municipales d'un grand nombre de communes du département de l'Aube. Cette désertion se faisait surtout remarquer dans les villages placés sur les routes de grand passage. La colère des soldats alliés s'en prenait alors aux maisons abandonnées; ils les dévastaient, y mettaient le feu, détruisaient les plantations et faisaient manger à leurs chevaux les récoltes encore sur pied.

« Les ravages sont à leur comble, disait Fouché au roi dans un mémoire daté des premiers jours de septembre et destiné à être mis sous les yeux des souverains alliés; on ruine, on dévaste, on détruit, comme s'il n'y avait pour nous ni paix, ni composition à espérer. Les habitants prennent la fuite devant des soldats indisciplinés; les forêts se remplissent de malheureux qui vont y chercher un dernier asile. Les moissons vont périr dans les champs; bientôt le désespoir n'entendra plus la voix d'aucune autorité, et cette guerre, entreprise pour le triomphe de la modération et de la justice, égalera la barbarie de ces déplorables et trop célèbres invasions dont l'histoire ne rappelle le souvenir qu'avec horreur. »

Pour comble d'abaissement, les fonctionnaires nommés par le gouvernement nouveau étaient obligés de rester les silencieux spectateurs de ces maux intolérables; la plainte ne leur était pas permise; on la punissait comme une insulte et un outrage envers les souverains alliés. Trois préfets, que leur étroite parenté avec trois des membres du cabinet de Louis XVIII semblait devoir mettre à l'abri de toute violence, le baron de Talleyrand, préfet du Loiret et cousin germain du président du conseil, M. Pasquier, préfet de la Sarthe et frère du ministre de la justice, et M. de Gasville, préfet de l'Eure et gendre du chancelier Dambray, firent entendre quelques réclamations; leur position élevée et leurs alliances ne purent les défendre . loin de là, telle était l'insolence de la protection accordée par les Alliés à la royauté restaurée, qu'on sembla les choisir pour faire un exemple : tous trois, enlevés violemment de leurs demeures et emmenés sous escorte hors du royaume, furent *transportés en Prusse*, où on les retint pendant près de deux mois. En toutes choses, au reste, les généraux et les souverains alliés agissaient comme ils auraient pu le faire si la France était devenue leur domaine : le 7 juillet, le comte d'Olonne, ancien émigré, général major au service de

la Russie et commandant militaire de Nancy, annonça, dans une proclamation adressée aux habitants, que tous ceux qui oseraient essayer de troubler la tranquillité publique, ou qui se permettraient la moindre insulte envers un soldat allié, seraient immédiatement arrêtés et jugés militairement selon *toute la rigueur des* LOIS RUSSES. Le 2 août, une salve de cent coups de canon éveille tous les échos de Paris; chaque habitant est obligé de doubler la ration des soldats logés militairement chez lui; le soir, bon nombre d'édifices publics sont illuminés; quelle solennité se célébrait? on fêtait l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté Prussienne! — Et ce ne fut pas un fait de quelques jours, de quelques semaines, que ces douleurs et cette honte! Elles eurent une durée de plusieurs mois. Paris et bon nombre de départements de l'est et du centre subissaient encore la présence de l'étranger dans les premiers jours de 1816; l'occupation de nos départements du nord, ainsi que nous aurons à le dire, devait se prolonger jusqu'en 1818.

Tout n'était cependant pas perdu, même après la reddition de Paris : la France avait encore une armée, armée nombreuse et que la jonction des différents corps disséminés au midi, à l'est et dans l'ouest du royaume, avait bientôt portée à plus de 160,000 hommes, non compris les garnisons des grandes forteresses et 30,000 matelots formant vingt régiments d'infanterie. Les étrangers, quel que fût leur nombre, auraient montré moins d'insolence et se seraient vus obligés de compter avec une pareille force, si le chef qui la commandait, comprenant sa mission, était intervenu entre la France et les Alliés, et avait opposé aux brutales exigences des envahisseurs la menace d'une nouvelle lutte. Toutes les chances étaient pour le succès. Où donc se trouvaient les troupes de l'Espagne, lorsque, asservie par les régiments de Napoléon, elle se leva pour conquérir son indépendance? Le dra-

peau de l'insurrection, au début, ne flottait que sur Carthagène et sur Cadix; la capitale et toutes les grandes villes se montraient soumises; les Espagnols ralliés au gouvernement de Joseph et mêlés dans nos rangs étaient nombreux. Eh bien, l'insurrection ne réussit-elle pas à nous repousser? L'Espagne, a-t-on dit, n'avait à combattre que les troupes impériales. Mais l'Espagne était sans soldats, tandis que la France avait, pour la lutte, une armée qu'appuyaient de formidables et nombreuses forteresses, et une population qui, trois fois plus considérable que la population espagnole, était bien plus aguerrie et tout aussi décidée. Nous ne nous livrons point à des suppositions vaines. « En 1815, a dit M. de la Fayette lui-même, ce ne furent ni la population, ni l'armée qui se manquèrent à elles-mêmes; ce sont quelques chefs militaires et le gouvernement provisoire qui manquèrent à l'armée et à la population[1]. » D'un autre côté, le général Clausel, qui commandait à Bordeaux, écrivait à Davoust :

« D'après les renseignements qui m'ont été donnés, j'évalue votre armée, monsieur le maréchal, de soixante-quinze à. . . . 80,000 h.

« Vous avez un parc de près de cinq cents pièces d'artillerie attelées. Nous pouvons en réunir au moins deux cent cinquante autres qui sont dans les places et sur les deux littoraux que nous possédons. J'ai sous mes ordres, et prêt à marcher au premier signal, un corps de bonnes troupes de ligne, fort de. 17,000

« Le général Decaen, qui est à Toulouse, peut en réunir au moins. 12,000

« Je ferai un appel aux braves fédérés des départements qui sont sous mon commandement, et je réponds d'en équiper et mettre sur pied, en vingt jours au plus tard, en hommes qui tous sauront combattre comme de vieux soldats. 22,000

« Je suppose que le maréchal Suchet communique avec

A reporter . . . . . . 131,000 h.

[1] *Mémoires*, tome V, page 480.

Report. . . . . 131.000 h

vous, et que son armée est forte au moins de vingt mille hommes, ci. 20.000

« Total, sans comprendre les garnisons. . . . . 151,000 h.

« Ce n'est pas tout encore, aux grands maux apportons de grands remèdes. Si vous avez, comme je le crois, annoncé l'intention de défendre à outrance notre indépendance, il faut faire un appel au peuple français, il faut que l'insurrection soit proclamée sainte, nationale, et la résistance à la domination étrangère le plus sacré des devoirs.

« Vous verrez la nation se lever en masse et les départements par lesquels l'ennemi peut pénétrer le harceler, l'attirer dans des piéges et le combattre avec acharnement. Supposez que cet appel ne donne que 6,000 hommes par département, nous en avons 49 qui ne sont pas encore occupés, et qui, par conséquent, peuvent facilement donner une masse de. 294,000

« Qui, jointe à 151,000 présentés ci-dessus, donne une force totale de. . . . . 445,000 h.

« Sans compter les garnisons.

« Pour appuyer ce noble élan, il faudra des lois de circonstance qui servent à seconder les opérations et à soutenir l'enthousiasme. C'est aux représentants du peuple à prendre ces mesures avec toute l'énergie et la force d'âme que le péril commande. Il faut qu'une commission civile, nommée par eux, procède à la saisie et à la concentration de tous les fonds appartenant à l'État et qui se trouvent dans les caisses publiques.

« Il faut que des demandes de denrées soient faites dans chaque département, afin d'assurer la subsistance de l'armée ; que les fournitures soient payées. autant que possible, en argent et par l'émission de *bons* qui seront déclarés première dette de l'État, et qui deviendront, au besoin, une monnaie nationale.

« Il faut proclamer l'affranchissement de toute espèce de contributions, pendant l'espace de dix ans, pour toute commune qui, à l'approche de l'ennemi, se lèvera en masse pour le repousser ; que tout Français, pris les armes à la main combattant dans les rangs des coalisés, soit jugé et exécuté sur-le-champ ; que toute ville qui ouvrira ses portes et dont la population irait au-devant de l'ennemi soit punie d'une manière exemplaire et rigoureuse, » etc.

Davoust ne s'était pas donné la peine de lire cette lettre jusqu'au bout; après en avoir parcouru la première partie, il l'avait rejetée comme étant le rêve d'un esprit insensé. Dans cette communication, aussi remarquable par l'élévation des vues que par le patriotisme, le général Clausel ne présumait cependant pas trop de l'énergie du peuple des villes et des campagnes : ainsi, bien qu'abandonnés à leurs seules forces, les paysans de l'Alsace, de la Lorraine et des Vosges, entre autres, essayèrent d'arrêter l'invasion ; on incendia leurs villages, et des détachements considérables de ces braves gens, pris les armes à la main, furent conduits, comme prisonniers de guerre, dans le Wurtemberg, en Bavière et en Prusse ; à Châlons, le peuple et les élèves de l'École des arts et métiers défendirent seuls la ville contre les Russes; aux portes même de Paris, pour ainsi dire, à Château-Thierry, les Russes ne purent franchir la Marne qu'après avoir triomphé de la résistance des habitants de toutes les communes rurales voisines. Des corps de partisans, répandus dans les départements de l'est et du centre, inquiétaient, en outre, à chaque pas la marche des Alliés; quelques-uns de ces détachements, entre autres le corps formé dans les Vosges par le colonel Brice, officier aussi brave qu'intelligent, ne consentirent à poser les armes qu'après avoir fait éprouver à l'ennemi des pertes considérables, et lorsque, voyant toute lutte inutile, ils eurent obtenu des généraux alliés les conditions qu'il leur convint d'imposer. Ce n'étaient donc ni le patriotisme ni le courage qui manquaient aux populations de nos campagnes; elles n'avaient besoin, pour engager une lutte formidable et pour la soutenir, que d'un signal et d'un point d'appui. L'armée de la Loire pouvait donner l'un et offrir l'autre; les souverains ne l'ignoraient pas; ils avaient vu le péril, et c'était surtout pour le conjurer qu'ils s'étaient hâtés de couvrir la France de leurs troupes, et que, enfermant l'ancienne ar-

mée impériale au milieu de onze cent cinquante mille soldats, ils avaient exigé sa dissolution immédiate. Cette dissolution avait formé l'objet de la première note des Alliés au conseil de Louis XVIII.

« Vaincue par les armées de l'Europe, a dit lord Wellington, l'armée française fut dissoute par le conseil commun des souverains [1]. » Ce fut le comte Nesselrode qui signifia cette décision au gouvernement royal dans une note, écrite au nom de toutes les puissances, et où il disait :

« Le traité d'alliance conclu à Vienne, le 25 mars, a été dirigé contre Bonaparte, ses adhérents, et surtout *contre l'armée française*, dont l'ambition désordonnée et la soif insatiable de conquêtes ont plusieurs fois troublé l'Europe. Déterminés par le besoin de la paix universelle, l'empereur de Russie et ses Alliés font *une condition impérative du licenciement de cette armée*, autant dans l'intérêt de Sa Majesté Très-Chrétienne que pour le repos de tous les peuples. »

En effet, par un malheur de sa position, Louis XVIII ne se croyait pas moins intéressé que les Alliés eux-mêmes au licenciement des soldats encore armés pour la cause nationale ; car cette cause, telle que la faisaient les événements, n'était point la cause des Bourbons, et les soldats décidés à la soutenir devenaient pour le gouvernement royal, non des défenseurs, mais des adversaires dont il lui importait de se délivrer. Le 25 mars précédent, au moment de quitter Lille, le roi avait rendu une ordonnance dont l'article 5 menaçait du licenciement « tous les officiers et soldats qui, obéissant à l'appel militaire ou aux décrets de conscription du gouvernement *dit* impérial, prendraient part à la révolte et serviraient sous l'usurpateur. » Le 16 juillet, huit jours après la rentrée de Louis XVIII aux Tuileries, une nouvelle ordonnance, motivée

[1] Dépêche de Wellington à lord Castlereagh, n° 997 du *Recueil* déjà cité.

sur cet article 5, prononça la dissolution de l'armée, et la réorganisa de la manière suivante : *Infanterie*, 86 légions départementales de trois bataillons chacune ; *cavalerie*, 1 régiment de carabiniers, 6 régiments de cuirassiers, 10 régiments de dragons, 24 régiments de chasseurs et 6 régiments de hussards; *artillerie*, 8 régiments d'artillerie à pied et 4 régiments d'artillerie à cheval ; *génie*, 1 régiment. — Il était moins facile d'exécuter cette double mesure que de l'ordonner : l'armée de la Loire, à cette date, n'avait pas encore fait sa soumission ; son drapeau était toujours le drapeau tricolore. Le gouvernement se crut donc obligé de tenir cette ordonnance secrète jusqu'au moment où Davoust lui-même aurait préparé les voies à la dissolution.

Le prince d'Eckmühl, en quittant Paris, y avait laissé, en qualité de commissaires de l'armée et chargés, à ce titre, de servir d'intermédiaires entre elle et le gouvernement, les généraux Haxo, Gérard et Kellermann. Les premières communications de ces commissaires, après la rentrée de Louis XVIII, eurent pour résultat une proclamation de Davoust à l'armée, datée d'Orléans le 11 juillet, et dans laquelle le maréchal disait aux troupes :

« Les commissaires donnent l'assurance qu'*aucune réaction ne sera à craindre;* que les passions seront neutralisées, les hommes et les principes respectés ; que *les destitutions arbitraires n'auront lieu ni dans l'armée*, ni dans aucun des autres états de la société, et qu'enfin « l'armée sera traitée conformément à son honneur ; » ce sont les propres expressions des commissaires. Pour gage et pour preuve de ce qu'ils avancent, ils annoncent que le maréchal Saint-Cyr est nommé ministre de la guerre ; que le duc d'Otrante est ministre de la police, et qu'il n'accepte qu'avec l'assurance que le gouvernement marchera dans un esprit de modération et de sagesse dont lui-même (Fouché) a toujours donné l'exemple.

« A ces conditions, l'intérêt national doit réunir franchement l'armée au roi ; cet intérêt exige des sacrifices ; ils doivent être faits de bonne grâce, avec une énergie *modeste;* l'armée subsistante, l'armée

unie et ensemble, deviendra, si nos malheurs s'aggravent, le centre et le point de ralliement de tous les Français et des royalistes, même les plus exagérés. Unissons-nous donc, serrons-nous, ne nous séparons jamais; soyons Français. Ce fut toujours, vous le savez, ce sentiment qui domina exclusivement dans mon âme, il ne me quittera qu'au dernier soupir. A ce titre, je vous demande votre confiance; je suis sûr de la mériter et de l'obtenir. »

Cette proclamation, où se trouvaient reproduites toutes les illusions, toutes les promesses qui avaient décidé l'abandon de Paris sans conditions et sans combat, et dans laquelle Davoust déclarait « que l'intérêt national devait réunir franchement l'armée au roi, » était la préparation à une soumission absolue. Quatre jours plus tard, le 15, les trois commissaires remettaient, en effet, l'Adresse suivante à Gouvion Saint-Cyr pour la déposer entre les mains du roi :

« Sire, l'armée aux ordres du maréchal prince d'Eckmühl, pénétrée des maux de la patrie, et jalouse, autant qu'il est en elle, d'y mettre un terme et de prévenir la guerre civile, nous a députés près de Votre Majesté pour l'assurer de son désir de se rallier à elle et de ramener, par son exemple, ceux de ses sujets que des circonstances extraordinaires en ont éloignés.

« Pleine de confiance dans la générosité de Votre Majesté, elle se flatte que vous accueillerez sa soumission avec bonté, et que, jetant un voile sur tout ce qui s'est passé, vous ne voudrez fermer votre cœur à aucun de vos enfants. »

L'armée, bien que Davoust parlât en son nom, ignora d'abord cette démarche, qui entraînait l'abandon de la cocarde tricolore; ce fut seulement le surlendemain, 17 juillet, que, dans une seconde proclamation, publiée à son quartier général près d'Orléans, le maréchal annonça aux troupes la soumission faite, en leur nom et au sien, par les généraux Kellermann, Gérard et Haxo; puis il ajoutait :

« C'est à vous, soldats, à compléter cette soumission par votre obéissance; arborez le drapeau et la cocarde blanche. Je vous demande, je le sais, un grand sacrifice ; nous tenons tous à ces couleurs depuis vingt-cinq ans ; mais ce sacrifice, l'intérêt de la patrie nous le commande.

« Je suis incapable, soldats, de vous donner un ordre qui ne serait pas basé sur ces sentiments ou qui serait étranger à l'honneur... Conservez à la patrie une nombreuse et brave armée [1]. »

L'armée murmura, mais elle obéit. Sa soumission et son changement de drapeau semblaient laisser au gouvernement la liberté de rendre publique l'ordonnance du 16. Une mesure que les ministres élaboraient dans ce moment en fit retarder encore la publication. « Les Alliés se moqueront de vous; vous verserez bientôt des larmes de sang, » avait dit Napoléon à ses ministres et à ses principaux généraux en descendant du trône. La prédiction s'accomplit plus promptement encore que l'Empereur ne le pensait sans doute. Dix jours après la soumission de l'armée de la Loire au gouvernement royal, une ordonnance, résultat des faits suivants, venait jeter, en effet, au milieu de ses chefs la consternation et la stupeur.

Les souverains, leurs généraux et leurs ministres, en même temps qu'ils avaient exigé la dissolution de l'armée, témoignaient leur surprise de voir le gouvernement laisser sans poursuite et sans punition les faits des quatre derniers mois. Ils se plaignaient de ce que pas un seul général n'était encore mis en jugement. « Bonaparte n'est pas seul coupable de la violation du traité de Paris, disaient-ils; il est abattu, on n'en a plus rien à craindre; mais il conserve des adhérents, il avait des complices; leur châtiment ou leur exil est nécessaire,

[1] Davoust, dans cette proclamation du 17 juillet, comme dans celle du 11, annonçait à l'armée que les Vendéens avaient offert de faire cause commune avec elle contre l'invasion. Le maréchal, dans sa crédulité accoutumée, avait pris sans doute comme l'expression des sentiments des insurgés de l'Ouest les protestations de quelques royalistes isolés. Le passé tout entier de ce parti et le récent soulèvement de la Vendée démentaient une telle proposition. Aussi les protestations vinrent-elles bientôt; plusieurs chefs vendéens s'empressèrent de protester contre toute réunion qui ne serait pas ordonnée par le roi; et les journaux du 3 août publièrent une lettre du chef et des principaux officiers du 3e corps de l'armée vendéenne, entre autres, qui repoussaient jusqu'à la pensée de cette alliance étrange.

dans l'intérêt de la royauté comme dans celui de l'Europe. — Leur nombre est-il un embarras? s'écriaient des officiers russes, nous nous chargerons de vous en débarrasser : on les transportera en Sibérie ! — Si on ne frappe pas toutes les têtes de la conspiration, ajoutaient les représentants anglais, l'Europe n'en a pas pour une année. » Car, pour les étrangers comme pour les royalistes, le retour de l'ilbe d'Elbe et la journée du 20 mars étaient, tout à la fois, le résultat d'une vaste conjuration militaire et le fait d'une faction révolutionnaire, antisociale, dont l'existence menaçait la civilisation ainsi que tous les trônes ; faction que, par une étrange alliance d'idées, les coalisés, comme les poursuivants d'ancien régime, personnifiaient dans le Comité de Salut Public et dans Napoléon. Une fois la question soulevée, on vit les députations accourues des départements pour féliciter Louis XVIII de son retour, les corps constitués, les journaux de Paris, jusqu'aux journaux anglais et allemands, s'emporter, à la suite de M. de Chateaubriand et de quelques autres écrivains, natures mobiles, imaginations exaltées, contre les dangers d'une « clémence intempestive, » et réclamer à grands cris des garanties et des *exemples*. On devait croire que l'engagement pris quinze jours auparavant par Louis XVIII, dans sa proclamation de Cambrai, aurait fait repousser ces sommations passionnées. « Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain, disait le roi le 28 juin, de pardonner aux Français égarés. Je n'excepterai de ce pardon que les auteurs et les instigateurs de la trame ; ils seront désignés à la vengeance des lois par les deux Chambres. » Ces Chambres n'existaient pas encore, elles n'étaient pas même convoquées. Proscrire avant leur réunion, par simple ordonnance, était donc une double violation de cette promesse solennelle. D'ailleurs, quels noms proscrire? où prendre les coupables? Tous les ministres savaient que le débarquement de l'île d'Elbe n'était pas le résultat d'un complot. L'un d'eux,

surtout, conspirateur avant le 20 mars, ministre de la police pendant les Cent-Jours, et chef du gouvernement après l'abdication de l'Empereur, ignorait moins que personne que le retour de Napoléon, événement imprévu, avait dérangé des plans dont le rétablissement de ce prince n'était nullement l'objet. L'embarras était donc grand ; mais les représentants étrangers, au nom de leurs souverains, multipliaient les notes, et devenaient chaque jour plus pressants. Le ministère chargea Fouché de calmer cette fièvre de proscription, et de démontrer les difficultés ainsi que l'inutilité des châtiments. Le 20 juillet, le duc d'Otrante transmit, dans ce but, aux ministres des quatre grandes puissances, un mémoire dont nous signalerons les passages suivants :

« ... On n'avait pas assez remarqué (avant le 20 mars) qu'une révolution de vingt-cinq ans ne pouvait pas se terminer sans des conciliations, des précautions et des ménagements. Une grande partie de nos malheurs est venue de ce défaut de prévoyance. Pourquoi le dissimuler maintenant? Un zèle imprudent et exagéré pour les règles et les maximes de l'*ancienne monarchie* fit bientôt commettre plusieurs fautes aux royalistes, et même à quelques-uns des ministres du roi : il en résulta des inquiétudes de plus d'un genre, un ébranlement dans l'opinion et une désaffection pour le gouvernement.

« Cette opposition morale, qui était connue de toute l'Europe, ne pouvait échapper aux calculs de Bonaparte; *il n'eut pas besoin d'une autre incitation* pour venir se jeter au milieu de ce mécontentement et de ces éléments de discorde. Autant les chances périlleuses d'une conspiration et du secret qu'elle aurait exigé auraient pu faire avorter ses projets, autant il put compter, avec une espèce de certitude, sur la stupeur que produit toujours une grande nouveauté et sur l'irréflexion et l'entraînement des esprits quand ils sont frappés soudainement par une entreprise audacieuse et inattendue.

« ... On aurait beau multiplier les recherches, on se convaincra que personne n'a eu connaissance d'*aucune conspiration* qui ait amené et précédé l'arrivée de Bonaparte sur les côtes de Provence; et, avant d'attaquer qui que ce soit sur ce sujet, ne faudrait-il pas accuser d'abord les ministres du roi, qui n'ont su ni deviner ni prévenir le départ de l'île d'Elbe? Après le débarquement, tout ce qui s'est effectué n'a été

que le déplorable résultat de l'entraînement et de la précipitation. On sent fort bien que ce n'est pas une poignée de soldats qui protégeait Bonaparte dans la ville de Lyon, au milieu d'une population de cent mille âmes. Quelques individus, à cette époque, ont peut-être un peu plus marqué que les autres; mais celui-ci dirait qu'il a été entraîné par ses officiers et par ses soldats; un autre, que ses troupes l'ont abandonné ou qu'elles l'ont emporté dans leur mouvement : et, pour un principal coupable que l'on chercherait à convaincre, on ne découvrirait que des innocents, ou bien l'on trouverait des milliers de complices. On ne peut se dissimuler combien de pareilles poursuites paraîtraient encore *plus odieuses* au milieu des malheurs publics. On opposerait à ces *inutiles* vengeances les magnanimes déclarations des souverains; on ne croirait pas que ceux-ci *les exigent;* on les imputerait au roi seul, et l'on se rappellerait que Bonaparte lui-même, dans les derniers moments de son dangereux pouvoir, n'a pas, du moins, manqué de modération. Que répondrait-on encore à cette objection : « Le trône devait préserver la France « du retour de Bonaparte, au moins autant que la France devait en « préserver le trône? »

« Enfin, voulût-on écarter *huit* ou *dix* individus, car, A PEINE arriverait-on à ce nombre, on n'a qu'à attendre quelques instants, et ces individus s'éloigneront d'eux-mêmes. Dans tous les cas, la police n'aurait qu'un avis à donner, et le but serait atteint sans détruire la sécurité et sans compromettre la clémence. »

Il était impossible d'exposer mieux la question, de dire plus exactement les faits, et d'émettre des considérations empreintes de plus de justesse et de vérité. Quel homme, au reste, pouvait le faire en plus parfaite connaissance de cause et avec plus d'autorité que le duc d'Otrante? Eh bien, sur la réponse des ministres étrangers, que leurs maîtres ne voulaient pas attendre, et qu'ils exigeaient des exemples; par une de ces lâches condescendances qui marquent si souvent la carrière des ambitieux et des hommes politiques sans moralité, Fouché voulut faire tourner, du moins, au profit de son dévouement et de sa fidélité aux Bourbons l'acte qu'il venait de déclarer *inutile, impolitique, odieux;* et, renouvelant l'infâme action qu'il avait commise après l'attentat du 3 nivôse[1],

[1] Voyez tome Ier, page 61.

lui-même se chargea de désigner les proscrits; le lendemain, il apportait à ses collègues une liste de *cent dix noms*. On y voyait confondus, dans le plus étrange pêle-mêle, des maréchaux, d'anciens ministres, des députés, engagés dans les faits des Cent-Jours de la manière la plus opposée; des hommes qui n'avaient plus paru sur la scène politique depuis le Consulat; d'autres qui avaient cessé tout service actif depuis 1814; d'autres, enfin, dont le nom profondément ignoré n'avait jamais figuré dans un acte ou dans un événement politique important. L'inscription de ceux-ci avait-elle été dictée par un sentiment de vengeance personnelle? Étaient-ce d'obscurs complices que Fouché sacrifiait? On a dit ces deux choses. Quoi qu'il en soit, frappé, à la première lecture, de la profonde insignifiance de ces derniers noms, M. de Talleyrand ne put s'empêcher de dire en riant à son collègue de la police : « Duc d'Otrante, votre liste me paraît contenir bien des *innocents*. » Fouché, en revanche, y avait soigneusement inscrit les généraux qui conspiraient avec lui, lors du débarquement de l'île d'Elbe, en faveur du duc d'Orléans; ceux que lui-même avait jetés dans cette échauffourée militaire du 11 mars qui lui valut le portefeuille de la police impériale[1]; la plupart des ministres et des hauts fonctionnaires qui avaient servi avec lui et sous lui, entre autres le préfet de police placé sous ses ordres directs avant comme après l'abdication, et qui, lors de sa première intrigue avec M. de Metternich, lui avait rendu un si notable service[2]; les membres les plus influents de cette Chambre des représentants qui lui avait donné le pouvoir, et, parmi eux, deux hommes que Fouché, un mois plus tard, devait nommer lui-même présidents de colléges électoraux, MM. Lanjuinais et Flaugergues. Enfin, le duc d'Otrante, sur cette liste de mort ou d'exil, ainsi que le lui disait encore

[1] Voyez le tome II, pages 185, 186 et 248.
[2] Voyez le tome II, page 384

M. de Talleyrand, *n'avait oublié aucun de ses amis.* Ce misérable y avait porté jusqu'à deux de ses collègues les plus dociles du gouvernement provisoire, Caulaincourt et Carnot. Telle était l'incroyable légèreté avec laquelle cet homme indigne laissait tomber les noms sur cette liste fatale, qu'un de ses plus anciens et de ses plus intimes amis, académicien inoffensif, M. Arnault, l'interrogeant sur les causes qui l'y avaient fait inscrire, il lui répondit : *Eh! que veux-tu? il fallait des noms; la lettre initiale t'a désigné*[1]. Par un contraste que peuvent, au reste, expliquer cette complète absence de sens moral, cette profonde indifférence du mal et du bien, beaucoup plus commune qu'on ne le pense parmi les hommes qui se font les hardis poursuivants d'une grande existence ou d'une haute position politique, Fouché, de la même main qu'il écrivait sa liste de proscription, signait des passe-ports aux proscrits, donnait à plusieurs, sur les fonds de sa police, l'argent nécessaire à leur expatriation, et, vieillard usé et flétri, préparait, dans ce moment-là même, les fêtes d'un second mariage avec une jeune et belle personne de famille aristocratique, mademoiselle de Castellane[2].

La liste de Fouché, soumise au conseil, provoqua des réclamations nombreuses. Les positions élevées occupées la veille encore par beaucoup de proscrits avaient établi des liens de plus d'une nature entre eux et la plupart des membres du cabinet; chacun de ceux-ci intervint pour effacer quelques noms. Ce premier travail en réduisit le nombre à *quatre-vingts*. Les souverains étrangers, instigateurs de la mesure, et le roi lui-même, eurent également leurs protégés : Louis XVIII, assure-t-on, raya le nom de Benjamin Constant; le tzar fit biffer celui de Caulaincourt et reporter dans la se-

[1] Discours de M. Méchin, séance de la Chambre des députés du 4 avril 1829.
[2] Ce mariage fut célébré six jours après la publication de l'ordonnance de proscription.

conde catégorie le général Piré, d'abord placé dans la première. Il ne resta bientôt plus que les chefs militaires les plus compromis lors du retour de l'île d'Elbe, et les hommes qui ne purent ou ne voulurent solliciter aucune des interventions alors influentes. Enfin, dans un dernier conseil, la liste fut arrêtée à *cinquante-sept* noms, dix-neuf pour la première catégorie, trente-huit pour la seconde; et, le 24 juillet, seize jours après la rentrée de Louis XVIII, quatre jours après l'envoi du *mémoire* dont nous avons reproduit les principaux passages, Fouché contre-signait et envoyait au *Moniteur* l'ordonnance suivante :

« Voulant, par la punition d'un attentat sans exemple, mais en graduant la peine et en limitant le nombre des coupables, concilier l'intérêt de nos peuples, la dignité de notre couronne et la tranquillité de l'Europe, avec ce que nous devons à la justice et à l'entière sécurité de tous les autres citoyens sans distinction ;

« Avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Article 1er. — Les généraux et officiers qui ont trahi le roi avant le 23 mars, ou qui ont attaqué la France et le gouvernement à main armée, et ceux qui, par violence, se sont emparés du pouvoir, seront arrêtés et traduits devant les conseils de guerre compétents, dans leurs divisions respectives, savoir :

« *Ney*, *Labédoyère*, *Lallemant aîné*, *Lallemant jeune*, *Drouet-d'Erlon*, *Lefebvre-Desnouettes*, *Ameil*, *Brayer*, *Gilly*, *Mouton-Duvernet*, *Grouchy*, *Clausel*, *Laborde*, *Debelle*, *Bertrand*, *Drouot*, *Cambronne*, *Lavalette*, *Rovigo*.

« Art. 2. — Les individus dont les noms suivent, savoir :

« *Soult*, *Alix*, *Excelmans*, *Bassano*, *Marbot*, *Félix Lepelletier*, *Boulay* (de la Meurthe), *Méhée*, *Freyssinet*, *Thibaudeau*, *Carnot*, *Vandamme*, *Lamarque* (général), *Lobau*, *Harel*, *Piré*, *Barrère*, *Arnault*, *Pommereul*, *Regnault* (de Saint-Jean-d'Angély), *Arrighi* (de Padoue), *Dejean* fils, *Garrau*, *Réal*, *Bouvier-Dumolard*, *Merlin* (de Douai), *Durbach*[1], *Dirat*, *Defermon*, *Bory de Saint-Vin-*

[1] L'inscription de M. Durbach tenait probablement au détail suivant. Le jour même de la capitulation, M. Durbach et le général Solignac se présentèrent de grand matin chez M. Dupont (de l'Eure), et lui dirent que, voulant avoir une explication sérieuse avec Fouché, ils le priaient, comme vice-président de

cent[1], *Félix Desportes*, *Garnier* (de Saintes), *Hullin*, *Mellinet*, *Cluys*, *Courtin*, *Forbin-Janson* fils aîné, *Lelorgne-Dideville*, sortiront dans trois jours de la ville de Paris, et se retireront dans l'intérieur de la France, dans les lieux que notre ministre de la police générale leur indiquera, et où ils resteront sous sa surveillance en attendant que les Chambres statuent sur ceux d'entre eux qui devront ou sortir du royaume, ou être livrés à la poursuite des tribunaux.

« Art. 3. — Les individus qui seront condamnés à sortir du royaume

la Chambre, d'assister à cette entrevue. « Je n'ai jamais mis le pied chez le duc d'Otrante, leur répondit M. Dupont (de l'Eure), je n'ai subi son contact que dans des réunions officielles; cependant, si ma présence peut vous encourager à le traiter comme il le mérite, je vous accompagnerai. » Les trois visiteurs surprirent Fouché au milieu des apprêts de sa toilette. « Duc d'Otrante, s'écria en l'abordant M. Durbach, espèce de colosse alsacien dont la voix dans les moments d'animation prenait un volume formidable, il court des bruits étranges: on assure que vous nous trahissez! — J'espère que vous ne croyez pas un mot de cela, mon cher monsieur Durbach, répondit Fouché sans tourner même la tête et avec le plus calme sourire; moi trahir! ajouta-t-il en haussant les épaules. — Je crois la chose impossible, répliqua M. Durbach : c'est ce que je dis à tous mes amis. Il suffit, au reste, de réfléchir pour se convaincre que, lors même que vous voudriez trahir, vous ne le pourriez pas; car, qu'est-ce que le duc d'Otrante? Est-ce que sous le duc impérial ne se cache pas Fouché de Nantes, Fouché le conventionnel, le régicide, le proconsul de Lyon, un homme que les Bourbons feraient pendre le premier s'ils venaient à rentrer? Et puis, ajouta M. Durbach en grossissant sa voix et en fixant son regard sur Fouché, le duc d'Otrante n'ignore pas que, s'il nous livrait à Louis XVIII, sa vie nous répondrait de sa trahison! » Fouché, toujours souriant, continuait de s'habiller. « Monsieur Durbach, dit-il à ce dernier quand il eut achevé sa menace, je vois avec plaisir que je ne me suis pas trompé; je vous ai toujours regardé comme un homme d'intelligence et d'esprit. Oui, vous dites vrai : il faut me supposer dépourvu de tout bon sens pour croire que je puisse songer aux Bourbons. Je serais d'ailleurs plus coupable qu'un autre; car je sais ce dont ils sont capables : je les connais mieux que personne. » Et Fouché se mit immédiatement à raconter les plus étranges anecdotes sur tous les membres de la famille royale. « Eh bien, que pensez-vous maintenant du duc d'Otrante? dit M. Durbach à M. Dupont (de l'Eure), quand ils furent sortis. — Je pense, répondit ce dernier, qu'il continue à vous prendre pour dupe; et, si vous tenez à connaître toute mon opinion, dit-il ensuite en faisant allusion à cette extrême maigreur qui donnait à Fouché l'aspect d'un squelette, j'ajouterai que je n'ai jamais vu un plus hideux coquin. »

[1] On n'a pas oublié sans doute l'accusation de trahison adressée directement à Fouché par M. Defermon, ni le discours où M. Bory de Saint-Vincent signalait la *main* du duc d'Otrante aux défiances de la Chambre et du pays. Leur proscription n'avait probablement pas d'autre cause.

auront la faculté de vendre leurs biens et propriétés, dans le délai d'un an ; d'en disposer et d'en transporter le produit hors de France, et d'en recevoir, pendant ce temps, le revenu dans les pays étrangers, en fournissant néanmoins la preuve de leur obéissance à la présente ordonnance.

« Art. 4. — Les listes de tous les individus auxquels les articles 1 et 2 pourraient être applicables sont et demeurent closes par les désignations nominales contenues dans ces articles, et ne pourront *jamais* être étendues à d'autres pour quelque cause et sous quelque pretexte que ce puisse être, autrement que dans les formes et suivant les lois constitutionnelles, auxquelles il n'est expressément dérogé que pour ce cas seulement.

« *Signé :* Louis.

« *Par le roi,*

« Le ministre secrétaire d'État au département de la police,

« Duc d'Otrante. »

On pourrait croire, d'après la déclaration si formelle et si précise de ce dernier article, que des proscriptions nouvelles devenaient impossibles : cette déclaration devait se trouver un nouveau mensonge; loin de fermer irrévocablement la porte aux vengeances, l'ordonnance du 24 juillet fut au contraire le début de la plus furieuse réaction.

Tous les hommes que Fouché vouait ainsi à l'exil, à la ruine, à la mort, n'étaient pas restés également intelligents, également fermes jusqu'au dernier jour : un certain nombre, perdant tout sang-froid au lendemain de Waterloo, avaient puissamment aidé au succès de l'invasion, les uns en jetant la terreur au sein des pouvoirs publics, en conseillant ou en exigeant l'abdication, les autres en faisant décider la fatale convention de Saint-Cloud. On sait l'effet produit par le discours du maréchal Ney dans la séance de la Chambre des pairs du 22 juin. Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), MM. Durbach, Thibaudeau, Merlin (de Douai), Félix Desportes, le duc de Bassano lui-même, n'étaient-ils pas de ceux qui avaient le plus insisté pour que Napoléon rendît son épée aux deux

Chambres et au duc d'Otrante? Qui donc avait déployé, pour le rappel de Louis XVIII et pour la remise de Paris aux Anglais et aux Prussiens, une ardeur ou une complaisance plus grande que les maréchaux Soult et Grouchy, les généraux Carnot et Vandamme? La plupart des hommes que nous venons de nommer avaient des comptes sévères à rendre, sans doute; mais, si la France pouvait justement leur reprocher d'avoir facilité le triomphe des Alliés et précipité la chute de son indépendance, était-ce donc aux Bourbons à les punir? La Restauration, inintelligente comme toujours, alla contre son but : par cela seul que l'ordonnance du 24 juillet était imposée par les Alliés à un pouvoir qui leur devait son triomphe, ses rigueurs couvrirent d'une sorte d'amnistie plusieurs des noms qui s'y trouvaient compris; la persécution fit oublier les fautes; et les coupables, aux yeux des contemporains irrités, ne devaient plus apparaître que comme des victimes ou des martyrs.

Le plus grand nombre des généraux proscrits se trouvaient à l'armée de la Loire. Tous avaient pu combattre et dicter des conditions au lieu d'en subir; et pourtant, dans leur confiance d'un entier oubli du passé, sur la foi de ces formelles promesses qu'à toute heure, en toute circonstance, leur donnaient Fouché et Davoust, avaient-ils hésité un seul instant à conseiller la capitulation, à l'accepter, à paralyser la résistance de leurs officiers et la colère de leurs soldats? Quels faits, quels actes, d'ailleurs, pouvait leur reprocher le gouvernement royal, que Fouché, comme chef du gouvernement provisoire, et Davoust, comme ministre de la guerre ou généralissime, ne leur eussent commandés? Et, de ces deux hommes, l'un, ministre de la police de Louis XVIII, les proscrivait, et le second, maintenu à la tête de l'armée, échappait à la proscription! Quelques jours auparavant, dans sa proclamation du 11 juillet, le maréchal leur affirmait encore qu'aucune réac-

tion n'était à craindre, que pas une destitution n'aurait lieu : complice de Fouché, n'avait-il donc fait, lui aussi, que les tromper, les trahir, depuis Waterloo jusqu'au dernier jour? Voilà les plaintes, les reproches, les accusations qui retentirent autour de Davoust à la lecture de la fatale ordonnance. Obligé de prouver à ses camarades et à ses subordonnés que, s'il était coupable envers eux, lui-même avait été abusé, le prince d'Eckmühl écrivit au ministre de la guerre, Gouvion Saint-Cyr, une lettre dont nous citerons ces passages :

« Il vient de paraître ici une ordonnance à laquelle est jointe une liste de proscription criée et vendue publiquement dans Paris. Il est évident que l'on va ajouter à toutes les calamités qui pèsent sur notre malheureuse patrie les vengeances et les proscriptions. Il en est surtout, parmi ces dernières, contre lesquelles j'ai personnellement à réclamer. Je vois dans l'article 1er les noms des généraux Gilly, Gronchy, Clausel et Laborde. S'ils y ont été mis pour leur conduite au Pont-Saint-Esprit, à Lyon, à Bordeaux et à Toulouse, c'est la plus grave méprise, puisqu'ils n'ont fait qu'obéir aux ordres que je leur avais donnés en ma qualité de ministre de la guerre. Il faut donc substituer mon nom aux leurs.

« Je trouve sur cette liste le nom de Dejean fils ; j'ignore si l'on a voulu parler du général Dejean, fils de l'inspecteur général du génie ; si l'on voit un tel nom sur une liste de proscription, il n'y a pas de raison pour que tous n'y soient mis, puisque ce général était même sans activité de service à l'époque du 20 mars, et qu'il n'a figuré dans aucun acte [1]. »

Ces réflexions venaient vingt-quatre jours trop tard. Une fois conclue, la capitulation devait fatalement produire tous les résultats annoncés par les généraux qui la repoussaient, et que le maréchal avait niés avec une si vive chaleur. Un certain nombre des proscrits en faveur desquels il réclamait échappèrent à la prison ou à la mort par la fuite et par l'expatriation ; d'autres furent condamnés à la peine capitale ;

[1] Les Bourbons, en effet, n'avaient rien à reprocher au général Dejean ; Fouché, en revanche, avait à punir dans ce général l'homme qui, le 29 juin, à la Villette, avait proposé de le faire arrêter et fusiller.

quelques-uns de ceux-ci virent leur peine commuée en une détention perpétuelle; Labédoyère, Ney, Mouton-Duvernet, ainsi que nous aurons à le dire, furent passés par les armes. Quant à Davoust, l'instrument de tous ces malheurs, il conserva ses titres, ses honneurs, ses pensions; bientôt même la royauté restaurée récompensa par un manteau de pair ses services sous le gouvernement provisoire. Mieux aurait valu la proscription!

Il était difficile que le prince d'Eckmühl prolongeât son séjour à l'armée; la mesure des illusions qu'il avait entretenues dans tous les rangs de la troupe se trouvait comble; sa position au milieu des victimes qu'il avait faites n'était plus tenable, surtout après la publication de l'ordonnance du 24 juillet; il le comprit, et le même courrier chargé de remettre au ministre de la guerre la lettre dont nous venons de reproduire quelques passages emportait l'offre de sa démission, que le gouvernement accepta. Davoust revint à Paris dans le même moment où les maréchaux et les généraux proscrits s'enfuyaient, les uns vers les montagnes de l'Auvergne et des Cévennes, les autres vers les frontières les plus voisines. Le maréchal Macdonald, que le gouvernement lui donna pour successeur, transféra à Bourges le quartier général de l'armée. Deux ordres, en date du 1er et du 2 août, firent connaître ce double changement aux troupes; Macdonald, dans ces deux ordres, ne prononçait pas encore le mot de *licenciement;* il se bornait à annoncer que, pour soulager les habitants du fardeau des logements militaires, il allait *étendre* l'armée. Cette mesure fut le commencement de la dissolution : on disloqua les brigades et les divisions; les régiments d'un même corps ou d'une même arme se trouvèrent dispersés à de grandes distances les uns des autres; on éparpilla jusqu'aux bataillons ou aux escadrons de certains régiments. Une fois tous les rapports brisés, l'ordonnance pour la réorganisation de

l'armée fut rendue publique (le 12 août), et l'on procéda au licenciement, mais par détachements, par régiments, de manière à diviser les réclamations, à isoler les murmures et les résistances.

Tandis que deux anciens chefs des armées républicaines et impériales, l'un comme ministre, le second comme général, s'occupaient ainsi à faire disparaître la dernière armée de l'Empire, l'artillerie des puissances coalisées s'efforçait de faire tomber les places et les forts, derniers refuges de l'indépendance française, que le courage de leurs garnisons maintenait encore debout au milieu de notre territoire envahi. Le drapeau tricolore, soutenu par les mains de quelques braves gens, continuait à flotter sur leurs murailles comme une dernière protestation contre l'abaissement de la patrie. Disons-le à l'honneur des hommes, simples gardes nationaux ou soldats de ligne, qui s'armèrent en 1815 pour la défense du sol national : pas une de ces places n'ouvrit volontairement ses portes à l'ennemi ; toutes répondirent par des coups de canon aux sommations des Alliés. « Les nouvelles les plus affligeantes nous parviennent de toutes parts, s'écriait le *Journal des Débats*, le 14 juillet. Les états-majors et les commandants militaires des villes, pour peu qu'elles aient des murailles, consomment et aggravent le crime de leur rébellion par une résistance désespérée. Quelques-uns colorent leur conduite du zèle d'une fidélité hypocrite, refusant, disent-ils, de se rendre à des armées ennemies. » Les places de premier ordre, telles que Metz, Strasbourg, Lille, n'eurent pas, il est vrai, à se défendre ; l'ennemi, n'osant en faire le siége, se contenta de les bloquer. En revanche, Arras, Condé, Valenciennes, Maubeuge, Avesnes, Landrecies, le Quesnoy, Rocroi, Mézières, Givet, Marienbourg, Landau, Longwy, Thionville, Montmédy, Auxonne, Grenoble, toutes les autres places du nord et de l'est furent vigoureusement attaquées ; elles se dé-

fendirent avec énergie. Quelques-unes contraignirent l'ennemi de se contenter de leur soumission à Louis XVIII et de la substitution du drapeau blanc au drapeau tricolore. Celles qui succombèrent firent payer cher leur défaite. Longwy, notamment, sans autre garnison que ses habitants et 600 gardes nationaux mobilisés, se défendit, pendant près de trois mois, contre 24,000 Prussiens commandés par le prince de Hesse-Hombourg; la place subit deux siéges : une première fois, le 12 juillet, quelques centaines de militaires retraités et de volontaires, organisés en *corps francs de la Moselle*, conduits par le général Mériage, par les colonels Viriot et Yung, avaient mis en déroute les assiégeants, après leur avoir tué 8 à 900 hommes, en avoir blessé un plus grand nombre, et s'être emparés de plusieurs batteries de position. Les Prussiens ne purent reprendre leurs opérations qu'après la dissolution de ces corps francs par le gouvernement de Louis XVIII[1]. Le petit fort de Rodemack, entre Luxembourg et Thionville, ne renfermait qu'un faible détachement de gardes nationaux : investi le 25 juin par les Prussiens, ce détachement repoussa toutes les attaques, et, plus d'un mois après, le 31 juillet, les quelques hommes qui le composaient subissaient un dernier assaut. Un autre fort, près de Briançon (Hautes-Alpes), n'avait pas de garnison; il allait tomber au pouvoir de l'ennemi : les habitants de *Saint-Chaffre*, petite commune voisine, hommes et femmes, enfants et vieillards, courent s'y renfermer avec la résolution de le défendre. L'ennemi envahit leurs maisons désertes, et menace de les incendier s'ils n'y rentrent pas; ces

[1] Un avocat de Metz, M. Frantz, de Sarrelouis, servait comme capitaine dans l'un de ces corps (le 2e), armé et équipé, en grande partie, à ses frais; il y avait dépensé plus de 200,000 fr., toute sa fortune. Poursuivi à l'occasion de ce rare exemple de patriotisme, condamné à mort et exécuté en effigie en 1816, il ne put rentrer en France qu'après la Révolution de 1830, à laquelle il demanda vainement, nous ne dirons pas une récompense, mais une indemnité pour ses sacrifices.

maisons étaient toute leur fortune : *Brûlez!* répondirent les braves paysans. Le feu dévora effectivement le pauvre village; mais le fort fut conservé à la France. Quelques circonstances rendirent remarquable la résistance de Huningue.

Le 25 juin, à la nouvelle du désastre de Waterloo, le général Barbanègre, qui commandait cette place, en assembla la garnison et lui annonça la défaite. Tous les soldats jurèrent de conserver Huningue à la France ou de s'ensevelir sous ses ruines : ils étaient cent trente-cinq, ainsi divisés : 100 canonniers, 30 soldats de ligne, 5 gendarmes. Les habitants de Bâle, apprenant, à leur tour, le résultat de la journée du 18 juin, se jetèrent sur les villages français de la frontière, pillant, dévastant, incendiant les bâtiments d'exploitation rurale, les maisons, et emportant, à l'aide de nombreux chariots qu'ils avaient amenés, les récoltes, les provisions et les meubles des malheureux campagnards. Barbanègre, pour faire cesser ce pillage, tira sur Bâle, dont les habitants s'empressèrent d'invoquer le secours de 25,000 Autrichiens qui venaient de pénétrer en Suisse sous les ordres de l'archiduc Jean. L'archiduc investit bientôt Huningue; la tranchée fut ouverte le 14 août, et 130 bouches à feu, divisées en vingt-huit batteries, commencèrent le bombardement. Huningue ne fut bientôt plus qu'un monceau de décombres. Une caserne, que Barbanègre avait fait blinder avec soin, servait de refuge aux blessés, aux vieillards, aux enfants et aux femmes de la ville. Les habitants valides s'employaient à étouffer les incendies ou travaillaient aux réparations de la place; les enfants et les femmes, bravant la mort, portaient les munitions sur les remparts; la garnison restait sous les armes jour et nuit, et se multipliait pour présenter constamment quelques hommes sur les points les plus menacés.

Le 22, un dépôt de munitions ayant sauté dans la redoute Custine, distante d'environ trois cents mètres du corps de la

place, les *trois* canonniers qui défendaient ce poste avec deux canons se replièrent. Quatre à cinq cents Autrichiens essayèrent immédiatement de s'y établir; les trois canonniers revinrent avec quelques camarades de renfort; l'ennemi fut chassé. Le 23, le bombardement durait encore; l'archiduc fit sommer la place. Barbanègre répondit qu'il consentait, non pas à se rendre, mais à arborer le drapeau blanc et à reconnaître Louis XVIII; le bombardement continua. Enfin, le 26, on convint d'un armistice dont le général français profita pour passer en revue sa garnison, qui, employée sans relâche et jusqu'au dernier homme au service des pièces, n'avait pu être réunie une seule fois depuis le commencement du siége : les deux tiers étaient tués ou se trouvaient hors de combat. Prolonger la défense avec moins de cinquante hommes devenait une tâche impossible. Barbanègre consentit à traiter. La capitulation qu'il signa lui accorda le droit de sortir de la place avec tous les honneurs de la guerre, et le laissait libre d'aller rejoindre l'armée de la Loire. Le 27, au matin, l'armée autrichienne, la population entière de Bâle et celle des villages suisses de cette frontière, se trouvèrent rangées sur les glacis de la place, pour assister au départ de Barbanègre et de sa troupe; les débris de la garnison qui, depuis onze jours, tenait tête à toute une armée, ne tardèrent pas à paraître : deux tambours ouvraient la marche, puis venaient un peloton d'infanterie de ligne, le général avec quelques officiers d'état-major, deux pelotons de canonniers et les cinq gendarmes : en tout cinquante hommes. A la vue de ce faible détachement, des cris d'admiration sortirent des rangs ennemis, et l'archiduc Jean, s'approchant de Barbanègre, lui témoigna toute l'estime que lui inspirait sa résistance, et l'embrassa. Que ne pouvait donc pas la France, même après Waterloo, avec une pareille population et de tels soldats!

Le *licenciement* de l'armée de la Loire et celui des garni-

sons des places fortes fut achevé dans le courant de novembre. Un seul fait de résistance marqua ce douloureux sacrifice. La garnison de Strasbourg, placée sous les ordres du général en chef comte Rapp, était nombreuse. Depuis longtemps elle ne recevait aucune solde. L'annonce de son licenciement lui parvint dans les derniers jours d'août; les ordres du gouvernement, disait-on, enjoignaient de renvoyer chaque homme isolément, sans argent, sans armes, et de livrer dix mille fusils aux corps alliés chargés du blocus de la place. A ces nouvelles, les esprits fermentent et s'agitent. Le 2 septembre, au matin, une nombreuse députation de sous-officiers se rend auprès du général en chef, l'interroge respectueusement sur le payement de l'arriéré dû à la troupe, et apprend qu'il n'existe pas de fonds pour l'acquitter. Les sous-officiers sortent, ils tiennent conseil sur la place d'armes, et rentrent ensuite à leurs casernes. Peu d'instants après, tous les régiments prennent les armes et proclament général en chef le sous-officier Dalhousie, sergent-major de voltigeurs au 7ᵉ régiment d'infanterie légère. Ce sous-officier saisit immédiatement le commandement suprême et remplace par des sous-officiers, par des caporaux, même par de simples soldats, les officiers généraux de la garnison, les officiers supérieurs et les simples officiers de chaque régiment. Par ses ordres, de forts piquets sont aussitôt placés à toutes les portes de la ville, avec défense de laisser sortir aucun habitant; d'autres se portent à l'arsenal, devant les maisons du receveur général et du payeur de la division; la demeure de Rapp est en même temps cernée; six pièces d'artillerie, chargées à mitraille, sont braquées, mèche allumée, devant l'entrée principale; la place d'armes se couvre de canons et d'obusiers avec leurs caissons; Strasbourg en un mot, est étroitement bloqué par sa garnison; toutes les relations avec le dehors sont brusquement fermées. Un ordre signé *la garnison*, affiché dans toute la ville,

ne tarda pas à faire connaître le but de ce mouvement : *la garnison* déclarait qu'elle entendait être payée de sa solde, qu'elle ne quitterait les armes et que les portes de la ville ne deviendraient libres pour les habitants que lorsque ce payement serait effectué.

Toutes les caisses publiques étaient vides; la municipalité s'assembla, et frappa sur les habitants un emprunt forcé d'environ 700,000 fr.; chaque cotisation devait être versée le 4, à midi. L'agitation, pendant ces deux jours, n'exista que dans l'intérieur des maisons; au dehors, l'ordre le plus parfait ne cessa de régner. De fortes patrouilles d'infanterie et de cavalerie, sillonnant toutes les rues à chaque heure du jour et de la nuit, ne toléraient aucun attroupement, interdisaient le moindre cri; tout soldat rencontré en état d'ivresse était immédiatement arrêté et puni. Le service dans toutes les armes, armes savantes ou troupe de ligne, se faisait comme à l'ordinaire; la garde des postes placés à l'extérieur, devant les postes ennemis, était même l'objet d'une surveillance et d'une sévérité inaccoutumées. On eût dit que les sergents et les soldats, improvisés chefs de compagnie, de bataillon, de régiment, ou chefs de corps, pendant ces deux jours, remplissaient depuis plusieurs années les fonctions que l'événement venait de leur confier. La complète absence d'uniformes à épaulettes à la tête des troupes ou dans la ville, était le seul indice du changement opéré dans le commandement; tous les officiers étaient consignés dans leurs logements; le général Rapp et les principaux chefs étaient gardés à vue. Enfin, le 4, à midi, les 700,000 fr. furent versés. Dans la journée, tous les fourriers des compagnies, munis des livres de comptabilité de chaque corps, firent la distribution de ces fonds, d'abord aux officiers, puis aux sous-officiers, ensuite aux soldats; on paya les généraux eux-mêmes. Cette opération, à laquelle présidèrent le plus grand ordre et la régularité la plus parfaite,

une fois terminée, une nouvelle Adresse, signée *la garnison*, annonça que les troupes étaient satisfaites. Chaque régiment se rendit ensuite sur la place d'armes et défila, au son de la musique militaire, devant Dalhousie et son état-major improvisé. Le défilé fini, tous les postes furent retirés, on rentra les canons dans leurs parcs, les portes de la ville et toutes les communications furent rouvertes, les officiers de tous grades reprirent leurs commandements, et le licenciement put s'opérer.

Sous l'ancienne monarchie, les maux nés de la guerre étaient souvent moins fatals aux populations que les désordres produits par le licenciement des bandes congédiées après la lutte. Composées en grande partie de mercenaires que nulle affection n'attachait au sol, nul intérêt au pays, et pour lesquels l'existence des camps était l'indépendance et la liberté, ces bandes, devenues oisives, continuaient leur vie de pillage et devenaient le fléau des campagnes et des cités. Par un contraste qui est l'honneur du nouvel état social créé par la Révolution, on put voir, en 1815, une armée de 200,000 soldats dissoute et licenciée sans que le moindre tumulte, le moindre désordre, vinssent signaler le brusque changement apporté dans la position de cette masse d'hommes jeunes et énergiques. Enfants du sol, fils de propriétaires, de cultivateurs, d'artisans ou d'ouvriers, les soldats de cette patriotique armée reprirent le chemin du foyer paternel, emportant avec eux le regret amer de notre gloire éteinte, de notre grandeur perdue, et un profond ressentiment du triomphe de l'étranger. Cette colère, qui grondait au fond de tous les cœurs, devait suivre la génération militaire et la jeunesse de 1815 à travers les années qui allaient venir; la seconde Restauration en ressentit plus d'une fois les secousses, et, quinze ans plus tard, les journées de Juillet 1830 en étaient l'éclatante explosion.

CHAPITRE VIII

Premières négociations diplomatiques; note de lord Castlereagh; exigences des Alliés; note du duc de Wellington; carte de France dressée par les ministres coalisés; entrevue de Louis XVIII avec Alexandre et le duc de Wellington; mot du roi; note de la Russie; *ultimatum* des Alliés. — Convocation de la Chambre des députés; nomination des présidents des colléges électoraux; Fouché; élections. — Réorganisation de la pairie; éliminations; nomination de nouveaux pairs. — Arrivée du duc et de la duchesse d'Angoulême; chute de Fouché; il quitte la France; chute de M. de Talleyrand. — Formation d'un nouveau cabinet sous la présidence de M. de Richelieu. Reprise des négociations. Nouvelles exigences des Alliés; M. de Richelieu veut se retirer; nouvelles notes; protocole secret du 2 octobre. — Ouverture des Chambres; discours du roi. Traité et conventions du 20 novembre. Le duc de Wellington est nommé commandant en chef de l'*armée d'occupation;* ses instructions. Traité de la Sainte-Alliance. — Lettre de M. de Richelieu.

Pour les souverains alliés, la dissolution de l'armée de la Loire était le préliminaire obligé des transactions politiques qui devaient décider le sort de la France : ils entendaient ne traiter avec le nouveau gouvernement qu'après l'avoir désarmé. Aussi près de six semaines s'étaient-elles écoulées depuis la rentrée de Louis XVIII, sans que le mot *négociation* eût été prononcé. Le temps, toutefois, n'était point perdu. Chaque jour, les ministres des différentes cours, réunis en conférences secrètes, discutaient les sacrifices qui nous seraient imposés. De son côté, M. de Talleyrand, qui s'était réservé la direction exclusive des relations diplomatiques avec les Alliés, essayait de neutraliser ces conciliabules menaçants, en s'efforçant de désunir une seconde fois les coalisés et de conjurer, par des traités particuliers, les dispositions défavorables que chaque

puissance pourrait apporter dans un traité général. Six mois auparavant, à Vienne, un travail analogue avait eu pour résultat le traité secret du 3 janvier; mais les circonstances n'étaient plus semblables : les questions qui divisaient alors les quatre grandes cours se trouvaient résolues; et toutes quatre n'avaient plus qu'un même intérêt, affaiblir la France; une même volonté, prendre de fortes précautions contre un nouvel effort de la Révolution armée.

Seule, la Russie pouvait trouver des motifs de modération dans sa position géographique et dans le besoin de balancer l'agrandissement démesuré donné à la Prusse et à l'Autriche par les traités de 1814 et par le récent traité de Vienne; pour cette cour, la France devenait, en quelque sorte, une alliée nécessaire, et devait, à ce titre, rester grande et forte. De tous les États coalisés contre nous, la Russie était donc la puissance dont les Bourbons auraient dû surtout chercher à se rapprocher; aucune, d'ailleurs, n'avait autant de droits à la reconnaissance de Louis XVIII et de son gouvernement; mais M. de Talleyrand, à Vienne, s'était montré un politique si peu intelligent, que pas un cabinet n'avait à se plaindre, autant que le cabinet de Saint-Pétersbourg, de la diplomatie et des diplomates de la Restauration. Les derniers événements aigrissaient encore le ressentiment d'Alexandre; ce n'était pas une armée russe qui venait de triompher de Napoléon, mais une armée anglaise; le nom du Tzar était remplacé dans les bulletins de victoire par celui de l'Anglais Wellington; et l'influence de ce général, ainsi que l'influence de son gouvernement, rendue prépondérante par la journée du 18 juin, dominait depuis ce moment dans les conseils de Louis XVIII. Le mécontentement d'Alexandre se manifesta dès le lendemain de son arrivée. On sait que, pour regagner les bonnes grâces de ce souverain, M. de Talleyrand avait réservé le portefeuille de l'intérieur au général aide de camp Pozzo di Borgo, et donné le ministère de

la maison du roi au duc de Richelieu; le général Pozzo fut obligé de refuser le portefeuille qui lui était destiné; et M. de Richelieu, arrivé de Bruxelles peu de jours après le Tzar, repoussa le titre ministériel dont le chef du cabinet l'avait investi. M. de Talleyrand crut neutraliser les effets de cette irritation par un redoublement d'avances et de caresses auprès des représentants de l'Angleterre. En annonçant au gouvernement royal, le 25 juillet, la levée du blocus des ports français dans une note, communication spéciale, complétement étrangère aux négociations dont M. de Talleyrand attendait impatiemment l'ouverture, lord Castlereagh disait « que sa cour lui avait enjoint d'inviter le roi de France à porter toute son attention sur le commerce des esclaves, et qu'il se flattait que ce monarque, si noblement rétabli sur son trône, s'empresserait de maintenir l'abolition de la traite sans réserve ni restriction. » Le 30, M. de Talleyrand répondit « que le roi avait donné des ordres pour que, de la part de la France, ce commerce cessât dès à présent, partout et toujours; que l'abolition de la traite n'était pas contraire au vœu de ses sujets, et que, par conséquent, la satisfaction de Sa Majesté s'accroissait par l'idée qu'elle pouvait faire quelque chose d'agréable au peuple anglais. »

Mais que pouvaient ces déclarations philanthropiques et cet échange de compliments contre la passion et les colères qui emportaient alors contre nous les autres puissances coalisées? L'Angleterre n'avait que sa voix dans le conseil commun, voix équivoque, car elle laissait ses alliés discuter, sans opposition, des plans de démembrement qui n'allaient à rien de moins qu'à nous enlever le *cinquième* de notre territoire. Les petits États placés le long de nos frontières se montraient les plus avides.

Les Pays-Bas, ce royaume de la veille, création exclusivement anglaise, réclamaient comme annexes de la Belgique, les départements formés par l'ancien Hainaut, par la Flandre et par l'Artois;

Les différents Etats de la Confédération demandaient que tous les départements ressortissant autrefois au vieil empire d'Allemagne, ceux de l'Alsace et de la Franche-Comté, entre autres, fussent réunis au corps germanique;

La Prusse voulait porter ses frontières jusqu'en Champagne;

La Sardaigne réclamait la Savoie, ainsi que plusieurs districts français limitrophes;

Enfin, l'Autriche exigeait la Lorraine, et c'était son représentant, M. de Metternich, qui, dans les conférences, se chargeait le plus habituellement d'indiquer et de motiver les sacrifices que la coalition victorieuse devait nous imposer; il disait:

« La France, depuis des siècles, a eu pour système constant d'augmenter le nombre de ses forteresses et de diminuer, par la démolition ou par la conquête, les forteresses de ses voisins; c'est à ce système, qui lui donnait tous les avantages de l'offensive et de la défensive, qu'elle a dû ses principaux succès. Elle a trois rangs de places fortes; on peut donc raisonnablement exiger qu'elle abandonne la première ligne de ces places; les deux rangs que lui laissera cette perte la constitueront encore la puissance la mieux arrondie et la mieux défendue de l'Europe. La cession de cette première ligne est d'autant plus nécessaire, ajoutait-il, que la plupart des Etats ses voisins sont gênés, hors d'état de subvenir aux frais énormes de construction d'un certain nombre de forteresses, et qu'ils n'ont que ce moyen de posséder les places nécessaires à leur défense. »

M. de Metternich, dans ces pourparlers préliminaires, résumait en ces termes les bases du nouveau traité:

1° Confirmation du traité de Paris du 30 mai 1814, dans celles de ses dispositions qui ne seraient point modifiées par le nouveau traité;

2° Cession au roi des Pays-Bas des districts ayant fait autrefois partie de la Belgique; au roi de Sardaigne, de la Savoie;

à la Prusse, à l'Autriche, et au corps germanique, d'un certain nombre de places fortes et de plusieurs départements de l'est;

3° Démolition des fortifications de Huningue, avec l'engagement de ne jamais les rétablir;

4° Indemnité de 600 millions pour frais de guerre;

5° Payement d'une autre contribution de 200 millions pour construction de nouvelles places fortes dans les pays limitrophes de la France;

6° Occupation, pendant sept années, d'une partie des départements du nord et de l'est par 150,000 hommes entretenus aux frais de la France, et commandés par un général à la nomination des Alliés.

Il y avait loin de ces exigences impitoyables aux solennelles déclarations de respect pour la France, pour son indépendance et ses droits, à l'aide desquelles les membres du gouvernement provisoire, les meneurs des deux Chambres et les chefs de l'armée avaient combattu toute pensée de résistance! L'histoire, assurément, ne saurait trop énergiquement flétrir les officiels mensonges des manifestes publiés à Vienne; mais prétendre que, le lendemain de la conquête, le vainqueur est toujours libre de tenir les promesses qu'il a faites la veille de la lutte, ce serait méconnaître le cours des choses humaines. Ainsi les souverains allaient se laisser entraîner par le ressentiment de leurs peuples, par les colères de leurs généraux et de leurs ministres. La morale leur commandait sans doute de repousser ces suggestions de haine et de vengeance : ils furent déloyaux en ne résistant pas; mais étaient-ils donc moins coupables, ces gens repus ou fatigués, gouvernants, représentants, chefs militaires, cohue de poltrons ineptes, qui, sur les vaines assurances d'un ennemi alors en marche pour envahir notre territoire, avaient précipité Napoléon du trône, enchaîné le courage de nos soldats et livré la France sans conditions et sans combat?

Quel que fût le mystère dont les ministres de la coalition s'efforçassent d'entourer leurs délibérations, un personnage que M. de Talleyrand s'était adjoint comme négociateur avec le baron Louis, le duc Dalberg, réussit cependant à en pénétrer le secret. M. de Talleyrand invoqua la médiation du duc de Wellington : « L'Angleterre, lui disait-il, avait tout à perdre dans un démembrement de la France ; l'accroissement de puissance réclamé, à ses dépens, par la Prusse et par l'Autriche, ébranlerait l'équilibre européen. » Wellington, après avoir d'abord hésité, remit à la conférence une note où il exposait « qu'il résulterait des mesures proposées par l'Autriche, la Prusse et les Pays-Bas, un notable dérangement dans la balance de l'Europe, balance dans laquelle, de l'aveu de toutes les puissances, la France devait entrer pour un poids considérable ; que la séparation de plusieurs provinces de ce royaume, favorable à ceux qui profiteraient de ces dépouilles, ne conviendrait pas à d'autres États ; que détacher des portions importantes de cette monarchie dans le but de l'affaiblir ne suffisait pas ; qu'il fallait savoir à qui les donner ; que les Pays-Bas, ce royaume que les Alliés se proposaient surtout de garantir, n'avaient pas une armée assez nombreuse pour occuper des places d'une enceinte aussi considérable, par exemple, que Valenciennes ; qu'il était donc d'avis qu'on pouvait suppléer à la cession de plusieurs places de la Flandre française en fortifiant quelques-unes des villes frontières des Pays-Bas. »

Communication privée, — dans laquelle le duc de Wellington avertissait les ministres alliés qu'il parlait sur un point isolé, non comme organe de son gouvernement, mais en son nom personnel, — cette note n'était pas de nature à modifier les résolutions déjà arrêtées ; la conférence n'en tint aucun compte, et bientôt il sortit de son travail une carte où figuraient, comme retranchés de la France, l'Alsace, la Lorraine,

le Hainaut, la Flandre et de notables parties de la Champagne, de la Franche-Comté et du Bugey[1]. M. Dalberg parvint à se procurer une copie de cette carte, qui fut mise sous les yeux de Louis XVIII, en même temps qu'une série de journaux allemands où tous les faits relatifs à la *Lorraine* et à l'*Alsace* se trouvaient déjà placés sous cette désignation : ALLEMAGNE. Louis XVIII avait de ses droits et de son titre un respect qui était sa dignité ; il voyait la patrie en lui ; amoindrir la France, c'était le dépouiller; sa fierté se révolta ; il fit demander une entrevue à Alexandre et au duc de Wellington. « Milord, dit-il à ce dernier quand ils furent réunis, je croyais, en rentrant en France, régner sur le royaume de mes pères ; il paraît que je me suis trompé ; je ne saurais cependant rester qu'à ce prix ; croyez-vous, milord, que votre gouvernement consente à me recevoir si je lui demande encore asile ? » Il y avait de la grandeur dans cette parole du vieux roi ; Alexandre, ému, s'écria : « Non, non, Votre Majesté ne perdra point ces provinces ; je ne le souffrirai pas ! »

Le lendemain, le comte Capo-d'Istria, qui avait remplacé dans la conférence le comte Nesselrode, mettait sous les yeux des autres ministres alliés, au nom de la Russie, une note contenant ces passages :

« La délivrance de la France du joug de Bonaparte et la réintégration de Louis XVIII sur son trône, premiers objets de l'alliance, ont été atteints. Les Alliés ont le droit d'exiger maintenant de la France des garanties morales et réelles ; mais ils ne peuvent exiger le droit de conquête. Le motif de la guerre a été le maintien du traité de Paris comme base des stipulations du congrès de Vienne ; la fin de la guerre ne saurait donc exiger la modification du traité de Paris. Si l'on portait atteinte à l'intégrité de la France, il faudrait revenir sur

[1] L'ancien Bugey forme une partie du département de l'Ain.

toutes les stipulations de Vienne, procéder à de nouvelles distributions territoriales et combiner un nouveau système d'équilibre. Les Alliés ont reconnu le roi de France durant l'usurpation de Bonaparte ; il vient d'être replacé sur son trône par la force de leurs armées ; il est donc de leur justice autant que de leur intérêt d'affermir l'autorité de ce monarque et de l'aider du concours de toute leur puissance à ne fonder que sur un intérêt général et national la forme de son gouvernement. »

Le ministre russe concluait en proposant, comme garantie de la tranquillité de l'Europe contre toute atteinte de la France, de renouveler le traité de Vienne du 25 mars ; de prendre en France une position militaire qui serait maintenue pendant le temps jugé nécessaire pour la complète stabilité du gouvernement royal ; et de mettre les États limitrophes en état de lui résister, à l'aide d'une ligne de forteresses opposées aux places fortes de la Flandre, de la Lorraine et de l'Alsace.

Malgré la rigueur des mesures de sûreté indiquées pour assurer la soumission de la France, cette note était autrement ferme, autrement secourable, que la note du duc de Wellington. Par cela seul que la Russie entendait maintenir le traité de Paris, la France échappait au *démembrement*. Ce fait, dans la position de dépendance et d'impuissance profonde où se trouvaient Louis XVIII et son cabinet, était un bénéfice considérable; M. de Talleyrand faillit encore l'annuler. Peu de jours après l'envoi de la note du duc de Wellington, et pour en venger l'insuccès, M. de Talleyrand, toujours dominé par la pensée d'entamer l'union des puissances, n'avait trouvé rien de mieux pour y parvenir que de menacer les Alliés d'une insurrection nationale. Recourant à la pratique de ces petits moyens, à cette guerre de petites intrigues qui étaient toute sa politique et tout son génie, il fit répandre parmi les chan-

celleries et au milieu des états-majors militaires des puissances alliées le bruit d'un général et prochain soulèvement : à entendre les confidents du ministère, les rigueurs de l'invasion et les impitoyables exigences des souverains irritaient tous les esprits ; le Midi et la Vendée, déjà en armes, étaient prêts à se joindre aux débris des anciennes troupes impériales ; et plusieurs fois, dans le conseil, on avait agité la question de la retraite du roi et de son gouvernement derrière la Loire. Deux rapports de Fouché à Louis XVIII sur l'état de la France, sur les ravages de l'occupation et l'exaspération des habitants, rapports qui reçurent une publicité dont M. de Talleyrand fut complice, vinrent en aide à ces rumeurs. Les étrangers ne se faisaient pas illusion sur les forces réelles de la France ; ils savaient que, bien que vaincue, il lui restait encore assez de forces, si elle se levait, pour rejeter les envahisseurs hors de son territoire ; ils devinrent inquiets ; mais il arriva de ces menaces et de ces craintes ce que devait en attendre la prévision la plus vulgaire : elles rapprochèrent les puissances, au lieu de les désunir. La Russie, sans abandonner le principe de sa note, consentit à laisser détacher plusieurs places de notre frontière du nord et de l'est ; à leur tour, les autres États, modifiant leurs prétentions, renoncèrent à exiger le démembrement de nos provinces. En un mot, on se mit d'accord, et un *ultimatum* fut arrêté. Ce fut le 16 septembre que, levant enfin le secret de leurs délibérations pour M. de Talleyrand et ses deux négociateurs adjoints, les ministres alliés signifièrent officiellement leurs prétentions ; leur *ultimatum* posait les conditions suivantes :

« Le canton et la place de Condé, les territoires et les places de Philippeville, de Marienbourg, le canton et la place de Givet, les places et les territoires de Sarrelouis et de Landau seraient cédés aux Pays-Bas et aux États allemands ; le fort de

Joux appartiendrait à la Confédération Helvétique, celui de l'Écluse au roi de Sardaigne, qui rentrerait en outre en possession de toute la Savoie; la France renoncerait à tenir garnison à Monaco; les fortifications de Huningue seraient démolies. La France payerait 600 millions de contributions de guerre, et 200 autres millions pour construction de forteresses opposées aux siennes. Enfin 150,000 soldats alliés, soldés et entretenus par la France, occuperaient, pendant sept années, dix-huit places fortes et forts français dont on donnait la désignation. »

M. de Talleyrand et ses deux négociateurs adjoints répondirent à cet *ultimatum*, le surlendemain 18, par une note longuement élaborée, et qui était l'œuvre de M. de la Besnardière, un des employés supérieurs du ministère des relations extérieures. Invoquant, contre les cessions de territoire exigées par les puissances, ce principe proclamé par elles dans tous leurs manifestes et dans leurs traités, *qu'elles faisaient la guerre contre Napoléon Bonaparte, non contre la France,* nos négociateurs disaient : « Il n'y a pas eu de conquête, partant il n'y a point lieu à des cessions territoriales. » Pénétrés toutefois de la profonde impuissance d'une telle argumentation pour modifier les conditions dictées par l'Europe victorieuse à la France vaincue, ils s'empressaient d'ajouter : « Cependant, et malgré les inconvénients attachés à toute cession territoriale dans les circonstances actuelles, Sa Majesté consentira au rétablissement des *anciennes limites* sur les points où il a été ajouté à l'ancienne France par le traité du 30 mai 1814. Elle consentira également au payement d'une indemnité; elle consentira encore à une occupation provisoire; la durée de celle-ci, le nombre des forteresses et l'étendue des pays à occuper seront l'objet d'une négociation; mais le roi n'hésite pas à déclarer qu'une occupation du royaume pour Sept ans est entièrement inadmissible. Sa Majesté se flatte que

les souverains, ses alliés, consentiront à établir des *négociations* sur ces trois principes, aussi bien qu'à garder, dans le calcul des *quotités*, l'esprit de justice et de modération qui les anime. »

En acceptant le principe d'une cession territoriale, du payement d'une indemnité de guerre, et de l'occupation de la France par une armée alliée, M. de Talleyrand admettait les principales conditions de l'*ultimatum* des coalisés ; il ne s'agissait plus, ainsi qu'il le disait lui-même, que d'un calcul de *quotités;* ces *quotités*, quelles seraient-elles? Les Alliés se contenteraient-ils, par exemple, pour toute cession territoriale, de l'abandon des parcelles de territoire situées en dehors de ces *anciennes limites* auxquelles nos négociateurs entendaient restreindre les sacrifices de cette nature? Le surlendemain, 20 septembre. les signataires de l'*ultimatum* répliquèrent sur cette question spéciale :

« La nécessité de garanties pour l'avenir est devenue plus sensible et plus urgente qu'elle ne l'était du temps du traité de Paris. Ce qui a pu satisfaire les cours alliées en 1814 ne peut les contenter en 1815; la ligne de démarcation qui semblait devoir rassurer les États voisins de la France à l'époque du traité du 30 mai ne peut répondre aux justes prétentions qu'ils forment aujourd'hui. Ce sont là les motifs puissants qui ont engagé les cours alliées à demander à la France quelques cessions territoriales. Ces cessions ne sont pas de nature à entamer l'intégrité substantielle de la France; elle n'en restera pas moins un des États les mieux arrondis, les mieux fortifiés de l'Europe et les plus riches en moyens de toute espèce pour résister aux dangers d'une invasion. Les soussignés ont quelque peine à comprendre sur quoi pourrait être fondée la distinction essentielle entre l'*ancien* et le *nouveau* territoire. Il est impossible de supposer qu'on ait voulu reproduire, dans les transactions actuelles, la doctrine de la *pré-*

tendue inviolabilité du territoire français [1]. Ce serait détruire toutes les idées d'égalité et de réciprocité entre les puissances que d'ériger en principe que la France jouirait seule du privilége de ne jamais rien perdre de ses anciennes possessions, ni par les malheurs de la guerre, ni par les arrangements politiques. Par ces motifs, les plénipotentiaires soussignés persistent dans l'*ultimatum* qu'ils ont présenté au roi de France. »

Les événements ne laissèrent pas à M. de Talleyrand le temps de répondre à cette note : quatre jours après l'avoir reçue, ce ministre et ses collègues tombaient sans effort et sans secousse, devant la seule approche de la nouvelle Chambre des députés.

Cette Chambre avait été convoquée le 13 juillet précédent par une ordonnance qui fixait au 14 août la réunion des colléges électoraux d'arrondissement; les colléges de département devaient s'assembler dans la huitaine suivante. Aux termes de cette ordonnance presque dictatoriale, car elle modifiait plusieurs dispositions de la Charte et créait tout un système d'élection, chaque collége d'arrondissement élisait un nombre de candidats égal à celui des députés que le département devait nommer; le collége de département, choisissant parmi ces candidats, procédait à l'élection définitive. Les députés pouvaient être élus à vingt-cinq ans. Enfin, l'article 14 soumettait à la révision du pouvoir législatif, dans la prochaine session, les articles 16, 25, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 46 de la Charte, c'est-à-dire toutes les dispositions de ce pacte relatives à la proposition et à la discussion des lois, à la composition des colléges électoraux et à l'élection des députés. A treize jours de là, le 26 juillet, une

[1] Cette doctrine était celle que Napoléon, dans le congrès de Châtillon, opposait aux demandes de restitution de la Belgique et des départements de la rive gauche du Rhin.

nouvelle ordonnance nommait les présidents de chaque collége électoral. Ces présidents, candidats indiqués par le gouvernement aux choix des électeurs, étaient choisis à l'image du ministère : ils offraient le plus étrange pêle-mêle d'anciens titrés ralliés à l'Empire, de fonctionnaires de l'Empire ralliés à la royauté, de magistrats et de membres du barreau mêlés aux faits des Cent-Jours. Les membres de la Chambre des représentants s'y trouvaient en assez grand nombre ; on y voyait, entre autres, MM. Lanjuinais, Flaugergues, Roy, Tripier, et jusqu'au général Foy, qui commandait une des divisions d'infanterie du 2ᵉ corps, à Waterloo. M. de Talleyrand, absorbé dans ses rapports avec les étrangers et dans ses tentatives de transactions diplomatiques, avait abandonné le soin de ces élections à Fouché; cette opération, dans sa pensée, était une sorte d'affaire de police politique à laquelle suffirait l'habileté du duc d'Otrante. Peu d'hommes, assurément, ont porté aussi loin que Fouché l'art odieux de faire servir toutes les mauvaises passions humaines à pénétrer les secrets d'autrui, à découvrir les intrigues et les trames politiques ; nul ne savait, aussi bien que lui, tendre un piége et tromper ; mais cette habileté constituait toute l'intelligence du duc d'Otrante, dont l'organisation morale, au reste, avait de nombreux rapports avec celle de M. de Talleyrand. Insouciant et irréfléchi, comme ce dernier, Fouché, dans toutes les affaires d'administration générale et de gouvernement étrangères à la police proprement dite, montrait une insuffisance qui échappait au public abusé; nul ne pouvait admettre une incapacité, même relative, chez un homme de ce renom, et presque toujours on voyait de secrets desseins et de profonds calculs là où il n'y avait souvent qu'une imprévoyance vaniteuse et une incroyable légèreté. Bon nombre de présidents de colléges électoraux, avant de se rendre à leur poste, vinrent lui demander ses instructions. Fouché les écoutait à peine ; occupé uniquement

de lui-même, affectant une grande ardeur révolutionnaire, exaltant son expérience, son pouvoir sur l'opinion et ses services, poursuivant de railleries souvent grossières les princes et le gouvernement dont il était le ministre, il congédiait les visiteurs avec ces mots : « Faites-vous nommer; voilà les seules instructions que je puisse vous donner. »

Fouché, M. de Talleyrand et leurs collègues étaient, au reste, sans inquiétude. Le corps électoral auquel ils venaient d'en appeler était encore, malgré la Charte, le corps électoral de l'Empire. Dans leur pensée, les mêmes éléments donneraient le même résultat, et tous attendaient avec la plus entière confiance une Chambre composée, en grande majorité, de propriétaires et de fonctionnaires dociles, dont l'opposition, dans tous les cas, n'irait pas au delà de l'hostilité bénigne de la Chambre de la première Restauration. L'événement devait les détromper.

Le 14 août, lorsque les colléges électoraux se réunirent, l'invasion couvrait nos provinces; les charges de l'occupation écrasaient les moindres villages; la désorganisation était générale; des destitutions nombreuses avaient lieu dans tous les services publics; l'épuration des tribunaux et des corps constitués de tous les ordres était une mesure annoncée ; la récente ordonnance du 24 juillet apparaissait comme une menace de proscription aux fonctionnaires de tous les régimes, et le bruit d'affreux massacres qui ensanglantaient les grandes villes du Midi jetait l'effroi d'une extrémité du royaume à l'autre; en un mot, chacun craignait pour sa fortune et sa position, et commençait à trembler pour sa liberté ou pour sa vie. Il était difficile que, sous l'impression de ces terreurs, et influencé, dans la plupart des villes où se faisait l'élection, par la présence de soldats alliés, le vote de chaque électeur fût autre chose qu'un acte de soumission aux passions du parti rendu dominant par l'invasion. Peut-être, dans beaucoup de colléges, les électeurs auraient-ils résisté à ces peurs,

s'ils avaient pu les abriter derrière la puissance du nombre ou la protection du gouvernement. Mais, outre que chaque collége ne comptait qu'un très-petit nombre d'électeurs, presque tous fonctionnaires ou propriétaires riches de l'arrondissement, le gouvernement ne se montrait nulle part; son action, à la vérité, n'existait pas encore; l'immense majorité des préfets et des sous-préfets entrait à peine en fonctions; quelques-uns, au moment des élections, n'avaient pas huit jours de résidence. Ainsi abandonnés à eux-mêmes et isolés; obligés, pour déposer leur vote, de passer, pour ainsi dire, sous les baïonnettes d'étrangers fanatisés, les électeurs oublièrent les intérêts généraux pour s'occuper uniquement de leurs intérêts de sécurité privée et de conservation personnelle. Il n'était pas un membre de ces petites réunions qui n'eût donné des témoignages de zèle ou de dévouement aux pouvoirs antérieurs; tous s'efforcèrent de faire oublier ces dangereux précédents en exagérant leur ardeur pour la nouvelle religion politique; tous voulurent se montrer royalistes fervents, afin de se créer un titre, sinon à la confiance, du moins au pardon du nouveau régime et de ses partisans les plus exaltés, et, dans ce but, ils dirigèrent leur choix sur les hommes, anciens émigrés ou adversaires récents du gouvernement impérial, qui se prononçaient avec le plus de violence contre la Révolution et ses lois, ou qui applaudissaient avec le plus de chaleur au triomphe de l'invasion. Le 15 août, tous les colléges d'arrondissement avaient présenté leurs candidats; le 22, les colléges de département procédèrent à l'élection définitive; le 24, la Chambre royaliste de 1815 était nommée.

Tandis que, dans ces jours calamiteux, l'ancien corps électoral impérial infligeait à la France une Chambre dont la composition et les passions devaient rester exceptionnelles comme les circonstances qui l'avaient produite, M. de Talleyrand décimait, puis reconstituait la pairie. Une ordonnance, rendue

le 24 juillet, avait rayé de la liste des anciens pairs tous les membres qui avaient accepté la pairie des Cent-Jours; une seconde ordonnance du 17 août fit entrer dans la Chambre quatre-vingt-quatorze pairs nouveaux. Aucune pensée politique exclusive, bien qu'on ait dit, n'influa sur la formation de cette liste ; les nominations n'eurent rien de systématique; on avait besoin de pairs, on les prit partout, parmi les notabilités de l'Empire comme parmi celles de l'ancien régime; quelques-uns furent uniquement choisis parce qu'ils étaient *riches*. Les ministres avaient procédé ainsi : pendant plusieurs jours, à la fin de chaque séance du conseil, M. de Talleyrand dictait quelques noms; d'autres noms étaient ajoutés par ses collègues; les uns inscrivaient leurs parents, ceux-ci leurs amis, ceux-là des personnages qui leur étaient recommandés; le lendemain, des noms nouveaux venaient augmenter le nombre des élus; on ne s'arrêta que lorsque la liste offrit un nombre de membres à peu près égal à celui jugé nécessaire pour combler les vides déjà faits par la mort ou causés par la considérable élimination du 24 juillet. M. de Talleyrand fit alors dresser l'ordonnance de nomination et la porta au roi, qui signa sans regarder. Ces choix étaient empreints de la légèreté et des contradictions que l'on trouve dans tous les actes de M. de Talleyrand; ainsi M. Boissy-d'Anglas, un des pairs éliminés le 24 juillet pour avoir accepté la pairie des Cent-Jours, figurait parmi les nouveaux élus; son nom, à trois semaines de distance, se trouvait effacé, puis rétabli. M. Molé, son collègue comme membre de la pairie impériale, et, de plus, conseiller d'État, était également compris dans la nouvelle promotion. A la vérité, ce personnage, pour se faire pardonner son titre de conseiller d'État, disait qu'il avait protesté contre l'usurpation et l'usurpateur en refusant de signer l'Adresse du 26 mars[1], puis il demandait grâce pour son titre

[1] Voyez le tome II, pages 316 et 317.

de pair en affirmant qu'au lieu de siéger il était allé pren les eaux. Enfin, par une autre bizarrerie, un homme do Fouché avait inscrit le nom sur la première liste de proscrip tion qu'il soumit au conseil, M. Lanjuinais, président de la Chambre des représentants, et qui, par cela même, n'avait pu faire partie de la pairie impériale, reprit son siége parmi les pairs de la royauté. Toutes ces questions de personnes, au reste, importaient assez peu à M. de Talleyrand. Assurer à jamais la splendeur et la durée de l'institution, voilà ce qui occupait son esprit, voilà où il plaçait sa gloire et son orgueil. L'*hérédité* lui sembla devoir garantir à la pairie cette double condition d'existence séculaire et d'éclat : le 19 août, une ordonnance déclara que désormais la dignité de pair demeurerait héréditaire; M. de Talleyrand, en contre-signant cet acte, crut avoir fondé pour l'éternité.

L'introduction de près de cent membres nouveaux assurait au ministère le concours de la Chambre des pairs; mais ce soutien ne suffisait pas; le cabinet pouvait-il également compter sur l'appui de la Chambre des députés? La correspondance des préfets l'affirmait. M. de Talleyrand était donc sans inquiétude sur sa position ministérielle, lorsque, quinze jours après les élections, des difficultés qui prenaient leur source dans la composition même du cabinet vinrent lui porter les premiers coups.

On sait l'insistance des courtisans pour l'entrée de Fouché dans le ministère : mais, pour eux, les mérites du duc d'Otrante, ainsi qu'il arrive toujours, avaient disparu le jour où ce personnage avait cessé d'être utile. Le 6 juillet, lorsque la royauté se trouvait encore arrêtée aux portes de Paris, toutes les voix, autour de Louis XVIII, proclamaient Fouché le ministre nécessaire; deux mois plus tard, l'épithète de *régicide* ne l'accueillait pas seulement à son passage à travers les appartements des Tuileries, elle le poursuivait jusque dans le

cabinet du roi, dont la porte secrète venait d'être ouverte à M. Decazes par la fausse rumeur d'une tentative d'empoisonnement sur Alexandre[1]. M. Decazes convoitait le portefeuille de la police. Il profitait de ses rapports directs avec Louis XVIII et de sa faveur naissante pour essayer de ruiner son supérieur hiérarchique dans l'esprit du maître. Rappelant, à toute occasion, le passé révolutionnaire du duc d'Otrante, son immoralité profonde et ses nombreuses trahisons, il était parvenu à inspirer à Louis XVIII de sérieuses inquiétudes pour son pouvoir, presque pour sa vie. Ces terreurs toutefois ne dépassaient pas le seuil du cabinet royal, et, concentrées entre le roi et le préfet de police, elles n'avaient pas encore entamé la position du ministre, lorsque, les 8 et 11 septembre, le duc, puis la duchesse d'Angoulême, arrivèrent aux Tuileries à la suite d'un voyage de quatre semaines dans les provinces du Midi.

Ces deux membres de la famille royale étaient demeurés pendant la plus grande partie des Cent-Jours, l'un en Espagne, l'autre en Angleterre. Rentrés en France, trois semaines environ après le roi, le duc par les Pyrénées et Toulouse, la duchesse par le Havre, ils n'avaient fait qu'un très-court séjour à Paris. Le 15 août, tous deux étaient partis pour Bordeaux. Soit que le lamentable spectacle des fureurs de l'invasion, à ces premiers jours, eût imposé silence à leurs répugnances personnelles, soit qu'ils ne voulussent pas ajouter de nouveaux embarras à ceux sous lesquels fléchissaient le chef de leur race et ses conseillers officiels, la fille de

[1] Cette rumeur d'empoisonnement avait été causée par la découverte, dans l'office du Tzar, d'une bouteille contenant une substance dont on ignorait la nature. M. Decazes se rendit immédiatement auprès de M. de Nesselrode, se fit remettre la bouteille accusatrice et ordonna l'analyse du contenu. C'était un mélange destiné à nettoyer les meubles. L'inquiétude de Louis XVIII avait été vive; aussi M. Decazes reçut-il l'accueil le plus gracieux quand il apporta la nouvelle au monarque. « Je suis charmé, monsieur, d'avoir un préfet de police aussi intelligent, lui dit le roi; vous viendrez désormais me rendre compte personnellement de tous les événements importants de ma capitale. »

Louis XVI et son mari n'avaient point protesté tout d'abord contre la présence de Fouché dans le cabinet. Il n'en fut pas ainsi à leur retour : encouragée sans doute par l'exaltation royaliste des départements qu'elle venait de parcourir, la duchesse répondit à l'annonce d'une visite de tous les ministres que, ne pouvant prendre sur elle de supporter froidement la vue de l'un des hommes qui avaient envoyé son père à l'échafaud, elle ne recevrait pas le duc d'Otrante. Le maintien de Fouché devenait difficile après une telle déclaration ; les secrètes terreurs du roi, d'un autre côté, commençaient à n'être plus un mystère ; le cabinet, au risque de sa propre existence, soutiendrait-il le ministre de la police? M. de Talleyrand n'était point l'homme d'un pareil sacrifice. Un soir donc, dans le conseil, à la suite de nous ne savons quelle discussion, il prononce tout à coup le nom des États-Unis, qu'il avait habités pendant l'émigration, et s'étend avec complaisance sur la richesse de leur sol, sur la magnificence de leurs forêts vierges, sur la grandeur de leurs fleuves ; il vante surtout la beauté du fleuve Potomac, la limpidité de ses eaux, la fraîcheur et la magnificence de ses bords ; puis, se tournant brusquement vers Fouché, il lui demande si la position d'ambassadeur sur cette terre fortunée ne lui semble pas la position la plus heureuse qu'un homme politique pût envier ; on s'y trouvait, disait-il, à l'abri des orages qui désolaient la vieille Europe, et il n'était pas jusqu'à la forme républicaine du gouvernement qui ne dût séduire un ancien ami de la République. « Duc d'Otrante, ajouta-t-il, cette position est bien belle, comme vous le voyez ; eh bien, je peux vous la donner, si vous le désirez. » Les ministres écoutaient, surpris ; Fouché, vers qui se dirigeaient tous les regards, ne semblait pas moins étonné que ses collègues ; il ne répondit que ces mots : « Est-ce que l'on veut se débarrasser de moi? » M. de Talleyrand ne répliqua rien.

Deux jours plus tard, M. de Talleyrand se voyait obligé à une ouverture plus directe, à une démarche décisive. M. Pasquier, pour supporter la charge de son double portefeuille, s'était adjoint, avec le titre de secrétaires généraux, M. de Barante, à l'intérieur, et M. Guizot, à la justice. Pendant que le premier, sorte d'administrateur bel esprit, écrivait des circulaires, et que le second, nature emportée que dévorait l'ambition la plus âpre, s'efforçait de faire oublier son titre de protestant en épurant, avec une grande rigueur de zèle, les cours de justice et les tribunaux, M. Pasquier s'absorbait dans les signatures et dans les réceptions. Les membres de la nouvelle Chambre commençaient à arriver à Paris; déjà ils se présentaient en grand nombre chez le ministre intérimaire de l'intérieur. L'un de ces nouveaux élus, président de la Chambre des députés sous la première Restauration, homme considérable, à ce titre, et influent, M. Lainé, fut interrogé par le ministre sur les dispositions de la nouvelle Assemblée à l'égard du cabinet. « Ce qui domine dans tous les députés que j'ai vus, répondit M. Lainé, c'est une haine profonde de la Révolution et des révolutionnaires. La présence de Fouché dans le cabinet leur semble une monstruosité; si le ministère se présente devant elle avec le duc d'Otrante, ce dernier l'entraînera inévitablement dans sa chute. » M. Pasquier, effrayé, s'empressa de redire cette menace à M. de Talleyrand; celui-ci n'hésita plus; une négociation fut immédiatement entamée avec Fouché, qui, le 19 septembre, remit sa démission aux mains du président du conseil, en échange du titre d'ambassadeur auprès de la petite cour de Dresde. A cinq jours de là, le 24, troublé, non par le remords, — de pareilles gens ne le connaissent pas, — mais par la peur; effrayé à la pensée des colères qu'avaient dû susciter ses actes des trois derniers mois; croyant voir à chaque pas le bras d'une victime ou d'un vengeur se lever sur lui, Fouché, caché sous un épais dégui-

sement, fuyait silencieusement de Paris, et ne quittait ces mystérieuses précautions qu'après avoir franchi la frontière.

On a longtemps exalté l'habileté de Fouché. Aux yeux de la foule, toujours si honteusement indulgente pour le vice heureux, la détestable adresse du duc d'Otrante a protégé sa déloyauté. L'improbité n'est pas toujours une bonne conseillère. Fouché, après Waterloo, avait eu dans les mains les destinées de la France. Si son intelligence se fût trouvée au niveau de sa réputation, il lui était facile, sinon de rendre à la France ses splendeurs effacées, du moins de contenir l'invasion, et d'imposer aux Alliés une paix qui garantît nos droits et notre indépendance. Dans tous les cas, si la patrie devait succomber, il pouvait faire qu'elle tombât avec honneur. Alors la défaite même n'était pas sans gloire; elle rachetait peut-être le passé du duc d'Otrante. Mais cet homme préféra livrer la France à l'ennemi, en échange d'un titre ministériel, salaire de sa trahison. Par un juste châtiment, ce titre, il le conserva deux mois à peine; et, à quelque temps de là, le cynique proscripteur, proscrit à son tour par une loi dite d'*amnistie*, mourait abandonné sur la terre d'exil. — Singulière habileté que celle qui ne sauve ni vos derniers jours de la proscription, ni votre mort de l'indifférence des contemporains, ni votre nom du mépris de la postérité!

La démission du ministre de la police et la vacance du ministère de l'intérieur laissaient le cabinet avec cinq membres. M. de Talleyrand n'en croyait pas moins pouvoir ouvrir la session avec ce cabinet incomplet et à demi brisé. Il pensait que la démission de Fouché désarmerait les passions de la nouvelle Chambre; mais ce sacrifice ne pouvait satisfaire les exigences des députés : anciens émigrés pour la plupart, ou notabilités nobiliaires de province et de petite ville, ils arrivaient de leurs départements avec la conviction sincère que la Révolution, cause de ruine pour leurs familles ou pour eux-

mêmes, était la source de tous les malheurs de la France, et qu'elle seule y avait amené deux fois les Alliés; ils l'accusaient de tous les maux de l'invasion. Voyant dans le second retour de Louis XVIII le triomphe longtemps attendu du principe monarchique sur le principe révolutionnaire, ils proclamaient que ce triomphe, prix des efforts de toute l'Europe, demeurerait une seconde fois sans résultat, si la royauté ne cherchait pas sa sécurité et sa force ailleurs que dans les institutions et dans les hommes de la République et de l'Empire. En conservant, en 1814, ces hommes et ces institutions, les Bourbons, disaient-ils, avaient rendu le 20 mars un fait inévitable. La leçon ne devait pas être perdue; et le roi, sous peine d'une nouvelle catastrophe, était enfin obligé de comprendre que des royalistes seuls pouvaient fidèlement servir la royauté. Mais, exclusifs comme tous les partis extrêmes, impatients, du moins un grand nombre, d'entrer à leur tour en possession des hautes fonctions politiques du gouvernement et des emplois lucratifs de l'administration, ils ne reconnaissaient pour royalistes que leurs amis et eux-mêmes. Pas un membre du ministère ne trouvait grâce devant leur sévérité. Ils reprochaient à M. de Jaucourt son ancien titre de sénateur; au baron Louis, son ancienne qualité d'abbé, ainsi que sa présence, comme diacre assistant l'évêque d'Autun (M. de Talleyrand), à la messe de la première fédération; à M. Pasquier, ses fonctions de préfet de la police impériale, et au comte Gouvion Saint-Cyr ses services dans les guerres révolutionnaires; le maréchal, pour eux, n'était qu'un officier de fortune. Ces quatre ministres avaient des intentions excellentes, sans doute, disaient les nouveaux députés; mais, entraînés par leurs habitudes, dominés par leur passé, il n'était pas un de leurs actes qui ne portât, même à leur insu, une empreinte révolutionnaire : ainsi la plupart des préfets nommés par M. Pasquier étaient des préfets de l'Empire; l'abbé Louis, comme

ministre des finances, continuait à faire ordonner la vente des biens du clergé, et, dans ses rigueurs fiscales, il ne faisait nulle différence entre les émigrés et les jacobins; enfin, le ministre de la guerre, dissolvant les compagnies de mousquetaires gris et noirs, de chevau-légers et de gendarmes composant la *maison rouge*, les remplaçait par une garde royale instituée à l'image de la garde impériale[1]. « L'ancienne monarchie ne connaissait pas de garde royale, s'écriaient les députés ayant servi dans l'armée des princes et dans l'armée de Condé; nos rois, en revanche, avaient une maison rouge! » Et quelques-uns, à cette occasion, prédisaient une nouvelle révolution, un nouvel exil à Gand. De telles rancunes et de pareils préjugés poursuivant MM. de Jaucourt, Louis, Pasquier et le maréchal Saint-Cyr lui-même, malgré les gages malheureux qu'il donnait à la seconde Restauration, indiquent la mesure de l'estime où les nouveaux élus tenaient M. de Talleyrand. Si la présence de Fouché, régicide, dans le conseil du roi, avait semblé un fait monstrueux, celle de M. de Talleyrand, ancien évêque marié, était proclamée un scandale. M. de Talleyrand eut la preuve de cette disposition hostile dès le lendemain de la démission du duc d'Otrante. Pendant que lui-même, cette démission à la main, visitait chaque membre de la famille royale en sollicitant des compliments qu'on lui refusait, ses familiers colportaient bruyamment la nouvelle parmi les députés réunis à la bibliothèque du Palais législalif. « M. de Talleyrand a obtenu la démission de Fouché, s'écriaient-ils en abordant chaque membre. — C'est bien, leur répondait-on; et lui, M. de Talleyrand, quand donnera-t-il la sienne? » Décidé à tenir tête à l'orage, le premier ministre crut pouvoir triompher des passions des nouveaux élus en leur opposant l'autorité et la volonté positive du roi.

Louis XVIII, sous la première Restauration, n'intervenait

[1] Ordonnance du 1er septembre.

que par ses signatures dans le gouvernement et dans l'administration du royaume. On sait, en outre, que chaque ministre, maître dans son département, ne rendait compte de ses actes qu'à l'incapable M. de Blacas. L'intervention du roi, au retour de Gand, ne devint ni plus active ni plus directe. Il y avait cependant cette différence, que toutes les affaires se traitaient en conseil, et que les réunions des ministres, fréquentes, presque quotidiennes, se tenaient, non plus aux Tuileries, mais chez M. de Talleyrand et sous sa présidence. Les mesures, une fois convenués, étaient converties en ordonnances et soumises à Louis XVIII, qui signait sans observation, le plus souvent sans regarder. Ce n'était point par système politique, ainsi qu'on l'a dit, ni par respect pour la responsabilité ministérielle, cette loi du régime établi par la Charte, que le roi délaissait ainsi à ses conseillers l'absolue direction des affaires publiques ; cet abandon tenait uniquement à l'âge, à l'état physique et aux habitudes de la personne royale. Surchargé d'un extraordinaire embonpoint, croyant sa vie menacée à chaque heure par une commotion sanguine, Louis XVIII fuyait tout effort et toute émotion. Accoutumé, par les loisirs du long et paisible exil d'Hartwell, au calme le plus profond; condamné, en outre, au repos par son obésité même et par ses nombreuses infirmités, il évitait avec soin la fatigue et l'ennui des affaires; les débattre était, d'ailleurs, hors de son pouvoir; arrivé à soixante ans sans les avoir jamais pratiquées, il les ignorait. *Tâchez d'arranger cela*, était sa réponse à toutes les difficultés graves ou insignifiantes que lui soumettaient ses ministres ou les personnes de son intimité. Plus les circonstances devenaient difficiles, et plus le roi se retirait dans son rôle d'inertie; surmonter les obstacles que pouvait rencontrer le pouvoir était la tâche de ses conseillers, non la sienne. Or, depuis son retour, la situation n'avait pas encore présenté un aspect aussi inquiétant : la

France frémissait sous l'invasion; la désorganisation était dans tous les services; l'étranger élevait les prétentions les plus exorbitantes; enfin, le gouvernement allait se trouver en face d'une Chambre dont la partie la plus remuante annonçait l'intention de tout renverser pour tout reconstruire. M. de Talleyrand connaissait son maître. Il se persuada que, dans une telle position, le cabinet, en menaçant le roi de se retirer en masse, triompherait des habitudes et de la volonté de Louis XVIII, et que, pour éviter ce nouvel embarras, ce prince s'engagerait, sans hésiter, à soutenir les ministres contre la Chambre. Dans l'après-midi du 24 septembre, M. de Talleyrand annonça son intention à ses collègues, et, se faisant accompagner par MM. Dalberg et Louis, ses négociateurs adjoints auprès des Alliés, il se rendit aux Tuileries. Introduit dans le cabinet du roi, le président du conseil fit le tableau des difficultés que présentaient les négociations avec les souverains alliés, et dit ensuite quelques mots sur les dispositions peu favorables de la nouvelle Chambre des députés; puis il ajouta « que le ministère ne pourrait rester aux affaires s'il ne se présentait pas devant cette Assemblée avec un appui personnel, *particulier*, du roi, et si Sa Majesté ne faisait pas connaître sa volonté très-ferme de le soutenir envers et contre tous, en raison de la gravité des circonstances. »

Cette perspective d'une lutte à soutenir contre la Chambre élective causa de l'humeur à Louis XVIII; son attitude devint contrainte, il semblait mécontent. Toutefois, il aurait probablement pris l'engagement sollicité par le président du Conseil, si ce dernier, contre sa propre attente, n'avait pas dépassé le but en ajoutant « que, dans le cas où ses collègues et lui n'obtiendraient pas l'appui qu'ils espéraient, ils se verraient obligés de remettre leurs portefeuilles au roi. »

A ces derniers mots, la mauvaise humeur de Louis XVIII devint de l'irritation. Voyant une menace dans cette annonce

de démission collective qui venait le surprendre à l'improviste et qu'il ne demandait pas, sa personnalité se trouva profondément blessée. Ne pouvait-on interroger sa volonté et attendre? Pendant quelques instants, ses regards restèrent attachés au plafond; enfin il les abaissa et prononça lentement ces mots : « Eh bien, si le cabinet donne sa démission, je nommerai d'autres ministres. » M. de Talleyrand, d'abord interdit, répliqua : « Ainsi le roi accepte nos démissions? » Louis XVIII garda le silence. M. de Talleyrand se retira. Le ministère se trouvait renversé.

« Nous sommes joués! » s'écria, en sortant du cabinet du roi, M. de Talleyrand, qui, jugeant toute chose d'après ses propres actes, ne voyait partout que de petites intrigues et de petits complots. M. de Talleyrand ne tombait victime d'aucune machination; il n'était dupe que de lui-même; il venait de se prendre dans son propre piége. Lorsqu'il avait paru, avec MM. Dalberg et Louis, devant Louis XVIII, ce souverain était, pour le premier ministre et pour ses collègues, dans le même sentiment d'indifférence que le matin, la veille, et les jours précédents : mais, blessé, ainsi qu'il le dit ensuite lui-même, de ce que M. de Talleyrand semblait lui *mettre le marché à la main*, il avait, en ne répondant pas, cédé à un moment d'irritation qu'il parut regretter, au reste, dès qu'il se vit sans ministres. Ce regret pourtant ne fut pas de longue durée : une fois le nouveau cabinet formé, on put entendre Louis XVIII, s'attribuant une volonté et une énergie qu'il n'avait pas eues, se féliciter de ses nouveaux choix, et dire avec un certain orgueil « qu'il s'était débarrassé de M. de Talleyrand[1]. »

[1] Lorsque la nouvelle de la chute de M. de Talleyrand parvint à Sainte-Hélène, Napoléon dit au docteur O'Méara : « Louis XVIII a sagement agi en éloignant Talleyrand du pouvoir; c'est un homme vil, dégradé, qui, à la première occasion, n'aurait pas manqué de le trahir, car il a vendu, trahi tout le monde et tous les partis. Lorsque j'eus marié le prince Eugène, je dus le destituer par suite des plaintes que m'adressaient les rois de Bavière et de Wurtemberg. Il

La plupart des écrivains, les amis de M. de Talleyrand et lui-même, ont raconté que le refus de consentir aux exigences des Alliés avait seul causé sa sortie du ministère. Le public, dans sa crédulité accoutumée, s'est empressé d'accueillir cette fable. M. de Talleyrand n'avait pas de tels scrupules; l'acte d'armistice du 23 avril 1814 et le traité de Paris du 30 mai imposaient à la France de bien autres sacrifices! Avait-il hésité à les signer? Le nouveau traité, d'ailleurs, était à peu près convenu; M. de Talleyrand, du moins, en avait accepté toutes les bases; il ne discutait que sur les *quotités;* le temps seul lui manqua pour conclure. Sa chute, au reste, ne fut pas pour lui sans une sorte de compensation : ses pressantes sollicitations, aidées par les prières de son successeur, le duc de Richelieu, décidèrent Louis XVIII à récompenser les services

leur était impossible de faire ni traité, ni convention pour le commerce, sans l'avoir acheté à un prix exorbitant de ce ministre; et, dans ce temps, ces sortes d'affaires étaient nombreuses. Prêtre, il a épousé une femme déjà mariée, dont la réputation était mauvaise et à qui j'avais fermé l'entrée de ma cour; elle reçut un jour, de quelques marchands génois, 400,000 fr. pour hâter la conclusion d'une négociation entamée par son mari. Cette femme était très-belle, mais la sottise et l'ignorance même. » (*Napoléon dans l'exil.*)

« Soult et lui, ajoutait-il à un autre moment, ont l'affinité de la même passion; tous deux font argent de tout; il leur faut de l'argent, et toujours de l'argent. Cependant Talleyrand l'emporte sur Soult; car Soult, du moins, n'a acquis ses immenses richesses qu'aux dépens de l'ennemi. Talleyrand n'est point un génie transcendant, mais il a le talent bien rare de ne pas parler et de faire parler. Jamais il ne donne de conseils; il devine votre secrète pensée, votre secrète volonté, et vous pousse à l'exécuter. C'est qu'on ne donne de conseils que par amitié, par intérêt pour celui à qui on les donne, et Talleyrand n'aime que lui. C'est l'immoralité personnifiée; c'est l'homme du monde qui laisse le moins lire sur sa figure les impressions de son âme. Quand je le malmenai si vertement pour avoir divulgué le secret de mes projets sur la Pologne, il sortit de mon cabinet avec le sourire sur les lèvres, et les courtisans devant lesquels il passa se persuadèrent que jamais il n'avait été placé plus haut dans ma faveur. Talleyrand dormait le jour, il faisait les affaires la nuit, et, le plus souvent, en faisant une partie de whist. Il ne savait pas écrire, mais il avait le talent de faire écrire et de mettre son cachet au travail d'un autre. L'abbé Desrenaudes, Laborie, étaient ses faiseurs; ses chefs de division, Durand, la Besnardière, Bresson, étaient des capacités remarquables et faisaient, de fait, son ministère. » (*Récits de Sainte-Hélène*, par le comte de Montholon, t. II.)

antérieurs de M. de Talleyrand par le titre de grand chambellan de sa maison, avec un traitement annuel de cent mille francs. Tant que dura la seconde Restauration, M. de Talleyrand devait rester relégué dans cette fonction de cour; sa disgrâce politique, pendant quinze années, demeura complète, et jamais, probablement, il ne s'en fût relevé, sans une révolution dont le drapeau était le drapeau tricolore, et le mot d'ordre la rupture des traités imposés par l'invasion[1]. Ainsi l'homme qui, le 10 avril 1814, avait relevé le drapeau blanc; le signataire de la monstrueuse convention d'armistice, du traité de Paris et des traités de Vienne, se vit accueilli, porté aux affaires par suite d'une révolution faite en haine de ces traités et de ce drapeau! Cet homme, dont le nom fatal se trouve mêlé à tous les actes honteux ou coupables de 1814 et de 1815, devint à l'étranger le représentant et l'organe du mouvement politique accompli pour venger ces crimes et cette honte. Plus heureux que Fouché, son collègue et son émule, il ne laissa pas ses os sur la terre étrangère; il fut jusqu'à la fin le conseiller ou l'ami des rois; il eut des admirateurs, des disciples, et, qui pourrait le croire?... des envieux! Il expira chargé d'ans, de richesses, d'honneurs, et absous par l'Église, dont il sollicita les prières à son heure suprême; ne pouvant plus tromper les hommes, il voulut mentir même à Dieu : il osa mourir en chrétien[2].

[1] La Révolution de juillet 1830.

[2] M. de Talleyrand a laissé des *Mémoires* qu'il a confiés, par son testament, aux soins de madame de Dino, sa nièce, et de M. de Bacourt. Ils ne doivent paraître que trente ans après sa mort. Les seuls écrits de cette nature qui méritent confiance sont ceux dont les auteurs, encore vivants, écrivent et publient leurs souvenirs au milieu des hommes mêlés aux faits qu'ils racontent. Quand ils accusent, les intéressés, du moins, peuvent se défendre; s'ils disent faux, on peut les démentir. Le silence, comme les réfutations, en ce cas, établissent la vérité. Nous n'avons agi nous-même que dans ces conditions. M. de Talleyrand n'a point voulu soumettre ses mémoires à cette épreuve; il a sans doute eu de bonnes raisons. C'est en 1838 qu'il est mort; en 1868, lorsque paraîtront ses *Mémoires*, tous les hommes dont le nom pourra se rencontrer

Ce fut M. Decazes, dont les rapports avec le roi devenaient chaque jour plus intimes, qui prononça, des premiers, le nom de M. de Richelieu pour la formation du nouveau cabinet. Fils d'un avocat de Libourne, à qui M. de Richelieu, après sa radiation de la liste des émigrés, sous le Consulat, avait confié le règlement de quelques intérêts privés dans le département de la Gironde, M. Decazes, au retour de cet ancien grand seigneur, en 1814, s'était empressé de lui rappeler ces relations et de solliciter son patronage. Le nom de M. de Richelieu fut favorablement accueilli par Louis XVIII. Homme de grande naissance, étranger à tous engagements de parti et ayant déjà reçu, dans le précédent cabinet, une position qu'il n'avait pas acceptée, M. de Richelieu avait un autre titre au choix du roi : gouverneur, pendant plusieurs années, d'une des provinces les plus importantes de l'empire russe, il possédait l'estime et la confiance d'Alexandre. Nul ne semblait donc en position aussi favorable que cet homme politique pour traiter avec l'étranger, et désarmer les rigueurs et les

dans ses récits auront disparu depuis longtemps; ses assertions resteront sans contradicteurs; il aura pu mentir à l'aise sur lui-même et sur ses contemporains. A ce titre, ses *Mémoires* ne mériteront donc qu'une très-médiocre confiance. Est-ce à dire qu'ils seront sans crédit? Non, sans doute ; ce qui attire la foule, c'est moins le mérite du livre que le nom de l'auteur; et le nom de M. de Talleyrand, inscrit sur la couverture de sa publication posthume, suffira probablement pour lui assurer un immense succès. Nous sommes encore à comprendre comment M. de Talleyrand, confiant comme il l'était dans la sottise publique, n'a pas songé, durant ses loisirs de la Restauration, à préparer son retour aux affaires par quelque fantastique récit des événements du Directoire, du Consulat et de l'Empire. Par cela seul que, lié de rapports avec tous les hommes dont il avait à parler; que, les voyant à toute heure et vivant au milieu d'eux, il ne pouvait dire vrai sur aucun; que, poursuivant encore l'espérance d'une grande position politique, il était condamné à ménager tout homme en crédit, à taire ou à dénaturer tout fait pouvant blesser la vanité ou nuire à l'intérêt ou à l'honneur des souverains étrangers, de leurs successeurs ou de leurs ministres; par cela même, disons-nous, la foule se fût précipitée sur ses tableaux de fantaisie, et les eût accueillis sans doute comme la dernière expression de la vérité historique. Cet essai, tenté sur la crédulité du public, manque à la carrière de M. de Talleyrand.

prétentions que M. de Talleyrand n'avait pu faire fléchir. Mais ce long séjour en Russie, qui, aux yeux de Louis XVIII, faisait une partie de la force de M. de Richelieu, était, pour ce dernier, un motif de défiance de lui-même et de résistance à l'offre de diriger la nouvelle administration; d'abord il refusa. Vaincu, pourtant, par les instances du roi et par les prières de ses amis, il consentit à se dévouer, et, réservant pour lui-même le ministère des relations extérieures avec la présidence du Conseil, il choisit pour collègues : aux finances, le comte Corvetto, d'origine génoise, longtemps conseiller d'État sous l'Empire, et qui jouissait, en matières de finances, d'une réputation de grande habileté unie à la probité la plus rare; à l'intérieur, le comte de Vaublanc, ancien préfet impérial, alors préfet des Bouches-du-Rhône, et que signalait sa récente émigration à Gand; à la guerre, le duc de Feltre, dernier ministre de la guerre sous l'Empire et sous la première Restauration, refugié en Belgique avec le roi, et qui affectait pour les Bourbons le zèle le plus exagéré; à la justice, M. Barbé-Marbois, premier président de la cour des comptes depuis longues années et que recommandait la proscription qu'il avait subie au 18 fructidor, en compagnie de Pichegru et des autres royalistes des deux Conseils; à la marine, le vicomte Dubouchage, ancien officier de cette arme, et déjà ministre de ce département sous Louis XVI. Enfin, M. Decazes se trouva naturellement désigné pour le ministère de la police, depuis longtemps l'objet de toute son ambition. Ces nominations, arrêtées le soir du 25 septembre, furent publiées le lendemain, 26, dans le *Moniteur*.

On a dit que la nomination de M. de Richelieu avait été indiquée par Alexandre. Il n'en est rien : loin d'intervenir dans ce choix, qu'il ne connut que lorsqu'il fut décidé, Alexandre plaignit, au contraire, le nouveau président du Conseil. « Il prend une charge bien difficile et bien lourde, » ré-

pondit-il quand on lui en annonça la nouvelle. La première visite de M. de Richelieu, il est vrai, fut pour le Tzar, auquel il dit « qu'il ne devait pas dissimuler à S. M. I. qu'il n'avait accepté la direction des affaires que dans l'espérance d'un appui franc et direct de la Russie. » Cet appui, comme il l'espérait, lui fut promis, et se fit immédiatement sentir.

M. de Talleyrand, dans la dernière note qu'il avait transmise à la conférence, consentait à une cession territoriale, limitée aux frontières de France de 1790 ; à l'occupation du territoire par une armée de 150,000 hommes, mais pour une durée moindre de sept ans ; enfin, au payement d'une indemnité dont le chiffre, fixé par les Alliés à 800 millions, serait ultérieurement débattu. On sait que, quatre jours avant la chute du prince de Bénévent, les Alliés, discutant uniquement la première question, avaient déclaré persister dans leur *ultimatum* du 16 septembre. M. de Richelieu, dès la reprise des négociations, obtint un premier allégement : les Alliés consentirent à laisser à la France les places de Condé, de Givet et de Charlemont, les forts de Joux et de l'Écluse, et réduisirent de 100 millions le chiffre de la contribution de guerre. La note où ils annonçaient ces modifications gardait le silence sur la durée de l'occupation ; contraints de s'expliquer, ils persistèrent à exiger une durée de sept ans. M. de Metternich, faisant valoir la fermentation des esprits et la nécessité de donner au roi le temps de former une armée fidèle et forte, se montrait surtout inflexible. M. de Richelieu consentait à un délai de trois ans : « Une occupation de cette durée, disait-il, serait une charge encore trop lourde pour la France, et le roi aurait, bien avant ce temps, une armée forte et dévouée. » La conférence, cédant à l'intervention de la Russie, transigea : on fixa le *maximum* de l'occupation à cinq ans, avec engagement d'examiner, au bout des trois premières années, s'il y aurait lieu, ou non, de libérer immédiatement le territoire.

M. de Richelieu devait penser que les sacrifices exigés par les Alliés avaient enfin atteint leur limite. Il s'abusait. Les 700 millions de contribution de guerre ne représentaient, pour les puissances ameutées contre nous, que les dépenses de la dernière campagne; toutes, moins la Russie, entendaient se faire rembourser, en outre, de tous les dommages que les invasions des armées françaises avaient pu leur causer depuis 1792. Il n'était si petit prince qui ne présentât son état de frais : tel duc allemand, ayant une armée de 50 hommes, réclamait 1 million; la ville de Brême en exigeait 3, celle de Lubeck 4, l'Autriche et la Prusse 300. Le total de ces réclamations supplémentaires s'élevait à 735 millions 500,000 francs, qui, ajoutés aux 700 millions d'indemnité de guerre, portaient à 1 *milliard et demi* le seul chiffre de nos sacrifices pécuniaires.

M. de Richelieu, accablé, perdit courage; résistant aux supplications du roi, il voulut se retirer. Louis XVIII tenta un dernier effort auprès d'Alexandre. Le Tzar intervint encore. L'Autriche, rendue plus facile par une courte absence, soit calculée, soit involontaire, de M. de Metternich, qui, jusqu'alors, n'avait cessé d'exciter les passions et les colères de tous les États allemands, dans le but de nous arracher l'Alsace ou tout au moins la Lorraine, premier héritage des ancêtres de son maître, — l'Autriche, disons-nous, modéra ses prétentions; la Prusse également se calma; on décida que, sur les 700 millions d'indemnité de guerre, 100 millions seraient distribués à tous les États autres que les quatre grandes cours, dans la proportion des contingents fournis par eux à la coalition[1]; et l'on convint de remettre à des commissaires spéciaux le soin de reconnaître et de liquider les charges et les dettes

[1] Les contingents des États autres que l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, s'élevaient à 235,000 hommes. Les 100 millions ainsi distribués rapportaient à chaque souverain 425 fr. 30 c. par soldat. Ainsi la Bavière, dont

de toute nature, publiques ou privées, que la République et l'Empire avaient pu contracter envers les différentes puissances ou leurs sujets, pendant l'occupation de leurs États par nos troupes. Le gouvernement français devait acquitter toutes ces créances dans des délais qui seraient ultérieurement fixés. A la nouvelle de cette transaction, qui n'imposait à la France, pour les réclamations antérieures à 1814, que les dettes reconnues par une *commission mixte*, les puissances de second ordre et tous les petits États jetèrent les hauts cris ; on leur avait promis davantage, disaient leurs représentants ; ils étaient indignement trompés ; on les sacrifiait.

Les quatre grandes cours ne tinrent compte de ces clameurs; et, le 2 octobre, un *protocole secret* arrêta les conditions définitives du traité, ne laissant plus à régler que les détails d'exécution relatifs : 1° à l'occupation et à l'entretien des troupes qui demeureraient en France ; 2° au mode et aux termes du payement des 700 millions de contribution de guerre ; 3° et à la formation des commissions chargées d'examiner les réclamations des différentes puissances ou de leurs sujets, pour faits antérieurs au traité de Paris du 30 mai. « Aussitôt que les commissaires nommés par les quatre cours et par la France pour ces différents travaux les auront terminés, disait l'article final, MM. les plénipotentiaires se réuniront pour en examiner les résultats, pour arrêter l'arrangement définitif et pour signer le traité principal, ainsi que les différentes conventions particulières. » Ce protocole secret était signé : pour l'Autriche, par le *baron de Weissemberg*, remplaçant de M. de Metternich ; pour la France, par le *duc de Richelieu ;* pour l'Angleterre, par *lord Castlereagh* et le *duc de Wellington ;* pour la Prusse, par le *prince de Hardenberg* et

le contingent était le plus élevé (60,000 hommes), obtint 25,518 000 fr., et le prince de Lichtenstein, dont le contingent se trouvait le plus faible (100 hommes), reçut 42,530 fr.

le *baron de Humboldt*, et, pour la Russie, par le *prince de Razoumowski* et le *comte Capo-d'Istria*.

Base du traité définitif, et dont toutes les dispositions se trouvent reproduites dans l'acte du 20 novembre que nous aurons bientôt à analyser, ce protocole secret, par cela qu'il ne laissait plus à la France rien à attendre ni à espérer, permettait à Louis XVIII de satisfaire enfin l'impatience des députés, déjà réunis à Paris depuis plusieurs semaines, et d'ouvrir la session. Cette solennité, remise trois fois par suite de l'état toujours incertain des négociations et du changement de ministère, et fixée, d'abord au 25 septembre, ensuite au 2, puis au 7 octobre, eut lieu au dernier jour indiqué. Des trois souverains étrangers, le roi de Prusse fut le seul qui y assista; il était en habit de ville et sans aucune décoration; l'empereur d'Autriche et l'empereur de Russie, fatigués sans doute d'un séjour de près de trois mois, avaient quitté Paris quelques jours auparavant, immédiatement après la conclusion des bases du traité. Rien n'était changé, d'ailleurs, au cérémonial habituel. Louis XVIII, accueilli à son entrée dans la salle par de nombreux cris de *Vive le roi! vivent les Bourbons!* alla se mettre à la même place ou l'on avait vu Napoléon quatre mois auparavant; il s'assit sur le même trône recouvert d'une autre étoffe, salua l'Assemblée, se couvrit, et prononça un discours dont voici les passages essentiels :

« Les marques d'amour que mon peuple m'a données dans les moments mêmes les plus critiques m'ont soulagé de mes peines personnelles; mais celles de mes sujets, de mes enfants, pèsent sur mon cœur.

« C'est pour mettre un terme à cet état d'incertitude, plus accablant que la guerre même, que j'ai dû conclure, avec les puissances qui, après avoir renversé l'usurpateur, occupent aujourd'hui une grande partie de notre territoire, une convention qui règle nos rapports présents et futurs avec elles.

« Elle vous sera communiquée sans restriction aussitôt qu'elle aura reçu la dernière forme.

« Vous connaîtrez, messieurs, et la France entière connaîtra la profonde peine que j'ai dû ressentir; mais le salut de mon royaume rendait cette grande détermination nécessaire. J'ai ordonné que cette année il fût versé, du trésor de ma liste civile dans celui de l'État, une portion considérable de mon revenu. Ma famille, à peine instruite de ma résolution, m'a offert un don proportionné. J'ordonne de semblables diminutions sur les traitements et dépenses de tous mes serviteurs sans exception. Je serai toujours prêt à m'associer aux sacrifices que d'impérieuses circonstances imposent à mon peuple.

« C'est avec une douce joie et une pleine confiance que je vous vois rassemblés autour de moi, certain que vous ne perdrez jamais de vue les bases fondamentales de la félicité de l'État : union franche et loyale des Chambres avec le roi, et respect pour la Charte constitutionnelle.

« Cette Charte, que j'ai méditée avec soin avant de la donner, à laquelle la réflexion m'attache tous les jours davantage, que je jure de maintenir, et à laquelle vous tous, à commencer par ma famille, allez jurer d'obéir, est sans doute, comme toutes les institutions humaines, susceptible de perfectionnement; mais aucun de nous ne doit oublier qu'auprès de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover. »

Après de nouveaux applaudissements et de nouveaux cris de *Vive le roi!* la prestation de serment commença; cette formalité présentait une solennité inaccoutumée. La Charte était en grande partie l'œuvre d'Alexandre : s'il n'en avait pas dicté tous les termes, il l'avait du moins imposée au roi. Soit conviction, soit amour pour son propre ouvrage, le Tzar, en 1815, voyait encore dans la Charte un gage de sécurité et de durée pour le gouvernement royal, et attribuait surtout aux craintes inspirées à la France sur le maintien de cet acte le retour de l'île d'Elbe et le second exil des Bourbons. Un formel engagement de Louis XVIII en faveur de ce pacte, et un nouveau serment de fidélité de tous les membres de sa famille, avaient été la condition de son appui auprès des autres coalisés. Louis XVIII, on vient de le voir, avait tenu sa promesse dans la dernière partie de son discours; le comte d'Artois, les ducs d'Angoulême, de Berry, d'Orléans et le prince de Condé, lorsque la harangue royale fut achevée, renouve-

lèrent, à leur tour, le serment d'obéissance déjà prêté par eux dans la séance royale du 16 mars précédent[1]; ensuite vint le tour des pairs et des députés. Plusieurs incidents, témoignage des passions qui fermentaient au sein de ces pouvoirs, troublèrent cette partie du cérémonial : quatre pairs, MM. de la Bourdonnaie-Blossac, Jules de Polignac, de Viomesnil et l'archevêque de Talleyrand-Périgord, à qui la liberté des cultes inscrite dans l'acte constitutionnel semblait sans doute une concession sacrilége, ajoutèrent à leur serment la restriction suivante : *Sauf ce qui concerne la religion catholique.* Un député de Tarn-et-Garonne, M. Domingon, voulut les imiter. « Je demande, dit-il, à mon seigneur et roi la parole pour... » mais le duc de Richelieu l'interrompit en déclarant que nul, devant le roi, ne pouvait parler sans la permission du monarque, et que l'appel devait continuer.

« La convention vous sera communiquée, avait dit Louis XVIII, aussitôt qu'elle aura reçu sa dernière forme. » Cette forme, retardée par les difficultés inséparables de la multiplicité des détails à régler, se fit attendre pendant six semaines. Enfin, le 25 novembre, le duc de Richelieu parut à la Chambre des députés, et donna communication à cette Assemblée du traité et des conventions intervenus entre la France et les quatre grandes cours alliées. Toutes ces conventions, ainsi que le traité, portaient la date du 20; en voici la rapide analyse :

Traité principal entre la France et chacune des quatre grandes cours.

« Les frontières de la France seront telles qu'elles se trouvaient en 1790, sauf quelques modifications qui placent en dehors des limites fixées par le traité du 30 mai 1814 les territoires et les places de Philippeville et de Marienbourg le duché de Bouillon ; Sarrelouis et le cours de la Sarre; Lan

[1] Voyez le tome II, page 254.

dau et tout le territoire situé sur la rive gauche de la Lauter. moins Weissembourg, que partage cette rivière, et qui reste à la France; plusieurs communes du pays de Gex, avec le territoire nécessaire pour établir une communication entre le canton de Genève et le reste de la Suisse; toute l'ancienne Savoie. La France renonce, en outre, à tenir garnison dans la principauté de Monaco (article 1er).

« La France renonce à tous ses droits de propriété sur les villes et districts ci-dessus désignés (art. 2).

« Les fortifications de Huningue seront rasées sans pouvoir jamais être rétablies ni remplacées par d'autres ouvrages à une distance moindre de trois lieues de la ville de Bâle (art. 3).

« L'indemnité pécuniaire à payer par la France est fixée à 700,000,000 de francs (art. 4).

« Une armée de 150,000 hommes entretenus aux frais de la France, et dont le commandant en chef sera nommé par les puissances alliées, occupera les places de Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambrai, le Quesnoy, Maubeuge, Landrecies, Avesnes, Rocroi, Givet, Charlemont, Mézières, Sédan, Montmédy, Thionville, Longwy, Bitche, et la tête de pont du fort Louis. Le *maximum* de cette occupation militaire est fixé à cinq ans; elle peut finir avant ce terme si, au bout de trois ans, les souverains alliés s'accordent à reconnaître que les motifs qui ont nécessité cette mesure ont cessé d'exister (art. 5).

« Les troupes étrangères, autres que celles formant l'armée d'occupation, évacueront le territoire français dans les termes de l'article 9 de la convention militaire annexée au présent traité (art. 6).

« Dans tous les pays qui changeront de maître, il sera accordé aux habitants un délai de six ans pour disposer de leurs propriétés et se retirer où il leur plaira (art. 7).

« Toutes les dispositions du traité de Paris relatives aux pays cédés s'appliqueront aux territoires cédés par le présent traité (art. 8).

« Les deux conventions jointes au présent traité, et relatives aux réclamations des différentes puissances et de leurs sujets contre la France, auront la même force et valeur que si elles y étaient textuellement insérées (art. 9).

« Tous les prisonniers de guerre seront respectivement rendus (art. 10).

« Le traité de paix de Paris du 30 mai 1814, et l'acte final du congrès de Vienne du 9 juin 1815, sont confirmés et maintenus dans toutes celles de leurs dispositions qui n'ont pas été modifiées par le présent traité (art. 11).

« Le présent traité et toutes les conventions y jointes seront ratifiés dans le délai de deux mois (art. 12 et dernier). »

Article additionnel. « Les puissances contractantes s'engagent à réunir tous leurs efforts pour assurer l'abolition universelle et complète de la traite des noirs d'Afrique. »

Article séparé entre la France et la Russie seulement. « Le roi de France s'engage à envoyer sans délai à Varsovie un ou plusieurs commissaires pour procéder à l'examen et à la liquidation des prétentions réciproques de la France et du ci-devant duché de Varsovie. »

Conventions. — La *première convention*, en 16 articles, est relative au payement de l'indemnité de 700 millions. L'article 1er stipule que cette somme sera acquittée *jour par jour*, par portions égales, dans le courant de *cinq années*.

Deuxième convention dite *militaire*. Cette convention, en 9 articles, règle tous les détails de l'occupation[1]; l'article 9 stipule l'évacuation du territoire par toutes les troupes autres

[1] Le duc de Wellington fut choisi par les cours alliées comme commandant en chef des 150,000 hommes formant l'armée chargée d'*occuper* la France pendant un délai de cinq ans en *maximum*. Sa nomination lui fut notifiée dans une dépêche où sont déterminés la nature et le but de cette occupation,

que les troupes d'occupation, dans un délai de vingt jours après la signature du traité. — Un *article additionnel* à cette convention stipule, entre la France et les autres États contractants, la remise réciproque des déserteurs.

La *troisième convention*, en 26 articles, est relative aux réclamations des gouvernements étrangers et de leurs sujets contre la France. Ces réclamations comprennent : les livraisons ou prestations en nature fournies aux troupes françaises ; les arriérés de solde ou de traitement dus aux militaires ou employés des départements devenus étrangers à la France ; les indemnités dues pour restitution de fonds confiés à la poste

ainsi que les devoirs qu'elle imposait au duc. Voici les instructions qui lui étaient données :

« Paris, octobre 1815.

« Monsieur le duc,

« Les souverains alliés, nos augustes maîtres, ayant résolu de confier à V. E. le commandement en chef de leur armée, destinée à rester en France, nous ont ordonné de transmettre à V. E. les copies certifiées des différents traités et conventions, signés tant entre eux-mêmes qu'avec S. M. T. C., afin que V. E. ait une idée claire et précise de l'ensemble des arrangements qui ont été arrêtés à Paris pour la sûreté de l'Europe.

« Il n'échappera pas à V. E. que nos augustes souverains, en plaçant un corps de leurs troupes en France, ont eu principalement en vue deux objets :

« 1° D'assurer l'exécution complète et effective des arrangements européens tels qu'ils sont établis par les traités ;

« 2° De protéger l'Europe non-seulement contre une attaque directe de la part de la France, mais aussi contre le danger, non moins redoutable, d'être troublée et forcée de nouveau à recourir aux armes, par les convulsions révolutionnaires dont ce pays ne paraît encore que trop menacé.

« Quoique les souverains alliés considèrent le maintien du repos et des intérêts de leurs propres sujets comme le fondement de leur politique, ils attachent cependant la plus grande importance à la conservation du souverain légitime et de l'ordre de choses actuellement établi en France, non-seulement par le respect que leur inspirent les vertus personnelles du roi, mais encore parce qu'ils regardent cet ordre de choses comme le meilleur moyen d'assurer la tranquillité de l'Europe.

« Par conséquent, jusqu'à l'époque où les troupes du roi de France seront suffisamment organisées, V. E. voudra bien, de concert avec le gouvernement français, distribuer les forces qu'elle va commander de manière à assurer à

et non acquittés, pour non jouissance de biens domaniaux cédés à bail, pour prises de terrain ou démolition de bâtiments, etc. L'examen en est confié à des commissaires liquidateurs nommés par les parties intéressées. Comme garantie du payement, la France s'oblige d'inscrire immédiatement sur le grand-livre de sa dette publique, au nom de deux commissaires étrangers et de deux commissaires français, une rente de 3 millions 500,000 francs, au capital de 70 millions. — Un *article additionnel* fixe immédiatement à 4 millions 247,200 francs l'indemnité due aux comtes de Bentheim et Steinfurt.

la capitale et à la famille royale la *protection nécessaire*, et ne retirer les troupes dans la ligne de démarcation que lorsque S. M. T. C. croira ne plus avoir besoin de leur présence.

« Nos augustes souverains, tout en répugnant à l'emploi de leurs troupes pour le *maintien de la police et de l'administration intérieure du pays*, ont cependant, en considération de l'intérêt majeur qui les porte à affermir le souverain légitime sur le trône de France, formellement promis au roi de le *soutenir par les armes contre toute convulsion révolutionnaire.*

« Les souverains ne se dissimulent pas que, dans cette variété des formes sous lesquelles l'esprit révolutionnaire pourrait se manifester en France, il peut y avoir des doutes sur la nature des cas qui exigeraient l'intervention de la force étrangère, et sentent la difficulté d'une instruction applicable à chaque cas particulier; pour donner à V. E. une nouvelle preuve de leur confiance, LL. MM. s'en remettent entièrement à votre discrétion pour juger quand et comment il sera convenable de faire agir les troupes sous vos ordres, en supposant que vous les instruirez toujours des motifs qui vous auraient fait prendre telle ou telle mesure.

« Mais, comme pour guider V. E. dans le choix de ces mesures, il sera essentiellement important qu'elle connaisse avec exactitude, non-seulement les événements qui se passeront en France, mais aussi le point de vue sous lequel ces événements sont envisagés par les agents diplomatiques des souverains respectifs à la cour de France, ces ministres recevront l'ordre exprès de joindre, à chaque réquisition relative à des secours à prêter que le gouvernement français adressera à V. E. par leur organe, l'exposé complet de leur opinion, soit pour, soit contre l'objet de la réquisition.

« Pour entretenir des communications suivies avec V. E. pendant son absence de Paris, ces mêmes ministres recevront également l'ordre de lui adresser, pour le moins une fois par semaine, une dépêche concertée entre eux. V. E. pourra compter sur leur exactitude à transmettre toute communication qu'elle jugerait à propos d'adresser au gouvernement français par leur intervention commune. »

Une *quatrième* et dernière *convention*, conclue avec l'Angleterre seule, stipule le remboursement de toutes les valeurs mobilières et immobilières saisies ou confisquées sur des sujets anglais depuis le 1er janvier 1793, entre autres le remboursement en capital et intérêts de toutes les rentes dont ils étaient possesseurs, et cela sans tenir compte des différents décrets de réduction qui ont pu frapper cette nature de valeurs. Une rente de 3 millions 500,000 francs, au capital de 70 millions, doit être également inscrite sur le grand livre à à titre de garantie, avant le 1er janvier 1816, au nom de deux commissaires anglais et de deux commissaires français. — Un *article additionnel* stipule, en outre, le remboursement des droits de douane payés par les navires de commerce anglais introduits à Bordeaux en vertu d'un arrêté rendu par le duc d'Angoulême, le 24 mars 1814[1].

M. de Richelieu termina ces communications accablantes en déclarant « qu'il n'existait *aucune condition secrète* accessoire. » M. de Richelieu ne trompait pas la Chambre; le secret, d'ailleurs, était inutile. Quels ménagements les souverains avaient-ils à garder? L'armée de la Loire, à ce moment, était licenciée; la France n'avait plus un soldat; douze cent mille étrangers armés couvraient son territoire; la violence

[1] Jamais, nous le croyons, on ne porta plus loin que les Alliés, aussi loin surtout que l'Angleterre, l'avidité des indemnités et le soin des réclamations. Nous ne blâmerons pas la sollicitude de la cour de Londres pour les intérêts privés de ses gouvernés; nous ferons seulement observer que, par un contraste qui est l'amère critique de nos négociateurs et de nos gouvernants, les réclamations des sujets français envers l'Angleterre et les autres puissances coalisées n'obtiennent pas même une mention dans ces transactions. Il y a plus : voilà trente ans qu'elles nous furent imposées; la France s'est acquittée depuis un quart de siècle, et ceux de nos compatriotes qui, pendant douze années, avaient pourvu à toutes les dépenses des sujets anglais retenus prisonniers par suite de la rupture du traité d'Amiens (1802), sont encore en instance, non pas seulement pour être payés, mais pour faire reconnaître même leurs créances. (Note imprimée en 1846, date de la première publication de ce volume.)

des réclamations de la coalition pouvait impunément s'exercer au grand jour. La démolition des remparts de Huningue et l'interdiction de pouvoir jamais les rétablir, condition la plus honteuse peut-être de ces transactions, se trouve inscrite tout entière dans le traité. On a prétendu que les Alliés nous avaient interdit, dans la composition de notre armée, l'emploi de certaines armes; on a cité l'arme des lanciers. Cette rumeur n'a pas le moindre fondement. Le 30 août, trois mois avant la conclusion du traité, une ordonnance du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, sur l'organisation de la cavalerie, avait précisément décidé la création de vingt-quatre escadrons de lanciers, dont la formation et l'armement eurent lieu en même temps que la formation et l'armement des autres corps de la nouvelle armée. L'erreur provient sans doute de cette formation des lanciers par escadrons isolés et répartis entre chaque régiment de chasseurs à cheval, au lieu d'une formation par régiments séparés; mais cette espèce d'amalgame de deux armes jusqu'alors distinctes tenait uniquement à une théorie particulière du maréchal Saint-Cyr sur un meilleur emploi de l'arme des lanciers[1]. De toutes ces transactions, la seule dont le public n'eut pas officiellement connaissance fut la remise de sommes considérables aux principaux généraux de la coalition et aux diplomates signataires des traités. En 1814, M. de Talleyrand avait fait donner 8 millions aux signataires de la convention d'armistice du 23 avril et du traité de paix du 30 mai; on en distribua environ le double en 1815; Blücher reçut à lui seul près de 3 millions. Ces fonds furent pris sur une contribution de guerre de 100 millions levés sur tout le royaume par ordonnance du 16 août, à l'aide d'un *emprunt forcé*.

Les charges matérielles imposées à la France par le traité

[1] L'ordonnance du 16 juillet sur la dissolution et la réorganisation de l'armée créait vingt-quatre régiments de chasseurs à cheval; ce fut l'ordonnance du 30 août suivant qui, en réglant l'organisation de la cavalerie, décida la création

et par les conventions du 20 novembre furent surtout des charges pécuniaires; ces conventions et ce traité ne lui firent perdre, sous le rapport du territoire, que quatre places de second ordre et quelques districts dont la population s'élevait à 534,000 habitants[1]; nous ne saurions assez le rappeler : c'est l'acte d'armistice du 23 avril 1814 et le traité du 30 mai suivant, négociés et signés l'un et l'autre par M. de Talleyrand. qui ont enlevé à la France toutes les conquêtes de la République et de l'Empire, et qui l'ont faite ce que nous la voyons aujourd'hui.

C'est à tort également que, dans un acte qui eut un grand retentissement à cette époque, et dont l'attention publique se trouva d'autant plus frappée que les termes en étaient plus obscurs et le sens moins saisissable, c'est à tort, disons-nous, que les contemporains ont vu, dans le traité *dit* de la *Sainte-Alliance*, le maintien de la coalition des quatre grands États contre la France. La qualification de *traité* ne saurait appartenir à ce document. Œuvre commune du Tzar et d'une illu-

d'un escadron de lanciers dans chaque régiment de chasseurs; l'article 17 de cette dernière ordonnance explique les motifs du maréchal Saint-Cyr en faveur de cette formation des lanciers par escadrons ainsi séparés.

[1] Ce chiffre de 534,000 habitants se subdivise ainsi : département du *Nord*, 27,000; des *Ardennes*, 78,000; de la *Moselle*, 222,000; du *Bas-Rhin*, 27,000; du *Mont-Blanc* (Savoie), 180,000. Une des places cédées par ce traité, Sarrelouis, fut une véritable perte pour la France; le patriotisme de ses habitants, et non le chiffre de sa population, en faisait l'importance; elle ne renfermait que 4,000 âmes. Nous ne croyons pas qu'il existe en France une seule ville, même parmi les plus populeuses, qui puisse fournir ses preuves de nationalité à l'aide d'*états de services* tels que ceux-ci : de 1792 à 1815, Sarrelouis a donné à la France 1 maréchal, Ney; 5 lieutenants généraux : Grenier (Paul), de Favart, gouverneur de Lille lors du siége de 1792, de Chermont, Renault, Muller; 6 généraux de brigade : Toussaint, Grenier (Georges), Jeannet, Schobert, Hautz et Thiéry; 10 colonels; 12 lieutenants-colonels; 67 capitaines; 34 lieutenants; 55 sous-lieutenants; 3 commissaires des guerres; 1 contrôleur général des postes de l'armée; 12 employés dans les administrations de l'armée; et plus de 200 sous-officiers, dont un grand nombre amputés et la plupart décorés. Cette ville si française, et que Louis XIV avait bâtie, est aujourd'hui prussienne.

minée allemande, la baronne de Krüdner, dont le mysticisme avait captivé l'âme rêveuse d'Alexandre, ce pacte bizarre, manifeste religieux plutôt que transaction politique, était, chez l'empereur de Russie, le résultat d'une situation d'esprit que doit expliquer sans doute la grandeur même du rôle de ce souverain pendant les trois dernières années. Son âme semblait fléchir sous le poids de sa fortune; on eût dit que, rassasié des biens que le sort peut départir à l'homme, n'ayant plus ni désir à former ni espérance à poursuivre, il cherchait, dans une sphère plus élevée que la sphère politique, un aliment à l'activité qui lui restait. La guerre et ses maux désolaient l'Europe depuis un quart de siècle; Alexandre fut séduit sans doute par la pensée de devenir le Messie d'une ère nouvelle de paix et de bonheur. Pontife suprême de son peuple en même temps que souverain temporel, il prit dans la religion la base de la politique nouvelle. De là, cette déclaration de charité et de fraternité universelle que, par une contradiction railleuse, le roi de Prusse, les empereurs de Russie et d'Autriche signèrent le 26 septembre, à l'heure même où leurs armées portaient le pillage et la ruine sur tous les points de notre territoire. M. de Metternich s'était d'abord opposé à l'acceptation, par son maître, de ce manifeste mystique dont le sens échappait à son esprit; l'obscurité des termes lui semblait cacher un piége; après plusieurs jours de réflexion, convaincu de la profonde insignifiance du traité, il le soumit enfin à la signature de François II. Le duc de Wellington, en revanche, refusa obstinément d'y accéder; il répondait à toutes les instances du Tzar : « La pensée de Votre Majesté Impériale ne serait pas comprise dans notre parlement. Il serait impossible au prince-régent d'adhérer à un traité sans base et dont il est difficile de définir le but précis. » Louis XVIII signa sans faire la moindre observation; son exemple fut suivi par toutes

les puissances de second ordre[1]. Ce n'est donc pas dans cette déclaration, fait personnel à quelques souverains, dépourvue des formes ordinaires de la diplomatie, à laquelle manque la signature de l'Angleterre, et où se trouve, d'ailleurs, celle du roi de France, que l'on doit chercher l'acte qui maintint contre nous la coalition des quatre grands États; cette coalition,

[1] Ce fut trois mois et demi après sa conclusion que, dans le *Journal de Francfort*, parut, pour la première fois, le *Traité de Sainte-Alliance*. Le *Moniteur* du 6 février 1816 en reproduisit le texte, dont voici les passages essentiels :

« *Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité*, LL. MM. l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'empereur de Russie, par suite des grands événements qui ont signalé en Europe le cours des trois dernières années, ayant acquis la conviction intime qu'il est nécessaire d'asseoir la marche à adopter par les puissances sur les vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion du Dieu sauveur;

« Déclarent solennellement que le présent acte n'a pour but que de manifester à la face de l'univers leur détermination inébranlable de ne prendre pour règle de leur conduite que les préceptes de cette religion sainte;

« En conséquence, LL. MM. sont convenues des articles suivants :

« Article 1[er]. Conformément aux paroles des saintes Ecritures, qui ordonnent à tous les hommes de se regarder comme frères, les trois monarques demeureront unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble; et, se considérant comme compatriotes, ils se prêteront, en toute occasion et en tout lieu, assistance, aide et secours.

« Article 2. En conséquence, le seul principe en vigueur, soit entre lesdits gouvernements, soit entre leurs sujets, sera celui de se rendre réciproquement service; de se témoigner, par une bienveillance inaltérable, l'affection mutuelle dont ils doivent être animés; de ne se considérer tous que comme membres d'une même nation chrétienne; les trois princes alliés ne s'envisageant eux-mêmes que comme délégués de la Providence pour gouverner trois branches d'une même famille; confessant, ainsi, que la nation chrétienne, dont eux et leurs peuples font partie, n'a réellement d'autre souverain que Celui à qui seul appartient en propriété la Puissance, parce qu'en lui seul se trouvent tous les trésors de l'amour, de la science et de la sagesse infinie, c'est-à-dire Dieu, notre divin Sauveur Jésus-Christ, le Verbe du Très-Haut, la Parole de vie.

« Article 3. Toutes les puissances qui voudront solennellement avouer les principes qui ont dicté le présent acte seront reçues avec autant d'empressement que d'affection dans cette sainte Alliance.

« Fait triple et signé à Paris, l'an de grâce 1815, le 26 septembre.

« FRANÇOIS, FRÉDÉRIC-GUILLAUME, ALEXANDRE. »

consacrée d'abord par le traité de Chaumont du 1er mars 1814, ensuite par le traité de Vienne du 25 mars 1815, reçut une nouvelle sanction et fut continuée par un troisième traité, convention spéciale, divisé en sept articles, daté également du 20 novembre 1815, et signé par les seuls représentants de l'*Autriche*, l'*Angleterre*, la *Prusse* et la *Russie*. Ce traité reproduit toutes les stipulations des deux traités précédents; ceux-ci. nous les avons analysés en leur lieu[1]; nous ne donnerons du TRAITÉ CONFIRMATIF DU 20 NOVEMBRE 1815 que l'article 6, lequel est ainsi conçu :

« Pour assurer et faciliter l'exécution du présent traité et consolider les rapports intimes qui unissent aujourd'hui les *quatre* souverains pour le bonheur du monde, les hautes parties contractantes sont convenues de renouveler, à des époques déterminées, soit sous les auspices immédiats des souverains, soit par leurs ministres respectifs, des *réunions* consacrées aux grands intérêts communs et à l'examen des mesures qui, dans chacune de ces époques, seront jugées les plus salutaires pour le repos et la prospérité des peuples, et pour le maintien de la paix en Europe. »

Les *réunions* annoncées dans cet article devinrent les *congrès* d'Aix-la-Chapelle, de Troppau, de Laybach et de Vérone. Ajoutons que le nouveau traité de quadruple alliance fut officieusement communiqué au cabinet des Tuileries par une note signée des ministres des quatre puissances coalisées, note qui est un remarquable témoignage des craintes qu'inspirait à ces puissances une nouvelle explosion du sentiment et des forces révolutionnaires françaises, et qui prouve l'importance qu'elles attachaient au maintien de la Charte comme moyen de transaction entre tous les intérêts, et comme gage de paix et de tranquillité intérieure. Alarmés par les passions

[1] Voyez, pour le *traité de Chaumont*, tome Ier, pages 257 et 258, et, pour le *traité de Vienne* du 25 mars, tome II, page 525.

auxquelles se laissait déjà emporter le parti royaliste dans les départements, dans le Midi surtout, et jusque dans la nouvelle Chambre, leurs ministres disaient :

« Loin de craindre que Sa Majesté Très-Chrétienne prête jamais l'oreille à des conseils imprudents ou passionnés tendant à nourrir les mécontentements, à renouveler les alarmes, à ranimer les haines et les divisions, les cabinets alliés sont complétement rassurés par les dispositions aussi sages que généreuses que le roi a annoncées à toutes les époques de son règne. Ils savent que Sa Majesté opposera à tous les ennemis du bien public et de la tranquillité de son royaume son *attachement aux lois constitutionnelles*, sa volonté bien prononcée d'être le père de tous ses sujets, *sans distinction de classe ni de religion*. Ce n'est qu'ainsi que les vœux formés par les cabinets alliés pour la conservation de l'*autorité constitutionnelle* de Sa Majesté Très-Chrétienne, pour le bonheur de son pays et le maintien de la paix du monde, seront couronnés d'un succès complet, et que la France reprendra la place éminente à laquelle elle est appelée dans le système européen. »

Lorsque, dix-huit mois auparavant, sans nécessité, sans autre intérêt que des avantages personnels considérables, M. de Talleyrand, longtemps ministre de la République et de l'Empire, avait d'un seul trait de plume ramené la France à ses frontières de 1792, et livré à la coalition : tous nos départements de la Belgique et de la rive gauche du Rhin ; 53 places fortes ; 13,000 bouches à feu ; 30 vaisseaux de haut bord ; un nombre proportionné de frégates et de bâtiments de guerre de toutes les grandeurs; des arsenaux, des chantiers et des magasins renfermant un milliard et demi de valeurs, la main de cet immoral personnage n'avait pas hésité, son esprit était resté calme, son visage souriant. Émigré rentré seulement en 1814, mais homme probe et loyal, M. de Richelieu, après avoir signé le traité que nous venons d'analyser, écrivit la lettre suivante :

« 11 novembre.

« Tout est consommé. J'ai apposé hier, plus mort que vif, mon nom à ce traité fatal. J'avais juré de ne pas le faire et je l'avais dit au roi; ce malheureux prince m'a conjuré en fondant en larmes de ne pas l'abandonner, et, de ce moment, je n'ai pas hésité. J'ai la confiance de croire que, sur ce point, personne n'aurait mieux fait que moi; et la France expirante sous le poids qui l'accable réclamait impérieusement une prompte délivrance; elle commencera dès demain, au moins à ce qu'on m'assure, et s'opérera successivement. »

Oui, le poids était accablant, ainsi que le proclamait M. de Richelieu, qu'emportaient cependant, à cette époque de sa vie, les colères et les passions de son parti. 1,200,000 soldats étrangers couvraient la surface du territoire, s'abandonnant à tous les excès de la violence et de la force, épuisant le moindre village, dévorant toutes nos ressources. Cette charge, qu'on ne saurait évaluer à moins de deux millions et demi par jour, pesa sur la France pendant cinq mois, et nous coûta près de 400,000,000. Ainsi, 400,000,000 pour cette occupation; 700,000,000 de contribution de guerre; des indemnités pour réclamations antérieures à 1814 et qui s'élevèrent à plus de 300,000,000; l'occupation de dix-huit de nos places fortes pendant trois ans par 150,000 hommes dont la solde et l'entretien montèrent également à près de 400,000,000 [1], en tout près de deux milliards; des sacrifices de territoire, notre gloire éteinte et notre indépendance perdue, voilà le résultat des solennelles promesses faites par les souverains alliés, voilà le fruit de la pusillanimité crédule des classes supérieures de la nation, et des pouvoirs qui les représentaient! Qui donc, après Waterloo, avait le véritable sentiment national, de ces classes et de ces pouvoirs décidés à se soumettre, à accueillir l'ennemi et à lui tout livrer, ou bien du peuple et de l'armée voulant se défendre et demandant à combattre?

[1] La solde et l'entretien des 150,000 soldats alliés laissés en France figurent au budget de *chacune* des trois années suivantes pour 130 millions.

Mais ce n'étaient pas seulement d'immenses sacrifices d'argent, de territoire et d'honneur, que devaient léguer à la France les misérables pouvoirs qui pesèrent sur elle après Waterloo; l'invasion de 1815 eut encore ses sacrifices de sang, ainsi que nous allons le raconter, sang généreux, dont le cri s'éleva contre les Bourbons pendant quinze années, et qui, même aujourd'hui, doit les troubler encore dans leur dernier exil.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

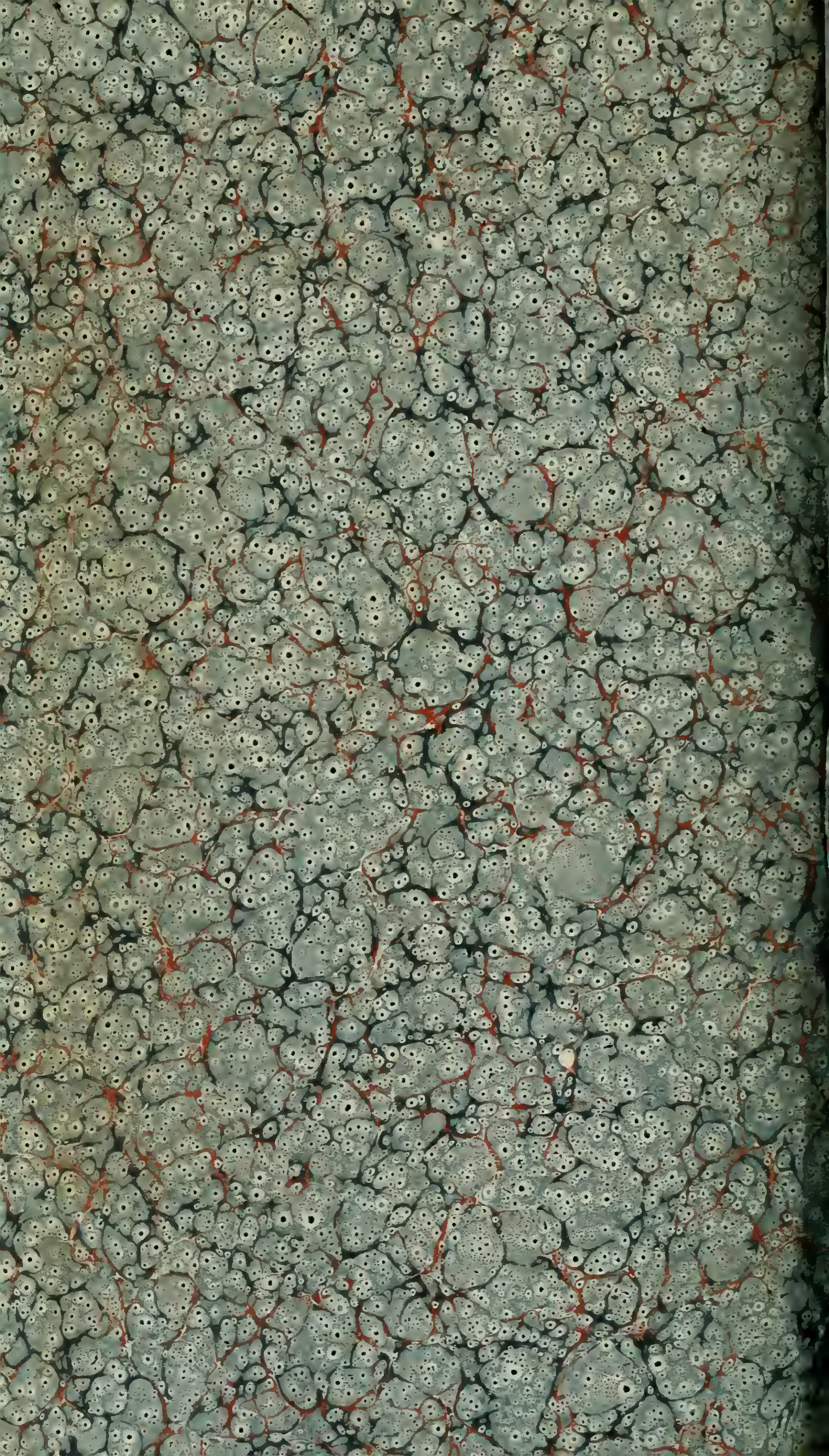
CHAPITRE VI

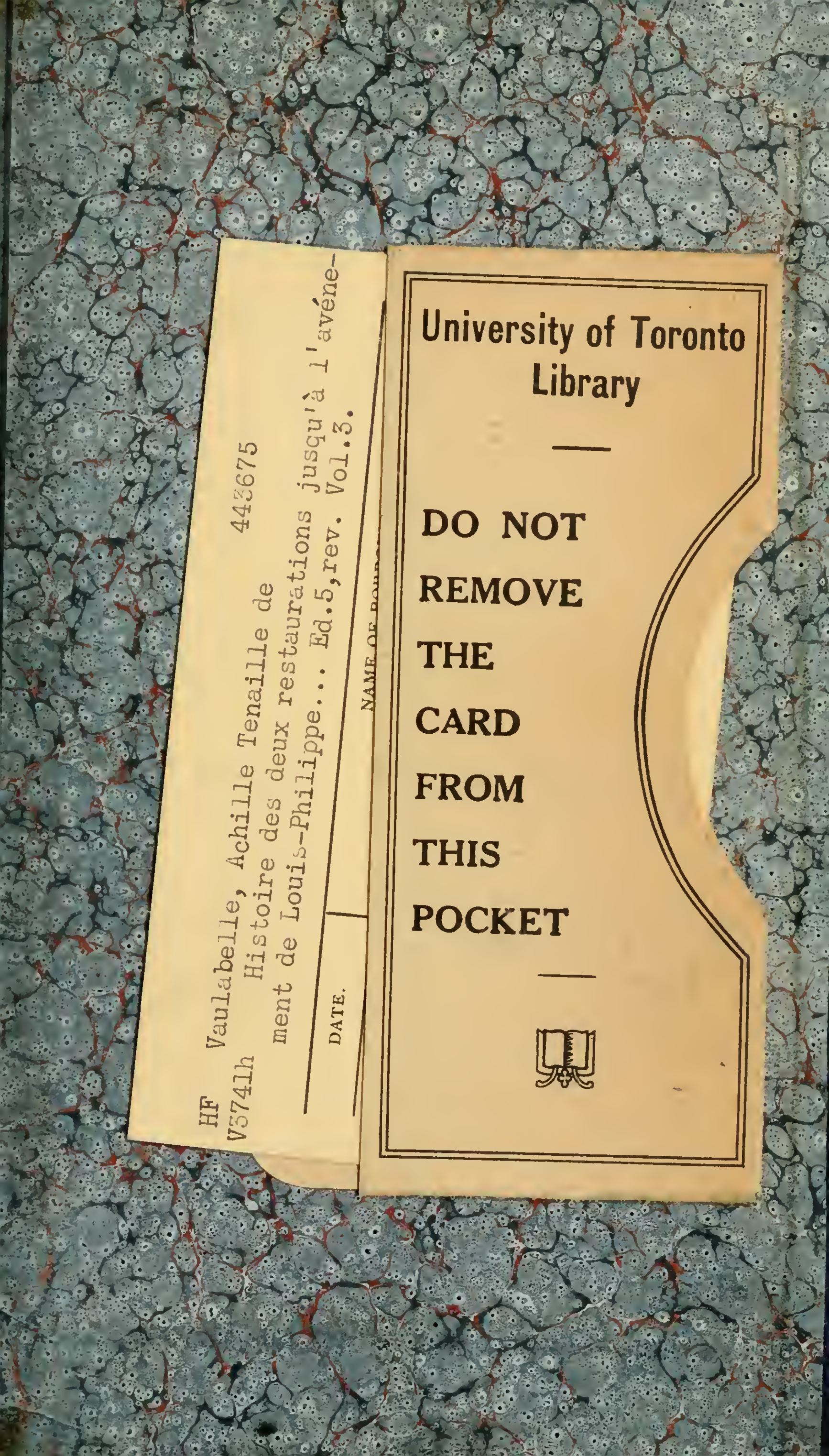
CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH 1.





University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
HF
V5741h
Vaulabelle, Achille Tenaille de 443675
Histoire des deux restaurations jusqu'à l'avénement de Louis-Philippe... Ed.5,rev. Vol.3.
DATE.

